
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00108101 7

HISTOIRE

DE LA PAROISSE
DE

CHAMPLAIN

TOME II

LES TROIS-RIVIÈRES
Imprimerie "Le Bien Public"
1917

HISTOIRE

DE LA PAROISSE
DE

CHAMPLAIN

TOME II

HISTOIRE

DE LA PAROISSE
DE

CHAMPLAIN

TOME II

LES TROIS-RIVIÈRES
Imprimerie "Le Bien Public"
1917

HISTOIRE

DE LA

PAROISSE DE CHAMPLAIN.



M. Pierre Duguay.



M. Étienne Payment.



François Germain
Rivard Loranger,
Vicaire Général.



M. le Chanoine Denis Marcoux.

INTRODUCTION

Les collaborateurs qui ont entrepris de réunir des matériaux pour écrire l'histoire de la paroisse de Champlain croyaient pouvoir se procurer des renseignements dans la mesure d'un volume ordinaire, tout au plus, mais la curiosité s'étant éveillée, elle découvrit nombre de documents dont personne ne soupçonnait l'existence, et c'est ainsi que nous donnons, deux ans après le tome premier de cet ouvrage, un nouveau livre qui en renferme la suite, ou, si l'on veut, des narrations qui la complètent et qui ne manquent point d'intérêt.

Si entre toutes les histoires, soit de grands ou de moindres pays, on est plutôt enclin à étudier celle de sa patrie, il va sans dire que l'esprit s'attache plus particulièrement à la province qui nous a vus naître et que l'on habite, et, dans cette province, notre principale attraction se fixe sur la localité, la paroisse, le village ou la ville, qui fut notre berceau. celui des ancêtres, enfin la petite patrie, toujours si chère et *privée*, au milieu de la grande qui parle à tout le monde.

L'histoire plaît, de quelque manière qu'elle soit écrite, disait Pline le Jeune, il y a dix-huit cents ans, et nous croyons bien qu'il entendait par ces paroles que la moindre parcelle de territoire peut encore offrir un attrait patriotique aux enfants du sol, tout ainsi que l'empire d'Alexandre ou les exploits d'Annibal captivent l'esprit des savants et des penseurs adonnés aux études plus vastes.

Le charme que chacun de nous découvre dans les choses de son entourage, dès qu'elles lui sont expliquées, est en résumé ce que doit éprouver l'homme qui promène ses méditations sur un grand territoire et contemple une longue série de siècles enchaînés les uns aux autres par des événements qu'il pèse et analyse afin de comprendre la marche de l'humanité. La même curiosité, le

même intérêt s'attachent aux récits du passé sans que l'on mesure trop le théâtre de leur action. D'ailleurs, tous les hommes ne peuvent entrer également dans l'examen des faits lointains ou étrangers au milieu dans lequel ils vivent. La plupart d'entre nous ne savent se mouvoir que dans un horizon borné et c'est toujours ce petit royaume qui forme la melleure partie de notre existence. Nous sommes enclavés dans ses limites. Il nous tient au cœur plus directement que n'importe quel autre coin du globe. Si nous le regardons parfois d'un œil quasi indifférent c'est que son passé, dont les secrets sont enfouis, ne nous a pas été révélé.

Ceci est tellement vrai que, dans les lieux pour lesquels un historien a produit une œuvre de quelque importance, il existe une sorte de fierté toute locale dont on s'aperçoit à la première rencontre: les habitants citent des noms, des faits anciens qu'ils sont heureux de connaître et de communiquer aux visiteurs. Les pages de l'écrivain deviennent légendes, elles tiennent la place de la prétendue tradition qui, après tout, n'a jamais existé parce que la mémoire des hommes est inhabile à transmettre au delà de deux ou trois générations certains détails frappants ou secondaires, et quant à un ensemble quelconque il n'y faut pas songer le moindrement. Le récit sur le papier est indispensable; il est le seul qui vive; sans lui, rien ne se conserve, rien ne nous reste de l'histoire de nos ancêtres, de l'origine de notre village, de tout, de tout!

L'histoire écrite est toujours une révélation a dit Michelet, et c'est très juste.

Les hommes disparaissent; leurs enfants s'en souviennent, mais les petits-enfants, jamais. Il faut qu'un chercheur fouille dans la nuit du passé et remette au jour les actes d'autrefois. La seule tradition se fait par l'écriture. Tout ce qui est en arrière de nous de cent ans et que l'on mentionne comme tradition a été trouvé dans les livres.

L'attachement au sol natal si fort chez les peuples de France,

ou chez les Canadiens, est dû à la longue possession; il n'a rien d'élevé, il procède des âpres besoins qui encerclent notre existence comme individus, mais l'amour de la patrie provient de la connaissance historique. Alors, si vos esprits peuvent remonter en arrière, plonger dans la source des choses, l'engourdissement natif disparaît, de nouvelles émotions s'emparent de vous et vous agrandissez immensément votre pouvoir intellectuel en acquérant un patriotisme raisonné, plus étendu, plus noble. C'est dans l'histoire que se trouve le moule du citoyen. La pensée ne s'égare plus dans le vague, la voilà fixée, par ce travail de l'historien, et vous sentez que vous devenez un être supérieur à ce que vous étiez jadis, au temps de votre ignorance et de votre sommeil intellectuel.

Il y a deux points essentiels à établir en faisant l'histoire d'une paroisse: la statistique et les noms des habitants. Par bonheur nous avons cela aussi complet que nous pouvons le désirer, et à différentes époques, depuis 1664 jusqu'à nos jours.

Tant de familles, de personnes, selon leurs âges, tant d'animaux de la ferme, tant de grains. Par exemple si vous voyez qu'à telle date Champlain renfermait cinquante ménages, vous voyez aussi qu'il y avait quarante bancs de loués dans l'église et qu'il y avait dans la paroisse une dizaine de ménages sans beaucoup de ressources. Tout cela s'accorde et nous met la situation sous les yeux. Les revenus de la Fabrique et les dépenses du culte sont choses parlantes, et le moindre observateur peut les apprécier.

Ce tableau d'ensemble se répète de vingt ans en trente ans, ce qui est bien suffisant pour nous donner la pleine connaissance de ce qu'était Champlain de génération en génération. La statistique s'étend sur des minuties en apparence, mais, par là, elle nous révèle certains faits qui ne sont plus de notre temps et c'est encore de l'histoire bien comprise.

Voilà donc, maintenant, que tout le passé de Champlain, si complètement perdu dans l'oubli jusqu'à 1915, se montre à nous

sous ses aspects principaux, de telle sorte que plus d'un de nos lecteurs s'imaginera bonnement avoir vécu sur la terre de son premier ancêtre, à travers les deux siècles et demi écoulés, et s'être vu présent, en maintes et maintes circonstances, soit à l'église, soit à une assemblée quelconque, soit aux noces ou aux enterrements de ses co-paroissiens.

Il croira aussi se souvenir du temps où la localité ne comptait que vingt feux bel et bien flambants dans les âtres de chaque maison, avant la fonte du premier poêle aux forges Saint-Maurice.

La statistique dit tant de choses! Et généralement elle dit vrai—d'ailleurs nous l'avons partout controlée et il n'est pas difficile, en feuilletant nos deux volumes, de voir qu'elle s'accorde par elle-même dans toutes ses parties.

En ce qui regarde les noms des habitants, nous pouvons dire qu'il n'en manque aucun dans nos récits. Or, tous étaient tombés dans les limbes du monde disparu. Assurément, nous devons nous féliciter de cette résurrection, que plusieurs de nos amis ne croyaient guère possible. Nous avons même en nombre de cas, c'est-à-dire pour la grande majorité des colons, indiqué leur origine, de manière que nous savons exactement de quoi, de quelles pièces, de quels gens s'est formé le groupe fondateur de la paroisse dont les descendants sont aujourd'hui sur le même sol, portant les mêmes noms, vivant des mêmes coutumes. Au lieu d'un ramassis d'aventuriers que l'ignorance pouvait fort aisément nous faire supposer au début de la colonisation de cette seigneurie, nous avons preuves en mains, une parfaite connaissance du caractère d'un chacun de ces pionniers et nous sommes ravis de voir que tous furent de vrais fondateurs, des hommes stables qui prenaient racine où ils se plantaient.

Quant à prendre racine, cela n'empêche pas l'arbre de semer sa graine et il la sème d'autant plus abondante que les racines sont solides. Voilà comment l'histoire de Champlain n'est pas toute dans Champlain—elle est à Gentilly, Cournoyer, Dutort, Bécan-

cour, aussi à l'île Dupas, car ces endroits ne sont que des colonies de Champlain, leur mère-patrie.

Chacun sait que sous Louis XIV et autres rois de France, un homme qui pouvait faire preuve de noblesse depuis deux cent cinquante ans était en bonne posture , mais reste à savoir si le premier titre de cette noblesse valait plus que celui du défricheur créateur de paroisse, car parfois, même souvent, le titre était acheté—et, de plus, la lignée dite noble avait-elle vécu sans décadence ni reproche, comme nos habitants qui, eux aussi, peuvent invoquer deux siècles et demi sur le sol dont ils tirent la substance du pays ? La comparaison n'est pas futile.

Lecteur, chaque fois que vous avez sous les yeux une page d'histoire, gardez-vous de l'interpréter par vos sentiments; tâchez au contraire de vous pénétrer vous-même de la situation d'esprit particulière aux gens qui vivaient dans ces temps déjà si loin de nous.

Lorsque vous voyez, par exemple, que les deux ou trois générations des habitants de Champlain n'ont connu ni poivre ni moutarde, ni couteaux ni fourchettes de table, ni poèles, ni horloges, ni pommes de terre, ni tomates, ni thé, ni chocolat, il faut bien vous rendre compte que ces choses étaient alors inconnues et que personne ne souffrait de leur privation, de leur absence, pas plus que nous ne souffrons des choses qui seront inventées d'ici à l'an deux mille.

Celui qui écrit ces lignes se souvient d'une époque où il n'y avait point de chemin de fer, ni d'allumettes chimiques, rien du télégraphe, pas d'aqueduc, aucun troittor, ni de service d'incendie, et pourtant on s'en passait, ou plutôt, n'en connaissant pas même les noms, on ne se croyait pas en souffrance. Plus vous reculez en arrière, plus la vie se présente simple et satisfaite. Plus on approche de nos jours moins on est privé et moins on est content. Il faut lire l'histoire en se persuadant que l'on a vécu dans le passé et que tous ses aspects nous reviennent à l'esprit comme un ancien

souvenir, disons à la manière d'un vieillard de 1917 qui songe au temps où la photographie n'existait point.

C'est donc pour apprendre ce qui avait été oublié et faire connaissance avec nos ancêtres de père et de mère que ce livre est publié—c'est comme une grande réunion de famille— c'est comme si les générations qui ont traversé deux siècles revenaient nous voir, le passé et le présent doivent se comprendre—donnons-nous la main.

Benjamin Sulte.

Chapitre I

DIVERSES FAMILLES AVANT 1700

SOMMAIRE: Feuillon.—Le Pele.—Breton.—Richard.—Mullois.—Tinchenet.—Robillard.—Billy.—Marchand.—Gilbert.—Langlois. — Grimard. — Passard. —Cacquineau. — David. — Champou. — Dutort. — Bardin. — Dargy. — Jean. — Sauvage. — Durand. — Caron. — La Pipardiere. — Dutaut. — Dandonneau. —Rivard. — DeLorimier. — Guilbert.

Deux points nous intéressent principalement dans la confection de ce livre: les affaires paroissiales et les familles d'habitants, car l'histoire de la seigneurie est peu de chose en elle-même et, d'autre part, Champlain n'a pas été un centre d'industrie. Enfin il ne s'y est passé ni événement ou mémorable ou curieux à étudier et l'on n'y trouve pas même des crimes célèbres. Champlain, depuis son origine, a vécu dans l'âge d'or, c'est-à-dire dans une situation tranquille qui vaut mieux que la richesse. Heureux le peuple qui n'a pas d'histoire à fracas et dont les papiers de famille constituent toute la gloire.

Nous allons composer ce premier chapitre de notes variées se rapportant à des personnes de la paroisse qui vivaient durant la période de sa fondation.

Sur le nommé Feuillon, mentionné page 404 de notre premier volume, et qui n'a vécu que peu d'années à Champlain, aux débuts de la seigneurie, nous avons maintenant certaines informations, savoir:—Le 17 mars 1665, M. Pezard concède à Jacques Feuillon deux arpents sur quarante que Feuillon vend, l'année suivante, à Jean Le Pelé dit Desmarets-Lamothe. En 1666, aux Trois-Rivières, il y a Michel Feuillay (ou Feuillon) volontaire, âgé de 36 ans, dont la femme est restée en France. Au Petit-Cap, en 1667,

on voit Jacques Fouille (ou Feuillon) 40 ans, domestique chez Pierre Dandonneau. A la côte de Beaupré, la même année, il y a un domestique du nom de Jacques Feuillon, âgé de 32 ans. A Sainte-Anne-la-Pérade, en 1681, un habitant se nomme Michel Feuillon, âgé de 42 ans; sa femme est Louise Bertier (ou Bercier) 32 ans. Plusieurs enfants dont l'aîné a douze ans. D'après Tanguay I. 230-231, ce ménage alla demeurer à Boucherville et l'un des enfants, Michel, né en 1671, probablement à Sainte-Anne, devint habitant de Repentigny. Quand aux deux Jacques Feuillon de 1665 à 1667, leur trace ne se retrouve pas.

Comme suite à ce qui précède, disons que, le 14 avril 1706, par devant Daniel Normandin, notaire, Jean Le Pelé dit Desmarets, habitant de Champlain, fait à MM. de Champlain et de Cabanac la déclaration suivante, en vue de se faire reconnaître comme propriétaire de deux terres d'habitant qu'il possède, l'une dans le fief de la famille Cabanac: La concession du fief Champlain, de deux arpents et demi de front sur quarante de profondeur, tenant d'un bout au fleuve et par derrière à la profondeur; au sud-ouest "aux terres du (susdit ?) sieur Le Pelé"; au nord-est à Pierre Couillard, étant une acquisition qu'il en a faite de Jacques Feuillon par contrat devant le notaire Jacques de la Touche, du Cap de la Madeleine, le 19 août 1666 et au dit Feuillon donnée et concédée par défunt Etienne Pezard, seigneur de Champlain, par contrat passé devant maître Severin Ameau le 17 mars 1665. Cette concession est chargée de deux boisseaux de blé froment et d'un chapon vif de rente seigneuriale non rachetable, avec deux deniers de cens payable en la fête de Saint-Martin d'hiver le 11 novembre.

L'autre terre consiste en deux concessions joignant la susdite de la contenance de deux arpents sur quarante, tenant d'un bout au fleuve, l'autre bout à la profondeur; au sud-ouest aux terres du défunt François Breton; au nord-est aux terres du sieur Le Pelé—qu'il a acquise du dit Feuillon, la dite concession appartenant par acquisition qu'il en a faite de Marin Richard, par contrat devant maître Antoine Adhémar, notaire, le 20 avril 1677, et au dit Richard donnée et concédée par le défunt sieur de la

Touche Champlain par contrat passé devant Ameau, le dernier jour de février 1667—laquelle concession est chargée envers les dits seigneurs de Champlain et Cabanac de deux boisseaux de blé froment et d'un chapon vif de rente seigneuriale, etc., payable le 11 novembre.

L'acte (1706) est passé à Champlain dans la maison du dit Le Pelé, en présence de Jacques Le Valois et de Pierre Couillard demeurant à Champlain. Couillard dit qu'il ne sait signer. Les autres signent.

Il nous reste à parler de Marin (non pas Martin) Richard qui s'était fait donner une terre à Champlain en 1667 et qui la vendit à Le Pelé en 1677. On voit que, en 1679, il vendit une autre propriété (pages 135, 147 du premier volume). Ce Richard s'était marié à Québec en 1669. Il a dû vivre à Champlain, de 1667 à 1679, puis il est allé se fixer aux Grondines où il a élevé une famille.

Dans l'ouvrage de M. l'abbé François Daniel sur le chevalier Benoist il y a ,page 341, le passage suivant: "M. Pierre de Saint-Ours épousa, à Villemarie, au mois de janvier, 1668, mademoiselle Mullois, fille de Thomas Mullois, lieutenant dans les carabiniers (en France) et de dame Giraud, de la ville de Blois. Le contrat de mariage fut dressé en présence de M. de Courcelles gouverneur général, Talon intendant, le Père Marquette, Pezard de la Touche Le Gardeur de Tilly, M. de Saint-Luc, M. de la Naudière, etc.

Le nom de Saint-Luc doit provenir d'une mauvaise lecture puisque ce personnage était alors un enfant qui vivait en France. Le contrat de ce mariage est du 8 janvier 1668, rédigé à Champlain par le notaire La Rue, au manoir d'Etienne Pozard seigneur du lieu.

Dans l'*Histoire de la seigneurie de Saint Ours*, page 191. M. l'abbé Couillard-Desprès donne le renseignement que voici: Une sœur de madame de Saint-Ours se nommait Anna Mullois.

Elle avait épousé (1661) André Cossart de Fontenelle, commissaire des guerres, et lui laissa la jouisssance d'une terre appelée La Touche, sise à Bléré, en Touraine, avec maison dessus érigée. Le 25 septembre 1731 cette terre appartenait aux Saint-Ours du Canada qui la vendirent.

Le premier acte du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse La Touche Champlain est du 7 octobre 1679, de la main du curé François Dupré. C'est le baptême de Vincent Tinchenet, né la veille. Le père de l'enfant est Alexandre Tinchenet et la mère Marie Bouilloyo demeurant à Batiscan. Le parrain est Vincent de Laniat, la marraine Dorothée Brassard femme de Pierre Richer aussi de Batiscan. Le père, le parrain, la marraine ne savent signer.

Tanguay, I. 560, dit qu'Alexandre Téchenay était de la paroisse de Toupau, diocèse de Lectoure en Gascogne; qu'il s'était marié à Québec, le 16 août 1668, avec Marie Bouillon de la paroisse de Saint-André-des Landes, diocèse de Xaintes, (ce qui revient encore à peu près à la Gascogne); que leur premier enfant, Alexandre, naquit (on ne sait où) en 1669 et fut inhumé à Batiscan, le 29 janvier 1683; que le second, Marie, fut baptisé le 7 octobre 1679 à Champlain; que le troisième, Alexandre, fut baptisé à Champlain le 22 mai 1682. Il est visible que Vincent, baptisé en 1679 par M. Dupré est devenu Marie dans le dictionnaire de Tanguay et que le Tinchenet de M. Dupré est Téchenay d'après Tanguay. Aux recensements du Canada, année 1681, on ne trouve ni Tinchenet ni Téchenay, ni Marie Bouillon et par la suite pas davantage. Laniat est inconnu.

Le 9 octobre 1679 M. Dupré baptise Adrien, fils de Claude Robillard demeurant à Champlain, et le 17 du même mois, François fils de Jean-François de Billy habitant de Gentilly. Ces enfants ne sont pas dans le dictionnaire de Tanguay. Le registre dit que la mère de François de Billy est Catherine de La Mare. Ailleurs on trouve Delamare et de Lamarche. La parrain est François Chorel de Saint-Romain et la marraine Marie-Madeleine

fille de Jacques Le Marchand "demeurant à Saint-Eloi, près de Champlain". Le père Billy ne sait signer. Le parrain et la marraine signent.

Pierre Guilbert ou Gilbert cité page 133 de notre premier volume était un habitant qu'il ne faut pas confondre avec Pierre Gilbert, marchand de Québec, qui plaida contre Charles Catignon garde-magasin du roi dans la même ville. Au cours de ce procès qui reparut quinze fois devant le Conseil Souverain, de l'automne de 1681 à l'automne de 1683, Gilbert empêcha de siéger l'intendant Jacques Duchesneau parce que celui-ci avait été parrain d'un enfant de Catignon.

Paul Langlois était aux Trois-Rivières en 1651. Jérôme Langlois demeurait en ce lieu cinq ans plus tard et possédait un terrain, le même peut-être qui fut vendu, le 17 janvier 1657, à Jacques Loiseau dit Grandinière. Cette terre était située au Cap de la Madeleine. En 1658, le 10 juin, Loiseau la passa à Elie Grimard. Le 29 avril 1663 Grimard vendit à Denis Verigonneau; l'acte dit: deux arpents sur quarante attenant à Pierre Dandonneau originairement concédés par les Pères Jésuites à Jérôme Langlois. Ce dernier devait être le père de Paul et de Rollin Langlois. Il mourut à Champlain en 1684 âgé de 84 ans. L'acte du 29 avril 1663, par Ameau, est signé de Jacques Lefebvre et de Jean Pepin comme témoins. Le prix de la vente est trente francs. Quinze jours plus tard, Elie Grimard et sa femme Anne Perrin, se font don mutuel d'une propriété (où située ?), en présence de Jacques Lefebvre et de Jean Pepin, par devant Severin Ameau, notaire.

Elie Grimard, né en 1586, était aux Trois-Rivières en 1647, demeurait à Champlain en 1667, puis il se fixa à Batiscan. Son fils Jean, né en 1648, marié à Christine Renier, vivait à Champlain, mais fut inhumé à Batiscan en 1700. Un autre fils, Elie, né en 1655, ne paraît pas s'être marié. Quant au père Elie nous perdons sa trace en 1667; Anne Perrin, sa femme, fut inhumée à Batiscan le 11 mars 1685. Le terrain mentionné plus haut comme

appartenant à Elie Grimard et à sa femme était peut-être situé à Batiscan. En tout cas il est bon de citer la transaction suivante à cause des renseignements qu'elle renferme d'autre part. Le 27 mai 1683, Anne Perrin, veuve d'Elie Grimard, et son fils Elie Grimard dit la Taupinière, cèdent à Joseph Petit dit Bruneau toutes les terres, places et bâtiments leur appartenant "pendant le voyage de la Taupinière, qui ne sera pas plus long que neuf années", et, durant cette absence, Petit fournira le vivre, l'entretien, etc. à madame Grimard selon sa condition." Les témoins signent : Christophe Gerbault sieur de Bellegarde, de la Bretonnière, et Ameau, notaire.

Joseph Petit, marchand des Trois-Rivières à cette époque, avait été sergent de la compagnie Loubia, régiment de Carignan arrivé en 1665. Il a une histoire mais elle se rattache plutôt à la Rivière-du-Loup et à Maskinongé où il transporta son commerce quelques années plus tard. Pour la traite des pelleteries des "pays d'en haut" il équipait des "voyageurs" et Christophe Gerbault de la Rivière-du-Loup était du nombre de ceux-ci.

La Bretonnière qui signe comme témoin l'acte du 27 mai 1683 doit être Jacques Passard sieur de la Bretonnière, marié vers 1675 avec Marie-Louise Lemaître, des Trois-Rivières, où il demeurait en 1683. Vers 1689 il se fixa à Montréal.

La guerre contre les Iroquois amena un contingent de milice de Batiscan, Champlain, le Cap et Trois-Rivières dans la contrée qui est à présent Kingston. Le 14 août 1684, il y avait à Cataracoui, sous les ordres du capitaine Godefroy de Saint-Paul, des Trois-Rivières, le lieutenant J.-B. Crevier dit Duvernay, du Cap; le lieutenant Montplaisir, de Champlain; le lieutenant Beauvais, de Batiscan (qui était capitaine de milice de la côte de Batiscan); le lieutenant de la Bretonnière, des Trois-Rivières, avec deux sergents, et 66 soldats et un tambour.

Michel Godefroy sieur de Lintot, seigneur du fief Lintot ou Dutort, rivière Bécancour, donna le nom de Saint-Michel à cette

rivière qui reçut par la suite son nom actuel lorsque Bécancour devint seigneur. Le 3 septembre 1676, Michel Godefroy concéda quatre arpents sur vingt et un de terre à Jean Cacquineau dit Maisonblanche qui y demeura et fit du défrichement comme on le voit par le recensement de 1681: Jean Caquineau, 38 ans, sa femme Jeanne de la Motte 37 ans; 1 fusil, 4 têtes de bétail, 7 arpents en valeur. Ce colon parait être venu de l'île d'Orléans. D'après l'acte que nous allons voir, il se serait marié en secondes noces avec Marie David, qui, probablement, était Marie-Anne, née aux Trois-Rivières en 1663, fille de Guillaume David. On ne connaît point d'enfant de ces deux mariages. Le 12 déce mbre 1698, par devant le notaire Ameau, la terre en question est vendue par Caquineau à Barthélémi David pour la somme de onze cents francs argent du Canada, à charge par l'acheteur de payer à Pierre Le Boulanger une hypothèque de cinq cents francs. Marie David donne son consentement pour le tout. Entre elle et Barthélémi il devait y avoir une proche parenté puisqu'il était né aux Trois-Rivières en 1659, fils de Claude David. On trouve le père et le fils David vivant à Gentilly en 1681. La terre vendue en 1698 est décrite comme suit: "Profondeur vingt et un arpents, largeur quatre arpents. La devanture est au nord-ouest aboutissant au petit chenal de la rivière Saint-Michel. D'un côté, descendant vers le fleuve, est la propriété de Pierre Champou dit Jolicœur. De l'autre côté, en montant la dite rivière, est la terre de l'acquéreur Barthélémi David. Sur les quatre arpents par vingt et un, il y a sept arpents défrichés et un petit hangar de pieux de cèdre qualifié d'habitation dans l'acte mais qui ne devait être qu'un bâtiment de peu d'importance. Caquineau s'engage à fournir deux bœufs à David durant deux années. Les droits du seigneur sont payés jusqu'à la date de la vente: par an trois chapons, un minot de blé froment et huit deniers de cens et rente foncière. Les témoins sont Jacques Duguay, chirurgien, et Pierre Dutort, tous deux des Trois-Rivières où se passe le contrat. Le 8 janvier suivant, Charles Aubert de la Chesnaye, conseiller du Conseil Supérieur, marchand de Québec, qui détient l'hypothèque de cinq cents francs consentie en faveur de Pierre le Boulanger dit le sieur de Saint-Pierre, donna reçu à Caquineau pour cette somme en

présence de Guillaume Baudry et de Pierre Dutort, tous deux des Trois-Rivières puis, le 30 septembre 1699, Boulanger signe la décharge finale devant Jean Baudry et Pierre Dutort, tous deux des Trois-Rivières.

Ce Dutort, qui porte le même nom que le fief ici mentionné, échappe à nos recherches. Boulanger, soldat aux Trois-Rivières en 1664, s'était établi marchand au Cap et y demeura toujours. Aubert était son fournisseur. Le sieur de Saint-Pierre qui figure en 1682, à la page 163 de notre premier volume est ce même Boulanger dont la descendance porte le nom de Saint-Pierre.

Pierre Champou dit Jolicœur était né vers 1649 dans la paroisse Saint-Germain ville d'Hemet, en Périgord. Le 6 août 1672, le frère récollet Claude Moireau, curé des Trois-Rivières, reçut son abjuration. Il y avait alors aux Trois-Rivières des soldats restés du régiment de Carignan et les annales de cette époque disent qu'un certain nombre de ces hommes étant huguenots se faisaient catholiques. Champou venait d'une région de la France où les "réformés" comme ils s'appelaient, étaient très nombreux. Sont témoins de l'abjuration Godefroy de Lintot, Godefroy de Normanville son frère, Quentin Moral sieur de Saint-Quentin et monsieur Dupré.

Champou se maria en janvier 1679, avec Geneviève, née en 1665, fille de Pierre Guillet et de Jeanne Saint-Pair, d'où est venu le surnom de Saint-Pair, que porte une branche de sa très nombreuse descendance. Le vieux colon mourut en 1702 ou 1703. Sa veuve épousa au mois de septembre 1704, Jacques Bardin, soldat de la compagnie Duplessis qui était en garnison aux Trois-Rivières. Bardin était originaire du bourg de Plainson dans le diocèse de Bordeaux.

Dans la narration du chevalier de Troyes, qui remonta la rivière Ottawa en 1686, il dit que, après avoir passé les chutes des Chats il alla camper "à l'entrée des îles des Calumets, vis-à-vis une croix au pied de laquelle est enterré le nommé Dargy, voyageur

qui se noya, il y a quelque temps, en traînant son canot à un portage au dessus qui porte ce nom." Ce nom de Dargy appartient à Pierre, né en 1667 ou 1668, fils d'Antoine Desrosiers, mais Pierre vivait longtemps après 1686, comme aussi ses frères Michel, Jean et Antoine. Nous avons cru un instant qu'un cinquième fils de Desrosiers, Joseph, né en 1655, pouvait être le voyageur de 1686, mais les recensements de 1666, 1667, 1681 ne le mentionnent point. Il a dû mourir enfant. Chose singulière, Tanguay (I. 192) le fait marier, sans date ni indication de lieu, avec "Françoise Dubois" et ailleurs, à l'article "Dubois" il n'en dit rien. Le Dargy enterré au Calumet reste un inconnu pour nous. Nulle part ailleurs qu'à Champlain nous ne rencontrons le nom de Dargy.

Au sujet de Vivien, (non pas Vincent) Jean qui figure comme habitant de Champlain en 1681, il devait être assez nouvellement arrivé puisque sa fille Catherine avait été baptisée à Québec le 1 er septembre 1676. Son fils Joseph né en 1679, n'a pas d'acte de baptême ce qui fait supposer qu'il naquit à Champlain. Sa femme est appelée Catherine Gasteau et Gateau, non pas Gastrau comme on a cru lire dans un acte de Trottain du 20 septembre 1687 qui est le contrat de mariage de leur fille Catherine. Or à cette date, Catherine n'était âgée que de dix ans et vingt jours. Ce contrat fut signé à Champlain, dans la maison de Vivien Jean, où étaient présents: Ignace Jean son frère et Jean Jean son cousin. Le futur époux est appelé Jacques, fils de Jacques Sauvage et de Marie Sagant, paroisse Saint-Sauveur de Paris—mais la personne qui a lu le contrat n'était peut-être pas au fait des anciennes écritures, c'est pourquoi nous adoptons la dictée de Tanguay qui met "Fageau", non pas "Sagant". Les témoins de Jacques Sauvage sont François Chorel, Jacques et Louis Babie. Il y a aussi Claude Pinard et Pierre Dureau. Le mariage devant l'Eglise fut célébré à Québec le 11 janvier 1690. Voir notre tome I. 135, 158, 162, 202. Notons que Pierre Durand dit Desmarchets, habitait Champlain.

Jean Caron, né à la Rochelle, est à Sorel, au recensement de 1681, qualifié de taillandier (forgeron) âgé de trente ans et possédant une terre dont huit arpents défrichés. Il a dû épouser Anna Rabouin en 1684 et ce ménage vécut à Sorel jusqu'à 1690 où il

se transporta à Champlain. La femme mourut en ce dernier lieu l'année suivante et, en 1696, à Champlain, Caron se remaria avec Thérèse fille de François Billy et de Catherine Marguerite Delamarre. En 1700 Caron vivait encore à Champlain ou aux environs.

A Champlain, dans la maison du sieur de Saint-Romain, le 24 septembre 1674, par devant François Trottain, notaire, fut passé le contrat de mariage de Joseph Antoine de Fresnel, écuyer sieur de la Pipardière, enseigne des troupes du Canada, fils de Ségar de Fresnel, écuyer, sieur de la Pipardière et autres lieux, et de Maria De Safray du bourg de Livarat, diocèse de Lisieux en Normandie, avec Jacqueline fille de François Chorel sieur de Saint-Romain, marchand de Champlain, et de Marie-Anne Aubuchon. Il est dit que Jacqueline est âgée de seize ans ou environ, native de Champlain, ce qui règle la question de sa naissance attendu que nous n'avons pas son acte de baptême. Le recensement de 1681 ne lui donne que trois ans, au lieu de treize.

De la part de la future épouse sont présents: ses pères et mère; François Lefebvre, écuyer, sieur Duplessis-Faber, capitaine des troupes du Canada et son épouse Madeleine Chorel; Jacques de Noré sieur Dumesnil, lieutenant des vaisseaux du roi, capitaine des troupes de la colonie, et son épouse M. Renée Chorel; Jean-Baptiste Crevier sieur Duvernay et son épouse Anne Chorel; Marguerite et Françoise Chorel, sœurs de la future épouse; Louise Dandonneau épouse de Joseph Aubuchon sieur Dessalliers; Edmond De Suève, écuyer, seigneur de Sainte-Anne.

De la part du futur époux: Messire Claude de Ramsay, seigneur de la Gesse, Montigny et Bois Fleurant, gouverneur de la ville et gouvernement des Trois-Rivières; Pierre-Thomas de la Naudière, écuyer, lieutenant des troupes du Canada.

Sont aussi présents: Pierre Baston sergent de la compagnie Duplessis, et Pierre Caillau (Cailla) de Champlain. Tout le

monde signe. Ce mariage fut célébré à l'église de Champlain le 25 novembre suivant.

Les signatures de l'officier en question varient : Freisnel, Fresnel, Frenel. Le nom de sa mère est Safray, le même que celui de Safray de Mésy, gouverneur, qui était aussi de la Normandie. Jean Veron de Grandmesnil, habitant des Trois-Rivières, était natif de Livarat comme Frenel.

A la grande promotion d'officier faite par Frontenac l'automne de 1691 et confirmée par le roi l'année suivante, le sieur de la Pipardière avait reçu le grade d'enseigne, remplaçant l'enseigne Lachapelle retourné en France. Il avait alors trente ans. On le note "neveu de M. de Saint-Ours" dans un rapport de 1695. A l'époque de son mariage, il commandait le fort Rolland, à Lachine. En 1696 on le recommande pour promotion. Il a dû passer lieutenant peu après puisque en 1710 il obtenait une compagnie soit le grade de capitaine en activité. La famille vivait à Montréal et à Lachine. En 1697 et 1701 deux enfants sont nés à Champlain. Jacqueline Chorel mourut à Montréal en 1707 et La Pipardière se remaria en 1712 avec Anne de la Marque, mais mourut bientôt après, car le 8 juillet 1713 il est noté comme défunt et sa compagnie va au sieur Paul d'Ailleboust de Périgny.

Catherine, fille de Charles Dutaut que le recensement de 1681 porte à quatre ans est dite âgée de dix-sept ans dans son contrat de mariage le 9 janvier 1695, passé à Champlain dans la maison de son père devant François Trottain, notaire royal. Elle épousait Jacques, fils de défunt Pierre Dandonneau et de Françoise Jobin, laquelle est présente ainsi que Jeanne Lenoir, épouse de Louis Dandonneau, Jeanne Dandonneau, veuve Jacques Babie, Henriette Dandonneau et son mari Pierre Mercereau, Françoise Pétronille Dandonneau et son mari Jean Desrosiers, Jacques, Louis Pierre Babie, aussi Jeanne Babie, veuve Lusignan, Jacques Brisset fils, tous de Champlain.

De la part de la future épouse sont présents: ses père et mère

Nicolas Rivard sieur de Lavigne, commandant de la milice de Batiscan avec Catherine Saint-Père son épouse, Nicolas Rivard, fils avec Elisabeth Trottier son épouse, Pierre Rivard, Pierre de Lafond avec M. Madeleine Rivard son épouse; Jean-Antoine, Catherine Rivard.

Etaient aussi présents: Etienne Pezard de la Touche, Jacques Turcot juge de Champlain, M.-Madeleine Jobin, mariée à François Fafard de Batiscan, et M.-Jeanne Dutaut sœur de la mariée. La célébration à l'église de Champlain eut lieu deux jours après.

Guillaume de Lorimier, écuyer, seigneur des Boyne (ou des Bordes) en Gâtinais non loin d'Orléans, natif de Paris, paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles, capitaine des troupes du Canada, fils de feu Guillaume et de dame Jeanne Guillebeau, passe contrat de mariage devant Trottain, à Champlain, le 26 janvier 1695, avec M. Marguerite, fille de François Chorel et de M.-Anne Aubuchon. Les témoins du marié sont: messire Claude de Ramsay et Charlotte Denis son épouse; M.-Jeanne Babie veuve Lusignan. Du côté de la mariée, les assistants se trouvent plus nombreux: ses pères et mère; François Lefebvre sieur Duplessis-Faber, capitaine des troupes et Madeleine Chorel son épouse; Jacques de Noré-Dumesnil, lieutenant des vaisseaux du roi et capitaine des troupes du Canada, avec M. Renée Chorel son épouse; Joseph-Antoine de Fresnel de la Pipardière enseigne des troupes, avec Jacqueline Chorel son épouse; Jean-Baptiste Crevier sieur Duvernay avec M.-Anne Chorel son épouse, François Chorel fils, Edmond de Suève seigneur de Sainte-Anne; Louise Dandonneau épouse de Joseph Aubuchon sieur Deszalliers. Le mariage à l'église de Champlain eut lieu le lendemain.

De Lorimier était arrivé de France en 1685, reçut le grade de lieutenant et en 1686 passa capitaine remplaçant le capitaine Saint-Flour. Son père était avec lui et il retourna en France avec le gouverneur Denonville (1689) après avoir servi contre les Iroquois. En 1691 ayant eu un duel avec Payan de Noyan, officier des troupes, il se trouva suspendu, mais l'année d'ensuite

on le rétablit dans ses fonctions, et, en 1693 il était nommé garde-marine, ce qui ne l'obligeait point à servir dans la marine. Il commandait à Lachine en 1694. Après sa mort survenue à Montréal en 1709, son fils Claude-Nicolas-Guillaume entra dans le service militaire et se distingua. Sa descendance existe encore parmi nous.

Par un acte passé au presbytère de Champlain devant Trottain, notaire, le 9 octobre 1699, Louis Guilbert habitant de la paroisse, fait don à Noël Lefebvre, domestique de messire Louis Geoffroy, curé, de tous ses biens "pour la bonne amitié qu'il lui porte et comme étant proche parent de défunte M.-Thérèse Gallien sa femme" à la charge par Lefebvre de payer les dettes de Guilbert, de faire enterrer celui-ci et de faire dire quarante messes pour le repos de son âme. Sont présents: Jean Dubois, François Brunel maître tailleur et Pierre de Champlain.

Chapitre II

CE QUI SE PASSAIT DE 1670 A 1690.

SOMMAIRE: Les cours de justice.—Proces plaides en France.—Impressions de la Hontan sur les habitants.—Origine du Cap de la Madeleine.—Rivieres et ruisseaux de la cote du Cap et Champlain.—Minerai de fer de Champlain.—Travaux des mines conduits par Frontenac et ses successeurs.—Poulin s'etablit sur le Saint-Maurice au dessus des Trois-Rivieres.—Les poeles.—Le projet de fonderie et forge est abandonne. La compagnie du nord.—retrait des seigneuries non habitees.—Les habitants vivent bien.—La chasse.—Le castor.—Le moulin banal.

Sur des prétentions que certaines personnes avaient élevées de faire plaider en France des causes où des Canadiens étaient intéressés uniquement, le Conseil souverain de Québec décide en 1681, "comme ce pays est éloigné de douze cents lieues de l'ancienne France et que ce serait ruiner les sujets du roi établis en Canada s'ils étaient obligés de plaider ailleurs, Sa Majesté sera suppliée de faire défense à toute personne de traduire les habitants domiciliés en ce pays, soit aux requêtes du Palais ou de l'hôtel, de Paris." La chose fut réglée selon le désir des Canadiens. Remarquons ici que le système général de l'administration de la colonie était très défectueux, très maladroit et, par suite, qu'il empêcha le développement du pays, mais en ce qui regarde la justice, il était admirable.

Un officier du nom de La Hontan, qui avait passé deux ans entre Québec et Montréal, écrivait, en 1685: "Le nom de côtes n'est connu en Europe que pour côtes de la mer, c'est-à-dire les montagnes, les dunes et toute autre sorte de terrain qui retien-

nent la mer dans ses bornes, au lieu qu'en cette colonie, où les noms de "bourg" et de "village" sont inconnus, on se sert de celui de "côtes", qui sont des seigneuries dont les habitations sont écartées de deux ou trois cents pas les unes des autres et situées sur le rivage du fleuve Saint-Laurent. On dit: telle côte a quatre lieues d'étendue, une autre en a cinq, etc. Les paysans y vivent, sans mentir, plus commodément qu'une infinité de gentilshommes en France. Quand je dis "paysans", je me trompe, il faut dire "habitants" car ce titre de paysan n'est pas plus reçu ici qu'en Espagne, soit parce qu'ils ne payent ni taxe sur le sel ni tailles, et qu'ils ont la liberté de la chasse et de la pêche, ou qu'enfin leur vie aisée les met en parallèle avec les nobles. Leurs habitations sont situées sur les bords du fleuve. Les plus pauvres ont quatre arpents de terre de front sur trente ou quarante de profondeur. Comme tout ce terrain n'est qu'en bois de haute futaie, ils sont obligés de couper les arbres et d'en tirer les souches avant que d'y pouvoir mettre la charrue. Il est vrai que c'est un embarras et de la dépense dans les commencements, mais aussi dans la suite on s'en dédommage en fort peu de temps, car dès qu'on y peut semer, ces terres vierges rapportent au centuple. On sème le blé dans le mois de mai et la récolte s'en fait à la mi-septembre. Au lieu de battre les gerbes sur les champs, on les transporte dans les granges (où elles restent) jusqu'aux plus grands froids de l'hiver parce que alors le grain sort mieux de l'épi. On y sème aussi des pois qu'on estime beaucoup en France. Tous les grains sont à très bon marché dans ce pays, aussi bien que la viande de boucherie et la volaille. Le bois ne coûte presque rien d'achat en comparaison du transport, qui cependant est fort peu de chose. La plupart de ces habitants sont des gens libres, qui ont passé de France ici avec quelque peu d'argent pour commencer leurs établissements. Les terres ne leur coûtent rien, mais elles sont couvertes de bois car tout ce vaste continent n'est qu'une forêt. On leur donne des concessions autant (aussi grandes) qu'ils souhaitent. On compte de riches habitants. Tout le monde est bien logé et bien meublé. La plupart des maisons sont de bois à deux étages. Les cheminées sont extrêmement grandes car on y fait des feux prodigieux pour se garantir du froid qui est excessif

depuis le mois de décembre jusqu'en avril. Le fleuve ne manque jamais d'être gelé durant ce temps-là malgré le flux et le reflux de la mer. La terre est couverte de trois ou quatre pieds de neige, ce qui parait surprenant pour un pays situé au quarante-septième degré de latitude et quelques minutes. Les jours y sont, en hiver, plus longs qu'à Paris, ce qui me paraît extraordinaire et ils sont si clairs et si sereins qu'il ne paraît pas, en trois semaines, un nuage sur l'horizon."

Etant parti de Québec sur un petit bâtiment à voile, il dit que, en cinq ou six jours, il arriva aux Trois-Rivières. "Si nous eussions navigué la nuit, nous y serions arrivés le deuxième jour par le secours des marées, mais la quantité de rochers et de battures ne permettent pas qu'on navigue sur le fleuve dans l'obscurité. Je n'étais pas fâché qu'on mouillât l'ancre tous les soirs car l'obscurité ne m'empêcha pas de voir un nombre infini d'habitations des deux côtés du fleuve, qui ne sont éloignées les unes des autres que d'une portée de mousquet au plus."

Ce voyageur a raison de ne pas comparer l'habitant du Canada à la misérable situation du paysan de France. Il y aurait sur ce sujet beaucoup à dire et l'on comprendrait que, une fois établis sur les bords du Saint-Laurent, les pionniers se félicitaient d'avoir échangé leur patrie native pour la patrie nouvelle, où ils vivaient mieux, "qu'une infinité de gentilshommes en France."

A part la rivière Champlain, qui n'a pas besoin d'explication, nous devons grouper ici quelques notes concernant les cours d'eau qui coupent les terres allant dans la direction du Cap de la Madeleine.

1647, M. de Montmagny étant parti de Québec le 22 mai, rencontra deux jours après, vers la rivière Champlain, un nommé Jacques Babelin, dit La Crapaudière qui l'avertit du voisinage d'une bande d'Iroquois. Un Huron avait été enlevé par eux "à la rivière Faverel" le 20 de ce mois. Babelin était sous-officier

et avait commandé la petite garnison du fort Richelieu, aujourd'hui Sorel.

1651. Le 6 juin, M. d'Ailleboust, gouverneur-général, et le Père Ragueneau, supérieur des Jésuites, partirent des Trois-Rivières pour Québec. "Chemin faisant, dit ce religieux, nous visitâmes l'habitation de la rivière Faverel au Cap des Trois-Rivières". Cet endroit est le Cap de la Madeleine et l'habitation datait de cette année puisque le journal des Jésuites dit positivement: "On commença (les Jésúites) de s'habituer au Cap du jour de la Présentation 22 novembre 1651". Depuis 1649, les Pères avaient fait des concessions de terre en ce lieu. Alors, le gouverneur et le Père Ragueneau étrennèrent "l'habitation" qui ne fut réellement occupée qu'à l'automne suivant. Le 14 novembre 1652 on lit au registre des Trois-Rivières que le sieur Quentin Moral, a baptisé une fille de Pierre Guillet et de Jeanne Saint-Per, "au village situé de l'autre côté de la rivière des Trois-Rivières nommé d'après M. de la Madeleine". Ainsi, rivière Faverel tout d'abord (1647) puis Cap des Trois-Rivières (1651) et enfin La Madeleine, ce dernier nom évidemment adopté à partir du 22 novembre 1651 jour de l'installation de la résidence des Jésuites qui étaient prêtres et seigneurs du lieu.

1666. D'après le greffe du notaire Latouche, un colon du nom de Lépidor avait une maison au "village Faverel" qu'il vendit à Louis Pinard en 1666.

1672. Frontenac parle de la rivière du Cap qui porte un moulin des Jésuites. C'est la rivière Faverel. Il mentionne aussi le "Ruisseau Hertel"et la"rivière Pepin" dans la seigneurie de Champlain..

1722. L'ordonnance du 12 juillet fait mention du "Ruisseau de la Roche" où commencera le grand chemin royal, et plus loin il y a "Rivières-aux-Anes", le tout dans le Cap.

1752. Franquet ayant passé Champlain et arrivant au Cap,

rencontre la "Rivière-aux-Anes"; il ajoute que, à trois cents toises dans ce cours d'eau, il y a un endroit (de relais ?) nommé Provencher. Dans le fleuve, vis-à-vis la terre de Provencher sur la carte de 1709, on voit la batture Provencher.

1761. M. Mullois de Champlain, dans un mémoire de frais de voyage, cite la "Rivière à la Lime" dans Champlain.

1790. Un acte du notaire Deschenaux a permis à M. E. Z. Massicotte de constater que le terrain de l'église du Cap, en 1790, consistant environ en deux arpents de superficie, était borné "au nord-est à Pierre Lacroix, au nord-ouest, au sud et au sud-ouest par le ruisseau Faverel. C'est là qu'était, en 1672, le moulin des Jésuites. M. Massicotte ajoute que les trois frères Lacroix qui occupaient le terrain au nord de l'église ont adopté les surnoms de Denonville, Ormainville et Faverel, ce dernier était Pierre Lacroix mentionné dans l'acte ci-dessus.

Il est à propos de citer la rivière des Cormiers qui traverse le territoire dont il est question dans ces notes mais nous n'avons rien de particulier à dire sur son compte.

Dans une requête des "habitants du Canada" présentée à Louis XIII en 1621 par le Le Baillif, on parle avec une très grande confiance des mines de fer, de plomb et de cuivre de la contrée. En 1660 on mentionnait la mine de fer de Batiscan. M. Pierre Boucher, étant à la cour de France en 1661, causa de la chose avec Colbert et il y revint en 1663 dans son livre sur les ressources de la colonie. La Mère de l'Incarnation mentionne en 1662 que l'on s'occupe des mines qui ont été reconnues en divers endroits. Talon, en 1666, fit explorer un dépôt de fer qu'on lui avait signalé à la baie Saint-Paul. A partir de 1669 les titres des seigneuries accordées par le roi portent l'obligation de déclarer les mines dont le seigneur aurait connaissance sur ses terres.

Maurice Poulin avait choisi sur la rivière des Trois-Rivières, du côté de la ville, un endroit où il voulait se créer un fief et, en

1668, M. de Courcelles lui avait donné par écrit la permission d'y travailler, ce qui avait l'importance d'un acte momentané car, de 1663 à 1672, il ne fut concédé presqu'aucune terre en seigneurie. Champlain, en 1664 est comme une exception. Poulin étant mort, sa veuve Jeanne Jallaut, reçut la patente officielle et définitive en 1676 et on y mentionne l'obligation de déclarer les mines, toutefois, ni Poulin ni sa femme ne semblent avoir pensé à autre chose qu'à l'agriculture. Leurs enfants se sont occupés des mines vers 1729.

L'intendant Talon, revenait de France au mois d'août 1670, amenait un ingénieur expert en mines, appelé La Potardière, et qui trouva chez M. de Courcelles, à Québec, des échantillons de fer en grains provenant du Cap de la Madeleine et de Champlain. Il nous est facile de comprendre comment avait pu se faire la découverte de ce minerai puisque le premier soc de charrue entré dans le sol en avait revélé l'existence. Il est à croire que l'on s'était donné la peine d'examiner les terrains de cette région puisque La Potardière eut aussi devant lui ce que l'on appelle "fer en masse" c'est-a-dire en blocs et non plus "en sable" ou par grain. Le fer en masse devait avoir été rencontré plus au nord car on le nomme "fer de montagne". Etant allé sur les lieux notre ingénieur déclara qu'il n'était "pas possible de voir des mines qui promissent davantage, soit pour la bonté du fer, soit pour l'abondance", nous dit Charlevoix qui évidemment, cite le texte du rapport officiel.

La Potardière fit travailler pendant deux ans à extraire le minerai, ce qui nous conduit à l'automne de 1672 où Courcelles et Talon furent remplacés par Frontenac qui agit à la fois comme gouverneur et intendant. Dès son arrivée ou peu après, c'est-à-dire fin de septembre, il était aux Trois-Rivières appelé par de fausses nouvelles qui venaient de la direction du lac Champlain, au sujet des Iroquois. Dès le 2 novembre il écrit à Colbert une lettre dans laquelle il s'étend longuement sur la région des Trois-Rivières et, au sujet des mines il s'exprime ainsi: "Celle dont on vous a parlé est très bonne. Je l'ai été visiter pour vous en pou-

voir rendre un compte plus exact et j'ai été ravi qu'on en ait découvert une autre tout contre celle du Cap de la Madeleine, qui est beaucoup plus riche et plus abondante et qu'on aura de la peine à épuiser parcequ'il y a quatre lieues de côtes depuis Champlain jusqu'au Cap qui en sont toutes pleines. Tous les ruisseaux qui coulent en ces endroits le marquent assez, leurs eaux sont toutes pleines de rouille. J'ai eu la curiosité d'en vouloir boire et j'ai trouvé qu'elles sentent le fer à pleine bouche. Les mineurs que j'y ai menés et qui y travaillent actuellement rendent la chose assurée, de sorte que, si vous êtes dans la résolution de faire faire des forges et une fonderie, il est certain qu'on ne manquera pas de matière. Il y a six monceaux de mine tirés au Cap qui pourront suffire (suivant le rapport du mineur que je vous envoie avec la présente) à deux fontes de trois ou quatre mois chacune. La question sera de savoir l'endroit où l'on placera la forge; selon mon sens, elle serait beaucoup mieux sur la rivière Pepin, qui est sur le territoire de Champlain, que sur la rivière du Cap où les Pères Jésuites ont déjà un moulin tout fait, lequel, à la vérité, en rendrait la construction plus facile, mais aussi la mettant (la forge) sur la première rivière (Pepin) elle se trouverait entre les deux mines et l'on pourrait faire venir plus aisément la matière du Cap à Champlain parce que cela est en descendant la rivière (le fleuve) que de la faire remonter de Champlain au Cap, outre que la mine du territoire de Champlain, étant assurément plus abondante que l'autre, la plus grande partie de matière se tirera de ce côté-là. Quand vous serez déterminé à faire travailler à la dite forge, comme les gens que vous enverrez seront sans doute habiles, ils verront si la rivière dont je parle a assez d'eau, s'il y aura assez de chute pour y placer les roues et si l'on y pourra pas joindre d'autres ruisseaux qui en sont très proches, comme celui de Hertel qui est assez considérable, ainsi que le chef des mineurs, qui vient d'arriver, et à qui j'avais donné charge de remonter jusqu'à deux lieues (rang Saint-Jean, paroisse Saint-Maurice actuelle) dans la rivière Pepin, m'assure qu'on peut la faire facilement. Il est certain que, si l'on établit une fois ces forges, elles apporteront de très grands avantages, non seulement par le fer excellent qui s'y fera, mais encore par la consommation du bois

(pour faire le charbon) qui facilitera le défrichement des terres, et par le nombre de gens qu'il faudra employer pour leur exploitation, qui contribueraient aussi à la consommation des vivres et denrées que nous commençons d'avoir de trop et desquels, si les habitants n'ont le débit, il est à craindre qu'ils négligent la culture des terres, ne trouvant point à vendre leurs blés, et la plupart n'ayant que cela pour acheter les hardes (et les outils) dont ils ont besoin."

En 1680 Jacques Le Marchand demeurait "à Saint-Eloi près de Champlain". Ce nom de Saint-Eloi avait été donné par Champlain à une île du voisinage et de là peut venir le nom du village, mais les ouvriers des mines de 1670-1672 y sont peut-être pour quelque chose puisque Saint-Eloi est le patron de ceux qui travaillent le fer. Notons aussi que, en 1663, Pierre Boucher mentionne sous le nom de Saint-Eloi l'île qui est en face de l'église de Batiscan.

L'endroit où le minerai était à la fois plus abondant et plus facile d'extraction était sur le fief de Maurice Poulin, aux "Vieilles Forges", selon le terme actuel, mais du temps de Poulin, Courcelles, Frontenac, il n'en était pas question. La connaissance des mines du Cap a dû être la première puisque, dès 1649, les Jésuites y donnaient des terres d'habitants et ceux-ci ne pouvaient manquer de s'apercevoir, en ouvrant le sol, qu'il y avait là une substance dure granulée, parfois se présentant sous forme de paquets et très facile à prendre pour un métal. Ce n'était pourtant que la frange ou des bandes avancées du principal dépôt qui se trouvait à quatre milles au nord-est du Saint-Maurice et à une douzaine de milles du fleuve, au rang Saint-Félix aujourd'hui, seigneurie du Cap. On connut cela plus tard, et c'est le lieu où l'on exploita des sources minérales dont l'histoire est connue. Les terres de Saint-Félix sont basses, entrecoupées de tourbières, ce qui les rend plus difficiles à fouiller que le terrain élevé du Cap et de Champlain, où Talon, Courcelles, La Potardière et Frontenac croyaient avoir rencontré les meilleurs gisements. Saint-Félix était comme pavé de masses de fer. On en a trouvé en abondance jusque dans les tourbières. Les dépôts s'étendaient vers Saint-Malo, situé à quarante arpents du fleuve et environ un mille du

Saint-Maurice. Plus on remonte cette dernière rivière plus, dit-on, les terres qui la bordent fournissent du fer et toujours de qualité supérieure. C'est le produit du lavage des eaux qui passaient dans les âges géologiques, par dessus les Laurentides qui sont remplies de couches de fer de montagne absolument pur.

Les espérances que l'on avait entretenues jusqu'à 1672 ne se réalisèrent point. En 1673, Louis XIV, lancé tout à fait dans son système de domination en Europe, écrivait qu'il avait assez aidé le Canada et que c'était à la colonie à se développer par elle-même. Tous les plans de Talon étaient abandonnés. Néanmoins nous voyons que, en 1675, Frontenac visitait la baie Saint-Paul, examinant la mine de fer, à l'instigation du Conseil Supérieur de Québec probablement, et si l'on eut laissé ce Conseil libre d'agir le Canada eut vu des jours meilleurs, nonobstant l'indifférence du souverain. L'année suivante (1677) il est fait mention de Jean-Baptiste de Lagny des Brigandières à qui fut accordé la permission d'exploiter les mines du Canada durant vingt ans, mais il n'en résulta rien.

On sait que les poèles étaient à peu près inconnus en France et que, par toût le Canada, on ne faisait que des feux de cheminée. Il n'y a pas de doute que la perspective de posséder une fonderie faisait largement espérer que l'on s'y procurerait de ces sortes de meubles si désirables dans un pays de grands froids. Le désappointement dût être général—il dura soixante ans.

M. E. Z. Massicotte a étudié ce sujet et il nous montre que certaines familles à l'aise se procuraient des poèles, un peu plus tard que la date où nous sommes en ce moment. A ce sujet donc nous avons vu que le 28 août 1676, à Québec, Nicolas Gauvreau réclame de Pierre Niel seize francs pour la monture d'un poèle "y compris les avisses". Niel veut bien payer quatre francs pour la "monture" mais il dit que les douze francs des vis sont de trop. La cour le condamne à payer les seize francs. Il paraîtrait donc que les pièces du poèle s'ajustaient au moyen de vis d'une certaine forme et valeur au lieu de s'emboiter comme

sont la plupart des poèles à présent. Dans ses explications, Niel dit qu'il a acheté le poèle de Charles Bazire marchand, au prix de cent trente livres, ce qui correspond à plus de cent piastres de 1917. Nous avons vu, dans un texte de 1611 que les poèles de fonte étaient très rares en France et qu'on les appelait "poèles d'Allemagne."

Le 13 novembre 1685 le gouverneur Denonville écrit au fils de Colbert: "Je suis persuadé qu'il y a auprès des Trois-Rivières une mine à faire des forges admirables. Je voudrais bien avoir ici un homme assez entendu et capable de faire les projets d'un tel établissement, qui serait au roi une chose très utile et à tout le pays. M. Talon (il était en France) peut vous rendre compte comme M. de Colbert (décédé) l'a fait éprouver et qu'elle s'est trouvée parfaitement bonne. J'en envoye quelque peu à M. Arnoul pour qu'il la voie et vous en rende compte. Il y a un assez gros ruisseau dans le voisinage". Un an après il écrit: "J'ai envoyé visiter, encore une fois, cette année, la mine de fer qui est auprès des Trois-Rivières. Je suis bien sûr qu'il y en a bien au delà de ce qu'il en faut pour que l'on n'en manque jamais. L'affaire principale est le ruisseau nécessaire pour qu'il puisse servir en hiver et c'est en cela où l'on aura besoin d'un habile homme pour voir ce qui se pourrait faire pour cet établissement. L'an passé, j'ai envoyé un échantillon en France, mais les maîtres de forges, qui l'ont trouvée très belle et abondante, en voudraient avoir quinze ou vingt barriques pour en faire une épreuve, pour connaître la qualité du fer. Il faudra faire en sorte, l'an prochain, de les satisfaire. Si notre compagnie du Nord réussit, je ne serai pas en peine de leur faire faire cette entreprise."

La compagnie du Nord était composée de marchands de Québec qui visaient à s'emparer de la traite de la baie d'Hudson. Pour cela il fallait en chasser les Anglais. Au printemps de cette année 1686 une expédition armée était partie par la rivière Ottawa, sous les ordres du chevalier Pierre de Troyes, et devait faire la conquête des postes de la baie, ce qu'elle accomplit brillamment, mais, au cours des années qui suivirent, il y eut tant de combats,

avec des alternatives de succès et de revers, que la compagnie du Nord ne fit pas assez de bénéfices pour employer ses capitaux dans l'industrie du fer comme elle l'avait projeté.

L'intendant Champigny écrivait le 11 novembre 1687: "Le sieur Hameau est venu visiter nos mines de fer des environs des Trois-Rivières, mais il a été trop peu de temps pour y avoir pu visiter les avantages que l'on pourrait tirer des dites mines. Nous joignons à cette lettre un mémoire de ce qu'il a trouvé et de ses pensées. Il ne se peut pas faire qu'une forge ne fut un très grand avantage pour le pays. Cela sauverait bien des maisons du feu par les poêles que nous aurions à grand marché et donnerait à travailler à bien des gens qui ne font rien pendant tout l'hiver". De nouveau, juste un an après, il dit que le sieur Hameau passe en France pour faire rapport sur le fer. Le charroi sera la grande dépense. Cette lettre est en réponse à une communication du roi, datée du 8 mars 1688, disant que Hameau faisait trop hâtivement ses recherches.

Trois années de silence s'en suivent. Le 10 mai 1691 l'intendant Champigny explique qu'il se trouve "des mines de fer au milieu de la colonie qui ont été examinées, il y a trois ans, par le le sieur Hameau, maître de forges envoyé exprès par M. le marquis de Seignelay (fils de Colbert) en 1687. Il a fait connaître qu'on en pourrait espérer toute sorte d'avantages. Si on voulait établir des forges pour y travailler ce serait un grand bien pour le pays, considérant le besoin que l'on a d'avoir des poêles pour chauffer les maisons et la grande quantité de fer qui se consomme en toute sorte d'ouvrage, mais la dépense pour le commencement de ces établissements ne peut se faire sans le secours du roi".

Bacqueville de la Potherie note, en 1700: "Champlain est considérable pour des mines de fer dont on a reconnu autrefois la bonté". Cela ne veut pas dire que l'on utilisait ces mines. Charlevoix en 1721 mentionne ces mines avec éloge.

Nous avons vu tout ce qu'il est possible de savoir sur ce sujet.

Il est évident que, de 1670 à 1690 à peu près, les colons du Cap à Batiscan ont vécu dans l'expectative d'une industrie dont les bienfaits semblaient assurés d'avance et que ces vingt années d'espoir, de transes, de mécomptes et de calculs de tous genres, ont dû laisser un souvenir pénible, que le temps, néanmoins, a refoulé dans l'oubli. La génération des habitants de Champlain qui vit commencer, en 1730, l'entreprise de la famille Poulin, au dessus des Trois-Rivières, au bord du Saint-Maurice, gardait sans doute mémoire des anciennes espérances déçues, mais c'était tout, elle n'avait éprouvée elle-même ni désappointements ni les agitations de cette époque devenue lointaine. Aujourd'hui, personne n'en sait rien et notre chapitre est une révélation.

Par ordre du roi, signé le 4 juin 1675, au camp de Luting durant la guerre de Belgique, l'intendant Duchesneaux fit un relevé des seigneuries concédées depuis une dizaine d'années, comprenant le nombre des habitants, des terres en culture, des animux, &c., pour voir à ce que les seigneurs qui n'avaient point fait défricher leurs concessions fussent dépossédés sans retard et, en effet, plusieurs se virent retirer les domaines dont ils n'avaient pu ou voulu s'occuper, l'intention du souverain, en accordant ces fiefs ayant toujours été de les faire ouvrir à l'agriculture et habiter par des familles stables. Il va sans dire que la seigneurie de Champlain échappa à toute censure de ce genre, puisque son concessionnaire avait activement travaillé, et avec succès, à se conformer aux obligations de peupler, défricher, établir ses terres. On peut dire que les trois quarts des seigneuries ont, pour la raison ci-dessus, été concédées, retirées, puis reconcédées, même retirées une seconde fois et accordées à un troisième seigneur.

Il est certain que la culture faisait vivre les habitants qui se donnaient la peine de défricher autour d'eux, mais il n'y avait aucun commerce organisé pour vendre les produits du sol, de sorte que le nombre d'arpents mis en valeur correspondait simplement aux besoins de la famille. La ressource de la chasse procurait du gibier pour la table et surtout des pelleteries qui se vendaient au magasin général pour être de là transportées en France. La

compagnie Oudiette était tenue de payer quatre francs dix sous la livre sur les peaux de castor, mais elle se plaignait de ce que les habitants lui fournissaient surtout ce que l'on nommait le "castor sec" qualité inférieure: "ce castor n'étant nullement propre à la manufacture des chapeaux", et elle propose la cote suivante: castor gras 5 f. 105.; demi gras 4 f. 108; sec 3 f. 10s. ce que le roi approuva en 1676. Par la même occasion, il fut décidé que l'on établirait des marchés publics dans les centres toutes les semaines et trois ou quatre fois par an dans des lieux convenables. Le castor étant une marchandise, ses qualités commerciales variant sans cesse, selon la mode ou pour d'autres causes, il est inutile d'en parler dans cet ouvrage.

Par une ordonnance du Conseil Supérieur de Québec de 1675, il est prescrit que "les moulins, soit à eau, soit à vent, que les seigneurs ont bâtis, ou qu'ils feront bâtir à l'avenir sur leurs seigneuries seront banaux et leur tenanciers qui se seront obligés à ce sujet par le titre de concession de leurs terres seront tenus d'y porter moudre leurs grains et de les y laisser au moins deux fois vingt-quatre heures, après lesquelles il leur sera loisible de les reprendre, s'ils ne sont moulus, pour les porter moudre ailleurs, sans que les meuniers puissent prétendre le droit de mouture." Cet arrêt fut promulgué partout et affiché aux portes des églises. Plus tard, on en vint à permettre aux habitants de construire des moulins lorsque le seigneur se faisait tirer l'oreille pour agir ou lorsque son moulin ne donnait pas satisfaction. Tous les intendants du Canada ont protégé l'habitant contre l'ambition ou la paresse du seigneur; ce qui fait que le système seigneurial n'a jamais été rigoureux pour nous.

Par une déclaration du roi donnée à Fontainebleau en 1680, il fut établi que les procès des cours seigneuriales du district des Trois-Rivières seraient appelables seulement au tribunal des Trois-Rivières et non pas à la prévoté de Québec. Si le jugement des Trois-Rivières ne donne point satisfaction à l'une des parties en cause, alors on pourra porter l'affaire devant le Conseil Souverain de Québec qui prononcera en dernier ressort. Ceci ne diffère en rien de ce qui est la règle aujourd'hui.

Chapitre III

INDUSTRIE, COMMERCE, RECENSEMENT, 1675-1700

SOMMAIRE:—Instruction des filles.—Industries domestiques.—L'agriculture.—Les moutons.—Le roi donne des conseils.—Coureurs de bois.—Les armes a feu.—Pas de villages en canada.—La milice.—Recensement—Les intendants.—La neige (poesie).

A l'époque de la fondation de Champlain, la colonie commençait à prendre forme. Chez les Ursulines de Québec on apprenait aux filles à filer et on faisait dans les campagnes des toiles et de la serge, car les moutons vivaient bien sous ce climat, contrairement à ce que l'on avait d'abord supposé et le lin y venait à merveille. Talon recommandait sans cesse la culture du chanvre et du lin. Il y avait déjà des fabriques de souliers et de chapeaux. Ces articles, importés de France coûtaient très chers. On monta une tannerie en 1670, une savonnerie pareillement et le travail de la potasse allait de mieux en mieux. Le Père Le Mercier disait en 1673 que les grains ordinaires étaient superbes en ce pays, de même que le lin et le chanvre. Il ajoute "les brebis de France portent communément deux agneaux lorsqu'elles ont pris une première année en Canada". Frontenac, en 1672, déclare que les moutons, "qu'on croyait avoir de la peine à nourrir l'hiver, viennent si bien en ce pays que je vous dirai avoir vu un agneau de six mois aux Trois-Rivières qui me parut si grand que j'eus la curiosité de le faire mesurer et je trouvai qu'il avait deux pieds et demi de haut et, depuis la tête jusqu'à la queue, quatre pieds. Je ne pense pas qu'à Beauvais ils soient guères plus grands. Aussi est-ce un canton fort propre à nourrir les brebis, le terrain y étant sec et sablonneux, de sorte que l'on pourrait fort bien appeler toute la côte de Champlain, du Cap de la Madeleine et les Trois-

Rivières la Sologne du Canada". Beauvais et la Sologne sont des endroits renommés de France pour les moutons.

Une singulière lettre est la suivante, écrite par Colbert à Frontenac en 1676: "Sa Majesté désire que vous excitiez fortement les habitants de bâtir des barques et autres bâtiments pour les employer à la pêche (du golfe) et même pour les porter, autant que vous pourrez, à commencer quelque commerce dans les îles de l'Amérique (les Antilles). Elle veut, de plus, que vous excitiez les mêmes habitants à continuer la manufacture de la potasse, n'y ayant rien qui soit plus important pour l'augmentation de cette colonie que chercher (importer) des marchandises, établir des manufactures et des pêches, par le moyen desquelles les marchands puissent avoir du commerce, soit avec le royaume, soit avec les îles d'Amérique."

Cette lettre est du Louis XIV mot pour mot: il a bien garde d'aider à faire les choses qu'il conseille et cependant, tout l'argent, toute l'autorité jusqu'aux moindres détails, étaient dans sa main. Cette colonie, qui s'était formée pour ainsi dire à l'insu d'un pouvoir indifférent, on lui demandait de se remuer, malgré sa faiblesse et de faire acte de pays constitué comme un Etat jouissant de ses biens et trop porté à l'indolence. Et à qui confiait-on la tâche d'exécuter ces beaux projets? A Frontenac qui n'était venu ici que pour refaire sa fortune dissipée en France, Frontenac dont toute l'activité consista à pousser la traite des pelleteries au point que le Canada n'était qu'un comptoir pour trafiquer avec les Sauvages. Si encore on eût eu le sens de faire fabriquer par les habitants les cent mille couvertes de laine que l'on vendait annuellement sur les grands lacs, et dans l'ouest pour obtenir des fourrures, il en serait résulté quelque avantage pour la colonie mais le système général consistait à tirer du Canada le plus possible sans lui rien accorder... que des conseils.

La coutume s'étant établie en plusieurs endroits d'aller au loin dans les bois rencontrer les Sauvages pour leur acheter des pelleteries et des désordres en résultant, le roi, par une ordonnance

ce du 15 avril 1676, prescrivit de ne plus s'adonner à ces courses et de ne faire commerce avec les indigènes que lorsque ceux-ci iraient dans les habitations pour se procurer les marchandises et articles de tout genre dont ils auraient besoin en échange des produits de leur chasse. Les habitants pouvaient vendre à leur tour ces fourrures aux magasins de la compagnie dite des Indes, aux Trois-Rivières et ailleurs; de plus; ils avaient la permission de faire la chasse, chacun sur sa terre et dans les profondeurs, pourvu qu'ils n'entreprennent des voyages de durée. C'est le commencement des ordonnances contre les coureurs de bois et la preuve que le mal ne se guérissait pas par le moyen des lois, c'est que l'autorité ne cessait, par la suite, d'édicter des peines sévères contre cet abus. En 1678 il y eut défense aux habitants d'aller à la chasse plus loin qu'une lieue de leur domicile. L'année d'ensuite cette permission fut limitée à trois mois, du 15 janvier au 15 avril.

Les armes à feu et autres qui figurent en bon nombre au recensement de 1681 étaient utiles pour la guerre et la chasse, mais on les considérait comme meubles ordinaires. En 1668, le Conseil Souverain les exempta de toute saisie et fit défense rigoureuse aux habitants de les vendre ou de s'en dessaisir de n'importe quelle manière, le tout dans l'intérêt général. Au recensement de 1681, la paroisse de Champlain, qui ne comptait pas encore trois cents âmes ou moins de soixante familles, possédait douze pistolets et quarante-six fusils.

Au lieu d'imiter la population rurale de France qui habite des villages et de grouper leurs maisons au centre du domaine seigneurial ou autour de l'église, les premiers Français établis comme cultivateurs au Canada se placèrent le long du fleuve, chacun sur sa terre, de manière à former une rue dont un côté était bordé par des maisons faisant face à l'eau et l'autre libre jusqu'au rivage. Cela s'appelait une côte parce que les habitations se trouvaient rangées côte-à-côte sur la côte ou sommet de la berge de la rivière.

Vers 1669, l'intendant Talon, imbu d'une idée rétrograde assez surprenante chez un tel homme, voulut obliger les habitants à se mettre en villages, mais il n'y parvint pas, excepté à Charlesbourg où il était roi et maître. L'un de ses arguments était que les colons se défendraient mieux contre les Iroquois, mais les Iroquois n'étaient qu'une poignée, habitant la province de New-York et il aurait suffi d'envoyer des troupes dévaster leurs cantons pour les faire tenir tranquille.

Vers 1675, le comte de Frontenac organisa une milice composée de tous les hommes en état de porter les armes. Le Canada n'avait guère plus de six mille âmes françaises, soit mille soldats de milice. On nomma des habitants avec le titre de "capitaine de la côte". Va sans dire qu'il était hors de question de mettre un capitaine par localité puisque nombre de seigneuries commençaient à peine à se peupler. Alors, un capitaine embrassait l'étendue nécessaire pour se former une compagnie. Avec le temps on eut partout un capitaine par paroisse, mais toujours qualifié de capitaine de la côte. C'était lui qui recevait les ordres du gouvernement et les communiquait à qui de droit dans sa circonscription. Au besoin il était huissier et remplissait plusieurs fonctions honorables. En un mot, c'était le premier citoyen de la place et le seigneur avait tout intérêt à marcher d'accord avec lui. Il avait à l'église son banc attitré et, par la suite, sous le régime anglais, cet usage s'est continué durant un siècle plein, pour finir à la Confédération alors qu'une "milice active" fut organisée pour prendre la place de l'ancienne institution. Le capitaine de milice ne se laissait pas piler sur le pied par les officiers des corps appelés "réguliers" et il était respecté en conséquence. D'ailleurs, comme militaire, il entendait le métier dans ce pays beaucoup mieux que les Européens, de sorte que personne ne se moquait de lui.

La milice ne recevait aucune paie. Les hommes de la côte s'exerçaient surtout au tir au fusil et c'est comme tirailleurs qu'ils étaient sans rivaux à la guerre. On ne parlait pas de batailles rangées au milieu des forêts du Canada ou des colonies voisines.

aussi le soldat de France y perdait-il son latin, tandis que le milicien canadien se tirait d'affaire avec honneur et gloire.

La France a très peu connu le Canada, parcequ'elle n'y voyait que les peaux de castor, mais parfois un personnage placé de manière à mieux se renseigner saisissait un point nouveau du problème et faisait un effort dans cette direction, mais cela n'allait jamais loin, tels furent Richelieu, Louis XIV, Colbert. Quant à Talon qui étudia la colonie avec ses yeux et son intelligence, il était comme le fils de Champlain et tous nos éloges lui sont dûs, mais on l'empêcha d'agir par pure ignorance de la valeur de cet homme, et les ignorants étaient au pouvoir. Voilà l'histoire de la Nouvelle-France jusqu'a 1684 où débutent les campagnes militaires alors que cette fausse Nouvelle-France commençait à vivre avec peine et misère. On n'avait presque rien fait pour elle. On lui demandait de sacrifier le peu qu'elle était pour soutenir une querelle qui ne la regardait point.

Dès 1677 l'organisation de la milice semble avoir été complète. Colbert écrivait à l'intendant Ducheneau. "Le roi a été surpris de voir qu'il n'y a que huit mille cinq cent q nze âmes en Canada" et nous pouvons nous demander pourquoi il n'était pas plutôt surpris d'apprendre qu'il y en avait autant puisque, depuis des années, il refusait d'aider à l'envoi des cultivateurs de France, mais le fond de sa pensée, quand il parlait du bas chiffre de la population, c'était de n'y pas trouver assez d'hommes pour faire des soldats. Il écrivait à Frontenac. "Je vous recommande toujours de tenir les habitants dans un continuel exercice sous les armes, de les assembler par compagnie, de leur faire faire l'exercice et de les obliger de se tenir toujours bien armés; et je désire que vous me rendiez compte particulièrement de ce point par toutes vos dépêches et que vous me fassiez savoir de quel nombre d'hommes vous pouvez faire état, soit pour défendre le pays, soit pour attaquer."

Sur ce, on fait un nouveau recensement, l'année 1679: 9,915 hommes, 299 garçons, 218 filles, 68 mariages, 21,900 arpents en

culture. Tout le Canada pouvait former une paroisse de 1917. On se reprit en 1681, ce qui donna le résultat suivant: 9,710 personnes de tous âges, 1810 familles, 6936 bêtes-à-cornes, 600 moutons et brebis, 78 chevaux, 18 chèvres, 16 ânes, 24,427 arpents en valeur.

En 1683, dans la liste des paroisses proposées comme cures fixes ou qui l'étaient déjà, on voit: Cap 283 âmes, Champlain une lieue et demie 295 âmes, Batiscan deux lieues 365 âmes. Un autre tableau, de la même année, donne: 10,251 âmes, à part 25 soldats à Québec et 600 Acadiens qui sont dans leur pays. On met les Sauvages (province actuelle de Québec) à 1512 personnes de tous âges. Il y a 25, 217 arpents défrichés, 1745 fusils, 46 pistolets, 7,025 bêtes-à-cornes, 2,330 cochons, 56 chevaux, 625 moutons, 15 ânes. La diminution dans les chevaux est considérable, il y a peut-être une erreur du copiste. Quarante-six pistolets pour tout le Canada n'est pas non plus un gros chiffre puisque Champlain, en 1681, possédait douze de ces armes. On comptait vingt-deux localités ayant en tout 1745 fusils ce qui suppose une moyenne de 79 pour chaque endroit. Champlain n'en avait que 46. Cette année 1683, la guerre contre les Iroquois devenant imminente, le roi envoya deux cents hommes de troupes, mille épées et cinq cents fusils pour être "distribués aux habitants au même prix qu'ils coûtent en France...et j'ai été surpris d'apprendre que la plupart des dits habitants n'ont point d'armes; il est bien nécessaire que vous les obligiez à en avoir et que vous les fassiez souvent exercer."

Le recensement du Canada, en 1685, montre 1791 hommes, 1672 femmes, 1522 grands garçons, 2584 petits garçons, 988 grandes filles, 2168 petites filles-total 10,725 âmes, à part 107 prêtres et 80 religieuses. Il y a 1877 maisons, 41 moulins, 1938 armes à feu, 156 chevaux, 7,474 bêtes-à-cornes, 24,390 arpents labourés, 787 moutons, 14 chèvres.

Les recensements de 1691, 1695, 1698 sont maladroitement groupés en ce qui regarde le Cap, Marsolet, Champlain, Bécan-

cour et Gentilly, néanmoins, un examen d'ensemble nous permet d'apprécier la situation que ces trois documents représentent trente ans après la fondation de Champlain.

1691

	Ste-Anne	Batiscan	Cap. Marsolet Bécancour	Champlain et Gentilly
Eglise	1	1	1	1
Presbytère		1	1	1
Prêtre		1	1	1
Hommes dessus 50 ans	11	25	11	21
Hommes sous 50 ans	14	34	10	34
Femmes	22	54	22	53
Garçons dessus de 15 ans	23	56	23	40
Garçons sous 15 ans	28	83	26	83
Filles dessus de 15 ans	4	20	9	24
Filles sous 15 ans	19	74	32	75
Maisons et cabanes	24	53	25	36
Moulins	1	1	1	1
Armes à feu	35	121	49	81
Epées	4	25	8	13
Terre en valeur	436	2997	517	951
Pré	15	69	46	4
Blé franc	1583	4744	1453	3219
Blé d'Inde	81	91		72
Menus grains	438	880	222	579
Avoine	250	590	418	302
Chevaux	1	12		8
Bêtes-à-cornes	119	275	131	180
Moutons		5	117	23
Cochons	45	117		114

1695

	Ste-Anne	Batiscan	Cap, Marsolet Bécancour	Champlain et Gentilly
Eglise	1	1	1	1
Presbytère	1	1	1	1
Prêtre		1	1	
Hommes dessus 50 ans	16	25	20	14
Hommes sous 50 ans	16	40	17	21
Femmes	30	53	33	45
Garçons dessus 15 ans	40	60	26	30
Garçons sous 15 ans	26	80	33	50
Filles dessus 15 ans	9	31	16	27
Filles sous 15 ans	27	72	30	44
Maisons et cabanes	24	57	31	34
Moulins	1	2	1	
Armes à feu	49	98	62	64
Epées	4	22	14	3
Terre en valeur	464	1236	1096	1031
Pré	22	84	14	
Blé franc	1643	6709	2215	3946
Blé d'Inde	47	66	128	20
Menus grains	595	1173	362	454
Avoine	333	493	547	92
Chevaux	5	15	2	9
Bêtes-à-cornes	134	260	197	203
Moutons		5	10	20
Cochons	84	149	113	108

1698

	Ste-Anne	Batiscan	Cap, Marsolet Bécancour	Champlain et Gentilly
Eglise	1	1	1	1
Presbytère		1	1	1
Prêtre	1	1	1	1
Hommes dessus 50 ans	15	30	19	26
Hommes sous 50 ans	15	34	24	22

	Ste-Anne	Batiscan	Cap, Marsolet Bécancour	Champlain et Gentilly
Femmes	29	62	42	50
Garçons dessus 15 ans	25	71	34	45
Garçons sous 15 ans	25	90	54	74
Filles dessus 15 ans	6	54	27	34
Filles sous 15 ans	29	80	40	74
Maisons et cabanes	26	49	31	37
Moulins	1	1	1	1
Armes à feu	40	90	67	66
Epées	3	15	9	8
Terre en valeur	489	954	804	1108
Pré		72	18	
Blé franc	1967	5354	2817	4338
Blé-d'Inde	9	21	35	45
Menus grains	596	1212	460	741
Avoine	229	458	476	554
Chevaux	6	20	2	15
Bêtes-à-cornes	136	246	163	194
Moutons	8		8	20
Cochons	65	146	111	107

Dans le chapitre précédent il a été dit un mot des intendants de la colonie. A tour de rôle. chacun a fort bien rempli ses fonctions, surtout Talon, Champigny, Bégin, Hocquart et nous croyons qu'il est à propos d'expliquer ici la nature de leurs devoirs en Canada. Ce fonctionnaire avait dans ses attributions la justice, le commerce; le gouverneur avait le militaire. Les affaires religieuses relevaient de l'évêque et du Conseil Supérieur de Québec. Tout ce qui appartenait au système seigneurial était entre les mains de l'intendant mais l'octroi des terres en fief était partagé avec le gouverneur. Les finances, formant partie du commerce, étaient à l'intendant. En ce qui concerne l'industrie, si peu qu'il y en eût, c'était l'intendant qui s'en occupait, comme de la construction des navires, lorsque l'on jugea à propos de s'en occuper. Tous les actes du gouverneur, de l'intendant, du conseil, de l'évêque étaient sujets à l'approbation du

roi, ce qui causait des délais à cause de la distance et des inconvénients parce que les hommes de Versailles n'étaient pas toujours autant éclairés sur les matières de la colonie que les gens de Québec. Il est bon, croyons-nous que, dans l'histoire d'une paroisse comme celle de Champlain, le lecteur puisse se renseigner sur l'ensemble d'une administration dont cette localité formait partie.

Sous le rapport de l'administration de la justice il n'y avait pas encombrement d'ouvrage, du moins quant aux mœurs, car la colonie demeura longtemps telle que Pierre Boucher la dépeignait dans les termes suivants: "Les gens de bien peuvent vivre ici fort contents, mais non pas les méchants, vu qu'ils y sont éclairés (surveillés) de trop près, c'est pourquoi je ne leur conseille pas d'y venir, car ils pourraient bien en être chassés, ou du moins être obligés de s'en retirer, comme plusieurs ont déjà fait, et ce sont ceux-là proprement qui décrient le pays, n'y ayant pas rencontré ce qu'ils pensaient."

LA NEIGE

Voici la neige en tourbillons
Qui danse, vole et se démène.
Mes chers amis! quels rigodons
Par les monts, la ville, la plaine.

C'est embrouillé, c'est aveuglant.
Autour de moi tout se tortille.
L'univers, en domino blanc,
Déluré, gambade et frétille.

La trombe rive et va son train.
Le soleil n'est plus de ce monde.
J'entends partout des voix d'airain,
Eh! c'est le vent qui siffle et gronde.

L'orchestre a clairons et tambours,
Avec des instruments à corde.
L'avalanche croule toujours,
Il neige à Dieu miséricorde.

La sagesse dit: "Cloîtrons-nous",
Ne courez pas à l'aventure.
Pauvres captifs sous les verrous,
Admirez de loin la nature.

Seul, l'oiseau de neige à l'œil clair
Se délecte dans la tempête.
Flocon vivant, esprit de l'air,
Il tournoie et crie à tue tête.

Je vois passser son petit corps
Dans le remous blanc qui l'emporte.
Il fait des tribords et babords
Selon que le vent se comporte.

La nuit descend à pas compté
Mais non sans quelque résistance.
La blancheur et l'obscurité
Se combattent dans la distance.

Le sapin vert, se tenant droit,
Nargue la bourrasque folâtre.
Il est là, planté comme un roi
Qui se prélasse au coin de l'âtre.

Pour lui les frimas semblent chauds.
Même il joue avec la tourmente,
Aussi voyez ses lourds rameaux
Se balader quand elle augmente

Les éléments sont déchainés.
La rafale bat la campagne.
A quoi sert d'y mettre le nez ?
Je m'endors comme un chat d'Espagne.

BENJAMIN SULTE.

Chapitre IV

AUTOUR DE L'ANNEE 1700

SOMMAIRE : Gedeon de Catalogne.—Le fief Lapierre.—Noms des principaux habitants de Champlain.—Nicolas Rivard.— Levreau de Langy.—Industries domestiques—Impressions de La Potherie sur le Canada.—Mariages de Champlain.—La Guerre.

Gédéon de Catalogne, seigneur non résident. gardait le fief Marsolet sans trop s'en occuper en attendant des colons qui lui viendraient du surplus des populations voisines. Cet officier très méritant comme tel, servait à Québec, au Cap Breton, Montréal, Niagara, baie d'Hudson, enfin partout, et ne pouvait guère se dévouer aux affaires de sa petite seigneurie qui se peuplait à la grâce de Dieu, avec lenteur, comme du reste tout le pays. Nous avons parlé de Catalogne dans le tome 1, p. 393. A sa mort, en 1729 il laissait cinq filles qui devinrent mesdames d'Amours, Gamelin, Pothier, Dubuisson de Gannes et de Landriève. Le seul fils, Joseph, marié à Charlotte Dubuisson servit dans les troupes du Canada et mourut en 1735, laissant son fils Louis-Charles-François qui fut officier et servit principalement au Cap Breton et fut décoré de la croix Saint-Louis. En 1766, il partit pour Saint-Domingue, île française des Antilles, où il commanda la place des Cayes jusqu'à sa mort en 1781. Il avait eu de son mariage avec Louise Guyon-Després, canadienne, un fils, Charles-Gédéon qui mourut à la Martinique, militaire, lui aussi. Après 1765 où l'on exigea des seigneurs le serment de fidélité à la couronne britannique, les Catalogne ne s'occupèrent plus du fief Marsolet. D'ailleurs, quittant le pays, ils ne pouvaient y conserver cette propriété sans de grands embarras.

Le plan cadastral dressé par Gédéon de Catalogne peut être

mis sous la date de 1709 à 1712, période que cet ingénieur a employée à le préparer. Le fief "Lapierre" est indiqué sans aucun habitant. "Marsolet" porte, du côté du Cap, le nom de Bigot et, du côté de Champlain le terme, "Domaine". Ensuite vient "d'Arthel" quatre terres du nom de Bigot, trois Proux, ensuite Desmarets, Aubuchon, Le Pelé, Pinard, Delis (?), Baudoin.

Ici commence Champlain: Baudoin, Babie, Arcouet, Demeilliers, Durand, Desmarets, Couillard, Babie, Carpentier, Bourdelais, Desmarets, Couillard, Saint-Romain, Lafrenière, Cap. Poitier (?) Desrosiers, Babie, Baudoin, Desilets, Neveu, Dizi, Alexandre, Cabanac (avec une croix qui indique l'église) Cabanac, Montplaisir, Saint-Romain, Et. Roy (?) Montplaisir, Troisville, Dutau, Gaya (Cailla) René Oré, et la ligne qui sépare de Batiscan, mais la première terre de Batiscan est marquée "M. Champlain," ensuite vient Marchand et tout Batiscan.

Nicolas Rivard dit Lavigne né en 1624, s'était établi au Cap de la Madeleine avant 1660, ensuite il demeura à Batiscan où nous le voyons en 1680. Il était capitaine de milice, homme d'action et citoyen estimé. Sa descendance porte les noms de Rivard, Loranger, Bellefeuille, Lanouette, Dufresne, Laglanderie et elle est très nombreuse. Lorsque, le 1er juillet 1701, le R. P. Luc Filiastre, prêtre récollet, bénit la tombe de ce brave colon, dans le cimetière de Champlain, il y avait déjà assez longtemps que ses enfants et petits-fils s'étaient taillé des domaines dans la contrée du Cap-Batiscan, comme le montrent la carte cadastrale et autres documents. A la quatrième génération de sa descendance, nous avons en 1819 messire François Germain Loranger curé de Champlain.

Nicolas Levreau de la Parre, natif de Buffage en Angoumois épousait, à Montréal, en 1668, Maria Demers. C'est tout ce que nous savons de lui, mais ce nom de Levreau se retrouve en 1691, dans la personne d'un enseigne des troupes, né en 1671, appelé Langis de Montégron et Levreau, "officier un peu sévère" dit une note militaire de 1699. Etait-ce le même que Léon-Joseph

Levreau de Maisonneuve qui, en 1705, à Batiscan, épousa Marguerite Trottier? Cette même année la signature de "de Langy" est au registre de Batiscan. Levreau (et non Levrard car Levrard était un autre homme) paraît être le nom de famille, tandis que la Parre, Montégron, Maisonneuve et Langy étaient des noms de terre que, suivant la coutume des gens de noblesse, on ajoutait au premier nom, et il faut dire que la même personne, ayant ainsi quatre ou cinq noms, ne se gênait point de signer quatre ou cinq fois de suite de manières différentes.

De Léon-Joseph, naquit, en 1706, à Batiscan, Marie-Anne Antoinette qui fit un singulier mariage comme on va le voir, avec un cadet des troupes arrivé de France en 1726, Daniel Portail ou Duportail de Gevron, fils de Daniel Portail, maire perpétuel de la ville de Saint-Florent-le-Vieil, diocèse d'Anjou. Dans le dessein d'échapper, on le doit supposer, aux refus de la famille qui ne consentait point à cette union, le couple imagina de se rendre à l'église, d'y entendre une basse messe et durant l'office de se promettre la foi conjugale "en présence d'un prêtre", mais Monsieur l'abbé Gervais Lefebvre, curé (c'était à Batiscan) ne reconnut pas sa "présence" dans cette cérémonie clandestine, qui avait eu lieu le 23 décembre 1727. Monseigneur de Saint-Valier ayant mis dans son Rituel, imprimé en 1703, le décret (Tamatsi) du concile de Trente et publié sur ce sujet un mandement le 24 mai 1717, les faux mariés se trouvaient excommuniés et, après des démarches et négociations, ils furent réhabilités. Le mariage sérieux, célébré à Batiscan, le 8 septembre 1728, mit fin à l'affaire. De deux garçons issus de ce mariage, l'un, au moins, fut officier d'épée et servit, de 1748 à 1761, au Cap Breton.

Madame de Repentigny écrivait en 1708; "Il y a une quantité considérable de métiers qui travaillent à présent à faire de la toile en Canada. Les femmes y travaillent comme les hommes chez elles. Les hommes ont pris goût à l'habillement de peau de chevreuil, qui leur revient à beaucoup moins que les étoffes de France; ils en ont presque tous, avec des surtouts de droguet du pays par

dessus. Le secret qu'on a trouvé de teindre ces peaux sans les passer à l'huile est d'une grande épargne."

L'intendant Bégon se félicitait, en 1714, des progrès de l'industrie domestique: "La cherté des marchandises a rendu les habitants industrieux. Ils font des droguets avec du fil et de la laine du pays; ils font aussi beaucoup de toile. Il y a, à Montréal jusqu'à vingt-cinq métiers pour faire de la toile et des étoffes de laine. Les Sœurs de la Congrégation m'ont fait voir des étamines (tissu léger qui n'est pas croisé) qu'elles ont faites pour leur habillement, qui sont aussi belles que celles de France. On fait ici des étoffes noires pour l'habillement des prêtres, et des étoffes bleues pour celui des pensionnaires."

Bacqueville de la Potherie qui vécut en Canada depuis 1700 à 1712 à peu près, a laissé les observations suivantes qui paraissent exactes et qui nous font connaître comment les étrangers jugeaient les choses de ce pays: "Une carriole est une espèce de petit carrosse coupé par le milieu et posé, au lieu de roues, sur deux pièces de bois dont les bouts sont recourbés pour glisser plus aisément sur la neige et sur la glace. Ces sortes de voitures sont très commodes. On les embellit de peinture. Il serait impossible d'aller autrement en carrosse à cause de la quantité de neige.

"La neige qui paraît à Québec dès le quinzième octobre, vient à force dans le mois de novembre. Il n'y a pour lors plus de commerce et la plupart des boutiques (magasins) sont fermées. Quand la neige commence à s'endurcir les carrioles se mettent à rouler.

"Le carême est difficile à passer, les mois de février et de mars étant la saison la plus rude de l'année Le froid est pour lors excessif à Québec. Le temps, néanmoins, est beau et le ciel très pur. L'hiver a cela de particulier qu'il y a très peu de brouillards, ce qui fait que l'on s'y porte bien. On se fait ici au froid comme à toute chose, sans que l'on se charge trop de hardes. Les hommes, sont la plupart du temps déboutonnés. Quand on ne voit qu'un ou deux pieds de neige sur la terre on dit que l'hiver est très doux;

il y en a ordinairement cinq ou six pieds, au moins dans les bois. Je ne parle point de certains endroits où des tourbillons en assemblent une si grande quantité qu'on ne pourrait s'en tirer si on s'y engageait. La chasse est alors plus abondante, on y prend plus de martes, de renards et d'autres pelleteries. Il y neige au mois de mai. La longue durée de la neige fait que l'on ne commence les semences du blé et des autres grains qu'au mois de mai. Cela n'empêche pas que l'on ne fasse la récolte en août et septembre. Cette abondance de neige est comme un fumier qui engraisse et échauffe la terre.

"On parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. On ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes." Langage uniforme partout. C'est une des curiosités du Canada français. "Les Canadiennes ont de l'esprit, de la délicatesse, de la voix (pour chanter) et beaucoup de disposition à danser. Comme elles sont sages naturellement elles ne s'amusent guère à la bagatelle. Les femmes de la bourgeoisie ont des manières bien différentes (meilleures) de celles des bourgeoises de Paris et de nos provinciales.

"Au temps des fêtes d'hiver c'est un si grand mouvement des gens de pied et des carrioles qu'il semble que tout est en trouble. On passe le temps fort agréablement jusqu'au carême. On ne laisse pas de donner des repas magnifiques.

"Les dames de Québec n'aiment pas tout-à-fait les manières des Montréalistes. Celles de Québec sont beaucoup sur la réserve. Les Montréalistes (Montréalaises est le mot) ont des dehors plus libres, mais comme elles ont plus de franchise, elles ont plus de bonne foi et sont très sages et très judicieuses.

"Quoique les Canadiennes soient en quelque façon d'un nouveau monde, leurs manières ne sont pas si bizarres ni si sauvages qu'on se l'imaginerait. Au contraire, ce sexe est aussi poli qu'en aucun lieu du royaume.

"Le Canadien a d'assez bonnes qualités. Il aime la guerre plus que toute autre chose. Il est brave de sa personne. Il a de la dispositon pour les arts et, pour peu qu'il soit instruit, il apprend aisément ce qu'on lui enseigne. Il est un peu vain et presomptueux.

"Il aime le bien et le dépense assez mal à propos. Ceux que l'on appelle coureurs de bois, qui allaient, il y a quelques années, aux Outaouas, dépensent fort vite ce qu'ils ont gagné en peu de temps et rien ne leur coûte quand ils ont de quoi.

"Le commerce des marchandises n'est pas extrêmement considérable; il n'est bon qu'à de petits marchands forains qui apportent ou font venir tous les ans des marchandises de France pour sept ou huit mille francs. Quiconque en emporterait pour vingt mille francs aurait de la peine à faire la vente la même année. Il y a cependant quelques marchands particuliers qui ne laissent pas de faire un grand débit.

"Il se pourrait faire d'autres commerces si l'on voulait s'y appliquer. On y ferait du goudron en quantité. Le charbon de terre (du Cap Breton) le transport des planches de chêne, de sapin, des bois de charpente, la pêche du saumon, de la morue, de l'anguille, avec la vente des farines, auraient un grand cours aux îles de l'Amérique.

"Le temps où le commerce roule le plus à Québec est aux mois d'août, septembre et octobre que les vaisseaux arrivent de France. Il se fait une foire dans la basse-ville. Toutes les boutiques et les magasins étalent leurs marchandises. Ce ne sont qu'empressements, de part et d'autre, pour se défaire de ses effets et pour avoir bon marché. On y voit, sur la fin d'octobre, les habitants des campagnes, que l'on appellerait paysans en tout autre lieu que le Canada, qui viennent faire leurs emplettes. Chacun tâche de régler ses affaires avant la partance des vaisseaux qui veulent profiter de la belle saison pour éviter un coup de vent du nord-est, qui vient quelques jours avant ou après la Tous-

saint. Lorsqu'ils diffèrent leur départ jusqu'au mois de novembre, ils courent risque de rencontrer des glaces dans le fleuve.

"Après le départ des navires tout est mort, pour ainsi dire. Dès la fin de septembre, on a la précaution de saler des herbes pour le potage. On arrange salades (laitues) et les légumes dans les caves, qui sont comme autant de petits jardins potagers. On se munit, selon la portée de son ménage, de viande de boucherie, de volailles et de gibier qui, étant gelés, se conservent tout l'hiver."

La Potherie se figurait en mettant le pied au Canada qu'il y trouverait une population française devenue presque sauvage à cause de son éloignement de la France. Tous les Européens ont cette conception ridicule, et il faut ajouter prétentieuse puisqu'ils se figurent que, séparés d'eux, nous devons forcément dégénérer. Voilà ce qui explique cette phrase citée plus haut: "les Canadiennes ont des manières qui ne sont pas si bizarres ni si sauvages qu'on se l'imaginerait."

Les premiers colons de Champlain, peuvent se diviser en deux classes: ceux mariés avant la création de la seigneurie (1664) et ceux qui se sont mariés après cette date. Voyons d'abord la liste des plus anciens—elle n'est pas complète, mais c'est faute de plus amples renseignements.

France	1640	Nicolas Gailloux	Vivienne Godet
Québec	1647	Jacques Aubuchon	Mathurine Poisson
	1647	Elie Grimard	Anne Perrin
France	1648	Jacques Brisset	Jeanne Fentive
	1649	Antoine Desrosiers	Anne Le Neuf
Québec	1651	Vivien Jean	Catherine Gateau
Trois-Rivières	1652	Pierre Le Pele	Catherine Dodier
Trois-Rivières	1653	Pierre Dandonneau	Françoise Jobin
	1656	Pierre Jouin	Jeanne Guichonne
Trois-Rivières	1660	Pierre Dizy	Marie Drouillard
Trois-Rivières	1660	Jacques Le Marchand	Françoise Capelle
Trois-Rivières	1663	Mathurin Gouin	Madeleine Anne Vien
	1663	Pierre Artaut	Louise (sauvagesse)
Trois-Rivières	1663	Louis Tetreau	Nathalie Landreau
Trois-Rivières	1663	François Chorel	Anne Aubuchon
Trois-Rivières	1663	Guillaume de la Rue	Marie Pepin

A partir de 1664 les personnes ci-dessus se sont établies à Champlain, à diverses dates, avec leurs familles. Voyons maintenant ceux qui sont arrivés dans la seigneurie en même temps que les premiers, mais qui se sont mariés après 1664:

Trois-Rivières	1664	Alexandre Raux	Marie Desrosiers
	1664	Gabriel Benoit	Anne Guedon
Trois-Rivières	1664	Pierre Cailla	Olive Landry
	1665	René Houré	Denise Damané
	1666	Laurent Gouin	M.-Thérèse Gallien
Cap	1666	Pierre Niquet	Françoise Lemoine
	1666	Pierre Juineau	Anne-Suzanne Rousseau
	1666	Joseph Massé Begnier	Michelle Chartier
Trois-Rivières	1666	René Besnard	Marie Sédillot.
Trois-Rivières	1666	Pierre Couillard	Jeanne Bilodeau
Québec	1667	Antoine Adhémar	Geneviève Sageot
Cap	1667	Jacques Aubuchon	Marguerite Itasse
Québec	1667	Nicolas Mathurin Brunet	Marie Blanchard
Québec	1667	Jacques Desmoulins	Hélène Bonneau
Trois-Rivières	1667	Jean Lepelé	Jeanne Isabel.
Québec	1668	Louis Faucher	Hélène Damours
	1669	Gilles Dupont	Françoise Michelle
Cap	1669	Pierre Prou	Marie Gauthier
Québec	1669	François Baribault	Perinne Moreau
Québec	1669	Marin Richard	Marie-Anne Grangeon
	1670	Jean-François Lesieur	M.-Charlotte Aubert
Québec	1670	Pierre Le François	Madeleine Gaumont
	1670	Jacques Babie	Jeanne Dandonneau
	1670	Guillaume Dubord	Catherine Guérard
	1670	Claude Robillard	Marie Binard
Québec	1671	Pierre Richer	Dorothée Brassard
Québec	1671	Martin Desmeillers	Nicole Royer
Trois-Rivières	1671	Jacques Pepin	Marie Calet
	1671	Jean Gailloux	M.-Madeleine Prunier
Cap	1671	François-Noel Vanasse	Jeanne Fournier
Québec	1671	François Cousin	Marguerite Porgnat
Québec	1671	Hilaire Limousin	Antoinette Lefebvre
Trois-Rivières	1671	Jean Arcouet	Elisabeth Pepin
	1672	Noel Carpentier	Jeanne Tousseau
	1672	Bernard-Romain Dumouchel	Jeanne Jouin
Chat. Richer	1672	François Bigot	Marie Bouchard
	1672	Charles Dutaut	Jeanne Rivard
Québec	1673	Pierre Durand	Jeanne Chartier
	1673	René Baudoin	Marie Raclos
	1674	François de Billy	Catherine-Marguerite de Lamarche
	1674	Jacques Brisset	Marguerite Dandonneau
	1675	François Breton	Barbe Dumont
	1677	Jean Jalot	M.-Antoinette Chouart
	1677	Jacques Turcot	Anne Desrosiers
Québec	1677	Nicolas Menanteau	Jeanne Rousselot
	1678	Martin Foisy	Madeleine Baudoin
	1678	Pierre Mercereau	Henriette Dandonneau

	1679	Adrien Neveu	M.-Renée Dandonneau
	1680	Michel Desrosiers	Marie Artaut
Trois-Rivières	1687	Jacques Dupuis	Madeleine Prévost

Mariages constatés comme ayant eu lieu à Champlain

1680	Michel Garnier	Marie Langlois
1680	Louis Pinard	Ursule Pepin
1681	Jacques Aubuchon	Catherine Jérémie
1681	Paul Desmarest	Marie Tétreau
1681	Jean Desrosiers	Françoise Dandonneau
1682	Ignace Lefebvre	Marie Trottier.
1682	Julien Rivard	Elisabeth Thunès
1682	J.-B. Grenier	Anne-Charlotte Chorel
1682	Alexis Turcot	Madeleine Dubord
1683	François Fafard	M.-Marguerite Jobin
1683	Michel Lefebvre	Catherine Trottier
1684	François Huard	Jeanne Brunet
1684	Laurent Castel	Michelle Chartier
1684	Louis Dandonneau	Jeanne-Marguerite Lenoir
1684	Claude David	M.-Jeanne Couillard
1686	Michel Lemay	Catherine Jobin
1686	Nicolas Toutant	M.-Anne Raux
1687	Jacques Chevalier Bourchechemin	Elisabeth Dizy
1687	Léon de Game	M.-Jeanne Begnier
1687	Claude Drouet	M.-Jeanne Desrosiers
1687	Louis Gilbert	M.-Thérèse Gallien
1687	J.-B. Le Pelé Lahaye	Geneviève Limousin
1688	Antoine Jourdain	M.-Anne de Billy
1688	Joseph Aubuchon	Louise Dandonneau
1688	Jacques Dumoulin	M.-Jeanne Achin
1689	François Pelletier	Madeleine Thunès
1689	François Duplessis Faber	M.-Madeleine Chorel
1690	Pierre Cailla	Thérèse Houré
1690	René Couillard	M.-Denise Houré
1690	Jacques Sauvage	Catherine Jean
1690	Ignace-Michel Dizy	M.-Jeanne Baudoin
1691	Joseph Desjordis	Madeleine Pezard
1691	François Aubuchon	Anne-Céleste Dizy
1691	Etienne Biguet	Dorothée Dubois
1692	Jacques de Noray Dumesny	M.-Renée Chorel
1693	Pierre Desrosiers	Marguerite Aubuchon
1693	Jean Dubois	Jeanne Raux
1694	Louis Larose chef de vergne	Marie Dupont
1694	Jacques Levalois	M.-Jeanne Couillard
1695	François Lucas Dontigny	Madeleine Baudoin
1695	Joseph Raux	Françoise Dubois
1695	Jacques Dandonneau	Catherine Dutaut
1695	Guillaume de Lorimier	Marguerite Chorel
1696	Pierre Blanchet	M.-Françoise Harel
1696	Antoine Desrosiers	Anne-Renée Le Pelé
1696	Jean Caron	Thérèse Billy
1697	René Baudoin	Anne Regnier
1697	Léonard Gastinon	Madeleine Arcouet

1697	Jean Gouvremont	Madeleine Carpentier
1698	Louis Regnier	Jacqueline Charon
1698	Thomas Duhamel	Angélique Regnier
1698	François Dupuis	Marguerite Banlia
1698	Alexis Guay	Elisabeth Dez
1698	Exupère Hamel	Angélique Regnier

En 1689 les Iroquois étaient devenus aussi redoutables qu'avant la paix de 1669. Leurs bandes dévastaient le district de Montréal et elles allèrent jusqu'à Saint-François-du-Lac. Au dessus des Trois-Rivières tous les habitants étaient en armes. Les récoltes devenaient impossibles. La disette s'en suivait. Ce n'était pas une guerre comme on entend ce mot généralement, mais des surprises contre lesquelles on ne pouvait se mettre à l'abri parceque ces Sauvages survenaient en tout petit nombre, faisaient un "coup" et disparaissaient. C'étaient, en un mot, des assassinats commis sur toute l'étendue du territoire sans que la troupe régulière, la milice ou les particuliers pussent y mettre obstacle. Le seul remède à ces maux aurait consisté à aller détruire les villages des Iroquois dans le nord de la province de New-York, le long du lac Ontario, mais chaque fois que nos corps armés s'avançaient dans le Haut-Canada, ils n'allaient jamais assez loin et abandonnaient la partie avant que d'avoir vu les cabanes de ces Sauvages. Cette année 1689 fut marquée par le massacre de Lachine où il périt vingt-quatre personnes sur les lieux et quarante-deux autres amenées en captivité qui disparurent à jamais. A part cela, une cinquantaine de personnes furent enlevées de divers endroits et n'ont point été revues par la suite.

A l'époque où nous sommes parvenus, le Canada était donc obéré par la guerre de quinze ans qui se termina en 1697.

La seigneurie de Champlain n'avait été affectée en aucune manière par les envois de miliciens qui, de 1665 à 1670, allaient dans le Haut-Canada combattre les Iroquois et la raison en est toute simple, c'est que cette seigneurie ne possédait encore que huit ou dix colons. Les anciens établissements de la colonie, ayant une population un peu plus nombreuse, fournissaient les soldats.

De 1670 à 1683 la tranquillité générale avait vu se développer la colonisation à Champlain comme ailleurs, mais, à partir de 1684, il fallut de nouveau tenir tête aux Iroquois et alors des miliciens du district des Trois-Rivières figurent dans les récits des campagnes qui suivirent. Ceux de Champlain sont mentionnés dans le contingent en question. Mais ce fut bien pis en 1689 lorsque la guerre éclata entre Louis XIV et Guillaume d'Orange devenu roi d'Angleterre, car les provinces du New-Jersey, Rhode-Island, Connecticut, Massachusetts se joignirent aux Iroquois et nous eûmes sur les bras des forces cinq fois plus grandes que les nôtres. Tous les hommes en état de porter les armes furent appelés au service militaire.

En 1690 le fils du seigneur de Champlain périt en défendant Québec. Le district des Trois-Rivières s'illustre sous la direction de François Hertel dans les attaques sur le Massachusetts et le New Hampshire. Les hostilités avec les Anglais ne cessèrent qu'en 1697 et les Iroquois ne consentirent à faire la paix qu'en 1700. A cette date il y avait quinze ans que la lutte durait, ce qui épuisait les ressources du jeune pays et gênait énormément son agriculture.

Ces temps d'épreuve sont loin de nous et la mémoire en est perdue mais on ne saurait les passer sous silence puisqu'ils furent la cause que les cultivateurs canadiens se transformèrent en une nation de soldats qui a sa place dans l'histoire de l'Amérique du Nord au premier rang.

La culture des terres laissée presque entièrement aux mains des femmes, des enfants et des vieillards, avait produit juste la suffisance pour faire vivre les familles, et l'on commençait à entrevoir des jours meilleurs lorsque la récolte de 1700 manqua au point que durant l'hiver qui suivit, les habitants vivaient en partie de racines sauvages. On voyait partout des figures pâles et abattues. Dans les villes c'était pire et la désolation générale faisait de toute la population un tableau lamentable. Pas une famille, parmi les plus à l'aise, qui ne souffrît de cette disette. Le souvenir s'en est

conservé longtemps, puis, comme toute chose, les nouvelles générations en oublièrent l'histoire pour ne songer qu'aux misères de leur propre temps.

Le 26 mai 1696, Louis XIV écrivait au comte de Frontenac, montrant qu'il avait enfin compris l'origine de la guerre dont le Canada souffrait depuis sept ou huit années. Il paraît qu'elle n'a pas d'autre cause que la jalousie du commerce (des peaux de castor) avec les nations d'en haut et avec la Nouvelle-York, leur situation leur donnant un grand avantage pour l'un et pour l'autre. En effet, les Iroquois trafiquaient avec les nations des grands lacs et les pelleteries qu'ils se procuraient par ce moyen, ils les vendaient aux Hollandais d'Albany et aux Anglais du New-Jersey ou de New-York, et c'est pour faire cesser ce commerce que les commerçants du Canada, en 1684, avaient provoqué les Iroquois à la guerre, de sorte que la colonie française payait les pots cassés pour favoriser les opérations de ses propres marchands. Les gouverneurs La Barre et Denonville, l'un après l'autre, avaient envoyé des miliciens soutenir ce conflit, mais tout cela était injuste, tant sous le rapport de la chicane elle-même que par l'emploi des troupes ainsi engagées dans une guerre qui ne concernait point les habitants. Lorsque Frontenac, en 1689, était arrivé, il avait dû prendre la situation telle qu'elle était et poursuivre les hostilités en les activant pour en finir avec ces difficultés.

Le roi ajoute avec raison qu'il croit "que l'aliénation des Outaouas et autres peuples (mécontents des Français) provient de ce que (nos gens) par leurs courses dans la profondeur des terres en ont usurpé le commerce que ces nations faisaient avec les autres qui sont plus avancées vers le nord, et que plusieurs de ces derniers pour la même raison, font la guerre à nos alliés ou sont obligés de s'attacher aux Iroquois." Le but que les négociants de Québec et de Montréal avaient voulu atteindre en agissant de rigueur, se trouvait manqué, le résultat de leurs agissements tournait contre eux et la colonie souffrait en conséquence. De fait, ces hommes avides ne regardaient le Canada que sous le rapport de leur intérêt et ils l'exploitaient avec une effronterie au dessus de

toute croyance. La France luttait en Europe contre les armées de l'Autriche, d'une partie de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre sans espérance de triompher finalement, de sorte qu'elle ne pouvait nous secourir que peu à peu, en attendant des jours meilleurs qui n'arrivaient point. La paix de Ryswick, signée l'automne de 1697 fut si habilement ménagée par Callières et les agents français que Louis XIV se tira d'affaire sans trop de honte, et, de ce moment, les provinces anglaises nos voisines, cessèrent de nous attaquer, mais avec les nations sauvages, il fallut continuer la résistance et ce n'est qu'en 1700 que, Callières, frère de celui que nous avons nommé plus haut, ayant succédé à Frontenac, parvint à obtenir une pacification générale. Aussitôt le calme rétabli, le poste du Détroit fut fondé et on augmenta celui de Michillimakinac, de manière à avoir, au sud et à l'ouest des lacs, deux capitales où pouvait se concentrer le commerce des pelleteries pour le compte des Français. Tout cela ne faisait qu'affaiblir la colonie agricole des bords du Saint-Laurent. La leçon que la guerre aurait dû enseigner aux autorités de Versailles devenait méconnue et au lieu de renforcir le Bas-Canada, on s'appliquait à étendre sans fin les opérations lointaines pour soutenir des trafiquants qui s'occupaient de la création d'une Nouvelle-France comme de l'an quarante, c'est-à-dire point du tout.

Par son mariage avec une princesse de la maison régnante en Espagne, Louis XIV se considérait comme héritier de la couronne de ce royaume lorsque mourut Charles II sans enfant, et il voulut placer son petit-fils Philippe sur le trône vide, mais l'Autriche avait la même prétention et aussi un prince de Bavière, de sorte que, en mai 1702, commença une guerre que la France eut à soutenir contre toute l'Europe. Le Canada se revit plongé dans ce conflit, attendu que l'Angleterre s'en mêlait et que les provinces anglaises, surtout le groupe du Massachusetts, New Hampshire, Connecticut, Rhode-Island voulaient s'emparer du cours du Saint-Laurent pour avoir, de ce côté, une sortie sur l'Atlantique. Encore une fois, le commerce amenait la guerre. Onze années s'écoulèrent dans cette pénible phase de notre histoire au milieu des privations, des inquiétudes, des pertes de vie qui accompagnent toujours de

pareils événements. En 1711, Québec fut assiégé par une flotte qui, heureusement, ne put réduire la place, mais le développement du pays, n'en était pas moins paralysé. A la paix d'Utrecht, en 1713, Louis XIV garda l'Espagne, céda l'Acadie, à l'Angleterre et la France épuisée ne paya point les dettes qu'elle avait contractées parmi nous. Les Canadiens se remirent à l'œuvre avec courage et résignation, en attendant ce que la Providence déciderait de leur sort. Cette fois, trente années devaient s'écouler sans bouleversement. Ce fut l'âge d'or de la colonie. Il n'y manqua qu'une chose pour la rendre forte: des colons nouveaux, mais, en France le goût n'était point de s'expatrier et l'administration ne se préoccupait nullement de nous envoyer des renforts. C'est d'elle-même que la mince population de ce temps devait tirer tous les secours. Littéralement le Canada était abandonné. Sa seule et unique ressource c'était la paix. Il en profita autant qu'il était possible de l'espérer. Ce petit peuple éprouvé si souvent, agit comme s'il ne doutait de rien et continua son labeur sans jamais compter sur personne pour frayer son chemin sur le sol où déjà dormaient trois ou quatre générations de ses familles.

Chapitre V

CHRONIQUE DE 1700 à 1730

SOMMAIRE: Les chemins publics.—les juges de Champlain et Batiscan.—Colons du sud du fleuve.—Les Abenakis.—Les Acadiens.—Cabanac et Pezard.—Monnaie de carte.—Les soldats canadiens.—Plusieurs calamités.

Dans un partage de terre entre le seigneur Pezard et René Houré, greffe de Normandin du 10 septembre 1704, Pezard accorde du terrain au bout des concessions et Houré le décharge du devoir de faire un chemin. Lassiseraye est l'arpenteur. Le chemin en question était de ceux que le seigneur se trouvait obligé d'ouvrir pour faciliter la colonisation. Les intendants du Canada surveillaient ce point important de la tenure seigneuriale et en cela protégeaient l'habitant. Ceci nous amène à mentionner ce que l'on appella plus tard le chemin du roi, et peut-être que ce terme était déjà en usage pour désigner la grande route qui allait, par exemple, de Sainte-Anne au Cap, mais l'administration de la colonie ne paraît pas s'en être occupé à l'époque dont nous parlons—c'était l'œuvre des habitants.

Un ordre général de l'intendant Raudot du 23 janvier 1706 dit que "les chemins étant impraticables dans cette saison par tout le pays à cause de la neige, tant sur la terre que sur les rivières, et ceux qui voyagent courant souvent risque de se perdre, il est ordonné aux habitants et aux seigneurs des gouvernements de Québec, Montréal et les Trois-Rivières, chacun en son droit, de baliser les chemins dans l'étendue de leurs seigneuries et de leurs habitations, à peine de dix livres (francs) d'amende contre chacun des contrevenants."

Ceci ne concernait que les chemins sur la neige. En 1716,

nous avons parlé du chemin du "pays brulé—voir page 395 du premier volume. L'ordonnance de Michel Bégon, intendant, du 12 juillet 1722 renferme d'amples explications, qu'il est à propos de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Vu le procès-verbal dressé par le sieur Robineau de Bécancour, grand-voyer en ce pays, le 29 juillet 1716, contenant qu'il s'est transporté dans les côtes du Pays Brulé appartenant, partie au sieur Catalogne, lieutenant des troupes, et partie à demoiselle Marie Lafond femme du sieur Longval, marchand aux Trois-Rivières, et que là, de l'avis et consentement, du sieur de Saint-Pierre, capitaine de milice du Cap de la Madeleine, et de plusieurs habitants des dites côtes, il a réglé, tracé et plaqué le grand chemin royal, de douze pieds de large et d'une lieue et demie de long, à prendre au pont du ruisseau de Laroche en montant et, traversant la savane qui sera pavée jusqu'à la hêtrière, laquelle passée, suivra la hêtrière et ira derrière le pays brulé rejoindre l'ancien chemin tracé chez le nommé Masson, que l'on suivra, le redressant le plus que l'on pourra, jusqu'à la rivière communément appelée la rivière aux Anes, où il sera fait un pont bon et solide, propre à soutenir le poids et pesanteur des charrois; laquelle rivière passée, suivra l'ancien chemin, .le redressant comme il est dit, et passera dans le milieu, à peu près, du désert de Louis Provencher fils; lequel passé, ira rejoindre le chemin du Cap ci-devant tracé; et que chacun, en droit soi, rendra son chemin praticable en abattant les arbres, essouchant, effredochant, ôtant les pierres et cailloux, remplissant les trous et vallons, abattant les buttes, pavant les mouillères et faisant des levées; et pour ce qui regarde les ponts, qu'ils les feront bons et valables.

"Et, sur ce qui nous a été représenté par le dit sieur de Bécancour, que le chemin réglé par le dit procès-verbal est utile également aux habitants du Cap de la Madeleine, de Champlain et de Batiscan; qu'il est nécessaire de ponter le chemin du désert brûlé jusqu'à la hêtrière, ce qui doit être fait par tous les dits habitants en commun, attendu qu'un seul ne pourrait le faire, y ayant une savane de cinquante arpents; à quoi ayant égard:—

"Nous ordonnons que le dit procès-verbal du sieur de Bécancour sera exécuté selon sa forme et teneur et, en conséquence, que chacun, dans l'étendue de sa concession, fera les dits chemins et ponts réglés par le dit procès-verbal; que les dits habitants du Cap de la Madeleine, Champlain et Batiscan, travailleront en commun à ponter le chemin du désert brûlé jusqu'à la hêtrière, à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'amende applicable à la Fabrique de la paroisse du Cap de la Madeleine, dont le recouvrement sera fait à la diligence du marguillier en charge de la dite paroisse, qui sera tenu de s'en charger en recette dans son compte;

"Permettons, en outre, aux capitaines des dites côtes du Cap, Champlain, Batiscan de faire travailler aux dits chemins et ponts par les habitants tels qu'ils voudront choisir au lieu et place de ceux qui n'auront pas fait ce dit travail après avoir été commandés, des journées desquels nous les ferons payer par les dits refusants, suivant les rôles qu'ils nous en enverront certifiés d'eux, outre et par dessus l'amende de dix livres encourue par les dits habitants.

"Mandons au sieur de Saint-Pierre, capitaine de milice du Cap, de tenir la main à ce que les dits chemins et ponts soient faits, et aux capitaines de milice de Champlain et de Batiscan de commander tous les habitants des dites deux paroisses pour travailler aux chemins et ponts qui doivent être faits en commun."

Sur ce sujet il est bon de citer l'ordonnance de l'intendant Claude-Thomas Dupuy, en date du 15 novembre 1727: "Les chemins étant impraticables en cette saison à cause de la grande quantité de neige qui tombe, tant sur la terre que sur les rivières et les ruisseaux lorsque les glaces les ont arrêtés, qui fait que les voyageurs seraient dans des risques continuels de se perdre si les chemins n'étaient pas suffisamment balisées;à quoi étant nécessaire de pourvoir, nous ordonnons aux habitants des côtes des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et Montréal, dont les habitations se trouvent sur les grands chemins, de les baliser, chacun suivant l'étendue de son habitation, en sorte que les voyageurs

ne puissent courir aucun risque de se perdre, et ce, à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants, applicable aux fabriques des paroisses sur lesquelles passent les dits grands chemins; lesquelles balises auront au moins huit pieds de haut hors de terre, et seront plantées au nombre de trois par arpent de front.

"Et, pour parvenir plus aisément à frayer le chemin entre les dites balises, nous ordonnons de plus, sur les mêmes peines, à toute personne, de quelque condition et qualité qu'elle soit, de faire, tous les matins et à chaque bordée de neige qui tombera, aller et venir leurs bestiaux et battre le chemin par les dits bestiaux entre les balises posées le long de leur habitation.

"Défendons à aucun particulier d'arracher, enlever ou roguer aucune des dites balises ou autre bois posé le long des chemins, sous peine de punition corporelle et d'être puni comme voleur. Enjoignons à tous les capitaines des côtes de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera.

"Et, attendu que, nonobstant qu'il ait été rendu tous les ans une pareille ordonnance et qu'il y ait chaque année une égale nécessité de baliser les chemins pour en établir la sûreté, on ne se met partout point en devoir de le faire tant qu'une nouvelle ordonnance n'est point rendue, ce qui n'est nullement conforme au bon sens et à la raison, dans un pays où les neiges tombent tous les ans en aussi grandes quantités et séjournent autant de temps sur la terre. Les habitants devraient penser d'eux-mêmes, chaque année, à se procurer les mêmes secours, sans attendre sur ce sujet une ordonnance de nous.

"Nous avons enjoint, par celle-ci, à tous les capitaines des côtes et aux autres officiers de milice de garder notre présente ordonnance et de la publier, chacun en droit soi, tous les ans, le premier dimanche de novembre au plus tard, les rendant responsables de l'exécution d'icelle, sans que nous soyons obligé de la renouveler davantage; les rendant pareillement garants et res-

ponsables, faute par eux de l'avoir publiée par chaque année, au dit jour marqué, de la sûreté des chemins, en cette partie, pendant l'hiver, et des accidents qui pourraient y survenir faute d'avoir été suffisamment et assez tôt balisés."

L'intendant Hocquart, voulant faire comprendre que les ordonnances de Bégon et de Dupuy ne devenaient point lettre-morte par le départ de ces fonctionnaires, publia à son tour, le 5 juin 1730, une injonction claire et nette d'avoir à tenir les chemins en bon ordre, l'hiver et l'été. Nous avons copié les pièces ci-dessus tout en songeant à l'état amélioré de nos moyens de communication actuels et surtout à la propagande qui se fait, en 1917, dans le sens de routes de plus en plus parfaites. Il se passe de nos jours bien des choses qui étonneraient nos ancêtres !

"Etant informé que les juges de Champlain et de Batiscan ne tiennent leurs audiences qu'une fois tous les mois, ce qui oblige les habitants des dites côtes de demander des audiences extraordinaires, pour lesquelles les dits juges et leurs greffiers se font payer des droits. nous ordonnons que les dits juges tiendront leurs audiences toutes les semaines, à savoir: à Batiscan le vendredi et à Champlain le samedi, suivant qu'ils ont, (qu'ils avaient) accoutumé de faire; leur défendons de donner des audiences extraordinaires, quand même ils en seraient requis par les parties, et de prendre aucun droit (émolument) des parties, à peine de restitution du quadruple, sinon, et à faute de quoi, permettons aux habitants des dites côtes de se pourvoir en notre instance par devant le lieutenant (juge) civil de la prévoté des Trois-Rivières. La présente ordonnance sera affichée aux portes des églises de Champlain et de Batiscan afin que personne n'en ignore."

Bécancour, Dutort ou Lintot, Cournoyer et Gentilly reçurent leurs colons du Cap, de Champlain et de Batiscan, comme ces dernières trois paroisses avaient reçu les leurs directement de France, des Trois-Rivières et des environs de Québec. En réalité, c'est la rive nord du fleuve, depuis Sainte-Anne à Maskinongé, qui s'est peuplée la première. Les enfants des familles ainsi ins-

tallées sur leurs terres d'une manière stable, commencèrent, à partir de 1670, à traverser le fleuve pour s'établir à Nicolet, Bécancour, la Baie du Fèbvre, puis, Dutort, Cournoyer, Gentilly et Saint-François du Lac. En 1690 tous ces endroits du sud avaient des noyaux de population venus du nord, mais non pas de France. En un mot, le nord s'est peuplé de Français, le sud de Canadiens. Peut-être que la seule exception à cette règle est Billy qui semble n'avoir pas habité le nord avant que de se placer à Gentilly.

En face du Cap c'est à Bécancour que se forma le principal établissement suivi bientôt de Nicolet. La côte Cap-Batiscan fournit ensuite des colons à Dutort, Cournoyer, Gentilly. Vers 1700 les Robineau sieurs de Bécancour, qui comptaient pour beaucoup en Acadie, attirèrent des Abénakis sur les terres de la rivière Saint-Michel, nommée aussi Puante et enfin Bécancour. Ces Robineau étaient surtout de Portneuf dont ils étaient seigneurs et même, en 1680, leur fief de Portneuf avait été érigé en baronnie, de sorte que le père se trouvait être baron de Portneuf et seigneur de Bécancour.

Les Abénakis, peuple de langue algonquine, mais ayant un dialecte particulier, habitaient le Maine et ce que nous appelons la Nouvelle-Ecosse, où étaient les Acadiens, colons français établis indépendamment du Canada. Vers 1700 on en vit un petit nombre arriver à la Chaudière, presqu'en face de Québec et ils s'y fixèrent. D'autres allèrent à Saint-François du Lac. Il s'en établit quelques uns à Bécancour, sous l'influence de Robineau, seigneur du lieu, dont les fils commandaient en Acadie depuis vingt ans. Le village formé à Bécancour par ces aborigènes existe encore à présent.

M. l'abbé Maurault, dans son *Histoire des Abenakis*, note que ces Sauvages, qui formaient la bourgade de Bécancour, appelaient la pointe de Gentilly "Namask" ou les poissons, à cause de l'abondance de la pêche en cet endroit, mais les rives du fleuve de Nicolet à Saint-Pierre, n'étaient qu'une pêcherie des plus riches

alors il vaut mieux croire que les Sauvages traduisaient simplement le nom du seigneur Poisson pour désigner cette place, comme on disait Bécancour parce que le seigneur Robineau, sieur de Bécancour y demeurait.

Une ordonnance de l'intendant Hocquart, en date de 1735, dit: "Des plaintes nous ont été faites par les nommés Michel Billy et Marie-Jeanne Rouillard, sa femme, habitants de la seigneurie de Gentilly, comme quoi nombre d'habitants, leurs voisins, nommément François Rivard, Joseph Vien, et autres viennent les troubler dans la pêche à eux appartenant, sur la devanture de leurs terres, qu'ils tiennent par leur contrat de concession passé par devant maître Normandin, notaire aux Trois-Rivières, du quinze juillet mil sept cent sept, et, de leur autorité privée, tendent des filets sur la dite devanture, malgré les oppositions et défenses que les suppliants leur ont faites, ce qui leur cause un préjudice notable et comme les dits Rivard, n'ont aucun droit de pêche à exercer sur la concession des suppliants..., nous faisons défense à tous les habitants des terres voisines..."

Par un jugement de l'intendant Begon du 27 avril 1716, René Leblanc et François Provencher dit Ducharme, habitants de Bécancour et Dutort, sont condamnés à payer la dîme à M. Vachon curé du Cap de la Madeleine. Les Robineau ont dû inspirer à quelques familles acadiennes l'idée de se transporter au Canada dès le temps où les Abénakis faisaient de même. On voit les noms de ces premiers Acadiens dans diverses pièces de cette époque et les Leblanc sont du nombre.

Par acte du 3 juillet 1719 devant Daniel Normandin, notaire, résidant au fief Hertel, les deux frères Michel Raux sieur Alexandre et Alexis Raux sieur Morinville, tous deux de Champlain, font un échange de terres comme suit:

Michel cède trois arpents sur le bord du fleuve, à Gentilly, avec quarante de profondeur, étant la moitié du terrain à lui con-

cédé le 8 octobre 1712 (François Bigot, notaire) par Michel Pelletier sieur de la Prade, tenant au nord-est à Michel de Billy et sud-ouest aux trois arpents qui restent à Michel. Alexis cède sa part de terre de l'héritage qui lui vient de son défunt père Alexandre, à Champlain, avec les bâtiments dessus construits. Il y a entre les deux frères une somme de quatre-vingts francs à régler et Michel en acquitte Alexis. Il est fait mention d'un morceau de terre à prendre par Alexis sur les trois arpents qui restent à Michel dans Gentilly et ce morceau "joint au sud-ouest aux Sœurs de la Congrégation de Champlain". L'acte à cet endroit est illisible. Les témoins sont Michel-Ignace Dizy juge de Champlain, et Charles Dutaut sieur Tourville. Cette pièce fut insinuée au greffe des Trois-Rivières par Pillard, le 26 juin 1758.

Par contrat passé aux Trois-Rivières devant le notaire Petit, le 18 novembre 1731, Alexis Raux achète de François Bigot fils, habitant de Bécancour, un morceau de terre vis-à-vis de Champlain de vingt-sept pieds de front sur quarante arpents de profondeur, situé sur le bord du fleuve, tenant à la propriété du sieur Dubord, et de chaque côté aux terres de l'acheteur. François Bigot avait reçu ce terrain de sa mère Marie-Renée Baudoin. Le prix de la vente est cent soixante et quinze francs. Témoins: Gilles Bolvin, sculpteur, et Joseph Babie, concierge des prisons des Trois-Rivières. L'année suivante, le 25 juillet, messieurs J. Champlain et de Cabanac, seigneurs de Champlain, déclarent avoir été payés des lots et ventes dûs par cette transaction.

Celui qui signe "J. Champlain" à l'acte du 18 novembre 1731, était le troisième seigneur, Joseph, né en 1706, petit-fils du premier seigneur. Sa mère, Marie-Josephte Chorel, vivait encore. Ses quatre frères et sa sœur étaient: Antoine de la Touche né 1710, Etienne de Mulois 1712, Pierre de la Borde 1715, Marie-Josette 1720, Léon 1723. Du deuxième seigneur restaient deux sœurs, tantes de Joseph troisième seigneur: Madeleine veuve du major Joseph Desjordis de Cabanac, et Marie Pezard de la Borde, âgées de soixante-cinq et soixante-trois ans.

Cabanac qui signe au contrat de vente du 18 novembre 1731 doit être Melchior. Voici à propos de sa famille quelques notes qui serviront à compléter ce qui a été dit dans notre premier volume.

En 1685 étaient arrivés de France deux lieutenants de troupes du nom de Desjordis de Cabanac et Saint-Georges. L'un, François, natif de Carcassonne, non loin de Toulouse, se maria à Québec et il a laissé une nombreuse descendance. De 1725 à 1726, il était major des Trois-Rivières, où il mourut cette dernière année. L'autre, Joseph, paraît être venu directement de Versailles où son père Melchior était de la "maison et écurie du roi". Tanguay nomme les pères et les mères des deux (I. 188) mais Daniel, dans son *Aperçu* p. 48, cite ces mots pris dans une liste en apparence officielle, datée de 1716: "Cabanac. Il était frère du major des Trois-Rivières". Ce major ne peut être que Joseph décédé en 1713, et "Cabanac" ici mentionné n'est autre que François, puisqu'il s'agit de le faire passer capitaine ou major et que les deux plus vieux enfants des prétendus frères étaient de beaucoup trop jeunes pour ces grades.

Joseph épousa, en 1691, à Champlain, Madeleine Pezard, servit au siège de Québec en 1690, commanda à Cataracoui en 1696, devint capitaine en 1701, commanda aux Trois-Rivières de 1709 à 1713 et décéda dans ce poste durant la dernière année. Sa veuve vivait encore en 1747, âgée de soixante-dix-neuf ans. Par elle, il s'était trouvé être co-seigneur de Champlain et elle, lui survivant, restait, avec ses enfants, co-seigneuresse.

L'aîné des fils, Melchior, né à Champlain en 1695, était lieutenant des troupes en 1727, mentionné comme lieutenant douze ans plus tard "homme d'exemple", capitaine en 1746, croix de Saint-Louis, commandant à Cataracoui en 1747, décédé en 1749. Deux de ses frères ont servi dans les troupes du Canada.

En 1685 première monnaie de carte mise en circulation par l'intendant de Meulles pour remplacer l'argent blanc qui faisait

défaut dans la colonie. Ce qui nous appelons billets de banque n'était pas connu en Europe. Cette monnaie de carton est le plus ancien emploi du système, qui fut imité par le Massachusetts dix ans plus tard.

Le petit nombre de soldats réguliers et toute la milice pratiquaient les exercices de l'infanterie légère, tels que le tir individuel les reconnaissances, les campements. Ce n'étaient nullement des corps alignés en parade pour faire des manœuvres savantes que la guerre, en Amérique, ne permettait point. On y ajoutait la pratique du canot d'écorce et de toute autre embarcation nécessaire, l'art de faire la cuisine, la chasse et la pêche pour s'approvisionner, la marche à la raquette, enfin tout ce qui, dans ces contrées si différentes de l'Europe, donnait aux opérations militaires des formes et des actions qu'on ne connaissait nulle part aillieurs. Les troupes canadiennes ne ressemblaient donc presque en rien aux régiments ou bandes armées des vieux pays et de là venait leur excellence dans le métier de la guerre, puisque les conditions requises en ce nouveau pays n'embarrassaient point des hommes qui les connaissaient bien et qui se tenaient toujours préparés à y faire face, ce que les troupes de France n'auraient pu supporter. Nous avions imaginé avec un succès des plus surprenants un système de guerre dont on ne trouve aucun exemple avant nous, aussi a-t-on vu, en 1666, le régiment de Carignan, subir des pertes considérables, très inutilement, malgré sa force numérique, et ne rien accomplir de sérieux, tandis que, à ses côtés, une simple compagnie de Canadiens se tirait d'affaire en riant et aurait pu terminer la campagne avec gloire si les préjugés des chefs ne les avaient pas retenus en arrière. Pareille chose se vit encore sous Montcalm, de 1755 à 1759, lorsque, pour la seconde fois, nous eûmes à combattre de concert avec des soldats importés et absolument inaptes aux opérations militaires d'un pays qu'ils ne connaissaient point. Parlant des aptitudes de la milice et de sa bonne volonté pour le service, l'intendant Raudot mentionnait l'avantage que la marche en raquette procurait à nos hommes dans la saison des neiges, tant pour les voyages que pour la chasse et la guerre, ce que n'avaient point les milices anglaises et, là-

dessus le roi écrivait au gouverneur Vaudreuil, vers 1710, de prendre les moyens pour engager les habitants à pratiquer cet exercice dans lequel, du reste, ils n'avaient point de rivaux.

Parmi les choses dont le peuple n'a pas gardé mémoire il y a les calamités—et, de fait, le peuple ne se souvient pas même des temps heureux, ou des jours de prospérité, rien d'étonnant donc qu'il oublie les ravages des fléaux, ou la terreur répandue par l'apparition d'un phénomène atmosphérique, ou encore la famine qui décima autrefois sa paroisse.

De décembre 1680 à mars 1681 la population fut affolée par la promenade à travers le firmament d'une comète "longue comme le grand chemin" qui illuminait les nuits et rendait perplexe les imaginations les moins impressionnables. Du côté des astronomes, aucun éclaircissement, si ce n'est que nul autre astre chevelu n'avait autant approché de la terre.

L'année 1682 vit brûler la basse-ville de Québec, c'est-à-dire la partie commerciale.

En 1685 on pourrait citer comme une affliction publique la mise en circulation de la monnaie de carte.

Une maladie qui n'était autre que le scorbut, sévissait dans les forts français de Niagara et de Cataracoui. Les voyageurs l'apportèrent à Montréal d'où elle se répandit partout en 1688. Quatorze cents personnes périrent, ce qui est un gros chiffre puisque le recensement de cette année ne montre qu'une population de 11,249 âmes.

La picotte enleva le quart de la population de Québec en 1703.

En 1711 une maladie appelée "mal de Siam" qui était une sorte de fièvre jaune, fit mourir nombre de personnes, surtout à Québec, mais n'alla pas loin dans les paroisses avoisinant cette ville. Le clergé et les religieuses signalèrent si bien leur zèle que

plusieurs succombèrent à la tâche—parmi ces victimes du dévouement on compte douze prêtres.

Le 5 janvier 1713 l'intendance brûla. C'était ce que nous appellerions aujourd'hui le parlement.

Chapitre VI

Choses paroissiales 1680-1730

SOMMAIRE: Les dimes.—Entretien des missionnaires.—Annonces civiles au prone.—Presbytere de Champlain.—Peu de cures fixes dans le pays.—M. Hazeur-Delorme, cure.—Vocable de N.-D. de la Visitation.—La lampe du Saint-Sacrement et ses souscripteurs.—Les Tonty.—M. Jorian cure.—Sainte-Genevieve de Batiscan.—Fondation de messes.—Visite de M. de Varennes.—Les Soeurs de la Congregation.—Sainte-genevieve de Batiscan.— M. Jorian quitte la paroisse.—M. de Lignery cure.—Deces de M. Vachon.—Les Freres Charron.—Le Bon Pasteur (Poesie).

Au mois de mai 1679, le roi se félicite et remercie Dieu de la signature de la paix qui a reconnu le triomphe de ses armes dans la dernière guerre et il s'occupe des affaires du Canada, disant que "divers seigneurs et habitants de la Nouvelle-France désirent avoir des curés fixes, au lieu de prêtres et curés amovibles", c'est pourquoi il ordonne ce qui suit: Les dîmes appartiendront à chacun des curés, qui pourra les donner à bail, mais ni seigneur ni personne autre n'aura le droit sur cette matière. Si les dîmes ne suffisent point à l'entretien du curé, le supplément sera réglé par le conseil Souverain de Québec et sera fourni par le seigneur et les habitants. Celui qui donnera le terrain de l'église et fera tous les frais de construction, sera patron fondateur, présentera à la cure, et jouira, lui et ses héritiers en ligne directe et collatérale, en quelque degré qu'ils soient, tant du droit de présenter (proposer une personne pour être curé) que des autres droits. C'est alors que la paroisse de Champlain obtint M. François Dupré comme curé et qu'il ouvrit un registre séparé de celui de Batiscan.

Notons ici que le chapitre de la cathédrale de Québec fut organisé en 1682.

Dans un mémoire officiel de 1683, il est dit: Il faut pour l'entretien d'un missionnaire six cents francs. Les hardes coûtent une fois davantage qu'en France et on en use davantage. Il a besoin d'un canot et d'un valet. Il n'y a point en Canada de fondation ni d'oblation (impôt spécial pour le missionnaire). Il lui faut deux poinçons de vin qui coûtent quarante écus en Canada et ne coûtent que vingt en France".

En ce qui regarde la perception des dîmes il était presqu'impossible aux curés d'y mettre la main et on trouvait difficilement des personnes compétentes qui voulussent se charger de les recueillir, c'est pourquoi M. Pierre Francheville (né aux Trois-Rivières) au nom des curés, adressa, en 1684, une requête au Conseil Supérieur qui décida "que les dîmes seront affermées au plus offrant et dernier enchérisseur, après trois publications à la porte de l'église et s'il ne se trouve aucun fermier (acheteur) les seigneurs et les habitants choisiront, à la pluralité des voix, une ou plusieurs personnes pour prendre la déclaration de chacun en particulier de ce à quoi peut monter ce qu'il doit pour les dîmes et s'obliger à la porter aux lieux qui seront désignés, en donner quittance et tenir bon et fidèle état de compte... et délivré ensuite au curé; et sur le prix de ces dîmes seront les dits habitants ainsi employés, payés de leur salaire, louage de greniers et des soins qu'ils prendront pour empêcher le dépérissement Et à faute que feraient les seigneurs et habitants de nommer des personnes pour la perception des dites dîmes, il en sera nommé d'office par le plus prochain juge des lieux." La dîme ne portait que sur les grains, non les fruits ou les plantes maraîchères, légumes, etc.

En 1695 et 1698 Louis XIV avait dispensé les curés de publier au prône et pendant l'office divin les actes de justice et autres qui regardent l'intérêt particulier, ni rien de ce qui concerne les actes du gouvernement qu'il fallait rendre publics, mais, faute d'imprimerie on ne savait trop comment répandre les informations qu'il

était nécessaire de mettre à la portée de tous, et les curés continuaient de prêter leur concours à ces publications verbales. Sous la Régence, en 1717, il fut ordonné que les huissiers, sergents, notaires, à l'issue des grand'messes de paroisse, se chargeraient de cette fonction, comme aussi de l'affichage des décrets du gouvernement.

Le 12 mai 1719 l'intendant Begon ordonnait que l'érection du presbytère de Champlain aura lieu au moyen d'une répartition entre les habitants de la paroisse, mais quelques-uns de ceux-ci ne voulurent point s'y conformer, comme aussi les habitants des fiefs Hertel et Marsolet, ces derniers disant que les Pères Jésuites du Cap le leur avait défendu. M. Delorme, curé de Champlain, consulta le Père Dupuy et s'assura que pareille défense n'existait point. Sur ce, l'intendant prescrivit, le 17 juin 1720, que tous les récalcitrants auraient à agir d'après l'ordonnance du 12 mai 1719, c'est-à-dire contribuer leur quote-part à la construction du presbytère.

Sur environ cent paroisses que le Canada renfermait, il n'y en avait que vingt occupées par des curés en titre et encore aux environs de Québec. Mgr Dosquet disait qu'il n'était pas facile de faire mieux et que, en attendant des circonstances plus favorables, il fallait continuer de faire desservir nombre de localités par voie de mission.

Dans un texte de 1698 il est fait mention de l'église de Champlain-Gentilly. C'est l'église de Champlain. Comme on savait que la côte de Bécancour à Gentilly recevait sa desserte religieuse de Champlain, les recenseurs ne se gênaient point de mettre tous ensemble les chiffres concernant ces localités, comme nous l'avons vu plus haut. Levrard, Gentilly, Cournoyer n'avaient pas encore de chapelle en 1721 lorsque fut promulguée la grande délimitation des paroisses.

Après la mort du regretté M. Geoffroy, sa place fut occupée par M. Pierre Hazeur-Delorme, issu d'une famille noble originaire

de Verviers du Limbourg belge. Son père, riche marchand de Québec, avait épousé Anne Soumande, de Montréal, sœur du chanoine et de deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Le père François Hazeur avait aussi deux sœurs religieuses au même Hôtel-Dieu. A l'époque où Mgr de Saint-Valier partit pour l'Europe, c'est à M. François Hazeur qu'il confia l'hôpital général, sa récente fondation.

M. Pierre Hazeur était né à Québec le 22 décembre 1682 et fut ordonné prêtre le 25 avril 1706, en même temps que son frère aîné Joseph-Thierry. La paroisse de Champlain eut les prémices de son ministère. Homme de talent, prêtre selon le cœur de Dieu, il continua le bien commencé par son prédécesseur. Sous son administration, les registres et les comptes de la Fabrique sont bien tenus. En 1711 il fit un voyage en France, laissant à Champlain comme son substitut, le Père Florentin, récollet, dont la famille se nommait Favre de Belleroche. Il fut absent de décembre 1711 à octobre 1712. Durant ces dix mois, son unique sœur épousa le docteur Michel Sarrazin, un savant qui contribuait pour beaucoup à faire connaître le Canada en France, nous voulons dire dans la classe instruite en dehors de la cour de Versailles, et c'était fort à propos parce que notre pays n'avait qu'une bien mince renommée dans le royaume: on ne le citait jamais sans parler de ses fourrures, le reste était inconnu. En même temps aussi, un frère du curé de Champlain avait remplacé le père François Hazeur comme membre du Conseil Supérieur de Québec, ou si l'on veut la chambre dirigeante de la colonie.]

D'après le registre de Champlain, on voit que le 17 juin 1716 la paroisse porte le titre de Notre-Dame de la Visitation de la Sainte Vierge, abandonnant dès lors celui de Notre-Dame de la Présentation qu'elle portait auparavant. La tradition nous informe que ce changement fut demandé a l'occasion d'un tableau de Coypel donné à l'église et qui représentait la visite de la sainte Vierge à sainte Elisabeth. On l'avait placé au-dessus du maître autel.

Vers ce temps eut lieu une fondation pour entretenir la lampe du Saint-Sacrement. Ce fut dans une réunion des notables au presbytère les 16 et 19 juillet. L'acte est beau et éminemment religieux. La Fabrique est pauvre; les paroissiens les mieux pourvus lui viennent en aide. Les donateurs veulent que leur offrande à Jésus-Hostie passe par les mains de Marie. Ils précisent que c'est la fête de la Visitation "fête patronale de la paroisse" et que ce jour-là il devra être renouvelé. Les souscripteurs sont: Monsieur Champlain, 31 livres, madame Champlain 1, les sieurs Dizy 3, Montplaisir 5, Montmidy 2, Lafontaine, Raux et sa femme 2, Trouville 3, Grandmont 3, Cailla 1, Joseph Raux, 1, Dorvilliers 1, Belcourt 2, Lamothe 1, Dutaut 2, madame Girardière 1, Guèvremont 1, madame Alexandre 10 sous, le sieur Morinville 1 livre, madame Montplaisir 2, Neveu fils 1, Désilets et sa femme 2, René Baudoin fils 1, J.-B. Desrosiers 1, Joseph Pepin 1, Lajeunesse Arcand 10 sous, Pierre Arcand fils 10 sous, Lapommerai 1 livre, Angélique Poisson 10 sous, le sieur Poisson trente sous, Anne-Charlotte Beaudoin 10 sous, veuve Limousin-Beaufort 10 sous, Dubord 1 livre, Caron et sa femme 2, Michel Raux Alexandre 1, Isaac Pepin, François Mercereau et sa femme 2, Bellecour 10 sous, Cailla et sa femme 1 livre, Billy 10 sous, madame Lamothe 10 sous, madame Desmarais 10 sous, madame Bigot 1 livre, madame Mercereau 10 sous, M.-Anne Desrosiers-Désilets 10 sous, Joseph Turcot 1 livre, Joseph Limousin 10 sous, Joseph Houré 10 sous, Dutaut fils 1 livre, Lavigne 1, Courville 1, madame Cailla 1, M. et madame Toutant 1, Dorval 2, François Limousin dit Beaufort 10 sous, Dorvilliers 3 livres, Grandmont 3, Boudais 3.

Le notaire Normandin, qui rédige l'acte de cette association, signe le total: 69 livres 10 sous, somme qui représente à peu près $50 de notre monnaie. Normandin instrumente gratuitement pour participer à la fondation. Dieu a dû les bénir tous.

Le dernier bienfait du curé Hazeur est une indulgence plénière obtenue de Sa Sainteté le pape Innocent XIII, le 13 avril 1722, qui pourra être gagnée tous les ans au jour de la fête de la Visitation de Notre-Dame en l'église paroissiale.

Nommé chanoine cette année 1722 M. Hazeur fut aussitôt envoyé en France comme procureur du chapitre de Québec. Il y demeura cinquante ans et sa correspondance, tout ce que l'on sait de lui, place son nom dans notre histoire ecclésiastique parmi les plus remarquables. Ses lettres le rattachent au Canada tout autant, même plus que s'il était resté ici. Il avait en France ce que nous pourrions nommer les devoirs d'un nonce, non du pape mais des évêques de Québec et il s'en acquittait à merveille. Onze ans après son départ de Champlain, il envoyait à madame Dorvilliers et au sergent Desrosiers des cadeaux dont il fait mention comme suit: "J'ai mis dans les caisses adressées au séminaire (de Québec) une boîte pour madame Dorvilliers, une autre pour M. Fornel dans laquelle il y a une perruque pour lui, un étui avec des lunettes pour madame Saint-Joachim de l'Hôtel-Dieu, une (Semaine Sainte) pour Parville-Desrosiers, sergent, deux boîtes d'eau de Cologne, l'une pour M. Sarrazin et l'autre pour Senneville." Joseph-H. Leber de Senneville était marié à Anne-Marguerite Soumande, cousine de notre chanoine. En retour, on lui envoyait un bénétier d'écorce, des fruits travaillés (en cire?) surtout des pelleteries; dans une occasion, il parle de cent martes d'un seul coup.

Son frère, Joseph-Thierry Hazeur, grand-pénitencier, vicaire-général, eut la régie du diocèse de Québec qui couvrait toute la Nouvelle-France à la nomination de Mgr de Lauberivière. Plus tard il fut administrateur du diocèse. A Champlain, le 25 mars 1741, il fut parrain de M.-Hélène-Thierry, fille de François Desjordis de Cabanac et de Thérèse de Tonty. La marraine était Marie De Liette de Tonty, Sœur Saint-Antoine de la Congrégation de Notre-Dame. M. le curé Levasseur constate que parrain et marraine étant absents c'est lui qui a représenté le parrain et mademoiselle M.-Josephte de Tonty prenait la place de la marraine.

Les deux frères Tonty avaient une renommée très grande dans le pays des Illinois, autant au Détroit, et les fils de l'un d'eux servaient dans les troupes au Canada. C'était une famille de Naples que la révolution de 1647 avait fait réfugier en France, d'où

les deux garçons étaient partis pour suivre Cavelier de la Salle dans ses courses vers le Mississipi.

De 1722 à 1728 le curé de Champlain fut messire André Jorian baptisé à Québec en 1691, fils d'André Jorian de la paroisse Saint-Alban, Saintonge, et de Barbe-Charlotte Albert, canadienne. Ordonné le 6 avril 1715, il débuta dans le ministère sacerdotal à la Baie Saint-Paul. Son premier acte au registre de Champlain est du 18 novembre 1722.

Les habitants des profondeurs de la rivière de Batiscan avaient choisi un endroit sur la terre de Veillet père pour élever une chapelle, la permission leur en fut accordée, le 15 mars 1723 par Mgr de Saint-Vallier et, le même jour, l'intendant Bégon signa une ordonnance prescrivant aux intéressés de se mettre à l'œuvre "suivant la répartition qui sera faite par Alexis Marchand, capitaine de milice de la côte de Batiscan". L'évêque décide que la nouvelle église sera sous l'invocation de sainte Geneviève. Le premier habitant du lieu avait été Jacques Massicot, originaire de la Saintonge, qui obtint sa concession en 1697. Pour remplacer la chapelle de 1723, on entreprit, en 1750 et 1760, de construire une église, mais la guerre suspendit les travaux et ce n'est qu'en 1768 qu'on la termina. Cent ans plus tard fut bâti l'édifice actuel.

Le sieur Dorvilliers, marguillier en charge, rendant des comptes, le 8 juin 1723, mentionne quatre fondations: Raymond Courier dit Bourdelais, ou plutôt Bordelais (natif de Bordeaux) 600 francs; François Breton (sa veuve avait épousé Courier) 334 francs le sieur Desruisseaux 5 francs. Il y a la donation de madame Desilets 61 francs. Du côté de la dépense on voit: pour construction à monsieur de Champlain 400 francs; pour seconde construction à Mlle de la Borde et à monsieur de Cabanac 340 francs; pour une troisième à monsieur de Troisville 200 francs.

Un mois plus tard, M. de Varennes, archidiacre, fils de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières, examinant les comptes et

l'état des affaires de la paroisse, donne son approbation aux matières écrites, puis il ajoute: "Ayant remarqué dans le cours de notre visite que l'on ne brûlait que de la chandelle aux offices et messes qui se célèbrent dans cette paroisse, nous avons recommandé aux marguilliers en charge d'acheter de la cire, afin que, au moins, il y ait un cierge ou deux qui brûlent pendant le temps de l'office divin et surtout pour les messes que M. le curé ne dira pas sans cela, ce qui se continuera dans la suite. La permission qui avait été ci-devant donnée par Mgr l'évêque n'était seulement que pour le temps de la disette où l'on s'était trouvé pour la cire, dans ce pays, ce qui n'est plus présentement: la cire étant plus commune. Nous avons de plus remarqué que la clôture du cimetière tombe en ruine en quelques endroits et par là, il pourrait être profané par les animaux. Nous enjoignons aux particuliers, qui sont chargés des pagées tombant en ruine, de les réparer instantanément pour éviter les inconvénients qui en pourraient arriver; de plus, le marguiller en charge prendra soin d'accommoder la porte du cimetière pour qu'elle puisse fermer."

Voici une ordonnance de l'intendant Dupuy touchant la maison des SS. de la Congrégation à Champlain. Elle est du 1er octobre 1727. "Sur la requête à nous présentée par le Sr André Jorian, prêtre missionnaire et curé de la paroisse de Champlain, faisant pour et au nom des Sœurs de la Congrégation établies au dit lieu pour l'éducation et instruction gratuite des filles des habitants de la même paroisse, par laquelle requête il nous représente que les dites Sœurs jouissent d'une maison pour y tenir leur école seulement, dont le fonds appartient au curé et sur lequel les dits habitants ont bâti la dite maison; que la dite maison étant tombée presque en ruines par la négligence qu'ont eue les dits habitants de l'entretenir annuellement de réparations nécessaires, il s'en trouve aujourd'hui de fort considérables à faire et de si pressantes que si l'on différait de remettre la dite maison en bon état, les dites Sœurs n'y pourraient plus rester et n'y pourraient aussi par conséquent continuer leur instruction aux filles des habitants pour lesquelles elles ont été établies par M. l'Evêque de Québec, à la demande et prière des habitants sous leur obligation de bâtir la

dite maison et de l'entretenir exactement de réparations nécessaires. Pour quoi nous a demandé le Sieur Jorian au dit nom qu'il nous plût ordonner à tous les habitants de la paroisse de Champlain de rétablir incessamment des ouvriers pour travailler aux dites réparations, aux frais des habitants, parce que il pourrait y avoir entre eux des discussions et différends sur leurs journées et contributions aux dites réparations qui les retarderaient et exposeraient la dite maison à tomber en ruines et pourrait par là forcer les Sœurs à se retirer en leur Communauté établie à Montréal, d'où il serait difficile de les rappeler dans la suite pour continuer à instruire les filles des dits habitants, laquelle requête nous aurions par notre ordonnance du quinze août dernier, étant au bas d'icelle ordonné d'être communiquée aux habitants de la dite paroisse de Champlain par le ministère des officiers de milice, lesquels feraient assembler les dits habitants, à une heure convenable, pour délibérer et comparaître en notre hôtel par les dits officiers de milice et un autre seulement des dits habitants par eux député pour répondre aux fins de la dite requête dans une huitaine du jour qu'elle leur serait signifiée, laquelle requête et ordonnance ont été signifiées aux dits habitants par le Sieur Dorvilliers, capitaine de milice de la dite paroisse de Champlain, en présence des nommés Beaudoin et Dizy aussi officiers de la dite milice aux habitants pour ce assemblés au nombre de trente-cinq, desquels après que lecture leur a été faite de la dite requête et ordonnance par le dit Sieur Dorvilliers, ont tous dit, à l'exception de deux, qu'ils consentent que la maison en question soit et appartienne en propre aux dites Sœurs à la charge et condition qu'elles entretiennent la dite maison de grosses et menues réparations, qu'elles entretiennent aussi la mission et leur école et qu'elles en passeront un acte en forme avec les dits habitants de consentement et pouvoir de la dite Communauté, laquelle réponse plusieurs des dits habitants ont déclaré ne vouloir signer et a été par plusieurs autres déclaré ne savoir signer et n'a été la dite réponse signée que par les nommés Alexis Raux, Jean Houré et P. Cartier.

"Vu la dite requête, notre dite ordonnance étant ensuite, ensemble la signification qui en a été faite aux dits habitants de

la paroisse de Champlain et leur réponse ci-dessus mentionnée. Nous avons fait droit sur la dite requête et néanmoins ayant égard à la demande des Sœurs pour les réparations à faire à leur maison, attendu que les dites réparations sont urgentes et qu'il est de l'intérêt des dits habitants, pour l'éducation et instruction de leurs filles, que la dite maison où les dites Sœurs tiennent leur école soit réparée au plus tôt; Nous ordonnons pour éviter les longueurs et délais sur des réparations qui sont instantes et la discussion qui pourrait survenir entre les habitants pour la distribution du travail entre eux, que les dites Sœurs feront incessamment faire toute réparation nécessaire à la dite maison aux frais et dépens de qui il appartiendra, sur quoi nous nous réservons de prononcer par la suite, à la charge par les dites Sœurs de retirer des ouvriers qui auront travaillé aux dites réparations, les quittances des sommes qu'elles leur auront payées, qu'elles nous rapporteront avec les titres et actes qu'elles pourront avoir de leur établissement en la dite paroisse de Champlain pour l'éducation et instruction des filles des dits habitants.

"Mandons au Sieur Dorvilliers, capitaine de milice de notifier notre présente ordonnance aux dits habitants qu'il fera pour cela assembler à l'issue de la messe paroissiale, le dimanche, douze du mois et en fera rapport au pied de notre ordonnance."

M. Jorian s'intéressait à la desserte de Batiscan, en l'absence des prêtres qui desservaient cette paroisse. Le 1er juillet 1727, il présente à l'approbation du juge Godefroy de Tonnancourt, aux Trois-Rivières, un cahier blanc de vingt-sept feuillets intitulé: "Grosse de baptêmes, mariages, sépultures dans la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan" et le juge paraphe les pages. Après cela, les actes, dans ce registre, sont faits par le R. P. Lesueur, jésuite, curé de Batiscan.

Le curé André Jorian signa son dernier acte à Champlain au mois d'août 1728 et alla de suite prendre la cure de Laprairie. En 1731 il était à Contrecœur et Saint-Ours, d'où il partit, l'automne de 1736 pour Saint-Pierre de la Rivière du Sud et Saint-

Thomas de Montmagny ; sa prise de possession fut très solennelle. C'était le chapitre de Québec qui l'installait. Un notaire était présent pour dresser le procès-verbal. Le chapitre, sous monseigneur Dosquet qui résidait le plus souvent en Europe, s'était emparé de l'autorité ecclésiastique, et sous monseigneur de l'Auberivière pareillement, puisque cet évêque, nommé en 1739, n'arriva dans la colonie que le 7 août 1740 et mourut douze jours après. Un trait assez curieux est raconté au sujet du différend qui s'éleva entre M. Jorian et un certain nombre de ses paroissiens. Un marin ayant péri sur l'océan, sa fiancée Bretonne, dit la légende, érigea une chapelle du "Rocher", selon le nom qu'elle lui donnait, et elle y allait prier pour le défunt. Quelques enthousiastes s'avisèrent de transporter ce sanctuaire dans l'église paroissiale. M. Jorian ne pouvant rien contre l'entêtement de ces gens, M. Hazeur qui administrait le diocèse leur enjoignit de livrer les clefs de la chapelle au curé, mais ils refusèrent. Il faut croire que le nombre des entêtés était assez grand puisque l'église fut interdite et paraît avoir été fermée si longtemps qu'elle menaçait ruine. Monseigneur de Pontbriand, arrivé de France le 17 août 1741, ne reconnut point la nomination des chanoines ni les titres qu'ils avaient conférés à M. Jorian. Celui-ci passa à la cure de Berthier en-bas où il mourut la veille de Noël 1748 et fut inhumé dans l'église le 26 décembre.

Constant le Marchand de Lignery était arrivé de France en 1686, cadet des troupes du Canada et il avait épousé à Montréal Anne Robutel, d'une famille des premiers temps de ce lieu. Il était devenu capitaine lorsque naquit son fils Jacques, qui fut ordonné prêtre en 1721 et qui signait son premier acte comme curé de Champlain le 13 décembre 1728. De 1729 à 1732, le père était major des Trois-Rivières et il mourut cette dernière année. Le major de la garnison d'une place en Canada exerçait le commandement militaire. Le gouverneur l'avait sous ses ordres, comme aussi il avait la partie civile et tout le reste. Nous n'avions pas de municipalité.

Le 9 mars 1729, M. de Lignery avait la douleur d'inhumer au

Cap, un vétéran du sacerdoce, le vénéré M. Vachon, l'apôtre du rosaire. Son corps fut enterré sous les marches du grand autel, en présence du sieur Saint-Pierre, capitaine de milice, et du sieur Jolliet.

M. le curé de Champlain ajoute quelques détails à l'acte de sépulture: "M. Vachon a desservi la paroisse du Cap l'espace de quarante-quatre ans avec édification et à l'avantage de tous les paroissiens qu'il a laissés embaumés de l'odeur de ses vertus et pénétrés de la douleur d'avoir perdu un si digne pasteur qui les a instruits également par ses paroles et par ses exemples."

Comme Champlain avait un couvent dont profitaient les paroissiens de Batiscan, ceux-ci appréciaient les avantages de l'instruction, aussi, en 1721, ils ouvrirent une école de garçons que dirigea le frère Datte de l'institut des frères Charron de Montréal.

Le 27 juillet 1729, à Champlain au mariage de Jean-Baptiste Toupin dit Dussault, seigneur des Ecureuils, avec Marie-Anne Montplaisir, on voit le nom de Jean-Baptiste Jeantot, frère hospitalier de Saint-Joseph de la Croix (frère Charron) comme témoin de la mariée.

Jean-François Charron de la Barre, marchand de Montréal, avait quitté le négoce pour fonder l'institut des frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix. Il mourut en 1719 dans un voyage en France. Il était né à Québec en 1654 d'un père qui était aussi commerçant. C'est en 1692 que François entreprit la fondation de sa communauté et elle lui a survécu.

Mgr de Saint-Vallier avait obtenu, en 1692, la création de l'hôpital-général de Québec et le roi l'avait autorisé d'établir des maisons de charité, approuvant d'avance l'offre que faisaient "plusieurs personnes pieuses et charitables" d'en ouvrir une à Montréal et "d'employer leurs biens à cet effet." Par des lettres-patentes données à Versailles, le 15 avril 1694, Louis XIV permet

"aux particuliers qui se sont présentés" (en 1692) et sous la direction de Mgr de Saint-Vallier, de faire, à Montréal, l'établissement d'un hôpital "où ils retireront les pauvres enfants, les orphelins, les estropiés, vieillards, infirmes et autres nécessiteux de leur sexe pour y être logés, nourris et secourus, les occuper dans les ouvrages qui leur sont convenables, apprendre des métiers aux enfants et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra... et auront la conduite de l'hôpital des pauvres". Une décision du Conseil d'Etat en date de février 1718, sous Louis XV alors âgé de huit ans, dit que le sieur Charron a "bâti et établi l'hôpital, qu'il l'a doté" et que les pauvres orphelins et nécessiteux y sont reçus autant que les revenus du dit hôpital peuvent le permettre." La pièce en question ajoute que "comme il serait avantageux de pouvoir former dans cet hôpital des maîtres d'école pour les envoyer dans les paroisses de la campagne, et étant informé que les jeunes garçons manquent d'instruction dans la colonie, pendant que les jeunes filles en reçoivent par le moyen des Sœurs de la Congrégation, nous avons résolu de donner au dit hôpital des fonds pour l'entretien d'un certain nombre de maîtres d'école, sous la surveillance de l'évêque. Accordons pour l'entretien de six maîtres d'école au moins la somme de trois mille livres par année". Il est stipulé que ces trois mille francs seront payés par la compagnie dite des Indes, qui avait le monopole du commerce canadien au lieu et place de pareille somme employée pour les mariages. Ainsi la compagnie versait annuellement trois mille francs à l'intendance, à Québec, et cet argent servait à donner des primes aux jeunes gens pauvres qui se mariaient.

Par un arrêt du Conseil d'Etat, passé le 3 mars 1722 il est ordonné que huit maîtres d'écoles se partageront les trois mille francs, donnant à chacun trois cent soixante-quinze francs par année, et que ces instituteurs enseigneront gratuitement. Le calcul d'un franc par jour comparé avec la valeur de l'argent il y a deux siècles donne à peu près trois quarts de notre piastre en 1917. Avec cela et l'assistance que ces maîtres d'école recevaient dans les paroisses où ils enseignaient, il leur était possible de vivre

puisque leur mission était toute de charité et nullement dans les vues d'intérêt personnel.

Les frères Charron prononçaient des vœux simples et pouvaient se retirer à volonté. Le costume consistait en un capot noir serré à la taille par une ceinture de soie. Tout d'abord, ils portaient rabat, mais un ordre de Versailles leur enjoignit de l'abandonner. Ils finirent par adopter le capot d'étoffe "du pays". Vers 1748 madame d'Youville, fondant l'institution des Sœurs Grises, absorba celle des frères Charron et prit la direction de leur hôpital.

Le 24 mars 1724, M. de Tonnancourt donne un terrain de soixante pieds de front sur cent vingt de profondeur à l'institut Charron, aux Trois-Rivières et le don est accepté par "François Simonet de Sainte-Croix, frère missionnaire de la Charité." Le site en question doit recevoir une école. Les Frères étaient aux Trois-Rivières avant cette date puisque le 25 juin 1721, "Messire Antoine de la Girardière de la communauté de M. Charron" est parrain d'Antoine fils d'Antoine Le Pelé dit Desmarets et de Barbe Godefroy. La marraine est "Jeanne Poulin, en religion Mère Saint-François des Ursulines de cette ville." L'enfant a été tenu pour la marraine par mademoiselle Marie-Françoise Forillon, d'une famille militaire de la ville. Au mariage du chirurgien Charles Alavoine, le 27 avril 1722, l'un des témoins est La Girardière. En 1727 François Simonet était encore aux Trois-Rivières. Le 29 mai 1749, les marguilliers des Trois-Rivières décident d'accepter le terrain de M. de Tonnancourt moyennent deux messes de Requiem par an "si les frères Charron manquent," c'est-à-dire cessent de l'occuper, et nous savons que, vers cette date, leur institut se fondait dans celui de madame d'Youville. La paroisse garda le terrain.

Le bon Pasteur

Le curé de notre village
Hélas! est remonté vers Dieu.
Ses nobles travaux, son grand âge
Reçoivent leur prix au saint lieu.
Le cher souvenir qu'il nous laisse
Par des mots ne peut s'exprimer:
Nous aimons qui sut nous aimer.
Le bon pasteur prodigua sa tendresse
Nous aimons qui sut nous aimer.

C'était l'appui de l'infortune,
L'ami du pauvre cœur souffrant
Car jamais la plainte importune
Ne le trouvait indifférent.
Aussi, de l'enfance à la tombe,
Toujours joyeux, tendre et zélé,
En lui chacun s'est consolé.
Il est passé comme un fruit mûr qui tombe.
En lui chacun s'est consolé.

Rendre justice à sa mémoire
C'est raconter mille bienfaits.
Sa vie entière est une histoire
Féconde en exemples parfaits.
Modeste et rempli d'indulgence,
Mais ferme, ardent et courageux,
Quel dévouement aux malheureux!
Sa charité semblait la Providence.
Quel dévouement aux malheureux!

Aux devoirs de son ministère
Il joignait ceux du citoyen.
Par sa liberté salutaire

Le prêtre est notre ange-gardien.
Comme il embrassait notre cause
Contre des gens par trop adroits.
Il savait défendre nos droits.
Ah! de nos jours le talent se repose.
Il savait défendre nos droits.

Il était savant. Sa science
Etait un livre ouvert à tous.
Sa voix réglait la conscience.
Son bras travaillait avec nous.
C'est lui que la forêt profonde
Vit le premier guider nos pas.
Quel labeur ne bravait-il pas?
Pour être utile, obligeant tout le monde,
Quel labeur ne bravait-il pas.

Il enseignait à la jeunesse
Le mot sacré de l'avenir:
"Ouvrez le sol, et la richesse
Au défricheur viendra s'offrir."
Digne émule de nos apôtres,
Il nous disait comme à des fils:
"Après Dieu, tout pour son pays."
Que ses vertus, enfants, restent les nôtres:
Après Dieu, tout pour son pays!

Conservons sous nos toits champêtres
Le respect de ce nom béni.
A ceux des illustres ancêtres
Puissions-nous le voir réuni.
Fiers de sa belle intelligence,
Nous héritons de ses travaux.
Si riches en bienfaits nouveaux.
Son monument! c'est la reconnaissance.
Nous héritons de ses travaux.

BENJAMIN SULTE.

CHAPITRE VII.

PAIX GENERALE 1715-1740.

SOMMAIRE.—FIN DES GUERRES 1713.—DIVERSES CALAMITES.—MONNAIE DE CARTE.—RARETE DU NUMERAIRE.—JACQUES LAFLEUR. — JOSEPH TOUTANT.—ANTOINE DESROSIERS.—PRIX DU BLE.—INSTRUCTION PUBLIQUE.—JOSEPH CHARTIER.—PIERRE ARCOUET.—FIEF DUTORT.—LOUIS D'AMOUR.—MADAME DE LA POMMEROY.—FIEF HERTEL.—PIERRE DUBOIS.— LE SEIGNEUR DE GENTILLY.—LOUIS BERTIN.— J. B. MARCHAND.—JUGES.—EAUX MINERALES.—CONSTRUCTION DES NAVIRES.—OUVERTURE DU CHEMIN DU ROI.—CULTURE DU TABAC.—FORGES SAINT-MAURICE.—TERRES EN CULTURE, POPULATION DE CHAMPLAIN EN 1740.

La nouvelle de la signature de la paix n'était pas encore parvenue à Québec lorsque la nuit des 5 au 6 janvier 1713 l'intendance brûla. C'était ce que nous appelons aujourd'hui le parlement.

La paix ne remédia presqu'à rien, sauf que les gens de milice rentrèrent dans leurs foyers. Aucun bâtiment n'arriva de la mer cette année, du moins sous pavillon royal. La disette, le manque d'argent, la mort du roi que l'on attendait laissant pour lui succéder un arrière-petit-fils âgé de cinq ans, l'état déplorable des finances du royaume, les pertes de tous genres que la France faisait par le traité conclu pour terminer la guerre, tout contribuait à obscurcir l'horizon. De plus, on comprit bientôt qu'une politique nouvelle, venait d'être adoptée sous la Régence qui commença l'automne de 1715—toute l'attention du pouvoir se portait sur les côtes maritimes, le Cap Breton et l'île Saint-Jean, tandis que le Canada était, pour ainsi dire, laissé à lui-même. C'est alors que les Acadiens passèrent sous la couronne britannique.

La paix devait durer jusqu'à 1744. C'est la plus longue période de repos qu'ait traversé le Canada sous le régime français, et elle se divise en deux parties: jusqu'à 1730 on travaillait à sortir du gouffre où la guerre nous avait plongés; après cette date il y eût de la prospérité, si le mot n'est pas trop fort, mais toujours est-il que nous étions sortis de la misère. La grande faiblesse du pays fut la même qu'autrefois: pas assez de colons et trop d'entraves au commerce. En somme, une pitoyable administration.

"L'hiver de 1729, dit Garneau, fut pour le Canada ce que celui de 1709 avait été pour la France. Les habitants furent obligés de vivre de bourgeons, et de ce qu'on regardait alors comme guère plus nourrissant, de pommes de terre." Les Iroquois de la région de New York avoisinant le lac Ontario, tenaient la pomme de terre des Sauvages de la Virginie. Ils en avaient apporté la culture au Sault Saint-Louis près Montréal en s'y établissant. De là les Canadiens s'étaient procuré ce tubercule, mais ils ne s'en servaient que pour nourrir les animaux de la ferme.

En 1732 il y eut un tremblement de terre qui causa une grande frayeur. On se rappelait les secousses effrayantes de 1663, mais cette fois il n'y eut pas de répétition du phénomène. Ce qui causa le plus d'épouvante fut une inondation générale du fleuve et des rivières dans toute la partie habitée du pays.

Un Sauvage du lac des Deux-Montagnes qui avait été dans la Nouvelle-Angleterre en rapporta la picote qui se répandit partout et fit de grands ravages pendant près d'une année. Neuf cents personnes en moururent dans le district de Montréal et presque autant dans le reste du pays. Le nombre des malades était si grand qu'il y en eut jusqu'à deux mille à la fois dans la petite ville de Québec. D'autre part, la misère des gens qui ne cultivaient pas la terre était générale.

En 1733 le district des Trois-Rivières fut ravagé par la picote.

Parlons maintenant d'une autre calamité qui venait se join-

dre au fléau des épidémies. Comme supplément à ce qui a été dit à la page 209 du premier volume, nous citerons une lettre de M. l'abbé Joseph Navières écrite en 1734, au sujet de la monnaie courante en Canada. Ce prêtre, très observateur, n'a fait qu'un séjour assez bref dans une paroisse de la côte de Beaupré:—"L'argent de ce pays est différent de celui de France et craint extrêmement l'eau et le feu: ce sont des cartes de différentes grandeurs sur lesquelles sont les armoiries de France, le nom du gouverneur, de l'intendant et du contrôleur. La monnaie de France y a cependant cours, mais elle est rare, et ceux qui en ont, la conservent précieusement. Toutes les affaires se font avec cet argent de papier que ceux qui veulent quitter le pays rapporteront au trésor. Autrefois on ne se servait que d'argent de France, mais depuis la perte d'un vaisseau qui arriva, il y a cinq ans et qui apportait des sommes considérables, on a jugé de ne plus exposer au gré des vents une marchandise si précieuse."

Le navire en question était l'Eléphant qui se perdit le 18 juin 1729 en donnant à toute voile contre une roche, près du Cap Brulé, douze lieues plus bas que Québec et sombra après qu'on eût mis à terre tous les passagers, au nombre desquels était monseigneur Dosquet qui subit de grandes pertes dans ce naufrage, de même que des officiers de la colonie et des marchands de Québec.

Un fait qui concerne notre localité trouve sa place à cette date. Le 27 juillet 1728 jour des noces de Jacques Lafleur avec Josette fille de Jean-Baptiste Hayot et de Madeleine Saint-Amant, un malheur vint attrister la paroisse de Champlain. Un jeune homme de 18 ans, Joseph, fils de Nicolas Toutant et de Françoise Rivard se noya dans la rivière Champlain. Lafleur venait de l'Auvergne, une région de la France qui n'a fourni que sept ou huit colons au Canada. Antoine Desrosiers, qui était du Forez peut être considéré comme l'un d'eux.

Par une ordonnance du 22 février 1738 le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart fixent le prix du blé, dans les gouvernements des Trois-Rivières et Montréal, à quatre francs, ce qui est un prix très élevé pour l'époque, mais il devait exister

des raisons valables pour cela. Défense avait été faite d'exporter ce produit. L'ordonnance fait supposer une crise dans l'alimentation du pays.

Sous l'administration éclairée de l'intendant Hocquart qui coïncidait avec une longue période de paix, l'agriculture se développait plus qu'auparavant en proportion de ce que la population augmentait, mais on peut dire qu'il eut été inutile d'aller au delà, vu que nous n'avions pas les moyens d'exporter ces produits. Ainsi nous comptions en 1692, 12,000 âmes; en 1720, 23,000; en 1734, 37,000. Entre la première et la dernière de ces trois dates, le changement avait été comme suit:

	1692	1734
Minots de grain	120,418	974,114
Têtes de bétail	11, 804	81,696
Arpents en culture.	26,669	163,611

M. de Beauharnois, gouverneur intelligent et bien inspiré, s'employait de son mieux à répandre l'instruction dans la colonie et son mérite est grand en proportion de l'indifférence sur ce sujet qui régnait en Europe. Nous croyons comprendre que les Canadiens exprimaient le désir d'avoir des écoles, attendu qu'ils connaissaient leur avantage, étant les fils et petits-fils de gens qui étaient venus en ce pays, la plupart sachant lire et écrire, comme il est facile de le prouver. Au milieu des travaux du commencement de cette Nouvelle-France, on avait dû négliger bien des choses, mais des jours plus favorables se présentant la question des écoles s'imposait, aussi voyons-nous, vers 1730, que les autorités de la colonie s'en occupaient.

A propos, disons que le Conseil Supérieur de Québec ne souffrait point que l'on envoyât de France, non seulement des repris de justice mais même des garçons qui avaient mené la vie à grandes guides et étaient envoyés par leurs familles "à l'herbe" comme on disait, pour se réformer. Néanmoins il en arriva un jour sept ou huit que M. de Beauharnois reçut par une semonce en règle, blâmant ceux qui les avaient expédiés et ajoutant: "Vous ne

serez d'aucune utilité ici." L'un d'eux prononça le mot de "maître d'école". Très bien dit le gouverneur, vous avez ce qu'il faut pour cela, mais, il y a un mais, vous n'avez point un genre de vie qui conviendrait aux Canadiens". On les renvoya dare, dare.

Parlons maintenant de quelques familles de Champlain: Le 20 novembre 1732, Joseph Chartier, seigneur, concède à Pierre Arcouet un arpent sur vingt, Momerqué notaire. Arcouet, né à Champlain en 1692, marié au même endroit en 1715 avec Suzanne Masson, d'une famille de l'île d'Orléans, a laissé une nombreuse descendance.

Par une ordonnance de Gilles Hocquart du 1er février 1732, on voit, que François Duffaux ou Dutaut et René Durand avaient des terres dans le fief Dutort où ils semaient et récoltaient sans y tenir feu et lieu, ce qui ne plaisait point à madame M.-Françoise Godefroy de Lintot, seigneuresse, aussi obtint-elle de l'intendance une injonction adressée à tous ces censitaires d'avoir à résider sur leurs biens à peine de confiscation.

Une famille nouvelle paraît au registre de Champlain le 6 mars 1733 par le baptême de Geneviève, fille de Louis Damours de Louvières, Canadien, marié à Geneviève de Catalogne. Fut parrain le chevalier de Ramesay; marraine Madeleine Duplessis. L'enfant mourut huit jours plus tard. Ramesay doit être J.-B. Nicolas Roch le seul survivant des garçons du gouverneur des Trois-Rivières (1690-1704) et celui qui commandait dans Québec après la bataille des plaines d'Abraham en septembre 1759. Madeleine Duplessis pouvait être la veuve Douaire de Bondy ou la femme de François Desjordis. Damours avait épousé Mlle de Catalogne à Montréal en 1730. Ce ménage parait avoir demeuré à Champlain jusqu'à 1740, alors qu'il se transporte à Montréal. Notons à Champlain le baptême de Louis-Michel Damours, en 1735, qui eut pour parrain Joseph-Michel Le Gardeur de Croisilles sieur de Montesson né en 1716, fils de Charles, seigneur de Bécancour et de Marie-Anne Robineau qui lui avait apporté cette seigneurie. La marraine est "Jeanne-Philippe de Catalogne veuve

du sieur de Pommeroy". Ceci demande explication. Jean-Philippe, premier enfant, de Gédéon de Catalogne naquit à Montréal en 1691 et c'est tout ce que l'on sait de lui. Jeanne-Elisabeth, née en 1708, épousa, à Montréal, en 1728, Guillaume Pothier, et c'est elle que le registre de Champlain (1735) nomma Jeanne-Philippe. Guillaume Pothier, né à Montréal, en 1685, porta les surnoms de la Pommeroy et de Dubuisson, fut cadet dans les troupes et mourut avant 1735 puisque sa femme est citée comme veuve à cette date. Leur fille, Louise-Charlotte se maria le 2 août 1756, avec J.-B. Orillon, à l'île Saint-Jean, aujourd'hui île du Prince-Edouard. Leur autre enfant, René-Gédéon, était, en 1755, au fort Beauséjour, en Acadie, comme sous-lieutenant. En 1757, à l'île Saint-Jean, il épousa Marguerite d'Ailleboust. On le retrouve au Cap Breton, en 1761, sous le nom de la Pommeraye, âgé de 33 ans, marié.

Un litige de peu d'importance donna lieu, en 1734, à l'exhibition des quatre documents énumérés ci-dessous, au sujet du fief Hertel.

Aux environs de 1690 François Hertel concède à Gilles Dupont une terre dans ce fief. Cusson notaire.

Le 21 avril 1690 le même Hertel vend à Pierre Prou un arpent de front sur toute la pronfondeur du fief. Normandin notaire.

Le 20 juillet 1706, Joseph fils de susdit Pierre Prou, vend un quart d'arpent de front sur toute la profondeur du fief à Jean-Baptiste et François Durand. Véron notaire.

Le 31 août 1725, le même Joseph Prou vend à Pierre Le François, à Michel Dizy et à Alexis Raux dix arpents et trois quarts de front, dont neuf arpents et trois quarts mesurent quarante arpents de profondeur, et le dernier arpent va jusqu'à la profondeur du fief. Petit notaire.

Des explications ayant été données, il est dit que, après l'acte

de 1706, Le François, Dizy et Raux achetèrent en 1725 de Joseph Prou "la totalité du dit arpent" et en ceci Prou parait avoir excédé son droit, mais les trois associés n'ont recours que contre Prou, non pas contre les deux Durand.

Les deux Durand sont qualifiés en 1743 de "propriétaires du fief Hertel" dans une décision de Godefroy de Tonnancour délégué aux Trois-Rivières de l'intendant de la colonie, c'est-à-dire juge puisque l'intendant était à la tête de la justice du pays. Les deux Durand se plaignent de ce que Le François, Dizy, Raux ne s'occupent point du bornage de leurs terres et n'y tiennent ni feu ni lieu. Tonnancour ordonne, le 15 juillet, que les Durand feront sommer les trois associés d'avoir à se conformer aux lois à cet égard, mais ceux-ci ne répondent rien et n'agissent point. Alors la cause est amenée en forme devant Tonnancour et les trois associés se disent prêts à s'exécuter pourvu que les alignements, etc, soient à frais communs entre les voisins. Ils reconnaissent aussi que le contrat d'un arpent fait en 1706 étant antérieur à celui de 1725, ils ne peuvent réclamer ce que Prou leur a vendu sans en avoir le droit.

Jugement de Tonnancour, le 9 août 1734: Les trois associés sont maintenus en la paisible possession de l'étendue de terre par eux acquise de Joseph Prou, à la réserve seulement d'un quart d'arpent de front sur la pronfondeur du fief qui demeurera en toute propriété aux deux Durand. Quant à Le François et Raux ils devront faire aligner et borner sans retard la profondeur de leur concession à frais communs avec leurs voisins. Ordonné de plus que Le François ou Raux tiendra feu et lieu sur ces terres; de plus, jusqu'à ce que les lignes soient tirées, il leur est défendu de prendre aucun bois dans la dite profondeur. De plus, Le François et Dizy auront à payer les dépens de la cour; taxés à vingt-deux sous pour la notification à eux faite de la requête des Durand sur laquelle est écrit l'ordre du juge Tonnancour du 15 juillet.

Ainsi, conformément à la pratique des tribunaux du Canada sous le régime français, le coût de la justice se bornait à payer

l'encre et le papier du greffier, avec les frais d'un déplacement de l'huissier, comme il a été dit à la page 207 de notre premier volume. Les vingt-deux sous de 1734 avaient la même valeur que soixante et quinze sous d'aujourd'hui.

A la page 425 du tome I, nous avons dit que Jean-Baptiste et Pierre Dubois étaient de nouveaux colons à Champlain en 1738, mais, ils étaient nés dans la paroisse étant fils de Jean qui y demeurait depuis 1693 au moins, voir pages 80, 426 du premier volume de cet ouvrage.

Après la mort (1707) de Michel Pelletier, âgé de 80 ans, seigneur de Gentilly, le fief passa à son beau-fils François Poisson qui mourut en 1708 laissant son fils François (né 1692) en possession. Celui-ci épousa, en 1715, Elisabeth Dizy et mourut en 1729 alors son frère Joseph né en 1705 qui portait le surnom de Gentilly et avait une ou deux terres à Champlain, co-hérita du fief de Gentilly. Il s'était marié en 1727 avec Catherine Baudoin. On voit qu'en 1738, il avait encore une terre à Champlain assez bien établie. On lit au registre de la paroisse de Champlain, à la date du 24 juillet 1741, l'acte de mariage de François Poisson, seigneur de Gentilly, fils de feu François Poisson et d'Elisabeth Disy avec Marguerite Geneviève Rivard dit Lavigne, fille de feu François Rivard dit Lavigne et défunte Marie Madeleine Turcot, en présence des sieurs Gentilly,oncle, Nicolas, Charles et Joseph Disy et du côté de la fille des sieurs Pierre et Ignace Lanouette, Angélique Poisson et autres. Au XIX siècle, sept personnes du nom de Poisson, demeurant à Bécancour, Gentilly, Saint-Pierre, sont décédées à des âges variant de 82 à 96 ans.

Louis Bertin, qui habitait Champlain, marié avec Geneviève de Catalogne, fit baptiser aux Trois-Rivières, le 20 août 1738, leur fils Pierre-François, en présence de M. l'abbé Levasseur curé de Champlain. Bertin était un Damours de Louvières. Le parrain de l'enfant fut Pierre François Olivier, écuyer, sieur de Vezan, directeur pour le roi des forges Saint-Maurice.

En 1739, nous signalerons entre autres deux mariages. Le 7 avril, Jean-Baptiste Marchand, fils du capitaine Alexis Marchand se marie à une orpheline, Madeleine Mercereau, fille de Pierre et de Marie-Louise Lalande, dont les parents avaient demeuré à Ville-Marie dit Montréal. Le mariage fut célébré par le R. Père L. Vergeat, jésuite. M. le curé Levasseur présent inscrit l'acte au registre. Le 3 août, une autre orpheline appartenant à une ancienne et noble famille, Marguerite Billy, fille de Michel Billy et de M. Renée Brissac, épousait François Carpentier, fils d'Etienne et de Madeleine Rouillard. Les témoins de la fille furent les sieurs Etienne Caron, Joseph Vien et Pierre Pepin.

En 1735 Pierre Dizy Montplaisir ancien juge des fiefs Champlain et Sainte-Anne, siège aux Trois-Rivières. Aussi Nicolas Duclos juge du fief Batiscan.

Le 10 octobre 1732, Sarrazin analyse les eaux minérales du Cap. Cela attire la visite de l'intendant Hocquart qui va voir la première source éloignée du fleuve de 400 pas. Sarrazin écrit qu'il a passé quelques mois au Cap pour examiner ces sources. Il en parle très favorablement et conclut que leurs eaux ne renferment aucun élément nitriotique ni alumineux et qu'elles ont "une très frappante analogie avec les eaux de Forges bien connues en France. Il ajoute que, en 1709, il avait passé trois mois à Forges. "Parmi les onze sources du Cap de la Madeleine, il y en a cinq qui sortent de terre, éloignées les unes des autres de la distance d'environ deux pieds. La première qui s'échappe entre la troisième et la cinquième fournit une eau des plus pures, très saine et fort bonne à boire, qui ne participe en aucune façon de la nature des quatre autres."

Le Dr Sarrazin mourut de la petite vérole, à Québec, en 1734, âgé de 75 ans.

Avant 1730 on avait construit à Québec quelques bâtiments de léger tonnage. En 1732 et 1733, vingt autres, de quarante à cent tonneaux furent lancés par les soins de l'intendant Hocquart,

ce qui donna une impulsion notable, aux moyens de transport par le fleuve jusqu'à Montréal et nous imaginons l'agréable surprise qu'éprouvèrent les habitants de Champlain en voyant l'une de ces goëlettes passer devant leurs terres presque chaque jour de la semaine, sans se douter de ce que leurs descendants pourraient voir en ce genre deux siècles plus tard. Mais l'intendant allait plus loin. Il chargea M. de la Nouillière de tracer sur la rive nord un "chemin du roi" partant de Québec et aboutissant à Montréal. Presque tout l'ouvrage fut fait en 1733, laissant de côté deux lieues entre la Rivière-du-Loup et Maskinongé où les habitants n'avaient pu travailler étant obligés de s'éloigner pour aller aux provisions de bouche qui leur manquaient, la récolte ayant été pauvre, mais l'année suivante la route était ouverte partout et M. de Boisclerc (c'est la Nouillière) remontait de Québec à Montréal en voiture. Cette merveille étonna autant la population que le chemin de fer nous transporta d'aise il y a quelques années.

La compagnie dite des Indes Occidentales, ce qui signifiait l'Amérique, avait reçu le monopole du commerce du Canada en 1717 et elle imposait cinq sous par livre pesant sur le tabac qui venait de l'étranger. Vers 1735, l'intendant Hocquart voulant éviter cette taxe autant que possible, invita les gens de la campagne à tenter la culture de cette plante. Il fit des essais à Chambly, Beauport et ailleurs, récolta trente mille pieds, qui montraient des feuilles de trente pouces de longueur sur vingt pouces de large. De plus, il envoya en France une collection des plantes du pays, de grains, de fruits, des variétés de bois, des échantillons de minéraux, afin de faire connaître les ressources du sol et attirer le commerce sur ces articles. On peut dire que, depuis ce moment, la culture du tabac n'a fait que prospérer parmi nous.

La famille Poulin avait commencé sur son fief de Saint-Maurice en 1729 une exploitation du minerai de fer qui s'y trouvait presqu'à fleur du sol, mais faute d'ouvriers entendus on ne pouvait produire des fers aussi bons que ceux de France, c'est pourquoi Hocquart, après s'être rendu compte de la valeur du minerai, demanda des secours. Louis XV répondit qu'il rembourserait

Poulin et ses associés si on voulait lui laisser les forges. En 1737 le nouvel établissement était à la perfection. Hocquart avait fait venir de la Champagne, Bourgogne et Franche-Comté des familles du métier, les Aubry, Caisse, Chabanac, Chaillot, Champagne, Dautel, Delorme, Embleau, Godard, Girardeau, Hérard, Labonne, Lajoie, Marchand, Petit, Robichon, Sarrazin, Simonet, Saint-Martin, Tranchemontagne, Trotocheau qui fondèrent un village typique à côté des usines et tout marcha pour le mieux. On fabriquait des ustensiles en fer, des poêles, chose nouvelle en Canada, des barres de fer, du clou, des haches, etc.

Nous sommes rendus à la soixante et quinzième année de la fondation de Champlain. Faisons un peu de statistique:

En 1738 il y a 52 propriétaires qui se distribuent 1889 arpents de labourage comme suit:

120.1	45.2	25.6
115.1	40.1	24.2
90.5	36.2	20.3
80.1	35.4	16.1
60.4	32.2	15.1
55.2	30.1	11.1
50.1	28.1	7.1

15 propriétaires qui n'ont opéré aucun défrichements. Il y a 277 arpents de prairie, 40 maisons de bois, 44 granges, 36 étables, 29 écuries, 14 fournils (fenils), 5 bergeries, 4 laiteries, 1 moulin à farine, 1 église de pierre 60 x 35 pieds, 1 presbytère de pierre 40 x 25 pieds d'un étage, 1 maison en pierre 40 x 25 pieds d'un étage où sont les Sœurs de la Congrégation, 2 maisons en pierre à J.-B. Le Pelé dit Lamothe et à Pierre Cailla.

Les habitants qui possèdent des terres en culture sont: Baudoin, Beaufort, Cabanac, Cailla, Carpentier, Content, Désilets, Desrosiers, Dizy, Dontigny, Dubord, Dutaut, Durand, Dubois, la Fabrique, Hayot, Houré, Lafontaine, Le Pelé, Montmidy,

Morinville, Neveu, Raux, Pezard, Toutant, Turcot, et quelques-uns ont deux ou trois terres.

Ceux qui retiennent des concessions sans avoir défriché sont: Carpentier, Content, Desrosiers, Dubois, Dubord, Durand, Dontigny, Gentilly, Le Pelé, Neveu, Pepin, Raux, quelques-uns ayant deux concessions.

La population de la paroisse en 1739 était de 272 âmes. Celles des Trois-Rivières 378, Batiscan 435. Tout le Canada 37,000 âmes.

La colonie dépassait cent ans d'âge. Elle s'était formée toute seule dès le début, avait un instant (1663-1670) été aidée par le roi, puis avait repris son train à travers les difficultés de tous genres qu'offrait ce pays éloigné, sauvage, couvert de forêts, d'un climat rigoureux et, il faut le dire, considéré en France comme ne valant rien si ce n'est pour la récolte des peaux de castor. En 1680 on y comptait à peine dix mille âmes. De cette date à 1750 on peut calculer qu'il arriva de trois ou quatre ménages par année. L'ensemble donnait donc en 1739 quatre fois le chiffre de 1680, et l'on sait que, en 1760 nous dépassions un peu soixante mille.

Les circonstances particulières au Canada, comme la rigueur du froid, la longueur des hivers, l'indifférence du pouvoir en ce qui touchait à la colonisation, le dénigrement continuel de ce pays par les sociétés qui y allaient ramasser des fourrures, produisirent deux résultats: la grande lenteur du peuplement et l'admirable choix des colons.

Car ces courageux exilés se choisissaient eux-mêmes. Mieux renseignés que ne l'était la France, parce qu'ils recevaient des rapports de leurs parents et amis déjà fixés dans ce nouveau monde, ils se décidaient, les yeux ouverts, à devenir eux aussi des habitants du Canada et, bien entendu, c'étaient tous des gens de la campagne, des agriculteurs, des travailleurs de la terre et rien des fainéants des villes, ni des ouvriers des fabriques, ni de ceux qui, dans le sud

de la France, vivaient de l'exploitation des arbres fruitiers. Tous étaient donc préparés d'avance à ce qui les attendait sur les bords du Saint-Laurent et en résumé on doit dire que nous comptons autant de souches stables qu'il nous est venu de familles—une chose presque sans pareille dans l'histoire des colonies anglaises, hollandaises, espagnoles, portugaises ou françaises.

De 1634 où commence l'arrivée des cultivateurs jusqu'à 1680 l'augmentation se fit par période irrégulière. En 1640 on ne dépassait pas quatre cents âmes. En 1660 il y a en avait deux mille et, en 1670, à peu près sept mille mais, à partir des dix mille de 1680, le croît naturel, aidé de quelques nouveaux sujets chaque année, double la population en un peu moins de trente ans, jusqu'à nos jours. Ainsi:

1680,	10,000
1710,	20,000
1740,	40,000
1770,	80,000
1800,	160,000

Les recensements ne sont pas très bien d'accord avec ce calcul, si on les prend un par un, mais comme ensemble, de 1680 à 1800, c'est exact. Un recensement n'est jamais parole d'évangile mais plutôt un à peu près.

Chapitre VIII

CHRONIQUE LOCALE, 1730-1745.

SOMMAIRE: Habitants de Gentilly.—Joseph Poisson.—Noel Gagneur.—Joseph Blanchard.—Ives Bechet.—Levreau de Langis.—Joseph Rouillard.—Raux-Morinville.—Terres a Gentilly.—Pierre Cailla.—Martin de Montmidy.—Colons de Becancour.—L'indienne.—Aisance des habitants.—Les faiseurs de charbon.—Les contes populaires.—Le batteur de ban.

En 1733, François Rivard dit Lavigne, Jean Billy, Michel Billy, Joseph Viens et Joseph Beaufort, habitants de Gentilly, demandent à la veuve (Elisabeth Dizy) Poisson, propriétaire de la seigneurie et tutrice de son fils aîné, de construire un moulin banal faute de quoi François Rivard ci-dessus, offre d'en bâtir un conformément à la loi. Le 10 mars 1734, l'intendant Hocquart décide, avec le consentement de Rivard, d'accorder deux ans de délai à la seigneuresse, nous n'avons pas la suite de cet arrangement.

Le 27 mars 1742, M. Levasseur, curé de Champlain, baptise Joseph-Antoine, fils de Joseph Poisson surnommé Gentilly, seigneur de Gentilly, et de M.-Catherine Baudoin.

Noël Gagneur âgé de quarante ans, habitant de Champlain, marié, est trouvé mort de froid et inhumé aux Trois-Rivières le 14 février 1741. Le nom de Gagneur, Le Gagneur, ou Gagné ne se trouve nulle part dans les papiers qui concernent la paroisse de Champlain, ou Batiscan ou le Cap de la Madeleine. Ce Noël n'est pas au dictionnaire Tanguay.

Thérèse Reau, veuve Dizy, remariée à Joseph Blanchard décédé à l'hôpital des Ursulines des Trois-Rivières et est inhumée dans leur cimetière en 1741. (Registre des Trois-Rivières). Nous

avons vu dès les commencements de Champlain, que les femmes de Foisy et de Brunet étaient des Blanchard (de Québec), mais aucun habitant de ce nom ne semble avoir vécu dans la paroisse. Thérèse, fille de Joseph Reau, mariée à Pierre Dizy en 1725, étant devenue veuve en 1738 ou 1739, s'était remariée, en 1740, avec Joseph Blanchard, qui paraît avoir été frère de Pierre Blanchard des Trois-Rivières.

Au registre de Champlain, le 19 mai 1741, M. Levasseur écrit l'acte de sépulture d'Yves Béchet, "âgé de cent trois ans." Etaient présents: Jean Béchet, Larose, Martin. L'origine de Béchet est indiquée à la page 426 de notre tome premier. Quant à son âge le doute est permis puisque son frère Louis-René, qui s'était marié cinq ou six années avant lui, était né en 1665. Il ne devait guère dépasser soixante et quinze ans à sa mort. Nous avons vu sa signature "Ives Béchard". Tanguay le nomme Béchard et Béchet. Ses garçons s'appelaient Béchet.

Qu'on ne s'étonne point de voir un écart de vingt-cinq ans dans l'âge de ce prétendu centenaire, Sur quatre-vingt-deux cas examinés par M. l'abbé Tanguay, il ne s'en est trouvé que neuf ayant atteint une carrière d'un siècle, entre les dates de 1691 à 1774. Les actes de sépulture ne prouvent rien puisque le curé ne fait pas d'enquête et qu'il se borne à noter l'âge qu'on lui indique. De nos jours, un amateur a relevé durant trente ans, les archives au sujet de diverses personnes qui venaient de mourir centenaires, disait-on et il en a trouvé qui avaient dix, quinze, vingt, vingt-cinq ans de moins.

Le 27 novembre 1742, mariage de Joseph Levreau, écuyer, sieur de Langi, cadet à l'aiguillette, fils de feu Léon Joseph, officier dans les troupes, mort en 1740, et de Marguerite Trottier, avec M.-Anne Chorel Dorvilliers, fille de François, seigneur en partie de Sainte-Anne et capitaine de milice, et de Marie-Anne Després. Ce ménage demeura à Batiscan, où M.-Anne mourut (1755) et fut inhumée dans l'église. Levreau mourut, même pa-

roisse (1777) laissant trois ou quatre enfants, dont deux garçons, Joseph et Antoine-Léon qui se sont mariés.

Les Levreau de Langi remontent assez loin en Canada. Le premier fut Nicolas Levreau de la Parre, natif de Buffage en Angoumois, qui épousa, à Montréal, en 1668, Marie Demers. On ne sait si ce ménage a laissé des enfants.

En 1689 nous voyons Langis de Montégron, né en 1671, enseigne dans les troupes du Canada. Ces troupes étaient organisées ici et n'avaient aucun rapport avec les régiments de France. Le même officier était cadet aux gardes de Frontenac en 1691. Dans une note officielle il est qualifié "un peu sévère."

A Batiscan, le 25 novembre 1705, eut lieu le mariage de Léon-Joseph Levreau de Maisonneuve lieutenant, natif de Notray en Poitou, avec Marguerite Trottier. Cette même année, la signature de "Langy" est au registre de Batiscan. L'habitude qu'avaient ces officiers de porter trois ou quatre noms et de les signer au hasard, l'un ou l'autre, sans plus d'explication, embarrasse les chercheurs d'aujourd'hui. Il nous semble que Langis de Montégron, Levreau de Maisonneuve et Langy tout court sont une seule et même personne. En tous cas, Léon-Joseph convolait en secondes noces, à Batiscan, en 1718, avec Marguerite-Gabrielle Jarret de Verchères et, de 1705 à 1740, date de sa mort, il n'a pas quitté Batiscan, sauf pour aller en guerre durant les années 1706 à 1713. En 1719 il a le grade de lieutenant. Nous étions en pleine paix et nombre d'officiers demeuraient chacun chez eux. Huit de ses enfants lui ont survécu. Quatre garçons se nommaient: Jacques-Joseph, 1708, marié, 1742, à Anne Chorel; Alexis, 1712, officier militaire; Antoine 1720, qui parait avoir porté comme son aîné le nom de Fontenelle; Jean-Baptiste, 1723, marié, 1756, à Madeleine d'Ailleboust.

On mentionne en 1736 le cadet des troupes Langis de Fontenelle, et, en 1740, Langy, aîné, cadet à l'aiguillette (rubans ou cordons de soie ou de laine attachés à l'épaule) qui a "du zèle pour

le service, des talents, de la conduite; qui a été choisi pour aller aux Chicachas (Illinois) mais a été arrêté à Niagara par un accident." Le 9 avril 1742, à Sainte-Anne de la Pérade il y a la signature de "Joseph Fontenelle de Langis". A Champlain, le 27 novembre suivant, Joseph Levreau de Langy, cadet à l'aiguillette,

épouse Anne Chorel. En 1746 Langy cadet des troupes commande un parti qui revient du Connecticut. En 1747 il est au fort Saint-Frédéric, lac Champlain. En 1748 il a le commandement d'un parti de guerre. A Carillon, 1758, Langy est aide-de-camp de Montcalm qui en fait des éloges: "le brave Langy". Il est blessé. On lui donne la croix de Saint-Louis.

En septembre 1760, le lieutenant Langis de la Pilette revient des prisons d'Angleterre. Qui est celui-là? Alexis? Jean-Baptiste? Au mois de juin précédent un "De Langy, officier," s'était noyé près de l'île Saint-Paul et avait été inhumé à Longueuil. Etait-ce Antoine? En 1761 Langis revenu d'Angleterre, est au Cap Breton avec les troupes françaises. Le rapport dit qu'il a trente-trois ans, ce qui le ferait naître en 1728, mais, Jean-Baptiste le plus jeune des quatre frères, était né en 1723. Enfin, une note du 11 septembre 1761 dit que le lieutenant Levreau de Langy vient de mourir et que le chevalier (second frère) Levreau, aussi lieutenant reste en Canada.

En juillet 1742, Joseph Rouillard du Foinville est huissier juridiction des Trois-Rivières et demeure à Batiscan.

Le 20 juin 1743, Mullois de Champlain reconnaît avoir cédé au sieur Morinville un arpent de terre joignant le sieur Toutant "suivant ma prise de posesssion, à charge et condition de payer un demi minot de blé froment et un sou marqué de cens, au jour de la Saint-Martin". Cet acte a été placé dans les minutes du notaire Pollet le 19 février 1746.

Nous allons avoir un aperçu des occupations du sieur Raux-Morinville comme procureur du seigneur de Champlain. C'est

tiré d'un mémoire de 1747 que possède la famille. Compte du temps fourni pour la seigneurie de M. de Cabanac pendant trois ans:—un jour chaque année pour recevoir les rentes à la Saint-Martin, pour la première concession. Une journée pour le partage du domaine avec M. de Champlain. Une journée pour affermer le domaine. Un jour à la Saint-Etienne pour recevoir les rentes de la deuxième concession. Les embarras de recevoir le grain, de le loger, de le livrer quand il a été vendu; aussi pour les chapons, les recevoir, en avoir soin jusqu'à leur vente; aussi mes soins de retirer les ustensiles et les loger. Un voyage aux Trois-Rivières pour présenter une requête au juge pour avoir la permission d'affermer le domaine, parce qu'il y avait ordre de le crier par trois dimanches consécutifs, ce que j'ai fait. La valeur de trois jours pour me transporter aux lignes à tirer selon les procès-verbaux, de 1747.

René Baudoin avait des terres à Gentilly et à Champlain qu'il donna a deux de ses filles: Madeleine, née en 1675, mariée en 1700 à Pierre Dizy, et Anne-Charlotte, né en 1681, mariée en 1716 (elle était veuve) à Alexis Raux. En 1723, les deux beaux-frères échangèrent ces propriétés sans passer contrat par écrit, mais, vingt-hûit ans plus tard, ils voulurent régulariser la transaction, et c'est pourquoi ils eurent recours au notaire B. Pollet, lequel, par un acte en forme, du 1er juin 1751, leur enleva toute inquiétude à ce sujet. Il est dit d'abord que le sieur Pierre Disy de Montplaisir commande les milices du gouvernement des Trois-Rivières et que le sieur Alexis Raux Morinville est capitaine de milice de la seigneurie de Champlain; de plus, que leurs femmes vivent encore et, en effet, elles signent la pièce en question; de plus, que les terrains ici nommés proviennent d'elles; de plus, que l'échange est fait "but à but sans aucun sou de retour". 1o Dizy passa à Raux un demi arpent et une perche et demie de front sur quarante de profondeur, en la seigneurie de Champlain, prenant par devant au fleuve, par derrière au village Laborde, tenant au nord-est au sieur Morinville et au sud-ouest aux Dizy héritiers de feue leur mère. 2o Raux passe à Dizy une terre située à Gentilly de la contenance de deux arpents et demi de front

sur quarante de profondeur, prenant par devant au fleuve et par derrière aux terres non concédées; joignant au nord-est le sieur Billy et au sud-ouest au dit Alexis Raux. Temoins: Joseph Baudoin, Alexis Poisson, demeurant à Champlain.

Le 14 septembre 1744, sépulture de Pierre Cailla où sont présents quatre prêtres. MM. Richard curé de Batiscan, Roy, curé de Sainte-Anne, Poqueleau, curé de Sainte-Geneviève, Levasseur, curé de Champlain. L'acte au registre porte que le défunt était âgé de 94 ans. Il n'avait que quatre-vingts ans étant né en 1664 ou 1665 d'après les recensements. A cette époque, son père Pierre demeurait au Cap, puis il se fixa à Champlain. Le fils Pierre, mort en 1744 avait épousé Thérèse Houré et fut la souche des nombreuses familles Cailla d'aujourd'hui. C'était un cultivateur très à l'aise.

Le 26 mars 1745, sépulture de Martin de Montmidy âgé de 95 ans, en présence de son fils, cadet aux troupes. Une note officielle de l'année 1730 donne à Montmidy soixante et cinq ans, donc il était né de 1660 à 1665. On le voit mentionné comme enseigne des troupes en 1724, 1730, 1740, à cette dernière date il est dit qu'il demeure à Champlain et, de fait, il y demeurait depuis son mariage. Le fils Joseph-Marie, né à Champlain en 1726, était présent en 1754, au mariage de sa sœur Marie-Anne (née 1730) avec Léon Pezard—et leur mère également. L'année suivante cet officier reçut une blessure à la bataille de la Monongahéla, après quoi nous ne le retrouvons plus. La famille Montmidy des Trois-Rivières vient de l'Ile d'Orléans.

Charles Le Gardeur de Tilly, sieur de Croisilles, capitaine des troupes, seigneur de Bécancour en appelle à l'intendant contre J.-B Lamarche, Michel Barret, Joseph et François Courville, Pierre Desnoyers et Joseph Arcouet afin de les obliger à tenir feu et lieu sur les terres qu'ils possèdent dans sa seigneurie. Sur ce, Hocquart dit que, le 25 février 1747 il a enjoint à ces colons de s'exécuter mais que, sur le rapport de Perrot, capitaine de milice de Bécancour, il apprend que rien n'a été fait; en consé-

quent il annule les concessions de Desnoyers et Barret par une ordonnance du 10 août 1748. Le père G. Marcol, Jésuite, missionnaire à Bécancour donne un certificat contre Desnoyers et Barret comme non-résidents.

12 mai 1741 l'intendant de la colonie prohibe l'achat de l'indienne. Les anciens meubles qui sont couverts de cette étoffe devront porter le cachet de la compagnie des Indes. Ceci n'a aucune importance pour notre histoire, mais on y voit quelque chose du système de commerce, tout en monopole, qui régnait dans le pays. Cette indienne n'était nullement semblable à la cotonnade imprimée et peu coûteuse en si grand usage à présent. C'était plutôt une sorte de cretonne qui servait très bien comme étoffe à sofa, chaise ou canapé. En ce temps-là, on fabriquait aussi une indienne à robe de femme, mais le prix en était élevé et souvent dépassait celui de la soie. Notre indienne commune n'était pas connue.

En 1740, la valeur des importations de marchandises dépassait les exportations, de sorte que l'argent devenait plus rare et on sait que, en aucun temps, il y en avait eu beaucoup dans la circulation de la colonie. S'il ne disparaissait pas entièrement c'était dû à ce que les troupes, peu nombreuses toutefois, recevaient leur solde en numéraire et aussi les quelques employés du gouvernement. Depuis 1717 cet état de choses existait et allait en empirant.

Il ne faudrait pas croire cependant que les cultivateurs, qui formaient presque toute la population, se trouvaient à la gêne par suite de cet état de choses. La nourriture ne leur coûtait rien en monnaie et pour ce qui est des habillements ils savaient fort bien se vêtir de pied en cap par le moyen de leur propre industrie, tant pour les hommes que pour les femmes, et jamais population n'a vécu plus grassement ou n'a joui d'autant d'aisance que les Canadiens de 1740.

C'était un métier, jadis, que celui des faiseurs de charbon de

bois. La compagnie des travailleurs campait dans un coin de la forêt où se trouvaient des talles d'arbres propices à la fabrication du combustible. Ces arbres, abattus, débités en petites billes de taille uniforme, servaient à construire des fourneaux qui ressemblaient à des maisons basses, et à des ruches d'abeilles par les centaines de trous que l'on voyait du dehors et des passages tout étroits qui régnaient dans l'intérieur. Le feu était mis au centre de la pille et il allait, circulant partout, atteindre avec régularité chaque morceau de bois, le mordant, épuisant la sève et l'humidité, réduisant, le tout en charbon, mais laissant subsister la forme du billot ou du rondin, qui devenait alors" léger comme une plume." L'opération terminée, on défaisait la bâtisse et on cordait ce produit noir pour le mettre dans le commerce, à l'usage des forgerons et autres métiers qui employaient le feu dans leurs travaux. C'est ainsi que s'alimentaient les fonderies des forges Saint-Maurice, car, à cette époque, personne ne se servait, en Europe comme au Canada, du charbon de terre, une substance déjà connue pourtant, mais considérée inutile à l'homme. Vers 1732, La Vérendrye, qui était au lac Nipigon, un peu au nord du lac Supérieur, entendant parler des Sauvages des plaines du Manitoba aujourd'hui, écrivait qu'ils se chauffaient en brûlant des pierres, parce qu'il n'aurait pu s'imaginer qu'on lui parlait du charbon trouvé presqu'à fleur du sol dans ces contrées. Les endroits de la grande forêt où les Canadiens se plaçaient pour faire du charbon de bois se nommaient "ventes", vieux terme français qui désigne un espace dans lequel on coupe le bois pour le livrer au commerce. L'hiver et l'été en toute saison, des parties de travailleurs se tenaient dans ces lieux retirés, faisaient le désert autour du campement, "manufacturaient" du charbon, puis s'en allaient ailleurs, dans les bons endroits, recommencer le même labeur. Nous n'avons plus rien de cela, puisque, à partir de 1815, à peu près, les forgerons se mirent à employer le charbon bitumineux de la Nouvelle-Ecosse qui arrivait par les goëlettes à voile, mais aux forges Saint-Maurice les ventes étaient encore en pleine activité jusque vers 1860. Il y avait alors trente ans que Mgr Signaï avait fait disparaître la fête du patron des charbonniers, la Saint-Thibault.

Citons un passage de M. C. Marius Barbeau, au sujet de nos anciennes coutumes: "En venant au Canada, nos ancêtres apportaient leur part des coutumes et des traditions séculaires de la France. A cette époque déjà reculée, les croyances anciennes, la littérature orale populaire et les arts provinciaux n'avaient pas encore été étouffés sous le souffle niveleur du modernisme intellectuel et matériel. Dans les bourgs lointains des paysans, des marins et des petits bourgeois illettrés, on croyait encore aux métamorphoses, aux fées, aux revenants, aux sorciers et à leurs sortilèges; on célébrait annuellement les pardons et les fêtes du soleil ou des divinités païennes; et, en l'absence des grandes industries, chacun savait pourvoir à ses humbles besoins.

"Les Canadiens ont conservé ce patrimoine traditionnel presque intact jusqu'à la fin du siècle dernier. Des vieillards, encore aujourd'hui ont un sourire de connaisseurs quand on leur parle des mendiants jeteurs de sorts, des loups-garous, de la chasse-galérie, des feux follets, des revenants et des longues soirées d'hiver où l'on s'amusait "comme au temps passé." Si vous cherchez bien, vous pourrez entendre raconter les aventures épiques de Petit-Jean ou de Parlafine luttant contre les géants, détruisant la bête-à-sept-têtes et délivrant des princesses "gardées". Encore de nos jours il arrive aux enfants de s'endormir au rythme de chansons anciennes ou de complaintes à multiple couplets... Avant longtemps, les coutumes et mœurs quotidiennes, les superstitions, les fêtes et les amusements, les contes et chansons, tout ce qui contribuait à former le cadre pittoresque de la vie de l'ancien Canadien se sera effacé, sans presque laisser de trace, même dans les livres et les musées. Autrefois, dans les milieux dépourvus de livres, les conteurs représentaient toute la littérature populaire. Leur mémoire, souvent étonnante, était le parchemin ou le papier qui conservait la tradition des vieux récits. Aux longs soirs de la saison des neiges, on se rassemblait, tantôt chez les uns, tantôt chez les autres, et deux ou trois conteurs favoris, des "belles-voix" déclamaient ou chantaient, tour à tour, quelques pièces de leur abondant répertoire. On invitait même un diseur de contes réputé d'une concession éloignée ou même d'une autre

paroisse et il y avait "grande bande" pour l'entendre. Des rivalités amusantes survenaient parfois dans ces occasions. C'était à qui saurait le plus grand nombre d'histoires et se répétait le moins souvent. Ces joyeuses soirées ne sont pas entièrement disparues. Le conteur du temps jadis prenait son rôle au sérieux. C'était en quelque sorte le personnage instruit ou l'oracle du canton. Quelques-uns emmagasinaient dans leur mémoire des trente et quarante narrations et savaient les débiter avec des tournures de phrase, des placements de mots à l'emporte-pièce, des tons de voix, des mouvements de beaux parleurs qui constituaient tout un art difficile et charmant dans sa naïveté. Les grandes-mères ont conservé quelque chose de ces coutumes et c'est pour le plaisir de l'enfance. Les contes empreints de merveilleux, les historiettes légères, les légendes au caractère semi-chrétien, les récits romanesques, les fables où les animaux parlent, le diable et son train, en prose, en vers, en récitatifs, en descriptions, en style lyrique, ou larmoyant, ou bouffon, ou niais, selon le cas, sont très répandus encore à présent, et beaucoup plus nombreux qu'on ne le croirait sans avoir fait la recherche."

M. Barbeau s'est appliqué à recueillir les morceaux de cette littérature qu'il a rencontrés un peu partout dans notre province; il en a près de cinq cents dont un quart est déjà imprimé et le reste suivra.

Un jour, jouant avec Minette,
Minette m'a volé mes roulettes.
Bien fâché j'ai dit à Minette
Tu vas me donner mes roulettes.
Minette dit: Non! pas de roulettes sans croûtes.
J'ai parlé à mon père pour avoir des croûtes.
Mon père dit; T'auras pas de croûtes sans heurles.
J'ai été voir le loup pour me faire heurler.
Le loup a dit: T'auras pas de heurle sans veau.
Le veau a dit: T'aurais pas de veau sans lait.
J'ai vu la vache pour avoir du lait.
La vache dit: T'auras pas de vache sans foin.

J'ai été trouver la faux pour avoir du foin.
La faux dit: T'auras pas de foin sans lard.
J'ai été trouver la truie pour avoir du lard.
La truie dit: T'auras pas de lard sans glands.
J'ai été trouver les chênes pour avoir des glands.
Les chênes disent: T'auras pas de glands sans vent.
J'ai été trouvé la mère de l'air pour avoir des vents.
La mère de l'air m'a venté; j'ai venté les chênes.
Les chênes m'ont glanté; j'ai glanté la truie.
La truie m'a laré; j'ai laré la faux.
La faux m'a fointé; j'ai fointé la vache.
La vache m'a laité; j'ai laité le veau.
Le veau m'a cussé; j'ai cussé le loup.
Le loup m'a heurlé; j'ai heurlé mon père.
Mon père m'a croûté; j'ai croûté Minette.
Minette m'a tout rendu mes roulettes.

Les pièces rimées, ou à retours rythmiques sont assez rares, mais ceci n'embrasse ni les chansons à refrains ni les complaintes. La randonnée de Minette est une des plus jolies dans ce genre de compositions qui ne tiennent pas compte de la mesure des vers, sacrifient la rime et mettent tout l'intérêt dans l'enchaînement des situations aussi bien que la redite des mêmes mots et l'allure presque chantante de toute la tirade. Pour produire l'effet désiré, il faut que le débit soit de plus en plus rapides jusqu'au "lard" puis il reprend à toute volée jusqu'à la fin. C'est un tour de force qui, bien exécuté, mérite des applaudissements.

Dans les contes qui ont trait à des personnages de la foi chrétienne, on ne se conforme guère à la théologie orthodoxe. Il faut en prendre et en laisser, surtout en laisser. Le mérite de l'invention est tout dans son originalité. On y forme, sans façon, des lambeaux de paganisme "que c'est trop beau de voir ça". Le merveilleux en est le ressort unique. L'art de conter, avec un petit air malin, ajoute au charme du morceau. Voyez, par exemple, comment Chicot devint riche et quel tour il joua pour entrer en paradis.

Un jour Notre-Seigneur arrive avec un compagnon au bord d'une rivière où se trouvait un pêcheur.

—Bonjour Chicot!

—Qui t'a dit mon nom.

—Je te connais depuis longtemps. Tu vas me traverser de l'autre côté, à la nage.

—En v'la une invention! C'est pour vous noyer. Tout de même, arrive qui plante.

Et les voilà à l'eau, tant bien que mal et Chicot traîne son homme jusqu'à terre.

—Tu vas retourner chercher mon associé!

—C'est bon, mais qui est-ce qui paye!

—Moi, après ton second voyage.

Chicot recommence à nager et amène l'autre qui était saint-Pierre.

—Tiens, ton salaire. Que préfères-tu? Le ciel après ta mort ou le sac que voici? Tout ce que tu souhaiteras entrera dans le sac.

Chicot pensait: le ciel.....le sac......

—Je prends le sac.

—Tu ne verras point Dieu.

—Oh! le sac, pour jouir un peu sur la terre. Mais faisons un essai. Je souhaite à manger.

Pan! un déjeuner de première classe dans le sac, pour les trois. Après le repas, on se sépare. Chicot arrive chez sa femme.

—Plus de pauvreté pour nous!

—Tu es toujours pareil avec tes plans de nègre.

—Non! non, j'ai un secret. Nous sommes indépendants. Vois la preuve. Mets la table. Je souhaite un bon diner. Regarde dans le sac.

Le diner y était! Chicot, se mit à penser et il se convainquit que son homme c'était Notre-Seigneur, pas moins. Le voilà qui souhaite de l'argent plein son chapeau. Ouvre le sac, l'argent y était. Sa femme dit qu'il s'était vendu au diable, mais Chicot la prêche si bien qu'elle changea d'idée. V'la qu'est ben.

C'était comme cela tout le temps et Chicot sa femme et leurs amis menaient la vie douce. Quand ce vint pour mourir, Chicot dit à sa femme de mettre le sac dans sa tombe, mais la femme s'en garde bien et Chicot arrive à la porte du ciel.

—Comment s'écrie saint Pierre ,te voilà rendu ici après avoir accepté le sac. Ta place est en enfer.

De fait c'était son marché. Il cherche la porte de l'enfer, pan, pan, pan.

—Qui es-tu? demande le diable.

—Chicot, pour vous servir.

—Pas d'affaire, vire de bord.

Après un long voyage il arrive encore à saint Pierre et lui dit:

—Ah ça! le sac c'était pour une traversée mais j'en ai fait deux et je demande pour paiement la permission d'aller chez nous durant dix minutes.

—C'est bon, mais ne reviens pas de ce côté ici.

Fin comme la soie, Chicot entre chez lui, vole le sac sans dire un mot et revient à la porte gardée par saint Pierre. Celui-ci ne veut pas le recevoir. Alors Chicot souhaite d'être dans son sac et, par la porte entrebaillée, il lance le sac en plein paradis. C'est là qu'il se trouve à présent. Si vous allez au ciel on vous montrera le sac et Chicot aussi.

La criée publique a été de tout temps une institution commode et peu coûteuse. Elle remonte aux siècles perdus dans la mémoire des hommes. L'apparition de l'imprimerie ne l'a pas démodée puisqu'elle existe encore dans maintes régions de l'Europe, au Brésil, aux Etats-Unis et au Canada. Cependant, chez nous, à venir jusque vers 1875 elle était d'emploi général depuis la fondation de Québec et fut surtout utile avant l'usage des affiches imprimées.

Les publications officielles se faisaient à son de trompe, de tambour ou de cloche, selon les cironstances. La cloche était plutôt pour les annonces des particuliers, ainsi, à Champlain, où l'on n'entretenait point de garnison, il est à supposer que ni trompette ni tambour n'avertissait le public de la proclamation d'une ordonnance de l'intendance contre les chasseurs qui traversaient les champs cultivés pour se rendre aux bois, mais la cloche en était.

Dans la ville, le village, le crieur sonne à tour de bras; dans la campagne, à la porte de l'église ou dans les endroits où il y a des maisons rapprochées. L'attention est ainsi attirée sur sa personne. Si l'annonce est courte il se lance dans l'improvisation... qu'il a préparée avec soin et déjà répétée plus d'une fois.

Nous avons connu un crieur qui profitait de l'instant où chacun le dévorait des yeux pour sortir avec majesté un mouchoir de poche à carreaux voyants et faire entendre une série de détonations nasales fort réjouissantes dont quelques gamins se donnaient de suite le plaisir de l'imitation, sans respect pour le cérémonial.

Nombre de spectateurs maugréaient de leur côté, mais lorsque ceux-ci manifestaient trop ouvertement leur mauvaise humeur, notre artiste remplaçait le mouchoir par la tabatière--et il faisait admirer le priseur! On ne pince plus le tabac avec cette grâce, ce dégagé, cette rondeur du mouvement. De nos jours, les traditions se perdent que disons-nous! elles sont perdues. Ce que l'on nous dit du "grand siècle", du temps des manchettes de dentelle et des chiquenaudes savantes revivait dans cet homme. Un priseur royal, rien de moins. Tout y était: la tête en arrière, un peu penchée à droite, la canne et la cloche sous le bras gauche dont la main tenait ouverte la boite parfumée, la main droite relevée avec un tour parfait à la hauteur de la joue, le coude droit carrément rejeté en dehors, au dessus du niveau de l'épaule—et la jambe! comme il avait saisi son mécanisme et savait lui donner la belle courbe en l'avançant!

Une femme de Champlain, qui devait l'avoir vu cent fois accomplir cette grande action, n'en paraissait nullement blâsée et s'en allait, riant aux éclats avec cette exclamation: "Le drôle de corps, comme il est toujours amusant!"

Le crieur sait placer avec adresse un intervalle entre la dernière vibration de la cloche et l'instant où il élèvera la voix. C'est le moment de sa mise en scène. Il promène autour de lui un regard exercé, pour sonder l'auditoire et lui faire comprendre ce qu'il y a de solennel dans ses fonctions. Parfois, son œil observateur s'arrête sur un groupe qui jabote et lui impose silence, tant il est soucieux de ses faits et gestes. Alors, le décor est complet. Lentement, il déroule un papier sur lequel est couchée la prose officielle ou simplement particulière.

Nous avons connu un autre crieur qui ne savait pas lire.

Mais qui se gardait bien de l'avouer aux gens.

Il ne manquait jamais de déployer un papier que les malins reconnaissaient pour être toujours le même, sur lequel il feignait

de lire en chantant sous forme de récitatif bien scandé, une ou deux phrases de tournure tant soit peu originale, telle que ceci:

"Monsieur Lafrenière fait savoir à qui il appartiendra qu'il a emprisonné une vache rouge qui fréquentait ses choux et ses rabioles. Le propriétaire pourra la ravoir en payant le dommage et les frais du ban."

Un unique et dernier coup de cloche suivait pour signifier que tout était dit. Dès qu'il a battu son ban—le mot est ancien, correct et pittoresque— le silence s'établit aussi loin autour de lui que peuvent se faire entendre ses paroles. En même temps surgissent par les portes et les fenêtres du voisinage les têtes de tous les habitants, depuis les vieillards jusqu'au dernier marmot. C'est un coup de baguette magique, une apparition comme il s'en fait au théâtre, et toujours par un beau soleil, le crieur ayant le soin de choisir les bons moments de la journée. Les figures sont radieuses: on va apprendre des nouvelles! Si la criée offre quelqu'intérêt, on en parlera au moins deux heures durant et, en ce cas, bien des oreilles tinteront jusqu'aux extrémités de la paroisse.

Chapitre IX

CE QUE L'ON DIT DE NOUS 1750

SOMMAIRE: Nos miliciens.—Charles-Joseph Champlain.—François Saint-Jemme.—La guerre de 1744.—Joseph Hertel.—Les Abenakis.—Pilori et fouet.—Impressions de Kalm, Malartic et Bougainville sur les Canadiens.—Commentaires sur ces impressions.—Mon érable. Poésie.

Quelques notes locales avant que de citer des faits généraux et des impressions de voyageurs étrangers au pays.

En 1727, nous voyons le sieur de Montplaisir major de milice, ce qui suppose un commandement sur le Cap, Champlain et Batiscan au moins. A la même date, Dorvilliers est capitaine de Champlain.

En 1743 Charles Clermont, aide-major de milice aux Grondines épouse, à Champlain, M.-Anne Le Pelé dit Lamothe. Les Clermont étaient de la Pointe-aux-Trembles de Québec. Ils ont remonté la côte et même traversé le fleuve de sorte que cette famille est assez répandue. Une branche était à Champlain avant 1800.

En 1750, Pierre de la Pérade, seigneur de Sainte-Anne est commandant de milice, autrement dit major au-dessus des capitaines des environs. Les hommes en état de servir sous les armes, sont au nombre de 423 répartis de la manière suivante: Cap 35, Champlain 79, Batiscan 92, Sainte-Geneviève 92, Sainte-Marie 55, Sainte-Anne 70.

Le 25 mai, 1759, baptême de Charles-Joseph Champlain, fils d'Antoine et de Catherine Langevin. Parrain, le sieur Alavoine, chirurgien des troupes du Canada; marraine M.-Marguerite de Chavigny. M. Morrisseaux fait le baptême. Cet enfant fut inhumé un mois plus tard par Charles-Gabriel Labrier religieux cordelier, aumônier de la frégate "La Chefine."

Citons encore, au mois d'août 1759, le baptême de Françoise Marguerite, fille de François Saint-Jemme, et de M.-Jeanne Darrou. M. Morrisseaux est parrain. La marraine est Marguerite Lalande de Saint-Gilbert, Sœur de la Congrégation de Notre-Dame.

Mais la guerre était recommencée, dès 1744 et elle ne devait finir qu'en 1760 par la cession du Canada à l'Angleterre.

La mort de l'empereur d'Autriche, en 1740, ayant fait surgir des prétendants à sa couronne vacante, l'Espagne, la Sardaigne la Prusse se trouvèrent en conflit. La France voulut profiter de l'occasion pour démembrer l'Autriche qui lui paraissait trop redoutable. Là dessus d'autres Etats s'en mêlèrent. De là la chicane. L'Angleterre y fut entraînée et finalement, en 1743, la France déclara la guerre à la Grande-Bretagne—cela voulait dire pour nous que nous allions avoir à combattre contre les colonies anglaises nos voisines. Ainsi, jusqu'à 1748, où une paix boiteuse fut arrangée, nous avons employé nos milices à faire campagne au lac Champlain, à Niagara, aux frontières du Maine, Massachusetts, New-Hamphire, New-York, au grand désavantage de notre bien-être. C'était la vieille histoire.

Citons deux épisodes qui se rattachent à notre présent travail. Le 8 juin 1747 un parti de guerre de 780 hommes commandé par M. Rigaud de Vaudreuil, major des Trois-Rivières, s'était dirigé vers le fort Saint-Frédéric. Les troupes firent quarante prisonniers et enlevèrent vingt-huit chevelures. Dans cette expédition, le comté de Champlain était bien représenté. Des officiers de mérite, des soldats de valeur combattaient dans l'armée. Les canons et les mortiers étaient fondus aux forges de Saint-

Maurice, et les femmes s'employaient aux travaux des champs pour que la récolte ne fût pas compromise.

En 1748 la guerre se continuait. Joseph Hertel, marié le 14 novembre 1731, demeurait à Saint-François du Lac et son fils Joseph, baptisé le 22 octobre 1732, n'avait pas seize ans révolus, mais il était au feu, comme tant d'autres. Il accompagnait une bande d'Abénakis de son lieu de naissance et de Bécancour. Cinq fois déjà, ces braves avaient fait des incursions heureuses sur le territoire ennemi, lorsqu'ils décidèrent de tenter encore une aventure de ce genre. Le jeune homme avait le grade de cadet des troupes. Voici une lettre de son père qui raconte comment il succomba dans une rencontre où l'on se battit avec acharnement:

"Les Abénakis qui étaient les plus instruits de son sort, m'ont assuré, devant le Père Aubry que, ne voulant point abandonner son camarade iroquois tué à ses côtés, qu'il ne fut tiré du champ de bataille—quoiqu'on lui dit qu'il y avait du risque— il reçut un coup de feu dans le haut de la cuisse gauche dont il plia seulement. Il se redressa et tira son coup à son ennemi et se mit en devoir, quoique son sang coulât beaucoup, de recharger. Pendant ce temps, il reçut un second coup au corps au défaut du paleron, dont il tomba. Peu de temps après, ils l'entendirent faire un cri comme un homme dangereusement blessé, et enfin, il en poussa un second entrecoupé qu'il ne put achever. Or, comme il était environné de sauvages du parti anglais, ils jugent qu'ils lui coupèrent la tête en ce moment, parce qu'ils firent sur lui le cri de mort."

Revenons à notre histoire. En 1748, à Champlain, le nommé Etienne Mouflet dit Sansoucy et dit Minoche, ayant commis un vol chez Romain Dubuc, il est condamné à être battu de verges aux Trois-Rivières. Cet homme n'était point du district des Trois Rivières et parait être venu de Lachine, mais on ne sait rien de lui à part le fait ci-dessus. La flagellation et le pilori en public avaient lieu sur la place du marché, rue des Forges et cette coutume s'est continuée jusque vers 1810. En 1734 un sauvage qui

avait maltraité une femme, fut envoyé en France pour servir sur les galères du roi. En 1748 un soldat accusé de faux, fut condamné au fouet et à la marque du fer rouge sur l'épaule. En 1750 un aventurier convaincu d'avoir traité de la boisson aux Sauvages subit le supplice des verges et de plus se vit chassé du district des Trois-Rivières durant sept années. Ces faits, toujours rares et, par conséquent, espacés à d'assez longs intervalles, causaient de l'émoi dans notre paisible et honnête population. On en parlait beaucoup et c'était un événement que de voir le pilori occupé par un patient ou le bourreau flagellant un condamné à tour de bras.

Un naturaliste suédois renommé, Perter Kalm, visita la colonie en 1749 et fut l'hôte de M. de la Galissonnière gouverneur général. Instruit sur toutes choses, grand observateur, homme sans préjugés, il raconte ce qu'il a vu et nous donne un tableau du Canada dont les moindres détails sont de nature à nous intéresser. Son récit a plus de valeur à nos yeux qu'il ne pouvait en avoir il y a cent soixante ans, puisqu'il est devenu une révélation depuis que, allant toujours d'âge en âge, nous avons laissé échapper le souvenir des temps anciens, aussi est-ce par la lecture des livres des étrangers que nous apprenons à connaître une bonne partie de l'existence de nos pères. Kalm s'exprime généralement, il embrasse toute la colonie alors habitée, mais la paroisse de Champlain ne différait guère du reste du Canada et, par conséquent, elle a sa part dans la description suivante:

"Les fermes, en Canada, sont séparées les unes des autres, de manière que chaque propriétaire a son bien entièrement distinct de celui de son voisin. Chaque église, il est vrai, est entourée d'un petit village, mais il est formé principalement du presbytère, d'une école pour les garçons et filles, et des demeures des commerçants et artisans, rarement d'habitations de fermiers, et quand il il y en a, les terres sont séparées. Les maisons des habitants sont généralement bâties sur les bords du fleuve, à une distance plus ou moins grande de l'eau, et à trois ou quatre arpents les uns des autres. Quelques cultivateurs ont des vergers, c'est le petit nombre; mais chacun a son jardin potager. Les maisons des cultivateurs

sont généralement bâties en pierre ou en bois de charpente et contiennent trois ou quatre chambres. Les fenêtres sont rarement garnies de vitres; le plus souvent les carreaux de papier remplacent le verre. Un poêle en fonte chauffe toute la maison. Les toits sont couverts en bardeaux. On calfeutre les fentes et les lézardes avec de la terre glaise. Les dépendances sont couvertes en chaume.

"Le paysage de chaque côté du fleuve est charmant et l'état avancé de la culture des terres ajoute grandement à la beauté de la scène. On dirait un village continu, commençant à Montréal et finissant à Québec. Au-dessous des Trois-Rivières, les champs sont généralement semés de blé, d'avoine, de maïs et de pois. Les citrouilles et les melons se disputent le terrain dans les jardins des fermes. Près de Québec, les terres sont partout divisées en champs et en prairies ou en pâturages. Nous ne voyons que fermes et maisons de fermiers. Toutes les collines sont cultivées; sur le sommet de plusieurs on distingue des villages pittoresquement groupés autour de belles églises. Les prairies sont généralement dans les vallées, quoiqu'il y en ait sur les coteaux. Les hautes prairies sont excellentes et de beaucoup préférables à celles des environs de Philadelphie et des autres colonies anglaises. Plus j'avance au nord, plus elles sont belles et plus le gazon en est riche et fourni.

"L'herbe ici est de deux sortes qui forment le foin des prairies et ce foin est très fourni et serré. Le paturin des prés a une tige assez élevée, mais ses épis sont très minces. Au pied de cette herbe, le sol est couvert de trèfle, de sorte que l'on ne peut trouver de meilleures prairies que celle-là. Toutes ces prairies ont été auparavant des champs de blé; on ne les fauche qu'une fois l'été, parce que le printemps commence tard. Comme les bestiaux sont parqués dans les pâturages de l'autre côté des bois, et confiés à la garde de vachers en cas de nécessité, beaucoup de colons se dispensent de clôturer leurs terres. Les champs sont très grands je n'ai vu de fossés nulle part: ce n'est pourtant pas manque de besoin. Tout le blé est du blé d'été. Le blé blanc est très com-

mun dans les champs. Il y a aussi de grandes pièces de pois, d'avoine, de seigle d'été en quelques endroits, et d'orge, ça et là. Près de chaque ferme on voit un carré planté de choux, de citrouilles et de melons. Les champs ne sont pas toujours ensemencés; on les laisse en friche tous les deux ans. On ne laboure pas les terres en friche durant l'été, de sorte que les herbes sauvages y croissent en toute liberté, et les bestiaux les broutent pendant toute la saison.

"Les habitations dans la campagne sont bâties indistinctement en pierre ou en bois. Il n'entre pas de brique dans la construction des maisons en pierre; on ne fait pas encore assez de briques ici pour cela. On emploie les matériaux que l'on trouve dans le voisinage, l'ardoise noire surtout. A défaut de cette espèce de schiste, on construit les maisons avec des moellons ou de la pierre à sablon, et quelquefois avec de la pierre grisâtre. Les murs ont deux pieds d'épaisseur, rarement moins. Les maisons ont rarement plus d'un étage de haut. Chaque chambre a, ou sa cheminée, ou un poèle, ou les deux ensemble.

"Les poèles ont la forme d'un carré oblong; quelques-uns sont entièrement en fer et des dimensions qui suivent: longueur deux pieds et demi, hauteur un pied et demi, largeur un pied et demi. Ces poèles en fer viennent tous de la fonderie des Trois-Rivières. D'autres sont en brique ou en pierre, de la grandeur à peu près des poèles en fonte, et recouverts au sommet d'une plaque de fer.

"Le blé d'hiver de Suède et de seigle d'hiver ont été essayés en Canada, car on ne sème ici que le blé d'été, l'expérience ayant démontré que le blé et le seigle de France semés en automne ne supportent pas l'hiver. Le Dr Sarrazin s'est procuré de Suède une petite quantité de blé et de seigle de l'espèce dite hiver. Elle fut semée en automne, passa l'hiver sans dommage aucun et rapporta de beau grain à épis plus petits que le blé du Canada, il est vrai, mais près du double plus pesants, et ce grain donna une plus grande quantité de belle farine que le blé d'été. Je n'ai jamais pu savoir pourquoi l'expérience n'a pas été continuée. On peut,

me dit-on, faire ici avec la farine de blé d'été du pain blanc qui vaille celui fait en France avec la farine de blé d'hiver. Je tiens de plusieurs personnages que tout le blé d'été maintenant cultivé ici vient de Suède ou de Norvège, car les Français, à leur arrivée, ont trouvé le froid en Canada trop sévère pour leur blé d'hiver, et leur blé d'été ne venait pas toujours à maturité, à cause du peu de durée de la saison. A la Baie Saint-Paul, le blé est l'espèce de grain que l'on sème en plus grande quantité. Le sol est très fertile, et même on récolte quelques fois vingt-quatre ou vingt-six boisseaux pour un; le rendement ordinaire est de dix ou douze pour un. Le pain est plus blanc ici que nulle part ailleurs en Canada. On sème beaucoup d'avoine, qui réussit encore mieux que le blé. On sème aussi des pois en grande quantité: ils rapportent plus qu'aucune céréale; il y a des exemples de rendement de pois allant à cent pour un. L'habitant de la campagne ne sème et ne cultive de lin qu'autant qu'il lui en faut pour son usage.

"A la côte de Beaupré on fait du fromage en maints endroits, mais celui de l'île d'Orléans est regardé comme le meilleur. Petit, mince, rond et ferme et de quatre à la livre de France, il se vend trente sous la douzaine. Une livre de beurre salé coûte dix sous, et la même quantité de beurre frais quinze sous à Québec. Anciennement, on pouvait avoir une livre de beurre pour quatre sous ici.

"La charrue et la herse constituent tout l'outillage aratoire du paysan canadien, et encore ces instruments ne sont-ils pas de la meilleure qualité. Les roues du train des charrues sont aussi épaisses que celles d'un tombereau, et toute la charpente est si lourde qu'il faut la force d'un cheval pour tirer la machine sur un terrain uni. Les herses en usage ici sont faites entièrement de bois, et de forme triangulaire; deux des côtés ont six pieds de long, le troisième en a quatre; les dents, comme le reste de l'instrument, sont en bois, longueur d'environ cinq pouces, et distantes autant les unes des autres.

"On laisse les chevaux dehors pendant l'hiver; ils trouvent leur pâture dans les bois, n'ayant rien à brouter que des herbes

sèches qui, en revanche, sont très abondantes; ils s'accommodent fort bien de cette pitance, et au printemps ils sont gras et pleins de santé. On se plaint généralement que le peuple de la campagne commence à en élever un si grand nombre que les bestiaux manquent de fourrage en hiver. Un cheval de moyenne encolure coûte maintenant quarante francs. En Canada, les bœufs tirent par le garrot comme les chevaux.

"Les vaches, de la taille de notre vache de Suède, viennent de France. Le plus grand nombre ont des cornes; j'en ai vu cependant qui en étaient dépourvues. Une vache sans cornes serait une curiosité inouïe en Pennsylvanie. Les vaches du Canada varient de couleur, mais la plupart sont rouges et noires. Elles se vendent cinquante francs, mais il y a des gens qui se rappellent le temps où l'on pouvait s'en procurer une pour dix écus. La chair des bœufs et de veaux engraissés à Québec est préférable à celles des animaux de boucherie élevés à Montréal; elle est beaucoup plus grasse et plus savoureuse. Cette différence est attribuée aux prés salés du bas du fleuve.

"Chaque habitant élève ordinairement quelques moutons qui lui fournissent toute la laine dont il a besoin pour se vêtir, mais les meilleures étoffes viennent de France. Le mouton importé ici dégénère, et sa progéniture plus que lui-même. Le manque de nourriture pendant l'hiver, est, dit-on, cause de cette dégénérescénce. Un mouton coûte cinq francs.

"Il est admis que le bétail né ici d'animaux importés d'Europe n'en atteint jamais les proportions. Cette dégénération est attribuée à la rigueur des hivers canadiens, qui oblige le cultivateur de tenir les bestiaux renfermés dans l'étable et pauvrement nourris.

"Je n'ai pas vu de chèvres en Canada et on m'assure qu'il n'ỳ en a pas. Dans les colonies anglaises, on n'en rencontre que dans les villes seulement, où on les garde pour certains malades qui boivent leur lait sur l'avis des médecins."

Kalm admire la politesse des Canadiens: "Un étranger entre-t-il dans la maison d'un paysan ou cultivateur, celui-ci se lève aussitôt, salue le visiteur d'un coup de chapeau, l'invite à s'asseoir, puis il remet son chapeau et se rassied lui-même. Ici, tout le monde est Monsieur ou Madame, le paysan aussi bien que le gentilhomme, la paysanne comme la plus grande dame. Les gens de la campagne, les femmes surtout, portent des chaussures de bois tout d'une pièce et creusées en forme de pantoufles. Les jeunes gens, et même les vieux paysans tiennent leurs cheveux noués en couette par derrière et beaucoup d'entre eux passent la journée à la maison la tête couverte d'un bonnet de laine rouge; il y en a même qui font des voyages ainsi coiffés.

"A quelques égards les repas ne sont pas les mêmes en Canada que dans les provinces anglaises. Cela dépend peut-être de la différence des coutumes, des goûts et de la religion entre les deux nations. On fait en Canada trois repas par jour: le déjeûner, le dîner et le souper. Le déjeuner se prend entre sept et huit heures; on est très matineux dans ce pays, à commencer par le gouverneur-général qui donne audience dès sept heures, à son lever. Les uns se contentent d'un morceau de pain trempé dans de l'eau de vie, d'autres commencent par le petit verre et mangent le crouton ensuite, ou avalent une tasse de chocolat, beaucoup de dames prennent du café. Il ne manque pas de gens qui ne déjeûnent qu'à midi. Je n'ai jamais vu faire usage de thé ici. Midi est l'heure du dîner, repas ou l'on sert une grande variété de mets chez les gens de qualité et aussi chez les bourgeois, quand ils reçoivent des étrangers à leur table. Le pain, de forme ovale, est fait de farine de froment. Le couvert de chaque personne se compose d'une serviette, d'une cuillère et d'une fourchette. On donne des couteaux quelquefois, mais en général on les omet, chaque dame et monsieur ayant soin d'apporter son propre couteau. Les cuillères et les fourchettes sont en argent et les assiettes en porcelaine de Hollande. Le repas commence par une soupe qui se mange avec beaucoup de pain, puis viennent les viandes fraîches de toutes sortes, bouillies et rôties, le gibier, les volailles fricassées ou en ragoûts et diverses espèces de salades.

"On boit généralement du bordeaux, mêlé d'eau au dîner. La bière d'épinette est aussi très en vogue. Les dames boivent de l'eau, rarement du vin. Après le dîner vient le dessert qui comprend une grande variété de fruits: des noix de France ou du Canada au naturel ou confites, des amandes, du raisin, des noisettes, plusieurs espèces de baies qui viennent à maturité dans la saison d'été, comme les groseilles et les gadelles, des atocas dans de la melasse, des conserves, en sucre, de fraises, de framboises, de mûres et d'autres fruits de ronces. Le fromage entre aussi dans le dessert, ainsi que le lait, que l'on prend, à la fin avec du sucre."

En ce qui regarde le vin, les noix de France, Kalm parle des Français du Canada, non des Canadiens.

Le comte de Malartic du régiment de Béarn, étant parti de Québec en calèche le 1er juillet 1755 pour aller à Montréal préparer des logements aux troupes, ils coucha d'abord dans une maison du côté gauche de la rivière de Batiscan et, le 2 il traversa successivement la Batiscan, la Champlain, les "chenaux des Trois-Rivières" et dina avec Mgr de Pontbriand. Il explique la manière de voyager: "On change de chevaux toutes les deux lieues. On les paie vingt sous par lieue pour une personne, quarante sous pour deux personnes. On ne trouve point d'auberge ni village, mais la route est parsemée de maisons qui, presque toutes, sont logeables, où on est bien accueilli et où on trouve de quoi boire et manger."

Le 5 décembre, revenant de Montréal dans un petit canot, dans l'après-midi il traverse "les trois chenaux", battu par le vent et "nous eûmes peine à aborder au bas du Cap, d'où je gagnai, non sans beaucoup de difficulté, par une rampe aussi escarpée que glissante, la première habitation. N'y trouvant pas de cariole, nous fûmes obligés d'attendre que le capitaine de la côte nous en eût procuré une, qui arriva à quatre heures du soir et m'emporta à Champlain. J'y pris deux carioles qui nous déposèrent sur la rive droite de la rivière qu'elles n'osèrent passer et que nous traversâmes à pied sur la glace après l'avoir fait sonder. Nous couchâmes dans la maison qui borde la rive gauche. Le 6, nous par-

tîmes à six heures du matin, dans la cariole du capitaine qui nous remit chez un habitant de la rive droite de la rivière Batiscan. Nous y attendîmes le jour pour la traverser à pied. A sept heures sur la rive gauche, nous prîmes une cariole dans laquelle nous traversâmes la rivière Sainte-Anne et allâmes aux Grondines." Dès le 11 du même mois, cet officier repartait pour Montréal et passait la rivière Sainte-Anne en voiture pour arriver au commencement de la nuit à Batiscan. Il dit: "Je fus obligé d'y attendre les chevaux qui étaient au bois. Je passai la rivière et celle de Champlain sur la glace et arrivai à huit heures au Cap.

Vers le même temps, Bougainville servait sous Montcalm et parcourait la rive nord du fleuve. Il dit: "Le Canada est très abondant en toutes sortes de bestiaux, de bœufs, cochons, veaux, comme en France; le mouton, en général, moins bon, les perdrix admirables et en quantité, les lapins, on n'en voit point, les lièvres mauvais, le poil leur blanchit en hiver et devient roux l'été, la volaille admirable, beaucoup de canards, de bécassines, d'outardes fort au-dessus de celles de France, les bécasses médiocres, petites, l'ours bon à manger, la patte d'ours fait un morceau délicieux et recherché, l'orignal, espèce d'élan, et le caribou, espèce de cerf, forts bons, surtout en pâté, le mufle est au-dessus de tout ce qu'on peut manger; on a aussi des pigeons et une quantité étonnante de toute espèce de manne pour le pays, et dans l'arrière-saison des petits oiseaux appelés culs-blancs, aussi bons et aussi délicats que les rouges-gorges de Verdun.

"Presque tous les légumes et herbages, comme en France, y viennent bien, les pois verts pour faire de la purée y sont d'une qualité admirable, on n'y connaît pas les petits pois de Paris; on fait dans l'arrière-saison ses provisions d'herbages et de légumes pour tout l'hiver, et ses provisions de viandes qui, étant gelées, se gardent trois ou quatre mois, elles perdent à la vérité un peu de saveur, et lorsqu'il arrive des dégels inattendus on est exposé de perdre ses provisions pour beaucoup d'argent.

"Le Canada ne produit presque aucun fruit, que des pommes

admirables de toute espèce, principalement renettes, calvilles et api; le plus beau fruit est à Montréal, dans les vergers de messieurs de Saint-Sulpice; des poires, beaucoup de fraises, framboises et cerises, des melons, de très mauvaises noix qui viennent de Niagara, des châtaignes médiocres, et un petit fruit sauvage appelé otoka dont on fait des confitures qui seraient trouvées délicieuses en France.

"Le fleuve Saint-Laurent, les rivières et les lacs produisent abondamment du poisson dont beaucoup sont d'une grosseur énorme; le saumon y abonde; les truites fort rares; presque point d'écrevisses; beaucoup d'anguilles très bonnes, beaucoup de carpes et de brochets, inférieurs à ceux qu'on mange en France, beaucoup de poissons très vantés en Canada, mais qui n'approchent pas, suivant moi, de notre marée, quoiqu'on vante beaucoup les achigans, les poissons dorés et les maskinongés; on y trouve aucun coquillage; vers Gaspé, de mauvaises huîtres, et vers Trois-Rivières on prend un petit poisson qui est très bon en friture, que l'on appelle "petite morue, "on le dit de même espèce que les grandes morues, je ne le crois pas. J'ai de même ouï disputer que les saumonneaux, que l'on mange à Basle et à Strasbourg, sont d'une espèce différente que les saumons.

"Le castor animal amphibie, étant considéré comme aliment maigre est d'une grande utilité, les Canadiens l'aiment beaucoup; il ressemble assez à du mouton gras de Beauvais, il a un goût un peu fade; il faut le relever avec une sauce piquante; la queue est un des trois morceaux qui font les délices des Canadiens, et qu'on donne comme tout ce qu'il y a de plus rare avec le mufle d'orignal et la patte d'ours.

"Il n'y a nul cabaret sur la route de Montréal à Québec, la seule qui soit beaucoup pratiquée en Canada; mais l'on trouve des maisons de bons habitants qui exercent noblement l'hospitalité, et on les paye encore plus noblement et arbitrairement. Quand on va dans les pays d'en Haut ou du côté du fort Saint-Frédéric, lac Champlain, on campe avec des petites tentes de toile

ou des prélarts, et souvent les voyageurs ne se servent que de leurs canots.

"Le Canada est un pays extrêmement froid, les neiges y sont abondantes; dans certains hivers il y en a jusqu'à neuf pieds, dans un hiver ordinaire six; le froid monte jusqu'à trente degrés, année commune vingt-quatre et vingt-six. L'hiver dure ordinairement six mois; la neige commence à rester sur la terre depuis la mi-novembre jusque aux premiers jours de mai. Cette longueur de mauvais temps fait que les habitants ne peuvent élever d'animaux qu'autant qu'ils auront du fourrage pour les nourrir pendant tout ce temps qu'ils sont obligés de les tenir dans les étables. De là vient que ce pays ne saurait jamais être abondant en viande de boucherie, surtout quand il y a consommation extraordinaire. Cependant, si le roi voulait, il y aurait un remède à cet inconvénient, et le peuple serait plus heureux. Il faut remarquer qu'il n'y a point d'habitants qui n'aient plusieurs chevaux; chaque garçon qui a la force de manier un fouet a le sien, c'est ce qui empêche l'habitant d'élever autant de bœufs qu'il le ferait. Au lieu de trois ou quatre chevaux, il aurait dix ou douze bêtes à cornes, et outre cela il pourrait élever plus de cochons parcequ'il n'est point de garçon d'habitants qui ne vole son père pour donner de l'avoine ou d'autres grains à son cheval afin qu'il soit gras et vif. Outre cela, les habitants ne labourent presque plus qu'avec des chevaux, préférant le fouet à l'aiguillon, ce qui est un malheur pour cette colonie, auquel il n'y a point de remède, à moins que le roi ne rende une ordonnance qui défende à chaque habitant d'avoir plus d'un cheval, à moins que ce ne soit un habitant riche et qui ait beaucoup de terre; lorsque les chevaux auront dix ans, ils pourront avoir un poulin pour renouveler leurs chevaux; les habitants qui auront des juments pourront avoir leur poulin, et lorsqu'ils trouveront à le vendre, ils le feront, afin d'en élever un autre pour fournir aux besoins des villes et des campagnes. Les seigneurs pourront avoir des juments pour faire des petits haras, afin d'avoir des beaux poulins au moyen d'étalons choisis. Il ne faudrait cependant pas dès à présent faire tuer les chevaux pour en venir au point dont j'ai parlé, car la colonie est diminuée

de bœufs, et les habitants, s'ils manquaient de chevaux, ne pourraient plus labourer leurs terres, mais dans quatre ou six années on pourrait les amener au point dont il s'agit, en chargeant des hommes sages et sans partialité de tenir la main à l'exécution d'un arrangement qui serait le bien de cette colonie, contre lequel on pourrait d'abord crier, mais dont on remercierait dans la suite.

"Les simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Cela vient de ce qu'ils ne payent aucun impôt, de ce qu'ils ont droit d'aller à la chasse, à la pêche, et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance. Ils sont braves, leur genre de courage, ainsi que les Sauvages, est de s'exposer peu, de faire des embuscades; ils sont fort bons dans le bois, adroits à tirer; ils se battent en s'éparpillant et se couvrant de gros arbres; c'est ainsi qu'à la Belle-Rivière ils ont défait le général Braddock. Il faut convenir que les Sauvages leur sont supérieurs dans ce genre de combattre, et c'est l'affection qu'ils nous portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada.

"Le Canadien est haut, glorieux, menteur, obligeant, affable, honnête, infatigable pour la chasse, les courses, les voyages qu'ils font dans les pays d'en haut, paresseux pour la culture des terres. Parmi ces mêmes Canadiens, on met une grande différence pour la guerre et les voyageurs d'en haut entre ceux du gouvernement de Québec et ceux du gouvernement des Trois-Rivières et de Montréal, qui l'emportent sur les premiers, et ceux de Québec valent mieux pour la navigation; parmi ces habitants, ceux qui voyagent dans les pays d'en haut sont réputés les plus braves."

Nous touchons aux termes du régime français. L'opinion des visiteurs étrangers arrive tout à fait à point pour nous fournir des renseignements qui, à leur défaut, seraient perdus pour nous.

Il est évident que ces voyageurs instruits désiraient voir l'agriculture plus en honneur parmi nous et beaucoup plus dévelop-

pée puisque la terre était excellente et que le climat n'y apportait point d'obstacle, mais l'habitant se bornait, avec raison, à semer et récolter pour ses besoins, en l'absence de commerce organisé pour l'exportation. Du temps de Frontenac, en 1675 et 1695 on parlait du surplus de moisson qui pourrissait sur pied parce que la vente de ces grains était chose inconnue. Peut-être aussi que les bêtes- à cornes et les moutons n'étaient pas en plus grand nombre faute de pouvoir en disposer par la vente, soit dans la colonie ou en France. Sur l'article des chevaux c'est différent : on en élevait pour le travail, cela va sans dire, mais aussi pour le luxe, la promenade, les visites, non pas pour en faire un commerce qui n'existait ni en grand ni en petit.

Tout compté, l'habitant canadien était, en 1750, et depuis longtemps déjà, infiniment mieux que les paysans de France les plus propères. En outre qu'il n'était pas constamment humilié par la différence des castes ou classes de la nation placées au-dessus de son rang et qui le lui faisaient sentir à tout propos, il était exempt des impôts et taxes multipliés qui étouffaient dans le royaume le peuple des campagnes —ce qui amena la grande révolution.

Les voyageurs étrangers sont tous surpris de voir notre habitant bien vêtu et faisant bonne chère. Hélas! leur étonnement s'explique puisqu'ils n'avaient rencontré dans la "Belle-France" que des vêtements sordides sur le corps des paysans et des affamés partout dans les villages. Quand Bougainville, et plusieurs autres avant lui, dit que "le Canadien est haut" c'est qu'il y avait de quoi. Dès 1684 La Hontan remarque que une grande partie de la noblesse de France serait heureuse de pouvoir vivre comme nos habitants.

Relevons ici une sorte de critique dont les militaires français se passent la fantaisie, depuis 1685 à 1760, lorsqu'ils parlent du milicien du Canada. Tous désapprouvent sa manière de combattre, mais c'est de l'aveuglement puisque cette manière était la seule bonne en ce pays, qu'importe si elle n'était pas connue en Euro-

pe! Jusqu'à Montcalm qui donne dans cette erreur—et pourtant ce sont les Canadiens qui l'ont fait triompher à Oswégo, à Carillon et s'il les eût écoutés, il aurait défait Wolfe aux plaines d'Abraham. Les préjugés et le manque de perspicacité des militaires européens ont été les mêmes dans toutes les colonies.

MON ERABLE

C'était un arbre de six pieds
Très vigoureux, rempli de sève,
Qui se donnait des airs altiers,
Au demeurant, un bon élève.

Devenu large avec le temps,
Il me recouvre de son ombre.
Le gaillard compte vingt printemps.
J'ai bientôt quatre fois ce nombre.

Et davantage il grandira,
Mais quand je serai dans la tombe,
Un coup de hache l'abattra
Puisqu'en ce monde tout succombe.

De nous deux que restera-t-il ?
De la poussière ou de la cendre.
Dieu nous protège! Ainsi soit-il,
Si peu qu'on monte, il faut descendre.

BENJAMIN SULTE.

Chapitre X

CHOSES PAROISSIALES, 1730-1750

SOMMAIRE. — FONDATION CABANAC. — VISITE DE M. DE LOTBINIERE. — VISITE DE M. DE SAINT-FERREOL —M. DE LIGNERY CURE.—VISITE DE M. DE LOTBINIERE.—M. DUPRAS CURE.—VISITE DE M. DE MINIAC.—M. MARCHAND CURE.—M. NOEL CURE.—M. LEVASSEUR CURE.—VISITES DE M. DE MINIAC.—MGR DE LAUBERIVIERE.—MGR DE PONTBRIAND.—VISITE DE MGR DE PONTBRIAND.—LES CURES FIXES.—TESTAMENT HOURE.—M. RAISENNE CURE.—VISITE DE M. DE LAVILLANGEVIN.—VISITE DE MGR DE PONTBRIAND.—M. MORRISSEAU DE BOISMOREL CURE.—CIRCULATION D'UNE BULLE.—LA TERRE DE L'EGLISE.—LA FAMILLE GAILLARD.

L'acte suivant (sans date) pourra servir à expliquer l'une des fondations faites à la Fabrique de Champlain. Il faut le placer entre 1706 et 1722, et, croyons-nous, plûtôt en 1706 qu'en tout autre temps.

"Par devant Daniel Normandin, notaire royal, et garde-notes du Roi, notre sire, en la prévosté des Trois-Rivières, résidant à Batiscan, soussigné et témoins, ci-après nommés furent présents en leur personne Messire Pierre Hazeur, sieur de Lorme, prêtre, curé de Champlain, François Chorel sieur Dorvilliers, Ecr, René Beaudoin, marguillier en charge de l'œuvre de la Fabrique du dit Champlain et autres marguilliers du dit lieu, lesquels ont consenti vendre, cédé, quitté, à titre de fondation—la demoiselle Marie Pezard et Melchior Desjordy, sieur de Cabanac, seigneur de Cham-

plain, demeurant au dit lieu, acceptant en personne ensemblement et solidairement—savoir: la somme de 150 livres en argent sonnant, laquelle somme, le dit sieur de Lorme, Dorvilliers et René Beaudoin, provenant de la succession de François Breton du dit Champlain, qui l'a fondée en la dite œuvre de la fabrique etc."

Le 5 mars 1730, M. de Lotbinière, archidiacre et grand-vicaire de l'évêque, avec son secrétaire M. François Richard de Beausoleil, prêtre, jésuite, né dans la diocèse de Limoges, examine les comptes et l'état de la Fabrique de Champlain et constate que, depuis 1726, les marguilliers n'ont pas fait de rapport. Ordonné d'avoir les comptes prêts pour le mois de juin suivant. Puis il écrit: "Sur l'ordre à nous donné par Mgr le coadjuteur de réformer l'abus qui s'est glissé dans les paroisses de Sainte-Anne, Batiscan et Champlain d'entrer dans l'église et d'assister aux saints mystères ayant la tête couverte d'un camail ou bonnet à bateau, avons défendu aux dits habitants et paroissiens, d'assister au saint sacrifice de la messe et aux autres cérémonies qui se font dans l'église avec des dominos, bonnets à bateau, ou chapeaux sur la tête, et avons ordonné au sieur de Lignery de refuser les sacrements, après la publication de la présente ordonnance au prône, pour le temps qu'il jugera à propos, aux dits habitants et paroissiens qui s'obstineront, malgré les ordres de leur évêque, d'assister dans un état si peu respectueux devant celui qui est le Maître du ciel et de la terre et dont la majesté fait trembler les anges. Nous espérons qu'il n'aura pas de peine à réformer cet abus, puisqu'il a le bonheur de gouverner des chrétiens qui, jusqu'à présent, se sont fait un principe et un devoir d'édifier par leur conduite modeste et régulière."

Les paroissiens ne se mettaient guère en peine d'exécuter les ordonnances faites par messieurs les archidiacres de Québec. Mais voici qu'au mois de mars 1731, M. Jean Lyon de Saint-Ferréol, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire de Québec, grand-vicaire de Mgr le coadjuteur, en visite à Champlain, se montre sévère. Ne trouvant aucun compte des marguilliers pour les années 1728, 29 et 30, il ordonne que les comptes lui soient pré-

sentés aux fêtes de la Pentecôte et que si les réparations ne sont point faites à la clôture du cimetière pour le 15 juin, il déclare le cimetière interdit. M. le grand-vicaire ajoute: "Et sur ce qui nous a été représenté que certaines personnes avaient fait enterrer plusieurs enfants en même temps, dans une même fosse, prétendant ne payer que pour un, nous ordonnens qu'il sera payé pour chaque enfant enterré, la somme de trois livres, suivant qu'il est réglé par le rituel du diocèse." Le visiteur veut être informé par lettres si ses ordonnances ont été exécutées.

M. de Liguery laissa Champlain en 1731 pour un autre poste. En 1774, à la fête de l'île Jésus, dit M. l'abbé Tanguay, il proposa aux prêtres cette association de prières qui a été acceptée par presque tous les prêtres du diocèse et qui est devenue la Société des Messes. Il mourut à Laprairie, le 30 mars 1775 âgé de 78 ans.

En 1731 les comptes de la Fabrique sont examinés et approuvés par M. Louis-Eustache Chartier de Lotbinière. Dans la série des dépenses il y a "acheté de l'azur", pierre bleue, aussi de l'amidon. M. l'archidiacre prescrit l'acquisition d'un coffre-fort à deux clefs dont une pour le curé et l'autre aux marguilliers.

M. Joseph Dufrost Lagemmerais succéda à M. de Lignery. Son père Christophe Dufrost malouin de nation appartenait à la meilleure noblesse de la Bretagne. Les armes de la famille étaient *d'argent à trois têtes de coq de sable, crêtés et barbelés de gueules.* Dans l'église de Médérac, ils avaient droit d'écusson dans la principale vitre derrière le grand autel. Officier habile, M. Dufrost était dans le pays depuis 1687. Il habitait Varenne où naquirent ses enfants. La mère du curé était Marie-Renée de Varennes, fille du gouverneur des Trois-Rivières et petite-fille du grand-père Boucher. Cette belle ascendance donnait une considération de plus au jeune curé qui avait été ordonné le 21 octobre 1731 et qui, le mois suivant, assumait les responsabilité de pasteur. Sa sœur, Mme D'Youville, qui sera la vénérable fondatrice des Sœurs de la Charité de Montréal était veuve depuis un an. Elle se préparait alors à sa pieuse mission. Son frère la vénérait et l'ad-

mirait. Lui-même était un prêtre modèle, tout au service de ses paroissiens.

M. Dufrost inscrit son dernier acte en février 1732. Il fut ensuite curé de la Sainte-Famille, Ile d'Orléans, pendant vingt-deux ans. Il eut la consolation d'avoir pour vicaire Charles Youville Dufrost, enterré dans cette paroisse au mois de novembre 1747. Neuf ans plus tard, le dévoué curé s'en allait lui aussi recevoir sa récompense. Il fut inhumé dans la nouvelle église qu'il avait fait construire. Son acte de décès contient ce bel éloge: "M. Dufrost était canadien, prêtre très zélé et habile. Il a fait bâtir à ses paroissiens une église si bien proportionnée qu'elle a servi de modèle à plusieurs autres églises du pays."

M. le vicaire-général, Jean-Pierre de Miniac faisant la tournée d'inspection en 1732 approuva les comptes de la Fabrique sans aucune remarque, mais le 17 juin de l'année suivante il dit qu'il déplore que "par esprit d'épargnes, on usait le plus souvent de chandelles à l'autel, pendant le saint sacrifice et aux sépultures." En conséquence, il ajoute: "Nous enjoignons aux marguilliers de ne rien retrancher de la dépense nécessaire à la dignité des saints mystères et de ne rien souffrir d'indécent (non convenable) dans les cérémonies de l'église et de se contenter plutôt d'un plus petit nombre de lumières, pourvu qu'on n'y emploie que de la cire. Nous recommandons au sieur missionnaire (curé) d'instruire sur ce sujet les peuples et de tenir la main à l'exécution de la présente."

Un curé de passage doit être mentionné ici. C'est M. Etienne Marchand, dont le père, Jean, charpentier de son état, venait de La Rochelle et s'était marié à Québec avec Marie-Anne Ayot, d'une des plus anciennes familles canadiennes. Né en 1706, ordonné en 1731, ce jeune prêtre séjourna à Champlain, puis, en 1735 on le trouve curé à Boucherville où il demeura trente-huit ans et il alla mourir à Québec en 1774 étant vicaire-général.

Son successeur fut M. J.-B. Noël, ordonné en 1734, qui desservit Champlain de 1735 à 1736, puis chargé de la cure de Saint-

Antoine de Tilly, il y demeura jusqu'à sa mort, en 1797, étant alors âgé de 88 ans.

Le 4 novembre 1736, le nouveau curé, M. François-Ignace Levasseur baptise Joseph Baril, enfant de Joseph Baril et de Marie-Anne Baribeau de Gentilly, né le 28 septembre précédent. Le parrain fut Jean Baribeau et la marraine Anne Adam. Cette dernière était devenue veuve en 1733, d'Ignace Baril, de Sainte-Anne la Pérade. En 1737 elle épousa Jean Baribeau, le parrain ci-dessus, qui était petit-fils de François mentionné page 161 de notre premier volume. Dès 1738, on trouve ce nouveau ménage à Sainte-Geneviève de Batiscan.

François Ignace Levasseur curé de Champlain, né à Québec le 4 septembre 1708, fils de Pierre dit Lespérance, menuisier et d'Anne Mesnage, était le sixième garçon d'une famille qui en comptait douze, et huit filles. Un oncle maternel, Jean Mesnage, mourut, curé de Deschambault, en 1773, âgé de 89 ans, ayant une réputation de haute sainteté. Une tante Thérèse, sœur du même curé, était religieuse hospitalière sous le nom de Mère Sainte-Marie. De Québec, les Levasseur ont étendu des branches par tout le Canada. Mgr P. A. Richard a publié la généalogie des Levasseur, dans laquelle il note que Charles François-de-Borgia, frère du curé de Champlain, se fit voiturier à Québec et eut vingt-deux enfants. De l'un de ceux-ci est né Joseph Levasseur plus connu sous le nom de Joseph Borgia, avocat, membre du parlement de 1809 à 1819 et de 1825 à 1829, officier de milice, journaliste, orateur, homme influent, qui combattait avec éclat la politique du gouverneur Craig—et que nos dictionnaires mentionnent comme étant "d'origine italienne"! A la bataille des plaines d'Abraham, en 1759, il y eut une longue lutte autour de la "maison de Borgia" située dans le voisinage de la porte Saint-Jean hors les murs de Québec.

Un frère du curé de Champlain, Denis-Joseph Levasseur, menuisier, paraît s'être établi aux Trois-Rivières en 1736 et, en 1738, il épousa Charlotte Couturier, de Saint-François-du-Lac.

Le 30 mars 1739, aux Trois-Rivières, le curé de Champlain baptisa leur fils aîné, François-Ignace, dont ce même curé fut le parrain.

Denis Joseph poussa ses enfants vers l'agriculture et tous devinrent de "gros habitants". François-Ignace à la banlieue, Joseph, François et Jean-Baptiste, de l'autre côté du fleuve à Bécancour, Sainte-Angèle, la Pointe au Sable. Belle descendance.

Au mois de février 1788 Denis-Joseph et sa femme célébrèrent leurs noces d'or. Il mourut en 1792, aux Trois-Rivières, âgé de quatre-vingts ans, et elle, au même endroit, en 1797, âgée de quatre vingt-six ans.

François-Ignace, né en 1739, se maria en 1765 avec Josette Chauvet ou Chaurait dit Camirand, de la Pointe du Lac et mourut en 1814, ayant été quarante-neuf ans en ménage. Sa femme mourût âgé de quatre-vingts ans en 1824.

Visite de M. de Miniac, vicaire-général le 13 février 1739 durant laquelle il attire l'attention des marguilliers sur les fondations de messes et ordonne que les titres en soient déposés dans le coffre-fort, afin de tenir ces comptes dans un état régulier et on devra aussi faire collecter les rentes dues.

Lors d'une deuxième visite en 1739, le 13 juillet, M. de Miniac fait remarquer au curé que la capse (boîte) haute du tabernacle n'a que la porte garnie d'étoffe de soie et que le dedans est doublé de papier doré. On devra mettre le Saint-Sacrement dans la capse ou compartiment d'en bas, en attendant que la partie d'en haut soit convenablement restaurée. Il ajoute : "Comme plusieurs fondations de messes (entre autre celle de feu le sieur de Saint-Romain) ne donnent plus de profit à la Fabrique par la réduction des anciennes monnaies" et que, d'autre part, "on exige des prières extraordinaires et des devoirs insolites, nous déclarons réduire les fondations, et exempter les marguilliers en charge de faire acquitter ces *de profondis* et autres services extraordinaires,

leur laissant toutefois l'obligation de faire dire les messes marquées, quoique la fondation du sieur Dorvilliers suffise à peine pour les faire acquitter. Pour celles qui sont suffisamment dotées, comme celle de Bourdalais (Courrier) les marguilliers seront fidèles à tout ce qui est écrit, donnant une plus ample rétribution pour tout ce qu'il y a d'extraordinaire au sieur curé. Enjoignons pareillement aux marguilliers de faire passer au plus tôt un contrat au sieur J. B. Duval, ainsi qu'il l'offre, comme sûreté de la fondation d'une messe faite par les héritiers du sieur Dizi.

"Puisque les habitants de Gentilly veulent continuer à être de la paroisse, nous ordonnons qu'ils seront reçus à donner le pain bénit à leur tour, ainsi qu'ils nous l'ont demandé, et afin que le cours n'en soit point interrompu, pendant huit et quinze jours, sous différents prétextes, comme il est arrivé, même parmi les habitants de la grande côte, sous enjoignons, aux marguilliers de faire avertir celui qui suivra le défaillant afin qu'il le donne le dimanche suivant, et obligeront celui qui aura ainsi manqué à satisfaire de payer l'offrande et dix sols d'aumône, si mieux aime donner un demi minot de blé pour le tout.

"Nous exhortons les habitants de la paroisse à être fidèles à la promesse qu'ils ont faite, pour l'entretien de la lampe, se souvenant de la conjoncture fâcheuse dans laquelle ils la firent et du secours qu'ils reçurent."

Mgr de Lauberivière nommé évêque pour la Nouvelle-France s'embarqua en 1740 sur le vaisseau du roi. Une maladie fièvreuse se déclara à bord et les personnes atteintes éprouvaient des transports au cerveau, des éruptions. Durant sept semaines de cette navigation il n'y eut que dix-huit ou vingt décès, mais le nombre des malades était grand et, lorsque le 27 juillet, le navire arriva aux approches de Québec, cent soixante personnes étaient encore sur le grabat. L'évêque paraissait en parfaite santé. Le 12 août il tomba malade de la même contagion et mourut le vingt dans les souffrances d'une fièvre pourpre aiguë.

En 1740 commence l'administration de Mgr de Pontbriand qui dura vingt ans et se termina par son décès au moment où le pays passait sous le drapeau britannique.

La première visite pastorale de Mgr de Pontbriand, qui a eu lieu le 8 juin 1742, fut un évènement pour la paroisse. Sa Grandeur vit les comptes de la Fabrique et, comme le marguillier en charge n'avait pas retiré certaines dettes, Monseigneur veut qu'il paye de ses deniers, quitte à lui, de se pourvoir en justice contre les créanciers. Sa Grandeur accepte aussi le compte-rendu de M. Pierre Cailla qui, par dévotion, s'était chargé de l'entretien de la chapelle de Sainte-Geneviève. Il n'y a nulle confrérie d'érigée. Les recettes sont de 268 livres.

A la page des dépenses, est mentionnée la dorure du cadre du grand tableau, puis les frais de voyage du prédicateur, etc. M. Cailla avait un surplus de 110 livres. Monseigneur décide que cet argent sera employé pour les réparations et les décorations de la chapelle de Sainte-Geneviève selon le désir des donateurs.

Le 15 juin 1742, les marguilliers voulant reconnaître les services que M. Levasseur rendait depuis six ans à la paroisse comme curé, écrivent ce qui suit : Nous, soussignés, certifions que notre pasteur a fait présent à l'église de la statue de la sainte Vierge qui est au-dessus du portail et de la lampe qui est devant le Saint-Sacrement, aussi des torches ou flambeaux, au nombre de six, pour les saluts des grandes fêtes. (Signé) Montplaisir, Alexis Raux, Lamothe, Dubord, anciens marguilliers.

En 1711 un prêtre, M. Descormiers, curé de Lorette, avait été autorisé de recevoir, rédiger et signer des testaments dans les cas urgents et en l'absence d'un notaire. Or plus tard, cette permission fut étendue aux missionnaires des localités sans cure fixe et il est dit dans l'acte que, en vertu de l'article 289 de la coutume de Paris, les curés résidents ont pareil droit. Ainsi, le testament que l'on va voir de René Houré fait par M. Levasseur, était dans l'ordre et il ne faut point s'étonner qu'un prêtre ait agi

comme tabellion. Durant tout le XVII siècle, parmi nous, il y eut nombre de testaments, contrats et autres pièces légales, faites par diverses personnes dont ce n'était guère la profession, mais par nécessité on admettait ces documents à l'égal des minutes des parfaits notaires.

René Houré, l'un des premiers colons établi à Champlain, avait donné un terrain à la Fabrique de cette paroisse. Son fils Joseph dit Lagirodière, né en 1680, resté célibataire, voyant sa fin approcher, fit un testament, le 23 décembre 1741, à deux heures après minuit, et, en l'absence d'un notaire, ce fut le curé Levasseur qui rédigea l'acte, en présence de François Herbecq du diocèse de Cambray, nord-est de la France, demeurant à Batiscan depuis 1700, chirurgien, Mulois Champlain et Charles Dutaut dit Tourville, réunis dans la maison seigneuriale de madame de Champlain. Il donne à ses frères Jean dit Grandmont habitant de Champlain et Pierre dit Lafrenière, habitant de l'île Dupas, chacun cinq sous pour tout partage et ses meubles, hardes et terres iront à la Fabrique de Champlain, comme aussi les sommes d'argent qui lui sont dues, à charge par la Fabrique de payer ses dettes, de célébrer son service d'enterrement, d'inhumer son corps dans l'église, de célébrer un service anniversaire, de dire, à commencer sitôt après sa mort, dix messes basses "toutes de suite" par an, à perpétuité. Le lendemain, 24 décembre, le testateur était décédé.

En ce qui regarde les terrains, l'acte dit: un arpent de front avec sa profondeur de quarante arpents expliquée dans "le contrat d'échange", étant entre les deux terres de son frère Grandmont; puis un tiers d'arpent provenant de l'héritage de leur père et mère, joignant au sud-ouest Cailla son beau-frère et au nord-est son frère Grandmont.

Les dettes du testateur sont comme suit: à son neveu Antoine Lamothe 25 sous; à Latouche Champlain 5 sous; à Baudoin 12 francs 6 sous; à Beaupré Baribeau 48 francs.

Par les personnes suivantes, diverses sommes sont dues au testateur: Renau Marchand 16 francs, Bailly 30 francs, Joseph Pepin 35 francs, J.-B. Duval 40 francs, Belcourt environ 50 francs, Alexis Cailla 50 francs, J.-B. Raux 54 francs, Alexandre 60 francs, Madame Dufaux pour des bœufs à elle vendus 123 francs.

Le 28 décembre, Tourville, exécuteur testamentaire, le curé Levasseur et Louis Perrin, témoin, demeurant en ville, déposent le testament entre les mains de Hyacinthe-Olivier Pressé, notaire et greffier du tribunal, coût 10 francs. Le lendemain, le juge Poulin de Courval autorise la vente des meubles et l'emploi de toutes les parties du testament, coût 30 sous. Le premier jour de février 1742, signification de toute l'affaire est donnée à Grandmont par Arnou Balthazar Pollet, notaire, huissier pour Batiscan et la juridiction, demeurant à Batiscan. Coût: 4 francs, 5 sous.

Le 29 juin suivant, le curé convoqua au presbytère Romain Dubuc marguillier en charge, Alexis Raux dit Morinville procureur fiscal de la seigneurie et ancien marguillier, Charles Dutaut dit Tourville, ancien marguillier, Joseph Pepin habitant notable, Joseph Pepin pour entendre lecture de ce document. On tomba d'accord que le testateur paraissait avoir dépassé la mesure légale et le sieur Morinville fut nommé pour y voir, afin de conformer toute chose aux lois et coutumes du pays, et avec instruction d'accepter la part qui devrait aller à la Fabrique si l'acte avait quelque valeur, mais Grandmont appelé à faire une entente de ce genre, demanda de plaider la cause régulièrement, attendu qu'il voulait annuler le testament.

Le tribunal des Trois-Rivières rendit sa décision le 16 juillet, portant que Grandmont versera à son choix deux cents francs à la Fabrique une fois pour tout, ou qu'il s'engagera sur hypothèque à payer annuellement et à perpétuité sept francs dix sous; de plus les dépenses des funérailles et sa part des autres frais, moyennant quoi il gardera les biens de Joseph. La Fabrique exécutera de son côté l'engagement relatif aux messes et en écrira un acte de fondation.

En réponse, Grandmont se pourvut devant le Conseil Supérieur de Québec qui était la cour suprême du Canada. Les mois d'août-octobre 1742 s'écoulèrent en diverses séances à ce sujet, puis le jugement arriva, le 23 octobre sous la forme suivante: la terre anciennement donnée reste à la Fabrique. Le testament n'est bon qu'en ce qui concerne les biens appartenant à Joseph au moment de son décès, mais cette partie est en faveur de la Fabrique et, en conséquence Grandmont gardera sa part et le tout, mais il garantira sur hypothèque quinze francs par année à la Fabrique, à perpétuité, payera quatre-vingts francs pour les funérailles et un service anniversaire et de plus son contingent des autres dépenses, légales, etc. La cause était terminée. Le 28 février 1743 à la requête de Morinville, Jacques Drouillard dit Saint-Cyr, huissier royal en la juridiction de Sainte-Anne et Grondines, résidant à Batiscan, se rendit à Champlain, à deux lieues de chez lui, et étant dans la demeure de Grandmont, parlant à sa personne, lui livra copie du jugement final.

L'automne de 1746, après dix ans de ministère fructueux, M. Levasseur quittait la paroisse. Il mourut curé de Lorette en 1765, ayant passé au moins quinze ans dans cette nouvelle cure.

Il fut remplacé de suite, à Champlain par M. Amable-Simon Raisenne, ordonné en 1744 et qui était à la cure de Saint-Pierre-lès Becquets.

Son père avait été fait captif dans la prise de Dearfield. Il n'était alors qu'un enfant. Une fillette anglaise avait aussi été enlevée par les sauvages du Lac-des-deux-Montagnes. Adoptés tous deux dans des familles différentes, ils avaient grandi au milieu des bois et s'étaient fait instruire de la religion catholique. Ils étaient baptisés quand leurs parents les réclamèrent. Ecoutons leur fière réponse: "Nous préférons vivre pauvres et esclaves en conservant notre foi, plutôt que de retourner dans nos familles où nous serons forcés de renoncer à notre religion." Les prêtres de Saint-Sulpice édifiés d'un si beau courage, obtinrent la liberté des deux jeunes gens et ils les unirent par les liens du ma-

riage. Ils les établirent ensuite sur une vaste étendue de terre à une demi-lieue du Sault au Récollet. Sur ce bien, Ignace Raisenne né Rising et Elizabeth Nims fondèrent un des foyers les plus chrétiens du Nouveau-Monde.

Amable-Simon, leur fils aîné, fut ordonné prêtre par Mgr Pontbriand, le 19 septembre 1744. Jérome, son frère, élevé comme le premier par les Sulpiciens eut aussi désiré entrer dans les Ordres; mais la mort de Mgr de Pontbriand l'en empêcha. Les religieuses de la Congrégation se chargèrent de l'éducation des six filles Raisenne dont deux furent religieuses. Les quatre autres s'allièrent aux meilleures familles du pays. Un trait bien édifiant est raconté de leur vertueuse mère. A sa mort on trouva sur son corps un rude cilice qu'elle portait habituellement et qu'elle avait gardé dans sa dernière maladie.

Monsieur l'abbé Raisenne fut trois ans curé de Champlain qu'il quitta en 1749, pour Saint-Jean-des-Chaillons. Il fut aussi curé de Contrecœur. "En 1775, disent les annales de l'Hopital Général, ce bon monsieur dont la santé était délabrée occupa les appartements destinés aux prêtres malades. En 1780, il fut chargé des fonctions de chapelain qu'il exerça jusqu'en 1784. Il les reprit l'année suivante et s'en acquitta jusqu'à sa mort arrivée le 14 avril 1788." Son corps fut inhumé dans le sanctuaire de l'Hopital-Général. Il était âgé de 69 ans. Telle est la vénération qu'on portait à ce bon et vertueux prêtre que son nom s'est propagé à travers les générations. C'était un homme à la figure brune comme un Sauvage, disait-on.

Au mois d'août 1748, Messire René-Jean Allenon de Lavillangevin, théologal et official de Québec, vicaire-général de l'évêque pour les visites de son diocèse, était à Champlain. Il était né à Pordic, côtes du Nord, vers 1685. Il quitta la France au mois de mai 1741, pour venir au Canada. Il fut un ecclésiastique modèle, prêtre d'un dévouement héroïque; il mourut en odeur de sainteté le 16 novembre 1753, chez les Jésuites, où il logeait temporairement. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Québec.

Voici l'ordonnance qu'il laisse au curé de Champlain: "Sur ce que nous avons remarqué qu'il y avait au coffre-fort de l'église qu'une serrure quoiqu'il y eût deux clefs, avons ordonné qu'on en ferait faire une autre bonne et qu'on réparerait le dit coffre, qu'on ferait au plus tôt réparer la couverture de l'église du côté du cimetière, vis-à-vis le clocher et entre l'autel principal et celui de Sainte-Geneviève, qu'on ferait aussi réparer quelques bancs en indigence et les grilles du confessional, qu'on ferait faire un autre bénitier pour placer du côté droit de la porte de l'église, qu'on ferait raccommoder la clôture du cimetière, qu'on ferait faire une croix neuve, qu'on ferait faire les réparations nécessaires à la sacristie et qu'on ferait diligence pour avoir des ampoules d'argent pour les saintes huiles et un porte-Dieu ou boîte d'argent doré en dedans, qu'on ferait dorer le croissant du soleil."

Mgr de Pontbriand en visite pastorale à Champlain laisse les ordonnances qui suivent: "Nous Henry-Marie avons exhorté les habitants de faire une espèce de digue pour empêcher la ruine prochaine de l'église s'ils veulent la conserver."

Mgr de Pontbriand dans le cours de sa visite pastorale écrit à la date du 27 mai 1749: 1o nous avons alloué le présent compte. 2o. Avons ordonné et ordonnons qu'on mette en recette le produit de la terre de l'église et en dépense ce qu'on donne au bedeau. 3o. Qu'on aura, sous trois semaines, l'acte de ferme de la dite terre, pour examiner combien il doit durer et défendons, dans la suite, de l'affermer pour plus longtemps que neuf ans. 4o. Avons ordonné, que dans les nouvelles adjudications des bancs, la rente sera toujours d'un écu et l'entrée suivant la plus haute enchère. 5o. Avons défendu de placer au banc d'Etienne Carpentier, près de l'escalier, un accoudoir ou prie-Dieu, attendu que le passage serait trop étroit, sauf, à lui de l'abandonner, s'il le juge à propos. 6o. Avons confirmé François Durand et Jean-Baptiste Durand dans la possession du banc dont ils jouissent, quoiqu'ils n'aient point de contrat, de façon néanmoins, qu'à la mort de François Durand, il sera crié selon l'usage. 7o. Avons défendu de payer les bancs à plusieurs personnes, par devis, et pour terminer quel-

ques difficultés sur cet article, avons adjugé, à Jean-Baptiste Beaudoin, l'aîné des mineurs de feu Beaudoin, le banc qui avait été adjugé en général aux mineurs. 8o. Confirmons la veuve Bacville dans la possession du banc qu'elle possède. 9o. Avons ordonné, conformément aux titres de fondation, que les messes fondées par les sieurs Dorvilliers et Ruisseaux seront annoncées au prône des grand'messes, et, sur ce qu'il nous a été représenté, par les personnes intéressées, qu'on y a manqué pendant plusieurs années et qu'ainsi, elles ne voulaient point payer, quoique le missionnaire qui y était pendant ce temps, assure avoir acquitté les messes dont, en effet, il a reçu l'honoraire, par les marguilliers alors en charge. Nous avons déchargé les dits marguilliers de toute poursuite, tant à l'égard des sieurs Dorvilliers et des Ruisseaux, et, remettons à la conscience des dits Dorvilliers et des Ruisseaux à examiner s'ils doivent acquitter les arrérages de la dite fondation dont la principale partie a été exécutée. 10o. Qu'on raccommode le marchepied et le plancher de la chapelle Sainte-Geneviève, que la moitié de la fenêtre de la sacristie sera murée, qu'on fera raccommoder les madriers du sanctuaire. Avons de plus exhorté les habitants de faire une espèce de digue pour empêcher la ruine prochaine de l'église, s'ils veulent la conserver. Le contrat, qui regarde la terre de Champlain, nous ayant été montré aux Trois-Rivières, nous révoquons l'article de notre ordonnance qui regarde la dite terre. On n'avait pu nous montrer le contrat. On nous avait dit que c'était une ferme, et il paraît que c'est une vente, moyennant quinze minots de blé ou leur valeur, de rente. Ainsi, M. Raisenne ajoutera ceci à mon ordonnance." Dicté aux Trois-Rivières, le 28 mai 1749.

Assemblée convoquée et tenue pour les réparations de la Maison des Sœurs Missionnaires de Champlain, le 3 août 1749.—Nous Simon Raisenne, prêtre-missionnaire faisant actuellement les fonctions curiales dans la paroisse de la Visitation de Notre-Dame, seigneurie de Champlain, conjointement avec les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, actuellement missionnaires du dit lieu, nous aurions représenté à Mgr l'évêque, dans le cours de sa visite générale du diocèse, que la maison des dites Sœurs était menacée

d'une ruine prochaine et totale, si elle n'était promptement réparée. Ce que mon dit Seigneur évêque ayant bien voulu visiter et examiner, avait ordonné qu'il serait fait une assemblée des habitants pour cet effet, qu'ils eussent à voir et à délibérer s'ils voulaient faire les réparations nécessaires, à commencer incessamment, sans quoi il retirerait les Sœurs Missionnaires et abolirait la mission de Champlain.

"Nous en vertu de l'ordonnance de mon dit Seigneur évêque, laquelle nous avons notifiée, déclarée, à tous les habitants de la dite paroisse selon toutes les formalités requises et à la manière accoutumée, nous aurions indiqué, annoncé, convoqué ce aujourd'hui, troisième jour d'août 1749 une assemblée générale de tous les habitants, aux prônes de la messe paroissiale, à la fin de la messe, nous aurions fait sonner la cloche afin que ne puisse prétendre cause d'ignorance.

"A l'issue de la messe, il se serait assemblée dans la maison presbytérale la majeure et la saine partie des habitants, savoir les sieurs Dorvilliers, Alexis Raux dit Morinville, Pierre Montplaisir, François Dontigny, Alexis Cailla, Alexis Raux dit Morinville, fils de René Beaudoin l'aîné, Joseph Beaudoin le jeune, Joseph Beaudoin, fils, Joseph Beaudoin, Dubord dit Lafontaine, Romain Dubuc, Joseph Gentilly, Joseph Toutant, Joseph Turcot, Charles Dutot dit Tourville, etc., auxquels après avoir demandé les lumières du ciel par le *Veni Creator*, à la manière accoutumée, nous leur aurions déclaré et expliqué les desseins et volontés de mon dit Seigneur évêque et exposé le besoin pressant des Sœurs Missionnaires de Champlain.

"Lesquels après une longue et mûre délibération et après une visite faite par toute l'assemblée au dedans et au dehors de la dite maison ont convenu entre eux, se sont obligés et s'obligent tous unanimement et d'un commun accord, de leur plein gré et bonne volonté de faire les réparations nécessaires pour soutenir la mission des Sœurs dans leur paroisse, que leurs pères ont établie et soutenue avec tant de zèle.

"Enfin, auraient conclu qu'il fallait abattre et jeter tout à fait bas le mur du pignon, du côté du sud-ouest, afin d'allonger la dite maison de six pieds de ce côté-là.

"2. Que la cheminée qui est actuellement dans le dit mur doit être abattue et sera mise et construite dans le milieu de la dite maison.

3. Qu'il sera fait des sabliers des bouts d'entuves, supposé que le reste des corps des sablières soient solides et bonnes pour soutenir les entuves; que sur le mur qui sera fait du côté du sud-ouest, il y aura fait un pignon de charpente et que pareillement la porte que le pignon de pierre du nord-est, au-dessus de la cave ne se trouvera pas bien solide et bon, il sera aussi jeté bas, pour en mettre un de charpente, qu'à la couverture de la maison il sera fait les réparations nécessaires, en couvrant la dite allonge et les réparations qui seront jugées nécessaires, tant aux croisées qu'au reste du corps du bâtiment seront pareillement faites.

"Que les dits ouvrages et réparations devront être faits par tous les habitants de la dite paroisse, ce pourquoi, ils ont d'une commune voix nommé les sieurs Alexis Raux dit Morinville, Joseph Beaudoin, Joseph Turcot, Joseph Dubord dit Lafontaine, pour, en qualités de syndics et d'experts, examiner, visiter et faire les réparations pour savoir au juste ce que chaque habitant de la dite paroisse doit fournir pour sa quote-part. Les susnommés seront autorisés d'avoir recours à la justice de Monseigneur l'Intendant ou de monsieur son subdélégué, desquels pas et démarches qu'ils fussent obligés de faire, ils seront remboursés. Ont les sieurs Dorvilliers, Morinville, Pierre Montplaisir, Joseph Beaudoin le jeune, Joseph Dontigny, Joseph Toutan ont signé avec nous, après lecture faite, et les sieurs Joseph Turcot, Charles Dutot dit Tourville, Joseph Lafontaine, Joseph Gentilly, Romain Dubuc, ont déclaré ne savoir signer, ont tous consenti à l'exécution du présent acte, à condition que les habitants généralement et sans exception fourniront leur quote-part et que les refusants seront condamnés par autorité de Monseigneur l'Intendant com-

me il est porté dans le corps du texte. Montplaisir, C. Dorvillier Alexis Raux, Dontigni, Joseph Beaudoin, Raisenne, prêtre-missionnaire.

"Renvoi: Plus, André Content s'est trouvé à l'assemblée et il a consenti et il a déclaré ne savoir signer.

Sur le revers, "vu l'acte des assemblées des autres parts et en conséquence du consentement de tous les paroissiens, avons homologué et homologuons la délibération faite par icelle, par les habitants de Champlain, laquelle voulons qu'elle soit exécutée, selon la forme et teneur. Fait et donné par nous subdélégué de Monsieur l'Intendant, en notre hostel aux Trois-Rivières, le cinq mars 1750, G. de Tonnancour."

Messire François Morisseau, qui prend, en octobre 1749, la cure de Champlain, était fils de Jean-Baptiste Morisseau de Montréal, interprète du roi en langue iroquoise, et de Susanne Petit dit Boismorel, fille de Jean, huissier royal. Messire Morisseau avait un frère prêtre, curé de Charlesbourg, où lui-même avait été vicaire. Il était grand chasseur et l'un de ceux qui, après la conquête, obtinrent la permission de garder un fusil, ce qui était un privilège très apprécié.

Il nous a laissé son autobiographie dans la lettre suivante, adressée à Mgr de Pontbriand, à la date du 1er mai 1751. "J'ai reçu la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'envoyer par Monsieur Champlain par laquelle j'ai appris qu'il vous avait porté des plaintes contre moi et vous avait porté une lettre que j'avais écrite contre lui à Monsieur de Saint-Ours en faveur d'un nommé Joseph Tourville. Je ne l'ai fait que par un motif de charité et non par haine et qu'après avoir reçu bien des injures de sa part et qu'après avoir été menacé d'être assommé dans mon confessional ou dans mon presbytère et qu'après l'insulte qu'il m'a faite en me jetant hors de chez lui, à la quête de l'Enfant Jésus, en présence de mes deux marguilliers. Je pense que je ne l'ai nullement insulté et que je n'ai aucune réparation à lui faire. Je lui ai rendu

tous les honneurs qui lui étaient dûs et je les lui rends encore actuellement. Il est vrai qu'ils ont été interrompus pendant deux ou trois dimanches par la posture très indécente et scandaleuse qu'il tenait dans le lieu saint, en présence de tous les habitants qui en étaient tous scandalisés, et si je l'ai fait, je ne l'ai fait que par ordre de monsieur le commandant, je pense bien qu'il en a parlé à Votre Grandeur.

"Je vous apprends que dimanche dernier à l'eau bénite, en revenant du banc d'œuvre il me prévint de son salut, je lui rendis pareillement; auparavant il ne daignait pas me regarder. Il me tournait le dos, ou il s'appuyait sur la fenêtre et regardait le bord de l'eau. Enfin, Monseigneur, pour vous dire tout, c'est un second tôme de monsieur de la Pérade. Je l'ai toujours prévenu, je l'ai plusieurs fois prié de venir manger à mon presbytère, il m'a toujours méprisé en me disant que sa soupe était meilleure que la mienne.

"A présent il est fort tranquille. Il me ne parle cependant pas. Je le prévins dimanche, et il ne me parle pas et même, il me regarda avec un air très méprisant, le calumet à la bouche. Je crois que Votre Grandeur doit le connaître par mes prédécesseurs.

"Je ne lui veux pas de mal. Au contraire, je tâche de le prévenir en tout. Ce qui me fâche le plus, c'est qu'il veut qu'on le respecte et il ne veut pas respecter les autres.

"J'ai appris aussi Monseigneur, avec beaucoup de chagrin qu'on ne cessait de vous faire des plaintes sur ma conduite. Il semblerait que ce seraient des croix que le ciel m'enverrait pour m'humilier et me faire faire pénitence pour mes péchés. Je les porte aussi avec toute l'humilité possible, parce que tout ce que l'on a dit à Votre Grandeur est très faux. J'ai déjà eu l'honneur de lui dire cet automne, lorsqu'elle me reprocha certaines paroles indiscrètes que j'aurais prononcées devant mes paroissiens qui étaient très fausses et qui pouvaient cependant m'être échappées de la bouche, sans y faire aucune attention.

"Je me défie de la personne qui vous a dit tout cela par deux faux rapports qui lui ont été faits par des parents même qui sont dans cette paroisse. Il est venu l'été passé, cet automne, et cet hiver. Je ne le nomme pas, hormis que Votre Grandeur ne m'en donne la permission. J'ai mangé, il est vrai deux ou trois fois chez mes paroissiens, mais ce sont des personnes d'une certaine façon et qui ne vivent pas en habitants et si j'y ai mangé, ce sont des personnes qui y logeaient et qui me priaient d'aller souper avec eux. J'ai été souper chez un habitant par hasard. Il m'avait prié d'aller faire son inventaire, et je ne puis me dispenser d'y manger.

"Pour les personnes de différent sexe, j'ai toujours eu une extrême horreur d'elles; aussi Votre Grandeur n'a que faire d'appréhender de ce côté-là. Je n'ai jamais eu non plus la dissipation dont l'on m'accuse. Votre Grandeur connaît mon caractère. Il est vrai que j'aime bien à rire mais quand il s'agit du sérieux, je me tiens sérieux.

"Pour l'instruction j'ai fait le catéchisme tout le carême autant que j'ai pu trois fois la semaine et les fêtes et les dimanches.

"Il est vrai que la quantité de malades que j'ai eus tout l'hiver au Cap m'a empêché de le faire plus assidûment. Pour les prônes, Monseigneur, je prêche tant que je peux. J'ai prêché, tout l'Avent, à Noël, le jour de l'An, la fête de Sainte-Geneviève, le jour des Rois, le saint Nom de Jésus, j'ai prêché tout le carême, non seulement, tous les dimanches au Cap et à Champlain, mais encore, depuis le mercredi des cendres jusqu'au mercredi saint, à la prière, environ une demi-heure, tous les soirs sur l'Evangile du jour. Mes paroissiens qui en ont été charmés et qui le sont encore, en rendront témoignage.

"Pour l'administration des sacrements, je m'en acquitte avec la dévotion et la vénération possible. Je dis la sainte messe avec piété, mais pour vif, il est vrai, que je le suis un peu trop, mais je tâche de me modérer tant que je peux. Vous connaîtrez par là,

Monseigneur, mon innocence. Tout cela est selon Dieu. Je ne m'écoute aucunement.

"Il y en a dans cette paroisse à qui j'ai refusé la communion pascale. Ce sont des personnes qui menaient un très mauvais ménage, de quoi avec eux, j'ai pacifié l'année dernière; mais cette année je connais les choses et mon devoir m'a obligé de les refuser. Monsieur Champlain a dit qu'il avait fait ses pâques; mais Votre Grandeur ne me le marque point. Il ne m'a montré aucun billet ni payé de dîme.

"Le R. P. Augustin doit faire des plaintes à Votre Grandeur de moi touchant ceux qui ont accoutumé de venir à confesse à moi des Trois-Rivières et que j'ai absous et à qui j'ai donné des billets. Il les a renvoyés en disant que la confession était vaine et leur communion sacrilège, par ce que, en temps de pâques, il n'y avait qu'eux qui avaient les pouvoirs d'absoudre des cas réservés et que nous ne le pouvions pas. J'ai eu la complaisance de ne point confesser aux Trois-Rivières à cause de celà, mais je me suis contenté de les confesser au Cap. Il avilit notre ministère et élève beaucoup le sien.

"Pour les gens du Cap, il n'y a pas de moyens de leur faire faire les réparations du cimetière. Ils sont entêtés au dernier point. C'est pourquoi j'ai recours aujourd'hui à Votre Grandeur afin qu'elle m'envoie un ordre pour les faire condamner et d'interdire entièrement le cimetière jusqu'à ce qu'il soit relevé tout en neuf. Les animaux sont continuellement dedans. Encore, ne veulent-ils pas les ôter. J'espère, Monseigneur, que vous m'accorderez un ordre, afin de pouvoir les condamner et afin que la chose se fasse promptement.

"Il y a aussi de mes paroissiens qui ne se sont aucunement présentés dans les temps de Pâques, disant que dans le cours de l'été, ils iront vous demander des billets et que vous ne les refuserez pas ou bien qu'ils surprendront dans les pèlerinages, les curés voisins qui leur feront faire leurs pâques. J'espère que Votre Grandeur voudra bien tenir la main à tous ces désordres. C'est la

grâce qu'espère celui qui ne cesse de faire des vœux au ciel pour la conservation de Votre Grandeur et qui a l'honneur d'être avec tout le respect et la soumission possible." Il signe Boismorel.

Le 14 novembre 1751 Mgr de Pontbriand met en circulation la bulle annonçant le jubilé de Sa Sainteté Benoit XIV, avec la note suivante: "J'adresse la présente bulle à M. Mesnage qui, après en avoir pris copie, l'enverra à M. Filion; celui-ci à M. Rouillard, qui fera la même chose pour M. Lagroix, et M. Lagroix à M. Thiersant, et celui-ci à M. Boismorel, qui la conservera. Je compte que ces messieurs ne mettront que deux jours à transcrire la bulle. J'enverrai dans peu un mandement pour fixer le temps du jubilé. Il est convenable d'envoyer la bulle au voisin."

M. Jean Menage était curé des Grondines, M. Joseph Filion curé du Cap Santé, M. François Rouillard curé de Sainte-Anne; M. Antoine Lagroix curé de Sainte-Geneviève, M. Pierre-François Thiersant curé de Batiscan, M. Boismorel curé de Champlain. Faute d'imprimerie en Canada, on adoptait d'autres moyens pour faire connaître les documents publics.

La famille Lepellé avait donné un terrain à la Fabrique. Ce devait être le site de l'église indiquée sur la carte cadastrale de Catalogne dont la date parait être 1713, et ce doit être la terre vendue en 1755 à Viau dit Laliberté.

Guillaume Gaillard, de la Saintonge, s'établit marchand à Québec avant 1690. En 1710 il entra au Conseil Supérieur. Deux ans plus tard il achetait de François Berthelot (qui a toujours vécu en France) l'île d'Orléans érigée en comté noble, sous le nom de Saint-Laurent, pour Berthelot, en 1675. Ce Berthelot homme de finance, accumulait des charges publiques, des titres et de la fortune qui l'ont rendu notoire, mais sa fille, madame de Prie, s'est illustrée dans le fracas de la Régence et c'est d'elle que l'on parle le plus. Berthelot, en 1702, avait passé, par achat, l'île d'Orléans à Charlotte-Françoise Juchereau épouse de François de la Forêt qui avait suivi Cavelier de La Salle dans toutes ses

courses, mais faute de pouvoir payer, la "comtesse de Saint-Laurent", comme elle se nommait rendit le fief noble à Berthelot, qui le revendit à Gaillard pour 24,000 francs. Celui-ci était riche. En 1718 il servit de prête-nom à l'intendant Bégon pour acquérir de Françoise Duquet, veuve d'Olivier Morel de la Durantaye, le fief Grandpré dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges. Bégon y construisit une petite maison de campagne dont la légende a fait le "chateau Bigot" en changement de Bégon en Bigot.

Des treize enfants de Guillaume Gaillard, nous devons noter Jean-Baptiste qui devint membre du Conseil Supérieur en 1736, un an après son mariage avec Louise Desjordis de Cabanac, et Joseph-Ambroise, baptisé le 20 mars 1701, qui fut curé de Champlain et chanoine du chapitre de Québec.

Monsieur l'abbé Joseph-Ambroise Gaillard était tuteur des enfants de son frère Jean-Baptiste décédé en 1742, et de Louise Desjordis de Cabanac. L'aîné des cinq enfants avait à peine treize ans lorsque survint la poursuite dont il va être parlé. Philippe d'Ailleboust sieur de Cerry, demeurait à Québec et avait une créance contre le père et la mère des enfants en question, lesquels se trouvaient héritiers de la part de leur mère dans la seigneurie de Champlain. En 1749, devant la prévôté de Québec, d'Ailleboust avait intenté un procès de ce chef et le 25 avril jugement fut prononcé en sa faveur. La signification de la sentence ayant été faite les 28 avril et 28 juin, probablement au domicile des enfants à Québec et à M. Gaillard à Champlain, et rien ne se concluant, d'Aillebouts se rendit aux Trois-Rivières où il logea chez Jean-Baptiste Duprat, ou Prat, maintenant Pratte, forgeron, rue du Coteau et il adopta pour résidence temporaire, selon la loi, la demeure d'Alexis Le Pelé, à Champlain. De ces deux endroits, il envoya Pillard, huissier citoyen des Trois-Rivières, habitant aussi rue du Coteau, pour opérer la saisie des biens des Cabanac à Champlain. Ayant éprouvé de la part de M. Gaillard un refus de paiement de la somme de 892 francs que la cour avait ordonné, avec intérêt depuis le 13 mai 1748, l'huissier plaça sous saisie "un vieux moulin à farine, ses moulanges et principaux ferrements,

une petite maison de bois tombant en ruine pour le meunier, et sur icelui (le domaine) des avoines pendant par la racine affermé à raison de cinquante-quatre minots pour la présente année. Sur lequel domaine il en appartient à la dame Latouche Champlain veuve Cabanac les trois quarts icelui du total de quatre avec les trois héritiers, les cens, rentes et autres droits seigneuriaux en dépendant". Pillard n'est pas clair dans sa rédaction. Il ajoute: "Ce pour être vendu et adjugé par autorité de justice par devant messieurs les juges des Trois-Rivières, à l'audience des criées tenante, au plus offrant et plus haut enchérisseur, en la manière accoutumée. J'ai commis Alexis Raux dit Morinville pour commissaire demeurant à Champlain. Il a accepté moyennant salaire raisonnable et promis en la dite qualité y faire son devoir et lui ai laissé la présente copie, en présence de Joseph Baudoin, Alexis Morinville fils, témoins qui ont signé." Du fait que Raux est constitué gardien des propriétés saisies, il résulte que la vente n'avait pas eu lieu et c'est pourquoi nous avons inséré dans le texte, entre parenthèse, les mots "pour être".

Chapitre XI

LA GUERRE DE SEPT ANS, 1754—1760

SOMMAIRE.—Recit des evenements.—Les forges Saint-Maurice.—Le traite de Paris.—Le gouvernement des Trois Rivieres aboli.—La guerre de Pontiac.—Recensement.

La paix signée à Aix-la-Chapelle en 1748 ne paraissait généralement être qu'une suspension d'armes et pour ce qui regarde l'Amérique du Nord, on s'y préparait à une reprise d'hostilités qui répandait partout l'inquiétude. Notre colonie était à peu près sans troupes régulières. Comme de coutume, le pouvoir comptait sur la milice.

Dès le mois de mai 1754, on se battait de nouveau à la frontière des lacs, contre les Virginiens. En même temps, des vaisseaux anglais attaquaient les Français dans le voisinage du Nouveau-Brunswick. Une armée anglaise, sous les ordres du général Braddock, fut défaite en 1755 (9 juillet) à la Monongahéla, près de Pittsburg aujourd'hui. Sept officiers de la région de Champlain aux Trois-Rivières, prirent part à cette bataille: Godefroy de Normanville, Godefroy de Roquetaillade, Godefroy de Lintot, un autre Godefroy de Lintot, Fafard-Laframboise, le cadet des troupes Cabanac, le cadet Joseph Hertel de Sainte-Thérèse qui y mourut d'un bras cassé; il avait vingt-huit ans. Le lieutenant Richerville sieur de Carqueville, âgé de trente-cinq ans y fut tué. On sait que le général Braddock et M. De Beaujeu qui était à la tête des Canadiens succombèrent sur place et que cette victoire de nos gens eut un grand retentissement. Chose singulière, tout cela avait lieu sans déclaration de guerre entre les puissances.

L'amiral Boscawen capturait des navires français dans les eaux de Terreneuve; le colonel Monckton s'emparait du fort Beauséjour en Acadie et le colonel Winslow qui commandait à Halifax ordonnait la déportation des Acadiens. La Nouvelle-Ecosse appartenait à l'Angleterre depuis quarante ans, mais les gens de Boston avaient fini par y exercer tous les pouvoirs. C'est un complot de ces derniers qui amena l'œuvre barbare dont nous parlons, mais Winslow et ses complices donnèrent pour raison que, la guerre survenant, les quatorze mille âmes du peuple acadien devenaient un sujet de crainte formidable pour les colons de langue anglaise, qui n'était qu'un tout petit nombre. Six mille Acadiens furent saisis du premier coup et envoyés au hasard dans les localités qui bordaient l'Atlantique depuis le Massachusetts jusqu'à la Virginie. L'épouvante se répandit partout et ceux qui n'avaient pas été enlevés se jetèrent dans les forêts, gagnant avec peine et misère, les rives du Saint-Laurent. D'autres allèrent se réfugier au Cap-Breton et à l'île Saint-Jean.

Quelques navires chargés de ces malheureux se dirigeaient on ne sait où, lorsque les Acadiens captifs se révoltèrent et, s'étant rendus maîtres des équipages, firent voile pour la France. Il y eut d'autres déportations aux Antilles et même un certain groupe de proscrits parvint à se rendre en Louisiane où leurs descendants sont encore aujourd'hui. Le gouvernement britannique désapprouva cette noire action, mais la guerre enveloppa le tout dans son vacarme et ses horreurs. Des années plus tard, on vit les Acadiens retourner par bandes dans leur pays natal et s'y établir d'une manière fixe, recommencer leur existence nationale et s'y développer à la longue du temps au point qu'ils comptent de nos jours très sérieusement dans la vie politique des provinces maritimes. Ceux qui avaient trouvé un refuge au Canada y sont presque tous demeurés.

Leur apparition parmi nous augmentait le malaise et la détresse générale. En 1755, la famine sévissait cruellement. De plus l'administration de la colonie était entre les mains d'une clique de voleurs ayant pour chef l'intendant François Bigot, et on peut dire que le parti du gouverneur Vaudreuil (nommé cette

année) ne valait pas mieux, autant par incapacité que par la pratique d'un régime absurde de gouvernement.

L'âme patriotique de Mgr de Pontbriand s'était émue à la vue des maux de la guerre. Ses mandements sont des appels touchants au peuple pour sauver la patrie. Les mains et les cœurs sont levés vers le ciel pour implorer aide et secours. Des processions, des prières publiques sont ordonnées et suivies avec foi, courage et confiance. Tous les hommes valides sont sous les armes et les enfants et les vieillerds s'enrôlent volontairement.

On demandait l'évêque en France, mais "en cette année 1755 que de causes pouvaient retenir le prélat à Québec! La guerre, une maladie épidémique, l'incendie de l'Hôtel-Dieu de la ville épiscopale, la dispersion des Acadiens et Monseigneur avait un véritable culte pour le roi de France, ses mandements en témoignaient: il ne ménageait point les prières publiques pour les besoins et les triomphes royaux, et il pouvait croire avec raison que sa présence fût nécessaire au Canada pour le soutien de l'autorité royale et pour faire accepter sans révolte, les actes des infâmes qui venaient voler les Canadiens et faire fortune à leurs dépens.

"Après coup, il est permis de dire que s'il était allé à Versailles, il aurait pu remédier à bien des abus, obtenir des réformes, la destitution d'officiers connus et corrompus jusqu'à la moëlle, et peut-être, arracher à la Cour des secours d'hommes et d'argent qu'il fallait pour sauver le pays. *Felix culpa*, heureuse faute, si c'en est une! car le pays a été sauvé en échappant à la domination française. Que serions-nous devenus sans la conquête?" Ce texte est de Mgr Têtu.

Mgr de Pontbriand faisait régulièrement ses visites pastorales. Le 24 mai 1755, il est de nouveau à Champlain. Son ordonnance est inscrite au livre des Documents.

"Nous, Henry-Marie de Pontbriand, enjoignons de poursuivre juridiquement, dans le cours de cette année, ceux qui doivent

payer la rente de huit livres et dix sols constitués sur les biens de mademoiselle la Borde, qui n'a pas été payée par les précédents marguilliers mais avant de faire aucune procédure, il sera fait un mémoire des raisons des deux parties dans lequel le fait sera expliqué, qui nous sera envoyé afin que nous puissions consulter. Nous enjoignons aux marguilliers de prévenir, sur cette difficulté, M. de Cabanac, lorsqu'il sera arrivé de l'île Royale".

Il y a des dates dans l'histoire qui sont comme un point noir encerclé de deuil, de tristesse et d'une trainée de malheurs. L'année 1755 est de celle-là et que dire de 1756-1760! C'était pire.

Le 8 septembre 1755, le général Dieskau, récemment arrivé de France avec quelques détachements de soldats français, se fit battre et fut fait prisonnier par le colonel William Johnson, au lac George, frontière du lac Champlain. Le chevalier de Niverville, les sieurs Levreau de Langis et Dumesnil combattaient en cette occasion et nul doute qu'ils s'y trouvaient également des miliciens de la paroisse de Champlain puisque les troupes de France ne suffisaient point pour les besoins du moment.

Le 11 mai 1756, arrive de France à Québec le marquis de Montcalm, avec Lévis, Bougainville, Bourlamaque et des détachements de deux régiments restés dans le royaume, puis, bientôt, six navires amenèrent d'autres compagnies toutes prises dans les corps royaux, mais durant toute cette "guerre de sept ans" il ne vint aucun régiment complet. Une maladie épidémique sévissait parmi ces troupes. On débarqua plus de trois cents malheureux qui ne pouvaient pas se tenir debout. La disette régnait toujours.

Tandis que Montcalm et son état-major faisaient des préparatifs de campagne, le roi d'Angleterre (18 mai) proclamait ouvertes les hostilités contre la France et, le 9 juin suivant, Louis XV en faisait autant contre la Grande-Bretagne, mais ayant pour alliés l'Espagne, l'Autriche et la Russie. La Prusse, pour pro-

fiter de l'embarras de l'Autriche, se joignit à la politique anglaise et travailla pour elle-même.

Montcalm, avec trois mille hommes se dirigea sur Oswégo qu'il força à se rendre le 14 août et il y fit quatorze cents prisonniers.

Malgré l'infériorité de nos forces, la partie pouvait être belle parce que chaque Canadien sous les armes valait trois européens et la même chose peut se dire des officiers. Quant aux milices des colonies anglaises, elles comptaient pour le nombre et fort peu comme combattants entendus au métier. Mais William Pitt prit le pouvoir à Londres le 29 juin 1757 et autant la France assistait peu sa colonie autant le ministre anglais était déterminé à tout sacrifier pour se rendre maître de l'Amérique du Nord. Nous savons qu'il y réussit au gré de ses désirs en prenant "les grands moyens".

Toujours dans la région du Massachusetts et du New-Hampshire, les hostilités reprirent, l'été de 1757 et, le 9 août, Montcalm emportait le fort William-Henry. D'autres exploits de moindre importance signalèrent les mois de la belle saison. Cependant, nos victoires nous épuisaient faute de secours de France pour réparer les pertes en hommes, provisions de bouches, etc. Il fallait défendre une frontière qui allait du lac Erié jusqu'à la Nouvelle-Ecosse et qui, par le système de Pitt, fut attaquée partout à la fois.

Le grand triomphe de Montcalm fut à Carillon, le 8 juillet 1758, où il écrasa le général Abercromby et ses quinze mille hommes, dans une lutte longue et difficile qui fit croire à la possibilité de nous maintenir sans craindre l'invasion, mais un mois plus tard les régiments arrivaient d'Angleterre avec Amherst pour commander à la frontière du lac Champlain, et Wolfe qui débarqua d'abord au Cap-Breton. Soixante mille soldats allaient assaillir de toute part une population de soixante mille âmes.

Et la misère redoublait parmi nous et Bigot et sa clique s'enrichissaient, et Vaudreuil jalousait Montcalm et la France n'envoyait que peu, ou presque point de secours. Mgr de Pontbriand écrivait le 28 octobre 1758: "Voulez-vous savoir notre situation présente? Pour vivre on ne trouve presque rien. Tout est à un prix exorbitant. Cette feuille de papier sur laquelle j'écris, coûte vingt sous et demi, le pain huit sous, le bœuf seize, les souliers quinze livres, et si je veux faire des aumônes, je retranche sur mon ordinaire, je m'endette."

Le 17 novembre, l'officier comte de Malartic, descend à Québec en goëlette. Il revient le 26 et traverse Champlain avec le colonel Schuyler, capturé à Oswégo, et un autre militaire anglais qu'il conduit à Montréal. Au Cap, il rencontre un officier d'artillerie qui leur annonce la prise du fort de Cataracoui par Bradstreet, le 27 août. C'est là qu'est la ville de Kingston à présent. La forteresse de Louisbourg, au Cap-Breton, avait été prise par Wolfe le 26 juillet, de sorte que la flotte anglaise avec l'armée de Wolfe pouvait pénétrer dans le Saint-Laurent. Amherst, avec une autre armée, était au lac Champlain, prêt à marcher sur Montréal.

Le père de Schuyler était allé aux Trois-Rivières en 1725 et y avait vu une jeune fille, sa propre nièce, qui demeurait chez les Ursulines. Elle avait été enlevée par nos miliciens et nos Sauvages de Bécancour, vers l'année 1710, avait vécu au lac Saint-Paul et finalement, les religieuses l'avait adoptée. Elle demeura au monastère de longues années, et peut-être y était-elle encore lorsque Schuyler y passa l'automne de 1758.

Wolfe arriva à l'île d'Orléans le 26 juin et commença le siège de Québec qui traîna jusqu'au 12 septembre. La nuit suivante avec cent hommes il gravit la côte du Foulon, au dessus de la ville, surprit un poste de garde et fit venir à sa suite tous les soldats dont il pouvait disposer en ce moment. Bientôt après il était sur les plaines d'Abraham, où, vers onze heures de l'avant-midi, Montcalm l'attaqua, mais la position des Anglais leur donnait

tous les avantages et, en moins d'un quart d'heure, la bataille était gagnée par Wolfe tué, Montcalm blessé à mort. Québec se rendit trois ou quatre jours après.

Durant ce siège, comme on manquait de provision à Québec et que la voie du fleuve n'était pas sûre, les femmes des paroisses, depuis Champlain en descendant,s'attelaient à des charettes et traînaient des barils de lard, de farine etc. Les enfants fournissaient leur part de ce travail ardu. Il n'y avait personne pour faire les récoltes. Tous les dévouements imaginables se manifestèrent pour retarder la catastrophe, surtout à partir de la fin du mois d'août, parce que l'on espérait que la saison d'automne forcerait l'ennemi à abandonner son entreprise. Les femmes, à l'instar de celles de l'antiquité, auraient fait le sacrifice de leurs bijoux, mais comme elles n'en avaient point, elles se sacrifiaient elles-mêmes et, par des chemins peu praticables, jour et nuit, elles traînaient les lourdes charges dont avaient tant besoin les derniers défenseurs de la patrie.

M. de Vaudreuil, qui se tenait au camp de Beauport, n'eut pas plutôt appris la défaite des plaines qu'il se mit en marche avec tout ce qui restait de troupes en dehors des murs de Québec et se dirigea sur Sainte-Foye pour gagner de là la route de Deschambault, Batiscan, Trois-Rivières, sans même en donner avis à la garnison de Québec. Bigot et tout le personnel du gouvernement l'accompagnaient. D'étape en étape, tous arrivèrent à Montréal où l'on disait, et avec raison que le général Amherst n'avait pas quitté le lac Champlain. Dans le trajet en question, il paraîtrait que Vaudreuil et Mgr de Pontbriand voyagèrent en voiture depuis Charlebourg aux Trois-Rivières passant à Champlain le dernier jour du mois de septembre. Ils avaient fait de longues stations à la rivières Jacques-Cartier et ailleurs. Le 1er octobre, étant aux Trois-Rivières, ils eurent connaissance d'une goëlette prête à partir et ils montèrent à bord pour atteindre Montréal. L'armée a dû rétrogader de Deschambault et du Cap-Santé par détachement au cours de l'automne.

Tout est bien en abrégé, mais, dans l'histoire de notre paroisse, il serait fastidieux de s'étendre davantage sur des événements d'un ordre aussi général et ce que nous en faisons est uniquement dans le but de donner au lecteur une idée de cette grande époque qui a vu changer les destinées de notre pays.

Un dernier effort fut tenté au mois d'avril 1760 par le chevalier de Lévis pour reprendre Québec et dès qu'il se montra sur les plaines d'Abraham, le général Murray sortit pour lui présenter la bataille, mais il fut complètement défait et si une flotte anglaise n'était pas survenue presque aussitôt, on ne saurait dire si la ville ne serait pas retombée au pouvoir des Français. La retraite de ces derniers se fit lentement, tandis que les vaisseaux de guerre remontaient le fleuve.

Une proclamation du 22 mai du général Murray offre aux Canadiens la protection du roi George II et l'oubli de leur conduite durant la guerre et il espère que, à l'avenir, ils se montreront dignes de cette faveur. Il leur dit que, tout en désirant la possession du Canada, le roi ne veut pas régner dans une province dévastée et que, en se soumettant, ils jouiront de leur religion, de leurs lois et coutumes. Il leur fait voir que la France manque de ressources pour les secourir; que leurs lettres de change ne sont pas encore acceptées et que le papier-monnaie du pays est tout à fait déprécié. Il leur représente l'Angleterre apportant avec elle fortune et prospérité, à la seule condition de mettre bas les armes et de demeurer entièrement neutres.

Cette proclamation fait un tableau navrant mais vrai de la misère de la population, aux prises non seulement avec l'ennemi du dehors et les maux de la guerre, mais de plus victime des ennemis du dedans: la cupidité, la rapine des employés du gouvernement français. Les Canadiens, gens paisibles et droits dans leurs intentions, entraient aisément dans l'esprit des propositions de Murray, car ils y voyaient la perpective de mettre fin aux spéculations honteuses, aux vols continuels qui avaient ruiné le pays. Ils se rappelaient aussi ce que l'on n'avait cessé de leur dire sur la

cruauté des Anglais et rien de tout ce système d'épouvantail n'était vrai. La nouvelle domination s'annonçait tout autrement qu'on ne l'avait tant et tant prédit. Donc, mensonge systématique. Il n'en fallait pas plus pour induire ce peuple infiniment ami de l'ordre à recevoir avec une certaine confiance les nouveaux venus et à regarder d'un œil calme ce qui allait se passer. De là à croire que la conquête serait une délivrance il ne restait qu'un pas à faire. La capitulation de Québec, qui avait eu lieu le 17 septembre, quatre jours après la bataille, disait très clairement que les Canadiens resteraient en possession de leurs propriétés; que personne ne serait inquiété pour les faits de la guerre; que personne ne serait ni transporté du pays ni gêné en rien; que l'exercice de la religion catholique ne serait point troublé; qu'on aurait soin des blessés et des malades. En plus, durant l'hiver qui suivit, Murray avait fait distribuer des secours dans la ville et les campagnes environnantes aux familles dans la disette. Une conduite aussi raisonnable et chrétienne de la part des conquérants était de nature à calmer les alarmes, aussi le désarmement se fit-il sans le moindre obstacle. Notons que cette proclamation de Murray fut envoyée à Montréal et que Vaudreuil menaça de faire pendre quiconque en garderait copie. Mais son système de terreur était compris et méprisé partout.

Le 19 mai 1760, Mgr de Pontbriand, miné par la maladie, adressa au clergé une lettre d'adieu, lui donnant des instructions pour sa conduite et, le 8 juin, il expira, âgé de cinquante et un ans, accablé du double chagrin de voir comme Français la colonie perdue, comme évêque son troupeau allant peut-être à l'aventure, mais sur ce dernier point Dieu permit que le changement tournât à l'avantage de la religion, comme on le sait. M. Briand, vicaire-général de Québec, assembla le chapitre qui le nomma grand-vicaire capitulaire. M. Montgolfier, du séminaire Saint-Sulpice, prit la direction du district de Montréal. M. Joseph Perrault se chargea du district des Trois-Rivières, le tout en attendant la paix qui permettrait de recevoir la décision de Rome au sujet d'un nouvel évêque.

Procédant avec lenteur et s'assurant par voie de persuasion de la bonne volonté des habitants, paroisse par paroisse, depuis le mois de mai jusqu'aux premiers jours de septembre, les troupes anglaises s'avançaient sur la rive nord tandis que la flotte, lentement aussi, remontait le fleuve.

Le 6 juin il y avait encore des troupes françaises à Deschambault sous les ordres du capitaine Dumas. A Batiscan était M. de Montbaillard avec l'artillerie et qui faisait construire des ponts sur les rivières Sainte-Anne, Batiscan, Champlain et "les Chenaux". M. de Longueuil était gouverneur des Trois-Rivières. Une lettre d'un officier français mentionne que, vers cette date, au lac Champlain, M. de Langis avait barré la route à l'avant-garde du général Amherst qui voulait s'avancer sur Montréal.

La lettre suivante datée des Trois-Rivières le 11 août 1760, est de M. Louis Perrault et montre que l'occupation anglaise n'était pas encore rendue jusque là, néanmoins, le 9 ou le 10 cinq cents soldats anglais étaient à Bécancour. Voici la lettre: "J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, pour m'engager d'aller partager votre logement avec ma famille. Je voudrais de tout mon cœur y être. C'est une consolation que d'être pris se trouvant avec sa famille. Je ne doute pas que vous le soyez si le genéral Amherst pénètre. Nous le serons avant vous. L'on a retranché la ville où je suis, mais on a rappelé les troupes. Il ne reste que quatre-vingts soldats et une cinquantaine de Canadiens.

"La seconde division de vingt-deux bâtiments qui est au Cap, a, dit-on 1200 hommes. Ils ont fait rendre les armes aux habitants de Batiscan, à la réquisition du capitaine.

"M. de Longueuil lui avait envoyé une garde de trente hommes qui, malgré le petit nombre, avait empêché ce monsieur d'aborder. L'on a retiré cette garde pour suivre les troupes. Les dits habitants se trouvant maîtres ont été trouver le commandant anglais avec prière de les recevoir sous sa domination. Les habitants du Cap en ont fait autant; les habitants de Bécancour ont été à bord

dire que les troupes avaient évacué les Trois-Rivières et qu'il n'y reste personne. Ainsi vous voyez que nous serons bientôt anglais. En tout cas, ce n'est pas notre faute. Avec 300 hommes de troupe, nous aurions conservé cette ville, mais il est écrit etc.

"Je suis, mon très cher frère, des plus sensible à toutes vos offres, ainsi qu'à celles de toute la famille. C'est votre cœur qui parle et c'est ce qui me remplit de reconnaissance.

"Mon parti était pris dans le temps: ma famille est aux Forges. J'ai mis à couvert le reste de nos effets. Mes tourments ne sont que pour la conservation de ma famille et la Providence veillera au reste. Ma femme se joint à moi pour dire à nos frères et sœurs mille choses. Mille respects à notre bonne mère. Je prie Dieu qu'il la conserve et soyez persuadé du sincère attachement avec lequel je suis, mon cher frère."

M. le grand-vicaire Perrault avait quatre frères et deux sœurs tous enfants de Joseph-François, marchand de Québec, et de Suzanne Pagé-Carcy, bourgeois riche, de la même ville; la pointe-à-Carcy porte le nom de la famille. Le père Joseph était intéressé dans les affaires des forges Saint-Maurice.

La montée de la flotte anglaise occupa plusieurs semaines parce qu'elle n'avançait qu'après avoir pris contact avec chaque localité et tenu des conférences avec les habitants.

Enfin le mois de septembre arrivant, les corps du lac Champlain commencèrent à se montrer dans le voisinage de Montréal et bientôt le général Amherst campa sur l'île à proximité de la ville. Le chevalier de Lévis qui avait reculé graduellement de Deschambault à Montréal avec tous les détachements français et les réguliers canadiens, se plaça sur l'île Sainte-Hélène. Il ne restait que très peu de miliciens sous les armes. La flotte anglaise arrivait au bas de l'île Sainte-Hélène.

Le 18 septembre fut signée la capitulation de Montréal qui

reste le document principal du transfert de la colonie à la Grande-Bretagne. Elle répète la capitulation de Québec, un an auparavant, et y ajoute de nombreux détails. Le traité de paix de 1763 ne fait que reconnaître et mettre en force cette capitulation. Notons que George II mourut en septembre 1760 et que son petit fils, George III, un jeune homme montait sur le trône de la Grande-Bretagne.

Les mesures prises immédiatement par Amherst et Murray, selon les désirs de Pitt, furent des plus rassurantes pour la population et des plus efficaces. On proclama la liberté de tout commerce, négoce et industrie, la circulation de la monnaie d'or et d'argent, défense de se servir de la monnaie de cartes, assurance aux cultivateurs qu'on leur achèterait dès l'année suivante tous les produits de leurs terres et invitation, par conséquent, à cultiver plus en grand que jamais. Ces choses ne s'étaient vues en aucun temps parmi nous.

A part le sol, la maison et son mobilier, tout ce que possédaient les habitants était tourné en monnaie de cartes. Ils en avaient pour cinq millions de piastres et le trésor français qui devait les racheter s'y refusa complètement.

Les tribunaux étant vides par suite du départ des fonctionnaires français, les officiers de milice furent nommés juges de paix et, pour la haute justice, on choisit cinq Canadiens qualifiés dans la profession. Toutes les écritures administratives se faisaient en français et, de plus, chaque habitant avait droit de pétition auprès des autorités, une chose tout-à-fait nouvelle pour nous. Le Canada passait d'un gouvernement autoritaire à un régime libre où chacun était écouté.

Il est curieux de voir ce que les premiers gouverneurs anglais ont dicté. En voici un aperçu:

Le colonel Ralph Burton et son secrétaire Joseph Bruyère, Suisse français, prenaient conseil des citoyens notables des Trois-Rivières.

1760. Les capitaines de milice verront à empêcher la vente des denrées pour l'exportation, afin de ne pas épuiser le pays. Les habitants ne doivent se défaire de leurs provisions que sur un ordre du gouverneur. Les capitaines de milice surveilleront les ventes et feront rapport. Défense de faire circuler la monnaie de cartes; elle n'a aucune valeur. On accordera des armes à ceux qui en auront besoin pour la chasse, sur le certificat d'un capitaine de milice. Les procès devant les officiers de milice se feront sans dépenses. On peut continuer les travaux des forges Saint-Maurice; c'est désirable. Les capitaines de milice feront un recensement des grains.

1761. On fera le recensement des Anglais à part les troupes. Défense de chasser dans les champs ensemencés. Les capitaines enverront des hommes bûcher du bois de corde pour les forges et ils seront payés. De même pour le bois de chauffage des casernes; entretien des chemins d'hiver sous la responsabilité des capitaines.

1762. Arrêter les colporteurs qui n'ont pas de permission écrite. Ces permissions doivent être en français, pas en anglais. Ordonnance sur la chasse aux perdrix. Recensement par paroisse. Dans tout cela les capitaines agissent.

Le colonel Frédéric Haldimand, Suisse français, remplace Burton, en mai, mais garde Bruyères. M. Leblanc greffier nommé par les capitaines du district de Champlain, sera payé de ses peines. Il y aura des chambres d'audience régulières, celles de Champlain, Sainte-Anne, rivière Batiscan, côte de Batiscan, le Cap, tenues par les officiers de milice. Un incendie considérable ayant eu lieu aux Trois-Rivières, Haldimand fait un appel à l'assistance des campagnes. Recensement des grains. Les juges de paix de Champlain sont Louis Marchand, Chorel Dorvilliers, J. Grammont.

1763. Annonce de la paix générale en Europe et de la cession du Canada. Burton remplace Haldimand le 11 mars. Un bu-

reau de poste est ouvert aux Trois-Rivières le 29 septembre. Haldimand remplace Burton, le 29 octobre. Serment de fidélité du clergé du comté actuel de Champlain, sous la forme suivante que l'on conserve à l'archevêché de Québec.

"Je promets et je fais serment que je serai fidèle et que je prêterai allégeance (c'est-à-dire secours, respect et soumission) et que je rendrai obéissance à sa Majesté le roi George III que je reconnais pour mon unique souverain, vrai et légitime roi de la Grande-Bretagne et de tous les Etats et Contrées appartenant au dit royaume et que je le défendrai de tout mon pouvoir et selon mon état, lui et ses successeurs (Princes de l'illustre maison de Hanovre et issus du sang de la feue princesse Sophie Electrice et Duchesse douairière d'Hanovre, tels qu'ils seront reconnus par la nation) contre toute conspiration et attentat qui pourraient se former contre leur personne, leur couronne, leur dignité et de leur état de quelque côté que cela puisse arriver, même de la part du prétendant. Ainsi que Dieu me soit en aide," signé somme suit:

"Saint-Onge, vicaire-général, Frère Hyacinthe Amiot, supérieur et curé des Trois-Rivières, Frère Daniel Normandin ou Normandeau,' récollet, prêtre, Chefdeville, prêtre, Pétrimoulx, prêtre, curé de la Rivière du Loup, Frère Dominique Pétrimoulx, prêtre, Maskinongé, C. Germain, jésuite, missionnaire de Batiscan, Guay, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Anne, Boismorel-Morisseaux, curé de Champlain, Frère Louis Demers, récollet, prêtre, missionnaire de la paroisse de la Nativité de Bécancour."

En terminant ce chapitre, il y aurait nombre de réflexions à faire sur l'état du pays et surtout la situation d'esprit des Canadiens qui venaient de passer par une guerre terrible et se voyaient devenus sujets d'un pouvoir étranger dont le mode de gouvernement était encore pour eux un mystère. Si le ciel eut permis alors la révélation du futur, quel n'aurait pas été l'étonnement général devant le spectacle de ce qui s'est passé de 1763 à 1918! A nous de cultiver ces souvenirs et de les rendre impérissables.

Garneau, II, 337 dit que 250 hommes furent pris par les Anglais à la bataille des plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Quel fut le sort de ces deux cent cinquante hommes? L'histoire est muette et ne dit pas un mot sur le traitement qu'ils subirent. Cependant nous avons été assez heureux pour découvrir un document original et inédit qui nous renseigne sur cette question. C'est le témoignage de liberté donné par Alexis Dumontier à la veuve d'Alexis Gagné dit Belavance, afin de lui permettre de se remarier. Voici le témoignage:

Témoignage de liberté, pour permettre à la veuve Alexis Gagné de se remarier. "Nous, Alexis Dumontier, demeurant à la Pointe-à-Lacaille (Saint-Thomas), certifions en notre âme et conscience ce qui suit:

1er.—Qu'après avoir été faits prisonniers à Québec, le 13 septembre 1759, avec quantité d'autres Canadiens, nous avons été mis dans un transport tous ensemble quelques jours, et qu'après, nous avons été divisés pour être mis dans d'autres bâtiments.

2e.—Que tous les Canadiens prisonniers ont été passés en revue deux ou trois fois devant que de passer en Angleterre, et qu'après les dites revues, ils ont été tous embarqués sur des vaisseaux de guerre et conduits à Plimouth.

3e.—Qu'étant arrivés à Plimouth, on nous a fait tous débarquer et conduire en prison où nous sommes restés quatre mois et, après les dits quatre mois, nous avons été conduits à Dieppe port de France.

Qu'étant arrivés à Dieppe avec tous les prisonniers, M. Lacombière-Lacorne m'a chargé de faire une liste de tous les prisonniers canadiens, que j'ai faite très exactement sans en omettre aucun.

5e.—Que, Alexis Gagné dit Belavance, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière-du-Sud, mon parent n'a pas paru parmi les pri-

sonniers, dans les revues qui ont été faites en Canada, devant que d'embarquer sur les vaisseaux pour aller à Plimouth, ni en arrivant à Plimouth, ni à Dieppe quand M. Lacombière-Lacorne a fait faire la liste de tous les prisonniers canadiens, ce qui est une preuve qu'il est mort dans le combat, comme je le pense. (Signé) Alexis Dumontier, 23 février 1764." Alexis Gagné avait épousé Catherine Boucher à Berthier, le 25 novembre 1748.

Deux petites notes qui nous rapprochent de notre localité: au mois d'avril 1762, il y avait à Sainte-Anne et à Champlain cinquante-neuf hommes du 46e régiment qui y avait probablement passé l'hiver, car il en fut ainsi partout ailleurs, et il en résulta, en général, une bonne entente entre les habitants et les militaires. La discipline des troupes était parfaite. Tout le système suivi par le conquérant depuis la reddition de Québec était celui de la conciliation de telle manière que les Canadiens le comprirent de suite et s'en accommodèrent plus aisément qu'on ne le croirait aujourd'hui, parce que nous sommes habitués à lire les excès qui se commettaient partout en Europe dans des circonstances semblables.

Le 9 juin 1762, on voit dans la correspondance officielle que le colonel Haldimand ayant signalé une goélette qui se trouvait en perdition ou désemparée dans le voisinage de Champlain, M. Thomas Mills lui écrit de Québec que les autorités s'en occupaient.

Une compagnie ou une demi-compagnie de soldats logeaient aux forges Saint-Maurice. Dès l'automne de 1759, le général Murray avait fait savoir au directeur de cette usine qu'il désirait lui voir continuer ses travaux; ensuite, à mesure que les troupes françaises se retiraient il adressait de nouveau le même désir au directeur; enfin la marche de la flotte ayant rendu la ville des Trois-Rivières accessible, il en résulta que les forges, propriété du roi de France, passèrent aux mains de Georges II, et le général Murray y envoya quelqu'un avec ordre de continuer les opérations comme si rien n'était arrivé.

Les anciens propriétaires des forges ceux qui avaient vendu la seigneurie et les constructions de la fonderie à la couronne de France, n'avaient pas cessé d'être compris dans l'établissement, mais comme employés. En 1760 M. Poulin de Courval né aux Trois-Rivières, était directeur des Forges et il fut continué dans cette fonction. La légende dit que la famille Poulin se vit enlever ses terres, ses droits etc., par la conquête, mais nous avons une meilleure connaissance des faits: personne ne fut lésé dans tout cela. On constate plutôt des précautions infinies de la part des nouvelles autorités pour éviter les mécontentements, les écarts, les violences et surtout les injustices, afin de ne faire sentir le changement de régime que le moins possible. Disons plus: afin d'améliorer en général le sort de la population.

Par la suite, il y a eu des abus, cela n'est point étonnant puisque les hommes étaient changés, mais ne confondons pas les temps de la conquête avec ce qui est survenu au cours de trente ou quarante années subséquentes, alors que bien des choses n'étaient plus les mêmes dans le pays, à commencer par nombre d'idées que nous n'avions pas en 1760, ni les Anglais non plus. Autres temps, autres hommes, autres événements. Il n'y a pas que l'Angleterre et la France qui ont vu se modifier leur situation, il faut y inclure le Canada, et pareillement les colonies anglaises, nos voisines. A chaque période suffit son mal.

L'été de 1763 (21 mai) on eut connaissance de l'acte diplomatique appelé le traité de Paris (10 février) et la clause quatrième de cette pièce importante inquiéta les Canadiens parce que, après les mots des deux capitulations qui nous permettaient l'exercice de la religion catholique, on avait ajouté; "en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne." Or, ceci était du nouveau et on savait que les lois de la Grande-Bretagne ne permettaient pas l'exercice du culte catholique-romain. Il y eut, après le premier moment de surprise, décision unanime de recourir au droit de pétition qui est celui de tout sujet britannique et, comme il fallait trouver quelqu'argent pour payer les frais d'une délégation à Londres, on ouvrit une souscription. Voilà comment et pour-

quoi, le 24 décembre 1768, on lit au registre de Champlain, sous la dictée de M. le grand-vicaire Perrault "que sur la répartition des douze cents livres arrêtée (votée) le 8 de ce mois par la fabrique on prendra soixante et quinze livres pour contribuer aux dépenses d'une députation envoyée à Londres pour faire ratifier (modifier) le quatrième article du traité de paix concernant le libre exercice de la religion catholique, selon le rite romain en Canada."

La suite de cette démarche s'explique par ce qui avait eu lieu depuis 1760 et disons qui a eu lieu jusqu'à 1830, à l'égard de notre culte. Rien n'a été changé à la lettre du traité de Paris, mais les autorités britanniques, sous tous ses gouvernements, whigs ou tories, ont fermé les yeux et nous ont laissé faire à peu près comme sous le régime français, et peut-être mieux que sous ce régime, car nous avons réglé nos affaires de ce genre sans le roi, entre nous et avec le Pape.

Les plénipotentiaires britanniques du traité de 1763 ne pouvaient pas signer la clause IV sans y mettre le correctif: "autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne," attendu que ni le parlement ni le peuple anglais n'auraient voulu accepter la clause sans cela, et à n'en point douter, les ministres de Louis XV l'avaient compris. Le correctif devait rester lettre morte, mais il sauvait les apparences et empêchait le sentiment protestant de se soulever, ce qui eut rendu notre situation intenable. Ces choses furent sans doute expliquées à qui de droit, vers 1764, car il ne fut plus question de disputer le correctif malencontreux. L'émancipation des catholiques, en 1829, réduisit à rien cette mesure diplomatique d'un autre âge. Pour des raisons plus ou moins bonnes, on jugea qu'il fallait supprimer le gouvernement des Trois-Rivières et n'en conserver que deux. Ainsi, le 17 septembre 1764 fut aboli le gouvernement des Trois-Rivières. La province se trouva divisée entre les deux seuls districts de Québec et de Montréal dont la rivière Godefroy au sud et celle du Saint-Maurice au nord du fleuve Saint-Laurent devaient faire la ligne de séparation. On donne pour raison de l'abolition du gouvernement des Trois-

Rivières, le nombre insuffisant de sujets protestants, faisant leur résidence dans le district, capables d'êtres juges de paix et de tenir séance de quartier. Le district des Trois-Rivières a été rétabli en 1790, par une ordonnance de lord Dorchester, en date du 12 avril de cette même année.

Dès lors on voit poindre le désir si souvent exprimé par la suite d'assimiler notre élément à celui (ou ceux) qui parle la langue anglaise. Cela n'a pas réussi, quoique nous soyions devenus, en fort peu de temps, aussi anglais dans la politique que les plus fervents et même plus "loyaux" comme on dit, que nombre et grand nombre de ceux qui parlaient anglais, de 1760 à 1800, même plus tard. La race normande, angevine ou celle de la Touraine et du Poitou, nos pays d'origine, n'est pas d'une trempe à se transformer sous certains rapports parce qu'elle n'y gagnerait rien et y perdrait quelque chose.

Le soulèvement des Sauvages des territoires bordant les grands lacs du côté qui est à présent les Etats-Unis, mais que la France avait toujours possédés par droit de découverte et d'occupation, inquiétait vivement les autorités anglaises. Ces territoires passaient à la puissance anglaise par le traité de 1763, et les Sauvages ne voulaient pas en entendre parler. Le chef Pontiac, un homme étonnant en son genre, avait organisé une résistance formidable qui, dès le début, s'étendit du Wisconsin à la province de New-York. Or immédiatement après la signature de la capitulation de Montréal, presque toutes les troupes du roi Georges s'étaient embarquées pour l'Angleterre, de sorte qu'il ne restait en Canada que les détachements ou petites garnisons. Dès le mois de février 1764, il fallut songer à envoyer une expédition contre Pontiac pour sauver Cataracoui, Niagara, le fort Duquesne, le Détroit et autres postes très en danger de devenir la proie des Sauvages, du moment que le pavillon britannique y était arboré en place de celui de la France, et c'est pourquoi le 12 mars 1764, Haldimand donna ordre aux capitaines de milice de son district de lever les Canadiens en compagnie de volontaires pour former un bataillon prêt à partir pour le Haut-Canada sous le plus bref délai. Les

officiers, tous canadiens, étaient déjà à l'œuvre. On donnait aux soldats douze piastres en argent, un capot, deux paires de "souliers sauvages", une paire de "mitasses", deux sous anglais par jour; ils auraient un aumônier catholique. On fait savoir aux habitants de Batiscan et de la rivière Batiscan qu'on aura besoin de leurs armes. L'engagement des volontaires cessera avec la soumission de Pontiac.

Ce fut une rude campagne où les milices du Canada se distinguèrent malgré l'astuce, la bravoure des insurgés et leur grand nombre, mais dans une guerre avec les Sauvages les Canadiens valaient beaucoup mieux que les Sauvages et ils le prouvèrent. Tout de même Pontiac et ses guerriers durent être surpris de voir les Français contre eux—et le parlement de Londres eut de la peine à comprendre comment il se faisait que ses ennemis de la veille servaient sous ses drapeaux. On en conclut que les Canadiens savaient tenir la parole qu'ils avaient donnée de se conduire en bons sujets du roi George comme ils avaient été bons sujets du roi Louis.

Au mois d'octobre 1760, le général Amherst donne un relevé de la population:

Québec	43	paroisses	32 584	âmes
Montréal	46	"	37 200	"
Trois-Rivières	19	"	6 388	"

Québec	7 476	miliciens	64	compagnies
Montréal	7 331	"	87	"
Trois-Rivières	1 105	"	19	"

	Chef de maison.	Femmes	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons domestiques	Servantes	Pouvant porter les armes.	Total des bouches.	Terres concédées	Terres en valeur	Chevaux	Bêtes à cornes	Moutons
Trois-Rivières	114	130	148	168	59	53	136	672	5839	1339	80	210	50
Pointe-du-Lac	46	44	66	73	2	1	53	232	2780	280	20	50	12
Machiche	106	110	176	164	9	2	153	567	9800	1800	90	250	70
Rivière du Loup	104	97	152	141	22	4	88	520	96200	1200	90	100	20
Maskinongé	65	62	112	94	2	3	62	338	4250	550	50	150	25
Yamaska	110	117	161	153	20	12	149	573	9300	1300	120	380	150
Saint-François	57	52	90	111	16	14	70	340	2600	1100	60	180	40
La Baie	57	51	94	67	5	5	67	279	6000	1000	50	200	80
Nicolet	95	84	122	123	12	10	111	446	9200	1200	60	210	80
Bécancour	63	60	65	84	1	6	66	279	3400	400	40	200	20
Gentilly	27	30	44	44	1	2	35	148	5800	200	24	60	17
Saint-Pierre	33	33	70	69	14	0	53	219	3900	400	35	120	30
Sainte-Anne	58	44	110	85	17	12	60	326	3850	850	64	110	75
Sainte-Marie	58	49	80	85	3	8	64	283	4637	1100	66	142	133
Rivière Batiscan	98	95	153	154	6	7	75	513	3500	500	107	240	25
Batiscan	35	35	60	79	6	8	54	523	4033	1482	46	127	38
Champlain	48	49	72	71	30	18	65	288	5660	1400	80	175	10
Cap	32	29	45	35	15	18	40	174	2100	600	40	142	19
Forges Saint-Maurice	11	11	18	28	3	1	0	72	0	0	0	0	0

PAROISSE DE CHAMPLAIN, SEPTEMBRE 1760.

Maîtres de maison	Maisons	Femmes	Garçons	Filles	Hommes et garçons domestiques	Femmes domestiques
Joseph Alexandre	1	1	1			
Michel Alexandre	1		2	2		2
Baptiste Baudoin	1	1	1	2		1
Joseph Baudoin	1	1	1	2		
Jean Bailly	1	1		1	1	
Veuve Bagueville	1		1			
Veuve Baudoin	1		4			
Veuve Bailly	1					
Pierre Brunel	1					
Dorvilliers Chorel	1	1	3	1		
Chartier	1	1	1	2	1	1
Alexis Cailla	1				2	
Jean Carpentier	1		1		1	1
Chartier		1	3	1		
Dontigny	1	1	1	1		1
Michel Dizy .	1	1	1	2		
J.-B. Dubord	1	1	1	1		
Joseph Pepin	1	1	1	2	1	
Antoine Dubord	1		1	2		
Dubuc	1		1	1		
François Duval	1					
Dorval	1					1
Alexis Dubord	1	1	3	2	1	1
Veuve Dontigny	1		1	1		
Veuve Dubord				1		
Etienne Pezard			1	1		
Léon Pezard	1	1		2		1
Héon	1	1		2		1
Grandmont	1	1	1	1	1	
Joseph Oinville	1	1	1		1	
Lisé		1	3	1		
Lafontaine	1	1	3	4		

PAROISSE DE CHAMPLAIN, SEPTEMBRE 1760

Maîtres de maison	Maisons	Femmes	Garçons	Filles	Hommes et garçons domestiques	Femmes domestiques
Alexis Lamothe	1	1	1	2		
Lapommeryay	1	1		1		1
Antoine Lamothe					1	
Delaunay		1				2
Joseph Lasavanne	1					1
Veuve Lamothe						
Curé Morisseau	1					
Morinville	1	1	1		1	1
Moussette	1		4	3		
Alexis Montplaisir	1		1			
Le père Montplaisir	1					
Veuve Metras			2	2		
Raux	1	1	4	3		
Turcotte	1	1	1	2	1	
J.-B. Toutant	1		2	1		
Joseph Toutant	1		1	2		
(1) Joseph Champlain	1	1	2	3	1	1
(2) Veuve Durand			3	1		
50	41	23	58	53	14	18

On peut comparer les chiffres de Champlain avec les résumés suivants des paroisses environnantes:

Cap de la Madeleine	33	chefs	defamille,		160	âmes.
Grande côte de Batiscan	38	"	"	"	189	"
Rivière Batiscan	100	"	"	"	525	"
Bécancour	73	"	"	"	315	"
Gentilly	28	"	"	"	139	"
Saint-Pierre	41	"	"	"	243	"

(1), (2). Morts ou absents de 1760 à l'automne de 1762.

Au mois de mars 1762 il y eut un relevé des "nouveaux habitants établis depuis 1760." Le tableau suivant montre ces ménages qui assurément n'étaient pas étrangers aux anciennes familles de Champlain comme les mots "nouveaux habitants" le feraient croire:

PAROISSE DE CHAMPLAIN, SEPTEMBRE 1760

Maîtres de maison	Maisons	Femmes	Garçons	Filles	Hommes et garçons domestiques	Femmes domestiques
Antoine Cayas	1				1	
Alexis Dontigny	1	1			1	1
Hardy		1	1			
Leblanc		1	2	2		
Veuve Pierre Lamothe	1		1			
Louis Mailloux	1	1	1			
Mailloux		1	2	4		
Joseph Pepin	1	1	2	1	1	
Veuve Raimond	1			2		
Saint-Sauveur		1		1		
Turgeon			2			
Joseph Tourville	1	1	1			1
Yvon	1	1				
13	8	9	12	10	2	2

Peut-être que ces nouveaux habitants étaient ceux des concessions qui, en ce cas, auraient été oubliés dans l'énumération de 1760. Ce qui nous le fait croire c'est que la même chose se répète comme suit:

Le Cap	5	nouvelles familles
Côte de Batiscan	7	" "
Rivière Batiscan	13	" "
Gentilly	6	" "
Saint-Pierre	4	" "

Les noms de ces nouveaux ménages sont les anciens noms de chaque localité. De plus en plus, nous inclinons à croire qu'ils avaient été omis en 1760, faute de se trouver au bord du fleuve.

Le recensement donne à Gentilly 34 ménages comprenant 173 âmes, sur lesquelles 70 personnes mariées ou veuves et 130 enfants ou non mariés. On s'attendrait à trouver une population plus nombreuse dans une si belle seigneurie fondée alors depuis, disons quatre-vingts ans, mais les habitants de Gentilly aimaient les "voyages", c'est-à-dire ces courses au Mississipi et au Nord-Ouest qui ont tant marqué l'époque en question. Tout enfant de Bécancour jusqu'à Saint-Pierre rêvait la chasse au bison, les entreprises de découverte, il voulait connaître les pays lointains, parcourir l'Amérique mystérieuse, atteindre les montagnes de Roches et traverser les solitudes des plaines en tout sens. On les voit à la Louisiane, dans le Montana, sur la Saskatchewan, partout dans les territoires jusque là inconnus, fouillant ce monde nouveau, liant des rapports d'amitié avec les Sauvages et fondant des postes qui sont devenus les centres de la civilisation au cœur du continent. Nous éprouvons un plaisir mêlé d'orgueil en retrouvant dans les vieux récits tant d'hommes de nos paroisses du district des Trois-Rivières qui ont laissé là-bas leurs noms, le souvenir de leur courage et enfin leurs os. Voilà comment Gentilly les a perdus.

Chapitre XII

CHRONIQUE LOCALE, 1763-1784.

SOMMAIRE :—Réparations au presbytère.—Mulois Champlain.— Mgr Briand.—Les comptes de la fabrique et les nombreux détails qu'on y trouve, les bancs, fondations, etc.—MM. Morisseau et Lefebvre, curés.—Visite de Mgr Briand.—Visite de Mgr Hubert.—Confirmations.—MM. Panet et Huot, curés.—L'invasion de 1775.—Les seigneurs de Champlain.—Le Faucheur (Poésie).

On a vu dans un chapitre précédent que l'église et le presbytère exigeaient des réparations. C'est le commencement des débats que nous allons suivre d'aussi près que possible et qui ne finiront que vers 1806, soit plus de quarante ans, parce que la nécessité de construire ces deux édifices, aussi de changer leur site pour les reporter vers le centre de la paroisse vint compliquer la marche des affaires.

La première pièce que nous possédons à ce sujet est de septembre 1763 signée "Mulois Champlain" et adressés au colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières.

"Supplie humblement le sieur Mulois de Champlain, écuyer, qui a l'honneur de représenter à son Excellence qu'il n'a jamais été taxé à aucune dépense pour l'entretien et réparation de l'église de la paroisse, ni sujet aux corvées ni travaux publics, sous le gouvernement français; qu'aujourd'hui les syndics de la paroisse l'ont taxé comme un roturier pour la réparation du presbytère, à quoi il n'a jamais contribué que volontairement. C'est pourquoi il recourt à vous pour la supplier de lui accorder la continuation

de cette exemption, eu égard à sa qualité et à ce que le terrain qui appartient à l'église est un don fait à l'église par feu son grand-père, et que les terres que lui Mulois, possède dans cette paroisse font partie du domaine seigneurial et ne dépendent que de sa Majesté. Il ose espérer que Son Excellence aura égard à ses justes représentations et qu'il lui fera l'honneur de le croire, avec un très profond respect, son très humble et très obéissant serviteur." Au verso de l'original de cette requête est écrit, de la main du secrétaire Bruyère, la permission suivante: "Vu et lu la requête d'autre part et, attendu qu'après information faite, il paraît que le nom du sieur Mulois de Champlain n'a jamais été sur aucune liste faite ci-devant pour la levée des répartitions au sujet des réparations du presbytère ou autres ouvrages publics, et que le dit sieur possédant ses terres directement de Sa Mesjesté, n'a contribué que volontairement et non par taxes spéciales; attendu le privilège de sa naissance et de son rang, ordonnons aux syndics de la paroisse de Champlain de biffer son nom de dessus la liste des contributions demandées présentement pour la réparation du presbytère; voulons qu'il n'y contribue que volontairement et suivant son propre plaisir, ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent sans préjudices, néanmoins de toute régulation qui pourrait se faire à l'avenir, à ce sujet, par ordre de Sa Majesté. Donné aux Trois-Rivières, ce cinq septembre 1763. Par ordre de Son Excellence. (Signé) J. Bruyère, secrétaire."

Mentionnons deux petits faits. Le 2 mai 1764 baptême de Marie Judith Mercereau, fille de Joseph et de Judith Roy. Parrain, Joseph Tourville et la marraine Marie-Louise Boucherville, Sœur Sainte-Monique de la Congrégation Notre-Dame. Elle signe. Le 11 juillet 1767, baptême de François-Xavier, fils de Jacques Leblanc, marchand, négociant et de Marie Héon. La marraine a été Madeleine Thivierge, Sœur Saint-Etienne de la Congrégation de Notre-Dame. Le parrain a été M. Morisseau, curé.

L'ordination du Père Jean-Baptiste Pétrimoulx fut la dernière conférée sous le régime français. Elle avait eu lieu en 1758.

Près de huit ans s'écoulèrent pendant lesquels aucun lévite ne reçut l'ordre de la prêtrise en Canada, quelques jeunes Canadiens passés en France y furent ordonnés et vinrent se dévouer au service des missions canadiennes.

Mgr de Pontbriand étant mort en 1760, Mgr Jean-Olivier Briand ne prit possession de son siège épiscopal qu'en 1766. Il ne voyait pas sans douleur son vaste diocèse réduit à un très petit nombre d'ecclésiastiques. La source d'où lui étaient venus, près des deux tiers de son clergé se trouvait désormais étrangère. Les ordres religieux des Jésuites et des Récollets se trouvaient à ne pouvoir plus se recruter et par le fait supprimés. Le diocèse ne pouvait fournir que peu de sujets pour réparer toutes ces pertes, et les besoins spirituels se faisaient ressentir davantage, après les malheurs de la guerre. Que restait-il à faire ? Appeler des prêtres de France au secours du diocèse... Pendant trente ans, on fit des efforts incroyables pour parvenir à ce but, sans pouvoir surmonter la résistance invincible qu'y opposait le gouvernement britannique.

Les registres des comptes des marguilliers de Champlain sont régulièrement tenus comme par la suite. On y rencontre, d'année en année, un certain nombre de petits faits et articles qui nous font penser aux coutumes du temps et qui vont nous servir à faire de l'histoire puisque sans le secours de ces cahiers nous ne pourrions connaître une foule de choses qui se sont évadées de la mémoire des hommes. Ainsi:

1768 nouveau toit à l'église coûtant 112 francs. Madame Gendron lave le linge de la Fabrique. On confectionne 2 aubes et surplis, façon 12 francs.

1769, les religieuses font le blanchissage et cette pratique continue à raison de 35 francs par année. Il y a un item de 30 francs par année pour la rente de la terre de l'église et ceci est constamment répété par la suite. Les messes de fondations payées par la fabrique rapportent 48 francs au curé chaque année.

1774, un cierge pascal d'une livre et deux onces coûte 5 francs 8 sous. Celui de 1796 va à 14 francs 8 sous. En 1777 on achète 18 verges de serge noire pour faire des robes aux enfants de chœur, prix 54 francs. En 1779 "enterrement du bonhomme Mounet" qui rapporte 7 francs.

1783, on fait l'acquisition d'un réchaud à 4 f. 16 s., et 2 minots de charbon à 12 sous le minot. Par la suite, ce réchaud consomme 2 à 3 minots de charbon annuellement. Ceci est du charbon de bois comme on en fabriquait depuis plus d'un siècle à Champlain et aussi aux forges Saint-Maurice. Ces réchauds dataient de l'antiquité et l'on se servait aussi de grands vases et plateaux de métal pour tenir ce charbon en braise dans les appartements. Cette manière de réchauffer les habitations est encore usitée en Italie et ailleurs. Le charbon de bois réduit en braise ne donne point d'odeur. Nous comprenons que la chauffrette du curé de Champlain s'apportait sur un coin de l'autel au moment du service et s'employait à dégourdir les mains lorsque la température était trop rigoureuse pour se passer de son aide.

1785. Voici qu'on se procure "une chasuble couleur de rose avec croix sur fond d'argent et garnie de dentelle en or fin," prix 240 francs. Ce bel ornement a dû faire époque dans la paroisse et on est en droit de supposer que les autres parties des vêtements en usage pour le culte ne faisait pas contraste avec celui-ci. En 1792, les religieuses vendent des hosties à la Fabrique. Etienne Leblanc, qui tient un magasin, a un compte pour fourniture de vin blanc, cierges, amidon, savon etc. Une livre de cierge coûte de 6 à 7 francs.

1796. Mention du coffre-fort de la fabrique. Même chose en 1808. L'année 1798 voit acheter un calice 350 francs, un ciboire 218 francs, un poèle 135 francs.

Le bedeau de 1768 recevait 30 francs de salaire et ce chiffre n'a guère augmenté au cours des trente années suivantes. Il y

avait en 1792 une sacristine à 36 francs, Marie-Anne Dizy. En 1796, on clôture le cimetière en pieux de cèdre.

La monnaie d'argent ne circulait que très peu, aussi beaucoup de choses étaient payées à l'église en produits de la ferme. Tous les dons et toutes les quêtes de l'Enfant-Jésus se faisaient ainsi en nature. Les objets étaient vendus à la criée, à la porte de l'église au bénéfice de la fabrique. Ainsi veau, cochon, dinde, anguille peau de veau, pain, sucre, beurre, lard, chapon, tabac, cire, foin, blé, avoine, savon, laine, filasse sont entrés en compte et, par trois fois, de 1768 à 1800, nous voyons à la quête de l'Enfant-Jésus une somme d'argent de 15 sous, 20 sous, 22 sous.

Le prix d'une livre de lard était de 15 sous en 1778, du moins à la criée. Le foin rapportait 4 sous la botte, le blé atteignait 5 francs le minot. En 1800 le sucre et le beurre se vendent 12 sous à la criée. Nulle part il n'est fait mention de pommes de terre, pas même sous le nom de patates.

La quête dominicale donne, par année, 16, 15, 20, 36, 80, 24, 23, 60 francs, Il est impossible de varier davantage. La tournée de l'Enfant-Jésus, durant ces trentes années n'a pas de marche ascendante; elle passe de 49 à 95 francs, de 55 à 84 francs, de 60 à 120 francs, d'un douze mois à l'autre "sans dire pourquoi" mais les chiffres sont là, examinés et approuvés selon les règles.

Parmi les revenus de la fabrique, il y a des constituts durant les trente années antérieures à 1800, savoir: Jean Grandmont 15 francs; Chorel 7 francs 10 sous; Pierre Brunel, au nom de Belcour, 7 francs 10 sous; François Saint-Cyr 14 francs; Joseph Viau 16 francs; héritiers Champlain 18 francs 10 sous; Joseph Drapeau 18 francs 10 sous; et monsieur Winter 18 francs 10 sous.

Les messes, services, enterrements rapportent une quarantaine de francs à la fabrique par année. A partir de 1768, les recettes vont de six à sept cents francs et les dépenses un peu plus de la moitié de ces sommes, de sorte qu'il reste toujours une ba-

lance d'argent disponible. Ces petits surplus en s'accumualnt, formaient plus de quatre mille francs en 1800. Faute d'avoir un lieu de sûreté pour garder ces valeurs, il fut décidé, en 1763, de confier la somme déjà massée à Joseph Alexandre, capitaine de milice, et chaque année, par la suite, les dépenses étant payées, le marguillier en charge versait à Alexandre le montant qui lui restait en main, puis, en 1808, on change de système et Alexandre rendit tout ce qu'il avait reçu, c'est que l'on rentrait sous le régime de la nouvelle église et que bien des choses étaient changées.

Durant les trente années qui nous occupent ici, les bancs n'ont pas dépassé trente-sept. Ils étaient vendus aux enchères. En 1772 Antoine Cailla paie le sien 13 francs. Jean-Jacques Leblanc avait acheté le sien 84 francs en 1770. Joseph Tourville paie le sien 27 francs, Joseph Dubuc 12 francs, Jean Chartier 36 francs. En 1779 Joseph Pepin 49 francs, Alexis Dontigny 15 francs. En 1780, le banc de la veuve Baudoin est adjugé à son fils Jacob 12 francs. En 1785 le banc de Turgeon passe à David Leblanc, 51 francs et celui d'Antoine Cailla à Joseph Toutant 98 francs. Ceci est le plus gros chiffre.

A part le prix d'achat, il y avait une rente annuelle de trois francs par banc, sauf trois exceptions: Joachim Boisvert 9 francs, Joseph Chartier 4 francs 15 sous, Monsieur Dizy 3 francs 10 sous. Un habitant occupa nombre d'années un banc (une seule place ?) à raison de 22 sous régulièrement payés d'après les comptes.

Deux bancs: Chorel 7 francs 10 sous; François Lacroix 6 francs; Dontigny 5 francs 5 sous; Grammont 4 francs 10 sous, Brunel 1 banc 3 francs 15 sous, Turcot, Tourville Dubord, Morinville, Poisson, Lapommerais, Léon Champlain, Charles Carpentier, Lamotte, Bailly Chartier, Beaudoin, Turgeon, Dizy, Toutant, Lemai, un nom illisible.

Un banc à 2 francs 5 sous: Cailla, Dorval, Beaudoin, Dubuc, Viau. Et Jean Carpentier 1 franc 10 sous.

Dix ans plus tard le tableau nous montre: François Lacroix 6 francs; Baptiste Raux 2 francs 5 sous; Alexis Beaudoin 2 francs 10 sous; Alexis Carpentier 1 franc 10 sous. Trois familles ont deux bancs chacune: veuve Alexandre, Antoine Cailla, Alexis Turcot, veuve Beaudoin, Joseph Beaudoin, mademoiselle Morisseau, Jean Chartier, Alexis Morinville, Alexis Dubord, Jacques Turgeon, Baptiste Dorval, Dubuc, Tourville, Lapommeray, Léon Champlain, Groville, Beaudoin, Michel Charles, Jean Bailly, veuve Lamotte, Delaunay, Baptiste Beaudoin, Lemai, Joseph Chartier, Brunel.

En 1788, le tableau donne: Jean Grandmont 4 francs 10 sous; Alexis Beaudoin pour madame veuve Lafontaine 2 francs 5 sous; Alexis Carpentier, 1 franc 10 sous; Jean-Baptiste Raux, père 2 francs 5 sous; Chorel 2 bancs 7 francs 10 sous; François Lafontaine Jacques Beaudoin, Alexis Morinville, Baptiste Beaudoin, Leblanc père, David Leblanc, veuve Alexandre, Michel Dizy, Joseph Brunel, B. Marchand pour Joseph Tourville, Alexis Turcot, Pierre Brunel, Alexis Dontigny, Alexis Dubord, J. Delaunai.

L'année 1800 montre un état de choses quelque peu différent des trente dernières années, savoir: bancs à trois francs: Joseph Alexandre, Pierre Baudoin, Gilles Champlain, Alexis Morinville, David Leblanc, veuve Leblanc, Bénoni Marchand, Jacques Beaudoin, J. B. Dorval, Alexis Turcot, Henri Dubord, Alexis Dontigny, Jos. Dubuc, Jos. Toutant, J. B. Beaudoin, René Bailly, Alexis Dubord, Charles Pepin, Jean Chartier, Melchior Grandmaison. Les chiffres sont plus élevés que de coutume: François Beaudoin 26 francs; Joseph-Léon Champlain 21 francs 10 sous; Pierre Champlain 18 francs; Etienne 14 francs 10 sous; Joachim Boisvert 9 francs; Joseph Lamothe 7 francs 10 sous; Joseph Chartier 4 francs 15 sous.

Autres détails glanés dans les comptes; le prix du blé en 1769: 6 francs 16 sous; le lard 9 sous; la filasse par livre 7 sous. Les recettes des constituts: Grandmont 15 francs, Chorel 7 francs 10 sous, Bellemare 7 francs 10 sous, Saint-Cyr 14 francs. Le 31

mai 1772 Mgr Briand examine l'église et le presbytère et y ordonne des réparations. Il autorise Jean-Jacques Leblanc à procéder contre certains habitants endettés envers la fabrique. Il y a des ventes de bancs, trois ou quatre en trente ans, au prix de 13 et 20 francs, mais à part le fait que les 37 bancs de l'église étaient vendus, ceux qui les occupaient payaient trois francs par année. La collecte de "la tasse" à la messe du dimanche varie énormément, mais ne dépasse pas une moyenne de 50 francs par année. La quête de l'Enfant-Jésus se tient dans les 80 francs en général. Tous comptes payés, à la fin de 1774, la fabrique avait 982 francs en caisse, et d'année en année, jusqu'à 1791 où nos recherches s'arrêtent pour le moment, il y avait un petit excédant de revenus sur les dépenses si bien qu'on était arrivé à 3,408 francs.

L'année 1777 est marquée par neuf enterrements avec le coût de chacun au compte rendu de la fabrique: Chorel 28 francs, Turcot, 7 francs, deux Dontigny à 5 francs, Mullois Champlain 7 francs, Tourville, Lagrave, Charlotte Dubois, chacun 3 francs, Alexis Carpentier 1 franc 10 sous, Michel Dizy 4 francs 10 sous.

En octobre 1770 disparaît M. François Morisseau-Boismorel, curé depuis octobre 1749 et M. J. F. X. Lefebvre le remplace jusqu'à septembre 1771, date où M. Morisseau revient pour demeurer jusqu'à sa mort en 1776. On retrouve M. Lefebvre le 10 juin 1773 et il est cité comme curé de Champlain dans un acte de Normandin du 10 août 1780.

Dans une "tournée de la cour" en date du 23 février 1771, on lit: "Entre le sieur Jean-Jacques Leblanc, marguillier de la paroisse de Champlain, défendeur, présent, et sieur Mullois Champlain, tuteur des mineurs de feu M. Champlain, défendeur présent, lequel a supplié la cour de relever le défaut contre lui obtenu, et à l'instant, la cour a relevé le défaut, et le défendeur a dit qu'il ne peut payer que cinq années pour ses mineurs, selon la loi et l'usage, et qu'il n'a jamais dit à personne de paraître pour lui, n'ayant jamais consenti jugement pour dix années.

"Le demandeur a répliqué qu'il n'y a pas de prescription puisque l'on a sommé le sieur Champlain de payer. Ce dernier a offert de payer en ordonnance, ce que l'on refuse.

"La cour après avoir considéré les pièces et les déclarations et affirmations des marguilliers, condamne le défendeur au nom de payer au demandeur la somme de cent quatre-vingt-cinq chelins courant. Délai au défendeur, savoir: moitié du tout payable dans six mois et l'autre moitié, six mois après. Donné à Batiscan, le 23 février 1771. Bonneau, greffier."

L'offre de payer en ordonnance est quelque peu extraordinaire, car non seulement cette monnaie française (sur papier) ne valait rien mais il était défendu d'en faire usage. Nous avons vu assez des faits et gestes de Mullois Champlain pour comprendre que c'était un incommode et peut-être un chef de parti dans la paroisse. Mgr Jean-Olivier Briand, au cours de sa visite pastorale à Champlain le 31 mai 1772, laisse les instructions suivantes:

"Ayant trouvé que l'on n'avait point encore satisfait à l'Eglise et que plusieurs se trouvaient encore redevables et depuis longtemps et voulant travailler autant qu'il est en nous à ce que les droits de l'Eglise de notre diocèse ne soient point perdus, avons ordonné que les débiteurs aient à satisfaire au plus tôt et, pour parvenir à cette fin avec plus d'exactitude, avons chargé le sieur Jean-Jacques Leblanc de poursuivre les débiteurs envers la dite église jusqu'à parfait payement. Ordonnons que, suivant le contrat passé, on entretienne une lumière devant le saint Sacrement, œuvre de laquelle la piété, la religion, l'amour envers le Très Haut sur nos autels devrait être un motif plus pressant que la force d'un contrat passé. Ordonnons que l'on se prépare au plus tôt à doubler les planchers d'en haut du presbytère et nous attendons du zèle de nos enfants de Champlain qu'ils se porteront avec ardeur au rétablissement de la maison de leur pasteur. Ordonnons que l'on répare au plus tôt le quai de l'église qui ne peut tarder de tomber entièrement et par là serait cause de la ruine

de l'église. Plus ce que nous demandons regarde l'église de plus près, plus nous espérons que l'on s'y portera avec ardeur."

La visite suivante, d'après ce que nous avons de renseignement est du 15 juin 1782 par Mgr Jean-François Hubert et voici la liste des personnes confirmées en cette occasion:

Marguerite Hamelin, 13 ans, Pierre Brunel 24 ans, Alexis Turcot 21 ans, Pierre Dubois 17 ans, François Turcot 14 ans, Marie-Elisabeth Dubord 13 ans, Hyacinthe Marchand 26 ans, Pierre-Paul Beaudoin 20 ans, Alexis Dubord 27 ans, Ursule Jerlate 21 ans, Marie-Judith Morinville 24 ans, Victor Raux, 17 ans, Marie-Anne Dontigny 22 ans, Pierre Toutant 17 ans, Thérèse Dontigny 22 ans, Joseph Dubois 17 ans, Mathurine Cosset 23 ans, Thérèse Lacroix 23 ans, Marie-Anne Dubord, 17 ans.

Nous avons recueilli les pages suivantes dans certaines pièces d'archives. Bernard-Claude Panet (qui fut évêque) curé de Champlain, Batiscan, Sainte-Geneviève, d'octobre 1780 à juillet 1781, et de cette dernière date Pierre Huot jusqu'à octobre 1793.

Champlain avait vu passer et repasser, de 1759 à 1761, les troupes du Canada, puis celles de l'Angleterre, accompagnées de leurs bagages et produisant dans leurs allées et venues tous les inconvénients des marches de guerre. Maintenant, il va être question des bandes d'envahisseurs envoyées par les révoltés des colonies anglaises et ensuite des régiments anglais lancés sur leurs traces. C'était la cinquième ou la septième guerre que nous subissions depuis l'époque où la seigneurie s'était fondée; et tout cela dans l'espace de cent onze ans.

Les treize provinces ou colonies anglaises qui bordaient les côtes de l'Atlantique depuis le Maine jusqu'à la limite de la Floride avaient commencé, avant 1774, à se rebeller contre les impôts que leur mère-patrie exigeait d'elles et, en 1775, tout était en armes. Dans l'espoir d'entrainer les Canadiens à prendre part au mouvement, il fut décidé d'envoyer une expédition vers le Bas-Canada

où il n'y avait presque pas de troupes anglaises. Quant au Haut-Canada, qui ne renfermait aucun habitant, il était hors de cause.

Le général Montgomery entra à Montréal assez aisément, vers l'automne de 1775 et se prépara à descendre à Québec. Le gouverneur Carleton sortit de Montréal par un côté de la ville au moment où les "Américains" y entraient par un autre. Des patrouilles américaines gardaient déjà le fleuve jusqu'aux îles du lac Saint-Pierre. Carleton se croyait perdu, mais le navigateur Jean-Baptiste Bouchette, habitant de Québec, offrit ses services, secondé par Charles Tarieu de Lanaudière, seigneur de Sainte-Anne de la Pérade et le chevalier de Niverville des Trois-Rivières, tous quatre, avec un sergent du nom de Bouthillier, se jetèrent dans une embarcation à la rame et vogue la galère! Toute la nuit, de place en place, ils virent des patrouilles ennemies sur le fleuve, des campements à terre, mais grâce à l'adresse de Bouchette il ne leur arriva rien de fâcheux. Le lendemain, à midi, ils débarquaient aux Trois-Rivières. La ville était pleine d'Américains. On alla dîner chez M. de Tonnancour qui logeait, malgré lui, plusieurs officiers yankees. Carleton, habillé en simple "voyageur" se mit à table dans la cuisine. Il avait vécu dans cette maison en des jours meilleurs et s'en souvenait. Plus tard, il y retourna et fit part à M. Tonnancour de ses impressions pendant ce repas mémorable, où les serviteurs (qui le connaissaient) mirent tout en œuvre pour cacher son incognito. Ayant dîné au premier étage, pendant que Niverville s'en allait chez lui tranquillement et que Lanaudière s'esquivait de son mieux, Bouchette alla réveiller Carleton qui dormait dans la cuisine, la tête reposant sur la table. Il lui tapa les épaules, disant d'un ton familier et à la fois impératif: "En route mon homme, pas de temps à perdre." On avait cette fois un canot d'écorce, mais rendu à la Pointe-aux-Trembles, le fleuve était couvert d'Américains qui se rendaient aux plaines d'Abraham, et Bouchette montra qu'il était passé maître en fait de tours et de détours, si bien que le canot entra dans Québec et toutes les cloches de la ville saluèrent son arrivée.

Lanaudière, Niverville, Bouchette n'en étaient pas à leur premier exploit et par la suite, ils continuèrent à se distinguer.

Leurs carrières appartiennent à la grande histoire du Canada et seraient de trop si on les racontait dans une chronique locale.

Les Américains tant par eau que par terre, défilaient donc à Champlain se rendant à Québec. En passant à Sainte-Anne, ils dévastèrent la maison et le domaine de Lanaudière, qui l'avait fait restaurer, et le pillage fut parfait. La famille était déjà réfugiée à Québec.

Le siège de cette ville dura tout l'hiver. Le matin du jour de l'An, Montgomery fut tué. La milice se défendit avec résolution tout le temps.

Suspendons notre récit pour inscrire à cette date la mort de M. Morisseau, curé de Champlain depuis vingt-huit ans. Le 28 février arrivèrent le commandant américain, le notaire Badeaux et M. Bellefeuille, qui le lendemain, 1er mars, assistèrent aux funérailles. La sépulture eut lieu dans l'église. Etaient présents M. Guay, curé de Sainte-Anne; M. Lefebvre, curé de Champlain; le frère récollet Théodore Loiseau; le frère récollet Charles-Antoine Isidore Marsolet.

En mai, la flotte anglaise n'eut qu'à se montrer pour faire déguerpir les Yankees. Alors, à la débandade, pillant partout, ils repassèrent à Champlain pour aller se réformer aux Trois-Rivières, mais ce fut en vain, car on les y reçut fort mal. Continuant la retraite, ils se rendirent à Sorel d'où ils eurent la singulière idée de retourner sur leurs pas et de surprendre les gens des Trois-Rivières. Ils se mirent sous la conduite d'un nommé Gauthier de la Pointe-du-Lac qui les trompa et les amena vers la fin de la nuit juste à l'endroit où le chevalier de Niverville s'était fortifié, de sorte qu'il y eût un massacre d'Américains dans la commune et que les fuyards endurèrent mille souffrances avant que de rentrer à Sorel. Peu de temps après l'invasion, était finie. Les habitants de Saint-Grégoire, de l'autre côté du fleuve disaient avoir entendu la fusillade pendant la bataille Carleton arriva comme

les Américains lâchaient pied et salua Niverville qu'il n'avait pas revu depuis leur aventure de l'automne précédent. Bouchette commandait une goélette armée. Lanaudière était aide-de-camp du gouverneur.

On sait que la seigneurie de Champlain fut concédée à Etienne Pezard en 1664, que sa veuve obtint une augmentation de trois lieues en 1697 ce qui faisait un tout de quatre lieues de profondeur. En 1738, Marie-Joseph Chorel, veuve du second Etienne Pezard, rendait foi et hommage pour toute la seigneurie. Par la suite, il y eut des co-partageants dans la propriété. En 1781, Jean Pezard rend foi et hommage pour lui, ses trois sœurs M. Josephte, Claire et Madeleine, aussi pour son frère Joseph. En même temps Léon Pezard rend foi et hommage pour trois-huitièmes de la seigneurie qu'il tient de son père Etienne.

C'est à partir de 1779 que la seigneurie commence à sortir des mains de la famille Pezard, quoique les actes de foi et hommage de 1781 donnent à croire que rien n'était changé, si ce n'est qu'il y avait héritiers mais tous de même souche.

LE FAUCHEUR

Faucheur que le soleil réveille
Encor fatigué de la veille,
Dis ta prière et prends la faux.
Devance la pluie et la brise.
Les beaux jours viennent par surprise.
Lors, fais jouer les grands couteaux.

Avec lenteur murit la graine.
Tu n'as qu'un temps pour cette aubaine.
Faucille ou faux, taille à foison.
Coupe tout droit, fauche en cadence.
Hardi du corps! comme à la danse.
Vas! c'est le pain de la maison.

Couche l'épi, ramasse en gerbe.
Ne laisse rien périr dans l'herbe.
Glane partout, vide le champ.
Jusqu'à la nuit et sans relâche
Mène gaîment ta noble tâche
Qu'importe le soleil couchant!

Eh! donc, quel regret t'importune
Un coup de cœur au clair de lune
Et le travail n'en est que mieux.
Faucheur, reviens, le ciel est sombre
De tes exploits, compte le nombre
Prie et dors comme un bienheureux.

B. Sulte.



Chapitre XIII

FAITS DIVERS, 1780—1800

SOMMAIRE:—J. B. Raux.—Michel Mailloux.—Joseph Lemay.—J. B. Bigot.—Joseph Durand.—Alexis Alexandre. —Joseph Champlain.—Milice.—Chemin de la riviere des envies.—J. B. Dorval.—J. B. Fugere.—Antoine Rivard-Lacoursiere. — Alexis Turcot. — Louis Raux. — Louis Joachim Marchand. — Pierre Baudoin. — Jean baudoin. — Amable Leblanc. — Etienne Leblanc. — Alexis Lucas.—Pierre Francois Brunelle.—Michel Toutant.—Louis Raux.—Joseph Bigot.—Milice.—Chemin de Champlain au Cap.—Congrégation des hommes. —Le notaire Saupin.—Amable Leblanc.—L'annee de la grande noirceur.

L'histoire d'une paroisse doit recueillir les moindres détails du passé avec autant de soin que pour les événements d'importance. Rien n'est petit ou négligeable dans les choses qui concernent nos ancêtres, et plus on parvient à grouper de notes en apparence sans cohésion mais qui contiennent de la substance, plus on ouvre la porte grande aux mystères du passé. Ce sont bien des mystères en effet puisque nous en sommes totalement ignorants. A mesure que l'humanité marche les temps d'autrefois se ferment par derrière elle, de sorte que nous avançons entre les limbes des temps jadis et l'inconnu de l'avenir. La tâche de l'historien consiste à faire de la lumière sur ce qui s'est obscurci dans notre mémoire et à révéler le passé, comme il nous ferait connaître l'avenir s'il le pouvait.

Donc, on ne sait pas aujourd'hui, mais on saura demain, à cause du présent écrit, que, le 9 juillet 1789 il y eut, de la part de

J. B. Raux et d'Agathe Lefebvre sa femme, donation de biens en faveur de leurs enfants, savoir: une terre de cinq arpents de front, dont trois arpents qui ont quarante de profondeur, et deux arpents qui en ont trente de profondeur, prenant par devant au bout de la terre de Leblanc et autres, et allant en profondeur à la ligne seigneuriale; joignant au sud-ouest à Jean Grandmont et au nord-est à J. B. Raux. Cette terre lui est venue d'héritage. Or, il y avait trois enfants qui devaient se partager la dite donation, mais Agathe et Claire déclarent qu'elles renoncent à leurs parts en faveur de Pierre Raux, leur frère. Acte du notaire Badeaux.

Devant Badeaux encore, le 25 octobre 1784, est passé le contrat de mariage entre Michel Mailloux et Marie-Josephte Baudoin en communauté de biens, et les témoins sont Léon Champlain, Benjamin Mailloux, Josette Champlain, Joseph Chartier.

Devant Badeaux, le 28 juin 1784, testament de Joseph de Launay, de Champlain, et de sa femme Thérèse Dubord, et insinué (enregistré) le 20 juillet 1785 à la demande de Joseph de Launay.

Le 1er octobre 1789 J. B. Bigot dit Dorval, maître de poste (aux chevaux) à Champlain, et sa femme Thérèse Chartier, donnent cinq arpents de terre de front faisant partie d'une terre de dix arpents sur quarante de profondeur, prenant par devant au fleuve Saint-Laurent et par derrière aux terres non concédées, joignant au sud-ouest à François Lacroix et au nord-est à François Duval; plus, trois quarts d'arpents de terre de large faisant partie d'une terre d'un arpent et demi de large, sur quarante de profondeur, à partir du fleuve jusqu'aux terres non concédées, joignant au sud-ouest à François Toupin et au nord-est à Joseph Dubuc. Ces terres étant parvenues au donateur tant par succession que par acquisitions qu'il en a fait de ses frères et sœurs, à condition de payer trois cents livres de pension viagère à son père et à sa mère.

Le 2 janvier 1785 est passé devant Badeaux le contrat de mariage de Joseph Durant, de Champlain avec demoiselle Marie-Anne Pezard, lequel acte fut enrégistré le lendemain. Durant est

fils de défunt Pierre et de Josette Baudoin dit Lapommeraye. Mlle Pezard est fille majeure de feu Joseph et de Josette Jutras. Témoins du futur époux Joseph Chartier, capitaine de milice, J. B. Baudoin la Pommeraie; Jean Bailly et Michel Mailloux De la part de la future épouse: Joseph Champlain son frère et Mlle Marie Pezard, sa cousine. Badeaux, notaire.

Devant Badeaux, le 15 mars 1790, Alexis Alexandre, habitant de la paroisse de Champlain fait une donation de ses biens à Amable Disi, fille de Michel Disi, savoir: une terre de trois arpents et demi de front sur quarante de profondeur, joignant au nord-est à Louis Alexandre et au sud-ouest à Jean Goguet; terre acquise de François Beaufort par acte passé par le notaire Duclos de Batiscan. Cette terre est en la censive du fief Champlain.

Le 26 avril 1790, devant Badeaux, contrat de mariage entre Joseph Champlain, écuier, garçon majeur, demeurant à Champlain fils de feu Léon Pezard Champlain et dame Marie- Anne de Montmidy d'une part; et Marie-Anne Lepellé dit Lamothe, fille de feu Alexis L. dit Lamothe, en présence de Pierre et de Gilles Champlain frère du futur époux, Bénoni Marchand, Alexis Turcot, fils. Et de la part de la future épouse de Joseph et d'Alexis L. dit Lamothe, ses frères, et de Pierre Baudoin, son oncle. Le douaire de l'épouse est de trois milles livres. Ce contrat a été passé en la maison presbytériale, le 26 avril 1790, en présence des sieurs Pierre Pezard Champlain, Gilles Champlain, Pierre Baudoin, Bénoni Marchand. Ont aussi signé Pierre Paulette, Marie Champlain, Théotiste Baudoin, Boudreau, P. Huot, prêtre. Déposé à l'étude du notaire Badeaux, le 15 juillet 1790.

Au recensement de 1790 Saint-Stanislas est mentionné, et cette année on y forme une compagnie de milice avec Pierre Trépanier pour capitaine et Amable Marchand lieutenant. Le curé de Sainte-Geneviève dessert Saint-Stanislas en 1797. Le grand voyer, John Antrobus, en 1801, légalise le chemin de front de la rivière des Envies, depuis les Grandes Chutes où est la terre de Joseph Bordeleau, jusqu'à et y compris, la terre d'Hyacinthe Cos-

sette. Dans le *Star* de Québec, 5 août 1829, il y a une annonce de terre à concéder à la rivière des Envies et l'agent est Louis Guillet, notaire à Batiscan.

En 1794, le capitaine Antoine Marchand de Batiscan reçoit les remerciements des autorités pour avoir soigné les effets appartenant à l'artillerie.

Le 13 janvier 1791, contrat de mariage entre J. B. Dorval et Marie-Françoise Champlain. Furent présents le sieur J. B. Bigot dit Dorval et dame Thérèse Chartier, son épouse stipulant pour J. B. Dorval, leur fils, et demoiselle Marie-Françoise Champlain, fille majeure de feu Léon Champlain et Marie-Anne Montmidy. Témoins du futur époux, son père et sa mère, Joachim Joubin dit Boisvert, son beau-frère, et François Lacroix. De la part de la future épouse, sa mère, MM. Joseph, Pierre, Melchior et Gilles Champlain, ses frères, dame Reine Richerville, sa belle-sœur, Josette Champlain, sa sœur, Joseph Lamothe, son cousin, Pierre Baudoin. Douaire de l'épouse deux mille livres. Passé à Champlain, maison de madame Champlain. Badeaux, notaire.

Le 16 juin 1792 contrat de mariage entre J. B. Fugère et Marie-Anne Champlain, veuve de Joseph Durand. J. B. Fugère est fils de Joseph et de Madeleine Huot. Les témoins furent messire Pierre Huot, oncle maternel de l'époux et Joseph Champlain, frère de l'épouse. Douaire quinze cents livres. Badeaux, notaire.

Sous la date du 10 juillet 1791, M. Antoine Rivard-Lacoursière et sa femme, née Marie-Josette Reau-Morinville, habitants de Batiscan, cèdent tous les droits successifs mobiliers ou immobiliers qui pourraient provenir de la succession d'Alexis Reau-Morinville et de Marie-Anne Perreault, leur frère et beau-frère, pour la somme de trois cents livres que l'acquéreur a payé comptant, en présence du notaire Levrard et des témoins: Louis Gouin, père, et Pierre Gouin, fils, qui signent avec les femmes, les maris ne sachant pas signer. Marie-Josette Morinville, Marie-Josette Saint-Cyr.

Le 17 juillet 1798, au contrat de mariage d'Alexis Turcot et Marguerite Reau dit Morinville, furent présents M. et Mme Alexis Turcot de Champlain, le sieur Alexis Reau et Marie-Anne Perrault, son épouse, Pierre Beaufort Brunel, Joseph Baudoin, oncle de l'époux, Joseph Leblanc, son beau-frère, Alexis-Reau, frère de l'épouse, Judith, Thérèse et Rose Reau, ses sœurs, Joseph Toutant, Antoine Rivard-Lacoursière, son beau-frère, Josette Rouillard Saint-Cyr, sa belle-sœur. Douaire mille livres. Passé en la maison du sieur Reau-Morinville, en présence d'Haycinthe Marchand et Joseph Leblanc, témoins. Levrard, notaire.

Le 11 juillet 1793, Louis Reau dit Alexandre et Marie Houde, sa femme, habitants de la rivière Champlain, village Ayot, donnent à Joachim Quessy demeurant à la rivière Batiscan, une terre de quatre arpents et demi de front sur quarante de profondeur, sise au village de Champlain, appelé village Ayot, tenant d'un côté à Louis l'Heureux et de l'autre à Joseph Alexandre, à la réserve d'une petite pointe d'environ un arpent en superficie qui appartient à Joseph Alexandre, aux charges de faire vivre les donateurs. Etude du notaire Levrard, à Sainte-Anne. Témoins Louis et Pierre Gouin.

Le 16 juillet 1794, Louis-Joachim Marchand, habitant de Batiscan, et Françoise Roy dit Châtelreau, sa femme, voulant mettre la paix l'union et l'accord entre leurs enfants au nombre de huit, dont trois sont établis d'une manière avantageuse et deux autres majeurs et trois mineurs: Isidore, Vital et Laurent Marchand, donnent à Hyacinthe Marchand, habitant demeurant à Batiscan une terre et habitation sise à la grande côte de Batiscan, seigneurie des RR. PP. Jésuites, de la contenance de trois arpents sur quatre-vingt-dix-huit, appartenant aux donateurs à titre de concession et d'achat; un lopin de terre joignant à la terre ci-dessus désignée, borné dans son contour par la rivière Champlain, seigneurie de Champlain le tout aux charges de faire vivre les donateurs et de payer à Joseph Marchand, garçon majeur, absent dans les pays d'en haut, 1200 livres; à Isidore Marchand garçon mineur 1200 livres, trois ans après son âge de majorité, également à Laurent

et à Vital Marchand. Témoins: Baptiste Lizé, Pascal Grammont. Saupin, notaire.

Le 9 septembre 1795, Pierre Baudoin, habitant, demeurant en la paroisse de Champlain et sa femme Josette Poisson, donnent à leur fils Pierre-Paul Baudoin, garçon majeur, une terre et habitation sise en la seigneurie de Champlain de quatre sur quarante arpents tenant au fleuve Saint-Laurent, et par derrière, au pied du coteau, joignant au nord-ouest à Gilles Champlain et au sud-ouest à Joseph Chartier; une autre terre dans le fief Hertel, autrefois, aujourd'hui, relevant du sieur Joseph Chartier, de cinq quarts d'arpents sur quarante de profondeur, tenant au fleuve Saint-Laurent et par derrière aux terres non concédées, et des deux côtés aux terres de Joseph Chartier. En outre un lopin de terre en la seigneurie de Gentilly de soixante dix-sept pieds de front sur douze arpents; tenant au fleuve et aux terres d'Alexis Pepin et de chaque côté à celles de Joseph Lamothe et Rivard. De plus, trois parts de terre. Témoins: J. B. Descormiers et René Bailly. Saupin.

Le 29 janvier 1795, dans la paroisse Saint-Louis du pays des Illinois, partie ouest, gouvernement d'Espagne, fut inhumé Jean Baudoin, canadien âgé de 28 ans, muni des sacrements de l'Eglise. L'acte au registre de la dite paroisse est signé par Pierre-Joseph Didier, religieux, prêtre bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, curé de Saint-Louis.

Par devant Saupin, notaire, le 7 mai 1796, le sieur Amable Leblanc, habitant demeurant à Champlain abandonne à David Leblanc, de la même paroisse, une part de terre d'un arpent et un tiers sur vingt et un arpents, située au village Laborde, seigneurie de Champlain, tenant sur le devant au front de la première concession—sa profondeur allant en pointe, joignant au nord-est à Michel Dontigny et au sud-est à Joseph Boyer dit Pintal, relevant du seigneur Drapeau. Témoins: François Chorel et Joseph Toutant.

Devant le même notaire, en la maison de Gilles de Champlain,

le 9 mai 1796, fut passé le contrat de mariage d'Etienne Leblanc et de Marie-Josette Drouet de Richerville. Présents: le sieur Etienne Leblanc, fils majeur de feu Jean-Jacques Leblanc et de Marie Héon, marchand, demeurant à Champlain, et Louis Montizambert de Niverville, tuteur de Marie-Josette Drouet de Richerville, âgée de 17 ans, fille de feu sieur de Richerville, seigneur de Dutort, et de demoiselle Marguerite Martel de Brouage. Assistaient à ce contrat: Joseph et Amable Leblanc, frère de l'époux, Joseph Alexandre, capitaine de milice, son beau-frère, Joseph-Léon Pezard de Champlain, ami, Louis Montizambert de Niverville, tuteur de l'épouse, Pierre et Gilles Pezard de Champlain, ses beaux-frères, dame Amable de Richerville Champlain, sa sœur Josette de Champlain, son amie, et Pierre Paul Baudoin. Douaire trois mille livres.

Devant le même notaire, le 1er octobre 1796, Alexis Lucas dit Dontigny, père, habitant de Champlain, et Marie-Anne Héon, son épouse abandonnent à Jacques Lucas, leur fils, une terre, seigneurie de Champlain, de six sur dix arpents, bornée par devant au bout de la première concession et, par derrière, partie à un certain ruisseau de la Savane et autre partie à la rivière Champlain, joignant au nord-est à David Leblanc et au sud-est à Michel Dontigny; et en outre donnent une autre terre de deux arpents et sept perches sur douze arpents, tenant par devant au domaine et par derrière au nord-est aux Toutant et au sud-ouest à Joseph Alexandre. Ces biens sont les droits de succession de Jacques Lucas. Il n'en jouira qu'au décès du dernier survivant. Ils donnent à Alexis Lucas, leur fils, une terre d'un arpent, trois perches et six pieds sur quarante arpents, tenant par devant à la terre d'Etienne Leblanc et par derrière aux terres non concédées, joignant des deux côtés à François Chorel. De plus, ils lui donnent 300 livres. Témoins: Pierre Reau et Prisque Veillet.

Inhumé 1796, Michel Toutant noyé le 23 mai, avant-midi; il était âgé de 20 ans, fils mineur de J. B. Toutant et de Louise Péraut. Le 25 septembre de la même année, Messire P. Gallet entre au registre de Champlain, le certificat de mariage de Pierre-Fran-

çois Brunelle avec Rose Como dit Mayot. Le mariage a été célébré "dans la nouvelle paroisse, sur le lac Champlain près des rivières Chazy."

Le 6 mars 1797, devant Saupin, notaire, Louis Reau dit Alexandre, de Champlain, et Marie-Anne Houle, sa femme, donnent à François Houle leur frère et beau-frère, (ils n'ont point d'enfants) demeurant à Saint-Edouard de Gentilly, et à Pélagie Augé, sa femme, une terre à Champlain de quatre arpents et demi sur quarante. Cette terre leur appartient à titre d'héritage et d'accord avec Joachim Quessy.

Joseph Bigot dit Dorval, maître de poste (aux chevaux) de Champlain, mourut en avril 1797.

Sont mentionnés cette année: Joseph Alexandre, capitaine de Champlain, Pierre Marchand, capitaine de Lornière, Antoine Marchand, capitaine de Batiscan.

Le 18 juin 1798, procès verbal du grand chemin du roi situé sur la ligne de séparation des fermes de François Lacroix, l'aîné, et François Lacroix, le jeune, dans le fief Marsolet et dans la paroisse de Champlain. Enregistré folio 65, par John Antrobus, grand voyer. "Qu'il soit connu que moi, Jean Antrobus, grand-voyer, du district des Trois-Rivières, sur la demande de J. Lacroix, J. B. Lacroix, François Lacroix, fils, et Pascal Montplaisir, de la paroisse du Cap de la Madeleine et de celle de Champlain, j'avais comme la loi l'ordonne, fait publier à la porte de l'église de Champlain une assemblée des réquérants et autres intéressés dans la réparation nécessaire du grand chemin du roi, connu sous le nom de levée, situé dans le fief Marsolet, et comme il a existé pendant quelque temps plusieurs différends relativement aux personnes obligées à la réparation des dits chemins, que par un manque de procès verbal, les réparations n'ont jamais été faites. En conséquence, l'assemblée ayant eu lieu le 31 mai dernier, à laquelle assemblée furent présents MM. Etienne Leblanc, Pierre Toupin, François Lacroix, Pierre Manuel, Pascal Montplaisir, J. Lacroix,

Joachim Boisvert, François Lacroix, le jeune, Amable Larose, J. B. Dorval, François Duval, Joseph Dubé et Joseph Chartier; ayant délibérément entendu les parties et examiné leurs différentes raisons et réclamations, j'ai jugé convenable d'ordonner et j'ordonne que le dit grand chemin soit immédiatement élargi jusqu'à la largeur de trente pieds et qu'il soit d'une élévation égale à celle de la partie déjà faite; lequel vieux chemin, j'ai trouvé en quelques parties n'être pas au-dessus de dix-huit pieds de large, avec fossé nécessaire pour l'écoulement des eaux du chemin, et comme le chemin est situé dans la ligne de séparation des fermes tenues par François Lacroix l'aîné, et François Lacroix, le jeune, et que l'un et l'autre ayant volontairement offert en présence des parties, le terrain nécessaire pour élargir le chemin sur leur différentes fermes, sous condition d'être exempts de quelque ou de toute part dans le travail public, et d'après l'examen des objets, l'offre des deux Lacroix fut acceptée par les parties avec mon approbation. Il est en conséquence ordonné que le grand chemin soit élargi sur la terre de F. Lacroix, l'aîné, et que le dit F. Lacroix et ses héritiers ne soient point astreints à fournir leur part pour faire le chemin, j'ai conclu et j'ordonne que le chemin soit élargi, que la nouvelle partie soit élevée au niveau de l'ancienne et que l'ouvrage soit fait par les différents propriétaires des terres situées dans le fief Marsolet, et que la part d'un chacun soit assignée en proportion des terres séparément tenues dans le fief Marsolet, et d'autant que le fossé et le côté nord du grand chemin et aussi le pont à l'entrée de cet endroit sont importants pour l'écoulement des eaux de la terre tenue par F. Lacroix, le jeune, j'ordonne que les dits fossés et ponts restent ouverts tels qu'ils existent actuellement, à la charge de F. Lacroix, tant qu'il trouvera lui-même nécessaire de conduire les eaux de sa terre dans ce canal." (Signé) John Antrobus, G. V.

"Par ces présentes, je certifie que le précédent procès verbal a été publié ce jour à la porte de l'église de la paroisse de Champlain après le service divin, en foi de quoi, j'ai signé ce 2 juillet 1798". Etienne Leblanc, Inspecteur des chemins.

Il y avait une congrégation d'hommes à Champlain, en 1798. Nous lisons au registre: sépulture de François Chorel d'Orvilliers, écuyer, juge à paix, *congréganiste*, et habitant du lieu, décédé le 16 avril 1798, âgé de 79 ans.

Le 17 décembre 1798, par devant Badeaux, notaire, madame veuve Jean Saupin renonce à la succession de son mari. Dans l'acte, elle se nomme Reine Chaboillez, et elle renonce pour elle comme pour ses enfants mineurs. Les témoins sont Paul Baudoin et Paul Dubord. Le dictionnaire Tanguay donne: "Jean-Joseph Saupin, né en 1739, paroisse Saint-Nicolas, ville de Nantes, Bretagne, marié à Montréal, 10 janvier 1774, avec Madeleine Guyon, née 1734." Dans une liste des notaires, nous voyons: J. S. Saupin, notaire à l'Assomption, de 1781 à 1794. C'est évidemment le même homme, qui se serait marié deux fois et qui est venu finir sa carrière terrestre à Champlain, en y laissant sa seconde femme.

En 1799 Antoine et Pierre Marchand signent l'adresse du gouverneur Prescott qui partait du pays, laissant un très bon souvenir.

Le 10 avril, on rencontre Bénoni Marchand, sous-voyer à Champlain et Léon de Champlain, inspecteur des chemins.

Par devant A. Trudel, notaire, le 23 janvier 1800, fut passé le contrat de mariage suivant: Amable Leblanc, garçon majeur, de la paroisse de Champlain, fils de feu Jean-Jacques Leblanc et de Marie Héon qui promet d'épouser Thérèse Laquerre de la paroisse de Sainte-Anne, fille majeure de Joseph Laquerre et de Thérèse Roy— sont présents: Mme Leblanc, mère du futur époux, Etienne, David et Joseph Leblanc, ses frères; Joseph Alexandre, son beau-frère, comme ayant épousé Marthe Leblanc; Pierre-Paul Baudoin, aussi son beau-frère comme ayant épousé Françoise Leblanc; Jacques Dontigny, son cousin germain: M. et Mme Laquerre, père et mère de la future épouse; Joseph Pierre et Antoine Laquerre, ses frères germains; Marguerite et Elisabeth Laquerre, ses sœurs; Antoine Charet, son oncle; Louis Perreault, son cousin, Michel Leduc, son beau-frère.

Les biens de l'époux consistent en une terre de trois arpents et quart de front sur trente-trois et demi de profondeur, dans la première concession de Batiscan, tenant par devant au fleuve Saint-Laurent, d'un côté à Antoine Brunel et au sud-ouest à Antoine Langis. De plus, une part dans une terre de deux arpents et demi de front sur trente-quatre de profondeur, dans la paroisse de Champlain, bornée par le fleuve, par derrière à la terre de Joseph Alexandre ainsi qu'au nord-est, au sud-est, à Joseph Leblanc. Aussi une part dans plusieurs circuits de terre, paroisse de Champlain et dans une autre terre de trois arpents sur trente à Batiscan.

Les biens de l'épouse consistent en effets mobiliers évalués à 369 livres et 600 livres payables 50 livres par année.

Mme Leblanc donne aux futurs époux tous ses biens dans les seigneuries de Batiscan et de Champlain, avec obligation de payer, après sa mort, à Etienne Leblanc et à Mme Pierre-Paul Baudoin (née Françoise Leblanc) 300 livres à chacun. Aussi de donner à Marie-Françoise Leblanc et à Marthe Leblanc, épouse de Joseph Lacroix ses hardes et son linge. Témoins: Louis Guay, François Germain de Sainte-Anne et Deschambault.

Terminons cet exposé de minuties locales par la mention d'un phénomène qui eut pour témoin toute la population du Canada. C'est le notaire Nicolas-Gaspard Boisseau qui parle, mais d'abord un mot de notre part. D'après ce que nous connaissons, la "grande noirceur" couvrit Montréal à une heure et demie après-midi. Boisseau, qui était en bas de Québec, dit l'avoir vue sur les trois heures et quart. Elle venait donc de la direction du sud.

"Le 15 octobre 1784, vers trois heures et quart, nous eûmes une obscurité extraordinaire, si bien que l'atmosphère fut d'un jaune lumineux au-dessus des campagnes; il y eut des rafales de vent et de pluie qui continuèrent une grande partie de la nuit, avec beaucoup de tonnerre précédé d'éclairs, chose d'autant plus surprenante que la veille, il avait gelé très fort.

"Le lendemain, dimanche, il faisait le matin, un grand calme, avec une brume épaisse qui dura jusqu'à dix heures, alors que le vent qui commençait à souffler de l'est la dissipa. Environ une demi-heure après, le temps devint si sombre qu'on ne pouvait lire sans chandelle; ce qui fut suivi d'un vent impétueux, de tonnerre et d'éclairs, après quoi le temps devint un peu clair; mais depuis midi jusqu'à trois heures, l'obscurité fut telle que les prêtres furent obligés d'interrompre leur office jusqu'à ce qu'on eût allumé les cierges il fit aussi noir qu'il fait ordinairement à minuit, lorsqu'il n'y a pas de lune. Il est à remarquer que chaque intervalle d'obscurité était suivi et précédé de vent, de pluies, d'éclairs et de tonnerre.

"On remarqua qu'il y avait deux courants contraires dans l'atmosphère; le plus élevé poussait une détente de nuages lumineux vers le nord-est, et l'autre chassait au sud-ouest avec une grande rapidité d'épais nuages noirs, et l'eau qui en tombait semblait aussi noire que l'encre.

"On attribue ce phénomène à quelques mines de souffre prises en feu, dans quelques pays voisins, dont la fumée aura épaissi l'air et chassé les nuées qui s'en seront formées, vers cette partie du pays. Cette obscurité s'est fait sentir jusqu'à Niagara et non plus loin".

Nous avons vu quelque part que ces deux journées successives d'une étrange obscurité ne furent pas les seules durant l'automne de 1784 et que l'on revit la même noirceur, peut-être avec moins d'intensité à deux autres dates assez éloignées l'une de l'autre. De là est venu ce terme qui n'est plus compris de nos jours: l'*année de la grande noirceur*.

Chapitre XIV

Projet d'une eglise nouvelle, 1780-1800

SOMMAIRE:—M. Huot cure.—Offre du seigneur Drapeau.—Offre de Joseph Chartier.—Mgr Briand ne decide rien.—Etendue de la paroisse.—Terre vendue par la fabrique a Joseph Viau.—Les processions.—Mgr Hubert, on lui soumet le projet du site d'une eglise.—La vieille eglise tombe en ruine.—Offre de Joseph Hamelin.—M. Huot est remplace par M. Rinfret et celui-ci par M. Gallet.—Grands debats dans la paroisse au sujet du terrain pour l'eglise propose.

Avec M. Pierre Huot, qui fut nommé curé de Champlain et prit possession en juillet 1781, nous avons tout un chapitre au sujet d'un projet d'église. Ce prêtre était né en 1751, à l'Ange-Gardien, côte de Beaupré, et son ordination datait de 1778. On l'avait de suite envoyé vicaire à Saint-Pierre de l'île d'Orléans et de plus il avait la desserte de Saint-Laurent. Il devait rester douze ans à Champlain.

Le débat concernant le projet de la bâtisse d'une nouvelle église et du choix d'un site approprié commence en 1781 et se prolonge plus de vingt années. Nous allons en donner un aperçu La première démarche que nous connaissons à cet égard est du 15 juillet par une lettre que M. Huot a adressée à Monseigneur Briand, dans laquelle il dit que les paroissiens ont signé une requête demandant à l'évêque de fixer la place où devra se construire le nouveau temple, et il soumet là-dessus son opinion personnelle en ces termes:

"Monsieur Drapeau seigneur (possesseur du titre) primitif du lieu, offre un terrain gratis pour la bâtisse de la nouvelle église à la distance environ d'un quart de lieue plus bas que celui donné par Joseph Chartier. Je m'aperçois et même je suis persuadé que, si c'était votre volonté d'y fixer l'église, la majeure partie des habitants tant des villages que ceux qui habitent le bord du grand fleuve se réuniraient pour la bâtisse. Voici leurs raisons. Ils demandent tous que l'église remonte, puisque c'est la volonté de Votre Grandeur. Mais Joseph Chartier est tenancier de quinze arpents de terre et il paraît que par les clauses du contrat qu'il a faites en faveur de la bâtisse, qu'il est exempt, non pour un temps limité, mais pour toujours, des contributions, même sur les terres qu'il pourrait acquérir à l'avenir. En outre, il oblige la paroisse à faire et à entretenir les clôtures du terrain donné éternellement. Voilà une nouvelle charge à la paroisse et qui fait bien crier.

"Les quinze arpents de terre exemptés à perpétuité, exemptent cinq à six habitants, proportion gardée dans une paroisse de cinquante feux, sur lesquels on peut en soustraire dix à douze qui sont hors d'état de contribuer à de telles bâtisses.

"Voilà, Monseigneur, ce que je crois devoir vous faire remarquer d'après la réception d'une lettre de monsieur Drapeau qui annonce, à la paroisse, un terrain nouveau, en se soumettant néanmoins à toutes vos volontés. Je vous supplie de ne pas parler à mes paroissiens de mes réflexions touchant leur église."

Ce qui suit est une lettre sans date ni signature qui pourrait être de l'année 1782, et adressée à l'évêque, comme suit: "En réponse à votre lettre adressée à Monsieur Huot, notre curé, en décembre dernier, concernant le terrain pour la bâtisse d'une nouvelle église dans Champlain, suivant les charitables conseils que vous avez la charité de me donner. Je consens que l'église soit bâtie sur mon terrain et pour cela, je veux bien donner, à perpétuité, six arpents de terre, en superficie, pour la dite église. C'est-à-dire, un arpent et demi pour l'église, accès du public, cimetière et presbytère, et que le reste soit à l'usage du curé fai-

sant les fonctions curiales dans la paroisse, à des clauses et conditions que je serais exempt de contribution pour la dite église, presbytère et cimetière et que les clos qui doivent séparer les dits terrains des miens propres seront faits aux frais de la fabrique, à perpétuité, et qu'ils soient faits et enclos avant d'y charroyer les matériaux convenables pour la bâtisse. Je supplie, Monseigneur, de remarquer que trente-deux habitants ont laissé leur signature au greffe, par laquelle ils font connaître qu'ils désirent que l'église soit bâtie sur le terrain qui se trouve à peu près à l'endroit que Votre Grandeur a désigné; qu'il plaise donc à Votre Grandeur de l'approuver, afin d'y remarquer définitivement la place et de commencer les précautions à prendre pour le projet en question." Cette lettre a bien l'air d'être de Joseph Chartier.

Voici une autre pièce sans date adressée aussi à l'évêque: "Nous, sous-nommés, prenons la liberté d'adresser à Votre Grandeur la présente requête, la suppliant de vouloir bien y jeter un regard favorable. Vous n'ignorez pas, Monseigneur, la triste situation de notre église; sa ruine prochaine dont nous sommes menacés est la conséquence de la triste division qui partage ici les esprits, mais comme dans cette circonstance nous voyons que la punition tombe sur nous seuls qui ne croyons pas l'avoir mérité, puisque nous avons toujours été soumis à vos volontés, nous voudrions prévenir sa ruine totale en prenant des mesures promptes et efficaces à cet objet. Quoique nos ennemis aient pu dire contre nous, ou prévenir de notre incapacité à ce sujet, nous avons assez de religion et nous sommes assez généreux pour sacrifier de bon cœur et avec plaisir nos biens et nos sueurs pour l'utilité publique. Le nommé Joachim Boisvert a dit que, s'il y avait seulement une maison de bâtie, vous donneriez ordre au curé de demeurer; nous présumons que Votre Grandeur désirait que nous prévinssions ses désirs. Connaissant nous-mêmes l'obéissance de notre curé à vos volontés, nous sommes persuadés que si Votre Grandeur nous accorde notre demande ou seulement consentira à notre projet, qui, comme nous le pensons, est le sien; l'ouvrage sous son inspection sera bientôt terminé. On a surpris Votre Grandeur dans le dénombrement des habitants qu'on vous a pré-

senté et nous pouvons certifier quant au nombre que nous sommes, sans trop avancer, les plus forts. Il est vrai que nous sommes moins imposants et les plus faibles en ce que depuis dix-huit ans, il n'y a jamais eu de marguillier dans le bout d'en haut, ce que ceux qui ont accepté ce contrat peuvent certifier suivant leur signature qui y sont portées au nombre de trente et une; nous n'ignorons pas que Votre Grandeur, dans les circonstances présentes, ne peut pas agir sans une majorité prévalant, aussi, nous ne vous demandons simplement qu'une approbation si notre ouvrage vous agrée, ou sur la place du dit Chartier, qui est le lieu sur lequel Votre Grandeur a déjà donné son approbation. Si nous sommes assez heureux pour obtenir notre demande, nos matériaux sont déjà prêts pour construire un presbytère qui sera prêt à la Saint-Michel prochaine, de la grandeur qui nous sera demandée, et cela, sans qu'il y ait de notre part la moindre opposition ni retardement; nous n'avançons que ce que nous pouvons soutenir et nous sommes assurés que notre générosité sera récompensée, puisque appuyés de votre approbation ou consentement, nous verrons bien vite renaître la paix partout. Nous prierons toujours pour la consolation de Votre Grandeur et nous sommes avec le plus profond respect..."

Visiblement la minorité ou "bout d'en haut" de la paroisse formait opposition au plan proposé. Pour qui a étudié l'histoire des constructions d'églises, il n'y a rien de nouveau dans celle de Champlain. Partout et toujours, les mêmes situations, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le lecteur s'intéressera cependant à ces détails et y trouvera quelques renseignements qui font voir certains côtés de l'état de la paroisse après cent vingt ans d'existence comme lieu habité, par exemple le chiffre de la population, la mention d'un rang de terre en arrière du fleuve.

Le 15 janvier 1782, M. Huot écrivait à Monseigneur Briand: "Si j'ai retardé l'honneur de la réponse à votre respectable et gracieuse lettre dont je ne puis assez remercier Votre Grandeur, c'est que j'ai eu moi-même besoin de m'éclaircir un peu sur les questions que vous me faites. Je commence par l'ordre que votre lettre renferme et je dis:

1.—Il y a 28 habitants dans le Cap de la Madeleine.

2.—Il y en a 48 dans Champlain.

3.—La juste longueur de cette dernière seigneurie est d'une demi-lieue à prendre de la rivière Champlain, le long du fleuve.

4.—Il y a cinq habitants dans la seconde concession.

5.—Le nombre d'habitants qui désirent que les deux églises restent où elles sont actuellement est à peu près le même, tant de Champlain que du Cap, qui désirent qu'elles soient toutes deux réunies.

6.—La juste longueur de la seigneurie du Cap est d'une lieue et un quart, à prendre au bord des Chenaux, en descendant le long du grand fleuve.

7.—La juste distance entre les deux églises est de quatre lieues.

8.—De l'église actuelle de Champlain à aller à la rivière de Champlain, où se termine la paroisse en bas, il y a quinze arpents qui sont occupés par six habitants.

9.—Depuis la seigneurie de Champlain à aller à la seigneurie du Cap, il y a environ deux lieues, qui sont partagées en fiefs et parts de seigneurie que mes paroissiens occupent aujourd'hui."

La seigneurie de Champlain et son augmentation mesure une lieue et demie de front au fleuve, allant de la seigneurie de Batiscan à celle du Cap de la Madeleine. L'acte de 1664 lui donne une lieue de profondeur. L'augmentation (1697) ajoute trois lieues de profondeur sur toute la largeur. Bouchette disait, en 1815, qu'une très petite partie de l'augmentation était en rapport et que tout le reste était en forêt à l'état primitif mais que l'on en tirait d'excellents bois de construction.

Par l'ordonnance de 1721 du Conseil Supérieur; approuvée par Mgr de Saint-Vallier, "l'étendue de la paroisse de la Visitation située en la seigneurie de Champlain, sera de deux lieues et un quart, savoir: une lieue et un quart de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas depuis le fief de Batiscan en remontant le long du fleuve jusqu'au fief de l'Arbre-à-la-Croix; demi-lieue de front que contient le dit fief de l'Arbre-à-la-Croix depuis Champlain en remontant jusqu'au fief de Marsolet, et demi-lieue de front que contient aussi le dit fief de Marsolet, depuis celui de l'Arbre-à-la-Croix, en remontant jusqu'au fief du Cap dit de la Madeleine, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes."

D'après la proclamation du 18 juin 1845" l'étendue de la paroisse de la seigneurie de Champlain sera de deux lieues et un quart, savoir: une lieue et un quart de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Batiscan, en remontant le long du fleuve jusqu'au fief de l'Arbre-à-la-Croix, depuis Champlain en remontant jusqu'au fief de Marsolet; et demi-lieue de front que contient aussi le fief de Marsolet, depuis celui de l'Arbre-à-la-Croix, en remontant jusqu'au fief du Cap-de-la-Madeleine, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes." On voit que la délimitation de 1721 existait encore en 1781 et qu'elle a été conservée en 1845.

Voici une transaction qui ne concerne point le projet de la nouvelle église mais qui se place, en 1789, parmi les affaires importantes de la Fabrique.[1]

Joseph Viau dit la Liberté, venu de la paroisse de Perthuy, diocèse d'Alix, en Provence, s'était marié, en 1761, à Saint-Nicolas avec Thérèse Boucher. On ne saurait dire à quelle date il s'établit à Champlain. Il y avait aussi à Champlain Alexis Bigot dit Duval. Il s'était marié, à Batiscan, avec Agathe, née à Batiscan en 1739, fille de Mouchet Moutet, Moisset ou Moussette, venu de Nesle en Picardie et marié à Batiscan, en 1736, avec Anne Contant.

Duval occupait une terre appartenant à la Fabrique de Champlain mesurant trois arpents au fleuve sur quarante de profondeur, ayant de chaque côté les terres de la veuve Alexis Lamothe. Cette terre où était Duval payait à la Fabrique quinze minots de blé de froment par année.

Le 15 juin 1789, M. Huot, curé, convoqua, "au son de la cloche" les anciens et nouveaux marguilliers au presbytère et là, Viau leur proposa d'acheter la terre en question au prix de "douze cents francs de vingt sous, anciens chelins de la province", payés comptant et avec la condition qu'on le libèrerait des quinze minots de blé annuels. L'offre fut acceptée en y ajoutant que Viau payerait une rente perpétuelle à la fabrique de seize francs à commencer du premier jour de janvier lors prochain. A cet arrangement ont signé: Léon Champlain, P. Huot, prêtre curé de Champlain, Joseph Alexandre, Batiste Toutan, Pierre Beaudoin, Alexis Morinville, Joseph Beaudoin, Grandmont, J. B. Bigot, père, Alexis Turcot, Jean-Jacques Le Blanc, Joachim Boisvert et plusieurs autres qui ont fait leur marque d'une croix. Ensuite est écrit: "Fait à Champlain, dans le cours de nos visites, le 15 juin 1789, (signé) Jean-François, évêque de Québec." C'est donc que, le jour de l'assemblée ci-dessus, Mgr Hubert était à Champlain.

Viau paya, deux ou trois jours après, la somme de douze cents francs convenue, et par devant Badeaux, notaire aux Trois Rivières, le 19 du même mois de juin, fut passé l'acte de vente, dans lequel les droits du seigneur furent spécifiés et maintenus, en présence des sieurs Jean Pothier de la Pointe-du-Lac et Amable Belleisle qui ont signé, ainsi que Paul Dubord, Joseph Raiche de la Baie, celui-ci ne sachant signer.

Citons une courte lettre de M. Huot écrite à l'évêque, le 14 mai 1791, au sujet des processions, qui paraissent avoir été suspendues depuis un temps qu'on ne mentionne point: "Messieurs les curés voisins m'ont prié de demander à Votre Grandeur, si vous trouveriez bon que les processions de la Fête-Dieu se fissent comme à l'ordinaire dans nos paroisses, n'ayant jamais remarqué

aucun scandale en ces saints jours, au contraire une grande dévotion. C'est aussi la demande des paroissiens en général à qui j'ai dit au prône qu'il fallait se conformer à la volonté de Dieu par les ordres de nos évêques. Enfin un oui ou non sera très suffisant à celui qui a toujours été et sera toujours, etc."

Monseigneur Jean-François Hubert intronisé en juin 1788, avait probablement exprimé le désir de remplacer M. Huot à Champlain par un autre curé, et c'est pourquoi la lettre suivante lui fut adressée de la part des notables de la paroisse. Disons ici que de 1782 à 1788, nous n'avons rien trouvé concernant le projet d'une église neuve, et par la correspondance des années subséquentes, on peut croire que rien n'avait été avancé d'aucune manière lorsque l'on se remit à agiter la question en 1789. Voici la lettre des notables:

"Supplient très humblement, Joseph Chartier, Henry Dubord, J. B. Dorval, Joachim Marchildon, J. B. Lahaie, Pierre Marchand, marguilliers et capitaines de milice des paroisses de Champlain et de Batiscan et autres ci-dessous nommés, anciens et notables paroissiens des dites paroisses, prennent la liberté de représenter très respectueusement à Votre Grandeur, qu'ayant entendu dire que M. Huot nous laissera à la Saint-Michel, nous supplions Votre Grandeur de vouloir bien changer cet ordre et de nous le continuer pour notre curé. Nous n'avons pas besoin de prier Votre Grandeur de prendre en considération combien il serait pénible et douloureux pour nous de perdre un pasteur qui a mérité de notre paroisse depuis qu'il a plu à Mgr Briand de nous confier à ses soins et qui est accoutumé à la conduite de nos âmes depuis près de treize ans. Son départ nous laisserait le regretter longtemps. Cet exposé humblement fait à Votre Grandeur nous espérons qu'avec sa bonté et sa sagesse ordinaire, elle voudra bien y avoir égard et accorder à notre population la grâce que nous tâcherons toujours de mériter par notre attachement et notre zèle à notre sainte religion, et nous ne cesserons de prier pour la conservation de notre digne prélat." (Signé) Beaudoin, David Le Blanc, Alexis Beaudoin, Joseph LeBlanc.

Dans une communication à Mgr Hubert, du 17 novembre 1789, M. Huot reprend l'affaire de l'église en ces termes: "Après avoir présenté mes très humbles respects à Votre Grandeur, je suis charmé de vous prévenir que Joseph Chartier, capitaine de milice de cette paroisse, donne six arpents de terre en superficie, pour la bâtisse de la nouvelle église en question. La terre qu'il veut donner se trouve à une lieue environ de l'église actuelle de Champlain, et n'est point au-delà des limites de la seigneurie. Il jouit de quinze arpents de terre dans Champlain qui, par conséquent, sont tous redevables des frais ordinaires à l'église, presbytères et autres. Pour se rembourser du don qu'il fait à l'église, il veut très volontiers passer à ce que Votre Grandeur jugera à propos de déterminer à ce sujet. En conséquence de sa volonté, il a signé avec moi la présente."

L'évêque répondit le 7 décembre: "J'ai vu avec bien du plaisir par votre lettre du 17 novembre, que le capitaine Joseph Chartier consentait à donner six arpents de terre en superficie pour la bâtisse d'une nouvelle église dans Champlain. On ne peut, pour le présent convenir de ce qu'il faudra faire, en reconnaissance de cette donation. Je trouve plus à propos que le donateur fasse lui-même ses conditions par écrit, sous seing privé ou acte public, dont il vous laissera une copie entre les mains afin que, quand le temps de marquer la place et de bâtir sera venu, la paroisse voie s'il lui convient d'accepter ces conditions. Par exemple, il peut exiger dans son écrit:

1.—Qu'il sera quitte de contribution pour la bâtisse de la future église; 2.—que la donation sera nulle si l'on ne commence pas à construire une église dans le terme de deux, trois ou quatre ans."

Quelques mois plus tard eut lieu un arrangement d'une nature tant soit peu secrète que les pièces suivantes nous feront connaître. C'est d'abord une protestation de nombre d'habitants, puis trois lettres de M. Huot que l'on va lire. La protestation est du 6 septembre 1790 adressée au curé: "Vu que lorsque der-

nièrement, nous avons été nous enquérir à vous touchant quelques rapports indirects dont nous avions entendu parler, vous nous avez obligeamment informé que le sieur Joseph Chartier avait, par acte formel, donné un terrain pour bâtir une église et que quelques particuliers de cette paroisse avaient de leur chef et autorité été présenter cet acte à Monseigneur de Québec afin de le faire approuver de Sa Grandeur, en conséquence, nous croyons avoir lieu de supposer que l'acte susdit, dont nous ignorons la teneur et les démarches faites dernièrement auprès de Sa Grandeur, doivent concerner toute la paroisse. Le tout a été fait sans aucune décision d'assemblée convoquée et même a été caché au plus grand nombre et partie des plus notables propriétaires de terres dans Champlain. Ce considéré, nous soussignés, tant pour nous mêmes qu'aux noms des ci-après nommés qui n'ont pu signer avec nous ne sachant écrire, nous prenons ce moyen de donner notre désaveu, à toutes démarches, propositions, offre ou demandes faites ou à faire par quelques personnes de ce lieu, qui pourraient agir au nom de la paroisse sans en être dûment autorisées, et nous déclarons que nous regardons le tout comme nul. En concéquence, monsieur, nous prenons la liberté de vous prier de vouloir faire parvenir cet écrit à Sa Grandeur, et nous vous prions aussi de vouloir bien lui écrire vous-même, ainsi que vous nous l'avez gracieusement promis, que nous sommes plus de trente propriétaires de fond dans la paroisse qui n'avons aucune connaissance directe de la dotation faite par M. Chartier ni des démarches dernièrement faites auprès de Sa Grandeur. De plus, que depuis l'été dernier, lors de la visite de l'évêque, il n'y a eu aucune assemblée généra'e convoquée aux fins d'adopter quelques moyens décisifs pour concilier les opinions quant au lieu de rebâtir une église dans cette paroisse. Enfin que l'église et le quai qui protège l'église sont en même état que ces années dernières; que nous réparons tous les étés les petites détériorations annuelles qui arrivent à notre quai. Nous nous bornons ici, monsieur, crainte de vous importuner ou d'abuser de votre complaisance. Voici la liste des personnes sus-mentionnées qui ne savent signer, savoir: Alexis Morinville, fils, un des marguilliers, Pierre-Alexis Apreman, Jean Goguet, Pierre Dubois, fils, Louis Alexandre, Pierre Dubois, Ba-

tiste Reau, Alexis Dontigny, Joseph Pintal, Joseph Dubord, Antoine Normandin, Batiste Baudoin, Bénoni Marchand, la veuve Leblanc, Joseph Leblanc, marguillier, Batiste Toutan, François Chorel, David Leblanc, Joseph Lahaye, Pierre Brunelle, Jacques Baudoin, Alexis Tourville, Chorel Dorvilliers, Alexis Baudoin, Joseph Alexandre, Joseph Toutan, Paul Dubord, Alexis Morinville.

Avec cette pièce, M. Huot envoya à l'évêque deux lettres de sa main écrites le même jour, 6 septembre 1790. Dans la première il dit: "Après avoir présenté mes très humbles respects, je serais charmé d'être instruit des devoirs suivants par Votre Grandeur, ne voulant nullement m'écarter de la voie que je dois tenir dans les circonstances présentes. Une nouvelle signature de la main de Votre Grandeur a paru sur un contrat qui autorise la bâtisse d'une nouvelle église dans Champlain. La moitié, à peu près, des habitants l'approuve et une partie égale s'y oppose de tout son pouvoir, comme vous allez le voir par leur signature nominative Si l'église doit être (comme elle doit) au lieu où vous l'approuvez, je serais bien charmé de savoir:

1.—Qui a désigné le circuit de l'église par une croix? C'est la demande continuelle des habitants.

2.—Qui a donné le plan de la dite église.

3.—L'église doit-elle être bâtie d'une manière proportionnée à contenir 54 habitants qui composent la paroisse actuelle ou seulement pour ceux qui la bâtissent. Dans la supposition que les autres s'opposent jusqu'à la fin à ne rien faire, ni fournir à l'église, comme ils se le proposent aujourd'hui, jouiront-ils des mêmes privilèges que ceux qui auront bâti l'église, presbytère, cimetière etc?

4.—Quelle proportion doit avoir le presbytère pour le logement.

5.—La place de l'église, cimetière, presbytère, accès du public, prise sur les six arpents donnés, le reste retournera-t-il en jouissance au curé ou au profit de l'église. Les clauses du contrat ne parlent que de l'église et non du curé.

6e —Où mettra-t-il paccager son cheval, sa vache, où prendra-t-il du bois pour se chauffer? Cette dernière question me coûte beaucoup à faire à Votre Grandeur, mais je puis vous affirmer que la privation de ces petites commodités est très nuisible au curé avec le peu de revenu que donne la paroisse.

Enfin qu'il plaise à Votre Grandeur de remarquer que l'église actuelle de Champlain est sur le penchant d'une ruine prochaine. C'est la remarque que m'ont faite quelques messieurs experts qui l'ont visitée dedans et dehors, et je pense qu'il ne sera pas prudent d'y dire la messe lors de la révolution des eaux du printemps."

La deuxième lettre porte: "Après vous avoir présenté mes très humbles respects, je suis charmé de vous dire que les habitants de Champlain ont déjà charroyé de la pierre sur la place que vous avez désignée pour la bâtisse d'une nouvelle église et déjà, vingt-cinq toises seraient rendues, si la place était désignée par le signe d'une croix, qu'ils demandent à cor et à cris à Votre Grandeur. Je crois que si vous leur accordez cet essai que cela empêcherait bien des murmures et ferait résoudre à bâtir un grand nombre de ceux qui s'y opposent. Je vous supplie de ne pas me nommer pour désigner cette place ni pour y planter une croix."

La troisième lettre de M. Huot est du 7 novembre. "Voici les signatures des habitants qui s'opposent à ce que l'église soit reculée. Je vous supplie de les examiner et de me faire la grâce de me dire votre volonté sur leur représentation. Ils disent tous d'une commune voix qu'ils sont hors d'état de bâtir. Ils soutiennent leur église comme ils l'ont toujours soutenue et ils demandent à continuer.

Il s'en suivit des progrès dans la complication des affaires.

Citons une requête du 14 juillet 1791 signée par une trentaine de paroissiens: "Supplions humblement Votre Grandeur qu'il lui plaise fixer une place d'église dans notre paroisse afin que nous prenions les mesures de procéder suivant les lois à la construction d'une nouvelle église, voyant la ruine prochaine qui menace notre église actuelle. Nous espérons tous que vous ne refuserez pas cette grâce à ceux qui sont en Notre-Seigneur vos enfants de Champlain."

Au pied sont les signatures : P. Huot, curé, Pierre Champlain, Joseph Dubuc, Joachimus Boisvert, Pierre Baudoin, Joseph Chartier, capitaine de milice, Jean Chartier, E. Leblanc; ont fait leurs croix: Gilles Champlain, Jean Bailly, François Jantilly (Gentilly) François Lacroix, Amable Carpentier, Michel Maillou, Jean Lapommerais, François Duval, Baptiste Lacroix, François Toupin, Joseph Lacroix, Pierre Lacroix, Joseph Durand, Joseph Laliberté, Joseph Lupien, René Bailly, Antoine Cossette, Joseph Hamelin" et trois autres qui sont absents". Le tout certifié par Joseph Chartier, fils.

Sur cette demande, l'évêque répondit, le 26 septembre : "Nous avons nommé et commis le sieur Joseph-Octave Plessis, prêtre, secrétaire de ce diocèse, notre député spécial à l'effet de se transporter en la paroisse de Champlain et de désigner, en notre nom, la place de la nouvelle église, et au cas qu'il jugeât plus convenable de différer la dite désignation à un autre temps, nous le chargeons de visiter les différents plans proposés pour la construction de l'église, de nous en faire le rapport et de nous en donner son opinion, afin que nous avisions à ce qu'il conviendra de régler sur cet objet."

Dès le 15 juillet, Joseph Hamelin s'adressant à Mgr Hubert, avait écrit: "Votre Grandeur me permettra bien de vous prévenir que le seigneur, possesseur du titre primitif de Champlain ayant passé un papier terrier dans le mois de février dernier, vu que je n'avais point de titre de concession, pour cet effet, il s'est réservé six arpents de terre pour construire une nouvelle église.

[illegible]

[illegible] mis au rang de ses meubles, et [illegible] nom en marge approuvé [illegible] deux mots rayés nuls — fait [illegible] Champlain [illegible] 179[illegible] —

henr. Dubord [illegible]

[illegible] Dorval marguillier en charge [illegible]

David [illegible] 2e marguillier [illegible] publi[c]

Chorel Dorvilliers j. papin

joseph alexandre [illegible] alexis + dubo[rd]

Joseph Le Blanc

J.b. beaudoin J. Chorel jacques + baudoin

paul dubord alexis beaudoin

joseph toutant alexis turcot

J. [illegible] chartier

jos. + papin bapt. + beaudoin.

benoni marchand alexis + Carpentier.

pierre + beaudoin

J'espère que votre Grandeur ne l'approuvera pas, vu que ce serait la cause de ma ruine. Si je lui ai consenti, ce n'a été que par soumission. Monseigneur, je n'ai plus de recours qu'à Votre Grandeur. Si cela arrive, je suis réduit au grand chemin, moi et ma famille."

Le 28 juillet, c'est le seigneur Joseph Drapeau qui entre en scène par une lettre à l'évêque: "Le désir et l'espérance de prévenir une contrariété d'opinions parmi les paroissiens de Champlain, désagréable à votre piété et à celle du respectable curé de cette paroisse, m'inspira, l'hiver dernier, la précaution de m'assurer d'une place que l'opinion de plusieurs paroissiens me fit juger propre à tous égards pour sa nouvelle église et ses dépendances dont cette paroisse peut ou pourrait avoir besoin. Cette place, Monseigneur, est sur la terre de Joseph Hamelin, sur le chemin public, et autant centrale que toute autre pourrait l'être aux paroissiens. Si Votre Grandeur détermine le transport de l'ancienne église et trouve que la place que je prends la liberté de lui indiquer répond à ses vœux pour y édifier le nouveau temple paroissial, je la supplie de l'accepter, comme preuve de mon intention à concourir et à contribuer à toute œuvre pieuse et de concorde entre mes tenanciers.

Enfin, le 12 août de la même année, Marie-Anne Lamie, femme de Joseph Hamelin, s'adresse à son tour à l'évêque, lui disant: "Votre Grandeur a su que je veux me séparer de corps et de biens de mon mari, supposé que vous approuviez que l'Eglise soit construite chez nous, je prendrai ce que j'ai apporté la somme de seize cents livres et douaire de neuf cents livres."

Et le silence se fit sur toute l'affaire pour un certain temps. Le 20 septembre 1792, M. Huot écrivait (à M. Octave Plessis probablement) une lettre personnelle dans laquelle il dit: "Avec la présente, l'ouvrier Labadie vous remettra vingt-quatre francs que je vous supplie de passer à monsieur Hubert, curé du Château-Richer, pour l'usage de ma chère maman. C'est à M. Hubert seul que vous le remettrez quand l'occasion s'en présentera. Je vous supplie, en outre, de me dire si telle commission ne vous gê-

nerait pas à l'avenir—de recevoir une certaine partie d'argent, au prorata de mes moyens, pour ma mère.

"Je suis très inquiet et très peiné de voir la triste situation de mon église de Champlain. Les pluies abondantes, que nous avons depuis quelque temps, ont dégradé considérablement les terres du côté de la rivière et je ne dis plus la messe dedans qu'avec grande crainte. Monseigneur le sait pourtant et il ne me donne aucune nouvelle de mon poste futur. Vous lui en parlerez si vous le jugez à propos, en l'assurant de mes très humbles respects."

La dernière fois que M. Huot tente de régler les différends survenus au cours des douze ou treize dernières années au sujet de l'église, c'est par une lettre à Monseigneur Hubert, sous la date du 13 septembre 1793: "Après avoir présenté mes très humbles respects à Votre Grandeur, je vous supplie de remarquer que le terrain donné par Joseph Chartier pour la bâtisse d'une nouvelle église a toujours été en trop grande répulsion aux habitants pour en venir à l'exécution, quoiqu'il a paru être approuvé de Votre Grandeur. Les habitants disent et c'est la majorité, que les conditions portées par le contrat de Chartier deviennent trop onéreuses pour la paroisse. Un autre terrain leur est offert à des conditions qui les accommodent davantage et à très peu de distance du premier, environ d'un quart de lieue. Cette terre a toujours été redevable à l'église et l'est encore aujourd'hui. Celui qui aura l'honneur de vous remettre la présente vous expliquera toute chose.

"J'ai l'honneur de vous réitérer par écrit mon dévouement à la mission du Sault Saint-Louis, s'il vous plaisait m'y employer, les efforts que je ferais pour me rendre, en très peu de temps, utile à la nation iroquoise ne pourraient, je pense, que vous faire applaudir du choix que vous auriez fait de moi."

Dès le mois suivant, M. Huot partait de Champlain. En 1796 il était au Sault Saint-Louis, en 1806 à Mascouche, puis à Saint-Régis, à Lachine et c'est là qu'il mourut en 1814.

Son successeur à Champlain fut M. Antoine Rinfret, né à Québec en 1756, ordonné en 1781. Il avait été curé de Maskinongé en 1783. On ne sait s'il passa par d'autres paroisses avant que de venir à Champlain.

M. Antoine Pierre Gallet, qui succéda à M. Rinfret, était né à Paris en 1743 et avait été ordonné en 1782. On le voit curé de Sainte-Thérèse en 1788. La première pièce de lui que nous rencontrons est du 21 octobre 1794 adressée à Mgr Hubert au sujet du site de l'église toujours proposée et jamais construite:

"Les habitants du haut de Champlain m'ont prié de vous écrire pour vous faire ressouvenir de la requête qu'ils vous ont présentée, et à laquelle ils espèrent que vous voudrez bien leur répondre. Ils sont fort mécontents de ce que Leblanc, marchand de Champlain, garde une lettre de Votre Grandeur adressée à M. Huot, concernant la bâtisse future, que M. Rinfret, avant son départ lui avait remise pour remettre au curé qui le remplacerait et qu'il a refusé jusqu'à ce jour. Ce M. LeBlanc n'est pas le secrétaire du diocèse. Votre Grandeur n'a pas ignoré ce qui s'est passé au sujet du marguillier et il y a déjà une faction formée pour en nommer un nouveau encore dans le bout du bas. Le marguillier en charge demande un coffre-fort; ceux d'en bas ne veulent pas; peut-on les y obliger ou en faire faire un sans leur avis? car tous les marguilliers sont à l'entour de l'église. J'aurais bien d'autres choses à vous marquer, mais ce serait fatiguer Votre Grandeur."

Le 6 janvier 1795, le curé continue ses explications. Il avait hérité d'une affaire épineuse et ne voit pas jour à s'en tirer: "Les habitants de Champlain étant mécontents depuis longtemps de n'avoir que deux marguilliers dans le banc d'œuvre une partie notable en demande un troisième, c'est-à-dire la partie d'un haut. Ceux d'en bas ne le veulent pas à moins que Votre Grandeur ne le décide. Ils demandent une assemblée dimanche prochain pour cet effet; ceux d'en bas s'y opposent, à moins d'une réponse de Votre Grandeur. Je vous supplie de vouloir bien me donner votre

avis à ce sujet. Je prévois bien du trouble. La ruine prochaine de l'église est la cause de toutes leurs difficultés. Ceux d'en haut ne voulant y faire aucune réparation; ceux d'en bas parlant beaucoup pour rien faire, et la neutralité que je garde avec tous est ce qui les fâche. Je vous prie de m'honorer de votre réponse, de me permettre aussi de vous souhaiter une bonne et heureuse année."

Ces deux lettres sont écrites de Batiscan, comme aussi la suivante, qui porte la date de 1796, et qui semble adressée à M. Octave Plessis: "J'ai eu l'honneur d'écrire à Sa Grandeur au sujet de la décadence de l'église de Champlain; j'aurais bien désiré que Sa Grandeur eût vu elle-même la situation présente de l'église, du cimetière et du presbytère. Ils ne veulent point agir, ils ne veulent point m'apporter la dîme à Batiscan et leur presbytère est en ruine. Je ne sais comment faire. Ils sont insolents au dernier point et je voudrais que vous fussiez témoin de leur discours dans toutes les assemblées que l'on peut faire, si toutefois, on peut appeler assemblée ce qui ressemble vraiment à un coupe-gorge. J'ai appris les insolences qu'ils vous ont faites à vous-même, lorsque vous êtes venu de la part de Monseigneur pour marquer la place de l'église. Jugez ce qu'ils peuvent faire souffrir à un pauvre curé! Si l'église est interdite, ce qui arrivera certainement bientôt, je prévois bien que je vais devenir leur victime parce qu'ils prétendent, sans doute, qu'il faut que j'y célèbre jusqu'à ce qu'elle me tombe sur le corps. Je souhaiterais que Monseigneur voulût la faire visiter par quelqu'un pour juger de son indécence. Pour moi, j'ai souvent peur, je l'avoue. Ils sont toujours en division pour bâtir, les uns en haut, les autres au même lieu; pour moi, je les laisse dire et... tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis bien embarrassé, que je souffre de leur part beaucoup, avec patience, autant que je puis, et cela pour avoir la paix. Je m'adresse à vous espérant que, comme ancienne connaissance, vous voudrez bien me donner quelques conseils que je recevrai avec plaisir, car vous connaissez un peu les gens de Champlain."

La bisbille n'était pas finie! Le 18 août 1797, il y a une re-

quête des "habitants de Champlain pour réparer l'église. Les réparations consistent en quelques pièces neuves au clocher et et une couverture neuve en bardeaux. "Voilà toute l'explication que l'on donne et les signatures suivent: Chorel Dorvilliers, Joseph Alexandre, Léon Champlain, Joseph Baudoin, Alexis Baudoin, Alexis Turcotte, David LeBlanc, Joseph Turcot, Joseph Marchand Amable LeBlanc, Antoine Marchand, Joseph Belletête, Henri Dubord, Alexis Dubois, François Chorel, Joseph Leblanc, Joseph Toutan, puis ceux qui ont fait leur croix: Alexis Reau, François Belletête, Joseph Vien, Pierre Dubois, fils, Pierre Brunelle, Michel Dontigny, Jean Granmont, Pierre Reau, Joseph Bigot, Baptiste Massicotte, Bénoni Marchand, Jean Goguet, Joseph Dubois, Joseph Champlain, Paul Dubord, Alexis Turcot, Alexis Carpentier, Louis L'heureux, Joseph Pepin, Antoine Gouin, Pierre Toutan, Joseph Dubord, J. B. Beaudoin, Pierre Dubois, Jacob Beaudoin, Jacques Beaudoin, Alexis Dontigny, Alexis Morinville, Joseph Dubord, Baptiste Belletête, Pierre Toutan. Ces signatures et croix sont authentiquées par E. Leblanc et Joseph Alexandre.

Le lendemain, à Champlain, devant Badeaux, notaire, est passée la déclaration suivante: "Les habitants domiciliés en la paroisse de Champlain qui ont volontairement et unanimement déclaré au dit notaire, en présence des témoins ci-après nommés que depuis l'époque de son entrée dans la paroisse, M. Pierre Gallet, leur curé, les a régulièrement et diligemment desservis et a rempli à tous égards les devoirs, fonctions et obligation de son ministère, et ce à leur satisfaction générale. Qu'ils n'ont aucun sujet de plainte ou de mécontentement contre lui relativement à sa conduite personnelle, privée ou publique, laquelle de tout temps, a été exemplaire et marquée au coin de l'honnêteté et de la décence et en aucune manière scandaleuse ou reprochable. Déclarant en outre qu'ils se croient obligés en conscience de rendre ce témoignage à la vérité pour détruire les fausses et calomnieuses représentations qui ont été faites furtivement contre leur pasteur, par des personnes malintentionnées. De tout ce que dessus, les dits comparants ont requis acte au dit notaire qui leur a octroyé

le présent pour servir et valoir ainsi que de droit et raison. Fait et dressé au dit lieu de Champlain, en présence des sieurs Joachim Boisvert et Jean-Baptiste Chartier, témoins qui ont signé avec ceux des comparants qui savent écrire, les autres ont fait leur marque ordinaire, après lecture faite. Et suivent les signatures: J. B. Fugère, Michel Maillou, J. B. Chartier, Joseph Chartier, père, Joseph Marchand, J. B. Chartier, Joseph Dubuc, La veuve Gentilly, Joseph Chartier, fils, Pierre-Paul Baudoin, Chorel Dorvillier, Joachim Boisvert.

Ensuivent les marques de Pierre Toupin, Joseph Amable Chefdevergne, dit Larose, François Lacroix, père, J. B. Beaudoin, François Lacroix, fils, J. B. Lacroix, Pierre Beaudoin, Pierre Lacroix, René Bailli, J. B. Dorval, François Bigot dit Dorval, François Toupin, Alexis Durand, J. B. Bailli, père, Joseph Lamothe, Alexis Lamothe, Joseph Boyer, J. B. Toutan, Joseph Viau dit Laliberté, Alexis Dubord, Joseph Hamelin, Joseph Dubord, Jacques Dontigny, René Bailli, François Chartier, Alexis Dontigny.

On voit que les animosités étaient allées loin puisque un acte de réparation d'honneur fut considéré nécessaire. De plus, nous devons noter que cet acte devant notaire, pour lequel, évidemment Badeaux se transporta à Champlain, avait été précédé de deux autres semblables, l'un à Batiscan, fait en présence de Pierre Chorel, juge de paix, et d'Hyacinthe Marchand; l'autre à Champlain, en présence "des sieurs Boisvert et J. B. Chartier pour détruire les fausses et malicieuses répresentations faites furtivement contre lui par des personnes malintentionnées."

M. Gallet desservait Champlain, Batiscan, Sainte-Geneviève Saint-Stanislas et Saint-Jean Deschaillons.

Chapitre XV

La fin du XVIIIe Siecle

SOMMAIRE:—Joseph Drapeau.—Recencements.—Fetes populaires.—Impressions d'Isaac Weld sur le Canada. —La situation politique.—Les ancetres (poesie).

La seigneurie était déjà morcelée entre les mains des héritiers du concessionnaire primitif. Désormais, elle allait passer par morceaux à des étrangers, comme tant d'autres qui, vers 1800, n'appartenaient déjà plus à la famille fondatrice. La première cause de cette décadence des seigneurs fut la distribution du titre entre les enfants, et, en second lieu l'habitude contractée durant les bonnes années de vivre au-delà de ses moyens, ce qui entraînait les dettes et leurs conséquences inévitables. Peut-être que, en adoptant un genre d'existence moins coûteuse, nombre de seigneurs auraient pu doter leurs enfants et par là éviter de leur distribuer des censives et autres droits seigneuriaux, de manière à conserver intact toutes leurs possessions, mais il n'en fut pas ainsi, et les créanciers prirent la place des prodigues. Par un jugement de la cour des Plaidoyers communs, rendu le 6 novembre 1779, Jean-Baptiste Pezard qui plaidait contre son frère jumeau, se vit propriétaire d'une portion de la seigneurie de Champlain et il la vendit à Dupéré qui la revendit à Drapeau. Celui-ci se présenta, en 1789, devant le gouverneur de la province, se fit reconnaître au titre de seigneur primitif et rendit foi et hommage dans les formes prescrites par l'ancienne coutume, genoux en terre et prononçant le serment de fidélité à la couronne. Nous nous occuperons plus tard de la succession des seigneurs.

Un garçon nommé Antoine Drapeau, né vers 1646, dans la paroisse de Notre-Dame, de Fontenay, diocèse de la Rochelle,

était domestique chez Antoine Pepin, île d'Orléans, en 1666 et 1667. Il se maria à la Sainte-Famille, en 1669, et sa descendance a été assez nombreuse. L'un de ses petits-fils, Pierre, était cultivateur à la Pointe Lévi lorsque, le 13 avril 1752, il fit baptiser Joseph, le futur seigneur de Champlain dont nous allons nous occuper.

Peut-être que Marguerite Drapeau, mariée à François Bigot, habitant de Champlain dès les débuts de la paroisse était sœur ou parente d'Antoine Drapeau alors à l'île d'Orléans. Nous ne connaissons pas l'origine de cette femme.

Doué de talents extraordinaires pour le négoce, Joseph Drapeau avait à peine vingt ans lorsque vers 1770 ou 1772 on vit fleurir à Québec plusieurs industries et surtout la construction des navires ainsi que les exportations. Comment, en dépit de sa pauvreté, il parvint à mettre la main aux affaires, on ne saurait le dire au juste, mais ses pareils, en tout temps, nous ont accoutumés à ces sortes de surprises. Il était né pour faire fortune et fortune il a faite tout naturellement. On le voit importateur de sucre des Antilles, sans doute à commission, puis exportant en Angleterre le blé du Bas-Canada alors si abondant et si demandé. Dans cete branche de commerce, on comptait l'ancêtre de Sir George-Etienne Cartier qui prospérait lui aussi et tenait son bureau à Québec près de celui de Drapeau. Monsieur Frémont, souche de la famille de ce nom était du métier. Les bureaux de ces trois hommes se trouvaient à la basse-ville, vis-à-vis la petite église de Notre-Dame des Victoires, près du marché d'en haut, enfin sur le terrain de l'hôtel Blanchard actuel, au centre du commerce de ce temps-là.

Drapeau entreprit la construction des navires. Le fer, le cordage, le bois, tout était pris en Canada. Les voiles pareillement. Une fois le bâtiment à l'eau, il le chargeait de grain, l'envoyait en Angleterre où tout était vendu pour de l'or, cargaison et coque et agrès, puis Drapeau en construisait un autre qui partait aussi pour ne point revenir. Les profits étaient énormes.

Même chose à l'égard des Antilles où les vaisseaux se vendaient bien. Quelques-uns de ces derniers, sortant des mains de Drapeau jaugeaient jusqu'à quatre milles tonnes.

Ne sachant plus quoi faire de son argent, notre homme acheta des seigneuries. La coutume des seigneurs était de s'endetter. On voit ce qui arrivait. Les créanciers faisaient vendre ou acquéraient pour eux-mêmes le titre de ces domaines. Drapeau finit par être douze fois seigneur. La légende rapporte que les héritiers Lepage, du fief de Rimouski, étant presque tous devenus ses débiteurs, on régla les comptes en lui passant les droit seigneriaux et il paya la balance qui restait pour parfaire le marché en cédant une tonne de rhum de la Jamaïque. Si l'histoire en question est mise en doute au sujet de Rimouski, elle est vraie pour d'autres affaires du même genre.

Dans la basse-ville de Québec, Drapeau devint propriétaire de plusieurs maisons. La moitié de l'île d'Orléans tomba entre ses mains par l'achat des titres seigneuriaux, ce qui eut bien étonné son trisaïeul Antoine de 1666, s'il eut pu un instant rôder en ce bas-monde. La Baie saint-Paul tomba dans ses filets. Métis de même. A la côte de Beaupré, il fit d'autres conquêtes. Pour ce qui est de Champlain, nous savons seulement qu'en 1781, il était qualifié de seigneur primitif; que le 21 février 1789, J. B. Pezard lui vendait ses droits et que, le 15 octobre 1792, le bureau des terres seigneuriales émit un mandat au sujet des terres situées en arrière de Champlain où se trouve à présent le township de Radnor. La pièce dit que ce mandat est signé à la demande de Pierre, Charles et François Drapeau. Le nom de Joseph n'y est pas.

Durant les guerres de la révolution française et celles de Napoléon qui suivirent de si près, Joseph Drapeau éprouva des pertes considérables notamment deux navires chargés de sucre. Il vendit ses maisons de la basse-ville de Québec et la seigneurie de Champlain. Les électeurs du comté de Northumberland (de la côte de Beaupré en descendant le fleuve) l'envoyèrent à l'assem-

blée législative en 1810, mais il ne siégea qu'une session et mourut à la fin de cette année, laissant sa fortune à sa veuve Marie-Geneviève Noël et à leurs six filles. Celles-ci rendirent foi et hommage, en 1829, pour les seigneuries qu'elles possédaient.

Autre sujet qui nous intéresse autant, car les chiffres sont d'un grand secours pour expliquer bien des choses. Par ordre du général Haldimand, gouverneur de la province, le notaire Badeaux fit le recensement du district des Trois-Rivières en 1784 et son travail donne les résultats suivants:

2080 hommes mariés.

2247 femmes mariées.

912 hommes au-dessus de 15 ans.

2874 hommes au-dessous de 15 ans.

877 femmes au-dessus de 15 ans.

2726 femmes au-dessous de 15 ans.

676 serviteurs.
104 absents.

108 infirmes.
4 esclaves.

En 1790 lord Dorchester fit faire un autre relevé. Voici le nombre de personnes par localité dans la région qui nous concerne:

Le Cap	324
Champlain	358
Batiscan	374
Sainte-Geneviève	718
Saint-Stanislas	194
Sainte-Anne de la Pérade	991

Cette année 1790 lord Dorchester rétablit le district des Trois-Rivières aboli en 1764 comme nous l'avons expliqué ailleurs.

Examinons maintenant un autre sujet qui trouvera naturellement sa place ici :

Le 24 novembre 1743 Mgr de Pontbriand supprime par un mandement dix-sept fêtes du calendrier et en remet la célébration au dimanche. Les arguments de l'évêque sont des plus raisonnables étant fondés sur ce qui se passait habituellement dans ces jours fériés, sans compter que les travaux des champs se trouvaient parfois interrompus.

La Saint-Jean-Baptiste avait été constamment célébrée, depuis 1636, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, parmi les Canadiens, mais la plupart du temps par des feux de joie et autres démonstrations populaires, sans devenir une fête religieuse, quoique le clergé s'y associât très souvent et que l'on eût établi, en plusieurs endroits, la coutume d'une messe dite en ce jour, mais qui n'était point d'obligation.

La Saint-Joseph, en l'honneur du patron du pays, datait aussi des premières années de nos pères à Québec. Elle se continua comme fête religieuse tandis que la Saint-Jean-Baptiste conservait son caractère plutôt mondain, mais se conservait pareillement.

Ce que Mgr de Pontbriand voulait règlementer c'étaient des réunions très en faveur parmi les habitants des campagnes, par exemple, la fête particulière de chaque paroisse, et bien d'autres, qui dégénéraient souvent en saturnales, bagarres et désordres plus ou moins notables mais enfin qui étaient des actes déréglés. On y allait grand jeu, surtout lorsque les gens d'une autre paroisse se mêlaient à ceux de l'endroit qui s'amusaient. Les parentés, si nombreuses parmi les anciens Canadiens, attiraient en ces occasions trop de survenants pour que la paix ne fut pas un peu troublée sans compter les excès de boire, festins et danses que ces ras-

semblements provoquaient. Appliquer le remède était chose difficile et on en jugera par ce fait que les évêques y travaillèrent trois quarts de siècle avant que de voir ces coutumes abandonnées par les populations rurales. Au début de la guerre de 1755, Mgr de Pontbriand supprima, nommément, les jours de fête de deux localités connues par leurs extravagances et cela fit du bruit. Il attaqua les réjouissances excessives des corps de métier, telles que la Saint-Eloi des ouvriers en fer, la Saint-Thibault des faiseurs de charbon de bois, toutes vieilles coutumes qui remontaient au moyen-âge, au temps des jurandes et des corporations de métier, ce qui fait voir, une fois de plus, que nos ancêtres avaient apporté de France nombre de pratiques populaires autres que la Saint-Jean-Baptiste, les jours gras, la guignolée... et les charivaris. Ces anciennes habitudes avaient parmi nous des racines profondes qui ne cédèrent pas facilement aux remontrances du clergé et il s'écoula deux ou trois générations avant que de voir disparaître la dernière.

Lorsque, en 1808, Mgr Denaut condamna la fête de Beauport, on sait le beau tapage qui s'en suivit! Une section de la paroisse se révolta dans les règles. La justice intervint. Ce fut tout un événement ét, comme nous disait un vieillard, on en parla jusqu'à Montréal, qui était alors le bout du monde pour les gens de Québec. Enfin, les tribunaux se prononcèrent en faveur de l'évêque et il fallait obéir, mais les têtes se courbèrent avec lenteur et il y eut des chansons pour conserver le souvenir de cette épopée à moitié burlesque tout en étant inquiétante par l'entêtement qui s'y manifestait.

Au fur et à mesure que l'a-propos s'en présentait, les autorités ecclésiastiques signalaient ces ébats publics peu édifiants, mais jamais elles n'ont élevé la voix contre la Saint-Jean-Baptiste qui, généralement était conduite par un comité de citoyens sages et adroits à parer les écarts des têtes chaudes. Mgr S gnaÏ intronisé en 1833, porta la dernière main à l'épuration. Ainsi, adieu les grandes gogailles de tant de campagnards qui avaient de tout en abondance et en faisaient étalage, adieu les voisinages par bandes

lancées à "toute éreinte", adieu les invitations en bloc, d'une région à une autre, pour venir s'égayer, se festoyer et se donner du "bon temps à tire-la-rigot", adieu le branle-bas général où toute "la côte" était en l'air un jour, deux jours, parfois la semaine entière. Pour s'amuser de telle façon il faut avoir de quoi vivre et n'être point accablé d'inquiétudes, aussi regardons-nous ces ébattements comme un signe de la douce existence de nos pères.

Nous avions en outre la Saint-Louis que la noblesse et la classe bourgeoise chômaient "du temps des Français", mais cela ne descendait pas dans le peuple. Il y avait aussi les foires où l'on amenait les chevaux pour les vendre, les montrer, car les Canadiens en étaient fiers et, il y a deux cents ans, Charlevoix en parlait comme de bêtes de luxe dont tous les habitants se faisaient gloire. Ces réunions fournissaient l'occasion d'organiser des agapes, des bals, des soirées joyeuses, sans compter les résultats de tant de rencontres durant le jour entre personnes qui ne faisaient pas "la petite bouche".

Parlons un peu des routes et des voyages. L'almanach de Québec pour l'année 1792 nous renseigne sur ce sujet de la manière qu'on va voir. De Québec à Montréal on allait en calèche. Il y avait trente-trois relais entre les deux villes. La distance moyenne était de deux lieues et demie entre chaque relai. Les maîtres de postes et endroits de relais, dans le comté de Champlain étaient les suivants:

Boisvert avait le poste du bout des Grondines. De chez lui, on était mené au bord de la rivière Sainte-Anne. Boisvert passait la rivière en hiver et menait chez Perrin. De Perrin, côté ouest de la rivière Sainte-Anne, on allait chez Guillet, à Batiscan, en été. En hiver, Perrin passait la rivière Batiscan sur la glace et menait chez Gouin. De Gouin, côté ouest de la Batiscan, on allait chez Duval, à Champlain. De Duval chez Lacroix, même paroisse. De chez Lacroix, chez Rocheleau, Cap de la Madeleine. De Rocheleau, chez Gouin, au passage du Saint-Maurice. De Corbin, chez Lagrave, aux Trois-Rivières. Le prix moyen d'un

poste à l'autre était de deux chelins. La plupart des voyageurs préféraient aller du Cap aux Trois-Rivières par eau. A la rivière Sainte-Anne, il y avait un très bon poste chez Joseph Gouin où le relai prenait, en descendant de Montréal, ceux qui souhaitaient y arrêter en montant ou en descendant trouvaient de bons lits avec du thé ou du café pour déjeuner.

Mais nous avons plus et mieux dans le récit d'Isaac Weld, un Irlandais fort instruit qui voyageait pour comprendre le Canada et tâcher d'y faire venir ses compatriotes dont la misère était grande et que ce brave et bon Weld aurait voulu établir de manière à leur procurer une vie tranquille et heureuse. Nous sommes en 1796.

"La nature du sol du Bas-Canada convient particulièrement à la culture des menus grains. Le tabac y vient au parfait, mais ce que l'on en cultive ne suffit pas à la consommation des habitants qui sont obligés d'importer des Etats-Unis au delà de la moitié de leur besoin en ce genre, quoique le leur, et particulièrement celui que l'on réduit en poudre, soit reconnu pour être d'une qualité supérieure au tabac de la Virginie ou du Maryland. Tous les végétaux alimentaires, ainsi que la plupart des fruits d'Europe sont excellents dans cette province. Les groseilles, les raisins de Corinthe, les framboises sont délicieux. Ces dernières sont indigènes et viennent spontanément dans les bois. Quant aux arbres dont les forêts immenses de ce pays sont peuplés, il serait difficile d'en donner la nomenclature et d'en faire la description..... Je m'arrêterai sur l'érable connu aussi sous le nom d'arbre à sucre. Il y a l'érable des plaines ou terrains bas et l'érable des côtes, qui est veiné et son bois est remarquable par une infinité de petites veines tachetées de différentes couleurs. L'érable des plaines fournit plus de sève que l'autre, mais celui-ci a une sève plus riche de beaucoup. Ce sucre est seul en usage dans les campagnes du Bas-Canada. Le docteur Nooth, des troupes régulières et administrateur de l'hôpital général, prétend avoir raffiné du sucre d'érable avec succès. On fait d'excellent vinaigre avec la sève de l'érable d'une qualité supérieure au vinaigre blanc de France et

d'une saveur plus agréable avec toute son acidité. On en fait aussi de la bière et, distillée, on en tire une liqueur spiritueuse. Il ajoute qu'il se fait beaucoup de sucre d'érable au Maryland et en Pennsylvanie.

"L'air du Bas-Canada est très sain, très pur, surtout depuis Montréal en descendant le fleuve. En Haut-Canada, il y a des fièvres de marais. La province d'en bas est montagneuse, tandis que celle du haut est d'une surface unie. Cela explique la composition de l'atmosphère.

"Parmi la population française l'agriculture fait peu de progrès. Ils ne se servent point d'engrais. Pour le blé, il se contentent de retourner la terre avec la charrue. Plus de la moitié des champs sont sans clôture, ainsi exposés aux ravages des bestiaux. Ils commencent, néanmoins, à être plus industrieux, car des agents que des négociants de Québec envoient chaque année pour acheter le surplus des grains leur ont inspiré des expédients et fait naître parmi eux une activité dont ils ne paraissaient point susceptibles. Les cultivateurs transportent leurs produits au fleuve où des bateaux vont les prendre.

"On ne trouve point, dans toute l'Amérique du nord, de route aussi commode et aussi bien servie que celle qui va de Québec à Montréal, rive nord du fleuve. Des postes (relais) sont établis à des distances réglées. Là, des chevaux, des calèches ou des carioles, suivant la saison, attendent le voyageur. Chaque maître de poste est tenu d'avoir chez lui quatre calèches et autant de carioles. Il y a en outre, à chaque relai, un aide-poste, qui est tenu d'avoir un nombre égal de ces voitures et de les fournir au maître de poste à sa demande. Au privilège exclusif de fournir des chevaux et des voitures est attachée l'obligation de servir les voyageurs en quinze minutes le jour et une demi-heure la nuit. Les postillons sont obligés de courir en raison de deux lieues par heure. Le prix d'une calèche attelée d'un seul cheval est d'un chelin, monnaie d'Halifax, ou vingt sous. On ne donne rien au postillon.

"Quoique les calèches de poste soient lourdes et grossièrement construites, elles ne cahotent point le voyageur et elles sont, en tous points, préférables aux diligences américaines dans lesquelles si l'on a pas eu la précaution de se pourvoir de coussins, on est sûr d'avoir les côtes et les bras meurtris avant d'arriver au terme du voyage.

"Les chevaux du Canada sont petits et lourds mais ils sont infatigables si l'on en juge par ceux que l'on emploie pour la poste, qui cependant, mal nourris et maltraités, vont d'un excellent train tout le long de la route. On n'en prend aucune espèce de soin et, aussitôt qu'ils ont achevé leur course, on les envoie dans les champs d'où l'on les ramène lorsqu'un autre voyageur se présente. Ceci est contraire au règlement qui veut que les chevaux soient tous à l'écurie prêts pour les voyageurs, mais je ne crois pas que, malgré cette violation du règlement, nous ayons jamais attendu audelà du quart d'heure prescrit. Lorsque les chevaux se trouvent éloignés (quelquefois) d'un mille de la maison, on les fait revenir au grand galop, on les attelle en une minute et le postillon les lance en raison de neuf ou dix milles à l'heure. Une légère gratification suffit quelquefois pour engager le postillon à dépasser le règlement mais ce moyen ne réussit pas toujours et, en général, il est beaucoup plus sûr d'intéresser leur vanité, alors on les fait aller le train que l'on veut.

"Si on loue leur adresse à conduire une voiture; si on vante l'excellence des chevaux canadiens, c'en est assez pour leur faire doubler le pas, mais si on veut leur faire prendre le grand galop, on n'à qu'à dire à son compagnon de route, de manière à être entendu du postillon, que les calèches du Canada sont les plus détestables, que les chevaux sont si mauvais qu'il y aurait un danger extrême pour eux et les voyageurs de les mettre au galop comme dans les autres pays, et surtout dans les Etats-Unis dont il ne faut pas manquer de vanter les chevaux et les postillon, alors leur amour-propre est piqué au vif, leur tête s'échauffe, leur colère s'allume et les coups de fouet dont ils accablent leurs chevaux n'annoncent que trop le succès du stratagème. Lorsque les postillons

veulent hâter l'allure de leurs bêtes, ils se servent de deux mots: *marche donc!* qu'ils répètent sur un ton de voix plus ou moins aigu, accompagnés de plus ou moins de coups de fouet, selon que les chevaux obéissent ou non. Les Anglais appellent la calèche *Marche-donc* en conséquence de ce que je viens de dire.

"Le premier poste est situé à neuf milles de Québec que nos postillons franchirent en moins d'un quart d'heure et à peine fûmes-nous aperçus des gens de la maison que le maître de poste, son épouse et toute la famille en sortirent avec empressement pour nous recevoir. Le postillon, après avoir fait claquer son fouet, descendit de cheval avec un air de majesté, s'avança le chapeau à la main, vers l'hôtesse, la salua respectueusement, l'embrassa sur les deux joues, ce à quoi elle se prêta de la manière la plus gracieuse. Cette cérémonie se répéta à chaque poste et ce n'est qu'après quelques minutes de compliments mutuels sur le bonheur de se revoir que l'on s'occupe de la voiture.

"La route de Québec à Montréal est presque toujours le long du fleuve, et passe au milieu de ces charmantes petites villes ou villages qui forment de si jolis tableaux lorsqu'on les voit de dessus l'eau, mais le spectacle dont on jouit dans le voyage par terre est plus imposant. Jusqu'à trente ou quarante milles de Québec les points de vue sont de la plus grande beauté. L'immense Saint-Laurent qui ressemble plutôt à un lac entouré de montagnes, coule sous vos pieds et, en regardant du haut de ses bords escarpés, on aperçoit de nombreux vaisseaux marchands dont les plus grands ont l'air de bateaux pêcheurs. Si on porte la vue sur la rive opposée, des montagnes élevées et presque à pic, bordées de forêts profondes, servent comme de clôture à un pays riche et fertile, couverts d'habitants occupés à faire leurs récoltes, et parsemé de villages dont les maisons et les clochers d'une blancheur éclatante répandent sur tout le tableau un air de gaîté qui en augmente le charme."

Plus tard, retournant à Québec par le fleuve, Weld dit: "Nous débarquâmes au village de Batiscan, où la côte est si plate que

notre bateau ne put approcher à plus de cent pas de terre, et plus bas sont des rochers inabordables. Nous passâmes la nuit chez "un habitant" où nous fûmes accueillis par le maître et la maîtresse de la maison avec une politesse qui distingue particulièrement les Français des autres nations. Ces bonnes gens s'empressèrent de nous procurer tout ce que leur ferme possédait de vivres et de commodités. Une table fut à l'instant dressée et couverte d'une nappe blanche sur laquelle on plaça du pain, du lait, des œufs et du beurre. C'était tout ce qu'il y avait dans la maison. Ces choses sont toujours en abondance dans une ferme et il est rare que l'on y trouve aucune espèce de viande, aussi les voyageurs en ce pays sont-ils généralement obligés de porter avec eux un panier de provisions.

Dans le Bas-Canada toutes les maisons sont fournies de bons lits à la française, élevés de quatre ou cinq pieds et garnis d'une paillasse, d'un matelas et d'un lit de plume.

Les maisons sont presque toutes construites avec des troncs d'arbres équarris et posés les uns sur les autres, mais elles sont plus solides que dans les Etats-Unis, car les pièces en sont mieux façonnées et reliées ensemble et, au lieu d'être brutes et raboteuses de toutes parts comme chez les Américains, elles sont parfaitment unies et couvertes en dehors d'une couche de blanc, puis, en-dedans et le plus communément, lambrissées de planches de pin.

Par exemple, il y a une chose qui rend désagréable l'habitation du Canadien, c'est l'air renfermé qu'on y respire, parce qu'ils ont en horreur d'ouvrir les fenêtres pour changer l'atmosphère du logis. Allant de Québec à Montréal par terre, en été, je n'ai pas vu dix croisées ouvertes et pourtant il faisait chaud. Si on demande aux habitants pourquoi ils agissent ainsi, ils répondent que ce n'est pas la coutume. A vrai dire "ce n'est pas notre usage" revient souvent dans leur bouche.

"Les Canadiens de la basse classe ont toute la gaîté et la vivacité du peuple de France. Ils dansent, chantent et paraissent

s'embarasser peu du lendemain. Les autres classes ont quelque chose de cette humeur brusque et chagrine qui domine dans le caractère des Américains, mais la vanité est le trait le plus remarquable et le plus général chez les Canadiens et, pour peu que l'on touche à cette corde sensible, l'on est sûr de faire d'eux tout ce que l'on désire.

"On rencontre parmi eux très peu d'hommes qui sachent lire ou écrire. Ce sont les femmes qui possèdent le peu d'instruction que l'on trouve dans le pays. Un Canadien ne conclut jamais et ne fait aucune démarche importante sans consulter sa femme et il est très rare qu'il ne suive pas l'avis de cette dernière."

Remarquons qu'il ne parle point des pommes de terre, lui qui s'arrête à tous les détails de l'alimentation et qui, en sa qualité d'Irlandais, devait tourner son attention vers ce tubercule. Il nous dit, par exemple que, dans la Pennsylvanie, on ne consomme, en fait de sucre, que le produit de l'érable ou fort peu de sucre importé. Continuons de le citer: "Après avoir quitté les Etats-Unis par le lac Champlain et, en suivant la route qui mène à Laprairie, une grande variété d'objets rappelle forcément au voyageur qu'il est dans un autre pays. Le pavillon anglais, les soldats de garde, les habitants français qui vont et viennent avec leurs bonnets rouges, les enfants qui accourent sur le seuil des portes pour saluer les passants, chose inconnue dans les Etats-Unis, la solidité et la propreté des maisons, les calèches, les crucifix, les grandes églises, les couvents, les prêtres vêtus de robes noires, les religieux les religieuses, tout est nouveau! Le langage aussi est changé, c'est du français partout."

D'après sa description, les calvaires sont en bois, quelquefois de la hauteur de vingt pieds et placés sur les grandes routes. Quelques-uns sont peints et extrêmement ornés. Quand on passe devant, on enlève sa coiffure ou l'on donne d'autres marques de respect.

Enfin il parle encore une fois de la calèche. "C'est la voiture

ordinaire dans le Bas-Canada. A peine y a-t-il un "habitant" qui n'en ait une. C'est une sorte de chaise qui porte deux personnes. Elles est attelée d'un seul cheval et conduite par un homme dont le siège est une espèce de coffre placé sur les brancards. La boite ou chaise de la voiture est suspendue par des larges courroies de cuir dont les extrémités sont attachées à des rouleaux de fer, fixés en arrière, et qui servent à allonger ou à raccourcir ces mêmes courroies. De chaque côté est une petite portière d'environ deux pieds de haut. Selon l'ancienne mode française, le harnais du cheval est extrêmement lourd. Il est garni de clous de cuivre et, en quelques endroits, sont attachées de petites clochettes qui, je crois, ne sont là que pour ennuyer le voyageur."

Pour finir le siècle et compléter ce chapitre disons un mot de l'état du pays.

A l'époque de la cession du Canada, il aurait été imprudent même dangereux de constituer un gouvernement parlementaire, vu que les Canadiens n'en connaissaient ni la pratique ni les rouages. Nous ne savions pas même ce que c'était qu'une municipalité puisque toute la loi, toute l'administration de la chose publique avaient toujours été entre les mains des gouverneurs français et de leurs bureaux. Le régime anglais fut nécessairement une continuation de l'ancien état, et quelques Canadiens furent appelés à devenir membres du Conseil qui assistait le gouvernement. L'acte dit de Québec qui fut passé au parlement de Londres, en 1774, est le premier instrument législatif concernant la manière de gouverner le Canada. Il donnait aux Canadiens assez de latitude pour les satisfaire.

Avec le temps une nouvelle génération surgit, beaucoup plus éclairée sur toutes ces matières et comprenant l'usage que l'on pourrait faire d'une chambre législative, c'est ainsi que commencèrent en 1784 les pétitions demandant un nouveau régime. William Pitt, premier ministre, fit passer une loi, en 1791, créant la province du Haut-Canada et celle du Bas-Canada avec chacune

une assemblée élective. On forma un comté dit de Saint-Maurice commençant à la limite sud-est de Batiscan et allant jusqu'à la limite Est de Berthier, ce qui comprenait Batiscan et Maskinongé. Augustin Rivard et Thomas Coffin furent les représentants élus à la première élection, en 1792. La ville des Trois-Rivières avait deux représentants aussi.

On remarqua le nombre de seigneurs qui furent élus députés en cette occasion, évidemment d'après la croyance qu'ils valaient mieux que tout autre classe de citoyens pour les fonctions de législateurs, mais leur conduite égoïste les fit bientôt connaître et comme ils ne travaillaient que dans leurs popres intérêts, on les congédia sur toute la ligne aux élections de 1796. Cette fois le comté de Saint-Maurice élit Nicolas Montour à la place d'Augustin Rivard et Coffin fut réélu. En 1800 Matthew Bell remplaça Montour; Coffin fut réélu. En 1804 deux nouveaux noms: David Monro et Michel Caron. Monro est remplacé en 1808 par Thomas Coffin.

D'après ce que nous connaissons de cette époque dans le district de Champlain M. Augustin Rivard était l'homme du bas de ce grand comté et M. Thomas Coffin plutôt l'homme de Machiche et Maskinongé, mais demeurait aux Trois-Rivières. Montour qui succéda à Rivard était un riche bourgeois de la Pointe-du-Lac, l'un des principaux associés de la compagnie de fourures du Nord-Ouest, d'une belle position dans la province. Bell avait loué à bail les forges Saint-Maurice et il exerçait une grande influence dans les environs. Monro était lié aux affaires des Forges.

En 1808, 1809, 1810, élections générales parce que la Chambre ne voulait pas recevoir Ezechiel Hart élu aux Trois-Rivières sous les yeux du gouverneur sir James Craig. Hart était bien le député favori de la ville mais Craig avait montré trop d'esprit de parti pour que la Chambre, qui le détestait, manquât l'occasion de lui faire pièce. Le gouverneur cassa la Chambre. Hart fut nommé de nouveau. La situation restait la même. Nouvelle démission de la Chambre par le gouvernement. Hart reparut encore. La

situation ne variait point. Le gouverneur cassa la Chambre pour la troisième fois, mais les morceaux en étaient bons et Hart resta chez lui, tandis que le gouverneur retournait en Angleterre où il mourut peu après disant qu'il avait été bien mal conseillé. Le comté de Saint-Maurice se donna pour député, en 1808, Thomas Coffin, remplacé en 1809 par Louis Gugy et, en 1810, François Caron fut élu, il garda le siège jusqu'en 1814, avec Michel Caron élu depuis 1804. Aux élections de 1814 Etienne Leblanc et Joseph Remi Vallières de Saint-Réal prirent les deux sièges.

LES ANCETRES

Avec respect consultez cette histoire,
C'est le passé qui reparaît soudain.
Nous en avons retrouvé la mémoire.
Vous l'aimerez, habitants de Champlain,
Les défricheurs, les "voyageurs", les prêtres
Sont tous ici, jusqu'au moindre bourgeois.
Réveillez-vous, souvenir des ancêtres,
Et parmi nous régnez comme autrefois.

Le temps n'est plus où les colons de France
S'établissaient à la force du bras,
Leurs fils luttant avec persévérance
Ont déjà vu deux siècles sous leurs pas.
Le sol béni dont ils se rendaient maîtres
Est de nos jours indiqué par des croix.
Réveillez-vous, souvenir des ancêtres,
Et parmi nous régnez comme autrefois.

Si pour revivre, il leur faut l'écriture,
Chante, poète, et fléchis les genoux.
Rien n'est perdu, dit-on, dans la nature:
Alors nos morts marcheront avec nous.
Jadis notre âme habitaient dans ces êtres
Car eux, c'est nous, ils avaient notre voix
Réveillez-vous, souvenir des ancêtres,
Et parmi nous régnez comme autrefois.

B. Sulte

797 [illegible]

[illegible] plus que les sommes [illegible]

[illegible] 551 [illegible]

laquelle somme [illegible] quarante [illegible]

livres [illegible] les mains [illegible] joseph baptiste [illegible]

en [illegible] et [illegible]

[illegible] marguilliers et [illegible]

[illegible] champlain [illegible]

signés

[illegible] Dezena [illegible]

[illegible]

Vus et alloués les comptes de cette fabrique [illegible] les marguilliers [illegible] Pierre François [illegible] marguillier en charge de [illegible] 1807 [illegible]

[illegible]

[illegible] la fabrique [illegible]

[illegible] de la fabrique [illegible]

Donné à Champlain dans le cours de nos visites le 17 juin 1807

[illegible]

[illegible] marguillier [illegible]

[illegible]

[illegible] champlain [illegible]

Chapitre XVI

LES COMPTES DE LA FABRIQUE

SOMMAIRE La Chapelle.—Les finances.—Joseph Alexandre trésorier.—Les notables.—Les bancs.—Les finances.—Recettes.—Quêtes et tournées.—Les bedeaux.—Faits divers.—Les bancs, leur histoire.

M. Vézina écrivant à Mgr Plessis le 13 octobre 1808 s'exprime comme on va voir: "Messieurs les syndics prient Votre Grandeur d'avoir la bonté de leur accorder la somme que vous leur avez promise pour leur nouvelle chapelle, qui se monte à onze cent quatre-vingt-cinq livres (la livre de vingt coppres) pour le mur, la charpente et le plancher et ils espèrent avoir la réponse de Votre Grandeur en peu de temps. Ils en ont bien besoin."

Suivons les procédés de la fabrique. "L'an 1808, le 16 octobre, a été tenue une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, annoncée au prône de la messe paroissiale et convoquée au son de la cloche pour autoriser messieurs les syndics de la nouvelle église de la Visitation de Champlain à répéter et à toucher les deniers convenables pour la nouvelle chapelle, qui a été faite cette même année, de l'approbation de Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec. Vu la nécessité et le peu de moyens de la dite paroisse, Monseigneur permet à messieurs les syndics de toucher la somme de onze cent quatre-vingt-cinq livres du consentement et de l'approbation de messieurs les marguilliers de Champlain, convoqués à cet effet par une lettre datée le huit octobre de la même année 1808. En conséquence messieurs les marguilliers, conjointement avec nous, curé de la dite paroisse, consentent que la dite somme de 1185 livres, qui est le prix convenu pour l'augmentation de frais de la nouvelle chapelle soit prise à la masse totale déte-

nue chez monsieur Joseph Alexandre et soit mise entre les mains de messieurs les syndics, savoir: messieurs Joseph-Léon Champlain, Joseph Chartier, Joseph Turcot, Joseph Marchand, David Leblanc tous syndics de la nouvelle église, ou bien entre les mains d'un d'iceux. Laquelle délibération a été passée en la salle presbytérale, le 16 octobre 1808, en présence de messieurs Pierre-Paul Beaudoin, sieur Groville, marguillier en charge, de Jacques Dontigny second marguillier, de Joseph-Léon Champlain, Alexis Baudoin, Joseph Marchand, Pierre Brunel, Joseph Alexandre, Joseph Baudoin, Joseph Turcot, Alexis Carpentier, et de plusieurs autres dont les uns ont signé avec nous et les autres ont déclaré ne savoir signer. (Signatures) Pierre-Paul Baudoin, Joseph Alexandre, Alexis Baudoin, Joseph Turcot, J. Léon Champlain, Joseph Marchand, P. Vézina."

Le 30 octobre M. Vézina écrivait à l'évêque: "Vous saurez que mon église a été bénite le treize du mois présent et que les bancs sont placés au nombre de soixante-deux, mais il s'est élevé une discussion sur les rentes des bancs. Ceux qui les avaient dans l'ancienne église pour trois livres de rente par année, veulent y entrer au même prix. Quant à moi, je n'y fais aucune difficulté et le nombre n'est pas bien grand, c'est-à-dire, dix qui peuvent y prétendre. Le plus grand nombre ne veut pas y consentir, sans que Votre Grandeur ait prononcé. Voici leurs raisons: ils disent que Mgr Hubert et Mgr Denaut leur ont annoncé que les bancs seront tous criés dans la nouvelle église, et ceci leur paraît juste, vu qu'ils y ont tous travaillé également. M. le grand vicaire vous les renvoie au cas que vous ayez quelques raisons particulières. Je pense que les enfants de famille pourront les reprendre préférablement à tout autre sur le pied de la criée. Il y a quatre bancs à la place de l'ancien chœur. Ils ne veulent pas que ceux qui étaient les premiers dans l'ancienne église prennent ces quatre premiers par la raison qu'ils monteront plus haut à la criée; après tout, ils en remettent la décision à Votre Grandeur, bien résolus de s'y conformer. François Beaudoin qui a donné le terrain de l'église gratuitement, supplie Votre Grandeur de lui accorder un banc gratis, vu que M. le grand-vicaire le lui avait promis verbalement

pour arrêter les différends qui s'élevaient alors et ce qui aurait arrêté la bâtisse s'il eût mis cette condition sur l'acte de donation. Mais les marguilliers assemblés pour cet effet vous supplient humblement de leur faire réponse au plus tôt. M. Gallet dit encore la basse messe le dimanche et fait bien ce qu'il peut."

Un acte passé dans le presbytère le 3 octobre 1808 mentionne une assemblée du 10 août 1794 qui avait eu lieu "dans l'ancien presbytère" ce qui veut dire que le nouveau était en état d'être occupé au mois d'octobre 1808.

"L'an 1808, le 30 octobre, et le 6 du mois de novembre de la même année, a été tenue une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, annoncée au prône de la messe paroissiale et convoquée au son de la cloche aux jours et an que dessus, pour la reddition d'une somme de trois mille cinq cent vingt livres et quinze sols (la livre de vingt coppres) appartenant à l'église de la Visitation de Champlain, qui avait été présentée par le sieur Henri Dubord, vue, nombrée et comptée en espèce et monnaie ayant cours, laquelle somme a été remise et livrée entre les mains du sieur Joseph Alexandre, capitaine de milice de l'endroit, par la majorité d'une assemblée légalement convoquée, comme il paraît par un acte passé dans l'ancien presbytère de Champlain le 10 août 1794. "Aux charges, clauses et conditions de savoir: qu'à chaque "reddition de comptes des marguilliers sortant de charge "la dite somme sera présentée à l'assemblée convoquée à cette fin "et, en outre de présenter ou remettre selon l'exigence la dite som-"me à une assemblée légalement convoquée pour délibérer sur le "sujet, et en conséquence pour sûreté d'icelle somme, le dit sieur "Alexandre a par le présent généralement et spécialement affecté, "obligé et hypothéqué tous ses biens meubles et immeubles pré-"sents et à venir, sans qu'une obligation déroge à l'autre, et spé-"cialement une terre d'environ deux arpents de front sur qua-"rante de profondeur située au dit Champlain et sur laquelle il "réside, près de l'ancienne église, auquel lieu il a élu son domicile "et consent à ce que tous commandements et actes de justice lui "soient faits, et, pour plus grande sûreté et garanti de la susdite

"somme envers l'église, les ci-après nommés et soussignés, David "Leblanc, marguillier en exercice, Chorel Dorvilliers, père, Alexis "Baudoin, Henri Dubord, J. B. Baudoin, Alexis Carpentier, Joseph "Leblanc, Jacques Baudoin, François Chorel, fils, Alexis Morin-"ville, Benoni Marchand, Alexis Dubord, Joseph Toutant, Paul "Dubord, Jean Grandmont, Alexis Turcot, Joseph Pepin, tous "anciens marguilliers de cette paroisse, se sont, et par le présent "s'obligent tous ensemblement et solidairement avec et sous les "mêmes charges et aux mêmes fins que le dit monsieur Joseph "Alexandre, sauf le recours contre lui, si le cas y échet, et, pour la "meilleure validité de la présente obligation, résolu en assemblée "que, depuis la soustraction du compte ci-dessus, jusqu'à et y com-"pris les dix-neuf signatures et marques ordinaires, le tout soit "copié ou extrait de dessus le présent livre et que la dite copie soit "déposée en l'étude d'un notaire pour y être mise au rang de ses "minutes et en délivrer expédition au besoin, lequel acte a été fait "en présence de messire Gallet, curé alors de Champlain" La susdite somme de trois cent vingt livres quinze sols a été rendue et remise entre les mains de messieurs les marguilliers anciens et nouveaux légalement convoqués à cet effet, et employée à différents usages, et déposée entre différentes mains, comme nous allons voir. Sur la dite somme de 3520 livres 15 sols onze cent quatre-vingt-cinq ont été délivrées à messieurs les syndics Joseph-Léon Champlain, Joseph Chartier, Joseph Turcot, David Leblanc, Joseph Marchand par la délibération d'une assemblée légalement convoquée le 16 octobre 1808; deux cent quarante livres, le restant d'une somme de six cents livres que devait monsieur Jean Grandmont, se trouve encore entre ses mains et qu'il payera le mois de mars de l'approbation de l'assemblée, de sorte que M. Alexandre a remis entre les mains du sieur Pierre Paul Baudoin dit Groville, marguillier en charge pour la présente année, la somme de deux mille quatre-vingt-quinze livres quinze coppres qui est le parfait paiement d'une somme de trois mille cinq cent vingt livres quinze coppres pour laquelle il avait hypothéqué sa terre, etc., comme il paraît par l'acte sus-mentionné. En conséquence, le sieur Alexandre conjointement avec messieurs les marguilliers tant anciens que nouveaux mentionnés dans l'acte sus-dit, savoir: David Leblanc,

marguillier en charge pour l'année (1794) Chorel Dorvilliers, père, Alexis Baudoin, Henri Dubord, J. B. Baudoin, Alexis Carpentier, Joseph Leblanc, Jacques Baudoin, Joseph Baudoin, François Chorel, fils, Alexis Morinville, Bénoni Marchand, Alexis Dubord, Joseph Toutant, Paul Dubord, Jean Grandmont, Alexis Turcot, Joseph Pepin, J. B. Dorval, père et fils sont actuellement et srront à l'avenir déchargés de toute affectation, tant générale que particulière, enfin de toutes les obligations et hypothèques pour icelle somme de trois mille cinq cent vingt livres quinze sols, sans que personne puisse les inquiéter ni même avoir recours contre eux ou un d'iceux ayant répondu solidairement avec le dit sieur Alexandre; et pour meilleure validité du présent acte, (il est) résolu en assemblée que le présent acte, avec les signatures et marques ordinaires, le tout soit copié et extrait de dessus le présent livre et que la dite copie soit déposée en l'étude d'un notaire pour y être mise au rang de ses minutes et en délivrer expédition au besoin. D'ailleurs, le sieur Pierre-Paul Baudoin, marguillier en charge pour la présente année, reconnaît avoir reçu la somme de deux mille quatre-vingt-quinze livres quinze sols, aussi bien que messieurs les syndics la somme de onze cent quatre-vingt-cinq livres. Ce présent acte a été passé en la salle presbytérale le six de novembre mil huit cent huit, en présence de messieurs Jacques Dontigny, second marguillier, Joseph-Léon Champlain, Alexis Turcot, fils, Joseph-Baptiste Dubord, Joseph Marchand, Amable Leblanc, Joseph Turcot, Joseph Dubord, Jean Chartier père, Pierre-Paul Baudoin dit Groville et plusieurs autres."

Les paroissiens qui s'occupent le plus de la nouvelle église et de la gestion de la fabrique sont Pierre-Paul Baudoin, sieur Jacques Groville, sieur Jacques Lucas, sieur Dontigny, Joseph Marchand, J. Léon Champlain, Alexis Baudoin, Pierre Brunel, Joseph Alexandre, Joseph Turcot, Joseph Baudoin, Alexis Carpentier, Alexis Turcot, fils, J. B. Dubord, Amable Leblanc, Joseph Dubord, Jean Chartier père. La construction de l'église est sous la direction des syndics J. Léon Champlain, Joseph Chartier, Joseph Turcot, Joseph Marchand, David Leblanc.

Les recettes de la fabrique, en 1801 donnent un total de deux cent soixante et sept francs, ce qui est assez ordinaire pour les années précédentes et, pourtant, les dépenses étaient moindres puisqu'il y a toujours un surplus au bout de l'année. Ce surplus était versé aux mains de Joseph Alexandre gardien du trésor. En 1808, e chiffre des recettes saute à 863 francs; 1817 il est à 1685 f., 1819, l tombe à 1484 f. ; 1820 à 1102 f.; mais en 1823, il atteint 1828 francs.

La caisse, en 1808 n'a que 394 f.; 1809 seulement 232 f.; 1810 elle arrive à 358 f.; 1817 elle renferme 1048 f.; 1827 le gros chiffre 2075 f. En 1837 on voit apparaître 53 louis avec le signe du louis pour la seconde fois. Nous avons vu dès 1808, le mot "coppres" qui est anglais copper, pour signifier un sou.

Les quêtes dominicales donnent 57 francs pour l'année 1814 et cette même année les "quêtes de mariages, etc., "montrent 31 francs. Les bancs rapportent 760 francs. C'est la seule mention de quêtes de mariage en aucun temps. En 1808, parmi les dons faits à la fabrique, il y a " douze poches de petits poissons" qui, vendues aux enchères, ont rapporté 9 francs 12 sous. La rente des bancs en 1808 se monte à 469 francs. La quête des dimanches, en 1819, ne dépasse pas 110 francs et en 1825 elle est réduite à 25 francs. La tournée de l'enfant Jésus montre 122 francs en 1800; 215 f. en 1801; 155 en 1807; 418 en 1809; 181 f. en 1815; 105 f. en 1817; 184 f. en 1823; 233 f. en 1825.

Le premier bedeau mentionné se nommait Gendron. C'était en 1800. Huit ans plus tard, c'est-à-dire dans la nouvelle église, Charles Lemai accepte la charge moyennant un salaire de $8 et $3 de pension par année. Ceci avait lieu le 15 mai 1808. C'est la première fois que le signe de $ de la piastre se rencontre dans les papiers de la fabrique mais on continue de tenir les comptes en francs et en sous, même après 1830. Joseph Végina est engagé comme bedeau en 1809 à raison de $12 par année. Le signe de la piastre reparaît toujours au sujet des bedeaux, tandis que les francs et les sous servent à tous les autres comptes. Le 14

octobre 1810, les appointements de Joseph Vézina sont portés à $15. En décembre 1813 madame Henri Dubord, fait le lavage du linge de l'église pour $10 par année; quelques mois plus tard, on élève ce chiffre à $11. Le 7 janvier 1814, Alexis Benoni Lamothe est mentionné comme bedeau, à $20 puis, le lendemain, c'est Alexis Courey, à $10; le même est porté à $12 en 1816, ensuite, le 7 février 1819, Joseph Vézina reparaît au taux de $13.

Au registre de la paroisse, nous avons relevé les petits faits suivants qui sont à consulter pour avoir un aperçu de ce qui se passait, faute de plus amples renseignements.

1808.—Le seigneur donne un poèle coté 60 francs. Assemblée générale au sujet de la nouvelle église et de la nouvelle chapelle, le 16 octobre. Il y a un compte des matériaux achetés, long et détaillé. Pierre-Paul Baudoin a dépensé 2095 francs dont il fournit les détails. Baudry a fait 61 bancs à 9 francs chaque. Grand autel et marches du même 48 francs. Le banc-d'œuvre 48 francs. La chaire et son escalier 48 francs. Le banc du seigneur 18 francs. Petit autel Saint-Joseph 24 francs. Balustre 38 francs. Le 2 mars "vu la nécessité de travailler à l'église" Pierre-Paul Baudoin pourra retirer de Joseph Alexandre 900 francs.

1809.—Jacques Lucas Dontigny a dépensé 30 louis pour ostensoir et navette en argent, aussi bénitier et goupillon en argent. C'est la première fois que le signe de louis se trouve dans les comptes. Joseph Alexandre avait prêté 600 francs de l'argent de la fabrique à Jean Houré dit Grandmont, sur un vote des marguilliers. Le 27 août, Grandmont rembourse la somme à la satisfaction de tous. Les comptes disent qu'on a dépensé pour la pierre sacrée de l'autel et sa pose 13 francs 16 sous.

1810.—On achète ou l'on fait confectionner des chasubles au prix de 258 francs.

Le compte des bancs pour l'année 1800 montre que tous les loyers en sont payés, mais en 1801 les paroissiens ne paient que

le quart, soit quinze sous pour les douze mois, ce qui indique l'abandon de l'église. En 1808 Baudry fait soixante et un bancs dans la nouvelle église à raison de seize francs chaque et l'année suivante la fabrique ne retire rien comme loyer, mais en 1810 la recette de ce chef monte à 678 francs; en 1814, 760 francs; 1815, 817 francs.; 1817, 966 francs, 1819, 973 francs; 1821, 1018 francs; 1823, 1026 francs, et ce dernier chiffre se continue.

Quatorze paroissiens qui payaient annuellement trois francs pour leurs bancs dans l'ancienne église furent admis à continuer sur ce taux dans la nouvelle, mais pour leur vie durant seulement et non pas comme un droit transmissible dans les familles. Voici les noms :Jacques Baudoin, J. B. Baudoin, Alexis Carpentier,

Gilles Champlain, Jean Chartier père, Jacques Dontigny, J. B. Dorval, Alexis Dubord, Henri Dubord, Joseph Dubuc, David Leblanc, Joseph Tourville, Joseph Toutan, Alexis Turcot.

La criée des autres bancs dans l'église neuve fut faite par Pierre-Paul Baudoin, marguillier en charge, le 15 décembre 1808 et donna les résultats suivants pour trente-sept bancs: J. B. Lacroix, 49 francs, J. B. Dorval 26 francs, Antoine Morin, 25 francs, Grandmont 24 francs, Alexis Baudoin, 23 francs, Joseph Champlain, 22f. 10 sous, Joseph Bigot dit Duval, 22 francs 10 sous, Gilles Champlain 21 francs, Joseph Turcot, 21 francs, Alexis Turcot, 20 francs, Veuve Dorvilliers 19.10 sous, Alexis Carpentier, 18 francs 10 sous, Charles Baudry 18 francs 10 sous, François Baudoin, 18 francs, Baptiste Lacroix 18 francs, Alexis Langevin 17 francs, François Durand dit Chartier 16.10 sous, J. B. Dorval dit Cloutier, 14 francs 10 sous, Joseph Alexandre 15 francs, Amable Leblanc, 13 francs, René Baudoin, 13 francs, Joseph Durand dit Chartier, 13 francs, J. B. Fugère 12 francs 16 sous, Alexis Bénoni Lamothe 12 francs 10 sous, Alexis Durand 12 francs 10 sous, Joseph Hamelin, 12 francs, Joseph Levreau de Langis 11 francs, Michel Dontigny 10 francs 10 sous, François Toupin, 10 francs, Amable Larose père, 9 francs 10 sous, Alexis Rau dit Morinville 9 francs 10 sous, Joachim Boisvert 9 francs, Joseph Leblanc 9 francs, Joseph

Leblanc 9 francs, Joseph Boyer dit Pintal 9 francs, Antoine Gouin 8 francs, Joseph Dubord, père 8 francs, Joseph Lamothe 7 francs 10 sous.

Dans l'espace des vingt années suivantes des mutations sont notées au registre, comme on va le voir, mais il n'y a jamais d'indication sur le nombre de places.

Alexis Turcot avait acheté un banc de 20 francs, et par une décision de l'assemblée du 6 janvier 1809 on le lui accorde gratuitement, d'en par lui s'obligeant, à titre de maître chantre, d'assister aux grandes messes et offices publics.

Le banc de J. B. Lacroix retournant à la fabrique par la mort de ce paroissien, il fut crié trois fois par Charles Pepin, marguillier en charge, et adjugé, le 25 mars 1810, à M. le curé Vézina au prix de 49 francs 10 sous. A la mort de M. Vézina, le marguillier en charge J. B. Toutant, fit la criée de ce banc et l'adjugea, au prix de 49 francs, à Jean Rivard, ayant comme témoin Joseph Léon Champlain, et Joseph Leblanc, le 3 juillet 1814. Le même banc fut remis aux enchères, le 2 juin 1822 par François Durand dit Chartier et adjugé au prix de 32 francs, à Jean Boisvert, en présence d'Alexis Langevin et Etienne Carpentier.

Dans toutes les ventes de bancs par adjudication, c'est le marguillier en charge qui fait la criée et l'acte au registre est signé de deux témoins, souvent les mêmes, comme on le verra ci-dessous.

Le 9 décembre 1810 fut crié et adjugé à Joseph Belletête fils, au prix de 23 francs, le banc de Joseph Hamelin qui était décédé le 11 novembre précédent. Charles Pepin marguillier en charge, témoins Alexis Langevin et Etienne Carpentier.

David Leblanc ayant remis son banc, celui-ci fut adjugé par J. B. Bailly, marguillier en charge, le 17 février 1811, à Amable Leblanc, au prix de 26 francs. Le prix de 1809 n'était que de 3 francs. Etienne Carpentier et François Baudoin sont témoins de

la transaction, mais M. F. G. Rivard, prêtre, signe pour eux, puis il ajoute: "Ce banc a été remis à la fabrique par le possesseur, crié et adjugé à raison de 25 livres de l'ancien cours, de rente annuelle, le 6 janvier 1826 par François Dubord, marguillier en charge. Le même banc est adjugé, le 27 décembre 1830, à Grégoire Leblanc, au prix de 24 francs en en présence d'Alexis Rau dit Morinville et Etienne Carpentier. Il passe le 1er janvier 1835, à François Perrin fils, au taux de 21 francs et les témoins sont Pierre Carignan, Etienne Carpentier.

Au décès de madame veuve Joseph Dubuc son banc fut adjugé le 4 octobre 1812, par Pierre Houré dit Grandmont, à Joseph Dubuc, au prix de 23 francs, au lieu de 3 francs qu'il était depuis 1809; puis, à la mort de Dubuc il passa, le 1er janvier 1833, à Pierre Clermont fils, au prix de 23 francs, devant les témoins Etienne Carpentier et Pierre Carignan qui ne savent signer.

La veuve Jean Grandmont ayant remis son banc, il fut crié, le 4 juin 1814, par Joseph Chartier, et passa à Jean Pascal Grandmont, fils de la veuve au prix de 24 francs comme en 1809. Etaient témoins J. B. Fugère et Etienne Carpentier. Fugère signe, ainsi que Chartier et le curé Marcoux.

La veuve Pierre Baudoin ayant remis son banc, il fut crié trois fois par J. B. Toutant et adjugé, le 4 décembre 1814, à Paul Baudoin au prix de 31 francs 10 sous, au lieu de 8 francs depuis 1809, en présence de Joseph Vézina et Joseph Marchand qui signent avec le curé Marcoux. La signature de Vézina est d'un coup de plume admirable de forme et d'allure. Le 1er janvier 1815 ce banc est remis aux enchères et repris par Paul Baudoin au taux de 25 francs 10 sous en présence de François Carignan et François Dubord qui ne savent signer. Le curé F. G. Rivard signe.

Madame Alexis Baudoin ayant remis son banc, il fut adjugé (pas de date) par le marguillier en charge J. B. Toutant à M. le curé Vézina, au prix de 50 francs, en place de 23 francs depuis 1809. Etaient témoins Léon Champlain et Joseph Leblanc, qui signent.

Après la mort de M. Vézina, Toutan adjugea le banc à M. F. X. Marcoux, curé le 25 décembre 1814, au prix de 48 francs, en présence d'Hyacinthe Marchand et Alexis Morinville. De nouveau, ce banc fut vendu par le marguillier en charge, Jean Turcot, à René Bailly, à raison de 36 francs, en présence d'Hyacinthe Marchand et de René Bailly père, M. Marcoux signe.

A la mort de Charles Baudry, son banc fut adjugé, le 29 janvier 1815, au fils de Charles Baudry, pour 25 francs au lieu de 18 francs 10 sous depuis 1809. C'est Joseph Chartier, marguillier en charge qui fit la vente en présence des témoins Alexis Goguet et Joseph Belletête qui ne savent signer. Par la suite (pas de date) ce banc passa à François Désalliers moyennant 18 francs de loyer annuel, devant les témoins Alexis Lamotte et René Bailly et, le 1er janvier 1834, il fut adjugé à Etienne Carpentier pour 20 francs 8 sous, devant les témoins Pierre Carignan et Hyacinthe Marchand.

En 1815 madame veuve J. B. Beaudoin étant décédée, le marguillier en charge Alexis Langevin adjugea son banc à Jean Rivard au prix de 30 francs, au lieu de 3 francs depuis 1809. Etait présent Pierre-Paul Baudoin qui signe avec M. Marcoux. Le 1er janvier 1824, Rivard ayant remis le banc, celui-ci fut adjugé à Louis Eléonore Dubord pour 21 francs, en présence d'Alexis Morin et Pierre Hamelin.

Au décès d'Alexis Dubord, Bénoni Marchand adjugea son banc, le 6 janvier 1816, à Henri Dubord fils du défunt au prix de 28 francs 10 sous, en place de 3 francs depuis 1809. Etaient présents Jean Turcot et Alexis Langevin. Turcot signe avec M. Marcoux.

Après la mort d'Alexis Carpentier père, son banc fut adjugé le 19 mai 1819, par Toussaint Toutant, à Etienne Carpentier, pour 19 francs au lieu de 3 francs depuis 1809. Toutant signe avec M. le curé Beaubien.

La veuve de Joseph Lacroix étant décédée, son banc fut adjugé

le 1er novembre 1821, par Laurent Marchand, à J. B. Lacroix, à raison de 24 francs au lieu de 18 francs depuis 1809, en présence de J. B. Bailly et Etienne Carpentier. La signature est "Jean-Baptiste Lefaivre Lacroix."

Alexis Langevin ayant remis son banc, celui-ci fut adjugé, le 18 février 1822, à Louis Marchand pour 14 francs 10 sous au lieu de 17 francs depuis 1809, en présence d'Etienne Carpentier et de François Beaudoin, qui ne savent signer. Le 30 décembre 1827 ce banc passe à Jean Dontigny à raison de 18 francs.

Le banc d'Amable Leblanc est mis aux enchères le 26 janvier 1823 et adjugé à Louis Rivard pour 21 francs au lieu de 13 francs depuis 1809, en présence de Joseph Boyer dit Pintal et de Jacques Dontigny qui, ainsi que Louis Rivard, ne savent signer.

Alexis Turcot étant décédé, son banc fut vendu, le 1er janvier 1825, à Louis Dubord qui le céda de suite à Jean Turcot; la rente de 3 francs depuis 1809 fut portée à 21 francs, en présence de François Dubord et François Carignan qui ne savent signer.

Le banc occupé par la veuve J. B. Dorval ayant été mis aux enchères après sa mort, Alexis Langevin l'avait adjugé à J. B. Dorval moyennant 30 francs de rente au lieu de 3 francs depuis 1809 en présence de Pierre Paul Baudoin qui signe avec M. Marcoux. Dorval ayant plus tard remis ce banc, il fut adjugé à Alexis Marchand, le 30 décembre 1827, à raison de 27 francs, puis le 1er janvier 1836, il passa à Edouard Durand dit Chartier, pour 25 francs, devant Isidore Cosset, Antoine Chorel et Léon Turcot.

Joseph Lebalne étant parti de la paroisse, son banc fut adjugé le 30 décembre 1827, à Georges Boisvert qui le céda de suite à Godefroy Leblanc. La rente de neuf francs depuis 1809 fut portée à 36 francs. Godefroy Leblanc ayant remis le banc, il fut vendu à l'enchère à Joseph-Edouard Lanouette, marchand de Champlain le 27 décembre 1830 pour 29 francs, en présence d'Alexis Rau dit Morinville et d'Etienne Carpentier qui ne savent signer. Lanouette a une bonne signature.

Joseph Bigot dit Duval remet son banc qui est vendu à la criée par le marguillier en charge François Dubord, à François Beaufort dit Brunel, le 6 janvier 1826, à raison de 26 francs au lieu de 22 francs 10 sous depuis 1809. Le 1er janvier 1829, ce banc est remis à la fabrique et adjugé à Pierre Morin au taux de 22 francs en présence de Modeste Dubord et Hyacinthe Marchand qui ne savent signer.

Joachim Boisvert étant parti de la paroisse depuis plus d'une année, son banc est adjugé à Georges Boisvert pour 21 francs au lieu de 9 francs depuis 1809, mais Joachim Boisvert fils l'ayant réclamé on le lui laissa à 21 francs le 6 janvier 1829, en présence de Modeste Dubord et Hyacinthe Marchand.

Pierre Hébert dit Manuel ayant quitté la paroisse son banc fut adjugé à J. B. Langevin le 25 mars 1829 sur le taux de 22 francs 4 sous au lieu de 12 francs 10 sous depuis 1809, en présence d'Hyacinthe Marchand et de Modeste Dubord.

Le 1er janvier 1830 Edouard Durand dit Chartier, marguillier en charge, fit deux adjudications de bancs: celui de la veuve Dorvilliers décédée qui passa à Pierre Périgny à raison de 27 francs au lieu de 19 francs depuis 1809, mais le fils Antoine Dorvilliers le réclame et on le lui laissa au taux de 27 francs. Le banc de la veuve Joseph Lamotte étant remis à la fabrique il passa ce même jour à David Sauvageau forgeron pour 33 francs au lieu de 7 francs 10 sous depuis 1809. Etaient témoins Benoni Marchand et Alexis Morinville.

L'absence de Joseph Champlain ayant rendu son banc vacant, il fut adjugé le 21 février 1830, à Pierre Papilleau dit Périgny cultivateur de cette paroisse, à raison de 33 francs au lieu de 22 francs 10 sous depuis 1809, en présence d'Etienne Carpentier et d'Edouard Chartier qui ne savent signer.

La veuve Jacques Baudoin étant décédée, son banc est vendu, le 1er janvier 1833, à Louis Elélonore Dubord, 30 francs au lieu

de 3 francs depuis 1809, en présence d'Etienne Carpentier et Pierre Carignan.

La veuve de Joseph Boyer dit Pintal remet son banc qui, le 27 décembre 1834, est vendu à François Lucas dit Dontigny, à raison de 21 francs au lieu de 9 francs depuis 1809.

A la mort de Joseph Tourville son banc passe, le 27 décembre 1834, aux mains de Placide Leblanc en raison de 27 francs au lieu de 3 francs depuis 1809.

Jean Chartier père étant décédé, son banc est vendu (pas de date) à François Chartier son fils, à raison de 18 francs au lieu de 3 francs depuis 1809. Ceci est certifié par M. le curé Rivard.

Joseph Marchand remet son banc, qui passe, le 19 août 1812, à Alexis Dontigny à raison de 13 francs au lieu de 15 francs depuis 1809.

Par suite du départ de Gilles Champlain deux bancs sont vendus (pas de date) dont l'un à Pierre Bigot dit Duval, à raison de 26 francs au lieu de 3 francs depuis 1809. Le 6 janvier 1824 ce banc passe à Pierre Hamelin pour 24 francs 10 sous, devant Pierre Morin et Alexis Morinville, puis, le 27 décembre 1830, il est vendu à Louis Lamirande, menuisier, au prix de 24 francs 10 sous, en présence d'Alexis Rau dit Morinville et Etienne Carpentier. L'autre banc de Gilles Champlain est vendu d'abord à David Benoit dit Abel, à raison de 26 francs au lieu de 21 francs depuis 1809, puis, le 1er janvier 1836 à Antoine Constantin, marchand de la paroisse, pour 27 francs, en présence de Jean Turcot, caution, Antoine Chorel et Isidore Lacroix.

Dans une histoire de paroisse on ne saurait trop s'arrêter sur les détails de toute chose parce que nous y retrouvons la vie, les usages, les circonstances qui peignent les temps d'autrefois et dont il faudrait nous déterminer à ne rien connaître si l'on négligeait de scruter les registres et toutes les pièces qui nous tombent



PRESBYTÈRE.



Troisième église bâtie en 1807.

sous la main pour en extraire la substance, comme nous venons de le faire en parcourant les livres de comptes de la Fabrique.

Un registre dit plus qu'il ne semble nous dire.
Quand on le fait parler, son texte nous attire.

Chapitre XVII

NOUVELLE EGLISE, 1800—1808

SOMMAIRE.—Choses de la Fabrique.—Mgr Denaut.—Les sites pour l'eglise.—Terrain de Beaudoin et Lepelle accepte.—Mgr Denaut sanctionne ce don.—Le centre de la paroisse.—Mgr Plessis.—On commence a construire l'eglise.—M. Vezina cure.—Noms des Marguilliers. — Les eglises de Champlain.—Visite de Mgr Plessis.—Pose de la pierre angulaire.—Contrat pour la couverture.—Travaux a l'interieur de l'eglise.—Benediction de l'edifice.

A mesure que nous parcourons les papiers de la Fabrique, il se présente des faits qui sont en apparence sans valeur mais que nous ne devons point négliger parce que, avec ces miettes on ressuscite des souvenirs perdus, et c'est pourquoi nous tenons à les consigner ici. Par exemple, dans une assemblée de 1793, Henri Dubord rend ses comptes de marguillier en charge devant Alexis Baudoin, Chorel père, David Leblanc, J. B. Baudoin, Alexis Carpentier, Joseph Leblanc, Bénoni Marchand, Joseph Baudoin, François Chorel fils, Alexis Morinville, Alexis Dubord, Paul Dubord, Joseph Toutant, Jean Grammont, Alexis Turcot, tous anciens marguilliers, et vous avez sous les yeux les gros bonnets de la paroisse. Voici maintenant la manière de convoquer ces réunions des notables. La formule ne varie presque jamais: "L'an 1795, le 27 décembre, convocation faite au prône et au son de la cloche pour élire un nouveau marguillier, les lumières du Saint-Esprit implorées, les voix données, et la nôtre a été élu à la pluralité des voix le sieur Joseph (Viau) Laliberté, habitant domicilié de cette paroisse, en présence du sieur David Leblanc, sortant de charge, du sieur Etienne Leblanc, marchand de cette paroisse, entrant en

charge et de plusieurs autres.) (Signatures) David Leblanc, Chorel Dorvilliers, Léon Champlain, J. B. Baudoin, Henri Dubord, Joseph Leblanc, P. A. Gallet, curé. "L'expression" les voix données et la nôtre" montre que le curé votait.

Parlant du curé, on voit dans les comptes de 1768 à 1800 que la Fabrique lui payait 48 francs par année pour les messes de fondation.

Les constituts se maintiennent depuis les premiers que nous avons fait voir en 1768. Vers 1800 les comptes mentionnent ceux de Melchior Grandmont, François Brunel, Joseph Drapeau, Pierre Brunel, Jean Grandmont, Joseph Viau Laliberté, François Baudoin et, en 1802, François Brunel de Batiscan règle le constitut Desruisseaux, puis en 1809, Jean Houré Grandmont paie 280 francs pour son constitut par acte devant le notaire Labarre. Il y a en 1800, un nommé Winter qui paie 18 francs 10 sous comme rente de constitut. Ce Winter avait part dans la seigneurie.

Mgr Hubert ayant démissionné en 1797, fut remplacé par Mgr Pierre Denaut qui demeura à Longueil, d'où il écrivit, le 9 mai suivant une lettre qui n'arriva à Champlain que le 18 de de mois, et dans laquelle il annonce sa visite pour le 3 juin.

Entrons dans un sujet d'importance qui nous a passé sous les yeux au cours des années 1780 à 1790. Les négociations pour fixer le site d'une église nouvelle n'avançait point, mais les troubles continuaient. Tout roulait sous forme de dispute, division, cabale. On eut même recours à des voies de fait. Les choses s'étaient tellement aggravées que la paroisse fut interdite pendant quelques années. L'évêque retira le curé résidant et il n'y eut aucun service religieux dans Champlain.

Les paroissiens allaient à la messe soit à Batiscan, soit au Cap de la Madeleine, suivant qu'ils se trouvaient plus rapprochés. Il en était de même pour l'administration des sacrements. La difficulté provenait des habitants du haut de la paroisse qui voulaient

que l'église fut rapprochée de leurs habitations. Ils avaient probablement raison, car quoiqu'ils fussent en minorité, dans le temps cette partie de la paroisse commençait à se peupler et il était facile de prévoir qu'avant longtemps ces gens, en laissant l'église au même endroit, n'auraient pas justice, ayant à parcourir une distance infiniment plus longue pour s'y rendre. Les gens du bas voulaient la garder à la même place. Ils avaient la majorité. Mais cette majorité était plutôt exigeante et brutale que raisonnable, car elle lésait des coparoissiens en les privant de se rapprocher de l'église. Comme on le voit l'égoïsme régnait déjà dans ces temps reculés que nous appelons "l'âge d'or", et je crois que nous avons raison, car aujourd'hui même l'égoïsme règne encore plus prétentieux et combien d'autres vilains défauts avons-nous inventé pour grossir ce cortège de vices et de travers qui sont les tyrans de la société moderne et qui étaient inconnus à nos ancêtres les plus reculés.

Pour revenir à la difficulté de l'église, la crise s'envenimait davantage. Combien de chansons populaires ont été composées à l'adresse d'un opposant un peu plus brouillon, dans laquelle ses défauts, sa personne, ses prétentions étaient tournés en ridicule.

Si la poésie en était absente, ces chants pétillaient de malice et d'esprit gaulois. Un vieillard nous en a fait entendre pas moins qu'une douzaine.

Les habitants du haut du bas
Combattaient ceux du bas du haut
Et d'embarras en embarras
La chicane allait de plus beau,
Si bien que ce débat de lieu
N'avait ni borne ni milieu
Et qu'on était fort loin de Dieu

L'aberration des esprits était poussée si loin qu'on en était arrivé à tuer pendant la nuit les animaux d'un adversaire. Rendu à ce point, il n'y avait plus de conciliation à espérer ni de raison à

invoquer. C'est alors que l'évêque intervint. Retirer le curé était un moyen extrême, mais c'est le seul à appliquer au mal. Et de fait, il eut un heureux résultat, car le peuple était sincèrement pieux. La privation de tout service religieux l'atteignit sérieusement. Après la tempête, la réflexion vint, et après s'être battus, calomniés, déchirés les uns les autres, nos gens rentrèrent dans le calme . . . . ah! attendez pas encore en 1800 mais seulement en 1806.

M. le curé voyant comme une éclaircie dans ce ciel chargé de nuage, tenta de s'aventurer dans une nouvelle négociation. Le 14 septembre 1802, il écrivit à Mgr Plessis, coadjuteur de Mgr Denaut: "Les habitants de Champlain qui demandent une nouvelle église au moins au milieu de la paroisse, m'ont prié de vous écrire sur l'état actuel de la place. Il paraît que Sa Grandeur l'évêque de Québec a chargé M. le Grand vicaire des Trois-Rivières d'aller fixer la place; mais avant que d'y aller, il a presque décidé que la place pour construire sera chez le nommé François Baudoin, ci-devant chez le nommé (Jean Viau) Laliberté, à une demi-lieue ou environ de l'ancienne église. Comme vous avez eu connaissance des plans des plus propres pour y construire une église est le centre de la paroisse, ils espèrent que vous voudrez bien leur aider à ce que la place soit fixée au centre de la paroisse ou au moins plus près du centre que M. le grand-vicaire paraît décide de fixer la place, car il serait aussi avantageux de la construire où elle est que de la mettre à une demi-lieue, ce qui ne peut être d'aucun avantage pour les habitants du haut de la paroisse, et qu'il est de justice et d'équité que l'église soit fixée le plus qu'il sera possible au centre de la paroisse. D'après la connaissance que vous avez de la paroisse, ils espèrent que vous daignerez leur accorder votre opinion sur la place que vous adresserez à M. le grand-vicaire par la poste prochaine, pour l'engager à fixer la place au moins au milieu autant qu'il sera possible, M. le grand-vicaire ayant fait annoncer qu'il ferait sa visite mercredi de la semaine prochaine."

Nous n'avons pas la réponse à cette demande, mais, le 22 du même mois, M. le grand-vicaire François Noiseux et le notaire

Etienne Ranvoyzé étaient à Champlain, dans la maison de Pierre Beaufort dit Brunel, marguillier en charge, où fut passé l'acte suivant: François Baudoin et sa femme Marie-Anne Disy, Alexis Pellé dit LaMothe et sa femme Marie-Louise Toutant donnent à la paroisse, en pur don et sans charge seigneuriale, le terrain comme on va le voir: un arpent de front sur cinq arpents de profondeur, à prendre par devant au fleuve Saint-Laurent. Bien entendu que les dits cinq arpents de profondeur commenceront à compter depuis la côte, et, par derrière, au bout des dits cinq arpents, dont un demi-arpent de front à prendre sur la terre du dit François Beaudoin du côté nord-est de la terre où il réside maintenant, et un demi-arpent de terre de front sur la profondeur susdite sur la terre du dit Alexis Pellé adjacent à celui cédé par le dit François Baudoin, à prendre par devant et en profondeur comme il est dit.

"Il est stipulé que ce terrain étant destiné à recevoir l'église projetée avec cimetière, presbytère et dépendances, si la construction n'est pas commencée sous quatre ans, il sera loisible à Baudoin et LePellé de reprendre leurs terrains. D'autre part, ces deux donataires s'obligent à fournir un chemin sur leurs propriétés pour passer en voiture afin de charrier, depuis le fleuve, tous les matériaux nécessaires pour la bâtisse de la dite église, au moyen de quoi les dits Baudoin et Pellé jouiront chacun de sa part du dit lopin de terre donné jusqu'à ce qu'il soit clos par les habitants." Signé en présence de Paul Dubord et Pierre Paul Baudoin.

Au bas de l'acte est un écrit de la main de T. Coffin promettant que la fabrique de Champlain n'aura rien à payer pour les charges seigneuriales. Coffin ajoute à sa signature: "Pour moi-même et par procuration des autres seigneurs de Champlain." Le 18 octobre suivant, Mgr Denaut donne son approbation à l'acte ci-dessus. Le 4 avril 1831, ce même acte est enregistré au greffe du palais de justice des Trois-Rivières. Enregistré de nouveau, même endroit, le 4 janvier 1832. Enregistré une troisième fois, même endroit le 17 octobre 1839.

Le 24 décembre 1802 Mgr Denaut écrit à M. Gallet, curé de

Batiscan: "J;ai reçu votre lettre du 13 de ce mois sur les affaires de Champlain. Peut-être ne vont-elles pas en aussi bon train que l'on nous fait entendre. Peut-être, encore, la requête qui m'a été présentée ne contient-elle pas la majorité je n'en serais pas surpris. On m'aurait trompé et, dans ce cas de défaut de majorité dans la requête les procédures seraient nulles, il faudrait recommencer. Mais si vous voulez dire qu'il n'y avait pas majorité pour le choix de la place désignée par mes ordres, je n'en ai pas du tout besoin. C'est à l'évêque seul à désigner la place d'une église demandée par la majorité.

"Elle est marquée, la croix est plantée. L'église y sera construite ou ne se fera nulle part. La plus grande commodité des habitants a fixé mon choix. C'est obstination des habitants d'en bas; c'est en moi justice et équité.

"Jusqu'à ce qu'une nouvelle église et presbytère soient construits, vous ne direz plus de messe dans l'église, quelque réparation qu'on voulût y faire et que je ne permets pas; encore moins dans aucune maison particulière. Les habitants iront à la messe à Batiscan, y porteront leurs enfants au baptême et leurs morts à la sépulture. Vous irez visiter leurs malades, les administrer, leur rendre enfin tous les autres services que doit rendre un curé à ses paroissiens.

"Je ne m'oppose pas au choix d'un homme de confiance, qu'ils appelleront "marguillier" s'ils veulent. Il aiderait aux autres à faire la quête de l'Enfant-Jésus que je leur alloue. Vous les accompagnerez, si vous voulez. Je crois que vous leur ferez plaisir.

"La fabrique de Batiscan n'est point obligée de payer les dettes de la fabrique de Champlain; mais vous ne devez pas refuser de chanter ces trois grandes messes en payant."

L'église en ruine tombant dans le fleuve était construite sur l'emplacement où avait été la première église et c'était au centre des habitations de ces temps, où la seigneurie débutait, où la pa-

roisse commençait et, à tout prendre, à l'extrémité du territoire, de sorte que, vers 1775, les colons s'étant, l'un après l'autre établis en remontant le long du grand fleuve, le centre géographique se reportait "plus en haut" Vers 1800 il se trouverait encore "plus en haut" parce que la population avait marché dans cette ligne. Alors la terre choisie, comme on vient de le voir, et approuvée par Mgr Denaut n'était pas centrale puisqu'elle ne se trouvait qu'à deux tiers de lieue ou une cinquantaine d'arpents de la vieille église. Il aurait fallu remonter une trentaine d'arpents plus loin.

Le site étant fixé, nous restons sans nouvelles durant trois ans, mais il est clair que l'on était passé de la chicane à l'action, comme l'indique la requête suivante adressée à Mgr Plessis qui venait de succéder au siège épiscopal. Cette pièce est du 1er septembre 1806. Elle se borne à dire que l'église est en construction et son objet principal consiste à demander un curé.

"Supplient humblement les soussignés habitants de la paroisse de Champlain dans le district des Trois-Rivières, qu'il leur soit permis de vous représenter que, 1o. d'après la permission de votre illustre prédécesseur et la démarcation qu'il a fait faire à l'effet de bâtir une nouvelle église, sacristie, presbytère et cimetière en leur paroisse, ils auraient commencé les dites bâtisses et que le presbytère a été préparé et sera convenable à la Saint-Michel prochaine pour pouvoir y loger un curé convenablement et célébré avec décence l'office divin; que 2o. messire le curé Gallet qui les dessert actuellement a dit à plusieurs d'entre eux qu'après le 29 septembre prochain, il lui serait impossible de les desservir à cause du mauvais état de sa santé et qu'actuellement même il est tellement infirme qu'il ne peut chanter de grandes messes et que celles qu'il dit le dimanche sont dites si matin qu'il est presque impossible à une grande partie de vos suppliants d'y assister, ce qui les afflige beaucoup, et qu'un curé qui résiderait en leur paroisse ferait un bien considérable, outre les devoirs saints de son ministère, en leur donnant ses avis et directions dans les travaux qu'ils ont entrepris et qui avec la grâce de Dieu, ils espèrent achever à la satisfaction de Votre Grandeur.

"D'après cet exposé, vos suppliants connaissant le cœur paternel de Votre Grandeur se flattent que, s'il est en son pouvoir, elle leur accordera un curé résidant dans leur paroisse, ce qui leur donnera de nouvelles raisons de prier le Dieu tout puissant auquel ils bâtissent un temple d'accorder à Votre Grandeur sa bénédiction et la récompense de ses travaux apostoliques."

Gilles Champlain, François Désallier, Pierre Baudoin, Joseph Chartier père, J. B. Chartier, Joseph Langy, Joachim Boisvert, J. B. Dorval, Joseph Dubuc, J. B. Duval, Amable Larose, P. Manuel, François Toupin, J. B. Chartier, Joseph Gaudin, Pierre Brunelle, Joseph Dubord, Alexis Carpentier, Henri Dubord, René Bailli, François Beaudoin, Pierre Roy, Etienne Cartier, Léon Champlain, Joseph Marchand, François Dorvilliers, J. H. Leblanc, Joseph Alexandre, Joseph Turcot, Alexis Turcot, Alexis Durand, Bénoni Marchand, H. Marchand, Joseph Champlain, Jacques Beaudoin, J. B. Beaudoin, Em. Laliberté, Alexis Dubord, Michel Dontigny, David Leblanc, Isidore Marchand, Joseph Dubord, Charles Pepin, Joseph Chartier fils, Joseph Beaudoin, et J. B. Fugère témoins.

La lettre que nous allons citer montre que le nouveau curé M. P. Vézina, prit possession de la paroisse le jour de la Toussaint 1806. C'était un homme actif, dévoué et déjà assez au courant des misères de la situation. Mgr Plessis qui était doué d'une perception et d'un génie administratif au-dessus de ses prédécesseurs, avait fait un bon choix en nommant le nouveau pasteur de Champlain. Celui-ci écrivait donc à l'évêque, le 18 novembre: "Votre Grandeur a peut-être été surprise à l'égard du long silence que j'ai gardé depuis mon arrivée à Champlain. Elle daignera bien m'excuser voyant les embarras où je suis qui sont multipliés. Je m'y suis rendu pour la Toussaint, au grand contentement de la paroisse qui est bien zélée pour poursuivre l'œuvre commencée. Je leur ai fait sentir la préférence que vous avez fait d'eux à bien d'autres paroisses qui étaient déjà tout bâtis. Mon logement est curieux à voir. C'est vrai; mais qu'importe! J'en remercie Votre Grandeur, pourvu que Dieu en trouve sa gloire. Il y avait des

messes de fondation, mais depuis la démolition ou plutôt l'interdiction de l'église, M. Gallet a refusé de les dire; croyez-vous que je sois obligé de les dire à présent ? De plus, le seigneur, qui était obligé de payer la rente d'un constitut sur l'ancienne église, a refusé de la payer depuis la destruction; est-il obligé de la payer à présent ? Voilà les difficultés qui se présentent pour le moment. Je supplie Votre Grandeur de m'accorder une réponse.

"Je ne sais pas s'il convient de laisser le Saint-Sacrement sans lumière. J'en ai parlé à M. le grand-vicaire."

La réponse de l'évêque à ces questions ne nous est pas connue, mais le fait principal est que l'église paraît avoir été en bonne voie de construction l'automne de 1806 et que le presbytère n'était pas encore assez logeable pour donner satisfaction à M. Vézina qui pourtant, se montrait fort accommodant et dévoué.

Ce prêtre né à Québec en 1777, était d'une famille établie à Château-Richer vers 1660. Ordonné en 1801 il avait été à Varennes en 1804, et à Saint-Pierre du Portage en 1805. Arrivant à Champlain, il se chargeait aussi de Batiscan et il devait rester dans cette région jusqu'à sa mort survenue en 1814.

Voici les noms des marguilliers en charge durant les années où nous sommes parvenus:

1800—Joseph Turcot, Joseph Marchand; 1801—Pierre Beaufort dit Brunelle; 1802—Amable Leblanc; 1807 J. B. Dubord; 1808 Paul Beaudoin dit Groville; 1809 Jacques Dontigny; 1810 J. B. René Carpentier; 1811, Pierre Houré dit Grandmont; 1812, le même 1813, François Perrin; 1814 J. B. Toutant; 1815 Alexis Langevin; 1816 Bénoni Marchand; 1816 Jean Turcot.

On se souvient que, dès 1666, une petite église ou chapelle avait été construite à Champlain, couverte en chaume et tout à fait genre primitif. L'église de pierre date de 1700 et c'est elle qui fut minée par les eaux du fleuve de telle sorte qu'elle se trou-

vait en danger vers 1780 alors que l'on parla, soit de la réparer et construire un quai qui la protègerait, ou de bâtir ailleurs.

Le troisième temple, érigé en 1806 était aussi de pierre. Nous n'avons rien sur cette partie du travail pour nous renseigner, sauf que le bâtiment mesurait 90 pieds sur 36 de large. Le nom de l'entrepreneur ne paraît nulle part. On ne dit pas d'où venait la pierre.

Il nous faut attendre jusqu'à 19 juin 1807 pour avoir d'autres renseignements. Ce jour-là, Mgr Plessis était à Champlain examinant la situation. Il approuve les comptes de la fabrique jusqu'à et y compris ceux de Pierre Beaufort dit Brunel, marguillier en charge pour 1801 et recommande que les marguilliers des autres années se mettent à l'œuvre pour faire régler leurs gestions respectives. On voit, par les registres que vers 1810 tous les comptes avaient été passés à l'examen et clos.

Durant la visite du 19 juin 1807, Monseigneur prescrit que l'on fasse faire un ornement de couleur blanche pour servir aux fêtes solennelles et qu'on achète deux pièces de toile d'Irlande pour être employées en aubes et grandes nappes d'autel. Il ordonne que les habitants qui payent rentes à la fabrique pour messe de fondation ne seront pas tenus à ces paiements pour le temps où le service divin ne s'est pas fait dans la paroisse. Il ajoute que la fabrique ne devait pas prêter de l'argent aux particuliers.

Le 2 juillet suivant, M. le grand-vicaire Noiseaux bénit la première pierre placée du côté de l'épitre, dans le premier angle de la chapelle en dehors, faisant le coin du sanctuaire.

Nous mettrions: bases ou fondations ou solage de l'église en 1806; murs élevés de terre en juillet 1807 et pose de la pierre angulaire. Murs élevés jusqu'au comble, été et automne de cette même année. Ce qui va suivre explique le reste. C'est d'abord le contrat pour la couverture.

"Par devant le notaire public pour la province du Bas-Canada résidant en la paroisse de la Visitation de Champlain, en le

comté de Saint-Maurice soussigné, et les témoins ci-après nommés: Furent présents les sieurs Joseph Turcot, Joseph Durand-Chartier, Joseph Marchand et David Leblanc, cultivateurs résidants en la paroisse de la Visitation susdite, tous syndics duement élus pour les bâtisses de l'église et presbytère de la susdite paroisse; ainsi que le sieur Joseph-Léon Pezard sieur de Champlain, absent, pour lesquels les sus dénommés se font fort et auquel ils promettent faire agréer et ratifier les présentes si besoin est.

"D'une part est le sieur Pierre Dufour dit Latour, maître charpentier, résidant en la paroisse de Lavaltrie en le comté de Warwick et de présent au dit lieu de Champlain, d'autre part les dits syndics, tant pour eux que pour tous les habitants de la dite paroisse de la Visitation, et le dit Pierre Dufour, tous de leur bon gré et volonté ont fait entre eux les accords et conventions de marché suivants: savoir, le dit Pierre Dufour promet et s'oblige de tailler tous les bois nécessaires pour la charpente entière du comble d'une église de quatre-vingt-dix pieds de long sur trente-six pieds de large, ainsi que pour deux chapelles et une sacristie y adjacentes qui sont commencées à être édifiées en la dite paroisse de la Visitation, et, en le premier d'icelle à ce présent et acceptant, les dits syndics, tant pour eux que pour tous les habitants de la dite paroisse, (il manque ici quelques mots) de préparer à ses propres frais tous les bois nécessaires pour le comble de l'église, sacristie et chapelles; de le lever, de couvrir premièrement en planches débardées et redressées, et ensuite en bardeaux les combles de l'église, chapelles et sacristie; de faire un clocher à l'église et une lanterne à flèche, de le couvrir en planches et en bardeaux, et en ferblanc si les syndics l'ordonnent. S'oblige le dit entrepreneur de raccommoder la vieille croix de l'ancienne église à ses frais; de faire un coq neuf, aussi à ses frais et de les poser sur le clocher; de monter la cloche dans le dit clocher, de la solider et faire tous les ouvrages nécessaires pour la mettre en état de sonner librement; s'oblige de commencer les dits ouvrages de charpente dans le cours du mois de mai prochain et ainsi continuer les dits ouvrages sans interruption jusqu'à ce qu'ils soient faits et parfaits à dire d'experts et gens à ce

connaissants; livrables les dits ouvrages faits et parfaits comme dit ci-dessus, le quinze octobre mil huit cent huit pour tout délai.

"De leur part, les dits syndics, tant pour eux que pour les habitants de la dite paroisse de Champlain, s'obligent fournir et faire rendre sur place auprès de la dite église tous les bois équarris sur les quatre faces pour la charpente seulement, ainsi que tous les matériaux nécessaires, clous, planches, bardeaux, loyaux et marchands, et ce à demande du dit entrepreneur. De plus, de nourrir, loger, chauffer et coucher le dit entrepreneur, ainsi que deux autres ouvriers que le dit entrepreneur engagera à ses propres frais, pendant tout le temps qu'ils travailleront à la dite charpente couvertuture, clocher et jusqu'à la fin des dits ouvrages faits et parfaits comme susdit.

"S'obligent les dits syndics de fournir des hommes pour lever les dites charpentes et combles, ainsi que dix journées de corvées à la demande du dit entrepreneur.

"Et pour prix et salaire des dits ouvrages faits et parfaits comme susdit promettent et s'obligent les dits syndics payer, compter et délivrer au dit entrepreneur une somme de quatre mille cinq cents livres, en livres de vingt sous, sur laquelle somme le dit entrepreneur a reçu ce jour, à vue du dit notaire et témoins celle de cent deux livres dont quittance d'autant, et quant à la somme de quatre mille trois cent quatre-vingt-dix huit livres promettent et s'obligent les dits syndics la payer comme suit: huit cent quatre-vingt-dix-huit livres de vingt sous dans le cours du mois de mai prochain; quinze cents livres lorsque les dits ouvrages seront faits et parfaits; et les deux mille livres de parfait paiement, dix-huit mois après que les dits ouvrages seront reçus faits et parfaits comme susdit.

"Ainsi fait et passé de bonne foi et pour être exécuté strictement, à peine de tous dépens, frais, dommages et intérêts qui pourraient en résulter par la partie contrevenante, en l'étude du soussigné, au dit lieu de Champlain, le troisième jour du mois d'octobre

l'an dix-huit cent sept, après-midi, en présence des sieurs Henri Dubord et François Baudoin, cultivateurs du dit lieu de Champlain, témoins, et lecture faite requis de signer, le dit entrepreneur et François Baudoin ont déclaré ne le savoir, et les syndics et Henri Dubord ont signé avec le dit notaire sur la minute des présentes demeurée en l'étude du soussigné, ainsi est à la minute: Pierre Dufour (sa marque) François Baudoin (sa marque), et ont signé: Joseph Turcot, Joseph Marchand, Joseph Chartier, David Leblanc, Henri Dubord et le notaire J. Vézina."

Ce notaire a laissé un greffe qui va de 1805 à 1821, à Maskinongé. Il devait être frère ou cousin de Pierre Vézina, avocat aux Trois-Rivières et de M. Vézina curé de Champlain. Lorsque dans l'acte ci-dessus, le notaire déclare qu'il réside en la paroisse de Champlain, il utilise une formule banale qui ne peut que tromper le lecteur. Selon la loi, le notaire instrumentant est censé résider pour cet objet et momentanément là où il dresse son acte, le lit aux intéressés et le fait signer par toutes les parties.

Les Dufour dit Latour étaient établis, depuis près de cent ans, dans le nord du district de Montréal vers Repentigny et Lavaltrie. Une autre famille Dufour, sans surnom, existait dans le district de Québec.

L'entrepreneur paraît donc être venu à Champlain amenant son notaire qu'il aurait pris en route, à Maskinongé.

Jusqu'au 8 septembre 1808, nous sommes sans informations sur ce qui se passait, mais on travaillait à l'église. La lettre suivante de M. Vézina est de ce jour-là: "Permettez que j'informe Votre Grandeur de ce qui se passe à Champlain depuis votre descente (19 juin 1807). Messieurs les syndics, non contents d'avoir fait tout à leur volonté jusqu'à présent veulent encore diminuer le sanctuaire de cinq pieds et par là nous emporter les fenêtres du sanctuaire, pour y mettre des bancs. Comme Votre Grandeur m'a dit de les laisser faire, je peux vous assurer que je ne m'en mêle aucunement. C'est ce qui m'a fait prendre le parti de vous appren-

dre la chose, vu que vous avez approuvé la grandeur du sanctuaire quand vous y avez passé. Je voudrais avoir votre décision là-dessus; vous pourriez me dire: "Adressez-vous à M. le grand-vicaire". C'est bien mais je vous repartirai, avec votre permission, que M. le grand-vicaire n'a pas vu l'ouvrage et qu'il dit au premier qui va chez lui: "Faites faites", sans savoir si la chose est convenable ou non. Comme Votre Grandeur en peut parler sciemment, j'ose m'y adresser. Conviendrait-il aussi de renfermer le sanctuaire des petites chapelles avec un balustre conjointement avec le sanctuaire de l'église? Ayez la bonté de me faire savoir là-dessus votre décision et vous obligerez."......

Le mois suivant, 18 octobre 1808 eut lieu la bénédiction de la nouvelle église. Ce jour-là M. le curé écrivait à Mgr Plessis, mais il ne fait aucune mention de la cérémonie; le 30 du même mois, dans une lettre au même, il dit; "vous saurez que mon église a été bénite le 18 du mois présent", et c'est tout.

Chapitre XVIII

De 1812 a 1818

SOMMAIRE:—Description de Bouchette.—Calamités et famine.—Boyer Pintal.—Les chemins publics.—Famille Dubord.—La guerre de 1812.—Agitation politique.—Les veillées a la campagne.—La gazette.—Le batteur en grange (poésie).

Joseph Bouchette qui préparait sa grande carte d'histoire du Bas-Canada, disait en 1815 que "la petite rivière Champlain fait marcher un moulin à grain et une scierie. Le long de la route de Québec on voit plusieurs bonnes maisons et des fermes florissantes presque entièrement dégagées de bois en forêt. Il y a une église et un presbytère près de la route en question. La seigneurie de Champlain est arrosée par la petite rivière de ce nom et autres moindres cours d'eau qui serpentent à travers la région, traversent la principale route et vont se perdre au fleuve, après avoir diversifié agréablement les prairies et les terres cultivées du front de ce grand domaine. Le sol de la seigneurie de Champlain est favorable à la culture de toute sorte de grain. Dans plusieurs endroits, il est tellement avantageux à la production du lin qu'il faut regretter qu'on ne profite point de la facilité qu'il y a d'exploiter cet article si profitable et tant demandé dans le commerce. Le bois de construction y est d'espèces variées, et, quoiqu'il ne soit pas de première valeur, il s'en trouve peu de la basse qualité. Environ un tiers de la seigneurie est cultivé dans un bon style."

Ici, disons un mot de la calamité produite en 1802 par les ravages des chenilles. De mémoire d'homme on n'avait jamais vu pareille chose. Tout y passa en tant que moisson sur pied. Le gouvernement faisait des distributions de "biscuits de matelot"

pour soulager la misère publique. Selon les apparences, personne ne mourut de faim, mais le jeûne forcé était général. En 1811 ce fut le tour des sauterelles, qui s'abattaient partout, arrivant dans l'air en telle quantité qu'elles formaient comme des nuages bas, absolument à la manière des fameuses sauterelles d'Egypte et de la Palestine dont il est parlé dans l'Ecriture. Cette fois encore, tout fut dévoré et la disette se répandit dans les campagnes. Alors recommença le régime du biscuit.

En 1813 et 1814, la province fut en proie aux fièvres malignes et il mourut un grand nombre de gens sans que la science des médecins soit parvenue à comprendre la cause du fléau, sans pouvoir définir sa nature première et, par conséquent, inhabile à enrayer ses efforts, encore moins à découvrir un remède préventif.

En même temps régnait la "disette ou famine de sept ans" qui persista jusqu'en 1818 avec des résultats désastreux..

L'année 1816 paraît avoir été la pire de la grande famine. Le 21 juillet, Francis Hall, lieutenant du 14e dragon, étant aux Trois-Rivières, dit qu'il vit M. de Calonne, prêtre français réfugié au Canada durant la révolution de son pays et chapelain des Dames Ursulines, lequel était occupé de soulager la misère du peuple occasionnée par de mauvaises récoltes et que le gouvernement fournissait les articles de consommation achetés d'abord pour la subsistance des troupes.

Les notes suivantes trouvent leur place dans ce chapitre à cause de leurs dates qui appartiennent à la période dont nous nous occupons: Deux frères Boyer demeuraient aux Cèdres, en haut de Montréal et gagnaient leur vie à conduire des *cages* en Haut-Canada. L'un d'eux, Joseph, ramenait à Québec une cage, quand dans une tempête son radeau fut désuni et jeté sur la grève des Grondines. C'était à l'automne, force lui fut de passer l'hiver en ce lieu. Il s'engagea chez un cultivateur. Ce dernier l'apprécia et, dans le cours de l'hiver, il lui dit:

—Tu es un brave garçon, Joseph, si tu aimes à t'établir au milieu de nous, je connais une jeune fille qui te fera une bonne femme.

—Ce n'est pas de refus, mon maître, dit le jeune homme.

Et par un dimanche après-midi, ils frappent à la porte de mademoiselle Geneviève Disy. Elle avait du bien, Joseph Boyer dit Pintal devint son mari. Ils eurent deux fils, Joseph et Antoine qui épousèrent deux demoiselles Dubord, les deux sœurs, du village Laborde.

1803, 5 août.—Gilles Pezard de Champlain, inspecteur des chemins, Joseph Lamotte, sous-voyer, Joseph Alexandre, capitaine Alexis Beaudoin, J. Beaudoin, Pierre Brunelle, Paul Dubord, René Bailli, J. Hamelin, Joseph Marchand, Alexis Carpentier, exposent au grand-voyer qu'il y a une route de communication du chemin royal entre J. B. Beaudoin et J. B. Toupin pour communiquer au village Laborde, laquelle route avait été établie par un procès verbal de M. Bellefeuille. On demande par qui la route doit être faite et entretenue ?

La réponse ne fut donnée qu'en 1831. Le 30 novembre de cette année M. A. L. Panet, grand-voyer, fixe et établit un chemin de front dans le second rang des terres des paroisses de Batiscan et Champlain, au lieu nommé Picardie, et une route publique pour communiquer du second rang au grand chemin du roi, sur le bord du Saint-Laurent. Jean Turcot est inspecteur des chemins.

Nous allons présenter au lecteur la famille Dubord qui n'est pas la même que celle établie à Champlain vers 1670 et dont Guillaume Dubord dit Lafontaine était le chef, voir notre premier volume, pages 121, 122, 156.

Joseph Anet-René Boutin dit Dubord, né en 1662, dans la paroisse Saint-Pierre, diocèse de Clermont en Auvergne, était tailleur d'habit lorsqu'il se maria à Québec, en 1692. L'un de ses

petits-fils, Michel, établi à Berthier-en-bas, eut trois fils, entre autres, savoir: J. B., né en 1764, ordonné en 1789, curé du Cap-Santé de 1795 à 1814 où il décéda; Michel né en 1793 qui fut médecin; Louis-Edouard, né 1799. Le curé du Cap-Santé traversa des temps difficiles et son histoire ressemble assez à ce qui se passait à Champlain à la même époque en ce qui regarde l'église paroissiale, mais de plus on avait entrepris dans sa région diverses industries et la construction des navires, ce qui amena plus d'un désordre dont il éprouva de longs chagrins. Il est l'auteur de la loi de 1808 pour assurer le bon ordre dans les églises.

Michel Boutin dit Dubord se maria à Québec, le 15 juillet 1817 avec Adélaïde Pezard de Champlain. Il est le premier de sa famille qui habita cette paroisse. Le docteur mourut en 1823.

Son frère, Louis-Edouard Eléonor était venu le rejoindre. Celui-ci épousa, le 18 juin 1821, à Champlain, Marie-Paula Chorel Dorvilliers et mourut dans la paroisse en 1867. Sa descendance se continue. Ici, faisons une remarque: il n'est pas douteux que ce Louis-Edouard ne fût le frère du docteur Michel puisque son acte de mariage, dressé au registre de Champlain par M. le curé F. G. Rivard, se lit comme suit: "Mariage du capitaine Louis-Eléonor Dubord, cultivateur, fils de Louis Dubord, navigateur, et de dame Marie-Antoinette Bourdage, de la ville de Québec, avec Marie-Paule Chorel d'Orvilliers, fille mineure de feu François Chorel d'Orvilliers, cultivateur, et de Marie-Charlotte Poisson, en présence du docteur Michel Dubord, frère de l'époux, de Pierre-Paul Baudoin, Joseph-Léon Champlain et Hyacinthe Marchand, beaux-frères de l'épouse.".

Le curé du Cap-Santé était l'oncle des deux Boutin-Dubord de Champlain.

Le capitaine Louis-Léonard ou Eléonore ou Edouard Boutin-Dubord tenait de son père, capitaine au long cours. Ayant donc suivi la même profession, il en avait pris la marque et comme avec cela il parlait anglais les enfants se sauvaient de lui en criant: "il

parle anglais!" C'était assez général, dans les campagnes, de trouver étrange, même effrayant, un individu qui parlait autrement que les Canadiens. On dit que ce capitaine aimait à chercher noise à ses amis, voire même à son curé. Disons que c'était "un esprit fort" à sa manière. Il était frère d'Hippolite Dubord constructeur de navires à Portneuf et l'oncle du docteur Alphonse Dubord des Trois-Rivières. La maison que le capitaine habitait à Champlain existe de nos jours à vingt arpents plus haut que l'église. Notons que du mariage de son fils Louis-Edouard Dubord, médecin, et de Joséphine Martineau, naquit à Champlain, en 1856, celui qui fut l'honorable C. Eugène Dubord.

Le capitaine Dubord était surnommé "Le lion de la paroisse." Caractère violent, dans un moment de promptitude, il accablait sa victime. Les traits suivants sont racontés dans la famille.

Un jour, le capitaine lisait sa gazette dans une salle attenante à la cuisine. Un sauvage entra et demanda à manger. Madame Dubord bonne et charitable le servit avec empressement. Mais il se montra exigeant et commanda d'autres mets. Le capitaine, qui, depuis quelques instants, l'écoutait avec impatience, sortit brusquement de la salle, empoigna son homme par les épaules et le mit à la porte. Ce dernier qui tenait à la main un baton noueux terminé par une pointe en fer, se retourna et enfonça la pointe dans la ceinture du capitaine. Heureusement, celui-ci portait des culottes à la bavaroise, retenues par une large ceinture de cuir. Ce qui lui sauva la vie. Voyant le danger auquel il venait d'échapper, hors de lui-même, le capitaine arracha violemment une planche de clôture, étendit le sauvage par terre et le frappa sans merci. La victime criait, hurlait; du seuil de la porte, madame Dubord disait: "Ne le tue pas! Ne le tue pas!" Jamais dans la suite le sauvage ne fut revu dans la paroisse.

L'autre anecdote concerne le maître d'école qui avait la réputation d'être dur et sévère envers ses élèves. Le capitaine rencontre un jour le jeune Pollet tout en larmes. Après s'être enquis de la cause de son chagrin, il apprend qu'il a été corrigé par le maître. Il entre aussitôt dans l'école et dit à l'instituteur:

—Avec quoi avez-vous frappé Pollet ?

—Avec cette hart.

La saisissant, en présence de la classe et au grand contentement des écoliers, le capitaine en frappa le maître qui s'accrochait au mur et faisait mille contorsions. (Notes de M. Ernest Dubord)

M. Dubord avait acheté de Moses Hart, sur le bord du fleuve, une terre de deux arpents et quart sur quatre-vingts de profondeur, sur laquelle il se construisit une maison de pierre à deux étages. Cette maison était si grande que les étrangers se demandaient si ce n'était pas une prison.

Pendant quelques années, le capitaine tint la ligne du *stage* entre Québec et Montréal. Il accueillait avec urbanité les parents et les amis. Le capitaine Alexis Lahaye qui avait longtemps navigué, et qui, par conséquent avait dû connaître le capitaine Dubord, était allé par un jour d'hiver à Nicolet. Au retour, rendu à la ville, son cheval lui fit faux bond et s'en revint seul à Champlain. Le capitaine Dubord voyant venir ce cheval sans conducteur, l'arrêta, le mit à l'écurie et planta la berline dans la neige à côté du chemin vis-à-vis sa maison.

Le propriétaire qui avait pris une autre voiture, passant par-là, aperçut sa berline et entra aussitôt chez M. Dubord pour le remercier de la bonne idée qu'il avait eue pour lui faciliter les recherches. Invité à souper, M. Alexis Lahaye accepta et les deux amis terminèrent joyeusement cette journée aventureuse.

Patriote ardent, inutile de mentionner que le capitaine avait des ennemis en politique. Le seigneur Bell, bureaucrate, en était un. Il voyait avec peine s'élever un superbe mai devant la demeure du capitaine. Bell soudoya un apache pour l'abattre. Par un soir enténébré, un loustic en rampant atteignit l'endroit sans être vu et au moyen d'un tarière perfora plusieurs trous dans le bas du mai, puis d'un coup de hache, il l'abattit facilement.

Il était loin quand cette chute ébranla le terrain et les maisons d'alentour.

L'oncle du capitaine, le curé du Cap-Santé avait fondé deux bourses au séminaire de Québec, M. Dubord qui éleva une famille de onze enfants en bénéficia. Il dirigea vers la capitale son fils Louis-Edouard. Urcisse étudia au séminaire de Nicolet. Le premier devint médecin et fournit une longue carrière à Champlain. Urcisse, né le 18 septembre 1839, jeune homme de talent, doué d'une mémoire prodigieuse et d'une voix remarquable, se crut appelé au sacerdoce; mais il revint sur sa décision et fut professeur à Sainte-Anne de la Pérade. Ayant épousé la fille du seigneur Cadot, il laissa l'enseignement et se dirigea vers Meriden où il mourut en 1910.

Emilie, l'aînée des filles épousa Uldoric Boisvert, cultivateur. Un jour qu'elle s'était rendue à l'église, elle y fut frappée de paralysie. Une des sœurs de son père, mademoiselle Marie Dubord qui demeurait avec mademoiselle Séraphine Chinic, s'était fait construire à Champlain, un joli cottage en brique où les deux amies villégiaturaient. Plus tard, Mlle Marie légua cette propriété à sa nièce Emélie qui la vendit à Edmond Toupin.

Wilbrod né le 13 juin 1826 épousa Julie Piché et tint une maison de pension à Acton-Vale. Il est décédé à St-Hyacinthe en mai 1872. Sa femme mourut en 1876.

Edmond-Eugène né en 1828, épousa Angélique Larue et fut inhumé à la Pointe-aux-Trembles de Québec en avril 1901.

Caroline baptisée le 14 septembre 1830, épousa Jean-Baptiste Chartier, cultivateur. Elle est morte le 10 juin 1918, âgée de 87 ans.

La sixième enfant, Elisabeth, née le 22 décembre 1832, mourut à 9 ans.

Joséphine née le 16 juillet 1835, mourut à 51 ans célibataire.

Joseph né le 3 juin 1837 possédait une bonne instruction anglaise et française. C'était un causeur spirituel. Comme il boitait, ses parents lui laissèrent le bien paternel; mais il n'était pas préparé à cette tâche, aussi en fort peu de temps dissipa-t-il une belle fortune. Il acheta l'hôtel Saint-James, aux Trois-Rivières, rue du Fleuve. Sa première femme était Hedwidge Hamelin. Devenu veuf, il épousa, à Saint-Norbert de Manitoba, où il avait émigré, une Irlandaise dont il eut huit enfants. Il mourut en 1915.

Elzéar né le 20 juillet 1842 avait cultivé la terre familiale qu'il aimait, frustré dans ses désirs de la posséder, découragé, il partit pour Meriden, où il mourut, le 5 janvier 1910. Il avait épousé à Champlain, le 18 avril 1871, Elisabeth Marchand.

La onzième enfant, Marie-Louise, née le 8 janvier 1845, se maria avec Jean-Baptiste Dumont, avocat, protonotaire aux Trois-Rivières. Cette dame vit encore en 1918 et demeure à Belœil.

Le capitaine Dubord, quoique fortement constitué, il pesait deux cent cinquante livres, ne fournit pas une longue carrière. Vers sa soixantième année, il fut frappé de paralysie et pendant sept ans, on dut le véhiculer en chaise roulante, et c'était au moyen d'un palan qu'on le soulevait sur son chevet. Il mourut le 8 avril 1867. De Joseph Dubord, la terre paternelle passa successivement à Odilon Dufresne, Adolphe Pothier, Louis Pothier, Wilfrid Pronovost, entrepreneur de Saint-Maurice. En 1918, ce bien est la propriété d'Hormisdas Chartier, petit-fils de Caroline Dubord, fille du capitaine.

Ce que l'on nomme la guerre de 1812 a duré une quarantaine de mois. Son origine est facile à expliquer. Depuis 1802 la France et l'Angleterre étaient aux prises et le gouvernement des Etats-Unis entretenait un commerce régulier avec la France, mais la circulation des navires américains était parfois gênée par les

croiseurs britanniques, surtout lorsqu'il s'agissait de la recherche des matelots déserteurs, et, sous ce dernier rapport, les griefs de nos voisins étaient nombreux. En 1812, au moment où Napoléon entrait en Russie avec la plus grande armée qu'il eût jamais sous ses ordres et que l'Angleterre faisait suivre par ses troupes comme alliées des Russes, le président Madison déclarait la guerre et lui donnait pour objectif la conquête du Canada, où l'on comptait à peine quatre mille hommes de troupes régulières et, visiblement, ce nombre ne pouvait être augmenté à cause de la guerre d'Espagne qui absorbait la moitié des forces britanniques tandis que l'autre moitié était engagée du côté de la Russie. Nous devions donc nous en tenir à ce que pourrait faire la milice, mais celle-ci était simplement sur le papier, sans armes et depuis très longtemps déshabituée du service militaire. Tout au plus pouvions-nous mettre sur pieds quarante mille hommes, tous novices dans ce métier, alors que les Américains pouvaient en opposer quatre cent mille, mais, par exemple, pas mieux outillés ni plus instruits que les nôtres, ce qui explique la lenteur de leurs opérations en 1812. Le peu de réguliers que nous avions, supportés par des corps de milice, repoussèrent toutes les attaques et même le Détroit tomba entre nos mains. L'année suivante, 1813, les ennemis se rendirent maîtres du Haut-Canada et l'une de leurs armées s'avançait sur Montréal en même temps qu'une autre, descendant la rivière Châteauguay comptait se réunir à la première vers le lac Saint-François, mais de Salaberry remporta, en octobre, une victoire signalée qui obligea les deux généraux américains à rentrer chez eux. L'hiver se passa en escarmouches sur une longue frontière. Au printemps de 1814, Napoléon étant défait, une quinzaine de mille soldats réguliers arrivèrent à Québec et ce fut assez pour contenir l'ennemi sur les grands lacs et ailleurs, de sorte que l'été suivant on ne vit rien de très sérieux ni surtout rien d'aussi alarmant que l'année précédente et l'hiver s'en suivit passablement tranquille car tout était concentré dans le Haut-Canada, alors peu peuplé, et où les Américains faisaient des incursions, comme aussi nos miliciens en faisaient de l'autre côté et avec succès toujours. Au printemps de 1815, il y eut en France le retour inattendu de Na-

poléon qui dura cent jours et se termina, le 18 juin, par Waterloo. Durant cette période, les Etats-Unis employèrent tous leurs moyens pour pénétrer chez nous, mais nos milices étaient devenues redoutables par l'expérience des trente derniers mois et quoique infiniment moins nombreuses que leurs adversaires, elles leur tenaient tête partout. Enfin arriva la nouvelle de Waterloo et avec elle la certitude qu'une armée anglaise pouvait apparaître d'un instant à l'autre sur le fleuve, ce qui paralysa l'ennemi. En décembre, la paix fut signée à Gand, en Belgique. Les Américains n'avaient pas conquis un pouce de territoire et ils ne gagnèrent pas même l'abolition du droit de recherche sur leurs navires qui avait été le prétexte du conflit en 1812.

Si l'on se demande quelle était la situation des habitants du Bas-Canada au cours de ces hostilités, la réponse est facile: nous aurions vécu fort bien si la disette n'était survenue. La guerre faisait rouler l'argent et c'était la continuation de ce que l'on a appelé "les bonnes années". Depuis 1780 à peu près, nos terres rapportaient plus que nous ne demandions pour nos besoins. Il n'y avait pas de ville ou presque pas, deux ou trois gros villages, voilà tout. La campagne était le pays par excellence. La guerre en Europe, commencée vers 1792, demandait tous les produits de notre agriculture et il se construisait ici des vaisseaux qui emportaient tout cela au loin. Les bois sortaient du Saint-Laurent en abondance. Ce qui causait le malheur des Européens faisait notre bonheur. L'église de Champlain construite en 1807, s'éleva en pleine période de prospérité commerciale. Nous avons déjà perdu le souvenir de cette époque où les maladies contagieuses épouvantaient tout le monde, où la guerre sévissait, où l'argent abondait et où les mauvaises récoltes se succédaient d'une manière désespérante. Ce furent des temps d'épreuves extraordinaires, mais la génération qui les subissait ne se rappelait nullement que cinquante années auparavant notre peuple avait passé par une crise semblable et chacun s'en allait disant, comme cela arrive toujours: "Rien de pareil ne s'est vu". En réalité il n'y a jamais rien d'absolument nouveau, pas même notre facilité à tout remettre en oubli, car les jours d'épreuve ne laissent aucune trace

après un certain laps de temps, et l'on rejette dans un égal oubli les jours de bonheur, du moment qu'ils deviennent anciens. C'est heureux, après tout, puisque nous avons besoin de rester fermes pour affronter le problème de l'avenir. Regardons en avant et ayons du courage.

Avec la fin de la guerre et le règlement de la dette qui avait été créée en cette occasion, on put, vers 1818, espérer des temps meilleurs sous le rapport politique, mais il y avait dans l'air un esprit d'opposition au gouvernement qui faisait présager des débats de première importance. La même chose et sur le même principe existait en Angleterre, à la Nouvelle-Ecosse et dans le Haut-Canada. En bref, les "réformistes" voulaient non seulement voir clair dans les comptes du gouvernement mais faire admettre des membres de l'assemblée législative dans le conseil exécutif, un système qui était assez vaguement défini en ce temps-là, mais d'où l'on a tiré, nombre d'années plus tard, le plan du "gouvernement responsable" encore en vigueur aujourd'hui. Dans les quatre pays mentionnés ci-dessus la lutte en question a duré de 1818 à 1850, on en ferait plus d'un volume. Les députés du comté de Saint-Maurice qui siégèrent à l'origine de ces grands débats furent Etienne Mayrand de 1816 à 1820; Louis Gugy de 1816 à 1818 Pierre Bureau de 1819 à 1830; Louis Picotte de 1820 à 1824; Charles Caron de 1824 à 1830; Pierre-Antoine Dorion de 1830 à 1838; Olivier Trudel de 1830 à 1838.

On voit que Rivard qui fut le premier et Trudel le dernier de ces députés étaient les seuls du comté de Champlain d'à présent. L'histoire de ces hommes politiques ne serait pas à sa place ici, mais il n'y a pas d'inconvénients de citer leurs noms avec les dates de leurs mandats respectifs.

Nous qui vivons au milieu des gazettes et des publications de tous genres, occupant chaque jour notre esprit de ce qui se passe à cent lieues de nous, à mille lieues plus loin encore, nous ne pouvons nous figurer exactement ce qu'était sous le rapport des nouvelles étrangères et des bruits du monde lointain, l'existence

de nos ancêtres. Déjà, en France, nous savons que le système de gouvernement empêchait les nouvelles de circuler par le double fait qu'il n'était permis à personne de parler politique et qu'il n'existait rien de ce que nous appelons la "presse publique". Un paysan français ne savait jamais ce qui se passait en Hollande ou en Italie pas même ce qui survenait dans la ville voisine de son village, en un mot tout son horizon intellectuel se limitait à cinq ou six milles autour de lui. Des siècles s'étaient écoulés de cette façon et jamais on ne s'était douté qu'il serait un jour possible de vivre tout autrement sous le rapport de la connaissance des choses considérées, naturellement, comme "hors de portée".

Une fois établi en Canada, l'homme des champs se voyait bien davantage éloigné des rumeurs du monde puisqu'il avait mis l'océan entre sa nouvelle demeure et son ancienne patrie. De plus le tout petit nombre des colons et encore leurs établissements dispersés sur des espaces considérables de territoires rendait les communications rares. Le peu de nouvelles qui surgissaient dans un lieu ou dans un autre ne se répandaient guère et surtout n'allaient pas loin. Le régime de la colonie contribuait à rendre cette vie silencieuse plus monotone qu'on ne l'imagine. Comme en France, tout se faisait dans le cercle des gouvernants sans consulter les classes ou moyennes ou "populaires", car ce dernier mot signifie proprement le menu peuple. Par l'entremise du capitaine de milice on apprenait l'existence des lois ou des règlements édités par les autorités lorsque le sujet de ces mesures concernait les habitants, et c'était tout. Non! il y avait plus: il y avait défense de commenter ces ordres. Nous ne faisons pas ici la critique ou la censure de ce mode de gouvernement, car il avait pour but de faire régner la paix et la quiétude dans le peuple, mais, en parlant de la vie de nos pères, il est juste de dire ce qui concerne leur situation sous tous les rapports puisque nous vivons d'une toute autre manière. Ainsi, l'habitant du Canada était tenu dans l'ignorance de ce qui se passait à l'étranger ou même à une certaine distance de chez lui beaucoup plus que le paysan de France, qui ne savait à peu près rien des nouvelles extérieures. Alors les esprits se renfermaient, se repliaient sur eux-mêmes, on se contentait de répéter

les vieilles histoires, les légendes, les contes, de redire les chansons des aïeux et comme, en ce genre, les familles étaient richement pourvues, le temps se passait sans ennui aux heures du soir et durant les jours de chômage.

La première gazette valant un peu la peine d'être lue, dans le district de Québec, fut le *Mercury* fondé en 1805 exprès pour dire du mal des Canadiens. La riposte fut *Le Canadien* de 1806. Dans les deux feuilles beaucoup de politique et de mordillages mais presque pas de nouvelles du pays—et un résumé des nouvelles d'Europe. Cette dernière partie constituait une grande curiosité puisque l'univers entier nous avait toujours été inconnu. Parmi les gens qui ne voyaient pas ces publications—et le nombre en était très grand—on en parlait comme d'un phénomène incompréhensible. Quelques-uns tentaient de l'expliquer mais ils ne faisaient qu'embrouiller la question, parlant de ce qu'ils n'avaient jamais vu. Rien d'équivalent n'existait auparavant.

Aujourd'hui, l'attention que chacun attache aux imprimés volants dépend de plus d'une cause, mais la masse du peuple n'a qu'une façon de les apprécier: c'est là-dedans qu'on trouve des nouvelles. Or, pour le commun des lecteurs, le mot, "nouvelles" a le sens plus que léger de médisance, calomnie, cancans, moquerie, historiettes, anecdotes comiques. Si on y ajoute l'intérêt que suscitent les annonces, les naissances, mariages, décès, incendies, vols et comptes rendus des tribunaux, le cadre est rempli. C'est le terre-à-terre, rien de plus.

Un jour quelqu'un dit avec le poète:

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi.

As-tu entendu parler de cela ? On dit que nous allons avoir la gazette.

—Eh! oui, si l'Anglais ne trouve pas à redire.

—Je pense pas. C'est imprimé. Chacun peut voir ce qui en est.

—Ah! c'est imprimé. A la bonne heure. Manière de livre, manquablement.

—Il parait que non . . . .que oui . . . . je ne sais trop, mais on dit que c'est drôle, ça parle bien en tout cas.

—Et, comme de raison, ce qu'on dit dans c'te gazette, c'est la pure vérité.

—Beau dommage, puisque c'est imprimé.

—Par exemple ceux qui voudraient pas y croire, qu'est-ce qu'on leur fera ?

Ici grand mystère. Il y a peut-être du danger dans l'affaire Attention les amis!

—Je n'aime pas à jouer avec le feu.

—Tu as raison. J'ai peur que ce soit une manigance de l'Anglais pour nous mettre dedans.

LE BATTEUR EN GRANGE

A tour de bras tends le fléau
Batteur qui travaille en cadence
Et bourdonne dans la distance
Par la vallée et le coteau.

A tour de bras, tends le fléau
Qui rebondit et vire et vole
En décrivant sa parabole
Pour dégager le grain nouveau.

A tour de bras tends le fléau
Qui roule en passant sur ta tête
Comme l'oiseau dans la tempête,
Remplit la grange jusqu'au faîte
Et tombe à plat sur le carreau.

A tour de bras tends le fléau
Qui de l'épi fait de la paille,
Vibre dans l'air, frappe de taille
Et soulève un bruit de bataille
Moitié tambour, moitié marteau.

B. Sulte

Chapitre XIX

L'ÉGLISE PAROISSIALE SE COMPLETE, 1809 1818.

SOMMAIRE:—M. GALLET, CURE DE BATISCAN.—AFFAIRE DE CONSTITUT.—TROUBLE AU CAP.—MORT DE M. VEZINA.—EXAMEN DU REGISTRE DE LA PAROISSE.—CONSTRUCTION D'UN JUBE.—DECORATION DE L'EGLISE.—M. MARCOUX, CURE.—ORDONNANCES DE MGR PLESSIS.—MESSES DE FONDATION.—TARIF GENERAL.

Un fait comico-tragique s'est produit lorsque la nouvelle église fut livrée au culte. Il prouve à quel point les passions étaient excitées. Au plus fort des troubles, à l'occasion du changement de la place de l'église, un nommé Beaudoin, chaud partisan *du bas*, avait dit en présence de sa belle-sœur, avocate *du haut*:

—Avant que l'église change de place, son coq chantera.

Les choses en étaient restées là.

Un des premiers dimanches, à l'issue de la messe, cette femme rencontre à la porte de l'église, son beau-frère, et lui dit sur un ton gouailleur:

—Eh bien: mon pauvre Baptiste, le coq a chanté.

L'interpellé fut tellement piqué de ce dard, qu'il leva les bras et tomba à la renverse, frappé d'apoplexie. Tous virent dans cette mort subite le doigt de Dieu. Ils reconnurent qu'en appelant à lui un paroissien bien disposé, Dieu voulait donner un exemple et qu'il désirait une parfaite soumission aux volontés de l'évêque. Dès lors, les hostilités cessèrent car jusque là, certains opposants

n'avaient pas voulu mettre le pied dans l'église; calmés, soumis, ils s'unirent aux fidèles.

La correspondance de M. Vézina avec Mgr Plessis en 1809 roule sur divers sujets mais nous n'avons pas les réponses de l'évêque, néanmoins, voici un aperçu des choses dont il était question. La lettre du 14 août annonce que M. Gallet "curé de Batiscan, est décédé avant-hier la nuit. Le pasteur a été frappé d'une plaie incurable et les ouailles sont dispersées—elles réclament votre assistance dans leur détresse, que vous ne leur refuserez pas, comme elles osent l'espérer. Je supplie Votre Grandeur de vouloir faire connaître votre intention sur la desserte de cette cure et qui en est le propre pasteur. Il est vrai que je ne les ai pas abandonnés depuis leur affliction et que j'ai cru qu'il était de mon devoir de m'y prêter. Il y a dans la paroisse de Batiscan deux sourdes-muettes âgées de 40 ans à peu près; y aurait-il quelque moyen pour les instruire? Ayez la bonté de me faire savoir votre intention à ce sujet."

Dans une autre lettre, il dit que "un particulier, chargé d'un constitut envers la fabrique de Champlain, veut le remettre entre les mains d'un autre, si l'assemblée des marguilliers est d'accord, mais ayant parlé de cela à quelques-uns des marguilliers, ils m'ont dit que Votre Grandeur ne l'approuvait pas. Je prends la liberté de vous en informer afin que Votre Grandeur le décide. D'ailleurs, ils sont bien d'opinion à reprendre la somme totale, vu le besoin de l'église.

"M. Jean Boudreau a dit que vous aviez le butin de l'église du Cap qui a été volé l'automne dernier; je supplie Votre Grandeur de nous le faire savoir afin qu'on aille le chercher, si la chose est vraie. Nous avons écrit deux fois à M. le curé de Québec sans avoir aucune réponse."

Le 9 octobre, il fait une longue lettre pour dire que le nommé Edouard Rocheleau, du Cap, ayant envoyé son petit garçon au collège de Nicolet, l'enfant a été refusé pour cause de manque d'ins-

truction élémentaire, et Mgr Plessis est prié d'intervenir pour faire recevoir l'écolier.

Ensuite, il mentionne une requête que l'on prépare au Cap pour être envoyée à l'évêque et il ajoute que c'est l'œuvre de Jacques Bellerive, aubergiste; il prie Monseigneur de donner à "ce paroissien" une leçon sur l'ordre qu'il devrait garder le dimanche. et, quant à sa profession, je vous assure qu'il est cause du bruit qui se fait dans la paroisse. Je me détermine à aller le soir coucher à Batiscan, non pas pour y dormir mais pour y aller toutes les nuits parce que les murs sont tous fendus dans les angles et les chevrons sont sortis de six pouces, de sorte, que j'y suis pour y passer de mauvais moments, mais qu'importe, je le ferai puisque c'est votre bon plaisir, tant que la santé me le permettra. Je me doute bien pour quelle raison ils vous présentent ces requêtes. Quant à moi, je crois que ce ne peut pas être mieux réglé et qu'il est plus facile aux uns et aux autres de venir à Champlain, vu que c'est le centre et qu'il arrive qu'il y a des dimanches où ils ont cinq ou six lieues à parcourir. La dîme de 98 minots de blé, 67 d'avoine et 14 de pois pour le Cap n'est pas une cure pour ôter le tour à des paroisses qui en donnent le double. Après tout, Votre Grandeur en décidera.

"Les dépenses que j'ai à faire à Batiscan me coûtent tant que je ne pourrai pas y subvenir à présent étant obligé de tout acheter."

Il y aurait à expliquer une partie de cette missive mais nous ne le pouvons pas. Ce qui est visible fait comprendre que M. Vézina desservait le Cap et Batiscan tout en étant curé en titre de Champlain et que Mgr Plessis tardait à nommer des curés pour les deux paroisses en question. La rareté des prêtres à cette époque explique le malaise dont les gens se plaignaient.

Le 28 décembre de la même année, M. Vézina représentait à l'évêque un autre aspect des affaires: "Il y a longtemps que je diffère à importuner Votre Grandeur sur le délai d'un marguillier du Cap (François Bellerive) qui ne veut pas rendre ses comptes

depuis trois ans. Il persiste a dire qu'il m'a donné seize piastres en présence de Marie-Anne Rocheleau, ce qui est faux. Il a eu l'insolence de le dire en pleine assemblée. Je l'ai supporté (enduré) jusqu'à présent disant aux autres de l'excuser à cause de sa simplicité qui est connue à la vérité de plusieurs. J'en ai parlé à Votre Grandeur le printemps dernier et vous n'avez dit que l'on me connaissait bien; la chose peut être, quand à Votre Grandeur, mais non par rapport aux étrangers, qui ne me connaissent pas. J'ai des disgrâces dans la paroisse du Cap tous les jours. Il faut en avoir, me direz-vous, pour mériter; j'en conviens avec Votre Grandeur, mais à force de poison il faut crever. S'il a l'imprudence de me citer en justice, il s'en souviendra; on y a déjà fait de faux serments; il ne serait pas étonnant qu'il s'y en fasse encore. J'ai une personne dans ma paroisse qui a tenu sur les fonts de baptême un enfant sauvage. Croyez-vous qu'il soit tombé dans les cas réservés pour leur avoir donné une pinte de rhum et une pinte de vin par générosité? Permettez-vous de relever des vœux ceux qui sont malades et qui ne peuvent les accomplir par infirmité?"

Cette correspondance, toute décousue qu'elle est, nous montre un petit tableau des misères humaines. La lettre qui suit, ou du moins d'après ce que nous en savons, est du 8 octobre 1813, encore adressée à Mgr Plessis: "J'ai reçu hier l'honneur de votre lettre et vous remercie en même temps de la bonté que vous avez eu de penser à moi pour la décharge du Cap de la Madeleine; vous avez su sans doute que la fatigue me réduisait tous les ans au lit pendant quelque temps. Il y a plus de la moitié des paroissiens qui ne m'ont pas payé de dîme cette année. J'espère arranger le tout avec M. le grand-vicaire."

La dernière lettre de M. Vézina ne renferme qu'un seul sujet: le mariage de Louis-Ignace Marchand avec sa cousine germaine devant le ministre protestant des Trois-Rivières. Il ajoute que l'affaire est cause de bien des propos "dans mes deux paroisses."

Le 20 octobre suivant M. Vézina mourait à Batiscan et le 1er janvier 1815, M. F.-X. Marcoux était installé comme curé de

Champlain. Celui-ci n'était âgé que de 24 ou 25 ans, ordonné en 1813, et avait été vicaire à Québec.

Tirons encore des registres quelques faits qu'il serait regrettable de laisser dans l'oubli.

En 1811 on achète "un tableau de saint Joseph", 180 francs.

Le 20 juin 1812, visite de Mgr Panet, coadjuteur de Mgr Plessis. Il est prescrit qu'on fera deux confessionnaux. Les congréganistes se tiennent dans la chapelle Saint-Joseph où il y a un seul banc occupé par Jean Rivard. Le bas de l'escalier du jubé gêne la circulation, on le changera.

La fabrique décide, en 1815, une répartition d'une demi-corde de bois de chauffage pour la salle des habitants et la sacristie.

M. le curé F. X. Marcoux a conservé dans les archives de la paroisse une lettre de M. le grand-vicaire Noiseux qu'il avait consulté à propos d'une épidémie de sauterelles. Elle est datée des Trois-Rivières le 26 mai 1815.

"Les habitants, ordinairement peu instruits mais très intéressés et qui ne savent pas souffrir, avec patience, les afflictions et fléaux que Dieu juge à propos de leur envoyer, s'imaginent ne mériter pas ce qui leur arrive.

"Vous vous efforcerez dans vos prônes de les détromper. D'ailleurs, ils sont assez présomptueux qu'ils croient, quand il leur arrive un fléau et qu'ils recourent à Dieu par le moyen de l'Eglise, que si Dieu ne les exauce pas aussitôt qu'ils s'y adressent, ils s'en prennent ou aux curés ou à l'Eglise qui ne font pas assez obtenir ce que l'on demande. Comme si Dieu n'était pas libre d'arrêter ou non des fléaux que nous ne méritons que trop. C'est pourquoi il faut agir avec beaucoup de prudence dans ces sortes de choses.

"Ils disent que M. Vézina s'y prenait trop tard et ils diront peut

être de vous que vous vous y prenez trop tôt, si le bon Dieu n'arrête pas les afflictions ou que vous ne faites pas assez de pénitences pour détourner ces fléaux. Mais jamais ils ne croiront les mériter; malheureux amour-propre.

"Je vous conseille d'aller voir vous-même le dégat et, si après mûre réflexion, vous jugez qu'il faille faire des prières publiques, vous leur direz de faire chanter une grand'messe, pour implorer la miséricorde de Dieu et corriger nos mœurs dépravées qui attirent sur nous ces fléaux, avec un petit discours, après quoi vous irez sur les lieux et dans deux ou trois endroits de cette concession, vous ferez la bénédiction qui se trouve à la page 598 de notre rituel.

"Pour le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, il serait bon de laisser le Saint-Sacrement exposé depuis le commencement de la grand'messe jusqu'au salut, lire une amende honorable courte et faire chanter à la suite le *Miserere*."

Le 23 juin 1918 visite de Mgr Plessis. Décisions: le coffre-fort aura deux clefs. On placera le baptistère au bas de l'église, vu qu'on a mis un confessionnal dans la chapelle Sainte-Geneviève d'après ce que Mgr Panet avait demandé en 1812. Et ceci de la main de Mgr Plessis: "Les deux figures ridicules mises en haut du rétable sous le nom d'anges, seront enlevées immédiatement."

Dans la sacristie de Champlain, le 11 août 1811 "à l'issue du service divin du matin", le notaire L. Guillet passe le marché suivant entre la fabrique et Pierre Noiseux, menuisier, entrepreneur des Trois-Rivières pour la construction d'un jubé avec son escalier et vingt-deux bancs de trois places chacun, le tout d'après le plan dressé par le dit Noiseux, qui fournira tous les matériaux pour ce faire et livrera l'ouvrage terminé le 1er janvier 1812. Comme paiement, Noiseux recevra le montant total de la rente des bancs de ce jubé durant quatre années à partir du 1er janvier 1812. Ont signé, les deux marguilliers J. B. Bailly et Pierre Grandmont avec les deux témoins Joseph Leblanc et Joseph Turcot, plus les notables Joseph-Léon Champlain, Amable Leblanc, Joseph Marchand,

Joseph Alexandre, Pierre-Paul Baudoin, J. B. Chartier, Paul Dubord.

Il y a un registre concernant les bancs de ce jubé, mais il est difficile de s'y reconnaître par suite de la manière dont les choses y sont inscrites, néanmoins voici que nous voyons de plus clair:

Le banc de François Carignan est adjugé le 9 janvier 1814, par J. B. Toutant, marguillier et crieur, au curé Vézina, à 11 francs au lieu de 8 francs 15 sous ci-devant. Les témoins sont J. B. Fugère et Pierre Grandmont. M. Vézina étant décédé, ce banc est vendu aux enchères, par J. B. Toutant, le 25 décembre 1814, à François Carignan, pour 14 francs 10 sous, en présence d'Hyacinthe Marchand et d'Alexis Morinville. Etant remis à la fabrique et, crié par Edouard Durand dit Chartier, le 1er janvier 1830, il passa à Joseph Lepellé dit Lamotte, à raison de 21 francs, devant Hyacinthe-Bénoni Marchand et Alexis Morinville, puis, le 7 décembre, même année, il est adjugé à Hyacinthe Denis pour 17 francs, en présence d'Alexis Morinville et d'Etienne Carpentier.

J. B. Toutant payait 18 francs pour son banc qu'il remit en 1813 et que François Perrin adjugea au même pour 1 franc 5 sous devant J. B. Fugère.

Joseph-Amable Larose payait 8 francs. Il remit le banc et le racheta 1 franc 5 sous en 1813, devant J. B. Fugère.

Le 9 janvier 1814 il y eut cinq ventes de bancs savoir:

Celui de François Desalliers, par J. B. Toutant, qui l'adjugea à ce même Desalliers pour 3 francs 3 sous au lieu de 3 francs 2 sous comme ci-devant, en présence de J. B. Fugère et de Pierre Grandmont, mais le banc ayant été remis l'année suivante, Joseph Chartier l'adjugea à Louis Houiller de Batiscan, à 4 francs 5 sous, devant J. B. Giguère et Pierre Clairmont le 12 mars 1815.

Celui de Joseph Champlain qui payait 17 sous, étant crié par J. B. Toutant, passa à Alexis Bénoni Lamotte pour 4 francs 10 sous, en présence de J. B. Fugère et de Pierre Grandmont, le 9 janvier 1814.

Celui de Laurent Marchand fut vendu, ce même jour, à Pierre Grandmont pour 10 francs.

Celui d'Alexis Alexandre passa à Joseph Alexandre fils pour 6 francs.

Celui de Louis Lemai, qui payait 6 francs 10 sous, fut adjugé à Toussaint Toutant pour 3 francs 5 sous, toujours le 9 janvier 1814.

Le banc de Joseph Champlain adjugé à Alexis-Bénoni Lamotte le 9 janvier 1814 passa à Joseph Boisvert, en juin 1815, par la criée de Joseph Chartier au prix de 1 franc 2 sous et bientôt après à Joseph Vézina pour 1 franc 14 sous, devant Alexis Langevin, marguillier et Alexandre Quessy.

Le banc de François Desalliers vendu à ce même Desalliers passa en 1816 à Alexis Morinville fils, par la criée d'Hyacinthe Marchand.

Un nommé Perreault occupait un banc dans ce jubé. Le 9 janvier 1814 il passa au curé Vézina, à raison de 6 francs 2 sous, mais M. Vézina étant mort dans l'année, on l'adjugea le 25 décembre 1814, à Joseph Alexandre pour 3 francs, puis, en 1816, à Antoine Marchand à raison de 1 franc 7 sous; enfin il passa aux mains d'Hyacinthe Denis, à 5 francs, devant Modeste Dubord, le 1er janvier 1829.

Paul Dubord fils ayant remis son banc, on le vendit à Narcisse Dubord, menuisier, au terme de 3 francs, le 5 janiver 1826.

J. B. Dubord remettant son banc, il fut adjugé, le 6 janvier

1823, à Antoine Boyer dit Pintal, à raison de 10 francs 10 sous, en présence de François Duclos dit Carignan et de Joseph Boyer dit Pintal, puis, le 30 décembre 1827, ce banc passa à Edouard Lanouette à raison de 13 francs.

Il est décidé, le 16 mars 1823 que, dorénavant on ne pourra remettre un banc qu'à la fin de l'année et en donnant avis de ce faire au marguillier en charge en décembre. En cas de décès d'un occupant de banc, ses héritiers pourront continuer l'occupation jusqu'à la fin de l'année en payant l'année entière. Une personne qui prendra un banc à n'importe quelle période de l'année pourra le remettre à la fin de cette même année en avertissant le marguillier en charge durant le mois de décembre.

"Le 12 décembre 1813 a été tenue une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers de cette paroisse, annoncée le 21 de novembre (dimanche) et aujourd'hui (dimanche) pour entreprendre les ouvrages de menuiserie et de sculpture du sanctuaire, qui consistent en un rétable de l'ordre composite, aussi la corniche du sanctuaire du même ordre, le tout pour la somme de 1, 400 livres, la livre de vingt coppes. De plus, un chandelier pascal doré de la hauteur de sept pieds, conformé au plan y montré. De plus le cadre du tableau de saint Joseph, pour la somme de 72 livres et le chandelier ci-mentionné pour la somme de 300 livres. Tous les dits ouvrages ont été mis entre les mains du sieur François Normand, maître sculpteur, qui a accepté librement et volontairement. Ordonné au sieur J. B. Toutant, marguillier en charge d'alors, de faire les paiements convenables pour les dits ouvrages et que le tout soit posé et placé dans le cours de l'été prochain 1814 et ce en présence des sieurs François Perrin, marguillier en charge (sortant) J. B. Toutant, Joseph Alexandre, Joseph-Léon Champlain, Joseph Leblanc, Pierre Brunel, tous marguilliers, et Joseph Marchand, soussignés, avec nous prêtre curé de la paroisse." Signatures) P. Vézina, François Normand et les autres personnes ci-dessus.

Le 8 mars 1818, François Normand s'engage à faire la corniche moyennant la somme de cinquante louis.

Lors de sa seconde visite le 23 juin 1818, Mgr Plessis donne des instructions écrites sur divers sujets: 1er.—la tenue des comptes. 2e Il faut un second ciboire. 3e On devra se pourvoir d'un coffre-fort à deux clefs, l'une pour le curé, l'autre pour le marguillier en charge. 4e Il faut un faut un baptistère au bas de l'église, il ne sera pas permis de baptiser ailleurs, depuis le 15 avril jusqu'au 1er novembre de chaque année. 5e On enlèvera les deux anges du rétable. 6e Faire dans le tabernacle du maître-autel telle réforme qui sera nécessaire pour que le saint ciboire puisse être logé dans la custode d'en bas. 7e Que les degrés de l'autel soient réparés de manière que les marches aient seize pouces de large et six pouces de haut, mesure française. 8e Que le tableau des messes de fondation de cette paroisse, tel que nous l'avons dressé et avec les notes que nous y avons ajoutées, le 19 juin 1807 lors de notre première visite, soit insinué dans le présent livre à la diligence de M. Marcoux, curé et que, de plus, il soit exposé en un ou plusieurs cadres dans un endroit visible de la sacristie. 9e Nous avons proposé aux marguilliers assemblés devant nous un tarif des droits de grandes messes, sépultures etc., qu'ils ont admis pour être désormais exécuté dans cette paroisse le dit tarif signé de nous en date de ce jour."

Dans sa visite du 19 juin 1807, qui fut sa première comme évêque Mgr Plessis avait ordonné que le tableau des messes de fondation serait affiché dans la sacristie, mais on avait négligé de le faire. En 1818, il revient sur le sujet et dès ce moment le registre nous donne ce calendrier comme suit:

Janvier	7	messe basse pour défunts Saint-Romain et sa femme.
"	14	messe basse de *requiem* pour les mêmes.
"	22	messe basse pour feu Vincent Marbœuf.
Février	11	messe basse en l'honneur de sainte-Geneviève pour les défunts de la famille Dizy.
Quatre-Temps du carême		messe basse de *requiem* pour feu François Breton
Avril	3	grand'messe de *requiem* pour le même.

Juin	12	messe basse pour feu M. Desruisseaux.
"	15	grand'messe de *requiem* pour feu Raymond Bourdelais et et Barbe Dumont son épouse.
Juillet	3	messe basse de *requiem* pour défunt sieur Saint-Romain et et sa femme.
"	4	messe basse de *requiem* pour feu Raymond Bourdelais et Barbe Dumont son épouse.
"	4	messe basse de *requiem* pour défunts Saint-Romain et sa femme.
Quatre-Temps de septembre		messe basse de *requiem* pour feu François Breton.
Novembre	23	messe basse pour feu M. Desruisseaux.
Décembre	4	messe basse pour défunts Saint-Romain et sa femme.
"	5	messe basse pour les mêmes.
"	9	grand'messe de *requiem* pour feu François Breton.
"	9	messe basse pour feu M. Desruisseaux.
En décembre	10	messes basses aussi consécutives que possible pour Joseph Horé dit Lagiraudière.

Notes sur ces fondations. 1er. Les six messes basses fondées pour Monsieur Saint-Romain et pour sa femme savoir; celles des 7 et 14 jaavier, 3 et 27 juillet, 4 et 5 décembre, doivent être annoncées au prône le dimanche précédent. 2e les trois messes basses basses fondées par feu M. Desruisseaux, savoir: celles du 12 juin, 23 novembre, et 9 décembre, doivent être annoncées pareillement au prône, de plus célébrées au grand autel et le *De profundis* récité par le célébrant à la fin de la messe. 3e Les deux messes fondées pour feu Raimond Bourdelais et pour Barbe Dumont son épouse, savoir; la messe basse de *requiem* du 4 juillet et la grand'-messe aussi de *requiem* du 15 juillet doivent être annoncées au prône le dimanche précédent et, de plus, affichées dans un endroit de l'église. 4e Les quatre messes de *requiem* fondées par feu Français Breton, savoir: deux basses messes fixées aux quatre-temps du carême et du mois de septembre, doivent être suivies d'un *De*

profundis sur la fosse du défunt, avec l'eau bénite et les oraisons accoutumées. De plus, un extrait de l'acte de fondation, qui est du 1er avril 1705, doit être exposé en gros caractères sur un des piliers de l'église.

Mgr Plessis ajoute: "Nous permettons que M. le curé de Champlain, chargé d'acquitter toutes ces messes au frais de la fabrique, se contente d'inscrire dans la sacristie les messes de François Breton et celles de Raimond Bourdelais sans qu'il soit nécessaire de les afficher ou exposer dans l'église et, attendu qu'on ne saurait distinguer la fosse du dit François Breton, surtout depuis que l'ancienne église et le cimetière d'icelle ont été abandonnés, nous permettons qu'il se borne à réciter, au pied de l'autel, le *De profundis* à la fin d'icelles messes. Enfin, nous permettons que, lorsqu'une messe fondée pour être dite de *requiem* tombera sur un dimanche, ou autre jour qui empêche de la célébrer, il lui (le curé) soit libre ou de la transférer ou de célébrer la messe du jour au lieu de celle de *requiem*. Du reste, il se conformera au tableau tel que dressé ci-dessus."

Le tarif promulgué par Mgr Plessis pour la gouverne de la paroisse de Champlain est des plus détaillés. Le 23 juin 1818, on l'affiche et on l'inscrit au registre. Nous l'avons examiné attentivement et il nous a laissé l'impression d'un guide sage dont un curé peut tirer parti en tout temps. Les paroissiens actuels y remarqueront le coût, en apparence minime de bien des articles, mais, il y a cent ans, le beurre se vendait huit ou dix sous, un gigot de mouton vingt sous et il n'y a rien d'étonnant de voir sonner une cloche pour vingt sous à une grand'messe sans sépulture, ou dix sous pour une sépulture d'enfant. Tout compté, ces choses d'autrefois qui parlent en chiffres, reviennent aux mêmes mesures que celles d'aujourd'hui, mais il faut se donner la peine de les comprendre. Lorsque M. Normand, en 1823, demande six cents francs pour dorer l'autel et son tabernacle en fournissant les matériaux, il faisait un ouvrage qui se payerait à présent quatre cents piastres au moins, et nous ajoutons que Normand entendait la dorure en véritable artiste car ses œuvres ont eu de la durée, conservant leur fraîcheur et leur éclat plus que toutes autres de son temps.

Le passage suivant du tarif de Mgr Plessis montre qu'il appliquait à Champlain autant que possible, ce qui était de règle générale ailleurs: "Dans le diocèse de Québec, la rétribution d'une messe basse n'est que de vingt-quatre sous pour le prêtre. Si dans les lieux de secours on permet de recevoir six sous de plus des étrangers qui viennent en vœu (pèlerinage) c'est que ces six sous sont destinés à former un petit fonds pour aider au logement et à la nourriture des plus pauvres pèlerins. Il ordonne qu'un certificat de publication de bans de mariage sera payé trois francs; un mariage, y compris la messe, six francs; un clerc servant à une sépulture avec service, dix sous, et cette somme va à la fabrique si le clerc est habillé et blanchi par la fabrique. Ceux qui veulent un enterrement dans l'église payent à la fabrique quarante francs pour un adulte, vingt-francs pour un enfant et font, en outre, les frais de la levée du plancher, dans les églises où il n'y a pas de caveau. Si les chantres ne sont pas abonnés avec les paroissiens pour assister gratuitement aux grandes messes sur semaine, ainsi qu'aux services d'enterrement, il faut leur allouer, à chacun, deux francs pour chaque grande messe ou service sans sépulture. En ce cas, il ne faut admettre plus de deux chantres, qu'autant que le particulier qui doit payer pour leur assistance le désire. Pareillement, il ne faut pas admettre plus d'un clerc pour les sépultures d'enfant ni plus de quatre pour une grande messe sur semaine, ni plus de six pour un service ou pour une sépulture d'adulte qu'autant que les surnuméraires seront désirés par ceux qui font les frais de la grand'messe ou de la sépulture. Lorsque la fabrique juge à propos de céder ses droits sur la sépulture des pauvres, le curé doit aussi céder les siens et réciproquement. En ce cas, le bedeau fait de même et l'église fournit quelques vieux cierges qu'elle reprend ensuite. Il faut tenir pour règle générale que le curé n'a rien à prétendre sur les cierges quand c'est l'église qui les fournit, comme il arrive dans les messes votives. Il ne paraît pas raisonnable que l'église donne des cierges pour les mariages; ceux qui veulent en avoir les fournissent, auquel cas ces cierges reviennent au curé, ainsi que ceux qu'il plaît quelquefois à des particuliers de mettre sur le pain bénit, et ceux qu'apportent les enfants à la première communion, tous ceux des services, d'enterrement, soit d'enfants,

soit d'adultes, excepté les enterrements des pauvres ci-dessus mentionnés.

Monseigneur ajoute: "On devrait engager quelque marchand de la paroisse à avoir toujours des cierges à vendre aux particuliers et, à défaut de marchand, l'église peut faire ce commerce, pourvu qu'elle les fasse payer argent comptant à celui qui les demande et qu'ils reviennent au curé dans l'état où ils se trouvent après le service, mariage ou sépulture. Les cierges qu'on allume aux services et sépultures doivent toujours être neufs, sauf au curé de faire refondre les siens quand il en aura une certaine quantité et de les vendre entiers soit au marchand, soit à la fabrique."

Aux baptêmes la petite cloche doit toujours sonner *gratis*. Dans les paroisses où il y a plusieurs cloches, si quelqu'un, au lieu de la petite, fait sonner la moyenne à un baptême, il doit payer deux francs, dont un quart, savoir; dix sous au bedeau. S'il fait sonner la grosse cloche, il paye trois francs, dont quinze sous pour le bedeau. Le curé n'a rien à prétendre dans la sonnerie.

Pour les grandes messes votives, s'il y a deux cloches, c'est quatre francs dont moitié au bedeau; trois cloches, six francs dont trois au bedeau; trois cloches, neuf francs dont moitié au bedeau.

Où il y a un mausolée chaque marche doit rapporter dix sous à la fabrique et autant au bedeau. Sur la première marche, il doit mettre dix cierges, quatorze sur la deuxième, dix-huit sur la troisième.

Pour chaque autel dont le tabernacle ou le tableau est tendu en noir, on exige trois francs. Pour la tenture de tout le sanctuaire vingt-quatre francs. Un huitième du prix de ces différentes tentures peut-être alloué au sacristain ou autre personne qui les exécute. Le reste est pour la fabrique.

Dans les églises où il y a deux draps mortuaires, la fabrique peut exiger trente sous pour le plus beau, rien pour l'autre.

S'il y a différentes garnitures de chandeliers, bénitier, encensoir, on alloue à la fabrique trois francs pour la deuxième qualité, six pour la première, rien pour la troisième. Quand il y a des ornements noirs de différentes qualités on ne fait rien payer pour le plus commun, mais lorsque celui de la deuxième qualité est demandé on paie trente sous, et pour celui de la première trois francs, le tout au profit de la fabrique seule.

Lorsque de vrais diacre et sous-diacre (ces derniers peuvent être remplacés par de simples ecclésiastiques) servent aux services en dalmatiques et tuniques, il est raisonnable de leur allouer trente sous à chacun et autant à la fabrique pour l'usage des ornements. Nous ne sommes nullement d'avis que cette allocation doive avoir lieu lorsque des laïques, ainsi revêtus, assistent le célébrant; il serait beaucoup plus convenable de ne les admettre jamais à l'autel avec ces ornements, même dans les plus grandes solennités.

Aux simples sépultures, on ne met pas de cierges à l'autel. Aux services et grand'messes on ne met à l'autel jamais plus de six cierges ni moins de quatre.

Il en est des services qui se chantent dans les paroisses pour les âmes du purgatoire comme des autres services sans sépulture, mentionnés ci-dessus. Le syndic en paie la rétribution au curé, à la fabrique et fournit les cierges, qui reviennent ensuite au curé.

Quant aux services tout-à-fait simples qui se chantent pour les âmes du purgatoire, en certaines paroisses, avec deux servants seulement, sans acolytes, sans prose et sans absoute, il doit appartenir à la fabrique deux francs, au curé deux francs, au bedeau un franc, à chaque chantre un franc, à chaque clerc cinq sous, le tout payable par le syndic qui ne fournit en ce cas que quatre cierges. Enfin, il est des paroisses où il est d'usage que les fidèles fassent chanter des *libera* à la suite du service divin du dimanche. Chaque *libera* rapporte à la fabrique un franc, au curé un franc, à chacun des chantres dix sous, à chacun des deux clercs cinq sous, au bedeau dix sous. En ce cas il n'y a ni cierge ni représentation

mais seulement le drap mortuaire sur le balustre ou le plancher de l'église; on le bénit et l'encense et le bedeau sonne tant que le *libera* dure.

Sépulture d'enfant: à la fabrique trente sous, au curé trente sous, au bedeau pour une cloche dix sous, au même pour une fosse un franc, pour chaque clerc cinq sous.

Sépulture d'adulte sans service: à la fabrique trois francs, au curé trois francs, au bedeau pour une cloche trois francs au même pour la fosse trois francs.

Grand'messe ou service sans sépulture: à la fabrique quatre francs, au curé quatre francs au bedeau pour une cloche trente sous, pour chaque clerc huit sous.

Sépulture avec service: à la fabrique sept francs, au curé sept francs, à chaque clerc dix sous, au bedeau pour une cloche trente sous, au même pour la fosse deux francs.

Chapitre XX

SOMMAIRE:—M. F. X. MARCOUX CURE.—LOUIS MARCHAND.—FRANCOIS NORMAND FERA LES SCULPTURES DE L'EGLISE.—M. BEAUBIEN REMPLACE M. MARCOUX.—M. RIVARD-LORANGER ENTRE EN FONCTION COMME CURE.—LE CLOCHER DE L'EGLISE EST A REFAIRE.—CLOTURE DU CIMETIERE.—FRANCOIS TOUPIN.—GEORGES JOUBIN DIT BOISVERT.—INVENTAIRE DES EFFETS DE L'EGLISE.—ON COMPLETE L'AUTEL.—FRANCOIS NORMAND.

Monsieur François-Xavier Marcoux, qui s'intitule curé de Champlain et de Batiscan, écrivait, le 21 août 1818, à Mgr Plessis "Votre Grandeur voudra bien me pardonner d'avoir retardé à lui écrire. J'espérais descendre à Québec peu de temps après votre visite; j'en ai été empêché par le voyage de M. Huot projeté et remis de semaine en semaine pour Québec: et comme il doit encore y retourner pour sa retraite, je perds espérance d'y aller sitôt. Après avoir mûrement réfléchi sur ce que Votre Grandeur me dit lors de sa visite, je suis toujours plus irrésolu. Quand, d'un côté je pense à un changement de cure, c'est pour une plus grande, et alors, je suis effrayé des anathèmes que lance l'Eglise contre ceux qui osent prétendre à un bénéfice au-dessus de leur force, et de cette parole de Notre-Seigneur: "On demandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné. "Je crains de ne pouvoir remplir les obligations que je contracterais en changeant. D'un autre côté deux dessertes qui me dissipent beaucoup m'empêchent de régler mon temps comme je le voudrais; pressé de temps à autre par mes créanciers, sans pouvoir les satisfaire tout cela me chagrine quelquefois. Voici, Monseigneur, mes raisons pour et contre. Votre Grandeur en décidera comme bon lui semblera. Je me soumets en tout à son bon plaisir, pleinement persuadé que, où je serai placé par la volonté de mes supérieurs, Dieu ne manquera

pas de répandre ses bénédictions sur mes faibles travaux, soit ici ou ailleurs. Je suis parvenu à faire séparer Louis Marchand d'avec sa cousine. J'ai été chez lui dernièrement pour cette fin. Il a fallu du temps et bien des paroles pour répondre à leurs objections et les faire consentir. Une seule parole a opéré avec le secours de la grâce de Dieu. Je lui dis en partant: "Souvenez-vous bien que cette visite n'est pas une visite ordinaire, c'est une visite pastorale, c'est Dieu qui m'a envoyé vers vous, il vous en demandera un compte bien rigoureux, et si vous résistez à sa voix en ce moment, prenez garde qu'il ne vous abandonne, qu'il ne se retire."

A ces mots, ils mirent bas les armes. Il est à remarquer qu'il y avait près de trois heures que j'étais là. S'il y avait quelque chose à faire en leur faveur, ils sont disposés à tout, aux pénitences les plus rigoureuses et ils ne cesseront de prier pour Votre Grandeur. Cependant, je ne leur ai pas parlé de dispense, au contraire, ça été sans espoir de revenir ensemble, voilà ce qui a fait que j'ai eu tant de peine à les séparer. Je crois que leur résolution est sincère, si ce n'est qu'ils feront de nouvelles tentatives peut-être pour obtenir une dispense. J'aurai occasion d'en parler plus amplement à Votre Grandeur, si elle veut me le permettre."

Le 18 octobre suivant, il fournit d'autres renseignements: "Votre Grandeur m'ayant chargé lors de sa montée au bureau de lui envoyer les noms de ceux en faveur de qui elle accordait dispense, je m'acquitte en conséquence de ma commission. Le nom du garçon est Louis Marchand, la fille Marie-Anne Bigot dite Duval. J'ai consulté M. le grand vicaire du district touchant les bénédictions, soit des scapulaires, soit des chapelets, il me dit douter lui-même si j'en ai le pouvoir. Il m'a seulement permis de bénir les scapulaires et de recevoir ceux qui désirent se mettre de cette confrérie. Comme plusieurs personnes veulent s'en mettre je prie Votre Grandeur de vouloir bien me permettre de bénir les chapelets ainsi que ceux qui ont déjà été reçus et qui ont de nouveaux chapelets. Votre Grandeur n'ignore pas que ces deux confréries sont établies à Champlain."

Le 14 mars 1819 dans une assemblée de messieurs les marguilliers anciens et nouveaux fut ratifié le marché fait avec le sieur François Normand, maître-sculpteur, touchant l'entreprise des fonts baptismaux, du tabernacle de l'autel, suivant le plan et les dimensions données par Monseigneur, le tout à raison de 1840 livres, la livre de vingt sols. Le dit sieur François Normand s'est obligé de procéder à la construction des choses ci-dessus mentionnées de la manière suivante, à savoir: dans le cours de l'été prochain il fera les fonts baptismaux, la custode, les gradins du tabernacle et les marches de l'autel. Le reste des ouvrages sera fait d'ici à l'été de 1822 et délivré dans le cours du même été. Le dit sieur Normand s'est aussi obligé de fournir le bois et autres choses nécessaires pour le tabernacle et l'autel. La Fabrique fournira le bois et les autres choses pour les fonts et les marches de l'autel. De plus, la Fabrique s'est obligé de porter chez l'entrepreneur le bois nécessaire pour les fonts baptismaux et sera obligée de transporter de chez le dit entrepreneur chacun des articles de l'entreprise lorsqu'il sera fait. La fabrique sera encore obligée de nourrir le sieur Normand et ses ouvriers lorsqu'ils travailleront dans l'église. Le paiemęnt des articles ci-dessus mentionnés se fera d'ici a l'été de 1822 et de cette manière: dans les premières années, lorsque les comptes de la fabrique seront réglés et les dépenses payées, le surplus du revenu sera livré au sieur Normand. Le tout en présence d'Alexis Langevin, Jacques Dontigny, J. B. Bailly, Joseph Leblanc, Alexis Turcot, Joseph Marchand, Laurent Marchand. Signatures du curé Jean-Louis Beaubien, de François Normand et autres.

M. Marcoux quitta Champlain pour aller prendre la cure de Saint-Cuthbert d'où il passa à Saint-Barthélemi, puis, en 1841, à Saint-Régis, lieu où il décéda le 2 mai 1854.

Le 19 janvier 1819, c'est au tour de M. Jean-Louis Beaubien à parler : "Malgré la température et les mauvais chemins, je suis arrivé ici hier après-midi, M. Marcoux en était parti avant-hier. Par chance, il n'avait point pu vendre et emporter la maison. N'ayant point rencontré mon prédécesseur, je me trouve embarrassé

sur plusieurs choses. Sur les messes de fondation que je viens de voir, il y a quelques minutes, comment se comporter lorsque ces messes tombent un jour de fête, de mariage, de service, avec enterrement ... enfin, un jour de saint double.

"Le foin qui a été coupé sur les terres de l'église appartient-tout à M. Marcoux? On me dit que plusieurs personnes sont en arrière pour leurs dîmes. Plusieurs probablement par mauvaise volonté. D'autres ont acheté et n'ont pas payé. Comment faire? Je ne sais comment M. Marcoux a pu se hasarder à demander Saint-Cuthbert, lorsqu'il pouvait à peine desservir Champlain. Depuis l'automne, il a eu, dit-on, la gorge continuellement enflée, les oreilles encotonnées et la tête enveloppée. Que le bon Dieu lui donne des forces et de la santé!

"Je travaille à devenir un bon garçon. Je me recommande aux prières de Sa Grandeur et la prie de me croire, Monseigneur, avec le plus profond respect, son obéissant serviteur."

Le 15 mars 1819 suivant, autre lettre de M. Beaubien sur les choses de la cure: "M. Marcoux ayant perdu ou emporté le tarif de Champlain, il s'ensuit que je ne puis point régler le prix des services ou des grandes messes. J'ai écrit à ce monsieur par rapport au tarif; il m'a répondu l'avoir laissé dans le presbytère. Je n'ai pu le trouver ni dans le presbytère ni dans la sacristie. Comme les affaires ont été arrangées, je suis certain qu'il a été emporté ou écarté. Si Sa Grandeur désire que je m'y conforme, elle voudra bien avoir la bonté de m'en envoyer un autre. Après avoir vécu plusieurs années parmi des navigateurs qui étaient fidèles à l'obéissance des jours d'abstinence; au milieu des protestants même je suis un peu surpris de ce que beaucoup de navigateurs de notre rivière font si peu de cas de l'observance de semblables jours. Je ne sais pas trop comment me comporter à l'égard de ces gens, dans une si longue habitude. Quant aux capitaines, je crois qu'il faut les éloigner des sacrements. Doit-on être plus indulgent pour les matelots qui disent être obligés de s'engager pour gagner leur vie? Peut-on absoudre à Pâques ces derniers et les premiers sous pro-

messe d'être plus obéissants aux ordres de l'Eglise? Une réponse à ces questions et un tarif sont les deux choses qu'attend par M. le porteur celui qui n'a peut-être plus le bonheur de s'appeler l'enfant mais qui a l'honneur de se dire de Sa Grandeur etc...
"*Post Scriptum.* "Je suis allé une fois aux Trois-Rivières depuis mon arrivée à Champlain. Aujourd'hui, je me suis mis en chemin pour y retourner et quoique j'y eusse beaucoup à faire, j'ai été obligé de retourner par la méchanceté des temps et des chemins.

Le 8 mars 1819, Mgr Plessis écrivait à M. Rivard, curé desservant de Saint-Thomas: "J'ai sous les yeux deux de vos lettres qui ne s'accordent pas entre elles. Dans la première, vous dites: "Je me crois curé de Saint-Thomas et s'il faut nécessairement partir le dernier de septembre, Votre Grandeur aura la bonté de me l'ordonner." Dans la seconde, vous dites: "Je crois ne devoir me considérer ni comme curé ni comme vicaire de Saint-Thomas." Il est remarquable que je ne vous ai pas écrit entre ces deux lettres et cependant voilà un changement du blanc au noir. Le fait est que vous fûtes envoyé à Saint-Thomas au commencement d'octobre dernier pour tenir cette place en attendant M. Beaubien qui devait arriver d'un jour à l'autre. Ce monsieur ayant extraordinairement retardé, (M. Beaubien était alors missionnaire sur l'isle du Prince-Edouard) Je vous dis vers la fin de novembre, qu'il n'était pas juste que vous demeurassiez dans cet état de suspension et d'incertitude, que vous pouviez faire transporter vos effets à Saint-Thomas et y demeurer jusqu'à la Saint-Michel prochaine, que si M. Beaubien arrivait, il occuperait jusqu'à cette époque la place qui vous était destinée (Champlain), enfin que s'il était mort en chemin, il pourrait bien se faire que vous demeurassiez tout à fait à Saint-Thomas. Pour y autoriser vos fonctions, je vous donnai une lettre de mission, révocable *ad nutum*. M. Beaubien arrive en janvier et exprime le désir d'aller immédiatement occuper sa cure (de Saint-Thomas) je lui dis que c'était une affaire entre lui et vous, que vous avez la liberté de la quitter maintenant, mais d'après l'engagement que j'ai pris de vous y laisser jusqu'à la Saint-Michel, je ne puis vous contraindre de laisser avant le terme. Je vous écrivis en ce sens le 15 janvier, et vous informai

en même temps que la desserte qui vous est destinée au sortir de celle-là, était Champlain, et vous voilà fâché, de mauvaise humeur, et disant presque des gros mots. Oh! doucement. Vous vous fâcherez si vous voulez, mais les choses iront leur train et vous n'aurez pas besoin de nouvel ordre, pour laisser Saint-Thomas à la Saint-Michel, parce que vos pouvoirs expireront ce jour-là et qu'il faudra passer de là à Champlain pour la conservation de votre santé.

"Quand vous aurez fait faire une fois les pâques et la première communion à Saint-Thomas, vous n'aurez pas besoin d'être argumenté pour concevoir que cette desserte est au-dessus de vos forces. Peut-être demanderez-vous à votre tour à Beaubien de changer de place avant la Saint-Michel. Si la chose arrive, je ne le trouverai pas mauvais, car ce n'est que par grande nécessité que je vous ai temporairement imposé un fardeau qui ferait peur à de plus robustes que vous. Adieu."

Le 9 mai 1819, il y a une signature de M. Beaubien au registre. Il était né à la Baie-du-Fèbre le 23 décembre 1787 et avait été ordonné prêtre le 28 octobre 1810. C'était l'un des premiers prêtres sortis du séminaire de Nicolet.

Mgr Claude-Bernard Panet lui écrivait le 1er septembre 1819, le qualifiant de curé de Champlain: "Vous savez déjà que la volonté de Monseigneur est que vous preniez possession de la cure de la paroisse de Saint-Thomas à la Saint-Michel. En conséquence je vous nomme de sa part par la présente à la desserte de cette paroisse, dont vous percevrez les revenus, et où vous exercerez les fonctions curiales jusqu'à la révocation de Mgr de Québec ou de ses successeurs."

Le même jour, le même adressait à M. Rivard, curé de Saint-Thomas, la lettre suivante: "Vous savez déjà que la volonté de Mgr de Québec est que vous preniez possession à la Saint-Michel de cette année des paroisses de Champlain et de Batiscan. En conséquence, je vous nomme de sa part à la desserte de ces deux paroisses dont vous percevrez les dîmes et où vous exercerez les

fonctions curiales de la même manière que Monseigneur l'a réglé pour votre prédécesseur, et ce jusqu'à révocation de sa part ou de ses successeurs."

Les deux curés ne tardèrent pas à échanger leur position. La première signature de M. Rivard au cahier des délibérations de la paroisse de Champlain est du 2 janvier 1820 mais il avait dû arriver avant ce jour-là.

M. François Germain Rivard descendait du patriarche Nicolas Rivard sieur de Lavigne, capitaine de milice à Batiscan, dont la postérité est nombreuse comme celle d'Abraham ou guère s'en faut, et on la connaît sous les noms de Rivard, Loranger, Lanouette, Laglanderie, Dufresne, Bellefeuille.

Avant de déposer les armes, si ce vétéran de la milice eût pu entrevoir l'avenir, avec quel bonheur n'eut-il pas salué parmi ses descendants, à la quatrième génération, François Loranger, établi à Saint-Cuthbert, qui avait uni son sort à Geneviève Baril. Ces deux époux virent la cinquante-huitième année de leur mariage. L'aîné de leurs enfants, François-Germain, fut baptisé le 22 février 1790. Il étudia à Nicolet. Appelé à Québec pour ses études théologiques, il est de cette génération de lévites que le grand évêque Plessis convia à des conférences hebdomadaires, nul n'en profita mieux que M. Loranger. C'est au pied de cette chaire épiscopale que fut nouée une amitié qui survécut trente-deux années à la mort du vénéré prélat. Mgr Plessis légua à son jeune et studieux disciple, non seulement ses sermons, mais quantité de vieux et précieux chefs-d'œuvre oratoires des premiers Pères Jésuites de la colonie.

Non content d'étudier l'éloquence sacrée, M. Loranger était un fort rubriciste, et plus tard, on dira de lui qu'il possède littéralement son Ferrari; il sera de plus théologien et guide ascétique, mais de l'école de Maître Conrad.

Ordonné prêtre en 1816, il est vicaire à Deschambault; puis

successivement curé à Saint-Ambroise (1817), à Saint-Thomas (1818) et à Champlain avec la desserte de Batiscan. Pendant dix-sept années, il se dévoue à ce noble ministère; aussi cette paroisse lui garde-t-elle un reconnaissant souvenir. Prêtre austère, dévoué, régulier; pendant son ministère paroissial de nombreux actes de charité s'inscrivent à son avoir; avec bonheur, nous en livrons quelques-uns à la publicité; ils révèlent un cœur d'or. M. Jean-Baptiste-Narcisse Olscamps, qui fut curé de Saint-Stanislas, lui devait son éducation. Un jour que l'écolier partait pour le collège, et que la bourse de son protecteur était vide, il est invité à revenir au presbytère dans quelques heures. Sur les entrefaites, M. Loranger avait vendu sa montre et en remettait le prix à son protégé. M. le chanoine Prince raconte un fait non moins touchant:

"Pendant les deux années de mon vicariat à Trois-Rivières, j'avais trouvé en M. Loranger, non seulement un guide spirituel, sage et éclairé, mais en même temps un père et un ami. Avant de partir pour Saint-Norbert d'Arthabaska, qui venait d'être érigé en cure, j'allai faire mes adieux à mon directeur. Il m'embrassa en pleurant, puis m'offrant vingt-cinq louis qu'il venait de recevoir pour ses honoraires de l'année, il me pria de les accepter, vu que je me rendais dans une paroisse nouvelle, où tout était à créer. Je le remerciai, touché d'une pareille générosité, je lui dis que mon père était en état de faire quelque chose pour moi et de plus, je comptais sur la Providence. Mais j'emportais profondément gravée dans mon cœur son offre généreuse ainsi que ses bons conseils et ses pieux avis."

Le blasphème était un crime auquel M. Loranger avait déclaré une guerre à mort. Il ne négligeait rien pour pénétrer ses pénitents de l'horreur que ce péché devait leur inspirer. Pendant que l'on construisait un presbytère à Champlain, l'un des manœuvres transportant un seau de mortier, en gravissant une échelle, lança un juron. Le curé qui l'entendit, l'obligea à descendre cette chaux, disant,: "Je ne veux pas de sacres dans les murs de mon presbytère."

Le respect de M. Loranger pour les choses qui servaient au culte était très grand. S'apercevant un jour qu'un bedeau tachait une aube au simple contact de ses mains sales, il lui dit sévèrement: "M. Leblanc, vous portez mal votre nom, vous êtes un malpropre, laissez cette aube."

Le curé s'employait avec zèle à tout ce qui pouvait contribuer à rehausser l'éclat du culte divin.

Il fit terminer l'intérieur de l'église de Champlain, puis il acheta des vases sacrés, renouvela les ornements et ne se donna de repos que lorsque tout fut convenable.

Une note de M. Rivard en date du 2 janvier 1820 dit: "Pour une chêvre afin d'y mettre la cloche." Et, un peu plus tard: "Payé pour un perron au presbytère et descendre la cloche, douze louis quatorze chelins six deniers. "C'était donc que le clocher n'était pas solide et qu'il fallait en retirer la cloche pour le reconstruire.

Dans une assemblée au printemps de 1820, on décida de raser le clocher qui menaçait ruines. Etaient présents: J. B. Têtu et Jean-Joseph Casault. M. Beaubien signe l'acte.

La clôture du cimetière en 1821 coûte 1821 francs. La levée des corps de l'ancien cimetière, en 1822, coûte 47 francs.

Le 12 juillet 1824, visite de Mgr Panet. On achètera quatre pièces de toile d'Irlande pour faire des surplis. Les autres recommandations appartiennent aux choses de routine.

François Toupin, marguillier en charge depuis 1825, convoque une assemblée le 14 août suivant et se démet de ses fonctions "vu son grand âge et ses infirmités." C'est un cas unique dans les annales de Champlain. Il faut mettre le nom de François Toupin dans la liste de la page 463 de notre premier volume. A la séance du 14 août ci-dessus, Georges Joubin dit Boisvert, cul-

tivateur, fut élu marguillier par les notables suivants: François Duclos dit Carignan, François Dubord, J. B. Langevin, Joseph Durand dit Chartier, Joseph Leblanc, Pierre-Paul Beaudoin, Etienne Carpentier et autres. "Georges Boisvert" signe. De cette date, François Duclos dit Carignan devenait marguillier en charge jusqu'au 31 décembre 1825.

Voici des extraits d'un inventaire fait en 1822: 1 chappe blanche, 3 rouges, 1 verte, 2 violettes, 2 noires, 13 devant d'autel, 1 étole noire, 2 bourses, 1 bourse pour la quête, 1 bannière de camelot rouge, 3 ceinturons d'aube, 2 missels, 2 paroissiens romains, 22 purificatoires, 27 lavabo, 40 amicts, 4 aubes garnies, 2 autres aubes, 1 dais de procession, 1 dais pour reposoir, 6 surplis de prêtre et 10 pour servants, 6 robes d'enfant de chœur, vieilles, 6 nappes de communion, 5 nappes d'autel, petites et grandes, 1 grand tableau, 1 tabernacle, vieux, 8 petits tableaux, 1 croix de procession, vieille, 6 petits chandeliers de cuivre, 1 bassin pour les fonts, 6 chandeliers de bois argentés, 1 chandelier doré et peint, 1 crucifix d'ivoire, 1 crucifix de plomb, 1 rituel du diocèse, 1 cierge pascal, 1 calice, 1 ciboire, 1 soleil argenté, 1 bénitier de cuivre vieux, 2 bonnets carrés, 1 clochette, 2 robes de bedeau, 1 réchaud, 1 fanal de ferblanc, 2 petits miroirs, 6 petits étendards, 1 méchante table, 1 panier pour le pain bénit, 1 drap mortuaire, et autres articles de moindre importance.

Dans une assemblée du 17 juillet 1823 François Normand s'engage à faire la dorure de l'autel principal et de son tabernacle, fournissant tous les matériaux, au prix de six cents francs. Cette année on paye à Louis Woulfe quarante-huit francs "pour dorure du tableau", et à "Mousselin" quatre-vingt dix francs pour le tabernacle.

Les sommes payées à François Normand sont: 1819, 360 francs; 1820, 525 francs; 1821, 675 francs et 188 francs; 1822, 481 et déclaration de part et d'autre de parfait paiement. Ce sculpteur travaillait en artiste et en toute conscience. Non seulement il animait le bois sous le ciseau mais ses dorures conservaient

leur éclat un temps presque illimité, tant il employait de bons matériaux et savait les mettre en œuvre.

L'intérieur de l'église nous raconte les vieillards, était admirable pour sa sculpture en bois, toute faite à la main, dans le genre de la vieille église de l'Immaculée Conception des Trois-Rivières, brûlée en 1908, après deux siècles d'existence. Nous devons ajouter que Gilles Bolvin d'abord, puis François Normand son successeur, étaient des artistes fort habiles. Tous deux ont travaillé les sculptures des Trois-Rivières et de Champlain. Ils suivaient les plans et marchaient avec succès sur les traces de l'homme inconnu qui avait commencé les superbes ouvrages des Trois-Rivières, près d'un siècle avant eux. Celui-ci s'était appliqué à reproduire le style dit Louis XV, un emprunt à l'Italie modifiée dans le goût français et épurée, plus joli, plus captivant pour les yeux. Cette forme de sculpture toute fantaisiste, que les Italiens imitent d'un mur de cailloux formé de petits morceaux de couleurs variées, prend, dans la découpure du bois des aspects bien autrement décoratifs et on y mêle la vigne, les fleurs, les feuilles, les fruits, de sorte que rien de monotone comme une face de muraille ne se présente à la vue. C'est une continuelle surprise, un ensemble charmant, une voûte ou un pan d'édifice chargé de motifs agréables et jamais les mêmes par la distribution des détails. Une chaire, un banc-d'œuvre, un autel ainsi décorés captivent l'imagination et l'on ne se lasse jamais de les regarder, on revient les voir, il s'y trouve toujours du nouveau Les lierres grimpant autour des colonnes du baldequin du maître autel, les vignes portant de lourdes grappes de raisin de place en place, les fleurs répandues partout autour de la chaire et sur sa coupole ou abat-voix, les arabesques qui enjolivent le banc d'œuvre et les panneaux majestueux tout brodés dans le bois fouillé qui compose le haut dossier de ce meuble imposant, ont un aspect bien supérieur au style appelé rococo dont ils semblent provenir mais qu'ils surpassent par un dessin très pur, très relevé et imposant sans être sévère. C'est léger quoiqu'abondant. C'est prodigué mais rien n'encombre la vue. On ne saurait y redire et tout plait dans l'ensemble de ce beau travail. En 1875, lord Dufferin étant à visiter l'église des

Trois-Rivières, en était ravi, il se tourna tout étonné vers celui qui écrit ces lignes et dit: "Je ne croyais pas rencontrer un pareil bijou en Amérique."

Chapitre XXI

Dans les territoires de Champlain

SOMMAIRE :—Sainte-Genevieve. — Jacques Massicot.— Saint-Narcisse.— Louis Cosset. — Grande disette.— Saint-Maurice.—Joseph Grenier.—Alexis Latreille.— La Compagnie Bell.—Riviere au lard.—Forges Radnor —Saint-Prosper.—Forges Coffin.—Le salut (poésie)

La première terre concédée dans les limites de ce qui est devenu la paroisse Sainte-Geneviève le fut au nom de Jacques Massicotte par les-Pères Jésuites, seigneurs de Batiscan, le 10 octobre 1697. Elle mesurait six arpents de large sur deux lieues de profondeur, une sorte d'arrière-fief en un mot, la "grande terre de Massicot", selon le terme populaire. La desserte de cette localité commença en 1728 et une chapelle y fut bientôt construite, sur la terre de Veillet père. M. E. Z. Massicotte a raconté l'histoire de ces commencements.

Les curés de Sainte-Geneviève ont été comme suit : 1786, M. Laurent Aubry, 1802, Olivier Langlois, 1805, M. Dorval, 1812, M. Le Bourdais, 1813, M. Charles Hot, 1818 à 1862, M. F. X. Côté qui, quarante-quatre ans fut pasteur de la même paroisse et constamment aimé, chéri de ses ouailles, comme nous en avons eu la preuve sous nos yeux.

Les habitants d'en deça "de la chaîne de roches" désirant être desservis plus commodément demandent à Mgr Panet par requête du 27 décembre 1832, de devenir paroissiens de Sainte-Geneviève, alléguant que "la distance de cinq ou six lieues qui se trouve en deça de la chaîne de roches à aller à Champlain" sont les motifs qui les portent à faire cette démarche. La difficulté

des chemins, surtout le printemps et l'automne, sur cette longue distance, et la presque impossibilité d'envoyer les enfants aux instructions de l'église ou d'y transporter les nouveaux-nés pour le baptême, ou encore dans les cas d'enterrement des défunts, même de se rendre à Champlain les jours de dimanches ordinaires, sont invoqués dans cette pièce signée par Hyacinthe Nobert, Salvin Quessy dit Leblond, Eustache Leblond Nobert, Jacques Massicot, Prisque Trépanier, Joseph Trudel, Archange Baril, Cuthbert Massicot, Edouard Trudel, Louis Quessy dit Leblond, Valère Côté, Joseph Trépanier, Jean Marchand, Louis Massicot, Joseph Lisé, Joseph Simon Ayotte, Joseph Saint-Arnaud.

La paroisse Saint-Narcisse est située dans la profondeur des seigneuries de Champlain et de Batiscan, à quatre lieues environ du fleuve. La partie qui se trouve dans Batiscan appartenait, au temps des premiers colons, aux paroisses Sainte-Geneviève et Saint-Stanislas, et les autre parties à la paroisse de Champlain.

Vers 1800 les cultivateurs des vieilles campagnes commencèrent à visiter cet endroit pour y prendre des terres. Un nommé Collet de Batiscan, Hyacinthe Nobert et Prisque Trépanier, de Sainte-Geneviève paraissent avoir été les premiers colons, sans toutefois demeurer sur leurs lots. La terre que Cosset commença à défricher appartint par la suite à la famille Bonenfant.

En 1803 arriva le premier résident : Louis Cosset, qui vivait encore en 1868 âgé de 87 ans. Il venait de Batiscan, sur les instances, disait-il, de Prisque Trépanier, son aïeul maternel, qui lui aida à s'établir. C'était à la rivière des Chûtes, toute en méandres et en rives inégales, hautes, basses, plates, ondulées. Ce territoire faisait partie de Saint-Stanislas, ou Rivières des Envies, un commencement de paroisse, tout au plus. Entre Cosset et Saint-Stanislas était Pierre Thiffaut perdu, lui aussi, dans la forêt. Cette dernière terre appartenait, soixante ans plus tard, à Honoré Mongrain. Le chemin des Chûtes, au nord, était déjà verbalisé à la requête de Joseph Trépanier, Louis Mongrain et autres, de Saint-Stanislas. Le 5 mai 1801, John Antrobus, grand-Voyer,

avait légalisé le chemin du front "dans la paroisse de Saint-Stanislas, de la Rivière des Envies, sur la région nommée les Grandes Chûtes, depuis la terre de Joseph Bordeleau à celle d'Hyacinthe Cossette comprise, fixant le chemin en question, dans sa partie supérieure, auprès de la petite rivière des Chûtes."

Il y avait une modeste chapelle à un arpent environ de la place de l'église de Saint-Stanislas actuelle, mais l'office n'avait lieu qu'une fois chaque mois et c'est le curé de Sainte-Geneviève, M. Olivier Langlois, mieux connu sous le nom de Germain, qui s'y rendait.

La première semence de Cosset consistait en pommes de terre et en navets dont il eut une récolte abondante. L'année suivante, il obtint de neuf mesures de blé vingt-deux minots.

Pierre Brouillet, son beau-frère, arriva peu après avec sa famille à la rivière des Chûtes, venant de Sainte-Geneviève. Au bout de quinze ans il émigra à la Rivière-du-Loup en haut. Tous deux avaient ouvert le petit chemin qui allait en ligne droite de leurs terres à Sainte-Geneviève, aboutissant à la rivière la Lime et, dès l'été de 1805, on y passait en voiture. Une bourrasque de vent avait autrefois écrasé les arbres sur ce parcours qui portait le nom redouté d'abattis du diable.

En 1805, Louis Champagne avec sa famille s'établit à quelques arpents de Cosset et il est devenu un gros habitant. Vers 1808 l'endroit comptait de plus François Lefebvre et Antoine Mongrain. En 1812 il y avait Hyacinthe, frère de notre Louis Cosset, puis en 1815, François Baril, en 1818 Jérémie autre frère de Louis Cosset. Lefebvre et Mongrain se placèrent à une distance assez considérable des autres. Durant un certain temps il y a aussi Julien Baudoin.

Les habitations commençaient à s'échelonner, les chemins se débouchaient et s'amélioraient. Vers 1807, celui des Chûtes à la chapelle de Saint-Stanislas était accessible aux voitures, tant bien

que mal, mais Sainte-Geneviève demeurait chef-lieu, entre autre pour les offices religieux. La petite colonie comptait sept habitants assez rapprochés les uns des autres. Louis Cosset en était la tête. Marié en 1805 avec Brigitte Thiffaut de Saint-Stanislas, il avait trouvé en elle plus qu'une aide ordinaire et tous deux se tiraient d'affaire admirablement.

Dans la région de Sainte-Geneviève et Saint-Narcisse il y eut, à partir de 1811 une disette qui dura sept années. Pierre Brouillet et Julien Baudoin quittèrent leurs défrichements. François Baril retourna à Sainte-Geneviève où il devint prospère, à la rivière à la Lime. Louis Cosset et François Baril vivaient encore en 1868, tous deux très considérés. Cosset est le héros du groupe des fondateurs de Saint-Narcisse. Disons qu'il a laissé près de cent soixante petits-enfants.

Après la disette vers 1820, la colonisation reprit vigueur et s'étendit ailleurs qu'à la rivière des Chûtes, par exemple à la Grande Ligne qui sépare Batiscan de Champlain et où des défrichements avaient été commencés en 1809 par Gabriel Trudel de Sainte-Geneviève. C'est autour de 1824 que Joseph Lapointe, Archange Cosset, Gabriel Trudel fils, Jean-Claude et Ignace Pronovost y arrivèrent, suivis quelques années plus tard, par Benjamin Saint-Arnaud, François Derouin, Jean Lacoursière, Casimir Trépanier et Michel Trudel.

Augustin frère de Louis Cosset, établi aux Chûtes en 1820 ouvrit, treize ans plus tard, le "deuxième rang" celui où l'on fixa ensuite l'église ou chapelle, mais dès 1832, Joseph Veillet s'y était arrêté, puis, comme il en partit un jour, Cosset acheta sa terre.

Michel Trépanier et Louis Arseneau, venus de la Rivière-du-Loup en haut, sont, après Cosset, les plus anciens habitants stables du deuxième rang.

Ignace Pronovost, après être retourné à Sainte-Geneviève,

revint en 1840 et campa dans le rang Saint-Pierre où il avait déjà établi son fils Narcisse, deux ans auparavant. Ils furent ainsi les premiers colons de ce rang.

Le troisième rang eut pour pionnier Valère Côté qui y arriva en 1848 et se plaça dans la profondeur des terres où longtemps, il demeura seul.

Il n'y avait pas de chemin praticable ni même commencé d'un rang à l'autre lorsque ces braves gens s'y établirent.

En ces années déjà loin de nous, de nouveaux défricheurs se fixaient aux Chûtes. Les plus anciens étaient Joseph Baril, Jean Bonenfant et F.-X. Gervais, ce dernier, surtout, prospéra. Nommons aussi Michel Trudel qui fut un maître en agriculture et qui recevait dans sa maison le missionnaire, le premier curé du lieu.

Avec peine et misère, mais avec un courage inlassable le travail de la création d'une paroisse s'accomplissait. Le blé était abondant, le commerce en était actif. Louis Cosset en 1837, en récoltait 275 minots, on en parlait *au loin*, "jusqu'à Sainte-Anne" nous racontait un vieillard. L'ouverture des routes ajouta au mouvement et au bien être général. Le 25 avril 1825, Edmund-William Romer Antrobus, grand-voyer, fixa le chemin du premier rang, moins le haut qui attendit son tour jusqu'en 1857. Le 7 octobre 1835, Augustus-David Bostwick, assistant grand-voyer, verbalisa le chemin du deuxième rang pour y communiquer du premier rang, entre Michel Trudel et Benjamin Saint-Arnaud. Le haut du rang s'ouvrit en 1866. Le 15 décembre 1837, Henry Heney, député grand-voyer, traça le rang Saint-Pierre. Le chemin du troisième rang, en partie, et la route de celui-ci au deuxième rang, entre François Jérémie Veillet et Louis Massicot, est du 23 juillet 1854, par A. J. Martineau, député grand-voyer des commissaires de Champlain. Enfin, la route du troisième rang, entre Simon Ayotte et Gabriel Mathon, date du 15 novembre 1858.

Une église en pierre avait remplacé la petite chapelle de la

rivière des Envies et un curé résidant y était nommé en 1831, monsieur J. H. Sirois. En 1846 M. P. Patry lui succédait, puis, en 1852, M. J. H. Dostie.

Le 17 janvier 1851, monsieur le grand vicaire Cooke écrivait à l'évêque de Québec:

"J'ai l'honneur de transmettre à Votre Grandeur le Procès verbal de mes opérations dans la nouvelle paroisse de Saint-Narcisse, où je devais déterminer les bornes de la paroisse, placer ou marquer la place de l'église paroissiale ou d'une chapelle et en faire les dimensions principales. J'ai trouvé la plus grande partie de la population réunie au lieu indiqué par mes notices et animée de la meilleure volonté. Il y a eu cependant une opposition qui m'a paru bien fondée et, quoiqu'elle ne fût que verbale, j'ai cru devoir m'y rendre. C'était une concession connue en partie sous le nom de Rivière-à-la-Lime, qui trouvant plus d'avantages à rester attachée à Sainte-Geneviève n'a pas voulu signer la requête présentée à votre Grandeur le 18 juillet dernier et ne consent aucunement à faire partie de la paroisse de Saint-Narcisse. Comme les principaux habitants de cette localité me l'ont déclaré en pleine assemblée. Ceci considéré et vu aussi que la paroisse de Sainte-Geneviève était déjà assez retrécie en arrière, hors des limites de la nouvelle paroisse. Au lieu donc de borner cette paroisse à la terre de Jean Brouillet au cordon du village des Ayottes, paroisse de Champlain, j'ai cherché plus au nord-ouest du dit village de la Rivière à la Lime, un lieu remarquable où je pourrais placer la borne du sud-est de la paroisse de Saint-Narcisse, et je l'ai trouvé à la terre d'Abraham Baril, au nord-ouest de laquelle le chemin royal fait un angle droit de sept arpents pour rejoindre la grande ligne de la Seigneurie de Champlain. J'ai placé à cette route en continuant dans la ligne nord-ouest de la terre du dit Abraham Baril pour la première concession, des terres No 30 pour les 2e et 3e concession la borne de la nouvelle paroisse, à environ quarante arpents plus au nord ouest que celle désignée dans la requête. Au delà de cette ligne de démarcation et dans la paroisse actuelle de Saint-Narcisse, en allant vers le coteau appelé improprement la montagne, et à la



ÉGLISE DE SAINT-NARCISSE

suite de la terre du dit Abraham Baril, il y a encore trois habitants qui ont demandé à rester attachés à Sainte-Geneviève, mais comme leurs voisins en plus grand nombre, dix ont signé la requête et que la terre de l'un deux était séparée des autres par celles des requérants, j'ai cru ne devoir reculer davantage une ligne que je ne pouvais placer aussi bien quelques arpents plus loin. On a murmuré un peu, mais il est impossible de contenter tout le monde et bientôt j'espère qu'on trouvera la ligne bien placée. Au reste, si par la suite ce territoire laissé à Sainte-Geneviève et une concession de Saint-Stanislas appelée les Chûtes, désiraient s'adjoindre à Saint-Narcisse, il sera toujours temps et facile de le faire. La montagne se changera en coteau et n'offrira aucun obstacle à la réunion.

"Le changement de la ligne, tel que ci-contre rapporté, m'a procuré l'avantage de placer la chapelle sur la terre acquise par les syndics et de faire tomber le projet d'un certain nombre qui la voulait sur la montagne, où elle aurait été exposée à tous les vents où il aurait été difficile de se procurer de la terre propre à faire un cimetière.

"Les paroissiens de Saint-Narcisse n'étant pas en état de faire pour le moment de grandes dépenses, je me suis contenté de leur demander, comme à Sainte-Gertrude une chapelle en bois, qui par la suite pourra être convertie en presbytère, salle publique etc. Déjà on veut mettre hache en bois, même avant d'avoir reçu le Décret canonique aussi si l'on veut travailler cette année, le temps de tirer le bois presse; un délai un peu long les retarderait d'un an. Il est bon encore de ne pas laisser refroidir le zèle de ces braves gens, si fiers d'avoir une paroisse et qui veulent prouver qu'ils sont dignes de cette faveur. S'il plaît à Votre Grandeur hâter l'envoi du décret elle obligera Son très humble et très dévoué serviteur, T. Cooke V. G."

En 1854, la paroisse de Saint-Narcisse, déjà érigée, avait une chapelle et un curé résidant. Ainsi, à partir de 1831, on n'alla plus à Sainte-Geneviève pour accomplir les devoirs religieux, mais à

Saint-Stanislas parce que le trajet était plus facile. De plus, étaient paroissiens de Saint-Stanislas tous les colons des Chûtes ou des profondeurs de la seigneurie de Batiscan, et ils avaient contribué à l'érection de l'église. Mais il n'en était pas de même des autres rangs qui appartenaient en partie à la paroisse de Champlain, et pour se rendre à ce dernier lieu on comptait une vingtaine de milles, de sorte qu'on se décida à les annexer à Saint-Stanislas. Vers 1834, M. le grand-vicaire Cadieux, sur permission de l'évêque, autorisa cette jonction toutefois par parole, sans écrit. En 1851, cette union cessa, tout à l'amiable et sans désagrément.

L'érection de la paroisse date de cette année 1851, mais en ne comprenant que le territoire situé dans Champlain, en sorte que les Chûtes, le rang Saint-Pierre et autres parties de Batiscan continuèrent d'appartenir à Sainte-Geneviève et Saint-Stanislas.

Cette année 1851, le 26 novembre, dans la maison de Michel Trudel, il y eut une assemblée pour voir au projet que M. Patry avait proposé en 1849, et il fut décidé que l'on achèterait un terrain pour construire une chapelle. Les syndics élus dans ce dessein étaient, Michel Trudel, Louis Carignan, François Derouin, Augustin Cosset et François Gervais. Peu après, une terre appartenant à Raphaël Veillet était achetée, puis échangée pour celle de François Gauthier et celle-ci augmentée, plus tard de manière à comprendre deux arpents sur vingt-cinq. Une nouvelle élection de syndics nomma Michel Trudel, Louis Arseneau et François Gervais. Le 14 juin 1851 la paroisse était érigée canoniquement par Mgr P. F. Turgeon, sous le patronage de Saint-Narcisse, confesseur pontife, dont la fête se célèbre le 29 octobre. C'est M. le grand-vicaire Cooke qui alla sur les lieux, la même année, fixer le site de la chapelle, au deuxième rang, et les travaux s'en suivirent sans retard. Michel et Edouard Trudel furent les principaux contributeurs et de beaucoup.

Le 22 octobre 1853, Mgr Cooke annexa les Chûtes, compris le rang Saint-Pierre, à la nouvelle paroisse, puis, le 15 décembre suivant M. F. X. Côté, curé de Sainte-Geneviève, célébrait la pre-

mière messe dans le nouveau temple, après avoir bénit une cloche, un chemin de croix que le zèle des paroissiens avait fournis. Cette chapelle mesurait avec la sacristie près de cent pieds. La cloche pesait cent vingt-quatre livres: on l'appela F. X. Ferdinand Clément et elle eut pour parrain et marraine Ferdinand Filteau avec Mme Clémente Lehouillier, épouse d'Edouard Trudel, de Sainte-Geneviève. M. Dostie, curé de Saint-Stanislas, aida de ses soins et de ses conseils à conduire l'œuvre à bonne fin.

En 1865, Mgr Cooke annexa à Saint-Narcisse le territoire de la Hétrière et les terres dites du Coteau appartenant à Sainte-Geneviève. En 1868 Saint-Narcisse comptait 1,400 âmes et 6,000 arpents de terre en culture.

La paroisse Saint-Maurice est dans la seigneurie du Cap, à environ dix milles et demi de la ville des Trois-Rivières.

En avril 1830 les colons commencèrent à défricher dans cet endroit. C'étaient Alexis Latreille et Joseph Grenier mort en 1878, voyageurs du haut de la rivière Saint-Maurice qui accompagnaient M. James Harper lorsque ce courageux missionnaire se noya (1839) aux Grandes Pointes, au bas du Rapide-Blanc, un peu plus haut que la Tuque. Les premiers arbres abattus le furent sur le terrain qui appartint plus tard à Sicard de Carufel et Edouard Leduc, au rang Saint-Alexis.

L'arpentage du rang Saint-Jean, fait en 1831 par Hamel de Québec attira bientôt François Duchesny, de Sainte-Anne la Pérade, David Doucet, Joseph Desilets, David Martin, Louis Etienne Levasseur, Raymond Houle, Jean Houle, Joseph Gagnon, Olivier Dostaler, Emmanuel Blondin et Elie Lajoie. Tous ont prospéré.

Le rang Sainte-Marguerite, arpenté la même année 1831, reçut comme pionniers Antoine Dargis, Pierre Levasseur, Hilarion Legendre, arpenteur, Zéphirin Laneuville, (décédé en 1888) Olivier-Modeste Levasseur, Augustin Faucher, Joseph Bourgeois, les frères Pagé, les frères Thibodeau.

Le sol de cette paroisse est généralement bon : argileux, "terre à grain", et dans une certaine partie sablonneux. Le blé, les pois, l'avoine et les pommes de terre y viennent bien. Avec le temps on y eut du foin en abondance.

La compagnie Bell exploitait les forges Saint-Maurice, de l'autre côté de la rivière, mais elle jouissait du privilège de garder pour son service les bois en forêt dans une étendue assez grande, ce qui empêchait la colonisation. Ce privilège étant aboli en 1830, les défricheurs s'étaient portés dans ce nouveau domaine, comme on vient de le voir. Ils avaient à payer une piastre et douze sous pour une concession de trois arpents sur vingt.

Les premiers habitants s'établirent à la rivière au Lard, ainsi nommée parceque les pierres calcaires de ses rives suintent une matière graisseuse comme le pétrole. D'autre part on dit que les nouveaux défricheurs, Morin, Labrèque, Landry ayant eu leur lard volé par les carcajoux, n'appelaient plus l'endroit que sous l'influence de ce désagréable souvenir.

En 1840, une requête signée par 74 résidents et 77 non-résidents demanda la permission de construire une chapelle. Ceci étant accordé, on fixa la place sur le lot 34, nord-ouest de la concession Saint-Jean qui était de trois arpents sur vingt. En 1843 l'édifice, mesurant 80 sur 40 pieds était béni (20 juillet) par messire Charles Olivier Caron, mais des missions avaient été données plusieurs fois dans ces lieux par MM. Cooke, Lemoine et Caron, au cours des années précédentes, dans la maison de Raymond Houle, qui hébergeait les missionnaires. M. le grand-vicaire Cooke donna le maître-autel de l'église paroissiale des Trois-Rivières qui avait été remplacé par un superbe autel sculpté par François Normand.

En 1844, le premier curé, M. Léandre Tourigny entrait en fonction. Le registre qu'il ouvrit donne le 6 septembre, le baptême de Joseph fils d'Antoine Jalbert dit Carleton et de Marie-Anne Levasseur. Le premier mariage est celui de Louis Bacon et d'Adélaïde Brulé, le 6 janvier 1846. Le premier enterrement, celui

de Léon fils d'Abraham Hébert et de Julie Bergeron. Les premiers marguilliers furent J. B. Crête, Louis Thibodeau et Joseph Guay.

Le 8 juillet 1845 Mgr Signaï visitant la paroisse, se plut à faire l'éloge des marguilliers pour leur bonne gestion des affaires de la Fabrique.

Messire Barthélemi Fortin qui avait donné la terre où était la chapelle, convoqua le 17 juillet 1845, une assemblée où il expliqua que son intention avait toujours été de mettre ce terrain entre les mains du curé pour aider à son entretien et de ne livrer à la Fabrique que le morceau de l'église, presbytère et cimetière. La chose fut réglée à l'amiable.

Le 14 octobre 1846 M. Cooke bénissait une cloche du poids de 316 livres présentée par M. Cooke et madame Louise Byrne, épouse de J. B. Lajoie, marchand et magistrat des Trois-Rivières.

M. Tourigny, cédant à une mauvaise santé (1849) se retira à Bécancour et, en 1850, devint curé de Saint-Prosper. M. J. Bailey remplaça à la fois le curé de Saint-Maurice et celui du Cap, faisant sa résidence dans ce dernier lieu. Il visitait aussi, au Mont-Carmel, les nouveaux colons Vézina, Buisson, Raté et autres.

L'établissement des forges Radnor, en 1854, par J.-Edouard Turcotte, Auguste Larue et G. B. Hall, les scieries de Pierre Brulé, de Henri Lord, et les moulins à farine de James Burn aidèrent puissamment les colons et, en somme la paroisse prenait de l'essor. La bénédiction des forges Radnor fut faite par Mgr Cooke nouvellement nommé évêque des Trois-Rivières. Cette usine était située rang Sainte-Marguerite sur la rivière au Lard. A cette époque les vieilles forges n'avaient plus autour d'elles de minerai de fer, tandis que le township Radnor en était pavé.

En 1855 M. Bailey passa à la cure de Saint-Pierre les Becquets et son successeur, M. Amable Charest, était un missionnaire de

Pénétanguishene et comme il aimait la musique, il créa un orchestre fort bien organisé, mais son âge ne lui permettait pas beaucoup d'activité, de sorte que, arrivant à sa troisième année, il se retira assez chagrin des cancans qui circulaient contre lui, mais il était vaillamment défendu par plusieurs, dont l'un, M. Joseph Genest des forges Radnor, était surtout adroit dans ses plaidoyers et finit par gagner la cause. Enfin, la prospérité générale aidant, on construisit une belle église en 1862.

Saint-Prosper a été formé d'un démenbrement de Sainte-Anne et de Sainte-Geneviève, le 27 février 1850. L'église existait depuis deux ans. Les curés ont été 1847-1850 M. Charles Olivier Caron, 1850 Léandre Tourigny, 1858 Charles Dion, 1870 Elie Panneton, 1873 P. Auguste Roberge, 1879 Dam. Fortin. Cette paroisse a toujours prospéré. Elle est à six milles de la gare du chemin de fer, à Sainte-Anne et à deux milles de celle du Grand-Nord.

Radnor est dans le voisinage de la paroisse Saint-Maurice. En 1860 cette paroisse comptait 3,106 âmes, la mission de Mont-Carmel 350 âmes. Radnor, consumé par un incendie, le 8 janvier 1874, affecta jusqu'à un certain point les affaires de la région, mais ces forges n'avaient pas, dans ce milieu prospère, l'importance qu'avaient eue les vieilles forges de l'autre côté du Saint-Maurice, relativement aux Trois-Rivières.

Les forges de Sainte-Geneviève furent commencées vers 1794, selon M. François Massicotte, capitaine de milice, beau garçon de six pieds de taille, homme de confiance des propriétaires de cette usine qui, nous a laissé des cahiers de comptes fort bien écrits, orthographe et tout, sur les opérations qu'il dirigeait. On y trouve les noms de Benjamin J. Frobisher, Stuart, Bayard, Somerville, Anderson, Johnson, Hall, William Coffin, et Slicer mouleur. Massicotte faisait rapport des travaux à B. J. Frobisher.

Après l'abandon en 1814 de ces forges, Sommerville, Johnson Hall et Anderson demeurèrent dans la localité.

M. Hall avait bâti sur la Batiscan un moulin à farine et une scierie à Saint-Stanislas, à l'endroit nommé Manitou.

M. Dorion, marchand de Sainte-Anne et père de sir A. A. Dorion, possédait un moulin à scier le bois, aux Chûtes de Saint-Narcisse, il le passa à Philippe Newhouse.

Le capitaine Massicotte bâtit un moulin à farine aux forges, voisin de la fonderie, et ensuite une carderie. On mentionne Lanouette, marchand et Déry, meunier.

Le Portage de Price date de 1835.

Le 2 janvier 1801 le notaire J. Badeaux était à Batiscan sur la demande de Thomas Coffin qui agissait pour lui-même et son associé John Bourgeois, citoyen de Québec, tous deux propriétaires des forges dites de Batiscan, et il instrumentait "sur la place où était bâti un bâtiment construit pour les forges, lequel bâtiment a pris en feu accidentellement et par cas fortuit le dix-neuvième jour de décembre dernier, vers onze heures du soir, et a été entièrement incendié et consumé à cause de la force d'un vent qui était alors impétueux, malgré la vigilance, l'exertion d'un nombre considérable d'hommes, et le poste entier était menacé du même sort s'il n'y avait été apporté du secours vigilant.

"Et, étant sur les dits lieux, ont comparu par devant nous le sieur Modeste Richer-Laflèche, demeurant à Sainte-Anne, et Eustache Maillot, de Saint-Pierre les Becquets, tous deux charpentiers, J. B. Moussin-Lajoie et Joseph Michelin, tous deux forgerons marteleurs, demeurant aux dites forges de Batiscan, pour faire l'estimation nécessaire, lesquels ont affirmé et volontairement déclaré qu'après une visite exacte, et en avoir délibéré, ils estiment, en leur âme et conscience la perte du bâtiment occasionnée par l'incendie à la somme huit cent dix-huit livres dix-sept chelins, neuf pence, cours de cette province.

"En conséquence de quoi, et à l'instant, le dit Thomas Coffin

tant en son nom qu'au nom du dit John Craigie, a requis acte de la dite estimation et a protesté de tous dépens, dommages et intérêts soufferts et à souffrir par l'incendie de la dite forge contre les assureurs et autres. En présence de Pierre Daillebout, de James Eurchod, témoins qui ont signé les autres ayant déclaré ne savoir signer."

L'article suivant a paru dans la *Minerve* du 5 juin 1828, sous forme de communiqué portant le titre de *Forges de Batiscan*:

"C'est ainsi qu'on a vu s'élever, il y a quelques années passées, dans la rivière Batiscan, des forges ou fonderies dont les ouvrages ont été très utiles au pays. M. Benjamin Frobisher est le dernier des bourgeois qui y soit demeuré. La misère à laquelle il y fut réduit avec sa famille, serait capable d'attendrir les cœurs les plus endurcis si on en faisait un récit véridique et sincère. Sa pauvreté, son bon cœur, ses bienfaits et sa douceur ne lui avaient point mérité des jours si malheureux . . Il obtint en conséquence une place du gouvernement qu'il a remplie dignement.

"Voilà quinze ans que l'établissement est abandonné. Toutes les bâtisses qui y étaient sont presque toutes détruites, étant abandonnées par les ouvriers qui les occupaient. Les bâtiments nécessaires aux forges sont aussi détruits . Il ne reste donc que la chaussée et un canal considérable. Il paraît qu'elles vont être vendues dans le mois de septembre prochain à la poursuite du roi contre les héritiers de feu Craigie, l'un des associés.

"Les forges de Bell sont bâties à trois lieues de l'embouchure de la rivière sur un terrain plat de quarante ou cinquante arpents en superficie, côté nord de la rivière. Lorsqu'elles ont été pour être vendues, il y a trois ou quatre ans, plusieurs grands propriétaires ou capitalistes paraissaient en désirer l'acquisition."

Vers 1895 M. Magloire Brouillet, âgé de 89 ans, disait que, aux alentours de 1910, M. Coffin avait commencé une forge à Sainte-Geneviève, sur le terrain que posséda (1895) M. Pierre

L'Heureux. Un village assez considérable s'y forma. Il y avait des hauts-fourneaux qui fondaient la mine. La fonte était battue par un gros marteau. Dans la moulerie on coulait des plaques de poêle et il s'y faisait d'autres ouvrages. Les mouleurs se nommaimaient Laroche et Michelin. Joseph Pronovost conduisait le gros marteau. François Thiffaut servait les mouleurs. Cet établissement a duré de quinze à vingt ans. L'endroit se nomme encore aujourd'hui le "rang des forges."

LE SALUT

Un étranger sur le chemin
S'en va de la ville au village,
Passe un enfant qui, de la main,
Salut, aussi grave qu'un mage.

Bientôt, fier d'être à tout moment
L'objet de même politesse,
Le voyageur, candidement,
Croit qu'on le prend pour une Altesse.

Pardon, monsieur; prince ou valet
Chez nos "habitants" c'est tout comme
Et pour vous dire le secret,
L'on reconnait à plus d'un trait
Ces fils d'un peuple gentilhomme.

B. Sulte.

Chapitre XXII

NOM DE CHAQUE OCCUPANT DE TERRE, 1817-1830.

SOMMAIRE:—Terres de la vieille paroisse.—Les rangs en arrière.—Region des chutes et de l'augmentation de la seigneurie.—Noms des propriétaires en 1918.

Dans un registre qui paraît avoir été ouvert en 1817 et rempli de suite en y versant toutes les informations concernant les terres d'habitants alors occupées dans la seigneurie jusque dans l'augmentation, nous avons relevé les notes suivantes qui valent un recensement et serviront à compléter le tableau du commencement du XIXe siècle, c'est-à-dire l'époque de la construction de l'église. Toute l'histoire de la paroisse se trouve, depuis son origine, comprise dans trois sources: les papiers de la seigneurie, ceux de la fabrique, les relevés concernant les familles et l'agriculture. Le présent chapitre n'est donc pas un des moindres de ce livre. Il est à lire, mais surtout à consulter pour qui veut se renseigner sur les familles occupant des terres dans l'étendue de la paroisse telle qu'elle était alors. L'auteur du registre est Louis Guillet, notaire à Batiscan.

Joseph Chartier, capitaine de milice, 3 arpents sur 40, notaire Dumas, 10 février 1791. Il paye pour lui et les deux suivants.

J. B. Chartier, 3 x 40 arpents.

François Chartier, 3 x 40 arpents.

Pierre Baudoin, 4 arpents sur la profondeur. Acquis par Moses Hart, contrat du shérif, 27 octobre 1823.

Gilles Pezard, 3 x 80. Ne veut pas payer de rente. Moses

Hart acheta cette terre du shérif. Pezard avait 2 x 40 au second rang, contrat du notaire Louis Guillet, 9 octobre 1820.

Charles Baudry, 1 arpent et 30 pieds sur 30. Aussi 11 perches de large depuis le chemin à aller au fleuve. Au second rang, 1 arpent sur 40. Moses Hart a acheté ces terres.

J. B. Fugère, 3 et demi sur 40. Au second rang 3 x 40.

J. B. Bailli, 4 et un tiers sur 40; aussi 2 arpents et une perche sur 40.

Joseph Lamotte, 2 et un tiers sur 40. Au second rang 2 x 40.

Etienne Carpentier, 2 x 40. Au second rang 2 x 40.

Hyacinthe Marchand, 1 et un quart sur 40, par acquisition de M. Vézina, 4 décembre 1816, Charles Pratte, notaire. Propriété ensuite du notaire J. Eugène Marchand, voisine de la route de Saint-Luc.

François Baudoin, 2 et trois quarts sur 40. Au second rang 3 et demi sur 40. David Abel a acquis 2 x 40 de cette terre.

Alexis Lamotte, 2 x 40. Au second rang 2 x 34. Le docteur Michel Dubord a acquis un emplacement de la première de ces terres, mesurant un arpent de superficie, d'après deux contrats devant Ranvoyzé notaire, dont un du 6 octobre 1820 et l'autre du 7 novembre même année. J. B. Lefebvre Lacroix a acquis un emplacement de la terre d'Alexis Lamotte d'un demi arpent moins trois pieds sur cinq quarts d'arpent de haut, au nord du chemin du roi, par contrat devant Etienne Ranvoyzé du 6 octobre 1820. George Joubin Boisvert acquit des héritiers Joseph Lacroix un arpent et demi de front ou environ sur la profondeur du chemin du roi au fleuve avec les bâtiments qui s'y trouvent faisant partie de la terre du dit Alexis Lamotte, par contrat devant Ranvoyzé,

le 2 novembre 1822, pour la somme de 1200 livres.

Henri Dubord, 1 arpent, 9 perches et 14 pieds et demi sur 40 arpents. Au second rang, 2 x 40.

François Dubord fils, au second rang, 17 perches sur 22 arpents.

Joseph Belletête, 2 arpents et 40 pieds sur 40 arpents. Au second rang, 2 x 40.

Pierre Baufort Brunel, 2 x 40. Au second rang 2 x 40.

Joseph Marchand, 2 x 40. Au second rang, 2 x 40.

Alexis Carpentier, 2 arpents et deux perches sur 40 arpents. Au second rang, 2 x 40.

Charles Pepin, 2 x 40. Un arpent et demi sur quarante, au second rang. Amable Hamelin a acquis un arpent en superficie de la première de ces terres et un demi-arpent sur la dernière, suivant contrat devant Guillet le 2 novembre 1817.

Jacques Baudoin, 4 x 40. Au second rang 2 et demi sur 40.

Paul Dubord, 2 x 40. Au second rang 2 x 40. Au troisième rang deux perches et demi sur 40. Sur la rivière Champlain, dans le village Ayotte, 8 arpents et deux perches sur 40.

Alexis Morinville, deux arpents moins deux pieds sur quarante. Au second rang un arpent et demi sur 40.

René Baudoin, 2 x 40. De plus un arpent et demi sur 40. Au second rang 3 x 40. De plus un demi arpent sur 40.

Toussaint Toutan, 2 arpents et deux perches sur 40. Au second rang 2 x 14.

Joseph Leblanc, 1 et trois quarts sur 40. Au troisième rang un et demi sur 40. Au village Ayotte "6 sur 20". De plus un et demi sur 13. De plus un lopin de neuf arpents en superficie.

Veuve Alexandre, 2 et un tiers sur 40.

Joseph Alexandre fils, 2 et un tiers sur 40. De plus deux lots dans les concessions.

Domaine du seigneur, situé sur le fleuve entre les terres de Madame Alexandre ci-dessus nommé et J. B. Toutan. Il consiste en un arpent sur quatre et auprès se trouve le terrain sur lequel la vieillle église était bâtie. Ce domaine a été vendu à J. B. Toutan pour la somme de quarante-cinq livres, seize chelins et huit deniers courants.

J. B. Toutan, 4 arpents et 26 pieds sur 40. Au second rang 2 x 16 et 2 x 40. Il a acquis l'ancien domaine par acte devant Guillet notaire, le 4 février 1820. Il possède de plus un quart d'arpent de front ou environ sur 16 joignant Jean Turcot par concession devant Guillet, le 2 février 1821.

Hyacinthe Marchand, fils de Bénoni, 2 x 40. Au second rang un arpent et quatre perches sur 18 arpents. Au troisième rang un arpent et une perche sur quarante.

Jean Turcot, 2 arpents et deux perches et demie sur 44. Au second rang 2 x 16. Sur le coteau, un et demi sur 40. De plus 2 et demi sur 12. De plus 6 arpents et 66 perches et demie en superficie.

Joseph Turcot, 2 arpents et demi, moins 12 ou 13 pieds sur environ 44. Au coteau, 1 x 40. De plus 6 perches sur 40. Dans la savanne 1 sur 34. De plus 6 perches sur 18. De plus un lopin contenant, déduction faite de ce qui appartient à Jean Turcot, 80 arpents et 45 et demi perches acquis de madame Alexandre et héritiers Alexandre par contrat devant Guillet le 31 juillet 1815.

Alexis Turcot 2 arpents et 40 pieds sur 43. De plus 1 x 40.

Pierre Novet Grammont, 2 arpents et une perche sur 50. Au second rang 2 sur 6 arpents. De plus 60 arpents en superficie. De plus, il a acquis une pièce de terre de Louis Marchand.

Joseph Bigot Duval, dans l'ancien domaine, 38 arpents en superficie. Il dit ne devoir aucune rente seigneuriale. Le 12 décembre 1820, il a exhibé le contrat par lequel il a acquis de Joseph Pezard la terre en question et autres devant Badeaux, notaire, le 5 juin 1801 faisant partie du domaine d'un arrière fief qui relève de la seigneurie de Batiscan et tenu aussi en fief suivant le susdit contrat.

Hyacinthe Marchand 21 arpents et demi en superficie.

David Leblanc, 3 x 15 dans le village. De plus 1 x 40. Cette terre a été acquise par Jacques Dontigny.

Jacques Dontigny possède une terre et, en outre, les terrains du sieur David Leblanc ci-dessus par acquisition devant J. E. Dumoulin, notaire, en date du 10 mars 1819 pour la somme de 4,800 livres.

Michel Dontigny. Trois quarts d'arpents sur 21. Plus 232 pieds sur 21 arpents. Plus trois quarts d'arpent sur 40.

Josephte Pintal, veuve Jacques Dontigny, une terre, en plusieurs campeaux, acquise de Michel Dontigny devant A. J. Martineau, notaire, le 11 octobre 1841.

Joseph Boyer Pintal 2 x 40. Plus un arpent et 3 perches et demie sur 40. Plus 1 et demi sur 40. Plus un quart d'arpent sur 7.

Antoine Gouin (écrit Guin) 4 parts de six perches et quatre pieds chaque. De plus un demi-arpent sur 30 arpents. De plus 2 perches et demie sur 5 arpents.

Joseph Dubord 2 et un quart sur 21. Plus 1 et demi sur 40. Plus 2 x 21.

Pascal Grandmont 4 x 32. Plus 4 perches et demie sur 12.

Pierre Reau 2 et trois quarts sur 30. De plus 4 arpents et 22 pieds sur 18 arpents, au village Champlain, selon contrat de Mathew Bell devant Guillet, du 29 septembre 1821. François Marchand possède 20 arpents de la terre ci-dessus.

Veuve Isidore Marchand, 8 x 30.

Joseph Dubord père, 11 perches sur 15 arpents.
Pierre Bigot Duval 2 x 40, au village Picardie, ce qui fait partie de la terre de son père.

François Carignan 2 x 42. Le 12 décembre 1820, il a acheté le contrat de concession de cette terre accordée par le sieur Champlain à Trefflé Reau-Alexandre devant Levrard, notaire, le 20 janvier 1783; aussi le contrat d'acquisition qu'il a fait d'Etienne Leblanc devant Ranvoyzé, notaire, le 27 mars 1806.

Louis Marchand, 1 arpent sur 6 et 1 arpent sur 40.

F. X. Marchand, 6 arpents en superficie.

David Abel 2 x 40 au second rang, acquis de François Baudoin, par contrat devant Joseph Vézina, notaire, le 11 février 1818. En outre, il possède un emplacement sur la terre de Joseph Belletête.

Hippolyte Denis 2 et un huitième sur 40. Au second rang 1 et trois quarts sur 40.

Joseph Dubord 3 x 40. Au second rang, 2 arpents et 15 pieds sur 40, de plus un arpent et demi sur 10.

Laurent Marchand 6 arpents moins 28 pieds sur 45 arpents. Il ne possède plus que 4 et un quart de cette terre en novembre 1821.

Joseph-Léon Pezard 1 arpent et demi sur 40. Dans l'ancien domaine, sept lots formant 95 arpents en superficie. Il dit ne devoir aucune rente. Une note, sans date, ajoutée à ceci: "Le docteur Michel Dubord possède ces terres par donation."

Moses Hart possède la terre de Gilles Champlain 3 x 80 par acquisition de Louis Gugy, shérif, suivant contrat du 8 août 1819. Aussi les terrains de Charles Beaudry, mentionnés plus haut, suivant deux différents contrats du dit Gugy, shérif, en date du 6 mars 1820. Louis Eléonore Dubord a acquis de Hart 2 x 80. Hart possède aussi 4 3-4 x 45, acquis du shérif par exécution sur les biens de Pierre-Paul Baudoin, suivant deux contrats en date du 27 octobre 1823, pour une somme de 250 louis. Il a aussi, au village Ayotte, 4 x 40, par contrat du shérif en date du 3 mars 1823, sur exécution contre Belletête, pour une somme de 28 louis et dix chelins.

Veuve Jacques Baudoin possède, au village Ayotte, 13 arpents dont 7 x 40 et 6 x 20. En outre, "6 do pour un renchoser à cause de la nouvelle ligne seigneuriale". Puis, cette note: "Les six arpents chargés d'un demi-minot de blé et vingt sous en argent, sont au nom de son fils J. B. Poyet".

Louis Baudoin 6 x 20.

Alexis Dubois 3 x 40.

Pierre Dubois 3 x 40.

François Hamelin 3 x 20, d'un côté de la rivière et de l'autre 6 x 20 de plus 3 x 40 dont les rentes sont acquittées par François Lahaye.

Pierre Dubois, père, $2\frac{1}{2}$ x 40. Charles Ratté possède cette terre comme ayant épousé mademoiselle Judith Dubois, à laquelle elle appartenait à titre de légataire du susdit Pierre Dubois son père.

Louis Dubois 2 x 40.

J. B. Belletête 1 x 40. Cette terre a été acquise par Moses Hart en vertu d'un contrat du 3 mars 1823.

Jacques Marcot $3\frac{1}{2}$ sur 40. Cette terre a été acquise avec celle de Belletête par Moses Hart par un contrat du 3 mars 1823.

Pierre Papilleau Périgny, $3\frac{1}{2}$ sur 40.

Joachim Goguette, 2 sur 40. De plus 3 sur 12 sur le côté nord de la petite rivière Champlain, acquis de François Lahaye par un contrat devant Guillet, notaire, le 20 novembre 1820.

Mademoiselle Vincent Goguette, $3\frac{1}{2}$ sur 40. Joseph Dubé possède cette terre comme ayant épousé la dite demoiselle. Il a de plus 3 arpents sur 20 à 21, à la petite rivière Champlain, qu'il a acquis de François Lepellé Lahaye par contrat devant Guillet, le 13 juin 1820. Cette terre a été vendue à Pierre Drouin le 11 novembre 1822.

Alexis Goguette, 3 sur 7 d'un côté de la rivière et 15 de l'autre côté.

François Lahaye 3 sur 20. "Il a vendu 3 arpents sur 12 à Joachim Goguette, de cette terre et 3 sur 21 à Joseph Dubé."

J. B. Baudoin fils, 6 sur 20 ayant acquis de la veuve Jacques Baudoin, sa mère.

Pierre Cossette ou son fils François, une pièce de terre en prairie de la contenance d'environ cinq arpents en superficie,

située sur le bord de la petite rivière Champlain, presque toute entourée d'eau. François Cossette en a acquis la moitié de son père par acte de cession passé devant Guillet, le 27 juillet 1818.

Antoine Chorel Dorvilliers, 1 et 3-4 sur 45, tant par héritage que par échange de la terre de Laurent Marchand.

Eléonore Dubord, 2 sur 80 par acquisition de Moses Hart suivant le contrat passé devant Ed. Glackemeyer, notaire, 23 mai 1821.

Narcisse Dubord, une terre au premier rang. Un autre campeau est à lui. Une note de 1837 dit: "Vu que Narcisse Dubord n'a pas son terrain, il ne payera chaque année que 3 chelins et 9 sous, et Ed. Pepin payera le reste."

Firmin Bellerive $1\frac{1}{2}$ sur 40.

Augustin Dessureault possède au village de la rivière à la Lime 4 sur 20.

Joseph Brousseau 2 sur 21, à la rivière à la Lime, tenant par devant à la ligne seigneuriale de Batiscan. Acquis le 13 novembre 1810 par contrat devant Guillet.

Edouard Alphé Thibodeau, au village Ayotte, 3 sur 20.

Olivier Dubord, village Ayotte, 1 sur 20. Au premier rang 8 perches sur 40.

Gabriel Matton, $3\frac{1}{2}$ sur 21 au premier rang des terres de l'ancien village de la rivière à la Lime, dont $1\frac{1}{2}$ faisant partie de la terre concédée à J. B. Tiffaut chargés de 3 livres un sou et demi tournois suivant le titre nouvel de concession du 15 février 1791 et deux arpents acquis de J. B. Saint-Arnaud par contrat devant Badeaux, notaire, le 25 mars 1806. Sur ce dernier terrain il est dit que, le 26 février 1803, un billet de concession avait été donné à Ambroise Dessureau.

Louis Matton, 1½ sur 21.

Joachim Dessureau, 3 sur 21.

François Dessureau, 3 sur 21. François Saint-Arnaud possède deux arpents de cette terre.

Toussaint Touin, 3 sur 21.

Charles Delisle possède une terre chargée d'un arrérage de 8 louis, 9 chelins et six deniers, qui paraît avoir été payé vers 1820.

Joseph Ayotte 3 sur 21.

J. B. Baril 6 sur 21. Archange Baril représente J. B. Baril son père, pour deux arpents, par arrangement de famille. Le surplus de cette terre est possédé par Abraham Baril.

Antoine Lafontaine, trois arpents moins quelques pieds sur 21 arpents, prenant par devant à l'ancienne ligne seigneuriale, tenant au sud-ouest à Augustin Dessureau et de l'autre côté aux terres non-concédées. Sur cette terre, il a bati une maison, sans en avoir aucun titre mais par permission, à ce qu'il dit, de M. Frobisher, il y a environ six ans. Cette terre contient deux arpents, sept perches et douze pieds sur la dite profondeur et doit commencer à payer des rentes le 11 novembre 1822, suivant le contrat de concession consenti par Mathew Bell au dit Antoine Lafontaine, devant Guillet, le 7 décembre 1821.

Augustin Cadotte a une terre de 1½ sur 25 au troisième rang des Chûtes par concession devant Louis Guillet, le 11 novembre 1823.

Gabriel Trudel possède dans la concession nommée les Chûtes sept arpents et deux perches sur vingt-cinq arpents de profondeur, suivant le contrat devant Trudel, notaire du 12 septembre 1818.

François Gervais, 3 sur 25. Cette terre a été vendue, le 8 mars 1839 par acte devant A. J. Martineau, notaire, à madame Marguerite Malhiot épouse d'Etienne Guillemette.

Pierre Veillet, 3 sur 25. Cette terre fait partie de neuf arpents de front concédée par J. B. Frobisher à Joseph Veillet, par devant Guillet, notaire, le 22 octobre 1814. Elle joint actuellement 1821 du côté sud François Trudel et du côté nord François Gervais. François Papilleau dit Périgny possède cette terre pour l'avoir acquise du dit Pierre Veillet par contrat devant Guillet, le 24 mai 1820, pour la somme de 600 livres.

Joseph Veillet, 3 sur 25.

Joseph Lefebvre, 5 sur 19, par échange avec Benjamin Joseph Frobisher agissant pour la compagnie des forges de Batiscan, suivant le contrat devant Guillet du 8 janvier 1816.

Ambroise Gauthier, 3 sur 25. Jacques Massicotte a acquis cette terre par contrat devant Guillet le 25 septembre 1817.

Alexis Cloutier, 3 sur 25.

Antoine Normandin, trois arpents, au village Champlain.

Hyacinthe Nobert a une terre "de 25 arpents de profondeur sous le bon plaisir du seigneur en payant un demi minot de blé.." Ceci paraît être dans les concessions, en arrière des vieilles terres. Il y a une note biffée qui dit que, le 24 mai 1809 devant Doucet, notaire, Coffin a accordé à Ebénezer Miller une terre qui, ensuite a passé à Hyacinthe Nobert lors de son mariage avec la veuve Miller. On y mentionne la rivière des Chûtes.

Abraham Baril, 4 sur 20 aux Chûtes faisant partie de la terre de Baptiste Baril.

Edouard Trudel, 3 sur 25 vers la profondeur de la seigneurie

au sud-ouest. de la grande ligne seigneuriale de Batiscan; par derrière à un cordon qui partage la concession; joignant d'un côté vers le sud, Hyacinthe Nobert et de l'autre Pierre Gervais, acquis par contrat devant Guillet, le 2 février 1828.

Pierre Gervais, 3 sur 25 situés au sud-ouest de la grande ligne vers la profondeur de la seigneurie, tenant par devant à la ligne seigneuriale; par derrière à un cordon qui sépare la concession; joignant vers le sud Edouard Trudel et de l'autre côté les terres non concédées, suivant contrat devant Guillet le 2 février 1821.

Jonathan Huntington, 9 sur 12 et demi dans la seigneurie de Champlain au second rang, au lieu nommé les Chûtes, tenant par devant au cordon de la concession et par derrière à Hyacinthe Nobert représentant feu Ebénezer Miller, faisant les devantures des lots, numéros 6 et 7 de la concession, suivant le contrat que lui a accordé Thomas Coffin aux noms pour lesquels il agissait, devant N. B. Doucet, le 25 mai, 1809, et suivant l'acte d'échange qu'il a consenti avec le dit feu Miller devant Doucet, le 25 mai 1809. Jonathan Wead a acquis de Huntington les 9 sur 12 et demi arpents ci-dessus qui forment une pièce ou campeau de terre par contrat devant Guillet, le 22 septembre 1820. J. B. Veillet a acquis de Wead par contrat devant Guillet, le 14 août 1821.

Michel Lepellé-Lahaye un sixième de la terre de la veuve Jacques Baudoin, sa belle-mère.

Dominique Dubord, au second rang, 2 et un quart sur 21. Au troisième rang, ½ sur 40, par acquisition de Joseph Dubord, son père, devant Guillet, le 14 novembre 1822, a vendu 2 et un quart sur 40 à J. B. Toutant.

Pierre Drouin, au village Ayotte, 3 arpents sur 20 à 21, coté nord de la rivière, joignant au nord-est Paul Dubord et au sud-ouest Joachim Goguette, par acquisition de Joseph Dubé, devant Guillet, 11 novembre 1822, pour la somme de 7 louis, dix chelins.

Godefroy Leblanc, second rang, 3 sur 40, tenant pardevant à François Chartier, joignant au sud-ouest Alexis Alexandre et Bénoni Lamotte, et du côté du nord-est à une terre promise à Paul Baudoin, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 22 avril 1822. Cette terre a été vendue le 11 novembre 1838 aux sieurs David et Henri Sauvageau et Théodore Lanouette pour 11 louis, cinq chelins. Lanouette a payé les arrérages savoir 15 louis, 19 chelins et $8\frac{1}{2}$ deniers.

Messire François Germain Rivard-Loranger, prêtre, au second rang, huit perches sur quarante arpents, tenant au sud-ouest à une terre promise à Paul Baudoin; au nord-est à Gilles Champlain, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 10 décembre 1822.

Joseph Gouin, au pays Brûlé, 3 sur 25, numéro un, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 26 juin 1821. Plus 3 sur 25, au troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, le 3 mars 1827. "Cette dernière terre déguerpie par acte devant à J. Martineau, notaire, le 12 décembre 1837. A cet endroit il y a la signature "Henderson" et "1838" vis-a-vis.

Antoine Gouin fils, au Pays Brûlé, 3 sur 25, numéro 2 suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 21 avril 1821.

Olivier Gouin, au Pays Brûlé, 3 sur 25, numéro 3, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 22 août 1821. "Henderson a la terre ci-dessus, pas de date. De plus, Olivier Gouin possède 3 sur 25 aux Chûtes, numéro 11, du troisième rang, par concession devant Guillet, le 3 mars 1827. Au village Ayotte, le même possède 2 sur 20, côté sud de la rivière Champlain, pour l'avoir acquis devant Joseph Badeaux, notaire. "Olivier Gouin a remis sa terre aux Chûtes par déguerpissement du 19 octobre 1838 aux seigneurs de Champlain".

François Gouin, au Pays Brûlé, 3 sur 25 numéro 4, suivant le

contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Louis Guillet, le 21 août 1821.

François Brunel fils, au Pays Brûlé, numéro 5, trois arpents, une perche et quinze pieds sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 9 novembre 1821.

Joseph Brunel, au Pays Brûlé, trois arpents, une perche et quinze pieds sur environ vingt-cinq arpents, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 9 novembre 1821. Cette terre a été déguerpie par acte devant A. J. Martineau le 12 juillet 1839.

Jean Lorando, au Pays Brûlé, 3 sur 25, numéro 8, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet, le 12 juin 1822. Cette inscription au registre est biffée et on y a ajouté: "Pierre Toutant a acquis un campeau de terre de Marie Marchand et il a payé les lots quitte au 11 novembre 1839."

Pascal Massicotte, au Pays Brûlé, 6 sur 25 numéros 9 et 10, suivant le contrat que lui a consenti Mathew Bell, devant Guillet le 15 août 1821." Déguerpit par acte devant Guillet, le 22 juin 1843.

Modeste Massicotte, au Pays Brûlé, numéro 13, 3 sur 25, suivant le contrat qui lui a été consenti par Mathew Bell, devant Guillet, le 25 août 1821. Paul Dubord, fils, au Pays Brûlé, 3 sur 25 numéro 14, suivant le contrat qui lui a été consenti par Mathew Bell, devant Guillet, le 9 novembre 1822.

Jean-Louis Dubord, au Pays Brûlé, 3 sur 25, numéro 15, suivant le contrat qui lui a été consenti par Mathew Bell, devant Guillet, le 10 décembre 1822.

David Trudel, un campeau de terre de figure irrégulière, de quatorze ou quinze arpents de superficie qu'il a acquis d'Antoine

Normandin. Une note dit : "Quitte jusqu'au 11 novembre 1836.
Pierre Hamelin, ½ sur 20.

Godefroy Normandin, 3 sur 25, numéro, 20, second rang, allant au nord des Chûtes, par contrat devant Guillet, 7 mai 1827. Il y a la signature: "William David Henderson."

Pierre Quessy, premier rang des Chûtes, deux arpents dont un arpent et demi provient d'Antoine Baribault et son épouse et un demi-arpent de Sabin Quessy "dont il n'a point exhibé les titres." Ceci paraît être de 1830 ou environ.

Casimir Adam, premier rang des Chûtes, 1½ sur 25, par concession devant Guillet, 13 novembre 1826. Joseph Doraire dit Saint-Jean possède cette terre pour l'avoir acquise du dit Casimir Adam par contrat devant Guillet, le 5 février 1828. Sabin Quessy possède la susdite terre pour l'avoir acquise du dit Saint-Jean, devant Guillet, le 5 août 1829. Possède en outre un arpent et neuf pieds sur 25 arpents par contrat devant Guillet, le 24 septembre 1830. De plus 3 sur 25 au troisième rang des Chûtes par concession devant Guillet, le 5 juin 1832 et Pierre Quessy en a la moitié.

Jonathan Wead 3 sur 25 et 3 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, le 20 janvier 1825. Baril a acquis 3 sur 25 devant Filteau, notaire, le 21 mars 1836, pour 4 louis, 10 chelins. Il possède aussi 2 sur 25 au second rang, qu'il dit avoir obtenu sans contrat de Ayotte fils. En outre 3 sur 25 acquis de Jean Bonenfant devant Guillet, 10 novembre 1835 et qu'il dit avoir vendu à Louis Massicotte père, 3 sur 11 arpents devant Filteau en 1836.

Louis Quessy 3 sur 25 attribués à Joseph Baril ci-dessus, mais que Louis Quessy prétend avoir reçus de Jonathan Wead par contrat devant Guillet, le 14 mai 1831. La même terre vendue à Louise Trott er épouse d'Antoine Baribault.

Joseph Bureau, arpenteur, 3 sur 25, au premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, le 10 mars 1826. Il a vendu à Antoine Baribault, puis cette terre a passé à P. Massicotte.

Louis Massicotte, père, 2 sur 25, premier rang des Chûtes, par contrat devant Guillet, le 10 août 1821. Cette terre a passé à Bellarmin Massicotte, fils, par acte de Guillet, pour neuf cents francs. Louis Massicotte possède encore 3 sur 11 par acqu t de Joseph Baril devant Filteau, le 30 mai 1837.

Jean Trottier, au premier rang des Chûtes, 2 sur 25 par concession devant Guillet, du 14 avril 1824. Cette terre a passé à Louis Brousard par acquit de Jean Trottier pour $323, par contrat devant Guillet, le 14 août 1826. Ensuite Alexis Duval a reçu cette terre de Jean Côté par acte de Guillet, du 24 mars 1828. Duval fait acte de résiliation devant Guillet, le 4 juin 1829, puis, par acte de Guillet, du 1er mars 1831, Eleuthère Biron en devient propriétaire.

Joseph Houle dit Jean Claude, au premier rang des Chûtes, 2 sur 25, par concession devant Guillet, le 5 août 1824.

Pascal Lizé, 4 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet le 16 août 1824. Vers 1836, Solime et Moïse Lizé possédaient trois arpents de la terre en question et l'autre arpent était à Bénoni Milette, gendre de Pascal Lizé.

Gabriel Trudel, 2 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, le 14 avril 1724. Plus au nom de Rose Bonenfant son épouse, 2 sur 25, aux mêmes lieux, par concession devant Guillet, le 26 juillet 1824. Cette dernière terre fut vendue à Charles Fisette. Quant à celle de Gabriel Trudel, elle fut vendue par le shérif, en 1837, à Joseph Drouin, qui la vendit vers 1844 à Sabin Quessy.

François Trudel, fils de Gabriel, 1½ sur 25 arpents, au pre-

mier rang acquis de Jean Côté devant Guillet, 30 juillet 1831. Cette terre vendue par le shérif à Michel Trudel, fut vendue par ce dernier à Michel Parent qui la possédait en 1839.

J. B. Lizé, 2 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 18 août 1824. Joseph Lizé, son fils, acheta, 25 février 1829, devant Guillet, Par contrat d'échange devant Guillet, le 16 octobre 1833, la terre passa à J. B. Lehouillier. De plus J. B. Lizé ci-dessus avait 3 arpents sur 25 aux Chûtes, qui furent vendus par le shérif après 1838, et achetés 32 louis par John Broster qui paya par un bon."

Joseph Normandin, 2 sur 25 premier rang des Chûtes, concession du 23 août 1824, devant Guillet. Plus, deux terres de 3 sur 25 arpents chacune, au second rang, par concession du 23 août 1824. Thomas Normandin a eu quatre arpents des six au second rang, qu'il a cédés à François Despins par acte devant Az. Leblanc, 13 mars 1826. François Despins a cédé, gratuitement, à Pierre Normandin deux arpents, par acte devant Guillet, 2 mai 1827, au prix de $15. Valence Saint-Arnaud acheta deux arpents "de la terre ci-dessus" de Pierre Saint-Arnaud, devant Guillet, 9 juillet 1827." Il dit les avoir eus de Joseph Normandin par acte devant Badeaux. "Marcel Saint-Arnaud a acquis de Valence par échange devant Guillet, 24 mai 1830." Cette terre a été vendue à Louis Massicotte.

Joseph Bertrand dit Saint-Arnaud, 2 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 31 août 1824. Avant 1842, J. B. Saint-Arnaud possédait cette terre par donation de ses père et mère et il avait aussi une terre achetée de Broster.

J. B. Saint-Arnaud, fils, avait une terre voisine d'un arpent et demi acquise de John Broster (ci-dessus) devant A. Martineau, notaire, 22 janvier 1841. Jean-Baptiste avait acheté pour Pierre, suivant le susdit contrat, et c'est Pierre Saint-Arnaud, fils de Joseph qui la possède en 1843.

J. B. Thibault, 3 sur 25 premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 18 août 1824. Il en vendit a moitié à Laurent Gervais, devant Guillet, 14 octobre 1826, puis il échangea l'autre moitié avec Joseph Veillet. Ce dernier vendit à Laurent Dessureault, devant Guillet, 11 septembre 1827.

Joseph Thibault, 1 sur 25 premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 30 août 1824. François Massicotte, devant Guillet, acheta de Thibault, 4 mars 1829.

Godefroy Durant acheta la terre ci-dessus de François Massicotte, devant Guillet, 21 mars 1832, puis il la vendit à Hélie Prénoveau, qui la revendit à Edouard Cossette, fils d'Hyacinthe, avant 1844.

Jean Thibault, 1½ sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 30 août 1824. De plus, 2 sur 25, même rang, à lui céder par la veuve de François Gervais, devant Guillet, 9 septembre 1828. Jean Côté acheta de Thibault la première terre, le 13 juin 1829, par acte de Guillet, et la revendit à François Trudel, par devant Guillet, 30 juillet 1831.

Joseph Lapointe, 3 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 11 mars 1825.

Damase Carpentier, deux terres de 3 sur 25 chacune, par concession devant Guillet, 22 septembre 1825. Louis Quessy acheta ces deux terres de Carpentier, devant Guillet 6 juin 1831. L'une des deux terres passa à Armand Quessy qui la vendit à la veuve Louis Lapointe qui la possédait en 1840.

François Arcand, 3 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 20 mars 1824. Joseph Lizé père acheta d'Arcand, devant Guillet, 27 décembre 1830.

Hyacinthe Cossette, 3 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession du 4 février 1825. La terre est retournée au seigneur en 1844.

Archange Cossette avait une terre qui fut "déguerpie au seigneur" par acte devant Guillet, le 21 février 1839, et Cossette acheta la terre de Pierre Massicotte, le 11 novembre 1830. Le même Cossette avait 3 sur 25 arpents au premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, du 11 mars 1825. De plus, 1½ sur 25, même rang, pour l'avoir eu d'échange de Laurent Gervais qui l'avait acquis de J. B. Thibault, devant Guillet, 14 octobre 1826. Michel Parent dit avoir acheté cette dernière terre d'Archange Cossette, par contrat devant J. E. Dumont.

Jean Côté, 2 sur 25 arpents, par contrat de Damase Cadotte devant Guillet, 15 octobre 1825. Par échange avec Coté, devant Guillet, 14 août 1826, cette terre passa à Louis Bronsard, puis Bronsard la vendit, devant Guillet, 3 mars 1827, à Joseph Saint-Cyr fils.

Laurent Cadotte, 1½ sur 25 second rang des Chûtes, étant une partie du numéro un, allant au nord, par concession devant Guillet, le 24 juin 1826. Cadotte vendit à François Lefebvre, devant Guillet, 22 octobre 1827. Ensuite on voit: "François Veillet dit que cette terre a été acquise par Jérémie Veillet, son père, pour $25."

François Prénoveau, 2 sur 25, second rang des Chûtes, étant le numéro un allant au nord, par concession devant Guillet, 9 août 1824. Par échange avec Prénoveau, devant Guillet, 14 septembre 1829, Valère Côté devint possesseur. De plus Prénoveau avait un arpent et demi sur 24, au troisième rang, formant partie du numéro un allant au nord, pour avoir acquis de J. B. Massicotte, devant Guillet, 16 décembre 1830. Une note ajoute: "Louis Massicotte, fils possède toute la première terre ci-dessus."

Joseph Veillet, fils de Joseph, 3 sur 25, second rang des Chûtes, étant le numéro 2 allant au nord, par concession devant Guillet, vers 1826. La moitié de cette terre a été vendue à Pierre Veillet. Joseph Veillet possède en outre 3 sur 25 arpents, premier rang des

Chûtes, par concession devant Guillet, 14 décembre 1827, dont il vendit la moitié à Etienne Deschamps, en 1829.

Etienne Deschamps a un arpent et demi de la terre de trois arpents de Joseph Veillet ci-dessus, par acte de Guillet, 5 janvier 1829. Le 4 mars 1835, devant Guillet, Deschamps vendit à Louis Massicotte, au prix de $30. Ensuite on voit que François Ayotte possède cette terre, par acte devant Filteau.

Godefroy Veillet, 3½ sur 25, au second rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 25 novembre 1824. Ensuite il a vendu à J. B. Massicotte. Puis, on lit: "Raphaël Veillet possède un arpent et six perches de la terre ci-dessus, par échange avec Joseph Veillet qui l'avait eu du dit Godefroy, suivant contrat devant Guillet, du 12 mars 1827."

Louis Veillet, 2 sur 25, second rang des Chûtes, étant le numéro 4 allant au nord, par concession devant Guillet, 10 août 1824. Prisque Trépagnez, tuteur des enfants mineurs de Louis Veillet, vendit à Dominique Brouillet, devant Guillet, 18 octobre 1830, pour la somme de 303 francs.

Louis Prénoveau, 2 sur 25, second rang des Chûtes, étant le numéro 5 allant au nord, par concession devant Guillet, 10 août 1824.

Antoine Lefebvre Despins, 2 sur 25, second rang des Chûtes par concession devant Guillet, 18 août 1824. "Cette terre appartient par acte de vente à Raphaël Veillet."

Olivier Dubord, possède dans la terre de Laliberté un arpent et deux perches Cette note est de 1838. Ensuite on lit: Cette terre a été vendue à Alexis Thibault."

Louis Rivard Dufresne, 4 sur 25, second rang des Chûtes, étant le numéro 7 en allant au nord, par concession devant Guillet 18 août 1824. "Olivier Thibault possède cette terre par concession

du dit Rivard, devant Guillet, 11 janvier 1834." Le 18 août suivant, devant Gullet, Thibault vend à Etienne Guilmet, et celui-ci la vend, 1er octobre suivant, par acte de Guillet, à Pierre Guilmet. A son tour, Pierre vend à James Bell, devant Guillet, 9 juillet 1835. Enfin, Xavier Prénoveau achète de Bell, en 1845.

Joseph Rivard Dufresne, 2 sur 25 second rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 18 août 1824. Après 1827, il vend à Louis Despins.

François Lefebvre Despins, 2 sur 25, second rang des Chûtes, étant le numéro 9 allant au nord, par concession devant Guillet, 18 août 1824. Vers 1837, cette terre est vendue à Polycarpe Normandin.

Pierre Cossette, deux terres de 2 sur 25 arpents chacune, étant les numéros 12 et 13, second rang des Chûtes, allant au nord, par concession devant Guillet, 31 août 1824. "Benjamin Jacques a acquis la moitié de ces terrains de Henry Weld, 6 louis, 2 chelins, pour arrérages et lods et ventes."

Antoine Despins, 2 sur 25, second rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 9 mai 1825. "Isaïe Despins dit avoir acquis cette terre et l'a vendue à Joseph Boulanger, par devant Louis Guillet, notaire, 10 juillet 1835, 5 louis." Boulanger l'avait encore en 1843.

François Xavier Gervais, 2 sur 25, second rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 4 octobre 1826. Par cession devant Filteau, notaire, 31 juillet, 1837, Michel Massicotte reçoit cette terre.

François Tessier, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 18 octobre 1826. Tessier vendit à Joseph Veillet, devant Guillet, 23 juillet, 1827 et Veillet vendit à Laurent Saint-Arnaud. Le 6 octobre 1831, devant Guillet, Saint-Arnaud vendit à Antoine Joubin Boisvert qui était encore en possession en 1850.

Pierre Saint-Mars, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 18 octobre 1826. Vendus à Eustache Bigué Nobert, devant Guillet, 23 juin 1827. Plus tard, Cyrille Nobert possède les deux tiers de cette terre par donation de son père, Eustache Nobert.

Joseph Cadotte, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, étant le numéro 20 allant au nord, par concession devant Guillet, 18 septembre 1826. A vendu un arpent à Eustache Nobert, devant Guillet, 18 juillet 1827.

Hector Laliberté "possède au village Ayotte 2 arpents sur 20 pour l'avoir eu d'échange avec Olivier Dubord.

J. B. Thibault avait concédé une terre, on ne dit pas où qu'il vendit à Joseph Veillet, qui la vendit à Laurent Dussureault, qui la vendit à Charles Ayotte, qui la vendit à Saint-Arnaud.

J. B. Cadotte, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 18 octobre 1826.

J. B. Massicotte, fils, deux terres de trois arpents sur vingt-cinq chacune, au troisième rang des chûtes, par concession devant Guillet, 6 octobre 1826, étant les numéros 1 et 2 allant au nord. De plus 2 sur 25 arpents, second rang des Chûtes," pour les avoir acquis de Godefroy Veillet, devant Guillet, 26 janvier 1829; ce contrat a été résilié et Godefroy Veillet, a vendu à Raphaël Veillet. Valère Côté possédait la terre numéro 2 ci-dessus pour l'avoir acquise du dit J. B. Massicotte, devant Guillet, 8 novembre 1828, mais ce dernier contrat a été résilié le 16 décembre 1830 et Valère Côté possède encore un arpent et demi de la terre numéro ci-dessus par acquisition du dit J. B. Massicotte, devant Guillet, 16 décembre 1830. Mademoiselle Rose Massicotte a un arpent sur vingt-cinq qu'elle a acquis par échange avec J. B. Massicotte, devant Guillet, 31 juillet, 1832.

François Gauthier, 2 sur 25, second rang des Chûtes, pour

les avoir acquis de Damasse Cadotte qui les tenait de concession du 12 mars 1825, étant dans les numéros 1 et 2 du second rang des Chûtes, dont un arpent pour l'avoir acquis de Michel Claude Saint-Arnaud, fils, par contrat devant Guillet, 23 novembre 1826, et l'autre de J. B. Adam, devant Guillet, 29 novembre 1826. Plus un arpent et demi, au même lieu, qu'il a acquis de Pierre Gauthier, devant Guillet, 18 décembre 1827." Il a vendu la première terre à J. B. Veillet." Il possède de plus "un arpent de la terre de Charles Ratté qu'il a acquis devant Guillet, 15 mars 1836, et encore quatre perches sur vingt-cinq arpents qui lui restent de Damase Cadotte."

Pierre Gauthier, 1 arpent et demi sur 25, second rang des Chûtes, acquis de Damase Cadotte, devant Guillet, 15 mars 1827.

Laurent Cadotte, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 12 allant au nord, par concession devant Guillet, 9 décembre 1826.

Prisque Trépagnez fils, 1½ sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 9 décembre 1826. "Cette terre a été déguerpie au seigneur par acte devant A. J. Martineau, notaire, 8 mars 1839."

Edouard Guillet, a acquis les terres formant un campeau de deux arpents d'Etienne Deschamps et Joseph Veillet, par actes devant Filteau, 19 janvier 1839. "Ceci est une note de A. J. Martineau, procureur de Mathew Bell.

François Normandin, 2 sur 25, au troisième rang des Chûtes, numéro 14, par concession devant Guillet, 9 décembre 1826, a vendu à Blaise Trudel."

Joseph Trudel, 2 sur 25 troisième rang des Chûtes, numéro 15, par concession devant Guillet, 9 décembre 1826.

Blaise Trudel, 2 sur 25, troisième rang des Chûtes, par con-

cession devant Guillet, 9 décembre 1826. De plus, 2 sur 25 arpents pour les avoir acquis de François Normandin, devant Guillet, 28 septembre 1832. De plus, 4 sur 25 arpents, second rang, acquis de James Bell, par devant Guillet, 23 juin 1845. La terre ci-dessus de Normandin à Blaise Trudel a été vendue par ce dernier à Xavier Prénoveau, par devant Filteau, 20 juin 1840.

Ignace Gauthier, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 3, par concession devant Guillet, 11 janvier 1827. Gauthier vendit à Louis Baribault devant Guillet, 29 juillet, 1831. Baribault vendit à Joseph Lahaye, devant Guillet, 16 août 1841. Lahaye vendit à Charles Ayotte, en 1840. François Vermette paye les arrérages sur cette terre. Ignace Gauthier avait, en outre, deux arpents sur 12 ou 13 au sud-est de la rivière Champlain, acquis de la veuve Pierre Périgny, devant Martineau, 26 février 1839.

J. B. fils de feu François Saint-Arnaud, 2 sur 25, troisième rang des Chûtes. Contrat de Guillet, 11 janvier 1827.

Marcel Gouin, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 9, par concession devant Guillet, 5 mars 1827. Le seigneur a repris cette terre par acte du 29 novembre 1839, devant Martineau.

François Drouin, 3 sur 25, premier rang des Chûtes. Pas de date.

Olivier Baudoin, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 5 mars 1827.

Casimir Trépagnez, 2 sur 25, premier rang des Chûtes, numéro 25, acquis de Jean Périgny, par devant Dury, notaire. Pas de date. De plus, 2 sur 25, second rang des Chûtes, par concession de Mathew Bell, devant Guillet, 14 janvier 1843.

Dominique Normandin, 3 sur 25, second rang des Chûtes, numéro 16, par concession devant Guillet, 30 mars 1827. Nor-

mandin vendit à Casimir et Michel Trépagnez, devant Guillet, 12 juin 1833.

J. B. Normandin, 3 sur 25, second rang des Chûtes, numéro 17 par concession devant Guillet, 30 mars 1827. De plus 3 sur 25, même rang par concession devant Guillet, 21 décembre 1827. "La terre de trois arpents a été cédée à Godefroy Normandin." Le 21 août 1834, devant Guillet, Zéphirin Trépagnez acquit la moitié de la première terre.

Jean Veillet, 3 sur 25, second rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 30 mars 1827. De plus un demi arpent sur 12, par concession avec Flavien Tousignant devant Guillet, 19 juillet 1833, au second rang des Chûtes. "Narcisse Veillet possède la moitié de la terre ci-dessus par acquisition de Jean Veillet, devant Guillet, 22 juin 1830, puis ce contrat fut résilié le 1er juillet 1835, et Veillet rentra en possession." Une dernière note dit que, le 10 juillet 1835 Louis Arseneau acquit les 3 sur 25 arpents de Jean Veillet, par acte de Guillet.

François Massicotte, 6 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 31 juillet 1827. Deux arpents passèrent à Joseph fils de François Massicotte. Par un acte devant Guillet, 25 juin 1829, François Rousseau, fils de Jean, acquit deux arpents de la terre ci-dessus.

Veuve François Gervais, 6 sur 25, premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 2 octobre 1827.

Sabin Quessy, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 2 octobre 1827. Par acte devant Guillet, 19 mars, Constant Brunel acquit cette terre.

Dominique Quessy, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 2 octobre 1827. Plus, un arpent et demi acquis de Sabin, son père, on ne dit pas la date.

François Xavier Plante, 2 sur 25, second rang, par concession devant Guillet, 4 octobre 1827. Plante vendit à Alexandre Joubin Boisvert, devant Louis Dury, notaire, 18 janvier 1831. Boisvert vendit à Pierre Arseneau, devant Guillet, 10 juillet 1835. De Pierre Arseneau, la terre passa à Médard Lemieux qui, le 29 mars 1842, devant le notaire Gagnon, l'échangea avec Francois Lesage.

Jean-Baptiste Bronsard, 3 sur 25 premier rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 14 décembre 1827.

Louise Trottier et Antoine Baribault, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 5, sud, par concession devant Guillet, 24 octobre 1827. De plus, 3 sur 25, premier rang des Chûtes, par acquisition de Louis Quessy, devant Guillet, 4 juin 1832. De plus 3 sur 20, par acquisition de Joseph Bureau devant Guillet, 22 août 1843.

Georges Tessier, 1 sur 25, premier rang des Chûtes, par acquisition d'Antoine Baribault devant Guillet, 22 janvier 1842.

Cyrille Lefebvre, 3 sur 25, second rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 21 décembre 1827.

Pierre Saint-Arnaud, 2 sur 25, second rang des Chûtes, par concession devant Guillet, 26 avril 1828. "Cette terre a été vendue à Henderson, ensuite à Alexandre Paquet."

Joseph Alexandre Paquet, 2 et demi sur 25, second rang des Chûtes, par acquisition de William et David Henderson, devant Guillet, 24 août 1837. David Henderson avait acquis les deux arpents de Pierre Saint-Arnaud par contrat devant L. D. Craig, notaire, 23 septembre 1834.

J. B. Belletête, père, 6 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéros, 26 et 27, par concession devant Guillet, 24 mars 1828.

Alexandre Davies "possède trois arpents des terres ci-dessus, étant le numéro 27, par achat (trois louis) de Belletête, devant Guillet, 10 octobre 1829."

J. B. Belletête, fils, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 28, par concession devant Guillet, 20 juin 1828.

Jean Dubois, "possède cette terre pour l'avoir acquise de Belletête, devant Guillet, 9 juillet 1832."

Jean Dubé, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 29, par concession, devant Guillet, 20 juin 1828. De plus 4 sur 20, côté sud de la rivière Champlain, par acquisition de J. B. Dubé, devant L. D. Craig, 10 janvier 1835. "Dubé a donné deux arpents à Mlle Dubé, qui a vendu de reméré à Alexis Dubois pour quatorze louis."

J. B. Doraire, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 1 sud, par concession devant Guillet, 19 août 1828.

Pierre Gouin, 2 sur 25, acquis de la veuve François Gervais (premier rang des Chûtes) devant Guillet, 9 septembre 1828. François Tiffau a acheté de Gouin, devant Guillet, 19 mars 1829. Puis, François Tiffau vendit à Joseph Tiffau, devant Guillet, 19 octobre 1830. Enfin, le 24 juillet 1832, cette terre fut vendue à J. B. Saint-Arnaud devant Ferdinand Filteau, notaire.

Louis Gagnon, a une terre au second rang des Chûtes pour l'avoir acquise de Jean Brouillet, devant Guillet, 20 décembre 1830. Cette terre avait été concédée à Joseph Normandin, le 23 août 1824. Ce dernier l'a cédée à J. B. Lizé qui l'a vendue à Jean Brouillet, le 12 octobre 1825.

Nazaire Mongrain, 3 arpents sur 25, numéro du troisième rang des Chûtes, par acquisition de François Hamelin, devant Guillet, 20 mars 1832.

Claude Lahaye, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, numéro 31, allant au sud, par concession de Mathew Bell, devant Guillet, 12 juin 1831, "Déguerpi par acte devant Martineau, 17 octobre 1838."

Godefroy L'Heureux, 6 sur 25, premier rang des Chûtes, numéros 28 et 29, allant au nord, par concession de Bell devant Guillet, le 1er juin 1832. Le numéro 29 a été vendue à Michel, Pierre et Alexis Deveau, devant Guillet, 26 février 1838.

Augustin Cossette, 2 sur 25, second rang des Chûtes, qu'il a acquis de Pierre Milette, pour 1500 francs, devant Guillet, 3 juillet 1833; Milette avait eu cette terre par échange de Jean Veillet, devant Guillet, 29 janvier 1833, et Veillet l'avait eue de Joseph Veillet, son père par cession, 5 mai 1828.

Thomas Tousignant, un demi-arpent sur douze, second rang des Chûtes, par concession avec Jean Veillet, devant Guillet, 19 juillet 1833.

Zéphirin Langevin, 3 sur 25, troisième rang des Chûtes, par concession de M. Bell, devant Guillet, 26 mai 1832. "Déguerpit par acte devant Guillet, 23 juillet 1844."

Henry Johnston, 3 sur 25, second rang des Chûtes numéro 31, par concession de M. Bell, devant Guillet, 23 octobre 1833. De plus, 3 sur 23, troisième rang, par concession de M. Bell, devant Guillet, 17 janvier 1835. William et Robert Somerville ont des terres dans les environs.

Francis Henderson, 6 sur 25, second rang des Chûtes, numéros 34 et 35, par concession de M. Bell, devant Guillet, 23 octobre 1833. Par acte devant W. Ross, notaire 27 août 1842, Edmund J. G. Hooper devint possesseur de ces terres.

David Sauvageau possède dans la seigneurie de Champlain: 1er deux emplacements, 2e un demi-arpent de terre sur 40 de la

terre de Joseph Lamotte, 3e un demi arpent sur le coteau acquis de Godefroy Leblanc, 4e un demi arpent acquis des mineurs Abel. En 1840, tous les arrérages étaient payés.

Charles Fisette, 2 sur 25, premier rang des Chûtes, acquis de Gabriel Trudel et Rose Bonenfant son épouse, devant Guillet, 28 octobre 1834. "La terre ci-dessus a été vendue par le shérif et adjugée à Joseph Drouin." Cette note paraît être de 1837.

Louis Arseneau a une terre de trois arpents au second rang des Chûtes.

Cuthbert Lizé, 2 sur 25, premier rang des Chûtes acquis par échange avec John Broster, devant Guillet, 8 novembre 1839. Lizé vendit à Sifroid Marchildon, devant Guillet, 28 janvier 1842 2,100 francs. Marchildon donna la terre à Marulle (?) Quessy, devant Guillet, 28 mars 1844.

Pierre Côté, 3 mars 25, premier rang des Chûtes acquis par vente et concession de M. Bell, devant Guillet, 9 septembre 1844. Cette terre avait appartenu à J. B. Lehouillier, et Bell l'avait achetée du shérif en 1839.

W. D. et Joseph Henderson. 1er une terre provenant de Turcot, 2e une terre de 3 sur 35 arpents acquise de Joseph Gouin, 3e Une autre 3 sur 25 acquise de Godefroy Normandin, 4e une autre acquise de Joseph Hamelin, 5e un lot acquis de Joseph Pintal 6e 3 sur 25 acquis d'Olivier Gouin, 7e 6 sur 25 concédés.

David Henderson, 3 sur 18, par concession devant Guillet, 23 décembre 1843.

Jean Trépanier, 2½ sur 25 second rang, acquis de François Rousseau et Hilarion Legendre, devant Guillet, 5 mars 1844. Une note indique que, tout d'abord, Pierre Saint-Arnaud possédait cette terre; qu'il la vendit à William Henderson et que Rousseau

et Legendre l'avaient achetée du shérif, voir contrat devant Labarre, notaire, 4 avril 1843.

Il n'est point besoin d'insister auprès du lecteur pour lui faire comprendre l'importance de cette énumération de titres de concessions et d'échanges de terres puisqu'elle nous donne l'origine de la colonisation dans la profondeur de la seigneurie de Champlain.

Ajoutons-y la note suivante qui se trouve à la fin du registre d'où nous avons tiré ce qui précède.

"François Lahaye fera couler la sucrerie qu'il a établie. Même chose pour J. B. Dubé, Joseph Morice-Larivée, Louis Dubord, Joseph Hamelin, Michel Veillet, Augustin Dussureault, J. B. Cadotte, Pierre Gauthier, Joachim Goguette, Alexis Dubois, Louis Veillet, Michel Lepellé-Lahaye, Pierre Dubois, François Dassere Cossette, Antoine Gouin, en payant, chacun, 12 livres par cent érables."

Noms des propriétaires en 1918, en commençant par le bas de la paroisse. Jacques et Ephrem H. Marchand; les grandes prairies et le devant de la terre d'Ephrem H. Marchand. Cette terre était en 1738 la propriété de dame veuve Etienne Pezard de Champlain; ce terrain mesurait 5 arpents de largeur sur 80 de profondeur et se trouvait au sud-ouest de la ligne seigneuriale de Batiscan.

La terre de Zéphirin Turcotte faisait aussi partie du domaine de la seigneuresse.

Donacien Houré dit Grandmont. Cette terre était possédée par Marie Renée Lefebvre, veuve de Jean Houré, ancêtre de la famille, et les 2 sur 40 arpents que F. X. Grandmont, grand-père, de Donacien a acquis d'Edouard Turcotte étaient possédés par Pierre Caya.

Césaire Clermont est le possesseur de la terre de Charles Dutaut.

L'ancienne terre de Séraphin Turcotte, aujourd'hui propriété d'Albert Chorel et Philippe Marchand appartenait à Joseph Turcot, ancêtre de la famille Turcot de Champlain.

Zéphirin Eusèbe Marchand occupe la terre de François Dontigny.

Antonio et Albert Chorel. Ces deux terres étaient possédées par dame veuve Josephte Chorel et François Chorel Dorvilliers, ancêtre de la famille.

F. X. Marchand se trouve sur la terre d'Ignace Désy dit Montplaisir, et la terre voisine au sud-ouest de Louis-Joseph L. Marchand était possédée par François Chorel Dorvilliers, ancêtre maternel de F. X. Marchand.

Ovide Leblanc. Sa terre provient des Toutant. En 1738 Michel Alexandre Raux en était le propriétaire.

Le même (Ovide Leblanc). Sa terre lui vient de Louis Alexandre. Cette terre était possédée par le sieur Disy.

Bourbeau Leblanc, ancienne terre Alexandre. En 1738, François Neveu en était le propriétaire.

Ovide Leblanc et ses deux fils Mathias et Ernest Leblanc. La partie sud-ouest de cette terre appartenait à François Neveu.

Philippe Clermont. Premier occupant, Charles Disy. La partie nord-est de la terre d'Alexandre, Marie Artaut, veuve de Michel Desrosiers.

Louis-François Toutant. Sa terre voisine au nord-est la

route du village Laborde. Cette terre était la partie sud-ouest de celle de la veuve M. Desrosiers.

Antonio Chorel et Alphonse Dubord occupent la première terre au sud-ouest du village Laborde. Terre de René Beaudoin.

Benjamin-Auguste Morinville. Premier possesseur: Alexis Morinville, ancêtre de la famille.

Louis-François Toutant et la terre voisine au sud-ouest possédée par François-Xavier H. Trottier. Ces deux campeaux de terre étaient la propriété de Joseph Lafontaine.

Joseph-Trefflé Leblanc. Possesseur primitif, Dominique Dubord.

François Xavier H. Trottier, terre de Joseph Gentilly dit Poisson, seigneur de Gentilly qui résidait à Champlain.

Frs.-X. H. Trottier, terre de feu Esdras Toutant et la terre voisine au sud-ouest que Joseph Trefflé Leblanc a acquise de la succession Jacques Beaudoin étaient possédées par la veuve de Jean-Baptiste Desilets.

Dame veuve Gédéon Chartier et Arthur Chartier. Terre possédée par Joseph Pepin, moins un demi-arpent qui faisait partie de la terre suivante.

Agapit H. Trottier. Un demi-arpent de terre de front appartenait à Joseph Pepin. Le reste était la propriété d'Ignace Disy Montplaisir.

Louis et Ludger H. Laganière. Terre de Médard Carpentier, ancêtre des Bailly de Champlain.

Richard H. Laganière. Terre d'Etienne Carpentier, ancêtre des Carpentier de Champlain.

Richard et Ludger H. Laganière. Terre de Pierre Disy.

Lucien Chorel. Médard et Etienne Carpentier, premiers propiétaires.

Dame veuve Philippe Bourbeau. Sa terre comprend celles possédées ci-devant par Nazaire Gagnon, J. Pepin et Joseph-Ernest Dubord. Propriété de J. B. Alexis Lepellé dit Lamothe, ancêtre des familles Lamothe de Champlain.

Joseph Massicotte. Ancienne terre Hardy. Propriété du même J. B. Alexis Lamothe. Il avait neuf arpents de front.

La terre possédée aujourd'hui par dame veuve Philippe Bourbeau était celle possédée par le notaire Martineau et la terre de Joseph Massicotte, au nord-est de la route Saint-Luc appartenaient à la Fabrique de Champlain. Un demi-arpent devait entrer dans la terre de Louis-A. Sauvageau, au sud-ouest de la route Saint-Luc.

Louis-Alfred Sauvageau, pour l'arpent de front restant sur la terre au sud-ouest de la route Saint-Luc. Cet arpent de terre appartenait à J. B. Alexis Lamothe.

Louis A. Sauvageau pour sa terre qui lui vient des Carpentier ainsi que celles de Louis-Z. et Joseph N. Bailly, terres voisines appartenaient à J. B. Content; elles devaient entrer environ un demi-arpent dans la terre d'Adrien Lamothe.

Adrien Lamothe. Terre de son ancêtre, J. B. Alexis Lamothe, moins un demi-arpent du côté nord-est ainsi qu'il a été dit.

Joseph N. Bailly. Terre d'Alexis Lamothe qui possédait quatre arpents de terre de front en cet endroit. C'est là qu'est bâtie la maison paternelle de la famille Lamothe.

Louis-Z. Bailly. Terre possédée par Médard et Etienne

Carpentier, frères. Arthur Bailly, terre provenant de Jean Fugère. Propriété de Durand.

Joseph Grandmont. Propriétaire primitif, René Durand dit Desmarchais.

Octave Massicotte. René Durand Desmarchais avait quatre arpents de terre de front.

Hormisdas Chartier, terre occupée par son fils Oscar, ancienne terre de Léonard Dubord et celle de Louis Turcotte possédée par Donat Chartier appartenaient au sieur de Montmidy.

Nérée Sauvageau: ses deux terres, celle qui lui vient de son père et celle de Turcotte étaient possédées par les frères François Durand dit Aubert et Alexis Durand dit Chartier.

Hormisdas Chartier, lieu de sa résidence. Cette terre vient des ancêtres Durand dit Aubert et Durand dit Chartier.

William Cossette. Autrefois propriété de Joseph Beaudoin.

Laurent Chartier. Ancien propriétaire, Joseph Beaudoin.

Chapitre XXIII

Ministere de M. Rivard-Loranger 1819-1836.

SOMMAIRE: — Premier sermon. — L'eglise et son entretien. Le presbytere. — La sacristie. — Projet de deux tours a l'eglise. — Une seule cloche. — Liste des notables. — Abjuration d'un protestant. — Visite de Mgr Sinai. — Projets de paroisse nouvelles dans les profondeurs de la seigneurie. — Depart de M. Rivard-Loranger.

Pour la première fois dans ce volume, nous avons la bonne fortune de rencontrer le texte d'un sermon prononcé dans l'une des églises de Champlain, c'est-à-dire cent cinquante et un ans après que le premier par ordre de date eût été prêché devant les arrière petits-enfants des fondateurs. C'est M. F. G. Rivard-Loranger qui nous a laissé cet unique souvenir; c'est le sermon de son entrée dans la paroisse en 1819; c'est la pierre angulaire de la chaire de Champlain.

> Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple.
>
> Veillez, travaillez, remplissez le devoir d'évangéliste, acquittez-vous de votre ministère. IIe Epitre de Saint Paul à Timothée, VI v. 5.

Mes chers frères,

Tels étaient les avis que donnait le grand saint Paul, l'apôtre des nations, à son cher disciple Timothée. Puis-je ne pas m'appliquer ces paroles, en paraissant aujourd'hui, pour la première

fois, au milieu de vous, en qualité de votre pasteur? N'est-ce pas moi, aussi bien que Timothée que saint Paul veut instruire? Oui, mes frères, je dois me les appliquer. C'est à moi que le souverain Pasteur dit: "Veillez, travaillez, évangélisez, acquittez-vous de votre ministère." Mon Dieu, qu'il est pesant le fardeau que vous imposez sur mes faibles épaules; mais vous pouvez le rendre léger, votre grâce rend fort celui qui est faible et qui se défie de sa faiblesse, c'est sur cette grâce que je compte et j'espère, ô mon Dieu que vous ne m'abandonnerez pas à ma propre faiblesse. Vous êtes le bon Pasteur, le Pasteur parfait, j'espère, qu'aidé de votre grâce, j'aurai le bonheur de me sauver et d'aider le troupeau que vous me confiez à se sauver avec moi. Demandez-la, mes Frères, cette grâce, pour vous et pour moi.

"Pour faire mon salut dans cette paroisse, j'ai de grandes obligations à remplir; vous en avez aussi pour assurer le vôtre, je vais vous parler aujourd'hui des devoirs du pasteur et vous faire remarquer les vôtres.

"La charge de pasteur est redoutable. Voici ses trois principales obligations: Comme votre curé, je vous dois le bon exemple, je vous dois l'instruction et je vous dois mes services.

"Je vous dois le bon exemple, pour vous porter à la vertu; je vous dois l'instruction pour vous enseigner vos devoirs; je vous dois mes services, je me dois tout à vous pour vous assister dans vos besoins spirituels. Voilà mes charges; mais, vous souhaitez sans doute que je vous fasse remarquer vos obligations et ce que vous devez faire pour profiter de mon ministère.

"1o Votre pasteur est honoré du caractère le plus saint et il vous doit l'exemple de la vertu, vous devez donc le respecter et imiter ce que vous verrez de bon en lui.

"2o Il vous doit l'instruction, vous devez être assidu à venir l'entendre et suivre les avis qu'il vous donne.

3o Enfin, il vous doit ses services, vous lui devez l'amour et la reconnaissance.

"Le premier devoir du pasteur est le bon exemple. Jésus-Christ l'a donné lui-même. Il est le modèle des pasteurs. *Cœpit Jesus facere et docere* (Act. 1). Le pasteur doit être le premier à pratiquer les vertus qu'il veut inspirer. Je dois donc prêcher par mes exemples et par mes paroles. Tel est l'ordre que m'en a donné mon Sauveur. *Exemplum dedi vobis, ut quemadmondum ego feci vobis ita et vos faciatis* (S. Joan XIII). Il nous a placés dans l'Eglise, comme la lumière sur le chandelier, afin que l'éclat de nos bonnes œuvres porte à glorifier le Père céleste: *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorifiant patrem vestrum qui in cœlis est.* (S. Math. Ve.)

"Il nous fait encore comprendre le premier de nos devoirs, quand il nous dit que nous sommes que nous devons être le sel de la terre et la lumière du monde: *Vos estis sal terræ ... vos estis lux mundi.* (S. Math. Ve)

"Malheur à moi si je venais à scandaliser quelques-uns de ceux qui me sont confiés je me perdrais et j'en perdrais d'autres avec moi. Ah! Il vaudrait mieux que j'eusse été écrasé par la foudre en entrant dans cette paroisse que d'y devenir un pasteur scandaleux.

"Je vous dois donc le bon exemple et je dois le donner tous les jours, je ne suis pas obligé de vous prêcher tous les jours, mais je dois vous édifier tous les jours. Quelle confiance pourriez-vous avoir si je manquais au bon exemple, si je vous reprenais de quelques fautes dont je serais coupable. Vous me diriez peut-être: "Médecin, guérissez-vous, vous-même."

"Vous venez de voir mon obligation par rapport au bon exemple. Je ne vous l'ai pas déguisée. Je dois honorer mon ministère par une vie sainte et irréprochable, autant que la faiblesse humaine en est capable.

"Pour vous, mes Frères, que devez-vous à mon ministère et aux exemples que je m'efforcerai de vous donner ?

"Votre premier devoir est de respecter et d'honorer mon ministère et d'imiter ce que vous verrez de bon en moi. Vous me devez le respect et l'honneur. Hélas! je suis un homme comme vous, un homme imparfait, un pécheur comme vous; mais malgré mon indignité le Seigneur a bien voulu m'élever à la dignité du sacerdoce. Oui, mes Frères, j'ai l'honneur d'être prêtre et votre pasteur. C'est cette sublime qualité qu'un bon chrétien ne manque jamais de respecter. Un prêtre a reçu de Dieu des pouvoirs tout divins dont les anges, dans le ciel, et les rois, sur la terre, n'ont jamais été honorés. Votre pasteur peut consacrer le corps et le sang de Jésus-Chirst et vous le distribuer pour la nourriture de vos âmes; votre pasteur peut vous absoudre de vos péchés, vous ouvrir les trésors de la grâce et la porte du ciel.

"Dans ces considérations, ne pourriez-vous pas avoir des sentiments de vénération pour le caractère dont je suis revêtu.

"L'apôtre saint Paul disait que les prêtres qui travaillent au salut des âmes sont dignes de tout honneur: "*Qui bene præsunt presbyteri duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina.* (*1 Tim. V.*)

"Respectez vos pasteurs, regardez-les comme les envoyés de Jésus-Christ, comme tenant sa place parmi vous. "*Sic nos existimet homo ut ministros Christi.* (1 Co. 11.)

"Regardez-les comme vos conducteurs, comme vos Pères spirituels, comme vos anges visibles, respectez-les par votre docilité, par vos discours et par vos actions. Je voudrais être saint pour pouvoir vous dire comme saint Paul: "Imitez-moi, comme j'imite Jésus-Christ." *Imitatores mei estote sicut et ego Christi.* Hélas! que je suis éloigné de cette sainteté; mais je la désire et je me propose de travailler avec vous pour l'acquérir, travaillez-y vous-mêmes mes Frères, votre vertu m'édifiera et m'encouragera.

"Mon second devoir envers vous, c'est l'instruction. Cette obligation est plus importante et plus difficile que vous ne pensez. Je dois catéchiser vos enfants et les former de bonne heure à la piété, je dois leur apprendre les mystères de la religion et toute la loi de Jésus-Christ. Je dois instruire les jeunes gens, les personnes mariées, les pères et les mères, les maîtres et les maîtresses, je dois instruire les ignorants, je dois donner des avis aux vieillards, je me dois aux libertins, je me dois à ceux qui ne viennent pas m'entendre, à l'église. Je dois veiller pour prévenir des désordres qui pourraient arriver parmi vous, si malgré cette vigilance le désordre s'insinue, je dois élever ma voix, le condamner maintenant, reprendre ceux qui en sont les auteurs et retirer ceux que le scandale pourrait entraîner. *Clama ne cesses... annuntia populo meo scelera eorum.* (Isaïe 58.) Malheur à moi si une âme se perd pour ne pas avoir été instruite ou avertie, ou ne l'avoir été que trop faiblement. *Væ mihi si non evangelisavero.* (1 Co. 9).

"Je suis donc par l'ordre de Dieu cette sentinelle qui doit veiller à la sureté de sa maison. *Speculatorem dedi te domui Israel.* Je dois vous précautionner contre les pièges que vous tend l'ennemi de votre salut. Me voila donc chargé des justes et des pécheurs de cette paroisse, je suis responsable du salut de tous. J'en rendrai compte âme pour âme. *Sanguinem de manu tua requiram.* Oh! mes frères, que ma charge est redoutable. Ayez compassion de moi, aidez-moi de vos prières, obéissez à mes avis et ne soyez pas surpris si je veille sur votre conduite, si j'avertis, si je reprends, si je corrige, si je crie au désordre quand je le verrai. Le berger peut-il se taire quand il voit le loup dans la bergerie. C'est dans cette chaire que je tonnerai contre les scandales, contre l'intempérance et l'impureté, contre les emportements et les injustices, contre les paroles obscènes et de médisances, contre l'indocilité des enfants et la négligence des pères et des mères. O mon Dieu, quel fardeau m'avez-vous imposé! *imposuisti homines super capita nostra.* (Ps. LXIX.)

"Eclairez-moi, fortifiez-moi, soutenez-moi pour votre gloire et pour le salut des âmes qui me sont confiées. Donnez à ma voix

la force pour pénétrer les cœurs et une vertu toute puissante pour arrêter et abattre le vice.

"Pour vous, mes Frères, que je dois instruire, vous devez venir m'entendre, vous devez conserver ce que je vous aurai dit, le méditer et vous y soumettre. Quand je vous donnerai quelques avis, soit en général ou en particulier, vous devez les recevoir avec docilité et en profiter.

"Envoyez régulièrement, je vous en prie, envoyez vos enfants au catéchisme. Les grandes personnes y assisteront. Chacun a besoin d'instruction: vous aurez toute la facilité possible d'y assister. Par ce moyen, vous apprendrez encore mieux votre religion. Envoyez aussi régulièrement vos enfants aux écoles, je les visiterai, j'y donnerai mes soins, afin qu'ils soient bien enseignés. Mais, pour profiter de mes avis et de mes autres instructions, recevez-les avec respect, comme si Jésus-Christ vous parlait. Ce sera de sa part et en son nom que je vous parlerai. Ce sera à Jésus-Christ que vous obéirez, quand vous ferez ce que je vous commanderai. *Pro Christo legatione fungimur tanquam ex Deo exhortante per nos.* Père saint sanctifiez-les: *Pater serva eos sanctifica eos in veritate.*

"Je vous dois mes services ou plutôt, je me dois tout à vous, je dois être à vous, comme un serviteur est à son maître: *nos autem servos vestros per Jesum* (Co.) Jésus-Christ, le souverain Pasteur a dit de lui-même qu'il n'était pas venu pour être servi, mais pour servir les autres et donner sa vie pour eux. Moi, qui suis son disciple, je dois donc vous consacrer mes travaux, mes veilles, mes soins, et mes services, non pas en quelques occasions seulement mais toujours et en tout temps, de jour et de nuit. C'est pour cela que l'Eglise m'oblige à résider parmi vous, afin que je sois toujours à portée de vous servir. Nous sommes curés pour veiller comme un berger sur son troupeau. Je suis donc ici pour visiter les malades, pour consoler les affligés, pour confesser tous ceux qui se présentent, pour administrer les sacrements, pour as-

sister les moribonds . . Je connais mes obligations, je les remplirai avec la grâce de Dieu; je vous serai tout dévoué. Appelez-moi, ne craignez pas de m'importuner. Trop heureux, si à l'exemple de Jésus-Christ, je sacrifie pour vous, mon repos, ma santé, ma vie même; *animam meam pono pro ovibus meis* (S. Joan X.) A mes services, je joindrai mes prières. Saint Paul soutenait ses prédications par des prières continuelles. Je les redoublerai mes prières pour ceux qui ne recevront pas mes avis avec docilité. Oraisons, messes, offices divins, fréquentes visites à Notre-Seigneur au très Saint-Sacrement, voilà ce qui sera mis en usage. Le pasteur qui vient de vous être ravi en faisait autant. Mais que devez-vous à votre pasteur pour tout cela ?

"Vous devez l'amour et la reconnaissance. L'amour ne peut être payé que par un amour réciproque. *Testis enim mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.* (*Phil. I, 8.*)

Revenons au terre-à-terre de ce monde afin de ne rien oublier dans la marche de notre histoire. Les notes suivantes nous font connaître les petites choses du temps: "Achat de 48 verges de serge noire pour jupons d'enfants de chœur, 127 francs; quatre pièces de toile d'Irlande, 420 francs; un ostensoir du prix de 180 francs. C'est en 1826 et 1827. En 1829, une chappe noire, 95 francs. Le 26 juin, visite de Mgr Panet; il ordonne que l'on règle les comptes de 1825 et que l'on fasse rentrer les sommes dues et arriérées.

M. Rivard écrivait à l'évêque le 17 septembre 1823: "En conformité à l'ordre de Votre Grandeur, j'ai fait examiner le presbytère de Champlain. Vous trouverez ci-inclus le procès-verbal. J'aurais désiré être moi-même le porteur, mais des raisons du ministère m'en empêchent. Nous arrivons au temps le plus facile à se procurer les matériaux nécessaires pour construire en neuf, si Votre Grandeur le juge nécessaire."

La lettre suivante de M. Rivard est adressée à Mgr Panet en date du 27 janvier 1830. "Dans une assemblée de toute la paroisse de Champlain, tenue le 16 du présent mois, précédée d'une assem-

blée des marguilliers, tous sont convenus de recouvrir l'église et la sacristie en bardeau et de construire deux tours, le tout à condition que Votre Grandeur voudrait bien nous permettre de dépenser cent louis du coffre de la Fabrique; mes paroissiens s'engagent à contribuer pour le surplus. Je sollicite d'autant plus volontiers cette permission que Votre Grandeur connaît plus particulièrement la situation de mes paroissiens et qu'ils montrent plus de désir de regarder et d'embellir l'extérieur, afin qu'après on puisse pourvoir à la décoration intérieure."

Au mois de mai suivant, une requête fut signée, montrant que l'église et la sacristie ont un besoin urgent d'une couverture nouvelle en bardeau et qu'il est absolument important de renouveler les châssis de la dite église, que les paroissiens sont disposés à faire l'addition de deux tours en pierre, si Votre Grandeur permet d'employer du coffre de la Fabrique la somme de cent louis pour aider à payer l'ouvrage dans les trois articles sus-nommés." Signatures Joseph Chartier, Alexis Turcot, Grégoire Leblanc, Louis Dubord, Hippolyte Denis, J. E. Lanouette, J. B. Lacroix, Pierre Leblanc, J. B. Toutant, Pierre Grandmont, Jean Turcot, Jean Boisvert, Toussaint Toutan, Pierre Paul Baudoin, J. B. Chartier, Georges Boisvert, Léon Turcot. Puis viennent les croix en guise de signatures: Alexis Alexandre, François Dubord, Jacques Dontigny, Jean Dontigny, Joseph Dubé, Antoine Chorel, J. B. Turgeon, Modeste Dubord, Frs Sauvageau, J. B. Bailly, Etienne Carpentier, Joseph Hamelin, François Baudoin, Godefroy Veillet, Hyacinthe Marchand, Pierre Brunel, Pierre Périgny, J. B. Baudoin, Romain Baudoin, Isidore Cosset, David Suavageau, Joseph Petit, Pierre Morin, Joseph Lacroix, Pascal Grandmont, François Desallier, François Chartier, Pierre Hamelin, Alexis Carpentier, Edouard Chartier, François Hamelin, Joseph Dubord, veuve Antoine Morin, Antoine Gouin, Antoine Cailla, J. B. Chorel, Louis Camirand, François Marchand, Louis Dubord, Michel Dontigny, J. B. Dorval, François Jean Chartier, Alexis Morinville, fils, René Baudoin, Isidore Lacroix, Joseph Lamotte, veuve Jacques Baudoin, François Dubord, Alexis Lamotte, J. B. Langevin, Antoine Pintal, François Morinville, Joseph Belletête, Narcisse Dubord, Charles Rousseau,

Charles Perrin, Hyacinthe Marchand, Dominique Dubord, Joseph Pintal, veuve Jacques Morinville, Joseph Marchand, François Marchand, Marie-Anne Marchand.

Le notaire Louis Guillet authentique les signatures le 11 mai 1830, les réquérants ayant déclaré qu'ils forment la majorité des paroissiens propriétaires de Champlain. Au bas de la pièce, Mgr Panet écrit, en date du 2 juin suivant: "Vu la requête ci-dessus et des autres parts, nous permettons qu'il soit pris sur l'argent du coffre-fort de la Fabrique de cette paroisse la somme de cent livres du cours actuel de la province pour aider aux ouvrages à faire à l'église; laquelle somme sera délivrée au fur et à mesure de l'emploi; de laquelle il sera rendu compte à la fin des dits ouvrages dans une assemblée des marguilliers. La présente requête, avec notre approbation, restera au coffre de la Fabrique pour y avoir recours au besoin. Donné à Saint-Michel d'Yamaska, dans le cours de nos visites, le deux juin mil huit cent trente."

Par les états de comptes pour 1833, on voit que les planchers de l'église et de la sacristie ont été refaits.

L'acte suivant se lit au registre de la paroisse: "Le 24 novembre 1830 étant autorisé par messire Louis Marie Cadieux, vicaire-général de Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Québec, nous soussigné, prêtre curé de la paroisse de la Visitation de Champlain, avons reçu l'abjuration au protestantisme et la profession de foi à la religion catholique romaine, de Jacques Grant, charpentier, ci-devant domicilié en la ville de Québec, résidant en cette paroisse depuis trois mois environ, et de plus lui avons donné le baptême sous condition, et ce en présence de Henri Dubord et de Isidore Lefebvre dit Lacroix qui ont déclaré ne savoir signer.

F. G. Rivard, Prêtre, curé.

Le 25 juin 1835, visite de Mgr Signaï. Il demande que l'on fasse payer la rente des bancs arriérés et que l'on mette des grilles mobiles aux confessionnaux. L'église n'a qu'une cloche. Une seconde cloche fut ajoutée en 1840.

Dans ce chapitre où nous avons parlé de Sainte-Geneviève et des commencements de colonisation à la rivière des Envies, etc. il suffisait d'indiquer ces événements et leurs dates, mais à présent de nouveaux détails ne seront pas de trop, vu que la paroisse de Champlain y est concernée.

En 1825, il était question d'ériger en paroisse une ou plusieurs localités de ces régions qui prenaient de l'importance par leur peuplement. M. Loranger ne se prononça ni pour ni contre le projet. Il occupait alors la double desserte de Champlain et Batiscan, ce qui non seulement suffisait à son zèle bien connu mais le mettait en état de mieux comprendre la situation puisque les nouveaux colons de là-bas sortaient de ses deux cures.

Le 28 novembre 1828, le curé qui signait parfois Loranger et le plus souvent Rivard, écrivait à Mgr Panet, "Je reçois à l'instant l'honneur de votre lettre datée du 21 du présent mois, dans laquelle Votre Grandeur a la bonté de m'informer des démarches des habitants des profondeurs de Champlain, touchant l'érection canonique de la paroisse Sainte-Geneviève, rivière de Batiscan, sur deux lieues de front dans la seigneurie du ci-devant ordre des Jésuites, maintenant au Roi.

"En 1825, les habitants de cette partie présentent à feu Mgr Plessis, une requête demandant l'érection de leur paroisse, et s'ils s'en fussent tenus à leur démarcation déjà connue, ils n'auraient pas éprouvé d'obstacle, les choses seraient demeurées dans le meilleur ordre, et la paroisse de Batiscan, déjà fort rétrécie ne se serait point opposée à une empiétation. Les mêmes oppositions n'auraient pas eu lieu de la part des paroisses de Sainte-Anne et de Champlain. Tout ceci, Monseigneur, n'est qu'une digression et ne peut satisfaire Votre Grandeur touchant ce qu'elle exige de moi. Voilà mes observations:

"La paroisse de Champlain érigée comme presque toutes les autres en 1722, a quatre lieues de profondeur sur deux lieues et demie de front. l'église est à peu près centrale, excepté en profon-

deur. Parmi les pétitionnaires ou plutôt les signataires de la requête adressée à Votre Grandeur, plusieurs ne sont encore que de jeunes enfants; les autres si on excepte deux ou trois ne sont pas résidants dans cette partie des profondeurs qu'on veut séquestrer et qu'on ambitionne parce qu'elle promet beaucoup pour la suite.

"La raison donnée est qu'il n'y a pas de chemin; la chose est vraie, mais je tiens de source que monsieur Bell, seigneur de la paroisse de Champlain, adjoint à monsieur Munro, est disposé à en accorder un à leur demande; et le chemin fait, les futurs habitants des profondeurs de Champlain ne seront guère plus éloignés de leur église qu'ils ne le sont de Sainte-Geneviève vers laquelle il leur faut franchir plusieurs côtes difficiles. Plusieurs ont été induits en cette démarche par ce que n'ayant encore rien payé pour l'érection du presbytère de Champlain quoiqu'ils fussent enfermés dans la répartition, on leur a dit qu'ils en seraient exempts s'ils pouvaient appartenir à Sainte-Geneviève Votre Grandeur sait par expérience combien est modique le revenu de Champlain et que ce revenu ne peut que diminuer; de plus, c'est ôter tout moyen d'ériger une seconde paroisse dans ces profondeurs, érection qui pourrait devenir nécessaire dans la suite. J'ai cru, Monseigneur, devoir soumettre, à Votre Grandeur, toutes ces raisons afin d'éviter tous reproches qui pourraient, à bon droit,m'être faits par mes successeurs."

A la date du 29 janvier 1833, M. Rivard s'adresse à Mgr Sinaï.

"Je regrette beaucoup de ne pas avoir répondu plus tôt à la lettre de Votre Grandeur en date du 10 du présent mois; la principale cause de mon retardement doit être attribuée à la longueur du temps qui s'est écoulé du moment de sa date à sa réception. Votre Grandeur a la bonté de me transmettre deux requêtes des habitants de Sainte-Geneviève de Batiscan et de Saint-Stanislas, rivière des Envies. J'en suis très reconnaissant.

"Votre Grandeur voudra bien me permettre de faire aujou-

d'hui à peu près les mêmes observations que je fis, il y a peu d'années, à sa Grandeur Mgr Panet; ma lettre d'alors doit se retrouver dans les archives. M. Dénéchaud, curé de Deschambault, ayant été député en 1825 par Mgr Plessis pour cette fin a dû donner le résultat de ses opérations qui, je le sais, n'est pas favorable aux pétitionnaires. Je dois donc supposer:

1o Que les pétitionnaires n'ont point dit à Votre Grandeur, qu'à l'exception d'un ou deux, ils n'étaient point résidants dans la paroisse dont on sollicite le démembrement.

2o Qu'ils n'ont point donné à connaître que plusieurs d'entre eux, aimant à se dire de Champlain, n'ont dans cette paroisse que neuf arpents formant l'extrémité de leur terre, tandis que la plus grande partie avec leur établissement, est dans la paroisse de Sainte Geneviève.

3o Qu'il est à douter que les pétitionnaires de Saint-Stanislas aient fait connaître à Votre Grandeur que pour la plupart ils étaient au-delà des lignes de démarcation de ma paroisse, lignes établies en 1722, quoiqu'ils paraissent être de la seigneurie, et que Mgr Panet leur a permis, en 1829, d'être desservis par le curé de Saint-Stanislas, sans cependant leur permettre d'en être paroissiens.

4o Que les pétitionnaires, en général, n'ont pas mentionné qu'ils s'étaient opposés à un chemin de communication entre eux et Champlain qui, à tous égards, leur était très avantageux et qui ne les rendait pas plus distants de Champlain que de Sainte-Geneviève; le chemin pour parvenir à cette dernière paroisse étant extrêmement montueux.

5o Qu'il leur a été impossible de dire qu'ils formaient seulement le demi-quart des propriétaires de terre dans cette partie.

6o Que les pétitionnaires n'ont pas certifié que la paroisse de Champlain, dont la profondeur est de quatre lieues, pourraient

dans la suite être divisée et former une paroisse assez considérable, division qui deviendra impossible si le démembrement projeté a lieu et qui exposera un très grand nombre des futurs tenanciers à être très éloignés de leur église respective.

"Voila les observations que j'ai cru devoir soumettre à Votre Grandeur, et c'est à vous d'en juger.

Le curé vivait heureux et content au milieu de son bon peuple quand un ordre de son évêque l'appelle à Québec, en qualité de chapelain de l'Hôtel-Dieu. On comprend son sacrifice. Il fut énorme. Les paroissiens de leur côté ne pouvaient se persuader qu'il allait les abandonner. Ils confièrent une requête à M. Coffin homme influent du district, qui avait des intérêts dans la paroisse était bien connu de l'évêque de Québec. Ce bon monsieur écrit le 7 octobre 1836, à Sa Grandeur la lettre suivante: "Messieurs Constantin et Grandmont, députés nommés par la paroisse de Champlain, (à l'exception de neuf individus) nous ont représenté que c'est l'intention de Votre Grandeur de retirer, pour être chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, leur respectable curé, messire Loranger. Ils nous prient d'exprimer à Votre Grandeur leur extrême douleur.

"Il paraît que la confiance de la paroisse est tellement fixée sur M. Loranger qu'il pourrait résulter des divisions et des troubles même de son changement. Toute la paroisse—à l'exception de neuf individus—met sa confiance en lui. En outre, le major James Bell, fils du seigneur, qui réside à Champlain, rend le témoignage le plus flatteur au grand mérite et aux vertus de messire Loranger.

Nous osons espérer que si Votre Grandeur veut bien se rendre aux vœux des habitants de Champlain, cela assurera le bonheur de cette fidèle paroisse ainsi que ma reconnaissance sincère."

P. S.—L'honorable M. Bell aura l'honneur de conférer avec Votre Grandeur sous peu de jours, à Québec, au sujet de cette lettre.

Mais les réprésentations furent inutiles. La séparation eut lieu au milieu de regrets réciproques. M. Loranger demeura douze ans à l'Hotel-Dieu de Québec, puis un an à Bécancour, et, en 1850, il devenait chapelain des Ursulines des Trois-Rivières. Deux ans plus tard, Mgr Cooke, premier évêque du diocèse, le nommait son grand vicaire. Le 28 novembre 1857, le ciel couronnait sa persévérance pratique dans le dévouement et le sacrifice. Il était âgé de 68 ans. Ses restes mortels furent déposés dans la chapelle du monastère des Ursulines où il dort son dernier sommeil.

Chapitre XXIV

Choses de 1826 à 1850

SOMMAIRE:—Les inspecteurs et sous-voyers.—Un canon de bronze trouvé sur une batture devant Champlain.—Un naufrage en cet endroit.—Le pont de Champlain.—Les éboulis.—Les derniers seigneurs de Champlain.—Les deux Wickstеed.—Le notaire A. J. Martineau et ses notes manuscrites.—Le cultivateur (poésie).

Les inspecteurs et sous-voyers de 1841 à 1842 étaient pour Sainte-Anne de la Pérade: inspecteur, François Rivard; sous-voyers: David Laflèche, Joseph Lanouette, Jean Gariépy, Louis Perrault, Jean Toutant, fils, Ephrem Charet, F. X. Charette, François Leduc fils, Joseph Boisvert.

Fief Sainte-Marie: inspecteur, Pierre Leblond; sous-voyers: Uldoric Lanouette, Joseph Germain, Casimir Beaudoin, Archange Tessier, Antoine Bigué-Nobert.

Sainte-Geneviève: inspecteurs François Germain dit Magny et Edouard Trudelle pour le sud de la rivière; sous-voyers: David L'Heureux, Augustin Massicotte, Damase Carpentier fils, Antoine Desaulniers, Abraham Trottier, Jean Perigny, Laurent Gervais, Joseph Veillet, Marcel Saint-Amant, Bénoni Grandmaison, Michel Veillet, Magloire Brouillet.

Saint-Stanislas: inspecteurs, Hubert Sirois et Jacques Bordeleau; sous-voyers: Pierre Gervais, J. Thivierge, Joseph Matte, Louis Trépanier, Joseph Mongrain, Narcisse Cosset, Jean Bonenfant, M. Bordeleau, H. Lapointe, François Giguère, Louis Champagne, Albert Baribeau, Pierre Grolo.

Etablissement sur la rivière Batiscan, inspecteur, Joseph Charet, père; sous-voyers: Antoine Tiffaut et Joseph Dionne.

Saint-F.-Xavier de Batiscan, inspecteur, monsieur Leblond; sous-voyers: Alexis Brunel, François Lanouette, Jean Trottier, Laurent Moreau, Antoine Trottier, Clément Moreau.

Champlain, inspecteur, Olivier Dubord ; sous-voyers: François Bellerive, Antoine Duval, Olivier Fugère, Alexis Toupin, Pierre Belletête, Edouard Turcotte, Ovide Dontigny, Pierre Grandmont, Olivier Frigon, Pierre Fugère, Jean Dubé, Augustin Gignac, Louis Beaudoin, Michel Lahaye, J. Hamelin, fils, Joseph Dubé.

Etablissement des Chutes de la rivière à la Lime, inspecteur, François Godchère; sous-voyers: Joseph Houle, Médor J. Lemieux, Jean Thibault depuis la chaîne de roches jusqu'à chez Abraham Baril.

Cap- de la Madeleine, inspecteur, Edouard Baptiste Lacroix sous-voyers : F. X. Toupin, Joseph Courteau, F. Barette, Isidore Belleville, Lévis Deveau, Pierre Verrette, Joseph Bacon, Michel Lacroix, Louis Leduc, Léon Rocheleau, Joseph Lamothe.

Saint-Maurice, inspecteur, Joseph Grenier; sous-voyers: Jean Meunier, Olivier Thibaudeau, J. B. Doucet, Antoine Lacourse, Louis Robert, Albert Shiller, David Doucet, François Chorel Dorvilliers, Alexandre Young.

Les brigantins étaient des bâteaux de transport pour le service des côtes et des rivières portant bas-bord, voiles et rames et cinq ou six hommes d'équipage. C'est de l'une de ces barques que le "canon de bronze" a dû choir dans le fleuve. Il fut trouvé par M. Le Chasseur le 28 juillet 1828, sur un banc de sable vis-à-vis Champlain.

Depuis 1826 on a retiré de l'eau deux ou trois autres petites

pièces du même genre entre Montréal et Québec; et ce qui fait bien voir qu'elles appartenaient à la navigation fluviale, au cabotage, c'est qu'elles ne peuvent être comparées par la forme et par les dimensions aux grandes pièces trouvées plus bas que Québec où règne la navigation océanique.

Disons, à propos, comment était fait ce "canon de bronze".

Longueur: trois pieds quatre pouces et demi. Bouche ou âme: trois pouces de diamètre. Au lieu du bouton, une cheville ou levier en fer de dix pouces trois quarts placés à la culasse pour pointer. Un pivot en fer appelé "chandelle," divisé en deux branches comme une fourche, servait de monture; c'est le support des pierriers, et cela va de soi puisque le canon de bronze était de la classe des pierriers.

Le bronze de l'arme était d'un beau métal, irrégulièrement travaillé; c'est l'enfance de l'art de la fonderie des canons. On en voit la preuve en la comparant avec les descriptions et les gravures des pièces du seizième siècle que l'on rencontre dans les ouvrages sur l'artillerie. Mais où il est curieux de s'arrêter devant ces premiers produits d'un génie évoqué par l'invention de la poudre, c'est en ce qui concerne son mode de chargement. La gargousse entrait par la culasse, n'en déplaise à nos modernes qui croient avoir trouvé cela. A l'endroit où est la "lumière" de nos canons et la "cheminée" de nos fusils (mettant de côté les innovations des dernières années) le "canon de bronze" comme tous ceux de sa classe en son temps, possédait une ouverture dans laquelle on glissait une boîte ou chambre mobile qui y était retenue solidement par une cheville de fer. Le coup parti, on enlevait la cheville, on retirait la boîte dans laquelle se plaçait une charge nouvelle—et le tout était remis en place pour un second feu.

Cette relique ne nous a pas été conservée. Le musée LeChasseur qui la contenait a été détruit dar le feu à Québec.

Une note officielle de 1846 dit que le pont de Champlain évalué à mille louis n'est pas commencé, à cause du haut prix des matériaux et afin de régler certaines réclamations relatives au droit de passage ou localisation de ce pont.

On croit la terre rigide partout, massive, fixée à demeure, passive, solide, mais elle remue et change de forme, par endroit, d'une manière étonnante. Sur la rivière aux Lièvres qui tombe à l'Ottawa, un immense plateau a glissé dans le courant avec les fermes et les personnes du lieu, ces années dernières. Il ne reste là qu'une table de pierre sans végétation aucune, en attendant que les détritus de la forêt voisine lui apportent de nouveau les éléments d'une couche terrestre et qu'il survienne plus tard un autre pareil éboulis.

Les terrains qui s'enfoncent ou s'éboulent en grosses masses sont assez communs dans la région des Trois-Rivières. Cela provient en partie de l'action des anciens tremblements de terre qui ont disloqué la croûte terrestre et opéré des tassements peu solides, des vides ailleurs, des creux, des voûtes que le travail lent et sûr des pluies et des petits cours d'eau minent constamment jusqu'au jour où le tout s'effondre. Il y a aussi les formations de glaise, de sable reposant sur le roc et que les infiltrations amènent à glisser vers le bas des pentes, le long des rivières. L'aspect des localités dans le Cap, Champlain, Batiscan, confirme le récit des secousses extraordinaires de l'année 1663 où elles se succèdent durant sept ou huit mois avec intensité. C'est alors que le rocher des Grès s'est écroulé, que Shawinigan a changé de forme, que l'île aux Tourtres est descendue de la falaise du Saint-Maurice pour aller se placer dans la rivière et que le bras du Saint-Maurice qui traversait la ville s'est en partie asséché.

Le fleuve a envahi une lisière de terrain de trois à quatre arpents de largeur sur sa rive gauche, depuis la Pointe du Lac jusqu'à Batiscan. Les rives élevées ont aussi été minées et déchiquetées par les eaux et les glaces tandis que les plages basses se recouvraient graduellement par ces mêmes eaux du fleuve et y

restaient. Les pointes des îles qui sont dans l'embouchure du Saint-Maurice et qui regardent le fleuve formant comme les entrées de trois rivières voisines les unes des autres, ont été rognées sur une distance considérable.

Sur le bord de la rivière Champlain, vers 1820, nous dit-on, chez Maurice Lepellé-Lahaye, un éboulis important se produisit sans autre résultat que des pertes matérielles.

Le 18 août 1823, vers trois heures de l'après-midi, il s'est fait au village Ayotte, paroisse de Champlain, sur la rivière, un éboulis de deux cent sept arpents en superficie. Cet énorme morceau de terre s'étendait à cinq ou six arpents du bord de l'eau, tout a glissé dans la rivière avec arbres, granges et tout ce qu'il portait. Sur vingt-six arpents la rivière a été remplie. Au moment de la catastrophe on entendit un immense grondement et plusieurs personnes disaient avoir senti l'odeur du souffre ou du bitume. La rivière étant bouchée, il en résulta une inondation. Joseph Dubé a été transporté à cinq arpents de l'endroit où il se trouvait au moment où le sol a commencé à mouvoir; on l'a trouvé enfoui jusqu'au cou dans la terre. Il perdit une île de cinq arpents superficiels qu'il possédait, car l'amoncellement des débris a fait disparaître cette propriété. François Hamelin s'est vu enlever beaucoup de terre, de blé et de foin entraînés dans le bouleversement. François Cosset a fait une grande perte de grain. Un lit de glaise et un lit de sable, situés en sous-sol et travaillés par l'eau, ont été la cause de ce dégat.

Vers 1860, à Bon-Désir, dans le bas du Saguenay, il y eut soudainement un grand morceau de terre déplacé. Une famille de l'endroit s'aperçut que la maison qu'elle habitait changeait de place ainsi que le sol, mais tout s'arrêta sans trop de dommage. Comme le fleuve n'était pas loin, on se croyait perdu à jamais.

A Nicolet vers 1876 une famille périt de cette façon. Le terrain descendit dans la rivière et alla écraser une maison sur l'autre rive.

Le 13 mai 1878, la terre d'Adolphe Charretier, paroisse Saint-Luc de Champlain, se mit en mouvement avec un grand bruit. C'était le long de la rivière la Fourche. On aurait dit une mer ondulée qui roulait toute dans une seule direction. Monsieur Charretier était dehors occupé au travail ordinaire. Il cria à sa femme de sortir de la maison qui s'en allait en branlant du côté de la rivière. La famille sortit, en proie à la terreur, mais le sol se brisait et madame Charretier fut engloutie à moitié dans une crevasse. Etant tout près de la maison, elle s'y cramponne; ses enfants imitent son exemple. La maison s'enfonce. Les personnes grimpent tant bien que mal et les voilà sur le toit appelant des secours. La maison s'écrase. On retombe sur le sol. L'une des filles reçoit un coup violent à la jambe, un petit garçon est encore plus maltraité. Enfin, tous furent tirés du péril, mais la ruine est à peu près complète. Dix arpents de long sur trois de large sont remplacés par des trous, de vastes sillons, des blocs de glaise, un aspect qui fait horreur. On a sauvé les chevaux; les vaches, etc. sont perdues.

Léon Ledieu, dans le Monde Illustré du 19 janvier 1889, écrit: "Vers 1877 ou 1878, à Saint-Luc, comté de Champlain un affaissement subit du sol se produisit sur une étendue de seize arpents de longueur sur autant de largeur, soit donc un total de deux cent cinquante arpents. Le niveau du sol baissa, en certains endroits, de quinze à vingt pieds et on constata ailleurs la production non moins rapide de mamelons de vingt-cinq à trente pieds de hauteur. Une maison fut emportée et toute une famille ensevelie dans les décombres, au moment où l'on se mettait à table. Grâce aux secours intelligents que l'on porta aussitôt aux malheureuses victimes de ce bouleversement, il n'y eut pas d'accident très grave à déplorer. En cette occasion, le déplacement du sol produisit un bruit semblable à un violent coup de tonnerre qui fut entendu à plusieurs milles de distance."

Le 1er mai 1877, à Sainte-Geneviève de Batiscan, vers onze heures de l'avant-midi, une très grande lisière de la côte de la rivière Veillet descendit dans le courant, emportant le moulin à fa-

rine de Hilaire Massicotte à dix-huit arpents. Le meunier Lanouette, sa femme et trois enfants y périrent, ainsi que Jean Cloutier de Saint-Prosper qui se trouvait au moulin en ce moment. M. Cloutier était le père de M. le chanoine Cloutier plus tard évêque des Trois-Rivières. La rivière à Veillet descend avec impétuosité de plusieurs coteaux escarpés et entre dans la Batiscan près de la terre de Filteau à Sainte-Geneviève. Hilaire Massicotte a été emporté par le torrent mais il a fini par reprendre pied sur le. sol.

En décembre 1889, sur la rivière Yamaska, on entendit comme un roulement de tonnerre et les maisons tremblèrent. M. Louis Héroux, regardant par la fenêtre aperçut des arbres qui s'en allaient vers le bord de l'eau. Il vit glisser trois arpents de large de sa terre sur cinq de profondeur, commençant à dix pieds de la maison et allant remplir la rivière. Ce terrain portait de gros ormes, des trembles, senelliers, pruniers, pommiers et d'autres arbres fruitiers, le tout resta debout et se trouva ainsi au milieu de la rivière comme transporté avec la main. L'épaisseur de terrain entraîné variait de vingt à vingt-cinq pieds. Les voisins s'étaient sauvés de chez eux. M. Héroux est resté dans sa maison et rien de plus n'est arrivé.

La *Gazette de Berthier* du 4 janvier 1889, publie cet article: "Lundi dernier, 31 décembre, à la Petite Rivière de Berthier-en-haut, madame Pierre Savignac a été victime d'un véritable désastre. Près de deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur, où était bâtie madame Savignac, se sont déplacés dans un instant, laissant à plusieurs endroits un vide de vingt, trente, quarante et même cinquante pieds de bas. Une grande partie du terrain a été bouleversé. Une écurie, une remise, un hangar, cent cinquante pieds de bâtiments ont été défaits et engloutis. Deux chevaux, trois vaches à lait et plusieurs volailles ont péri. Au-delà de deux mille bottes de foin et plusieurs boisseaux de grain ont été enterrés. Un morceau de terrain où étaient plusieurs cordes de bois, a été transporté à un arpent plus loin, sans que le bois fût dérangé. Le lit de l'ancienne rivière est complète-

ment rempli et l'eau a pris son cours à l'endroit du terrain déplacé. Personne ne peut expliquer la cause de cette transformation et de ce déplacement de terrain. Rien de plus épouvantable à voir, paraît-il. Tous les jours un grand nombre de personnes se rendent à cet endroit." La Petite Rivière, c'est la rivière Bayonne.

A Saint-Luc, comté de Champlain, 1er septembre 1890 rive sud de la rivière à quatre arpents de l'église une bande de terre de cinq arpents sur quatre est allée dans la rivière où s'est formée une digue de trente pieds de haut. Le moulin de Camirand à une quinzaine d'arpents plus haut a été inondé jusqu'au deuxième étage. On l'a étançonné et attaché du mieux possible pour qu'il pût résister au courant. Les côtes de la rivière étaient élevées de soixante à quatre-vingts pieds. Le terrain est argileux. La rivière obstruée causa une inondation.

Que s'est-il passé depuis la fondation de Champlain jusqu'à 1820 en fait de perturbations de ce genre, dans les limites du comté actuel? Il est probable qu'elles étaient moins fréquentes et moins considérables. Le défrichement a dû leur aider au cours du XIXe siècle. Si, dans le temps déjà lointain du siècle d'avant celui-là, de pareils mouvements du sol ont eu lieu le souvenir s'en est perdu et disons que ceux de 1820 à 1890 seraient un jour tout-à fait oubliés sans le présent passage de l'histoire de Champlain.

Ce que nous avons dit dans un autre chapitre au sujet du titre de propriété de la seigneurie de Champlain passant des mains de la famille Pezard à des acquéreurs, va se compléter par les explications suivantes:

L'acte de foi et hommage fait par Joseph Drapeau, le 12 mars 1789, mentionne l'octroi de ce fief en faveur de Pezard, sous la date de 1664; ensuite le brevet du roi, de 1689, confirmant l'octroi de 1664; ensuite la concession de 1697 donnant à la veuve Pezard une augmentation de trois lieues en profondeur; tout cela nous est connu.

En quatrième point, il est dit: "Un jugement de la cour des plaidoyers communs du district de Québec, du 6 novembre 1779 entre Jean-Baptiste Pezard de Champlain et Joseph-Antoine Pezard de Champlain, frères et jumeaux, qui déclare le dit Jean-Baptiste l'aîné d'eux et ordonne qu'il jouira de ce titre dans les biens nobles de ses père et mère.

"Cinquième, acte de foi et hommage du 2 juin 1781, rendu par le dit Jean-Baptiste Pezard de Champlain, de ses droits comme fils aîné dans le dit fief et seigneurie de Champlain, par devant Son Excellence Frédérick Haldimand, alors gouverneur de cette province.

Sixièmement, acte passé devant Pinguet et Berthelot Dartigny, notaire à Québec, le 10 septembre 1783, de vente faite à faculté de réméré, par le dit J. B. Pezard de Champlain au sieur Pierre Dupéré, marchand, de tous droits dans le dit fief et seigneurie de Champlain, comme fils aîné, pour la somme de quatre mille livres. Ensuite de cette pièce est un acte passé par devant Badeaux, notaire aux Trois-Rivières, le 15 septembre, même année, portant ratification de dame Charlotte La Guerche épouse du dit J. B. Pezard de Champlain de la vente ci-dessus.

Septièmement, un acte passé devant Deschenaux et Pinguet, notaires à Québec, le 21 février dernier, (1788) de vente et échange faites entre J. B. Pezard de Champlain et monsieur Joseph Drapeau, le comparant (12 mars 1789) savoir: le dit Jean-Baptiste Pezard de Champlain délaisse et abandonne, tant en son nom que comme procureur de dame Charlotte La Guerche, son épouse, par acte passé devant Leguay et Chaboilliers, notaires à Montréal le 12 février dernier (1789) au dit comparant (Drapeau) tous les droits successifs qu'il peut avoir et prétendre dans le fief et seigneurie de Champlain comme fils aîné et seigneur primitif, rentes, droits de cens, lots et ventes, droits et prérogatives honorifiques attachés au dit fief, et tous ceux qu'il peut avoir et prétendre dans la mesure du moulin banal du dit fief, et dans le terrain en dépendant et que le dit comparant, en échange, transporte au dit J. B.

Pezard de Champlain deux emplacements contigus de quarante pieds de front chacun, sis au niveau de l'anse Saint-Henri en cette ville de Québec, le dit échange fait en outre en payant par le dit comparant au vendeur le prix et somme de cinq mille livres de vingt sous pour soulte et retour—au bas duquel acte est une quittance, en date du 1er avril de cette année (1789) du chevalier Thomas Mills, receveur général de Sa Majesté, au dit comparant, d'une somme de quatre-vingt-six livres dix sous pour le droit de relief et revenu d'une année de la partie de la seigneurie mentionnée, que le dit comparant a dit avoir à nous représenter, nous suppliant qu'il nous plaise le recevoir," etc. Selon la formule ordinaire de ces sortes de documents.

Il existe un acte du notaire Badeaux daté 7 juillet 1783 montrant que Mlle Marie-Anne Pezard, fille de Joseph, vend à Pierre Dupéré, marchand de Montréal (marié à Marie-Josette Pezard) un quart dans cinq-sixième de la seigneurie et tous ses autres droits à l'exception de sa part dans une prairie qu'elle tient conjointement avec ses frères et sœurs, proche de la rivière Champlain, moyennant la somme de quatre cents francs que Dupéré lui payera.

D'après les livres de comptes de la Fabrique, Drapeau a payé 18 francs dix sous pour un constitut, l'année 1797 comprise. En 1798, Winter paie aussi pour un constitut, comme seigneur de Champlain. En 1800, Joseph Alexandre paie pour un constitut et il est qualifié de seigneur. Il avait été procureur des Cabanac et peut être avait acheté leur part. Une fois la nouvelle église établie (1808) il n'est pas fait mention du constitut de Drapeau.

Nous ne savons quand les héritiers de Drapeau vendirent leurs droits à Munro et Bell, marchands de Québec qui avaient à bail l'exploitation des forges Saint-Maurice.

Mathew Bell, né en juillet 1769 à Berwick sur la Tweed frontière de l'Ecosse et de l'Angleterre arriva à Québec en 1785 et, plus tard, entra en société avec deux négociants Davidson et Kees.

En 1789 il était associé de David Munro. De plus, on le voit intéressé dans les forges Saint-Maurice et, l'année suivante il épouse Anne fille de James Mckenzie des Trois-Rivières qui mourut vers cette date. L'agent de Bell aux Trois-Rivières se nommait Naismith, mais lui, il demeurait à Québec. Le bail des forges, en 1806, est au nom de Munro et Bell, pour vingt et un ans à cinquante louis par année. Jusqu'en 1843 Bell eut des intérêts dans les forges. Le bail alla jusqu'à huit cents louis. On employait parfois trois cents hommes dans cette usine. Nous avons eu en 1800 Mathew Bell et Thomas Coffin comme députés du comté de Saint-Maurice. En 1809, Bell est encore membre de la Chambre. En 1810, lui et Badeaux représentaient les Trois-Rivières. En 1812, c'est Bell et Coffin. La vie de ce personnage est à écrire. Il mourut en 1849. Munro et Michel Caron étaient les députés du comté de Saint-Maurice en 1804.

Lorsque les affaires de la maison Munro et Bell prirent une mauvaise tournure, la propriété de la seigneurie de Champlain devint un cas de dispute. Munro était décédé à Bath en Angleterre, Bell se mourait. Il y eut procès. L'avocat, George Irvine, de Québec, avait pris la cause de Bell. La veuve Munro avait nommé dans son testament, comme exécuteurs de ses dernières volontés, sir Edmund Filmer du comté de Kent en Angleterre, William Woodroffe du comté de Middlesex, environs de Londres, et le capitaine David Arthur Munro, du 12e lanciers. La cour de Québec par un jugement du 5 juin 1850, déclara la réclamation Munro fondée et par suite le shérif des Trois-Rivières reçut instruction d'opérer la saisie et de vendre aux enchères, ce qui eut lieu pour la moitié indivise de la seigneurie peu après la vente, le 8 novembre 1850, le titre fut adjugé aux héritiers Munro au prix de neuf cent vingt-cinq louis du Canada.

Par acte devant John Carr Griffin, notaire à Montréal, e 24 septembre 1857, la succession Munro vendit à Thomas Brown Anderson et, celui-ci, le même jour, vendit à Gustavus William Wicksteed pour la somme de 3,250 louis.

Gustave-William Wicksteed, seigneur de Champlain, né à Liverpool le 21 décembre 1799, était destiné à boucler un siècle par les deux bouts, moins quelques mois, toujours alerte de corps et d'esprit.

Après avoir suivi un bon cours à l'école fameuse dite des Marchands-tailleurs, à Londres, où il était dès l'âge de sept ans, puisqu'il assista aux funérailles de Nelson, il prit goût à l'étude du génie civil et s'y livra avec ardeur, mais, sur l'invitation de son oncle, le juge Fletcher, du district de Saint-François, il arriva à Québec en 1821, se mit à l'étude de la loi, apprit le français jusque dans ses finesses et déploya bientôt des talents unis à un sens légal remarquable, qui le recommandèrent aux autorités. Dès 1828, il fut nommé assistant du greffier-en-loi de l'assemblée législative et resta dans ce poste jusqu'à la suspension des affaires en 1838.

Tout de même, en surveillant la traduction des statuts et s'assimilant, par ce moyen, de vastes connaissances, il ne reçut ses degrés d'avocat qu'en 1832. L'année suivante, il prit passage sur le *Royal William*, premier vapeur qui partit de Québec pour l'Angleterre, et rendu au quai de Gravesend, faubourg de Londres, il aperçut son frère, Horatio-Asprey, qui l'attendait. Celui-ci, âgé de vingt-deux ans, voulait voir le Canada: il y resta soixante-quinze ans. Tous deux débarquèrent à Québec en 1834, dans le feu de la politique causé par les "quatre-vingt-douze résolutions" de Papineau.

L'habitude qu'avait Gustave d'écrire dans les albums et de faire des vers de société qui cou[illegible]nt sous le manteau, jointe à l'agrément de sa conversation, l[illegible] valait le titre de poète dans les cercles de Québec. En deux lignes, il ajustait une pointe qui portait coup:

"Sur le terrain où Wolfe a cueilli des lauriers
Dalhousie ne parvint qu'à récolter de l'avoine."
En 1837, les dames de la ville se lamentent.
Oh my Lord Gosford . . . .
Why don't you give us a ball ?
Oh dear! what can the matter be!

Et elles se mettent au nombre de quatre-vingt-douze pour faire de l'agitation, réclamer des danses et des dîners; enfin, elles se prononcent pour Papineau qui ne peut manquer, en galant homme de leur donner beaucoup de bals et de concerts.

Plus tard, à Ottawa, on citait de lui ce jeu de mots intraduisible en français:

By-Town was built By By, but by-and-by,
Both By and By-Town died, so Bye-Bye-By!

Bytown fut bâti par By mais ensuite By et Bytown disparurent, donc adieu By.

En 1825 ou 1837, la littérature de la colonie n'allait pas plus loin. M. Wicksteed s'en tenait encore à cette mesure aux dernières années de sa vie, semant des petites pièces pour les amateurs du genre, aussi dans les revues, les journaux et toujours avec succès. Quand il ne traduit pas Horace, il fait des vers latins ou traduit des chants français. Tantôt il aiguise une épigramme, tantôt il tourne une lettre de sentiment, ou bien il charpente une fable sur l'a-propos du moment. Des hymnes religieux, des chansons patriotiques, des parodies très gaies, des couplets sur tous les tons, telle est sa manière d'employer les heures de loisir. Beaucoup d'étude, à part cela, une grande application à ses devoirs, enfin, un bel esprit dans le meilleur sens du mot.

Quant vint le rétablissement de la constitution, en 1841, M. Wicksteed fut nommé greffier-en-loi de l'assemblée législative, charge qu'on lui continua pour les Communes en 1867, et dont il sortit en 1887, prenant sa retraite.

Il y aurait un chapitre à faire sur les comités, enquêtes, commissions, etc., où il a exercé sa science et son adresse. Quelle mine d'anecdotes que ses souvenirs sur tant de sujets! Combien

de fois n'a-t-il pas répondu en conversation sur une question de droit par une historiette plus instructive qu'un article du code civil.

En parlant du code, il tenait sur le bout du doigt l'histoire des institutions de Justinien, les capitulaires de Charlemagne, le travail de Napoléon, tout comme s'il eut été codificateur à côté de ces trois souverains. Un jour qu'il causait d'abondance sur ces matières arides mais si intelligibles dans sa bouche, entra sir George Cartier, qui, voyant la scène, fit signe de ne pas se déranger, alla s'asseoir et prêta une oreille attentive à la leçon du maître. Il y a tant à apprendre de ces bibliothèques vivantes, on voit jaillir tant de lumières de ces cerveaux éclairés, il est si bon d'écouter la science venant à nous sans qu'on aille la chercher!

La chronique parlementaire n'est jamais écrite; par exemple elle fait les délices de ceux qui vivent au parlement. Ceux-là, en toute convenance, ne confient rien au papier, car la vie des personnages officiels est lettre close. M. Wicksteed était fidèle au secret, mais sur quelque événement qui datait d'un peu loin, et dans l'occasion d'une certaine intimité, il fallait le voir ouvrir la boîte aux surprises!

On a dit dans le temps que la loi modifiant la tenure seigneuriale était l'œuvre de M. Wicksteed, et que, au moment de la mettre en vigueur, le ministre n'y voyait pas trop clair.

— Bah! l'homme qui a fait la serrure a gardé la clef, dit le loustic seigneur de Champlain. Et il offrit de nouveau ses services.

Cette histoire de serrure nous rappelle que la profession d'ingénieur entrait aussi bien dans les talents de M. Wicksteed. Au Canada, tout en étant homme de loi, il a construit des ponts, ouvert des routes et dessiné les engins d'un navire à vapeur qui a longtemps fonctionné.

Le chef du bureau des lois a une tâche énorme à remplir. Lui seul connaît bien les divers engrenages et l'ensemble de ce mécanisme qui se nomme une loi. Il l'a préparé dans l'étude, les recherches, le silence et la méditation. Au milieu du brouhaha de la controverse, voilà que la chambre enlève ou modifie un rouage de la machine. Le légiste qui veille signale le dérangement que cette chose déplacée peut produire. De jour et de nuit, il est à l'affût guettant à travers les broussailles des motions, des répliques et contre-motions les assauts qui se livrent et les pièces qui se détraquent. Et puis, l'imprimeur attend avec les épreuves d'une autre loi qui devra paraître demain. Et ce n'est pas tout! Qu'un homme fasse ce métier durant soixante ans et qu'il lui reste assez de ressort pour composer des vers, son éloge est fait d'avance.

—Je vous propose comme greffier de la chambre, M. Wicksteed, lui dit un jour Cartier; cependant vous rendez de plus grands services comme jurisconsulte. Le salaire du greffier est plus élevé.

—Alors, élevez le salaire du jurisconsulte.

—Parfait! la question est réglée.

Vallières lui parlait latin . . du mieux qu'il pouvait. Papineau causait avec lui en français et répétait "mon cher ami", comme Papineau savait donner du charme à ses paroles.

Les Canadiens-français aimaient M. Wicksteed et le regardaient comme un frère. C'était fort juste.

Un jour, celui qui écrit ces lignes, le voyant venir d'un pas souple le salue.

—Hé! j'ai fait une brochure. Je deviens auteur. Il faut bien que jeunesse se passe.

Il avait quatre-vingt-seize ans. Il mourut en 1898 presque centenaire toujours vif et l'esprit joyeux.

Son œil vif, sa mémoire heureuse, la rapidité du trait de son esprit, son bel air de savant aimable, ses manières courtoises et avenantes faisaient penser aux grands magistrats de la vieille France qui menaient de front l'examen de la loi et le culte des muses.

Dans WAIF IN VERSE, il se montra plus sympathique aux écrivains qu'aux hommes politiques. Il parle de MM. Holton, Morin, Lafontaine à titre de gens érudits; sans cela, il n'en dirait rien. Il aime le lettré, le chercheur, le rat de bibliothèque. Etre instruit, c'est tout à ses yeux. Le légiste s'efface devant des connaissances variées.

Parlant des Trois-Rivières, il dit à l'un de nos amis: M. John Neilson adressait la *Gazette de Québec* aux dames Ursulines des Trois-Rivières, à cause de sa femme, mademoiselle Hubert qui avait reçu son éducation à leur monastère, mais il avait fallu la permission de l'évêque.

Richard John Wicksteed hérita de son père dont il était tout le portrait par la douceur, l'urbanité, la complaisance. Il aimait beaucoup la lecture et s'était formé une grande bibliothèque. Ses études embrassaient plusieurs branches de sciences; il était ingénieur, écrivain, arpenteur, homme de loi. Il est mort en 1912 à Ottawa laissant à l'Université McGill tout ce qu'il possédait y compris la seigneurie de Champlain.

Terminons ce chapitre en utilisant les copieuses notes que le notaire André-Joseph Martineau s'est plu à consigner dans un cahier, pour son usage personnel, au cours des années 1847-1850 et disons d'abord que cet excellent tabellion, ce paroissien exemplaire ce modèle des bons conseilleurs dont tant de personnes gardent le souvenir était né à Québec ou dans le voisinage de cette ville, le 23 septembre 1812. Quant à son frère, Auguste-Narcisse, il était né à Québec, rue Saint-Nicolas, le 26 août 1817. La mère et les deux fils arrivèrent à Sainte-Geneviève de Batiscan, en 1827, avec un oncle du nom de François Langevin. En 1838, Auguste-Narcisse était tonsuré mais il préféra entrer dans le commerce à

Québec et y demeura par la suite. Le notaire s'établit à Champlain vers le même temps, et y vécut jusqu'à son décès, le 3 août 1874, laissant une veuve un fils et trois filles.

Voyons quelques passages du cahier de notes mentionné plus haut:

Aux élections de l'automne de 1847, Louis Guillet fut élu comme libéral dans le comté de Champlain contre Joseph-Edouard Turcotte. M. Martineau dit: "Louis Guillet, fils du membre élu, est nommé sous le ministère Lafontaine, agent des biens des Jésuites pour les paroisses de Sainte-Geneviève, Batiscan, Saint-Stanislas, le Cap de la Madeleine, Saint-François et partie des Trois-Rivières, en remplacement de Louis Eléonore Dubord, écuyer demeurant en cette paroisse."

"En 1848 nous avons obtenu un ministère libéral. Les élections se sont faites l'automne de 1847 et la majorité des membres élus sont libéraux." Le parti libéral était composé de Canadiens et d'un certain nombre d'Anglais dans le Bas-Canada. La majorité du Haut-Canada appartenait à ce parti. Les deux provinces formaient un seul parlement. Les libéraux ou réformateurs des abus anciens et nouveaux demandaient que les revenus et les dépenses du pays fussent contrôlés par la Chambre; que les ministres ne dépendissent plusdu gouverneur mais de la Chambre et que les nominations aux emplois publics fussent faites par ces ministres responsables à la Chambre. Le parti opposé voulait continuer le vieux système.

Dans l'été de 1848, le commerce du bois tombe entièrement; l'argent devient extrêmement rare et la pauvreté se fait sentir d'abord dans les villes, ensuite dans nos campagnes. La loi des écoles commence à fonctionner dans nos campagnes avec un peu moins de difficulté et les habitants de Champlain bâtissent deux maisons d'école en quelques semaines, malgré la neige, le vent et le froid. Louis Eléonore Dubord, écuyer, principal auteur de ces bâtisses, est nommé régisseur, avec M. Fabien Bailly de celle de

l'arrondissement numéro 2. Quatre écoles sont sur pied en cette paroisse et les instituteurs sont John Robertson, Louis de Montigny, Edouard Dufresne et Godfroy Beaudoin. Le nombre des enfants des deux sexes fréquentant ces écoles est d'à peu près 166."

"Ce fut dans le mois d'octobre 1848 que le Rev. Messire François Leduc, curé de Champlain, sans cesse persécuté par plusieurs paroissiens, fut obligé de laisser la paroisse et fut nommé curé de Saint-Joachim, district de Québec. Ce monsieur avait voyagé en Europe et relatait fort bien ses observations. Il fut remplacé par le Révérend Messire Denis Marcoux, jeune prêtre, plein de zèle et de ferveur qui fut reçu avec empressement par les paroissiens.

En février 1849: "M. François Marcoux, père de notre curé, aveugle depuis longtemps recouvre la vue. M. le docteur Landry de Bécancour est le chirurgien opérateur.

"Le 2 mars 1848. Le commerce est tout à fait réduit. Les habitants des villes et des campagnes sont pauvres; la misère commence à se faire sentir. L'argent est d'une rareté extraordinaire. Le froid a été excessif dans les mois de janvier et de février et, quoiqu'il y ait peu de neige, l'hiver est rigoureux. La glace est ferme sur le Saint-Laurent depuis dix lieues plus bas que Québec jusqu'à Montréal, ce qui n'était pas arrivé depuis trente-deux ans. Deux loups-marins sont pris dans cette paroisse, l'un par Edouard Brunelle dans un coffre à petit-poisson tendu pour la loche, et l'autre est tué par Joseph Marchand vis-à-vis l'Ile à Valdor."

"Le 24 février, 1849 aux Trois-Rivières, on a pendu en effigie M. le juge Dominique Mondelet."

C'était au coin Est de la rue Notre-Dame et du Platon. La maison était occupée par Olivier Gouin qui tenait la poste aux chevaux. Au coin de la rue était son enseigne, après laquelle était accroché le mannequin.

Juillet 1843 M. Duguay est curé de Champlain.

14 août 1844, Ed. Payement est curé de Champlain.

6 juillet 1845 confirmation par Mgr Sinaï.

Août 1845 M. Leduc curé.

1846 confirmation par Mgr Sinaï.

En 1848 le premier bateau à vapeur descend le fleuve jusqu'à Québec le 15 avril. La débacle avait eu lieu les 9 et 10.

En 1849 la navigation est ouverte le 21 avril. On allume le phare de Champlain.

En 1850 le phare de Champlain est allumé le 25 avril.

En 1851 la navigation ouvre le 18 avril.

Le choléra de 1849 n'a guère affecté Champlain. Il n'y est mort que Lubin Lamothe, navigateur, âgé de 19 ans, qui mourut à Québec.

Lac des Cossettes, 26 février 1850, premier acte notarié, passé dans la maison des Cossettes par A. J. Martineau, en présence de Zéphir Marchand, meunier de Batiscan et Pierre Reau résidant du lac. "Nous sommes partis à dix heures du matin et nous étions de retour à deux heures après minuit ce qui fait que nous avons parcouru vingt-quatre lieues avec le même cheval et cinq heures d'arrêt."

1850, 7 novembre. La moitié de la seigneurie de Champlain appartenant à la compagnie Bell a été adjugée à sir Edmund Filme pour 925 louis.

Le 27 décembre 1850 Martineau est nommé agent de la seigneurie.

Depuis novembre 1836 il était agent jusqu'à 1839. Bell était seigneur. Il perdit l'agence par suite de l'élection du docteur René Kimber. Ogden fut défait. Bell voulut forcer Martineau de voter pour Ogden. C'est Louis Guillet, beau-frère de Martineau, qui remplaça celui-ci.

A son tour Martineau remplaça Guillet.

Il est bien à désirer que les anciens de la paroisse mettent par écrit leurs souvenirs, car, sans cela tout se perd et l'on finit par oublier ceux qui ont vécu, travaillé, peiné avant nous et pour nous.

LE CULTIVATEUR

Emparons-nous du sol! c'est le cri des Normands.
Tout homme est un seigneur s'il marche sur sa terre.
Ce fut, en Canada, dès les commencements,
Le mot qui résumait le mieux les sentiments,
Car dans le défricheur est un propriétaire.

Le colon n'a qu'un but: se cramponner au sol.
Il veut s'en rendre maître en faisant sa conquête.
Rien de l'aventurier cherchant fortune au vol.
Mais travailleur adroit, rangé, franc et sans do ,
Compte sur l'avenir qu'il regarde en prophète.

La tâche a sa durée, allant de père en fils
Depuis les temps lointains où la forêt profonde
Lui masquait l'horizon entouré de périls.
Sa volonté tenace a refait le pays:
Il l'aborda désert, aujourd'hui c'est un monde.

Oui pour avoir le sol il livre des combats.
Le vieux globe enroulé dort sous sa couverture
Ne s'éveillant jamais qu'à la force du bras.
L'homme sait les trésors enfermés sous ses pas
Et pour les conquérir il dompte la nature.

"Emparons-nous du sol, c'est le premier des biens.
"Gloire au cultivateur qui fait vivre la foule.
"Les campagnes toujours sont nos fermes soutiens."
Voilà comment parlaient, jadis, les Canadiens.
Et, pour nous, la patrie est toute dans ce moule.

B. Sulte.

Chapitre XXV

CHRONIQUE DE LA PAROISSE, 1839-1847

SOMMAIRE:—PROCES AU SUJET D'UN BANC.—BENEDICTION D'UNE SECONDE CLOCHE.—LA TROISIEME CLOCHE.—INVENTAIRE DES MEUBLES DE LA FABRIQUE.—MISSION DU SAINT-MAURICE.—AUTRE AFFAIRE DE BANC.—MISERES ET DISPUTES DE M. LEDUC.—LES GENS DES CONCESSIONS DEMANDENT UNE CHAPELLE.

Une affaire de banc dans l'église, tout à fait sans importance aujourd'hui, paraît avoir occupé infiniment les paroissiens de 1840 et même plus tard.

Le 1er avril 1837, Mgr Sinaï écrivait à M. Duguay: "J'ai reçu votre lettre hier accompagnant le jugement de la cour des Trois-Rivières dans la cause de M. Dubord contre votre marguillier en charge. Après mon examen et après consultation, je suis d'opinion que l'affaire qui vient d'être jugée est d'une telle importance qu'elle mérite de paraître en cour d'appel. Comme j'ai lieu d'espérer que les présentes vous parviendront demain avant la messe, vous aurez soin d'assembler vos marguilliers aussitôt après la messe pour leur faire part de mon intention et pour les engager à autoriser le marguillier condamné, par une délibération en forme, à appeler du jugement qui vient d'être rendu contre lui. Ce sera ensuite le devoir de celui-ci de se rendre promptement aux Trois-Rivières pour aviser son avocat d'intenter appel.

"Je n'ai pas assez de temps à ma disposition, d'ici au départ de la malle, pour pouvoir consulter un de nos avocats et savoir de lui si nous avons quelque mesure à prendre ici pour cet effet.

S'il en faut prendre, on le fera lundi ou mardi au plus tard. Si tout peut se faire aux Trois-Rivières qu'on le fasse immédiatement et sans attendre autre avis de Québec.

P. S.

"Je serais flatté d'avoir au plus tôt une copie de la déclaration du demandeur contre le défendeur."

De Québec le 3 avril 1837, Mgr Sinaï écrit à M. Duguay: "Je suis bien aise d'apprendre que votre Fabrique a pris le parti qui lui était suggéré d'appeler du jugement rendu contre elle par la Cour des Trois-Rivières. M. Dubord peut se formaliser tant qu'il voudra de cette détermination de la part de la Fabrique. C'est lui qui a commencé la lutte sans y avoir été provoqué; il ne doit pas être surpris que la Fabrique la maintienne pour la défense de droits dont elle a toujours été en possession.

"M. l'avocat Duval s'est chargé de plaider la cause en appel et il écrit aujourd'hui à ce sujet à son confrère M. Dumoulin. M. Loranger lui a donné tous les renseignements nécessaires sur la question et devait vous écrire pour vous parler du cautionnement requis; mais je vois par votre dernière que cette formalité avait déjà été remplie.

"Faites en sorte qu'on n'adresse aucun reproche au demandeur au sujet de ce qui vient de se passer et s'il lui échappe quelque plainte amère qu'on n'y réponde qu'avec modération."

Le 3 avril 1837, M. Loranger écrit de Québec à M. Duguay, curé de Champlain:

"J'apprends de Monseigneur que la cause existante entre L. E. Dubord et Isidore Cossette, marguillier comptable pour l'année 1836, est finalement décidée, et malheureusement pour toute fabrique, en faveur du premier.

"Quoique la chose ne me concerne pas personnellement, mais seulement comme ancien curé d'abord, je n'y dois pas être indifférent, puisqu'il s'agit de l'intérêt et des fabriques en général et en ceci de la fabrique de Champlain en particulier.

"De l'avis de Monseigneur de Québec, de qui tu dois avoir reçu notice, ainsi que de Mgr le Coadjuteur et de M. le grand vicaire Demers, la fabrique de Champlain doit en appeler; on m'a fait consulter des légistes, et partout même réponse. L'avocat Duval s'accorde avec les autorités ecclésiastiques à ne pouvoir concevoir comment un tel jugement a pu avoir lieu.

"On m'a fait prendre ici toutes les précautions, pour que la Fabrique ne se trouve point en défaut, en cas d'appel. M. Duval s'est chargé d'écrire à M. Dumoulin sur cet article. M. Dumoulin est prié de vouloir bien procurer deux cautions sur ma responsabilité, ne pouvant moi-même me transporter sur les lieux. Monseigneur me dit de profiter de la malle de ce soir pour t'écrire."

M. F. H. Belisle, prêtre, assistant secrétaire de Mgr Sinaï, s'adresse à M. Duguay, le 8 août 1837: "Monseigneur vous renvoie les deux papiers que vous lui avez transmis et que M. Loranger a montrés à M. Duval. Ce monsieur qui se charge de correspondre avec son confrère M. Dumoulin, en a pris connaissance et va aviser M. Dumoulin au sujet de cette nouvelle démarche de MM. Dubord et Davies.

"Les deux vaillants marguilliers auxquels ces deux messieurs se sont adressés, ont fait suivant M. Duval ce qu'il fallait. Ils doivent faire bonne contenance et ne point s'effrayer de tout ce qu'on pourra leur dire.

"Sa Grandeur désire bien qu'en tout cela, on s'abstienne de propos durs et injurieux, et que, s'il s'échappe quelque chose d'aigre du côté opposé aux appelants, on ne réponde qu'avec douceur et bienveillance. M. Loranger sera toujours prêt à correspondre avec vous en tout ce qu'il pourrait paraître convenable de faire savoir ici relativement à cette affaire."

De Québec, le 12 janvier 1838, M. le grand vicaire C. F. Cazeau écrit à M. Duguay: "A ce que Monseigneur vous a écrit hier, il m'a enjoint d'ajouter que j'ai vu ce matin votre avocat M. Duval qui m'a informé qu'il a plaidé hier la cause en appel d'un de vos marguilliers contre M. Dubord. Le jugement n'est pas encore rendu, mais il le sera assez tôt pour guider la réponse que devra faire le marguillier de l'année à M. Dubord si celui-ci lui demande une copie de la reddition des comptes du marguillier de 1835. Ce jugement sera rendu au plus tard le 20; s'il est possible de vous le faire connaître par la poste du même jour, vous serez en état d'en apprendre la teneur à vos marguilliers dans l'assemblée du lendemain. Il y a tout lieu d'espérer qu'il vous sera favorable quoique l'on ne connaisse pas l'opinion des juges."

De Québec, le 1 novembre 1839, Mgr Sinaï écrivait à M. Duguay: "Il ne m'appartient pas d'ordonner à une fabrique encore bien moins à un marguillier en exercice agissant de faire des dépenses qui ne sont pas dans la ligne des dépenses nécessaires au culte; je ne me considère donc pas comme ayant droit de prescrire à votre fabrique de payer les frais du procès en question; je ne puis que l'y engager et c'est ce que je crois avoir fait d'une manière assez forte dans la dernière lettre que je vous ai écrite. Toutefois je suis disposé à écrire une lettre que rien ne vous empêchera pas de communiquer à vos paroissiens pour les engager d'une manière pressante à payer ces frais et à mettre de côté pour le moment la confection d'un calice afin de pouvoir acquitter cette dette, lui faisant comprendre en même temps que l'avocat ayant recours sur la fabrique peut lui susciter de nouveaux frais parce que consultant à l'appel, elle a du consentir à tout ce qui pourrait s'en suivre et écrivez-moi pour m'informer si ce parti vous convient. Je ne tarderais pas à l'adopter. Il est, d'ailleurs, le seul que je puisse prendre.

"Je suis peiné de voir que vous êtes si sensible à la contrainte que vous éprouvez en ce moment. J'ai lieu d'espérer que vous ne tarderez pas à en être délivré."

Suspendons ce débat pour assister à la bénédiction d'une cloche qui eut lieu le 25 août 1840 par le ministère de M. F. X. Côté et dont les parrain et marraine furent M. Rivard-Loranger, ancien curé de la paroisse et mademoiselle Louise Byrne représentant Madame Jane Kiernan, seconde épouse du juge Vallières de Saint-Réal, qui s'était marié en premières noces avec une demoiselle Pezard.

Disons ici que Gilles Pezard avait pour ami à Québec le légiste Cugnet qui éleva deux demoiselles Pezard après la mort du père. L'une d'elles épousa Vallières et l'autre Adélaïde, se maria avec Michel Dubord, médecin, puis avec M. Martin Chinic, négociant de Québec, enfin en troisième noces avec M. Lanouette.

La cloche en question du poids de 267 livres, reçut les noms de Marie-Jeanne-Victoria, en présence de M. Pierre Duguay, curé de Champlain, M. Leduc curé de Batiscan et, naturellement, la foule des paroissiens et des visiteurs des environs. Les signatures au registre sont: F. X. Loranger, Louise Byrne, Adélaïde C. Lanouette, P. Duguay, prêtre, M.-Anne Duguay, Louis-Alphonse Dubord, F. X. Côté, Delina Lanouette, François Rousseau, James Buteau, L. E. Dubord, E.-A. Lanouette, Leduc,

A cette seconde cloche on en ajouta une du poids de 719 livres qui fut achetée le 17 novembre 1869.

Un inventaire des meubles etc, de la fabrique, pour l'année 1840, nous montre: Terrain de l'ancienne église environ six arpents en superficie, situé à une demi-lieue de l'église actuelle; aussi le terrain de l'église nouvelle, cinq arpents, y compris le cimetière et la place publique.

Un tabernacle et autel doré neufs.

Deux tabernacles, neufs, non dorés, dont un à la chapelle Saint-Joseph et l'autre à la chapelle Sainte-Geneviève.

Un tabernacle dans la sacristie, doré vieux

Deux crédences.

Un baptistaire.

Deux confessionnaux.

Deux grilles neuves.

Une chaire neuve.

Un banc-d'œuvre, neuf.

Trois fauteuils neufs.

Trois prie-Dieu.

Deux pupitres.

Une armoire neuve, pour les ornements.

Onze armoires pour habillements etc.

Une armoire pour les fonts baptismaux.

Deux guéridons.

Un coffre.

Un escabeau
Deux petits pupitres à missel, l'ancien, 1 neuf.

Un petit coffre-fort en bois.

Un réchaud.

Un panier à pain-bénit, neuf. Une petite custode pour l'exposition du Saint-Sacrement.

Un poèle de fer avec tuyau.

78 bancs dans l'église.

Dix sièges.

Seize grands bancs ou sièges.

Un porte-pain-bénit.

Six grands chandeliers avec croix argentées en neuf.

Quatre moyens chandeliers avec croix argentées en neuf.

Six moyens chandeliers avec croix dorés vieux.

Quatre petits chandeliers avec croix argentés, vieux.

Six chandeliers avec croix peints en jaune.

Quatre petits chandeliers avec croix peints en blanc.

Douze moyens chandeliers avec croix peints en noir.

Quatre petits chandeliers avec croix argentés, neufs.

Un chandelier pascal doré en partie.

Quatre petits chandeliers de cuivre.

Une croix pour les processions, cuivre argenté.

Quarante-six souches.

Un mausolée.

Un calice avec sa patène, argent.

Deux calices, argent.

Un ostensoir ou soleil, neuf, argent.

Un bénitier, argent.

Un encensoir et navette argent.

Une paire de burettes, argent.

Trois vases pour les saintes huiles, argent.

Deux encensoirs, cuivre.

Une fontaine, étain.

Une boîte d'étain aux saintes huiles.

Un vase d'argent pour les baptêmes.

Une lampe de cuivre. Un vieux bénitier de cuivre.

Une vieille lampe de bois argenté.

Quatre panneau.x

Quatre torches.

Un grand tableau:	La Visitation.
Un grand tableau	La Conception
Deux petits tableaux	Sainte-Geneviève

Un petit tableau	Saint-Joseph
Un petit tableau	La Sainte-Vierge
Un petit tableau	Sainte-Anne
Un petit tableau	Sainte-Catherine
Un petit tableau	Jésus crucifié.
Deux petits tableaux	Intérieur de la sainte Vierge.

Deux niches dans l'une desquelles est une sainte Vierge dorée et dans l'autre un saint Joseph aussi doré.

Une sainte Vierge aussi dorée.

Deux chasubles blanches de brocard.

Deux chasubles blanches damas de Lyon.

Une chasuble blanche satin broché.

Une chasuble rouge, damas.

Une chasuble couleur rose, damas.

Deux chasubles, vieilles.

Une chasuble verte, drap de Sicile.

Une chasuble verte satin fleuri.

Une chasuble noire, damas.

Une chappe blanche, brocard.

Une chappe rouge, damas.

Une chappe noire damas.

Une chappe violette.

Une paire de dalmatiques, blanche et rouge.

Deux étoles blanches, satin broché.

Une étole blanche, satin broché.

Une étole blanche argent, vieille.

Une étole rouge damas.

Une étole rouge, satin broché.

Une étole noire, laine blanche et violette.

Trois étoles noire, rouge et violette.

Trois parements, violet, rouge, vert, neufs.

Trois parements noirs.

Un dais, vert, satin fleuri.

Une bannière, noire, laine.

Treize aubes.

Trente-sept surplis.

Trente-sept amicts.

Trente-neuf purificatoires.

Quinze corporaux.

Huit nappes d'autel.

Deux garnitures de nappe de communion.

Deux garnitures de nappe de communion.

Deux garnitures de crédence.

Deux serviettes.

Cinq rideaux pour couvrir les autels.

Une tenture noire pour chaque autel.

Trois tapis rouges pour les pupitres et prie-Dieu.

Un grand tapis neuf.

Un drap mortuaire.

Vingt-sept jupons.

Neuf bonnets carrés.

Un carreau neuf.

Deux robes de bedeau.

Trois missels.

Un rituel.

Deux anciens processionnaux.

Deux graduels.

Deux antiphonaires.

Deux processionnaux.

Six bouquets avec leurs pots.

Deux bouquets pour le Saint-Sacrement.

Un bouquet pour la sainte Vierge.

Six boites de carton.

Trois boîtes de bois.

Une boîte hostie, fer blanc.

Une boîte à couverture de soie rouge.

Une pelotte d'épingles.

Deux corbeilles pour la procession.

27 messes de fondation dont 3 grandes.

Indulgence des Quarante-Heures dans les trois jours qui précèdent le carême. Cette pièce est signée de M. Rivard, puis la signature est biffée et M. Duguay signe.

Le 14 août 1844, M. E. Payement, curé de Champlain écrit à Mgr Sinaï sur un sujet nouveau: "Quant à la mission du Saint-Maurice, et du temps de mon départ, je n'ai rien de bien arrêté là-dessus. Cependant, je crois pouvoir dire que je partirai vers le 2 ou le 3 de juin, pas plus tard que le 5. Le petit Sauvage est toujours sous ma garde. Il sera mon servant de messe et pourra me servir dans quelques occasions comme interprète; aussi, il nous exemptera un homme pour le canot, ce qui nous sauvera huit ou dix louis, pour cette fois.

"Nous ne pourrons probablement pas terminer notre chapelle de Kikendache encore cette année, mais le principal sera toujours fait.

"C'est moi, en effet, qui ai parlé d'un Père Oblat que le R. P. Supérieur m'a offert lorsque je suis allé à Montréal, quelque temps avant de descendre à Québec. Je n'en ai pas parlé à Mgr de Montréal, car je n'ai pas eu l'honneur de le voir. Sa Grandeur était dans le temps à l'hôpital.

"Le R. P. Supérieur m'a dit que tous ses sujets étaient à la disposition de Votre Grandeur, surtout pour les missions sauvages. Voilà, Monseigneur, tout ce que je puis répondre aux différentes questions que vous m'avez adressées."

Voici une autre affaire de banc que l'on peut mentionner à titre de simple curiosité. Nous n'en connaissons point la suite. La lettre est de Champlain, écrite le 30 août 1846 par Joachim Goguette à Mgr Sinaï.

"Veuillez me permettre, avec le plus grand respect, de m'adresser à Votre Grandeur au sujet d'une difficulté que j'ai avec le marguillier en exercice de cette paroisse, qui veut me disputer et m'ôter la possession et la propriété d'un banc que je possède à tous titres, depuis trente et un ans dans le jubé de l'église de Champlain.

"Un seul mot, sans doute, de Votre Grandeur pourrait aplanir et faire cesser cette difficulté. Quant à moi, je suis parfaitement décidé à en passer par ce que Votre Grandeur voudra me dicter, connaissant bien que sa décision sera juste et équitable. Pour faire connaître à Votre Grandeur la difficulté en question, je crois devoir lui dire qu'au commencement du mois de mai dernier, on a démoli le jubé de l'église sans la permission des propriétaires de bancs, au moins sans la mienne, après quoi on l'a reconstruit et aussitôt achevé le marguillier en exercice a fait procéder, après ma défense en forme, à la vente des bancs, du nombre desquels se trouve celui que je possède, c'est-à-dire le deuxième

de devant; lorsque je lui dis que c'était une injustice, il me dit que c'était la loi et m'offrait le quatrième en arrière, dans lequel deux personnes sur trois sont privées de voir; ainsi donc moi je suis décidé de me maintenir dans ma possession, si toutefois Votre Grandeur en décide ainsi. Une autre raison que le marguillier me donne est celle-ci: il connaît que j'ai bien le droit, mais que je suis pauvre et qu'il est autorisé à plaider à même les deniers de la Fabrique, et qu'il me trainera des Trois-Rivières à Québec et plus loin, s'il le faut. Et par là, me privera, par ma pauvreté d'obtenir mon droit; ensuite, ce qui m'excite à maintenir mon droit, c'est que deux autres de mes co-paroissiens, dans le même cas que moi, mais riches et capables de supporter un procès ont eu en échange de leurs bancs, chacun un banc d'une bien plus grande valeur que ceux qu'ils possédaient, et ce pour les tranquilliser. Enfin, Monseigneur, avant de ne rien entreprendre, je me soumets très humblement à votre décision, sachant bien que basée qu'elle le sera sur la religion et l'équité, elle sera pour mon plus grand bien et avantage. Daignez, Monseigneur, pardonner et rendre justice à celui qui a l'honneur de se souscrire de Votre Grandeur, le ....."

Bientôt après survint la désagréable dispute soulevée par certaine personne contre le curé, M. Leduc. Il serait inutile et peu édifiant d'en connaître tous les détails, la plupart se résumant en de purs bavardages, mais voici toujours une lettre de M. Leduc, du 10 juin 1847, adressée au secrétaire de Mgr Sinaï: "Monseigneur l'Archevêque a comme vous savez, autorisé l'érection d'un chemin de croix dans mon église mais nous a référé le mot suprême sur le mérite lithographique des trop petites images présentées par un individu de Champlain. Vous n'ignorez pas tout ce que j'en pense. Déjà, mon église, comme la vôtre, comme bien d'autres, ne sont que trop désappréciées à l'intérieur, par certains meubles qu'on nomme abusivement ornements.

Ah! qui n'éprouve pas de ces sentiments pénibles, j'ai presque dit d'indignation, à l'aspect hideux, voire même repoussant de ces nombreuses croûtes, (ce n'est pas le mot) de ces grotesques ca-

ricatures, qui déparent les murs de nos temples, d'ailleurs si dignes d'appréciation, même sous les rapports architecturaux.

"Il va sans dire, évidemment, que dans ces observations, je ne fais pas allusion aux images du chemin de la croix, ni de . . . ., ni de . . . auxquels une main exercée, dirigée par le goût a donné plus ou moins la mesure de son habileté. Il me semble que l'église de Champlain déjà vêtue d'indulgences par ses diverses confréries, pourrait attendre de ces temps plus heureux, où à même de ses propres deniers elle se procurera des gravures plus dignes d'elle, et de ses enfants, amateurs en général de bonnes et belles choses."

"J'ai réfuté, et je pense, péremptoirement, les cinq articles énumérés et articulés dans la note de Sa Grandeur sous la rubrique du deux courant à Trois-Rivères.

"Décidément, les supérieurs, même ecclésiastiques, ne sont pas toujours inaccessibles aux préjugés contre leurs inférieurs en autorité.

"Laissez-moi vous dire qu'à vous spécialement on vous en impose parfois sur le compte des curés de notre district trifluvien. *Videbitur in.* Quand nous étions sur le pied d'égalité, j'aurais pu vous dire quelque chose d'une correspondance suivie contre vous par vos supérieurs lors de votre ecclésiasticat à Saint-Hyacinthe, où plus tard j'ai vicarié; je dois dire pour ma part que les choses qui vous y étaient attribuées étaient sinon fausses du moins exagérées, alors comme aujourd'hui, dans la classe populaire, même la poésie faisait des dupes auprès des autorités ecclésiastiques à l'endroit de ses subalternes tant promus qu'à promettre au ministère; vous en savez assez là-dessus, je crois pour dire: *non ignara mali, miseris succurrere disco.*

"Quelques-uns de cette localité exaltent vos beaux sentiments sympathiques envers eux contre moi, mais ces braves dans leur zèle amer pour vous, vous compromettent souvent.

"Pardonnez-leur; ils ne savent ce qu'ils font. Moi je leur pardonne à mon endroit et le passé et le présent et le futur.

"Je suis un bon vieux cheval de bataille.

"Notre jubilé commencé dimanche dernier, va son train. Les gens reçoivent, écoutent la divine parole comme si un autre la leur annonçait. Le papa est bien, ses ruades toutes fraîches déjà se cicatrisant. Le bon homme, voyez-vous, n'a pas apparemment la chair mauvaise. Le dedans seul pèche chez lui; on se le tiraille à l'avance comme aisé futur; ce sera, sans doute au plus fort la poche. La Providence de Dieu qui se joue des joueurs arrangera tout à merveille. Possible que le quasi vieillard ait en réserve deux cordes pour son arc et qui sait si après des épreuves souvent réitérées, elle n'en fera pas son enfant gâté. Ce que Dieu garde est bien gardé. J'ai peut-être plus d'envie d'évacuer Champlain que l'on en a de m'en éconduire. Je ne le ferai toutefois, qu'à très bon enseigne, suivant ma promesse faite à Rome, à Saint-André-des-Frères. L'abbé Fréchette m'annonce de bonnes bases donc il a bon pied, bon œil; j'en suis fort aise, mais je m'oublie. Pardon à Dieu, priez pour moi pauvre pécheur, et n'oubliez pas ceux qui sont classés dans la même catégorie. En retour nous prierons pour votre persévérance."

Ce style, où les sous-entendus dominent, nous en dit long et nous embrouille. Examinons un peu les griefs allégués par certaines personnes contre M. Leduc. La pièce est du 5 octobre 1847:

1 De convertir le cimetière en poulailler.

2 D'assaut et batterie envers le sieur Lamothe et l'épouse de sieur J. B. Lacombe.

3 De refus des sacrements lors même que les personnes avaient été trouvées dignes d'y participer.

4 D'avoir proféré en chaire des paroles injurieuses au caractère d'un sieur J. B. Toutan, l'accusant d'avoir profané le jour du Seigneur, que Dieu l'en punirait par des revers dans sa fortune ou par la fuite du fils de M. Toutan.

D'avoir déclaré en chaire la raison pourquoi certains paroissiens qu'il ne nommait pas ne faisaient pas leurs pâques.

5 D'avoir suscité des brouilles et des querelles dans les familles.

6 De tenir en mauvais ordre et contre les avis de ses supérieurs les ornements qui servent au culte divin.

7 De prendre en chaire Dieu à témoin de ce qu'il avançait et de faire d'autres serments inutiles.

9 Les offices divins sont conduits sans aucun respect.

9 De tenir irrégulièrement les comptes des marguilliers et les revenus de la fabrique, contre la défense qui lui en a été faite, et d'avoir refusé de dresser acte de désaveu des fabriciens.

10 De détourner à son profit certains des deniers fixés pour l'entretien de l'église.

11 De mensonges répétés et notamment à l'occasion d'un chemin de croix donné etc.

12 D'être la cause de procès entre la Fabrique et les paroissiens.

13 De négliger l'éducation et l'instruction des enfants qui se disposent à leur première communion, ne donnant ses soins qu'à ceux qui lui rendaient quelques services.

14 De s'absenter sachant que quelques-uns de ses malades étaient malades gravement.

15 De forcer par sa conduite arbitraire bon nombre de ses paroissiens d'aller à confesse aux curés voisins.

16 De refuser le salaire aux officiers de la Fabrique.

Autre sujet, qui s'explique dans la lettre suivante de M. P. Patry, curé de Saint-Stanislas, sous la date du 26 octobre 1847: "En réponse à votre lettre du 23 que je viens de recevoir, j'ai l'hon neur de vous dire que, dans un village où il n'y a que 40 ou 50 feux, dont la moitié sont des cabanes, et la moitié des habitants très pauvres et obligés de passer l'hiver dans les chantiers pour nourrir leurs familles pendant l'été, je pense qu'il est peu profitable pour eux de se mettre en frais de bâtir une chapelle quelque peu coûteuse qu'elle soit. Il leur serait bien plus avantageux (ce que je leur ai dit bien souvent) d'avancer leurs terres, en abandonnant les chantiers, de se bâtir des granges et autres bâtiments nécessaires et surtout des maisons où leurs enfants ne seraient pas entassés pêle-mêle les uns sur les autres et ne seraient pas si savants. Mais pourra-t-on, en quelques années former une paroisse quand le troisième rang sera établi et le second plus établi et plus avancé? car les habitants de ce dernier rang n'ont que quelques arpents en culture, le reste est en bois debout. Mais de ce que l'on pourra former une paroisse dans la suite des temps, il ne s'en suit pas qu'on doive bâtir une chapelle tout de suite. Ces pauvres gens se plaignent d'être éloignés de l'église, c'est vrai ils sont éloignés les plus loin ont trois lieues à venir ici, mais je pense qu'il vaut mieux, pour leur profit, de les laisser venir les trois lieues, quand le temps le permet, que de les encourager à se bâtir une chapelle qui ne leur servira qu'assez rarement. C'est pour nos enfants disent-ils, mais la chapelle fournirait-elle des souliers et des vêtements à leurs enfants? Les instruira-t-elle? Ils se disent trop pauvres pour payer un tiers de cotisation aux écoles, et ils veulent bâtir une chapelle! Si c'est réellement pour leurs enfants, pourquoi ne les ont-ils pas envoyés à confesse dans une maison que j'avais choisie tout près de chez eux? Non ce n'est aucune de ces raisons là qui les presse

de demander une chapelle. Mais ils savent que les terres du troisième rang sont prises, ainsi que le reste du second, et que dans quelques années d'ici il faudra un prêtre au milieu d'eux, et je suis presque persuadé que c'est plutôt le desir d'avoir une place d'église marquée à leur avantage et au détriment de ceux du troisième rang qui les pousse à présenter la démarcation et à bâtir la chapelle. Quand le second rang et le troisième seront complètement établis, la chapelle d'à présent ne sera pas suffisante, les uns voudront la conserver parcequ'ils l'auront bâtie, les autres parce qu'elle ne sera pas dans le centre, et *inde*.

"Je n'ai reçu de cette partie de Champlain que 63 minots de tout grain. M. Côté me dit qu'il n'en a reçu que deux minots. Je pense que c'est un badinage qu'il a voulu faire, mais toujours je suis certain qu'il y a là la moitié moins que chez moi. D'un autre côté, la personne chez qui on se propose de bâtir maintenant la chapelle est dans le premier rang et elle m'a dit qu'elle n'entendait pas donner plus que la place qu'il faut à la chapelle et ce qui convient de plus pour la commodité des gens et leurs voitures. Or, je vous le demande, comment bâtir avec si peu de moyens et si peu de terrain et dans une place qui devra causer du trouble ? Voilà, monsieur, ce que je pense de l'entreprise de mes gens de Champlain. Vous pouvez faire visiter l'endroit par qui vous voudrez, vous aurez peut-être un rapport plus favorable aux gens, mais vous n'en n'aurez pas de plus fidèle."

L'histoire des concessions ou cantons nouveaux de la seigneurie de Champlain est à faire; mais le présent ouvrage en donne un aperçu assez clair pour que le lecteur en soit satisfait, croyons-nous.

Chapitre XXVI

LES CHOREL D'ORVILLIERS.

SOMMAIRE: Leur lignée.—Pierre François prête foi et hommage.—La maison familiale.—Les enfants du seigneur.—Mort du père.—Inventaire des biens.—Mme Laurent Marchand.—Mme Richer Laflèche.—Mme J.-Bte Toutant.—antoine Chorel.—Ses fils.—Mme Eleonore Dubord.—François Chorel Dorvilliers.

1663 (27 novembre), a Trois-Rivieres.

I. François Chorel, sieur de Saint-Romain épouse Anne Aubuchon.

1711 (20 aout) a Quebec.

II. Jean-François, sieur d'Orvilliers épouse Marie Couillard.

1746 a Champlain.

III. Pierre-François, sieur d'Orvilliers épouse Elisabeth Disy dit Montplaisir.

1784 (2 fevrier) a Champlain.

IV. François-Marie, sieur d'Orvilliers épouse Marie-Charlotte Poisson.

1816 (18 novembre) a Trois Rivieres.

V. François-Xavier, sieur d'Orvilliers épouse Marie Bureau.

1828 (16 janvier) a Champlain.

V. Antoine Chorel épouse Mélanie Duval.

1868 a Champlain.

VI. Aglibert Chorel, fils d'Antoine épouse Edwidge Brunelle.

VII. Antonio Chorel, fils d'Aglibert âgé en 1918 de 27 ans.

TROISIEME ANCETRE

PIERRE-FRANCOIS

A un demi-mille environ de la ligne qui sépare Champlain de Batiscan se trouve la propriété des Chorel.

Le 10 juin 1781, Pierre-François, sieur d'Orvilliers, prêtait foi et hommage devant Frédéric Haldimand. Trois ans plus tard, le 2 février 1784, son fils, François-Marie épousait Marie-Charlotte Poisson, fille d'Antoine et de Charlotte Tourigny de Gentilly. Les Chorel étaient alors à l'apogée de leur splendeur. Les nouveaux mariés entraient dans une maison neuve de trente-huit pieds de long sur trente et un de large, bâtie sur une terre de deux cents arpents en superficie. L'ameublement indiquait une grande aisance. Dans la salle, deux poêles, un miroir, une table, seize chaises, deux buffets, un bénitier, un crucifix, cinq lits garnis, des rideaux avec leurs baguettes, trois fusils et trois cornes. Dans la chambre, sept chaises de bois peintes en bleu, quatre canapés, dix volumes au nombre desquels se trouvait la sainte Bible, un buffet avec panneaux, des fuseaux à dentelle, un guéridon, un miroir, huit verres à patte et cinq grands, trois paires de rideaux et leurs baguettes.

La basse-cour est riche en oies, dindons et poulets. Il s'y trouve aussi huit vaches et trois génissess, trois bœufs de travail, trois chevaux et une jument grise, celle que montait le seigneur

probablement, car il est fait mention d'une aigrette rouge et d'une bande d'écarlate —une calèche et autres voitures. Dans la garde-robes du maître du logis, il y a des cloques, des mitasses vertes, des gilets rouges, des capots dont un violet, huit vestes et deux habits ainsi que des mouchoirs de soie et de coton.

Le grenier pouvait être considéré comme un magasin de marchandises générales. On y trouvait un canot, une seine, une ligne, des épées et leurs fourreaux, des rouets, dévidoirs, un moule à cueillères, un bateau à voile, des tresses de blé d'Inde, de la graine de lin, des faucilles, un farinier, une traîne sauvage, etc.

Le 23 novembre 1784, la naissance de Josette fut saluée avec bonheur. Le 21 février 1786, un héritier, François-Xavier prenait place au logis. Marguerite vit le jour le 12 mars 1789. Elle eut pour parrain Joseph Champlain et pour marraine, sa grand'-mère maternelle Charlotte Tourigny.

Marie vint au monde le 4 mai 1792.

L'année suivante, le 7 juin 1793, Louise est tenue sur les fonts baptismaux par M. Etienne Leblanc, négociant et dame Marie-Anne Lamothe-Champlain.

Une petite Françoise née en juillet 1794 mourut encore enfant.

Le jour de Noel 1796, naissait Antoine qui continuera la lignée.

En 1801, Paule, la dernière de la famille, est baptisée le 10 janvier.

La grand'mère Chorel d'Orvilliers, née Elisabeth Montplaisir est décédée le 14 janvier 1803 et le 24 mai, le sieur François Chorel d'Orvilliers, son fils, mourait à son tour, âgé de 54 ans.

L'aînée des filles, Josette, étant sur le point de se marier, il fallut procéder à l'inventaire des biens de la famille.

Cette formalité eut lieu le 23 janvier 1804. La mère est tutrice des enfants et M. Léon Champlain subrogé-tuteur.

Dettes actives:

Par le sieur Hamelin.	24 livres
Par Charles Méthot, boucher.	72 livres
Par J. Normandin	3 livres

Dettes passives:

A Alexis Dontigny pour résidu d'un lopin de terre.	600 livres
A Mme Champlain.	16 livres et 18 sous
A Michel Dontigny, pour gages.	42 livres
A P. Gendron.	15 livres

Titres et papiers.

Contrat de mariage passé devant le notaire Levrard, janvier 1784.

Testament de dame Dorvilliers, 10 octobre 1787, notaire Badeaux, par lequel elle fait divers legs, en faveur de François et d'Antoine Dorvilliers, ses neveux, à certaines charges.

Expédition de la concession de la seigneurie de Sainte-Anne à M. LeSueur et de Lanaudière chacun par moitié, par M. Talon, 20 octobre 1672.

Donation de moitié de la seigneurie et domaine par M. LeSueur à M. Dorvilliers devant Cusson, 5 juin 1693, ensuite 5 juillet 1695.

L'acte de foi et hommage pour la moitié de la seigneurie de

Sainte-Anne faite devant M. Bégon le 3 février 1723. Copie de foi et hommage prêtés devant Frédéric Haldimand, 10 juin 1781.

Procès-verbaux et papiers relatifs aux droits honorifiques.

Une liasse contenant trente-sept titres de concessions de terre dans la seigneurie Sainte-Anne.

Concession par M. Latouche à Charles Romain devant Ameau 1663.

Concession par le même à Romain devant Ameau, 1663.

Vente par Louis Faucher à Saint-Romain devant A. Délorme, 1675.

Concession apar M. Pezard à Louis Faucher devant Ameau, 17 mars 1665.

Vente par Michel Dési à Raymond Dési devant Pollette, 1744.

Vente par Michel Dési à Raymond Dési devant Carron, 1744.

Vente par Joseph Langi à Chorel Dorvilliers, 1775.

Procès verbal de partage.

Vente par Marie-Anne Dési au sieur Dorvilliers, fils, devant Badeau, notaire, 22 juin 1793, de 6 perches et 12 pieds de terre.

Vente par Dontigny à M. Chorel devant le notaire Badeau, 15 mai 1801.

Procès verbal d'Ignace Plamondon, en date du 22 et 23 octobre 1802.

Tous ces titres sont relatifs à une terre située à Champlain.

Vente faite par Babie pour Mme Crevier au sieur Romain devant Daniel Normandin, 1704, d'une partie du fief Hertel.

Un procès verbal de la part de fief par Marcouillier, 6 juin 1793.

Expédition faite par M. Lespinay, à Etienne Gagné le 17 juin 1734, devant Larue, notaire à Québec, sur lequel acte est due une rente constituée de 25 livres de 20 sous au capital de 500 livres.

IMMEUBLES

Une terre en fief et seigneurie faisant partie de la seigneurie Sainte-Anne de 60 arpents de front sur une demi-lieue de profondeur, tenant par devant au fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest à M. de Lanaudière et au nord-est à la seigneurie des Grondines, ensemble deux terres en fief dans l'autre part de la seigneurie de M. de Lanaudière et part dans l'île Saint-Ignace: les 3-4 au total et moitié de l'autre quart appartenaient au défunt François Chorel Dorvilliers, par le décès de son père tant par succession que par acquisition, et l'autre ½ quart de fief légué au défunt à certaines charges exprimées dans le testament de Thérèse Dorvilliers, sa tante. La seigneurie entièrement concédée dont il y est dû des arrérages qui n'ont pu être "ascerténés" mais que la requérante fera connaître le plus tôt possible.

Sept arpents de front sur deux lieues de profondeur faisant partie du fief Hertel, en la paroisse de Champlain, prenant par devant au fleuve Saint-Laurent, joignant au nord-ouest à la seigneurie de Champlain et au sud-ouest à Léon Champlain, dont le premier rang est concédé et la profondeur appartenant au défunt tel que ci-dessus à la seigneurie Sainte-Anne.

Une terre située en la seigneurie de Champlain contenant cinq arpents huit perches et dix pieds de front sur quarante de profondeur, au bout de laquelle le front se trouve élargi pour former 200 arpents en superficie, sur laquelle est bâtie une maison pres-

que neuve de 38 pieds de long sur 31 de large, lambrissée et couverte en bardeaux, une grange, le tout en bon état, laquelle maison est bâtie sur la part acquise pendant la communauté de Marie-Anne Dési, de laquelle terre, excepté les parties de Marie-Anne Dési et Alexis Dontigny, est propre au défunt.

Une terre située à Gentilly.

La requérante déclare qu'il est dû un constitut de 500 livres, à Québec, ave trois années d'arrérages à 5%.

Jean-Baptiste Jodoin est à la charge de l'ex-bien de la communauté.

Therèse Dorvilliers, décédée, aurait légué ses biens à cette charge. Il y a un procès relatif à la terre de Gentilly.

Signé Joseph Turcotte, Léon Champlain, Pierre Melchior de Champlain, J. Badeau.

Josette Chorel d'Orvilliers épousa, le 30 janvier 1804, M. Laurent Marchand. Lors de la pêche au petit-poisson, leur maison hospitalière était le rendez-vous des pêcheurs. On s'y amusait, on se chauffait et au besoin on y dormait sur les robes de carriole complaisamment étendues autour du poêle. Aujourd'hui, lorsque l'on évoque la mémoire du père Laurent, on termine l'entretien par son patois favori: "bouingre". Laurent Marchand avait un moulin à farine, au pied du coteau, en Picardie. Il n'a été démoli que vers 1907.

La biographie de François devrait suivre, mais pour être plus clair, nous donnons la préséance à ses sœurs.

Marguerite entra dans la famille Richer-Laflèche, de Sainte-Anne de la Pérade, par son mariage avec Joseph. La cérémonie eut lieu le 15 juillet 1806. Elle fut la tante de Mgr Laflèche. Son beau-père, Modeste, quatrième héritier en ligne directe du colon Pierre Richer, divisa la terre paternelle de quatre arpents,

en deux parties. Il donna celle de l'est à Louis et celle de l'ouest à Joseph.

C'est là au "Marigot" que vécut madame Joseph Laflèche. Elle y éleva sept enfants. Son fils, Hector, devint le père de M. l'abbé Edouard R. Laflèche, ancien curé de Victoriaville. Madame Laflèche, brave mère de famille mourut le 24 janvier 1841 âgée de 52 ans. M. Joseph Laflèche vécut jusqu'en octobre 1863.

Marie épousa le 5 février 1810, J.-B. Toutant. Comme paroissien, il eut souvent maille à partir avec son curé. Il affectionnait l'opposition. Un certain dimanche, il aurait, paraît-il, répondu par un "Satrégué, vous n'êtes toujours pas venu chez nous" à une affirmation du pasteur qui disait avoir visité toutes ses ouailles. Les histoires abondent dans la vie de Fanfan Toutant.

Il était capitaine et la fête du mai en était une pour toute la paroisse et particulièrement pour les amis. Vers dix heures commençait la fusillade qui noircissait le mât de poudre et la journée se terminait par un grand repas où l'on s'amusait franchement.

Louise encore mineure épousa le 6 avril 1812, Louis Marchand neveu de Laurent. La biographie de grand'mère Lisette a été donnée au tôme premier de cette histoire. Elle était restée bien attachée à sa famille, et quand, octogénaire, elle se rendait à pieds à l'église, elle ne manquait jamais de rendre visite à madame Lanouette, née Adélaïde de Champlain. Ensemble, elles revenaient, dans d'intimes causeries sur les choses d'antan, sur les souvenances familiales.

Antoine épousait le 16 juin 1823, Mélanie Bigot dit Duval, fille majeure de Joseph, cultivateur, et de Marguerite Beaufort dit Brunel. Le marié eut pour témoins, son beau-père, Joseph-Léon de Champlain et Louis Marchand, son beau-frère. Ceux de l'épouse furent, outre son père, ses frères Antoine et Jean-Baptiste et son oncle François Brunel.

Par acquisition et héritage, Antoine Chorel était en possession du bien de famille alors très morcelé. Si l'aîné des Chorel fut prodigue, le cadet était plutôt économe. Doué d'une grande fermeté de caractère, il était d'humeur un peu sévère.

Plus d'une fois, on le nomma à des emplois de confiance dans la paroisse. Il fut marguillier. Il avait aussi des amis, entre autres les Bailly. M. Antoine Chorel mourut subitement le 23 septembre 1867, chez son fils François.

Aglibert, un autre de ses fils, épousa en 1868, Edwidge Brunel et hérita avec Carolus, son frère, du bien paternel. Lorsque se fit à Québec, la distribution des médailles commémoratives aux familles demeurées sur la terre ancestrale, depuis deux siècles, M. Aglibert Chorel d'Orvilliers fut un des décorés.

Paule, la dernière de la famille, épousa le 8 juin 1821, Louis-Eléonore Dubord, fils de Louis Dubord et d'Antoinette Bourdages et frère du Dr Michel Dubord, marié à Adélaïde Pezard de Champlain.

M. Dubord acheta, de Moses Hart, la terre de Gilles de Champlain, mise en vente par le shérif, sur laquelle il fit bâtir une magnifique maison en pierre, et de navigateur, il devint cultivateur.

Sous ce toit confortable, les parents élevèrent une famille de onze enfants. L'aîné fut médecin et il épousa Joséphine Martineau, fille du notaire.

M. Dubord mourut le 11 avril 1867.

Le 22 avril 1811, madame Chorel d'Orvilliers épousait M. Léon-Joseph Pezard de Champlain, qui avait perdu, au mois d'avril précédent, sa femme, Marie-Anne Lepellé dit Lamothe. Les mariés avaient été obligés d'avoir une dispense d'un double degré de consanguinité du trois au quatre. M. Godefroy de Tonnancour était présent au mariage. Cette union dura dix-huit ans.

Le 25 février 1829, madame Champlain mourut presque subitement, âgée de 69 ans. Son mari lui survécut trois ans. Le 30 mars 1832, le registre constate la sépulture de Joseph-Léon Pezard de Champlain à l'âge de 77 ans.

QUATRIEME ANCETRE

FRANCOIS

François ne conserva pas les traditions de la famille.

Riche héritier de la seigneurie de Sainte-Anne en partie et du fief d'Orvilliers, il dissipa, en peu de temps, une belle fortune.

Son mariage, le 18 novembre 1816, à Trois-Rivières où il demeurait, réunit l'élite de la société et indique encore une certaine aisance.

Son épouse est Marie Bureau, fille de Pierre, marchand, qui a représenté le comté de Saint-Maurice du 19 mars 1819 au 2 septembre 1830.

Les parents et amis qui signent le contrat et l'acte de mariage sont: François Dorvilliers, Marie Bureau, Pierre Bureau, Geneviève Gilbert, Marie-Charlotte Poisson, Jean-Baptiste Dorval, Joseph Bureau, Marguerite Dorion, Louise Flanagan Fortier, Adélaïde Bureau, Jacques Bureau, P. A. Dorion, Sam Lewis, Pierre Deveau, F. O. Doucet, M. D. J. E. Dumoulin, N. P., J. Badeaux, N. P. Le mariage fut celébré par le curé M. Orfroy, prêtre exilé de la révolution française.

François Chorel d'Orvilliers ne prend plus le titre de seigneur. Avait-il déjà à cette date vendu sa part? D'après les renseignements fournis avec bienveillance par M. J. E. Manseau, député registrateur du comté de Champlain, nous voyons que M. Pierre Charest était en 1829 propriétaire du fief Dorvilliers.

Le morcellement se continue sous les héritiers Charest. Antoine Richer Laflèche en achète une part qui est vendue par le shérif et acquise par M. Isidore Béland, curé de Batiscan, pour la somme de $200. A la mort de M. Béland, M. P. P. V. du Tremblay en devient l'acquéreur au prix de $300.

Quant à François Chorel Dorvilliers nous le trouvons en 1840, inspecteur des chemins, dans le comté de Saint-Maurice. De son mariage avec Marie Bureau, il eut trois enfants. Il demeura à Saint-Cuthbert.

Petrus s'établit dans les environs de la rivière Chambly. Il était marchand.

Adéline eut une fin tragique. Son intelligence ne s'était pas développée. Parvenue à l'âge de 15 ans, ses parents étaient obligés de la surveiller attentivement car elle ne comprenait pas la portée de ses actes. Un dimanche pendant la messe, elle eut pour gardien son frère Achille, qui ne prenant pas son rôle au sérieux, s'endormit. De retour à la maison, les parents s'informèrent d'Adéline. Achille avoua qu'il avait dormi et qu'il ne savait pas ce que sa sœur était devenue. Des recherches furent faites au près et au loin, mais inutilement L'année suivante, un Sauvage informa la famille que leur fille avait péri dans les bois et qu'il avait vu son corps recouvert de feuilles mortes.

Achille épousa Adélaïde Grandpré et vécut à Saint-Didace. Presque tous les automnes, on le voyait arriver, en très modeste équipage, avec sa femme, à Champlain. Il venait, disait-il, faire sa promenade d'hiver au milieu de sa parenté.

Il mourut dans un âge avancé, au cours de l'une de ces promenades, entouré des plus tendres soins par les membres de sa famille, mais ne laissant aucun souvenir qui pût rappeler l'opulence des ancêtres.

François d'Orvilliers mourut à Saint-Didace en avril 1853. Dans l'acte mortuaire, il est dit qu'il était l'époux de feu Marie Bureau.

Chapitre XXVII

BIOGRAPHIES ET VARIETES.

SOMMAIRE :—Le colonel Lanouette.—Le docteur Louis-Edouard Dubord.—Le notaire A. J. Martineau.—Journal Martineau.—Elections.—Picardie.—Ours.—Vol.—Noyes.—Charlotte la sauvagesse.—Pierre-Antoine le sauvage.—Marie Laperle.—Petit gas Modesse.—Statistiques.

Le colonel Joseph-Edouard Lanouette qui vécut de 1799 à 1864 était un citoyen digne, un homme intelligent, paisible et pieux. Quoiqu'il n'eût pas reçu une grande instruction dès sa jeunesse, époque où les écoles étaient rares, il était passablement instruit.

M. Lanouette était grand chasseur. Tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires, était consacré à la chasse, alors beaucoup plus en vogue qu'aujourd'hui. Le gibier à poil et à plume était nombreux. Si quelqu'un voulait avoir à son diner du canard, du lièvre ou des perdrix, il n'avait qu'à prendre son arme, aller faire un tour au fleuve ou dans les bois, qui n'étaient guère éloignés des maisons et il était certain de revenir avec le gibier convoité.

M. Lanouette qui faisait un commerce considérable de bois de corde possédait un quai, vis-à-vis sa propriété, en face du fleuve. Ce bois servait à chauffer les bouilloires des remorqueurs à vapeur qui étaient alors en grand nombre et dont le combustible était le bois. Le charbon de terre était très rare pendant que le bois abondait partout. C'est bien après 1860 que l'on fit usage

du charbon de terre pour alimenter la vapeur. M. Lanouette vendait, à chaque saison de navigation, six à sept mille cordes de bois aux remorqueurs. Ces chiffres donnent une idée de la main d'œuvre qu'il employait pour ce commerce. Ses employés lui étaient très dévoués, à cause de son honnêneté envers eux pour les rémunérer de leur travail. On a vu à ce quai jusqu'à cinq remorqueurs à la fois, occupés à prendre du bois. L'activité qui y régnait était grande, tant de la part des employés des bateaux que de ceux de M. Lanouette. Nous sommes étonnés aujourd'hui de constater le nombre de cages de bois en billots ou en plançons équarris qui descendaient alors le fleuve chaque année. Les plançons étaient exportés en Angleterre, pendant que les billots étaient destinés aux immenses scieries que les Price & Cie possédaient aux chutes Montmorency. Ces cages étaient dirigées par des remorqueurs; mais si le vent s'élevait un peu et devenait violent, il fallait mettre la cage en côte, c'est-à-dire l'accoster au rivage. Les endroits propices pour cette fin n'étaient pas nombreux de Montréal à Québec. D'abord, il fallait un lieu où l'eau fût assez profonde jusqu'au rivage et que cet endroit fût à couvert du vent, car la grosse mer disloquait les cages. Champlain possédait un endroit idéal pour l'accostage. Si le vent nord-est ou sud-ouest s'élevait un peu fort, on était certain de voir arriver ces cages pour se mettre en sureté contre les traîtrises de la mer. Ce lieu était un peu en bas de l'île à Bigot. L'île protégeait contre le vent sud-ouest et le nord-est était amoindri par la pointe à Citrouille située dans le bas de la paroisse qui renvoyait toute la grosse mer au sud, sur les côtes de Gentilly et de Bécancour. A chaque gros temps qui s'élevait on voyait arriver pour accoster dans ce lieu de refuge, une, deux, trois et même quatre cages.

Mais les habitants qui résidaient dans les alentours n'étaient pas noirs de rire quand ils voyaient arriver cette visite inopportune. On criait alors: gare aux poules, aux moutons et aux jeunes veaux! Ils étaient bien exposés à disparaître durant la nuit. L'équipage de ces cages, composé de voyageurs, forbans venus de tous les endroits, n'ayant que l'instinct du mal, était très friand de viande fraîche. Après avoir avoir passé l'hiver à se nourrir exclusivement

de lard salé, ces gens étaient affamés d'un bon pot-au-feu à la poule, au mouton ou au veau, et pour y parvenir, ils faisaient main-basse pendant la nuit sur ces animaux, à moins que les propriétaires ne fissent la patrouille toute la nuit. Il est arrivé assez souvent des rixes sérieuses entre ces hommes de cage et les résidents qui défendaient leur bien: ces derniers n'eurent pas toujours le dessus. Cet état de choses a duré depuis 1825 à 1880 environ.

M. N. avait tué un porc. Le lendemain, au petit jour, il va chercher la viande où il l'avait déposée. Rien. Il cherche partout, s'enquiert de côté et d'autre. Peine inutile. C'était une perte, car il devait se rendre au marché de la ville et le porc était promis, acheté. Il n'avait qu'à le livrer. Après de nouvelles recherches, il voit, au large, une cage.

Là sont peut-être les voleurs.... il embarque dans son canot, y fait monter un homme et ils arrivent auprès des navigateurs. Ils sont tous en prière auprès d'un drap blanc bien étendu. L'un d'eux se détache du groupe et s'approche de M. N. A la question, "Je cherche un porcfrais que l'on m'a dérobé, n'en auriez-vous pas eu connaissance?

—Ah! non. Nous avons eu cette nuit un grand malheur. Un de nos hommes est tombé à l'eau et s'est noyé. Nous l'avons retiré et nous sommes à dire le chapelet auprès de son corps.

Le volé eut bien désiré soulever un coin de ce drap mortuaire qui—il en était presque certain—recouvrait le larcin, mais si c'était réellement un noyé.... frisonnant d'horreur, il reprit ses avirons et s'en retourna désolé de laisser son bien.

Le colonel Lanouette fit sa fortune dans le commerce et il put se retirer des affaires pour vivre de ses rentes. Il passa les dernières années de sa vie à remplir ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même. N'est-ce pas la plus belle oraison funèbre que l'on puisse faire d'un homme de bien ? Sa seconde femme née Pezard de Champlain lui survécut plusieurs années.



DR L. ED DUBORD

Le notaire Martineau consigne la mort de son ami, à la date du 18 novembre 1864:

"Le colonel Lanouette, mon voisin depuis trente-deux ans est décédé à 3 heures moins un quart, la tête appuyée sur mon bras gauche. Il est mort d'une maladie de cœur qui a duré vingt-six heures. Il était âgé de 65 ans. Nous avons toujours été bons amis. J'étais un des porteurs du coin du drap. Il a été enterré dans l'église."

Doué d'une belle intelligence et d'un caractère aimable, il fut bien sincèrement regretté de ceux qui l'avaient connu.

Le docteur Louis-Edouard Dubord, fils aîné du capitaine et de Paule Chorel Dorvilliers a fourni une longue carrière toute consacrée à la paroisse de Champlain. Il étudia au séminaire de Québec, fut reçu médecin dans la même ville et revint pratiquer dans sa paroisse natale. Son champ de course était vaste: il comprenait Saint-Narcisse, Saint-Luc, Saint-Maurice, Saint-Stanislas et Saint-Tite.

Le docteur était musicien. La clarinette était son instrumnet favori et il en était maître. Le docteur Georges Badeaux et M. Parent des Trois-Rivières poussaient quelquefois une course jusqu'à Champlain pour faire de la musique. Les concerts artistitiques de ces amateurs eussent été applaudis dans bien des milieux. C'était surtout dans les fêtes religieuses que le docteur Dubord se faisait entendre: la piété des fidèles en bénéficiait.

A la médecine et à la musique, le docteur ajouta pendant quelques années l'exploitation de la tourbe, dans le pays brûlé, en compagnie avec M. Greene.

Causeur aimable et spirituel, il aimait la discussion et la provoquait volontiers. Un homme qui dit toujours comme moi est un   était son axiôme. Le docteur avait fait construire sa maison en face de celle du notaire Martineau. Elle était en brique et

mesurait vingt-huit pieds sur trente-six. A sa mort, elle fut occupée successivement par Louis-Philippe Dubord, fils de Joseph, Ephrem et Henri-François Dubord.

"Le 28 mars 1858 le Dr Dubord de Champlain a été victime d'un sérieux accident, lundi, au moment où il regardait fonctionner une machine à faucher sur la ferme de son père. Voyant que l'un des chevaux refusait d'avancer, le docteur coupa une branche pour l'en frapper. Tout à coup l'animal se lança en avant et une lame de machine à laquelle le docteur n'avait pas fait attention, le frappa aux deux jambes, vers la cheville du pied. Les blessures étaient profondes."

Le 11 novembre 1859, le docteur était mieux. Ce jour-là, il fit le voyage des Trois-Rivières. C'est un vrai miracle que sa guérison, ses plaies étaient cicatrisées de manière à être presque imperceptibles.

De son mariage avec Joséphine Martinau, le docteur eut trois fils: Ernest, inspecteur des poids et mesures. Il reçut une bonne instruction commerciale et il débuta chez son oncle J. O. Lacoursière de Saint-Stanislas qui était tout à la fois notaire, marchand, maître de poste, greffier de la cour, secrétaire du conseil et de la commission scolaire etc, etc. C'est à Saint-Stanislas qu'Ernest rencontra son épouse, Georgiana Marchand. De ce mariage célébré le 13 février 1877 sont nés: Marie-Georgiana baptisée le 4 décembre 1877 et dont la sépulture eut lieu le 5 du même mois; Louis-Joseph baptisé le 1er mars 1879; Marie-Joséphine baptisée le 7 mai 1880; Joseph Arthur-Nazaire baptisé le 20 mars 1881; Marie-Valérie Joséphine baptisée le 19 avril 1883; Joseph-Elzéar Marc baptisé le 25 avril 1884; Marie-Ange baptisée le 21 mai 1885; Joseph Thomas le 1er août 1886, enterré le 14 mai 1893; Marie-Blanche Virginie baptisée le 17 août 1887, sépulture le 18 janvier 1888; Paul-Edouard-Oscar baptisé le 4 décembre 1888, inhumé le 9 mai 1893; Joseph-Antoine baptisé le 17 janvier 1891; Joseph-Paul-Télesphore baptisé le 22 juin 1892 et qui ne vécut que jusqu'au mois d'octobre de la même année; Marie Ernestine-Gérardine

baptisée le 7 décembre 1893; Marie-Blanche Virginie baptisée le 14 janvier 1895 et qui mourut le 19 décembre de la même année et Marie-Antoinette-Ernestine baptisée le 2 octobre 1897.

Monsieur Ernest Dubord est depuis trente ans l'agent de la seigneurie de Champlain et du fief Hertel. Il est le conservateur des anciens titres de concession. Ces papiers ont grandement facilité notre travail dans l'histoire de la paroisse. Nous le remercions d'avoir bien voulu les mettre à notre disposition.

Le second fils du docteur Dubord fut Charles-Eugène-Hippolyte, baptisé à Champlain le 16 septembre 1856, marié à Québec, le 27 juin 1881, à Marie Chabot, fille de feu Pierre Chabot. De ce mariage naquirent vingt-quatre enfants. Les survivants sont: Juliette mariée à Henri Roberge de Lambton, Beauce, Alberta et Philippe.

L'honorable Charles Eugène Dubord a fait ses études à l'école publique et à l'Académie commerciale de Sainte-Anne de la Pérade. Il a débuté comme commis chez un épicier de détail. Quelques années plus tard, il fonda une épicerie en gros et s'occupa activement de ce commerce pendant cinq ans Il devint par la suite manufacturier d'allumettes, clous etc. En 1898, il se mit à s'intéresser à la culture des légumes et ses succès furent tels qu'avec seulement dix-huit acres de terrain, il a pu obtenir un rendement superbe qui lui rapportait annuellement au-delà de $18,000. Il fut président de diverses compagnies et organisateurs de l'Exposition de Québec dont il fut président pendant plus de dix-sept ans. Il fut nommé conseiller législatif pour LaSalle, le 4 janvier 1907. Après avoir fourni une carrière honorable, il mourut en 1917.

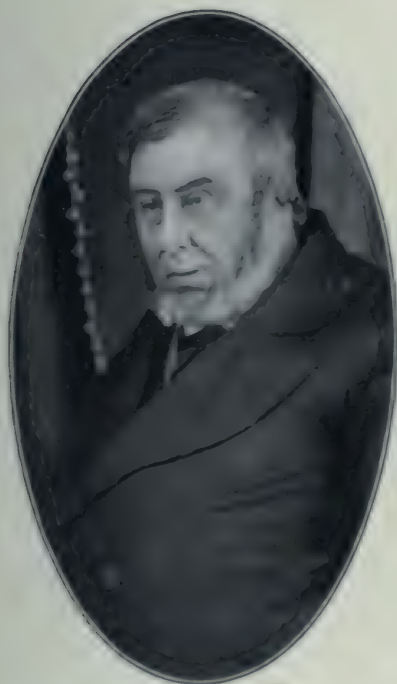
Richard, troisième fils du docteur Dubord a été baptisé à Champlain, le 31 juillet 1859, sous les noms de Arthur-Richard-Timoléon. Il est voyageur de commerce et demeure à Québec. Le 18 novembre 1884, il épousait à Louiseville, Hortense-Virginie Garceau. De ce mariage sont nés: Louis-Eugène-Albert bap-

tisé à Québec le 27 août 1885 et inhumé à Champlain, le 14 avril 1906, Richard-Alexandre Oscar baptisé à Saint-Roch de Québec, le 13 février 1887 et inhumé à Champlain le 1er décembre 1888, Virginie-Florence-Angéline baptisée à Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 15 novembre 1888, Joseph-Rodolphe-Armand baptisé à Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 7 février 1891, Marie-Caroline-Jeannette baptisée à Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 15 février 1893 et enterrée à Champlain, le 22 juillet 1893, Marie-Marguerite-Anita baptisée à Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 15 février 1895.

Le dcoteur Dubord ayant perdu son épouse contracta un second mariage avec Marie-Emilie-Philomène Baribeau de Louiseville, le 9 novembre 1863. Ce choix fut particulièrement heureux, car bien que la famille s'agrandit, tous étaient frères et unis. La femme du docteur était une mère pour ceux qui avaient perdu la leur; même après le décès de leur père ils continuèrent a revenir à la maison paternelle où le meilleur accueil les attendait.

Les enfants nés du second mariage sont: Louis-Joseph baptisé et inhumé en 1865, un second Louis-Joseph baptisé et inhumé en 1866, Louis-Joseph-Ernest né le 17 octobre 1867, marié à Montréal avec Eva Laberge, Marie Eugénie née le 3 mars 1869, Michel Edouard né le 2 octobre 1870, marié à Victoriaville en 1915, Marie-Elisabeth baptisée le 8 juillet 1873, Henri-Hippolyte né le 6 janvier 1875, Marie-Anne baptisée le 13 octobre 1876 et Marie-Cécile baptisée le 22 novembre 1878.

Le docteur Dubord n'aimait pas le genre d'instruction donné dans les collèges. Il avait ses notions là-dessus. Son admiration était pour les lycées de France et comme il n'y en avait pas dans le pays, il préféra ne faire donner qu'une instruction commerciale à ses fils, bien qu'il eût pu profiter des bourses fondées par sa famille au séminaire de Québec. Le docteur ayant dépassé sa 75e année tomba malade. La faculté médicale conseilla une opération. Il se rendit à Québec pour la subir et mourut des suites du



A. J. Martineau.



Dame A. J. Martineau

choc opératoire. Les funérailles eurent lieu à Champlain, le 19 août 1897, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

ANDRE JOSEPH MARTINEAU, Notaire

La consternation fut grande dans la paroisse, lorsque le 3 août 1874, on apprit la mort subite de M. le notaire Martineau. Il venait de faire deux testaments chez M. Honoré Chartier. Eprouvant un malaise, il en remit à plus tard la signature. En retournant chez lui une faiblesse de cœur lui fit pressentir sa mort. Il entra aussitôt chez M. Céleste Brunel en disant: "Je viens mourir avec vous."

M. Martineau en s'affaissant demanda le prêtre, malheureusement M. le curé Marcoux était allé chanter un service à Batiscan. On dépêcha aussitôt une voiture, mais il y avait une dixaine de minutes que le notaire était mort lorsque le curé arriva pour lui donner les secours de son ministère.

M. Martineau qui conserva sa connaissance jusqu'au dernier moment dit aux parents et aux amis rassemblés: "Je demande pardon à Dieu de tous mes péchés; j'implore aussi celui de toutes les personnes que j'ai offensées, je pardonne à tous. Remettant son porte-monnaie à sa fille Valérie, il lui dit: "Tu paieras mes dettes." Ce fut tout, le cœur avait cessé de battre. Martineau était âgé de 62 ans Il avait étudié à Nicolet. Ses confrères étaient M. Isidore Perrault, peintre, du Cap-de-la-Madeleine, le Dr Georges Badeaux des Trois-Rivières, l'infortuné Chiniquy, etc. En 1868, le notaire écrivait: "le Dr Badeaux et moi sommes les derniers survivants d'une classe de vingt-deux élèves." Par son mariage avec Mlle Mélanie Guillet, il était entré dans une famille qui jouissait de l'estime universelle dans le district des Trois-Rivières. Lui-même a écrit de son beau-père: "M. Louis Guillet a été toute sa vie la brebis du bon Dieu comme notaire et membre de la Chambre." L'église de Champlain venait d'être construite. Le notaire Martineau voulut avoir le bon Dieu pour voisin et il se tailla au sud-ouest près du saint lieu, une

place pour sa résidence qu'il entourera de beaux jardins. Au jour marqué, le levage de la maison fut annoncé, c'était le signal d'une corvée. Chacun arrive avec son outil. Le chantier s'organise. Bientôt, c'est un branle-bas général, un beau tapage de scies, de marteaux et de haches. L'entrain est grand, la gaieté agrémente le travail et le soir venu, le pignon fleuri se dresse dans les airs. Ce fut un beau jour pour le jeune propriétaire. Il avait pour voisins, à l'ouest M. François Beaudoin et, à l'est M. Joseph-Edouard Lanouette. Cette maison est aujourd'hui la propriété du Dr Henri Marchand.

Sous ce toit élevé par le concours et l'union de la charité fraternelle, le notaire vécut des jours heureux.

Sa femme était une excellente personne, aimant la vie paisible du foyer, mais toujours prête à accueillir la nombreuse parenté, et bientôt les petits-enfants qui ne seront jamais si bien que dans cette grande maison où on les laissait prendre leurs ébats et dans le beau et vaste jardin où il n'y avait pas de fruits défendus. Le notaire aimait les enfants. Lorsqu'il montait en voiture, c'était son plaisir d'en avoir plusieurs avec lui. Dieu l'éprouva dans ses affections et le bon père en demeurait atterré. Sa fille Irène mariée au notaire J.-A. Lacoursière de Saint-Stanislas lui annonce la mort de son Antoine âgé de trois ans. Le grand'père inscrit ce deuil sur ses tablettes. "Mon arrivée à Saint-Stanislas ne sera plus aussi gaie, je n'entendrai plus la petite voix d'Antoine crier de loin: "Pépère Mino! pépère Mino!"

M. le notaire Eugène Marchand écrit:

J'ai fait mes trois premières années de cléricature en l'étude de M. Martineau. Il possédait bien sa science notariale qu'il tenait de M. Louis Guillet, un ancien patricien, frère de M. Valère, des Trois-Rivières, dont les noms sont synonymes de justice, d'honneur et de probité.

"Le notaire était homme de société, aimable causeur, ori-

ginal et un peu distrait. Bon citoyen, homme de foi, parfait chrétien, mais à ses heures très agressif envers qui n'avait pas ses sympathies.... Il fit une guerre à outrance à deux citoyens—il faut l'avouer deux brandons de discorde—au point de mettre, assez souvent, toute la paroisse en ébullition. Il était plus policé que ses adversaires. Il lui arrivait cependant quelquefois de faire fausse route, il était alors entêté comme un mulet. Mais venait-il à reconnaître son erreur, il était prêt à l'admettre et à faire tout ce qu'il pouvait pour la réparer quoiqu'il en coûtât à son amour-propre. C'était une belle qualité du cœur. Il était aussi très charitable, et je me rappelle bien que Messire Marcoux, notre curé, pourtant rigide sur la morale, car il avait comme tous les anciens prêtres, une forte teinture de jansénisme, l'estimait beaucoup et lui pardonnait facilement ses fredaines qui généralement ne portaient pas à conséquence: ses actes étant plus superficiels que convaincus."

Le notaire Martineau avait toute confiance dans l'indomptable persévérance de l'effort et dans la puissance du bon exemple. Aussi n'épargnera-t-il rien pour faire entrer sa paroisse dans l'ère du progrès.

Secrétaire-Trésorier de la Commission scolaire, il visitait les écoles, constatait les progrès des élèves et encourageait les vaillants. Monseigneur Marchand se souvient que bien jeune, le notaire le mit à choix entre des sucreries et un catéchisme. Il choisit les sucreries et le catéchisme lui fut adjugé par surcroît.

A l'occasion de la fête patronale du notaire, l'un de ses petits-fils, Eugène Dubord lui écrivit, en 1870, une jolie lettre et lui adressa au nom des élèves de l'école modèle, un riche bouquet spirituel. La missive se terminait par ces mots, "connaissant votre bonté, nous espérons un petit congé."

La terre n'eut pas de plus fervent adepte; il s'enorgueillissait de son titre d'agriculteur. Il était le promoteur de toutes les bon-

nes œuvres. Lors de la construction du couvent, on le vit en tête des corvées aller jusqu'à la ville chercher du bois.

En 1860, pour reconnaître les services de leur capitaine, ses soldats co-paroissiens, lui élevèrent un mai. Ce fut un beau jour. Le drapeau est hissé, il flotte, se déroule, s'élargit, gonfle ses plis, emplit l'horizon tout entier. C'est comme un grand cri d'amour fraternel, une protestation pathétique contre le titre de "rapporté" qu'on avait autrefois accolé à son nom, injure dont il avait souffert.

Ce mai était de cent six pieds hors de terre, et avait coûté cinquante-cinq louis. Voici les noms des souscripteurs: MM. Isaïe Carignan, Joseph Turcotte, Jean Duval, François-Louis Marchand, Antoine Hamel, Philippe Trottier, Séverin Turcotte, Benjamin Turcotte, Alexis Grandmont, Gaspard Duval, François Marchand (Baquot), Pierre-Hercule Turcotte, T.-H. Grandmont, Eusèbe Turcotte, Zéphir Turcotte, Eusèbe Marchand, Antoine Toutant, François Brunelle (Baguette), Olivier Durand, Gustave Letiecq, architecte, Joseph Beaudoin, Norbert Arcand, Prospère Trottier, Zéphirin Augé, Gaspard Toutant, Les invités étaient: MM. Valère Guillet, N. P., Flavien Lottinville, Louis Carignan, maire, Napoléon Hardy, lieutenant, François Toutant, enseigne, Nazaire Gagnon, marchand, Pierre Chabot, marchand de Québec, Pierre Gagnon, Victor Gagnon, David Hébert, Chs-Ed.-Timoléon Martineau, 3 mai 1860.

Ce mai fut abattu le 17 mars 1868, par Joseph Alexandre et Eugène...

Le notaire Martineau visita la corvette française "La Capricieuse" en rade de Québec et admira ls marins français et leur exquise politesse.

Ses devoirs professionnels le mettaient en contact avec ses confrères. Avec quel bonheur il inscrit le 3 juillet 1860 la fête jubilaire de M. le notaire Emmanuel Dumoulin. Ces noces d'or

notariales réunissaient messieurs Valère Guillet, F. A. R. Bellefeuille, Petrus Hubert, André-Joseph Martineau, Laurent Craig, Flavien Lottinville, Télesphore Normand, Denis Genest-Labarre. L'adresse est des plus courtoises. La réponse ne le fut pas moins. Soulignons ce mot: "Le temps passe et je passe avec lui. J'ai fait bien des testaments, mais je sens qu'il faudra bientôt faire le mien. Chaque semaine, le nombre de mes cheveux blancs décroit. Mais quel que soit le cercle d'années que j'aie encore à poursuivre, je reviendrai toujours avec bonheur sur la marque d'estime que vous me donnez en ce jour et je ferai des vœux pour vous".

En 1862, la chambre des notaires du district des Trois-Rivières était composée de messieurs Jean-Emmanuel Dumoulin président, Joseph Jutras, Georges David, Petrus Hubert, Denis Genest-Labarre, André-Joseph Martineau, Louis-Ludger Rivard, Flavien Lottinville, trésorier, Valère Guillet, secrétaire, Paschal Pepin, syndic.

A différentes reprises, il reçut des excursionnistes qui allaient le rencontrer à Champlain, soit comme membre de la Société d'Agriculteur, soit comme personnalité dirigeante du comté. Il ne ne fut jamais un neutre. Sur les questions politiques et religieuses, il prit toujours une attitude ferme, combattit le bon combat et souvent il tomba mutilé; mais il avait fait son devoir. Ajoutons qu'il lui plaisait de ne soutenir que les causes nettement catholiques.

Le 6 novembre 1871, le *Laval* amenait chez M. Martineau des touristes au nombre desquels se trouvait un prêtre belge, M. Verleist, qui apprécia les bons mots, la gaieté et par dessus tout la bienveillance avec laquelle le notaire avait reçu tous ses amis.

Sa bonne mère mourut, le 18 août 1852, à l'âge de 80 ans. Elle fut enterrée le 21, dans l'église de Champlain, vis-à-vis le banc des seigneurs que le notaire occupait alors comme agent de la seigneurie.

Sa femme lui survécut. Madame Martineau mourut à Champlain, le 9 avril 1900, âgée de 98 ans. Elle avait conservé sa vue et toutes ses facultés.

Extrait du registre de André-Joseph Martineau.

Joseph Martineau marchand et bourgeois de la ville de Québec, naquit en la paroisse de Sainte-Famille, île d'Orléans, le 28 mars 1754, du mariage d'Augustin Martineau et François Mercier, baptisé le même jour par M. Dufrost. Parrain Charles Deblois, marraine Catherine Canac.

Le 31 octobre 1811 il épousa en secondes noces Marie-Josephte Hamelin, et de ce mariage naquirent deux fils, André-Joseph et Augustin-Narcisse.

André-Joseph naquit à Québec, rue Saint-Nicolas, le 29 septembre 1812. Parrain M. André Doucet, prêtre, curé de Québec, marraine E. Dufresne Robichaud.

Augustin-Narcisse naquit le 26 août 1817. Parrain Joseph Gagnon, marraine Julie Hamelin.

Joseph Martineau mourut le 9 juin 1827, fut enterré après un service dans la cathédrale de Québec, dans le cimetière des pauvres à l'Hotel Dieu de Québec.

Enfants d'André-Joseph Martineau et de Mélanie Guillet.

Marie-Mélanie-Joseph née à Batiscan, baptisée à Sainte-Geneviève, le 10 juillet 1832, mariée au Dr Louis-Edouard Dubord, le 2 août 1852, enterré à Champlain, le 24 février 1862, laissant trois enfants en bas-âge: Ernest, Eugène et Richard.

Marie-Marguerite Virginie née à Batiscan, baptisée à Sainte-Anne de la Pérade, le 18 novembre 1833, mariée à Champlain à François Labissonnière. Elle vit encore en 1918 et demeure



A. J. Martineau et ses petits enfants

chez son fils unique M. Frs Labissonnière, ex-député du comté de Champlain.

Charles-Edouard Timoléon baptisé à la Rivière-du-Loup, en haut, le 17 avril 1835, marié à Québec, le 13 mai 1867 à Philomène Paré, enterré à Montréal le 6 août 1902. Les enfants nés de ce mariage sont Joseph, Joséphine, Marie-Ange, Arthur, Narcisse et Valère.

Marie-Bernadine baptisée à Champlain, le 12 octobre 1837, mariée à Champlain, le 31 juillet 1855 à Nazaire Gagnon, marchand, décédée à Montréal le 3 août 1911. Leurs enfants furent Joseph, Marie, Gustave, Charles-Edouard, Joséphine, Nazaire, Louis, Arthur, Ernest et deux autres.

Marie-Irène baptisée à Champlain le 24 septembre 1839, mariée à Champlain, au notaire A.-J. Lacoursière, le 8 octobre 1861, enterrée à Saint-Stanislas, le 12 juillet 1867. Des enfants nés de ce mariage plusieurs sont morts jeunes. Un seul a survécu, Stanislas, il vit encore en 1918.

Adélaïde Valérie baptisée à Champlain, le 26 décembre 1840, enterrée à Champlain le 29 juillet 1902.

Marie-Adèle-Amélie baptisée à Champlain le 30 octobre 1842, enterrée à Champlain le 25 décembre 1845.

1848.—Cette année-là, M. le notaire Martineau ouvre un journal qui commence par une vue d'ensemble sur les événements qui se déroulent en Europe et chez nous. Ces pages sont intitulées "Mes Tablettes". Nous les citerons au besoin.

Une autre mine: M. le curé Marcoux écrit un "Coutumier" qui a été conservé avec soin. A partir de cette date, les archives paroissiales sont donc au grand complet.

1849.—Il y a eu pendant l'année qui vient de finir 67 baptê-

mes, 13 mariages et 18 sépultures. Les souhaits de bonne et heureuse année de M. le curé sont ceux d'un père à ses enfants, terminés par une réflexion sur le temps qui passe et ne revient plus.

7 janvier.—La quête de l'Enfant-Jésus est remise, vu que c'est le temps de la pêche aux petits-poissons.

14 janvier.—Le sermon est donné par M. Bailey, excellent prédicateur. Son père demeurait dans la première maison du fief Sainte-Marie, en laissant Batiscan. Ecossais de naissance et bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, sa fortune faite, il était venu s'établir en cet endroit poétique. Marié à une demoiselle Perrot âgée de 13 ans, il y éleva une belle famille.

25 février.—M. le notaire Martineau fait entendre une note de détresse. "Le commerce est tout à fait réduit, les habitants des villes et des campagnes sont pauvres, la misère commence à se faire sentir, l'argent est d'une rareté extraordinaire. Le froid a été excessif dans les mois de janvier et de février, et quoiqu'il y ait peu de neige, on peut dire que l'hiver est rigoureux. La glace est ferme sur le fleuve, depuis dix lieues plus bas que Québec jusqu'à Montréal, ce qui n'était pas arrivé depuis trente-deux ans. Deux loups marins sont pris dans notre paroisse, l'un par Edouard Brunelle, dans un coffre à petit-poisson tendu pour la loche, et l'autre est tué par Joseph Marchand, sur le petit chenal, vis-à-vis l'île à Valdor.

25 mars.—Avertissement charitable du pasteur. Il prévient les personnes endettées qu'avant de faire leurs pâques, elles doivent prendre des arrangements avec leurs créanciers. On n'entre pas au ciel avec le bien d'autrui. Encore un petit avis, ajoute le bon curé:

"J'ai remarqué que dans cette paroisse, il y avait, comme partout ailleurs, beaucoup de luxe, de vanité dans les habits. Je suppose bien que l'on ne fait pas souffrir ceux à qui on doit, pour s'habiller ainsi et élever ses enfants dans le luxe, aux dépens des

autres. J'espère que c'est le contraire, mais lorsqu'il s'agit de s'approcher des sacrements, de recevoir Jésus-Christ dans la sainte communion, de venir l'adorer sur la croix, le vendredi saint, ou recevoir les cendres, en signe d'humilité et de pénitence, on devrait s'habiller d'une manière convenable à la circonstance.

"Je ne dis point cela pour mortifier personne, mais pour vous avertir de faire les choses en règle. Quand votre père ou votre mère sont morts, vous ne mettez ni fleurs ni ruban de couleur dans vos cheveux ou sur vos chapeaux, pour porter le deuil, ainsi devez-vous faire le vendredi saint pour l'adoration de la croix, la réception des sacrements."

3 avril. A cette date, M. Martineau écrit: Beau temps. Il passe une volée d'oies sauvages. La cave de ma maison est pleine d'eau jusqu'à la plus haute marche de l'escalier. Le chemin est tellement inondé que les piétons sont obligés de passer en arrière du jardin, par la cour du presbytère.

4 avril. Température douce et des plus charmantes. Un beau jour de printemps. La glace sur le fleuve fond à vue d'œil. Il passe une grande quantité d'oies sauvages. Leur vol rase la terre; on peut distinguer la couleur de leurs plumes. Je demande à M. Lanouette, père, ce que signifie suivant lui, le passage inaccoutumé de ces oiseaux. J'ai toujours ouï dire, répond-il, que c'est le pronostic de grand froid.

9 avril.—Beau temps, chaud, vent du sud-ouest, la débâcle du Saint-Laurent commence aujourd'hui, depuis les Trois-Rivières.

10 avril.—Le chenal est libre de glaces devant cette paroisse, mais il est certain qu'elles se forment en digue vis-a-vis les Grondines.

12 avril.—J'apprends avec certitude que la digue est formée dans le Richelieu. L'eau monte rapidement, et déjà les paroisses Batiscan, Sainte-Anne, Gentilly et Bécancour sont submergées.

13 avril.—Temps très froid et pluvieux. Sur le soir, le froid augmente. L'eau continue à monter.

14 avril.—Grand froid, temps couvert et nous sommes en pleine inondation. Les ponts chez Hubert Sauvageau sur le ruisseau Hertel et de Grégoire Leblanc sur la rivière Pepin sont levés.

15 avril.—Le froid est presque aussi rigoureux qu'en janvier. Il gèle assez fort pour que la glace, sur les rivières Batiscan et Champlain qui étaient claires avant aujourd'hui, soit de nouveau formée assez solide pour porter des hommes avec des traîneaux; la digue est presque aussi forte qu'en 1809, année de la grande digue.

16 avril.—L'eau continue à monter. Le froid est vraiment dur. J'apprends que le conducteur de la poste est parti à pieds, ce matin, avec plusieurs hommes, ayant la malle dans une traîne. Ils sont passés sur la glace, depuis chez Louis Vallée, de Sainte-Marie, jusque chez Thomas Marchildon, à Batiscan.

17 avril.—Le temps est froid, mais le ciel est sans nuage. Il dégèle un peu. J'espère que le temps va revenir au beau. L'eau continue à monter. Il y a des bordages sur les rivières comme en automne. M. J. Marcotte, de Deschambault, conducteur de la poste anglaise, rapporte qu'il est passé, avant-hier, sur la glace, devant Québec et que le pont tenait ferme. La neige est presque entièrement disparue. Il n'y a que les voitures d'été qui circulent. La glace est prise de nouveau sur le lac Saint-Pierre et sur le chenal du nord.

20 avril.—La digue est enfin rompue et l'eau baisse avec rapidité. Le Saint-Laurent est couvert de glaces.

21 avril.—La navigation s'ouvre aujourd'hui, au-dessous des Trois-Rivières, par le passage d'un bateau à vapeur du Haut-Canada, le *Cataracoui*. Il remorque une berge de canal. La débâcle est enfin terminée et le beau et majestueux Saint-Laurent coule librement. A 7 heures, ce soir, le phare de Champlain a été

allumé pour la première fois. Sa brillante lumière annonce le retour du commerce, et par conséquent, fait renaître dans nos cœurs l'espoir du retour de l'abondance.

25 avril.—1849 ne le cède en rien, au Canada, à 1848, dans les vieux pays. Montréal est le théâtre d'incendie, de sac et de déprédations de toutes espèces faites par les Tories. Ils brûlent l'édifice du Parlement et la précieuse bibliothèque qu'il renferme ne peut être préservée; elle est réduite en cendres. Les membres ne se sauvent qu'avec peine. Le nôtre, Louis Guillet, perd son chapeau et, sans le secours d'un ami, il allait périr, suffoqué par la fumée.

8 avril.—M. Joseph Lacroix, décédé à Kingston, dans le mois de janvier est recommandé aux prières. M. Alexis Lamothe est inhumé le dimanche de la Quasimodo. Son service fut chanté le lendemain.

2 mai.—Quelques Tories forcénés veulent brûler en effigie Lord Elgin, et quoique leur nombre soit assez considérable, une dizaine de jeunes Canadiens leur enlèvent le mannequin tout brodé d'or représentant le Gouverneur et s'en servent plus tard, à une grande assemblée tenue à Saint-Roch, comme trophée de la victoire remportée. Sans ces courageux jeunes gens, Québec était le témoin de cet acte aussi déloyal que malhonnête.

3 mai.—Le commerce, qui, avec le retour de la navigation, avait semblé renaître, est entièrement détruit par les troubles survenus à Montréal. La disette d'argent est si grande, dans nos campagnes, que tous les habitants en sont dépourvus.

5 mai.—Quoique déjà depuis plusieurs jours la neige soit disparue des champs, il n'y a pas encore un seul grain de semé en cette paroisse. A peine quelques-uns ont-ils commencé à labourer sur les terrains hauts. Il a fait, la nuit dernière, une forte gelée, et, à midi, la gelée est à peine disparue. Le fourrage commence

à devenir rare et le bétail est, en général, maigre. Plusieurs habitants ont déjà perdu des vaches et des moutons.

6 mai.—Du haut de la chaire, le curé foudroie les factieux qui ont causé des dommages irréparables au pays, en faisant brûler la bibliothèque évalué à 50,000 louis et tous les papiers de la chambre. Ils ont de plus brûlé et pillé plusieurs maisons particulières.

"Ces désordres sont-ils le fait des Canadiens? Non, mes frères. Nous pouvons nous en réjouir dans notre malheur. Jamais les Canadiens n'ont causé de si grands maux. Ce sont leurs ennemis, ce sont des gens qui en veulent à leur nationalité, à nos usages, à notre langue, en un mot, à notre religion. Oui, Canadiens catholiques, écoutez-moi, ce sont là les projets de nos ennemis. Ils les proclament dans leurs assemblées publiques. Leur but, disent-ils, est d'abolir tout ce qui rappelle le Canadien-Français. Ils en veulent à nos institutions, à nos lois, à notre religion. Que faire? ce que nous conseille Monseigneur l'Archevêque, qui a déjà élevé la voix dans plusieurs paroisses, témoigner à son Excellence le Gouverneur, la reconnaissance que nous avons pour la justice et l'impartialité de son gouvernement, puisqu'il conserve toujours les mêmes sentiments de bienveillance pour les Canadiens. Il en donne des preuves tous les jours. Nous devons aussi nous empresser de signer une adresse à notre auguste Souveraine, en même temps que nous en présenterons une au Gouverneur, afin de faire connaître à Sa Majesté que les Canadiens ne trempent point dans ces complots infâmes.

"Nous devons cependant agir avec modération et douceur, considérant que nous sommes tous frères en Jésus-Christ, sujets de la même Souveraine, et, par conséquent, obligés de vivre en union et charité. Que tous les Canadiens se montrent et signent les adresses, qu'il n'y en ait pas un seul qui reste en arrière. Prouvez que vous aimez votre Reine et son représentant qui ne cherche certainement que le bonheur des Canadiens."

9 mai.—Décès de M. François Perrin âgé de 85 ans.

18 mai.—Réparations à l'église et vente des vieux matériaux.

23 mai.—Temps pluvieux, vent froid. Les eaux du Saint-Laurent sont extrêmement hautes; elles couvrent le quai de M. Lanouette. Les semences ne sont pas commencées. L'herbe ne croît pas. Le bétail souffre.

10 juin.—On recommande aux prières M. Eugène Camirand décédé le 9 juin.

17 juin.—Décès de madame Marie Tourville, veuve de Paul Dubord. M. Hippolyte Denis s'est noyé dans la rivière Chambly.

22 juillet.—Dimanche prochain, dit M. le curé, commencera la retraite de tempérance pour cette paroisse. J'espère que tous, vous vous empresserez de profiter des avantages de cette retraite, dans un temps où Dieu nous visite par le choléra. Mettons ordre aux affaires de notre salut.

Une des victimes du terrible fléau fut M. Lubin Lamothe, âgé de 19 ans, décédé à Québec. Il était navigateur, fortement constitué, plein de santé. Il est mort à l'hôpital de marine, près du Pont Dorchester, rivière Saint-Charles, le 18 juillet, muni de tous les secours de la religion.

M. Lumphrey, Irlandais catholique, est aussi mort du choléra, sur une cage, en face de cette paroisse. Il a été enterré le 28 juillet.

12 août.—Le jeûne de la vigile de l'Assomption est supprimé à cause du choléra.

9 septembre.—Les épluchettes de blé d'Inde sont signalées comme des occasions de péché. Les corvées ne sont pas interdites, mais bien les grandes veillées. Le sermon fut donné par M. Suzor, diacre. Il parle éloquemment de la sainte Vierge. Ce monsieur mourut en 1917, après avoir fourni une belle carrière sacerdotale.

Il avait été nommé Prélat Domestique, vicaire-général honoraire de Mgr de Nicolet.

Une cérémonie touchante eut lieu après les vêpres. Le curé et les paroissiens se rendirent à la rivière Champlain, pour la bénédiction d'une croix plantée sur la terre de Joseph Dontigny.

30 octobre.—"Les Tablettes", à cette date, signalent un deuil paroissial. Lundi, 8 octobre, Adolphe Lanouette, un de mes bons amis partit de Champlain pour un voyage à Québec. Le lendemain soir, mardi, il s'embarqua pour Montréal et fut vu dans cette ville, mercredi le 10, par plusieurs personnes, entre autres MM. Dubord, père, Ryan et Joseph Turcotte, avocat. Il vaquait à ses affaires. Le même jour, il prit passage sur le "Lady Elgin" et, suivant les apparences, se noya peu de temps après le départ, car j'apprends aujourd'hui que son corps a été trouvé, par trois jeunes gens, le 27 vis-à-vis la Pointe-aux-Trembles de Montréal. Il a été enterré dans le cimetière de cette paroisse, par M. le curé Labelle, après le chant du *Libera*. Son beau-père M. Hamel, était le seul parent présent.

Adolphe était marié du 8 novembre dernier. J'assistai à son mariage, à Sainte-Croix. Il laisse une jeune épouse qui sera bientôt mère. Il était de la Société de la Tempérance. Son service fut chanté à Champlain, le 3 novembre, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Il n'était âgé que de 27 ans.

17 novembre. Il fait un temps d'été. Les labours n'ont pas été interrompus. La neige ne blanchit pas le sol. Au dire des anciens, nous n'avons jamais eu un automne aussi beau, sans pluie, sans neige et sans gelée.

22 novembre. Température du mois d'août. Les bestiaux sont aux champs et y trouvent leur nourriture, comme en été. Ce qui est une grande économie de foin qui menaçait d'être rare. A peine avons-nous eu trois ou quatre nuits de gelée jusqu'à pré-

sent. Ce qui, peut-être, ne s'est jamais vu. Les labours se continuent comme en septembre.

26 novembre. L'automne continue à être extraordinaire. Après deux jours de pluie, le temps s'est remis au beau et cela dure. Nous n'avons pas plus de neige qu'en juin, et les travaux du dehors, à la campagne se font avec autant d'aisance qu'à cette époque.

28 novembre. Il est tombé deux pouces de neige depuis hier. Le vent est nord-est, il fait un peu froid. Sur le fleuve, je vois un bateau à vapeur remorquant une berge. Rien n'entrave la navigation.

1er décembre. Le vent est au nord-est. Il neige et il fait froid. On se dirait en janvier. Les bestiaux sont établis pour l'hiver.

3 décembre. Le phare de Champlain est éteint. Deux bateaux à vapeur descendent; un voilier monte, poussé par une forte bise du nord-est.

6 décembre. Mon fils Timoléon entre aujourd'hui, chez M. Enau des Trois-Rivières, en qualité de commis-marchand. Commencer l'apprentissage de la vie à 14 ans, c'est bien jeune!

Il y a eu dans la paroisse, pendant 1849, 79 baptêmes, 16 mariages et 28 sépultures.

1850

L'année s'ouvre par une pénible nouvelle. Le jour de l'an, au matin, les enfants du capitaine Toussaint Toutant étaient tous à ses genoux priant leur père de les bénir. Ce qu'il fit avec la majesté et la gravité des anciens patriarches. Il tomba ensuite à la renverse, frappé subitement par la mort.

Ce jour-là, au prône, M. le curé recommande aux prières M.

Mathias Mongrain et Madame Narcisse Langevin, tous deux décédés aux Etats-Unis.

23 février. La glace est prise sur le Saint-Laurent, devant cette paroisse, et nous forme un pont solide pour visiter les gens du sud.

On s'en servit aussi comme champ de course. Et cet amusement ayant provoqué des désordres, le curé les dénonce et déplore qu'il y ait eu des rixes et des querelles. "Il me semble, ajoute-t-il qu'il y avait deux raisons de ne point faire ces courses: la première, le carême qui est un temps de pénitence pendant lequel on doit s'abstenir des plaisirs même permis et la seconde, la retraite à peine terminée. L'auriez-vous déjà oubliée? Chrétiens, pensez-vous que vous méprisez les grâces de Dieu? Puis mes frères, vous vous préparez à faire vos Pâques ...."

Un danger n'attend pas l'autre. Après les courses, la sucrerie, et les gens de Champlain profitaient de toutes les occasions pour s'amuser. Le vigilant gardien du troupeau élève encore la voix: "Pourquoi faire perdre le temps aux sucriers? Ce serait à demi-mal s'il n'y avait que cela, mais ce sont les rendez-vous, des causes de désordre que je signale à l'attention des pères et des mères."

6 avril. La débâcle du chenal du Saint-Laurent, vis-à-vis cette paroisse a lieu aujourd'hui. Le temps est beau et nous nous attendons à un printemps hâtif.

16 avril. Après plusieurs jours ensoleillés, nous sommes depuis trois jours, en plein hiver. La neige, un fort vent du nord: nous grelottons.

24 avril. Il passe une quantité de glace sur le fleuve, ce qui n'empêche pas que la navigation s'ouvre par une goélette, à demi-chargée.

25 avril. Le premier bateau à vapeur est passé ce matin, à

5 heures, descendant à Québec. C'est *le Montréal*. Le phare de Champlain est allumé.

Aux élections de septembre 1867, M. le curé Marcoux rappelait à ses paroissiens leur devoir. "Vous allez ces jours-ci user de vos droits politiques, c'est-à-dire élire un représentant pour la chambre des Communes et un autre pour la chambre locale. J'espère que vous voterez, comme vous y engage Monseigneur Laflèche, pour un honnête homme, un homme religieux, ferme, entendu dans les affaires, prêt à défendre les principes religieux. Ce que je vous recommande surtout, c'est d'observer la paix, la charité qui doit toujours régner entre des chrétiens, des frères. Rappelez-vous que celui qui serait assez vil pour se vendre pour de l'argent ou de la boisson ne mérite aucune considération; et que ceux qui emploient ces moyens pour corrompre leurs frères, leur arracher leur vote par des moyens aussi bas doivent être mis au ban de la société, honnis, méprisés."

La plus ancienne lutte dont parlent les vieux d'aujourd'hui est celle de l'honorable J.-Edouard Turcotte. Son adversaire était l'honorable Joseph Cauchon de Québec dont les chances de succès, outre son mérite personnel, étaient augmentées par les agents locaux électoraux en usage: l'argent et la boisson. La bourse de M. Turcotte était plus modeste, mais il comptait sur son talent oratoire qui le servit à souhait. Il parla avec tant d'éloquence que M. Cauchon certain d'être vaincu retira sa candidature la veille de la votation. Mais comme pour illustrer l'instabilité de la faveur populaire, à l'élection suivante, le vainqueur était vaincu par un homme de bien, mais peu au fait de la politique, M. Thomas Marchildon. Son titre à cette élection était celui d'être résidant dans le comté. Il s'employa en effet, contre les habitudes ordinaires, à tenir vis-à-vis de ses électeurs les promesses faites en temps d'élection. Il obtint des ponts et des routes. Malheureusement M. Marchildon se fatigua la tête avec ce travail nouveau pour lui et un matin on apprit qu'il s'était noyé dans son puits, peut-être par accident. Cette nouvelle fit sensation. Il fut sincèrement regretté. Il laissait une veuve et de nombreux enfants.

En société avec un de ses frères, il avait un chantier de construction de navires, à Batiscan, et les affaires étaient bonnes.

PICARDIE

Le nom de Picardie a été donné à une localité située partie dans les deux paroisses de Champlain et de Batiscan, formant la deuxième concession du bas de la première et la deuxième du haut de la seconde. Devons-nous voir, dans ce nom, une réminiscence de la terre française ? Il se peut. Il y a aussi une autre version.

Picardie, dont la terre est de qualité supérieure, a été extrêmement difficile à ouvrir. Le bois noueux, qui la couvrait, était tellement dense et serré qu'il fallait abattre plusieurs arbres avant que les premiers tombassent, enchevêtrés qu'ils étaient les uns dans les autres. Un bûcheron travaillait pendant deux mois pour abattre un demi-arpent en superficie. De plus, le terrain était marécageux. Le défricheur était obligé de creuser des fossés, à mesure qu'il coupait le bois, car il aurait été impossible de le retirer de là, les piétons pouvant à peine s'engager dans cette savane. Il fallait creuser des fossés de huit à neuf pieds à travers des arbres qui se trouvaient à cette profondeur, par suite du tremblement de terre de 1663, qui a été d'une extrême violence en cet endroit.

En ouvrant ces terres, vers la fin du dix-huitième siècle, les anciens disaient: "Mon vieux, *pique hardi*, si tu veux faire un établissement ici." Et de fait, il fallait piquer hardiment de la ferrée, de la hache pour ouvrir ces terrains, qui, dès qu'ils furent mis en culture, ont été les meilleurs des deux paroisses. Quand Picardie a commencé à être égouttée et qu'on y eût fait de l'abattis, les bluets, les framboises et les atocas y venaient avec une profusion extraordinaire. Ces fruits attiraient les ours qui en sont friands et cela, au grand désespoir des bûcherons et laboureurs obligés de tenir leurs armes près d'eux pendant leur travail. On voyait plusieurs ours par jour et on en tuait aussi souvent.

Le meilleur moyen pour faire la chasse à l'ours était de tendre

des attrapes à repousse. Ces attrapes étaient faites de manière à écraser l'animal qui aurait déclanché l'attrape chargée d'un poids très lourd, bûches de bois superposées les unes sur les autres, de manière que lorsque le tout "cabotait" sur le dos de l'ours, il en était écrasé. On appâtait pour cette chasse, surtout avec le poisson, régal de l'ours. Le poisson était fixé solidement à la clanchette de l'attrape, et quand l'ours saisissait l'appât, il déclanchait la machine qui s'abattait sur la bête. On détruisait beaucoup plus d'ours avec les attrapes qu'au fusil. Il était rare de ne pas prendre une bête par nuit. C'est alors que l'ours rôde. La chasse au fusil est peu fructueuse. L'ours a l'ouïe exercée et dès qu'il entend du bruit, il se sauve ou il se cache.

On ne raconte, parmi les anciens, aucun accident arrivé aux personnes, mais quant aux animaux, vaches et moutons, les propriétaires avaient à les défendre contre les carnassiers, et ils étaient obligés de les rentrer pour la nuit dans l'étable. La saison des fruits passée, l'ours sortait du bois et commençait ses courses.

Un dimanche pendant la messe, une femme qui demeurait dans le bas de Champlain, était seule dans sa maison avec de jeunes enfants. Tout-à-coup, elle aperçoit un ours qui descend du bois. L'animal voyant les bêtes à corne, à la porte de la grange, s'achemine de ce côté et saute sur la plus belle vache du troupeau. Aux beuglements de la victime assaillie, les chiens du voisinage accourent et harcèlent la bête en fureur. Un ou deux sont blessés. Le monde revient de la messe et les hommes saisissant leur fusil accourent sur le lieu du combat. L'ours ne recule pas. Au contraire, terrible à voir, il fonce sur les chasseurs, mais atteint par les balles, il s'affaisse sur le sol. La vache gravement blessée dut aussi être abattue.

A peu près vers le même temps, un nommé Adam, de Batiscan, était à faire sa prière du soir avec sa vieille, lorsqu'il entend des cris perçants venir de la porcherie. Il y court. Comme il ouvrait la porte, il en sort une bête noire qui lui passe entre les jambes. Par instinct, le bonhomme se cramponne aux poils de

l'animal, et cavalier improvisé, le voilà parti à toute vitesse, ne sachant pas ce qui l'emportait. Près de là, il y avait une clôture, l'ours aussi effarouché que le bonhomme s'élance pour la sauter. Cet élan projeta au loin le cavalier qui en fut quitte pour de douloureuses contusions.

Paschal Grandmont, de Picardie, avait tendu une attrape à ours. S'en allant le matin la visiter, il y vit un ours debout portant un poids de douze cents livres. Tout en cherchant un moyen de faire tomber son ours et de l'écraser, il aperçut deux petits ours de quelques jours qui se tenaient de l'autre côté de l'attrape. Paschal, qui était encore alerte, s'approcha des petits pour s'en emparer. Ils se laissent prendre, mais dès qu'ils furent dans les bras de Grandmont, ils se mettent à vagir presque comme des enfants. En entendant ces gémissements, l'ours qui était sous l'attrape fit quelques mouvements. Il tomba aussitôt écrasé. En même temps Grandmont entend un bruit de branches cassées. C'était comme une tempête, un coup de vent. Se doutant bien de la cause de cette course échevelée, il lâche les petits ours et grimpe dans l'arbre le plus proche. Il n'avait pas atteint neuf pieds de haut que débouche, près de l'endroit où il était, un ours les yeux en feu, la bouche grande ouverte, un véritable enragé. En arrivant près de l'arbre que Grandmont escaladait, l'ours emboîte le pas derrière lui. Grandmont avait saisi la première branche de l'arbre. Suspendu par les bras, il bûchait avec ses pieds, sur la tête de l'ours. Celui-ci, tout en se garant contre les coups de pied, était parvenu à saisir une des chaussures de son ennemi, il l'arrache avec violence et se laisse glisser le long de l'arbre. Par terre, l'ours met en lambeaux la botte de Grandmont. Se croyant vengé, il s'éloigna avec les deux petits qui le suivirent comme deux petits chiens. L'ours pris dans l'attrape était la mère ourse pesant huit cent livres et celui qui avait donné une si grande frousse à Grandmont était le père.

Quelques années plus tard, Pierre Toutant, qui résidait en pleine forêt entre Champlain et Sainte-Geneviève, où il ouvrait une terre, avait mis ses pourceaux dans une sucrerie, près de sa

maison. Un jour, il aperçut deux ours qui couraient après ses animaux pour s'en saisir. Le père Toutant, qui n'avait peur de rien, vole à toute vitesse à leur secours. L'un des ours en avait pris un avec lequel il se sauvait. Une clôture lui ayant barré le chemin, il la sauta, tout en tenant le porc avec sa gueule et ses griffes. Par hasard, le cochon était resté du côté opposé de la clôture que l'ours avait franchie. Sur ces entrefaites, le père Toutant arrive, saisit le porc par les pattes et le dispute à l'ours qui tirait de son côté et le bonhomme de l'autre. Pour toute arme de défense, il n'avait que sa tuque. Il en frappait l'ours d'une main et lui adressait en même temps la parole, mais pas pour lui conter amourette. "Didon c'était son patois—ma satanée bête, lâche mon cochon, tu ne l'auras pas, didon. Qui a jamais vu cela, venir manger mes cochons dans mes jambes? Didon, va-t-en, lâche mon cochon." Le dialogue durait depuis quelques minutes quand les fils du père Toutant entendant les didons multipliés, accourent. L'ours voyant venir du renfort, abandonne la partie et se sauve dans le bois.

Ce fléau des ours a duré aussi longtemps que les fruits ont poussé en Picardie. Mais du moment que les terres ont été labourées, les fruits sont disparus et les ours aussi, du moins ils n'étaient plus aussi nombreux.

Les mœurs étaient bonnes et honnêtes dans nos campagnes. La probité était une vertu nationale. On a souvent dit et redit que les serrures aux portes étaient inconnues à nos pères. Il convient d'ajouter qu'un voleur surpris était condamné aux peines les plus sévères.

Le 15 novembre 1826, Jean-Baptiste P. . . . ayant volé, à M. Grandmont, dix moutons de la valeur de quatre louis fut arrêté et mis en prison. Son procès eut lieu, à la cour criminelle, le 13 mai 1827. Il fut condamné à être pendu le 24 mai. Ayant demandé grâce, "son pardon" lui fut accordé par le comte de Dalhousie, le 8 août 1827.

Un autre procès s'était déroulé à la cour criminelle en septem-

bre 1805. Un jeune homme, Joseph L. . . . dit Ladéroutte, convaincu de parjure, entendit une sentence de trois mois de prison et une heure de pilori, à subir le 4 octobre dans l'avant-midi, de 10 à 11 heures, sur la place du marché. Il obtint lui aussi "pardon" pour le pilori.

Dépouillons maintenant les enquêtes du coroner.

Le 2 mai 1797, Chorel D'Orvilliers adressait à M. Charles Thomas, protonotaire et coroner, le rapport suivant signé par Joseph Alexandre, capitaine de milice.

Joseph Marchand déclare sous serment ce qui suit: Je fus averti, le 24 mai, au matin, par cinq personnes qui montaient le fleuve en canot, qu'elles avaient rencontré et tiré à terre le corps d'un homme trouvé accroché à l'hameçon d'une ligne jetée dans le fleuve pour prendre du poisson. Le corps était méconnaissable, ayant été plusieurs semaines dans l'eau.

Alexis Carpentier, habitant de Champlain, voisin de Joseph Marchand, corrobore ce témoignage et ajoute que d'après les habits du noyé, il devait être voyageur et de plus, qu'il a entendu dire que M. Isaac Phiacas a perdu, au commencement de ce mois, un de ses hommes nommé Lesage de la Rivière-du-Loup.

L'enquête eut lieu le 25 mai dans la maison de Joseph Marchand. Les jurés furent MM. Joseph Alexis et Jacques Beaudoin, Jean-Baptiste et Joseph Toutant, François Chorel, Joseph Champlain, Bénoni Marchand, Joseph et Alexis Turcotte, hommes bons et qualifiés de la paroisse de Champlain, lesquels disent sous leur serment que le corps de l'homme dont ils ont fait l'inspection est déjà trop en putréfaction pour être reconnaissable par son visage.

Qu'il ne paraît pas, autant qu'ils ont pu découvrir que le corps ait les marques de blessures ou coups violents—que suivant l'apparence le corps a été dans l'eau pendant quelques semaines, que l'habillement du corps leur fait croire que le décédé était un voya-

geur, que faute d'autres connaissances et suivant leur opinion unanime le dit homme inconnu est venu à sa mort en tombant dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, par accident, et par la permission de Dieu et pas autrement.

Au mois d'août suivant, nouvelle enquête.

Pierre Chorel D'Orvilliers, Ecr, demeurant en la paroisse de Champlain, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose comme suit: Hier, le 23e jour d'août, le déposant fut averti par quelques gens de chez lui que deux étrangers l'attendaient à la maison pour lui parler. En arrivant chez lui, il trouva deux matelots d'un bâtiment qui descendait le fleuve Saint-Laurent, qui l'informèrent qu'ils avaient rencontré un corps dans le fleuve proche de l'église de Champlain, lequel ils avaient tiré à terre. Le déposant se transporta immédiatement à l'endroit indiqué et trouva effectivement le corps vis-à-vis du quai qui entoure l'endroit où l'église de Champlain est située. Il en donna information au capitaine des milices qui fit retirer le corps plus haut et hors du danger d'être emporté par les eaux. Suivant les apparences, le corps paraît être un sauvage, mais trop en putréfaction pour reconnaître les traits. Le capitaine des milices se mit en devoir d'avertir le coroner pour observer les formalités prescrites par la loi. Chorel d'Orvilliers.

L'enquête authentique fut faite dans la paroisse de Champlain, maison de Joseph Alexandre, capitaine des milices, le 24 août 1797. Cette fois, les jurés furent MM. Joseph et Léon Champlain, Alexis Beaudoin, Alexis Turcot, fils, François Chorel, Alexis Carpentier, Joseph Dubord, Alexis Dubord père, Jean Grammont Joseph Pepin, Paul Dubord, Joseph Marchand et Jacques Beaudoin, hommes bons et qualifiés de Champlain, lesquels ayant prêté serment et étant chargés de la part de notre Souverain le Roi, de s'enquérir quand, où et comment est venu à sa mort le dit homme, disent sous leur serment, que le corps dont ils ont fait l'inspection paraît être celui d'un sauvage, ce qui leur paraît sans aucun doute par son habillement, pendants d'oreilles et mitasses dont

il est vêtu—que le corps est trop en putréfaction pour pouvoir découvrir s'il y a quelques marques de violence sur le dit corps, ayant resté suivant apparences plusieurs semaines dans l'eau—qu'il n'existe point à leur connaissance aucune personne qui puisse reconnaître le corps ou donner d'autres informations concernant la manière dont il est venu à sa mort. En conséquence, ils disent que leur opinion est que le dit homme sauvage est venu à sa mort par accident dans les eaux du fleuve Saint-Laurent et pas autrement. En foi de quoi le coroner et les jurés susnommés ont apposé leur signature.

Le 1 octobre 1806, nouvelle enquête sur le corps d'un soldat inconnu noyé par accident.

Sous le serment de N. Chartier, lieutenant des milices, Joseph Chartier, enseigne, Pierre Beaudoin, sergent, J.-B. Langevin, Alexis Durand, J.-B. Chartier, junior, J.-B. Langis, François Chartier, Magloire Chartier, J.-B. Duval, François Toupin, Pierre Rivard, hommes bons et qualifiés de la paroisse, lesquels après avoir été assermentés et étant chargés de la part de notre Souverain le Roi de s'enquérir où, quand et comment est venu à sa mort le dit homme, disent sous leur serment qu'ils ne connaissent point personnellement la personne dont ils viennent visiter le corps—que par l'habillement, il parait que l'homme trouvé était un soldat au service de Sa Majesté en cette province. Ils ont entendu dire, il y a quinze jours, qu'il s'était noyé un soldat devant la ville des Trois-Rivières, appartenant au 100e régiment—que le corps n'a pas de marques de violence extérieures—et sur le tout les jurés et le coroner sont d'opinion que cet homme est tombé dans le fleuve par accident, y a été suffoqué, et est venu de cette manière à sa mort par accident, et par la permission de Dieu et pas autrement.

J.-B. Langevin, après serment prêté déclare que hier soir, vers les 7 heures, étant devant la porte de sa maison, près du fleuve Saint-Laurent, il fut appelé par les gens d'un bateau qui passait sur le fleuve en montant, lesquels lui dirent qu'ils avaient trouvé un corps mort accroché dans les branches. Le déposant s'appro-

chant vit en effet le corps portant un habillement rouge, en apparence l'uniforme d'un soldat, lequel est le même qui a été visité par les jurés—qu'il a averti immédiatement le plus proche officier de milice avec M. W. Hardi, un des gens du bateau, lequel officier a fait garder le corps jusqu'à l'arrivée du coroner.

CHARLOTTE LA SAUVAGESSE

Vers la fin du dix-huitième siècle, il y avait encore beaucoup de Sauvages dans le pays. Les chasses d'hiver terminées, ils voyageaient d'une place à l'autre, dans les paroisses qui bordent le fleuve, pour vendre leurs ouvrages de vannerie, car ils excellent dans cet art. Ils faisaient des paniers en osiers, des trousses, des corbeilles et beaucoup d'autres articles de ce genre, avec du bois de fresne séparé en lames plus ou moins larges; ils teignaient leurs clisses en couleurs voyantes et le tout était disposé avec un goût surprenant pour des Sauvages. Ils chargeaient leurs canots d'écorce de ces objets. Ils faisaient aussi des traînes sauvages qu'ils vendaient ou trafiquaient sur les marchés des villes ou dans les campagnes situées sur le bord du fleuve. Le canot d'écorce était leur seul vaisseau de transport: le soir venu, ils se choisissaient un lieu propice pour camper. L'orage, la pluie ou n'importe quelle tempête ne pouvait mettre obstacle à leur projet. Ils n'arrêtaient jamais aux maisons. Ils savaient très bien s'abriter et passer la nuit commodément.

L'endroit où la rivière Pepin débouche dans le fleuve, à Champlain, était pour eux un lieu de campement de prédilection. Il y avait là une belle grève: des arbres, arbrisseaux, plantes grimpantes, raisins sauvages qui les gardaient contre tous les vents. Ce site est encore très pittoresque.

Un jour, arrive-là une canottée de sauvages ayant avec eux une enfant d'un an et demi à deux ans bien malade. Un nommé François-Jean Chartier se trouvait à la rivière Pepin au moment où le canot accosta. Une femme prit la petite malade dans le fond du canot, s'approcha de François-Jean et lui présenta l'enfant.

Celui-ci instinctivement tendit les bras et reçut le dépot. La femme rembarqua aussitôt et les Sauvages qui le montaient reprirent l'aviron et continuèrent leur voyage. On peut facilement s'imaginer la figure de François-Jean se voyant gratifié de ce tapon sauvage. Mais que faire? Abandonner l'enfant malade sur le rivage? Impossible. Il fallait bien l'amener chez lui. Il résidait un peu plus haut que la rivière Pepin. En arrivant, il présenta l'enfant à sa femme qui, en voyant la petite sauvagesse, fit une scène des plus orageuses. L'histoire rapporte que la concorde ne fut rétablie, dans le ménage, que par le curé qui leur conseilla, de plus, d'adopter cette pauvresse, vu qu'ils n'avaient pas d'enfant. Au baptême qui lui fut donné sous condition, elle reçut le nom de Charlotte. Ses parents adoptifs l'élevèrent à la canadienne et ils auraient même désiré lui apprendre à lire et à écrire; mais Charlotte ne voulut jamais s'astreindre à aucune étude. C'est à peine si on put lui inculquer les rudiments de son catéchisme. Elle a fait sa première communion à *mats et à cordes*. Elle ne manquait pas d'intelligence mais elle était réfractaire à tout travail intellectuel. Elle raisonnait et comprenait aussi bien que toutes les personnes de son entourage. Elle excellait dans le travail manuel, surtout dans les travaux faits par les hommes, comme couper les arbres dans le bois, scier, bûcher, charroyer, elle aimait beaucoup ce genre de travail; elle faisait à contre cœur les travaux de culture, les évitait autant que possible ou s'acquittait mal de sa tâche. Son bonheur était au comble quand elle pouvait mettre les pieds dans un canot: elle a fait la pêche à l'anguille dès que son âge et ses forces le lui permirent. Cette pêche exige l'habileté et la force d'un homme, mais aucun des pêcheurs du temps ne pouvaient rivaliser avec elle. A cette époque, les rames dont on se sert aujourd'hui pour conduire les petites embarcations n'étaient pas en usage, le seul moteur du canot était l'aviron. Charlotte partait pour la pêche avec Francis Desalliers. S'il partait devant, il restait premier; mais si Charlotte avait la tête, elle la gardait, quoique pût faire Francis, le meilleur aviron du temps, pour la dépasser. Naturellement, à la maison surtout, Charlotte s'habillait en femme, mais quand elle était à ses travaux favoris: bûcher dans le bois ou à la pêche, elle apportait une paire de culottes et un froc qu'elle revêtait

Ainsi affublée, elle était à son aise. Jamais, elle ne se coiffait. Elle allait tête nue l'été, et l'hiver, elle se mettait une petite couverte sur la tête.

Après la mort de ses parents adoptifs, elle demeura seule pendant quelques années. Mais comme elle commençait à vieillir et que ses revenus ne suffisaient plus à son entretien; l'automne, elle faisait une tournée dans Champlain et se rendait même jusque dans le haut de Batiscan. C'est pendant ces courses que le notaire Marchand l'a connue. Chacun lui donnait des vivres et des habits. Quant à l'argent, elle en faisait fi. Elle en acceptait tout juste pour subvenir à sa provision de pipes et de tabac, car elle fumait comme un Turc.

Plus tard, elle passa en pain bénit d'une maison à l'autre. L'embarras de recevoir Charlotte était sa malpropreté. Elle avait horreur de l'eau. Pour la décider à faire sa toilette et à revêtir les vêtements qu'on lui présentait pour lui faire déposer ses haillons, il fallait avoir de l'ortie à la main et la menacer de lui en frotter les oreilles. Cette pauvre déracinée finit ses jours à Beauport où M. le curé Marcoux obtint son admission.

Quant à ses parents sauvages, une fois seulement, ils firent une apparition à Champlain, lorsque la fillette avait dix ans. Comme elle était absente de la maison, à ce moment, il n'y eut pas d'entrevue; ils se contentèrent d'apprendre qu'elle était bien et déguerpirent au plus tôt craignant d'être arrêtés pour l'avoir abandonnée.

L'histoire de Charlotte est une nouvelle preuve que l'atavisme est bien plus fort que toute éducation; que les enfants reçoivent de leurs parents non-seulement la ressemblance physique mais de plus les aptitudes, les goûts et toutes les qualités morales de l'individu et de la race dont ils sont issus.

Charlotte a passé sa vie sans faire aucune faute grave. Elle accomplissait ses devoirs religieux régulièrement quoiqu'elle ne fût

pas très instruite, en fait de religion, elle priait, se confessait et communiait comme la plupart des femmes de la paroisse.

PIERRE ANTOINE

Pierre-Antoine était un chef Abénaquis de Saint-François et de Bécancour. Il avait épousé une Canadienne, née Trottier, de Batiscan. Comme cette personne possédait un peu de fortune, le jeune ménage s'établit dans cette paroisse. L'été, le sauvage délaissant la maison de pierre, occupait une cabane qu'il s'était bâtie près du fleuve. Il y gardait tout un troupeau d'animaux sauvages enchainés: loutres, ours, orignaux, renards, carcajous, caribous, chevreuils etc. L'hiver venu, aux premières neiges, il partait pour la chasse avec sa caravane. Il revenait au printemps chargé de fourrures.

Sa réputation de guérisseur était à l'égalité de celle de chasseur. Il traitait surtout les blessures et les maladies ordinaires aux moyens des plantes, écorces, gommes et autres simples dont il avait le secret. La confiance qu'il inspirait était si grande que, longtemps après son départ, si une personne tombait malade ou se faisait une blessure grave, on disait: "Si Pierre-Antoine était ici, il la guérirait bien." Bref, il était le médecin en renom du pays. Les gens le nommaient Pierre-Antoine Aulnière, mais le nom d'Aulnière avait été traduit par lui en français. Son nom était de l'aulne en abénaquis.

Un jour, il quitta Batiscan pour aller s'établir, avec sa famille, dans les environs de la Baie des Chaleurs.

MARIE LA PERLE

A l'époque des troubles de 1837, un régiment des troupes venues d'Angleterre traversait la paroisse de Champlain, un soldat s'étant procuré une bouteille de boisson avait été la boire, en secret, dans le grenier d'une grange où il ne tarda pas à tomber d'un bon sommeil. L'heure du départ sonnée, le régiment ne s'attarda pas

à la recherche du retardataire et Champlain compta un membre de plus. John déposa l'uniforme de militaire et se fit vendeur de balais, faits de fougères, qu'il cueillait au pied du coteau, où il se bâtit une hutte. Il était protestant.

Une autre pauvresse, Marie la Perle, aussi étrangère à la paroisse unit sa misère à celle de John Cole. Un jour, l'ancien militaire mourut subitement dans le bois—un chemin de raccourci sur la terre de Lacroix. Sa femme disait "Mon mari est au ciel, il est mort dans le chemin de la croix".

Cette pauvre femme avait une certaine instruction. Elle devint folle pendant la messe du dimanche. Elle parcourait les allées en criant: "Retirez-vous de moi, serpent maudit de Dieu!" Comme elle n'était pas méchante, on la laissa longtemps circuler dans la paroisse. Lorsqu'elle fut plus âgée, M. le curé Marcoux la fit entrer à l'hospice du couvent des Sœurs de la Providence des Trois-Rivières, où elle mourut.

Le notaire Martineau enregistre dans son journal "la mort de Francis England connu ici sous le nom de John Cole. C'était un vieux soldat de Wellington. Il était à Waterloo dans une compagnie du colonel Hanson."

PETIT GARS MODESSE

Ce personnage personnifie absolument le pêcheur du Saint-Laurent à Champlain. Petit gars Modesse Dubord décédé vers 1882 n'a jamais travaillé ailleurs que dans sa chaloupe et pour sa pêche. Il était traversier et pêcheur, et cela radicalement. Il n'a jamais travaillé à la terre, ou bûché le bois ou fait d'autres travaux comme les journaliers. Son occupation constante était la pêche ou la traverse du fleuve pour ceux qui voulaient se rendre sur la rive sud. C'était un homme hors du commun pour ramer. Il s'embarquait le matin dans sa chaloupe avec une miche de pain et de la graisse sucrée pour réconforter ses forces, et on pouvait le faire ramer contre le vent et la tempête aussi longtemps que l'on voulait. De temps en temps, il mordait dans sa miche de pain

imprégnée de graisse sucrée, et vogue la galère. Cet homme avait une force dans les bras, étonnante. Un de ses oncles avait fait une devinette à son sujet.

Le père Narcisse-Paul Dubord a la parole.

—Savez-vous, mon ami, quelle viande on peut manger le vendredi ?

—Je n'en connais aucune.

—Et moi, je puis vous en nommer une. Voulez-vous gager avec moi ?

—Volontiers.

—Les prêtres nous disent que les êtres qui prennent leur vie dans l'eau peuvent être mangés le vendredi, comme le canard sauvage. Petit gars Modesse prend sa vie dans l'eau par la pêche; il ne gagne pas une piastre par année ailleurs que dans et sur l'eau, donc sa viande est maigre. Tu as perdu ta gageure.

Petit Gars Modesse était d'une structure peu ordinaire sous le rapport de la taille. Sa femme était longue et grêle comme une gaule. Petit gars la nommait ainsi que tout le monde "La Flûte", tant il est vrai que les contraires se rassemblent. Petit gars était toujours gai par le beau ou le mauvais temps; les misères ou les succès le laissaient joyeux; il chantait du matin au soir. Il s'est marié deux fois. Sa première femme étant malade, le notaire Marchand fut appelé pour le testament.

—Petit Gars, quel est le nom de votre femme ?

—C'est une Godcher; mais je ne sais pas son autre nom. Je l'appelais Javotte.

Il n'était pas fou, mais seulement insouciant pour tout ce qui n'était pas la pêche ou sa chaloupe.

Sa femme Geneviève Godcher avait été institutrice au village Laborde. Ses élèves payaient quinze sous par mois. Leur premier livre était l'A. B. C., le second la "Neuvaine à Saint-François Xavier" et le troisième et dernier "l'Instruction de la jeunesse." Le cours se terminait là. Un élève de ce temps, aujourd'hui octogénaire, nous dit qu'il n'était jamais question des accents. On ignorait l'accent grave ou aigu ainsi que l'accent circonflexe.

La paroisse de la Visitation de Champlain renferme en 1852 une population de 1903 âmes, répartie comme suit: savoir:

Hommes mariés	305	Sont catholiques romains	1897
Femmes	290	Presbytériens	3
Garçons	636	Eglise d'Angleterre	1
Filles	600	Wezleyen	1
Veufs	21	Eglise réformée d'Ecosse	1
Veuves	51		——
	——	Ames	1903
	1903		

Les habitants de la paroisse de Champlain forment 312 familles, habitent 262 maisons, tous sont de la classe agricole et agriculteurs, à l'exception de:

Prêtre	1		
Médecins	2		
Notaire	1		
Marchands	3	Origine:	1879 Français
Hôtelier	1		24 Britanniques
Commerçants de bois	3		——
Forgerons	5		1903
Cordonniers	4		
Menuisiers	5		

Récolte de 1851		Animaux	
Blé froment mts	6056	Taureaux	206
Orge	313	Vaches	998
Seigle	626	Veaux	276

Pois	2067	Chevaux	359
Avoine	32420	Moutons	1860
Blé sarazin	4016	Cochons	736
Blé d'inde	575	Il a été fait en 1851	
Patates	11680	Beurre lbs	10528
Navets	122	Fromage	79
Carottes	82		
Fèves	17		
Foin, bottes	235785		
Tabac	2262		
Lin	7948		

Signé A.-J. Martineau, recenseur pour 1852.

Enfants de 5 à 16 ans qui fréquentent les écoles.

Garçons	164
Filles	150
	314 enfants

Familles étrangères	4
Protestants	7
Emplacements	71

Protestants: MM. John Cole
François Richardson
Charles Richardson
Madame Richardson
Un fils de Thomas et Madame Philippe Trottier
Un serviteur chez Richardson dont j'ignore le nom.
7 en tout.

(Signé) A.-J. Martineau.

Chapitre XXVII

DEUX FAMILLES SOUCHES: LES TURCOT ET LES CARIGNAN

SOMMAIRE:—Alexis Turcot, ses descendants.—Jean, la dette de Gentilly.—Zephirin, nombreux deuils sous son toit. vente du bien paternel.—Alphonse, pecheur de renom.—Joseph, pionnier de Picardie, ses enfants.—Alexis et Antoine.—Les Carignan.—Les noces de Pierre.—Au fief Hertel.—La fin prematuree de Pierre.—Petrus, l'homme de la famille.—Onesime Carignan.—Mme Pierre Carignan, veritable femme forte.—Mort de Petrus.—L'Ile Carignan.—Les voisins Hebert et Perrin.—Le fin Boisvert, mort tragique de sa femme.

ALEXIS TURCOT

Alexis Turcot baptisé le 18 avril 1733, fils de Joseph et de Madeleine Cailla, était le petit-fils de Jacques, juge de Champlain, et arrière-petit-fils de Jean, tué aux Trois-Rivières dans une rencontre avec les Iroquois. Il épousa, probablement vers 1764, ce mariage ne se trouve pas au registre, non plus que le baptême des premiers enfants, il épousa Thérèse Saint-Agnan, née en 1746, de bonne et ancienne famille établie depuis longtemps à Champlain et à Batiscan.

Les enfants issus de cette union sont:

Alexis, qui d'après l'âge donné à sa sépulture, serait né en 1765
Joseph né en 1771.

François-Xavier, baptisé et inhumé en 1775.

François, baptisé en 1776, mourut à 69 ans, célibataire.

Antoine, baptisé en 1779.

Bénoni, baptisé en 1782, décédé à l'âge de dix-huit mois.

Jean-Baptiste, né le 6 mai 1784.

Le patriarche Alexis vécut jusqu'à l'âge avancé de 90 ans et sept mois. Plein de jours et de mérites, il s'en alla vers son Créateur, le 19 janvier 1824. Sa femme était décédée le 15 avril 1809.

En 1804, Alexis Turcot et ses deux fils, Alexis et Joseph sont au nombre des paroissiens les plus en vue de la localité: ils sont maîtres-chantres, juges de paix et marguilliers. Le père Alexis étant décédé chez son fils Jean, héritier du bien paternel, nous commencerons par ce dernier, l'histoire abrégée de la famille Turcot.

JEAN

Une plume exercée a tracé le portrait de l'honnête homme, grande figure consolante à regarder. "En un moment où tant d'existences sont aventureuses, troubles et suspectes, on éprouve comme une impression de réconfort à contempler une vie sans tache. Celui-ci ignora les capitulations de la politique, l'intrigue tortueuse des affaires, la soif immodérée des richesses. Il s'enferma dans son austère et probe labeur, il fit simplement son devoir."

Tel nous apparaît le père Jean Turcot.

Au physique, il était petit de taille, blond, les yeux bleus, le regard scrutateur et intelligent. Vif comme un taon, dans son marcher, ses pieds effleuraient à peine le sol. De caractère, il était prompt, mais ses gros mots finissaient dans un éclat de rire.

Le domaine de cet habitant, le plus beau que l'on puisse imaginer, comprenait en tout six arpents et soixante et six perches. L'anse de Champlain se termine au "Poulier Turcot". Perchée sur ce promontoire, la maison familiale est bien bâtie, sans luxe ni ornementation, mais vaste, éclairée, à trois arpents du chemin, qui autrefois, passait à la porte.

En été les semences faites, les cultivateurs attendaient dans un doux *farniente* le temps des foins. Dès le matin, le Père Jean voyait venir son voisin, Eusèbe Marchand, dont la maison occupait le même site, ainsi que d'autres amis. Réunis au bord de la côte d'où la vue s'étendait sur le fleuve, dans un immense lointain, les braves habitants fumaient le tabac canadien, discutaient les faits divers, prédisaient les variations de l'atmosphère et les méfaits de la lune rousse.

Jean ayant épousé Marguerite Marchand éleva une belle famille de onze enfants.

Zéphirin, l'aîné, plus connu sous le nom de Zéphir, fut tout le portrait du père, gai, enjoué, musicien, joueur de violon non sans mérite, il égayait la maison d'airs canadiens, tout en scandant la mesure de son pied. Quand son tour vint de s'établir, il amena au logis Marie Olscamp, d'origine allemande, fille d'un commerçant de Batiscan. Intelligente, bonne et dévouée, elle continua sous ce toit béni les traditions de la famille. Toutefois, fille de négociant, prévoyant l'avenir, intéressée pour les siens, elle faisait appel de temps à autre au père Jean pour qu'il allât collecter chez ses débiteurs de la rive sud. Il avait été gros commerçant de blé. Le vieillard ne se récusait pas, il poussait sa chaloupe au large, traversait et accostait chez ses créanciers.

—Je viens voir si vous pouvez me payer.

—Non, père, vous vous adonnez bien mal. Nous n'avons que de la galette de pois à manger. Nous sommes sans le sou.

—Eh bien! mes amis, ce sera pour une autre fois. Et il passait à la porte voisine avec quelque variante dans le succès. Au retour, madame Zéphirin s'enquérait:

—Père, avez-vous fait un bon voyage?

—Les gens sont pauvres, mais j'ai pu retirer une dizaine de piastres.

Le temps marchait, madame Zéphirin revenait à l'assaut.

Père vous vous faites vieux. Vos créances sont toujours là. Après vous qui pourra retirer la dette de Gentilly? Faites donc un effort ... Faites-leur en coûter. Mettez-les dans les frais.

—Oui, j'y vais, pas plus tard que demain et tout va se régler. C'est moi qui vous le dis.

En effet, le lendemain, le vieillard traverse le fleuve.

—Je viens régler nos comptes.

—Père, l'année est dure, accepterez-vous un acompte de 50 sous sur $50?

—Non. Je vous donne tout. Vous ne pouvez pas me payer, je vous remets votre dette. Et il signe une quittance. La besogne se poursuit une partie de la journée. De retour chez-lui, on s'informe comme à l'ordinaire s'il a eu du succès.

—Le croiriez-vous? Tout est acquitté. Et en même temps, il jette son livre de comptes au milieu des flammes. Je leur ai tout donné.

—Pas possible!!

—Mais oui. Qu'est-ce que j'aurais gagné à poursuivre ces

pauvres gens? Des vieilles hardes? On en a assez. Et c'est tout ce qu'ils ont.

Zéphir qui écoutait le dialogue riait de tout son cœur en entendant ce récit des exploits financiers du vieil habitant, tandis que la jeune femme, prévoyant l'avenir se désolait secrètement. Espérons que le père Jean fera retrouver aux siens cette aumône déposée dans la main du pauvre, vraie banque du bon Dieu.

En novembre 1859, parvenu à 75 ans toutes les ambitions du père Jean étant depuis longtemps satisfaites, il mourut avec la sérénité d'un chrétien. Il partit pour le cimetière, suivi de ses enfants, des parents et des amis. Les regrets de tous dans cette longue marche faisaient revivre, dans les mémoires, les beaux exemples de désintéressement et de modestie que ce patriarche leur avait donnés.

Zéphirin Turcot, héritier du père Jean, passa son bien à Séraphin, son fils, qui épousa le 17 juillet 1860, Adélaïde Chorel Dorvilliers, fille d'Antoine. Il y eut bien des deuils dans cette maison. En 1876, du 10 au 21 juillet, trois enfants de Séraphin âgés de neuf, sept et cinq ans moururent du croup, laissant un grand vide sous le vieux toit. L'année suivante, le 12 juin, ce fut le tour de Thómas âgé de trois ans et demi. Ce chagrin ravivait ceux de l'année précédente. Mais le deuil qui assombrit à jamais cette maison naguère si gaie fut celui de Cécile. Elle était la fille aînée; parvenue à l'âge de vingt ans, elle était charmante, bonne, aimante, affectueuse. Pour le grand père qu'elle entourait de soins, d'affection et de tendreesse, il n'y avait personne comme Cécile. Ses parents—cela se conçoit—concentraient sur elle toutes leurs joies. Cécile était la perle de la paroisse et l'orgueil de la famille. Hélas les anges ne font pas un long séjour sur la terre! Dieu la rappela à lui. Au retour de l'enterrement, le grand père ne voyant plus dans la maison celle qui en était l'âme, le cœur tout gros, prend son violon et lui demande une consolation qu'il ne trouvait nulle part. La mère affligée d'entendre ces sons dans un pareil moment, s'efforce inutilement d'arrêter le grand père dans ses

transports de musique. Quant au malheureux père, la mort de sa fille aimée le toucha tellement qu'il en fit une maladie.

M. Séraphin Turcotte a vendu la terre paternelle à M. Louis Labissonnière qui l'a revendue à MM. Albert Chorel et Zéphir Marchand. La maison est devenue la villa de M. Napoléon Godin des Trois-Rivières.

Au censier de la seigneurie de Champlain, (1855), il est dit que Pierre-Hercule Turcotte—Semi—fils de Jean, possède au premier rang, une terre de deux arpents et cinq perches de front sur quatorze arpents de profondeur. Ses voisins sont : au nord-est de la rivière Champlain, son frère, Zéphir Turcotte, et Philippe Trottier; au sud-ouest, F. X. Grandmont. Cette terre faisant partie de l'ancien domaine avait été vendue par Joseph Pezard de Champlain, comme arrière-fief relevant de la seigneurie de Batiscan, à Joseph Bigot-Duval, devant le notaire Badeaux, le 5 juin 1801. Elle fut cédée aux mêmes conditions à Jean Turcot. Ce dernier la donna à son fils Pierre-Hercule – Semi. L'acte en fut passé par A. J. Martineau, le 31 mars 1845.

Contiguë à cette terre, Jean Turcot en avait une autre connue sous le nom de *Mottus*, de deux arpents et cinq perches de front sur douze de profondeur; au sud-ouest, son voisin était Lubin Brunel et au nord-est, passait la route de Picardie. Cet héritage était venu à Jean par son père Alexis, consigné dans son testament du 4 mars 1792, redigé par le notaire Badeaux.

Jean à son tour le légua à son fils Hercule en 1845.

C'est sur la terre de Semi qu'Alphonse, fils de Zéphir acheta un emplacement.

Alphonse Turcotte, négociant et pêcheur est un habile marin. Il connait les eaux du fleuve où il pêche, comme le cultivateur connaît son champ. Un jour, il était jeune alors, M. Joseph Marchand lui avait demandé de le traverser au sud. Il l'avait fait, mais une

brume très épaisse voila bientôt l'horizon; impossible d'y rien voir. Force fut aux voyageurs d'ajourner le retour. M. Joseph ne l'entend pas ainsi. Il insiste. Il veut partir. Alphonse de dire: J'essaierai.

La nuit était venue s'ajouter à la brume. Le canot avance, mais lentement et avec précaution.... M. Joseph ne savait pas s'il voguait vers Québec ou ailleurs. Après une navigation d'une heure, inquiet, il s'écrit: "Où sommes-nous ?"

—A la Plaine.

De fait, le canot venait d'atteindre la rive et ils étaient à la Plaine.

Comme pêcheur, M. Alphonse Turcotte est un expert pour la pêche aux petits-poissons et pour celle de l'anguille sans exclure les autres espèces. Il a relevé jusqu'à quatre vingt-six anguilles dans une nuit. Il aime la pêche et il va à ses filets les yeux fermés puisqu'il opère en pleine noirceur.

Il épousa à la Sainte-Catherine 1867, Eugénie Marchand, sœur de Monseigneur Ubald Marchand, Vicaire Général. Plusieurs enfants sont nés de cette union. Sa femme étant morte, M. Turcotte épousa, le 20 juin 1881, Antoinette Despins, veuve de Thomas Labissonnière, après avoir obtenu une dispense d'affinité au troisième degré. La famille s'est agrandie et le père n'en continue que mieux sa pêche comme celle de l'Evangile, toujours fructueuse.

En parlant de "notre petite histoire", M. l'abbé Emile Chartier dit qu'une affection intense retenait les membres de la famille les uns près des autres et empêchait l'expansion au dehors. Les Turcot nous en donnent la preuve.

Joseph était établi sur la terre voisine de celle de son frère Jean. Sa maison était au nord du chemin. Son domaine était

vaste. Outre ses deux arpents de terre au bord du fleuve et ceux du coteau, il était propriétaire de quatre-vingts arpents dans la Savane. Qui peut dire les travaux de toute espèce de ce rude cultivateur ? car le défrichement fut difficile dans cet endroit plus tard "La Picardie".

Tous les Turcot étaient gais. Lorsqu'ils se trouvaient dans une réunion, on était certain de s'y amuser. Ils mettaient l'entrain et le plaisir partout où ils étaient. Joseph entre autres tirait merveilleusement son épingle du jeu. Il épousa le 8 février 1796, une co-paroissienne, Josephte Le Pellé dit Lamothe, digne émule des autres femmes de Champlain, qui toutes travaillaient à la terre, elle aidera son homme dans son dur labeur. Trente-cinq ans après ce premier mariage, sa femme étant morte, Joseph Turcot épousait le 21 novembre 1831, Archange Durand dit Chartier. La tradition rapporte qu'elle avait une belle voix et que le vieux gentilhomme en lui faisant la cour lui disait: "Archange, vous chantez comme un ange."

Parvenu à l'âge de 81 ans, le 8 juin 1852, le vieillard s'en alla rejoindre ses pères dans la vraie patrie. Mme veuve Joseph Turcot, Archange Chartier, fut inhumée le 5 mai 1861.

Huit enfants sont nés du mariage de Joseph Turcot et de Josephte Le Pellé dit Lamothe.

Josephte, née en septembre 1796, baptisée à Batiscan, mariée, le 7 janvier 1823, à Pierre Duclos dit Carignan, elle mourut le 16 avril 1890, âgée de 94 ans.

François de Sales, baptisé et inhumé en 1798.

Léon, baptisé le 28 juin 1799, marié le 18 juin 1818, à Elie Levreau de Langis de noblesse reconnue. Les Levreau avaient servi dans l'armée et le père était officier. Ils élevèrent dans la crainte de Dieu une famille de treize enfants. Léon était un homme de bien et un homme d'église, aimé et respecté de ses conci-

toyens. Ce sera dans cette lignée que la magistrature rentrera dans la famille par leur fille Emélie, mère du Juge Gustave Lamothe. Léon mourut le 15 novembre 1847, âgé de 48 ans et sa femme en 1854 à l'âge de 54 ans.

Joseph, né en 1801 ne vécut que deux jours.

Reine, baptisée le 14 mars 1802, confirmée en 1818 par Monseigneur Plessis, fut mariée le 22 juillet 1823, à François Lucas dit Dontigny.

Joseph-Cyrille, plus connu sous le nom de *Joson à José*, naquit en 1804. Il épousa le 11 novembre 1822, Symphorose Bigot dit Duval, fille de Joseph et de Marguerite Baufort dit Brunel, après avoir obtenu dispense d'un double degré de parenté, du troisième et du quatrième de consanguinité. Ce nom de Symphorose se transforme diversement dans les registres. Il devient tour à tour Saint-Fouranse, Forose, et Rose tout court. Puis comme elle était petite, vive, alerte les gens l'avaient un peu irrévencieusement surnommée la *belette*.

Elle éleva seize enfants et le huitième deviendra le père de M. l'abbé Emile Turcotte. Joson, père de cette nombreuse famille, n'aimait pas beaucoup la culture. Sa brave petite femme travaillait pour deux. Aucun des travaux des champs ne lui était étranger: bûcher le bois dans la forêt, labourer, herser, semer, moissonner, en véritable femme forte, Symphorose s'arrogeait ces besognes et les conduisait à bonne fin. Elle fumait, sans doute pour se donner du cœur à l'ouvrage. Elle était, il va sans dire, fort respectable, car au Canada, le travail n'a jamais avili qui que ce soit.

Devenu vieux, Joson fut frappé de paralysie partielle, il avait de la difficulté à parler, naturellement prompt, cette infirmité le fit beaucoup souffrir: quand il ne pouvait parvenir à articuler, il frappait la table de son poing. Il mourut le 27 mai 1879, âgé de 75 ans.

Eléonore, dernière fille de Joseph Turcot et de Josephte Le Pellé Lamothe, fut baptisée à Batiscan, le 1er juin 1806 et confirmée par Monseigneur Plessis en 1824; elle épousa le 12 février 1828 Isaïe Lafrenière de Maskinongé, fils d'Antoine et de Josephte Beaudiac dit Lamontagne; devenue veuve, elle contracta mariage avec M. Labrecque et à la mort de ce second mari, elle en prit un troisième, M. Dugas. Comme sa sœur, Mme Pierre Carignan, elle vécut très vieille, et chose surprenante, bien qu'elles n'aient jamais été en mésintelligence, les deux sœurs ne se visitaient pas. Madame Carignan disait à ses petits-fils qui lui offraient d'aller voir sa sœur. "Ce n'est pas à moi à aller la voir, elle est plus jeune." De son côté, Madame Lafrenière ne voulait pas se dérober à ce plaisir, seulement, comme s'il y eût eu une fatalité, par trois fois, elle se rendit à la gare, et chaque fois, elle dut rebrousser chemin, empêchée de continuer son voyage, par la maladie. Madame Lafrenière était dans sa jeunesse une très belle personne. On s'en souvenait à Champlain et les petites-filles de madame Carignan taquinaient la grand'mère en lui disant: "N'est-ce pas que tante Eléonore était la plus belle fille de Champlain ?" Oui, elle était jolie, mais j'avais meilleure mine qu'elle."

Le huitième enfant mourut en bas âge.

L'héritage du bien paternel de Joseph Turcot passa à Eusèbe Turcotte, son petit-fils. Malheureusement, un jour, mal inspiré, il vendit cette terre nourricière de plusieurs générations, pour acheter une propriété aux Trois-Rivières. Le bien de Champlain est devenu celui de M. Clermont.

ALEXIS

Comme ses frères Jean et Joseph, Alexis avait deux arpents de terre sur le fleuve. Il était voisin de Joseph. Marié à Marguerite Morinville, il eut la douleur de perdre sa femme au mois de mars 1799; elle était âgée de 27 ans. En juin 1802, il épousait Josephte Rivard dont il eut plusieurs enfants:

Julie, baptisée à Batiscan, le 25 avril 1803, morte à 15 ans.

Véronique, baptisée le 27 avril 1804, épousa le 10 septembre 1821, Modeste Dubord, après avoir obtenu une dispense de parenté au quatrième degré. Son mari la précéda dans la tombe; elle mourut le 11 janvier 1868 âgée de 64 ans.

Denise baptisée le 9 octobre 1805, à Batiscan, épousa le 5 juillet 1825 Christophe Lehouillier.

Marie, étant majeure fut mariée, le 3 février 1824, à Antoine Durand dit Chartier.

Rosalie, baptisée le 28 septembre 1808, épousa le 22 juin 1830, Blaise Trudel, fils d'André de Sainte-Geneviève; elle fut inhumée le 5 mars 1892.

Edouard, baptisé en 1810, épousa Marie Loranger et se noya accidentellement.

Cinq autres enfants moururent en bas âge. Le bien paternel échut à Rosalie. Finalement, il fut vendu à M. Grandmont.

Le père Alexis fournit une longue carrière et mourut le 26 mai 1845, âgé de 80 ans; sa femme Josephte Rivard, en juin 1854 à l'âge de 78 ans.

ANTOINE

Antoine, frère des précédents, naquit en 1779. Il épousa le 22 novembre 1825 Marie Carpentier. Etabli à Picardie, il vécut dans le travail et l'aisance. Sa famille ne fut pas nombreuse.

Marie née le 6 mai 1830, épousa le 5 novembre 1850, Pierre Quessy, veuf d'Emilie Brunelle.

Isaïe mourut à 23 ans, le 21 octobre 1851.

Sévérin marié à Marie Dubois hérita de la terre paternelle.

Casimir épousa Sara Lahaie.

Le père Antoine parvenu à l'âge de 69 ans mourut l'avant-veille du jour de l'an; il fut inhumé le 31 décembre. Sa veuve lui survécut dix-sept ans. Elle est décédée le 8 mars 1864, âgée de 63 ans.

LES CARIGNAN

Pierre Carignan naquit le 16 décembre 1791, de Joseph-Louis Duclos dit Carignan et de Marguerite Guillet. Batiscan fut le lieu de sa naissance. Parmi les nombreuses familles qui, depuis 1671, habitaient cette paroisse florissante, les Duclos tenaient un rang distingué par leurs terres et par leurs alliances. L'ancêtre, François Duclos, marié avec Jeanne Cerisier était, comme sa femme, né en France. Nicolas-François, leur fils, juge de la seigneurie de Batiscan, épousa Madeleine de Lafond dont le père, procureur des Révérends Pères Jésuites, signait "Mongrain". Le frère de Nicolas-François épousa Charlotte Dutaut. Il est le premier de la famille désigné sous le nom de Carignan. Un de ses fils, Pierre signe Duclos dit Bourbeau-Carignan.

Du mariage de Pierre avec Marie-Anne de Lafond dit Mongrain, sont issus plusieurs enfants parmi lesquels se trouvent Joseph Louis baptisé en 1753, marié le 20 janvier 1777 avec Marguerite Guillet.

Les Duclos étaient cultivateurs. La première transaction de Pierre est un échange de terres avec son frère Joseph, donataire du bien paternel. La terre familiale sur la rive du Saint-Laurent mesurait quatre arpents de front sur soixante de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à une grande ligne nommée la ligne *portage*. Les voisins étaient: au nord-est, J. B. Lehouillier, et, au sud-ouest, François Trottier. La mère de Pierre Carignan étant morte, il se trouvait héritier de ce bien pour un quart. Il abandonna ses

droits pour ceux que Joseph possédait dans deux prairies. Une de cinquante-quatre pieds de front sur toute la profondeur depuis la devanture de la terre de J. B. Lizé jusqu'au fleuve; joignant d'un côté, au sud-ouest, Pierre Grandmont, et, au nord-est, François Carignan. L'autre de trente-quatre pieds, en avant de la terre de Joseph Brunel, jusqu'au fleuve, tenant, au nord-est, à la terre de Joseph Brunel, et, au sud-ouest, à celle de Louis Lehouillier.

Pierre avait 32 ans quand il songea à fonder un foyer. Il choisit pour sa femme Josephte Turcot de Champlain. La noce eut lieu le lendemain des Rois 1823. Les Turcot étaient riches, gais, hospitaliers: tous les parents et amis furent convoqués. Après la messe du mariage, revenus en carriole à la maison, le bal s'éleva aux joyeux accords des violons. Le contrat de mariage est daté du 4 janvier 1823. Le mari fait à sa femme un douaire de 600 livres. Sont présents de la part du futur époux: son père, Joseph Carignan, ses frères, Joseph et François ainsi que François Marchand, son neveu. De la part de la future épouse; son père et sa mère, Léon et Joseph Cyrille, ses frères, Reine et Eléonore, ses sœurs, Alexis et Jean Turcot, ses oncles paternels, Alexis Lepellé-Lamothe, son oncle maternel, Joseph Leblanc, oncle paternel Joseph Chartier, écuyer, et son épouse, oncle et tante maternels.

Les premières années du mariage furent vécues à Batiscan. Petrus disait à ses enfants: "J'avais quatre ans quand mes parents montèrent au fief Hertel." Ils avaient acheté, le 16 janvier 1826, une terre de deux arpents sur quarante de J. B. Dorval sur laquelle se trouvait une maison inachevée. Le vendeur devait fournir la planche pour la couvrir. Le prix convenu était cent livres dont cinquante-cinq furent payées comptant et les autres furent nombrées et comptées le 4 mars suivant. Il est spécifié sur le contrat que J. B. Dorval ne pourra concéder une certaine île ou batture qui se trouve devant la terre sans donner la préférence à Pierre Carignan.

A mesure que la famille augmentait, le père arrondissait son

bien. Il acheta deux arpents de terre en superficie, sur l'île-à-Bigot, de Joseph Sénécal, menuisier et cultivateur. Ce dernier les tenait de M. Etienne Leblanc, ancien marchand de Champlain. Pour alimenter le foyer, il fallait une terre à bois. Les gens de Champlain s'en procuraient à Gentilly. Pierre Carignan acheta de François Rivard dit Lavigne quatre arpents de terre en superficie, en forme de trapèze, à "la Pointe-aux-Roches" ainsi que la grève. Le seigneur de Gentilly était alors Louis-René Chaussegros de Léry.

En 1828, le 21 décembre, Pierre Carignan obtient, de Joseph Chartier, la concession de deux arpents de terre sur vingt, au second rang. La terre de l'île le tente de nouveau et J. B. Dorval lui en cède une autre part; plus tard, il acquerra celles de Joseph Sénécal et de Pierre Toupin. En 1837, nouvelle concession de deux arpents sur quarante. Les voisins sont François Perrin et François Carignan. Le bien de Pierre s'étendait alors des bords du Saint-Laurent jusqu'à la paroisse actuelle de Saint-Luc. Il vivait content, heureux, en paix avec Dieu, estimé de ses co-paroissiens. En 1842, M. Antoine Pollet, registraire du recensement pour le district des Trois-Rivières, le nomma cotiseur pour la paroisse de Champlain avec Jean Turcot et Eléonore Dubord. La paroisse fut divisée en trois parties. Celle du bas échut à Jean Turcot, celle du milieu, à Eléonore Dubord et celle du haut, à Pierre Carignan.

Le voisin de Pierre était son frère François dit *Zinzin*. Tout allait pour le mieux. Malheureusement, un jour, le cultivateur fort, brave et industrieux se blessa accidentellement au côté. "Et comme les médecins, disait-il, étaient en ces temps-là, aussi rares que les merles blancs, je continuai à travailler sans me soigner. Je souffris longtemps de ce mal de côté. Au temps des foins, je changeais d'ouvrage avec *Zinzin*. Il les coupait et moi, quand venait le temps de la moisson, comme j'étais une bonne faucille je fournissais facilement un arpent par jour, je rentrais avec le soleil couchant."

Au commencement de septembre 1844, l'abcès au côté dégénéra en hémorragie des poumons. Sentant sa fin prochaine, Pierre Carignan fit son testament et nomma son meilleur ami, M. Edouard Lanouette, marchand, son exécuteur testamentaire. M. le curé Payment, et F. X. Dusseault sont témoins. Il appela ensuite auprès de lui son fils aîné et lui dit:

"Petrus, je te donne tout mon bien, à condition que tu prennes soin de ta mère, de tes frères et sœurs. Cet héritage se borne à peu de chose, j'ai payé la terre quatre cents piastres et je dois quatre cents piastres. Il y a seize arpents de faits. Tu seras le maître ici. Celui qui ne voudra pas obéir, mets-le à la porte sans pitié." Se tournant vers sa femme, il ajouta: "Prends soin de Petrus, vois à ce qu'il mange lorsqu'il revient de l'ouvrage; il est gêné sous ce rapport et ne demandera jamais rien."

Le 6 septembre 1844, dans l'église de Champlain drapée de tentures funèbres, on célébrait la messe de sépulture de Pierre Duclos dit Carignan. Les parents et les amis étaient consternés. Ce brave cultivateur, cet homme de bien, ce bon chrétien, à 54 ans, était ravi à l'affection d'une femme tendrement aimée et de sept enfants dont l'aîné avait 21 ans et le plus jeune 4. C'était Petrus, Alphonse, Joseph, Marie, Zoé, Isaïe et Onésime.

Rien ne fut changé sous le toit paternel. La mère avait ses enfants autour d'elle et chacun eut sa becquée. C'était une vaillante et l'ouvrage ne lui pesait pas. Jamais, elle n'ouvrait les barrières dans les champs, cela eût pris trop de temps, elle posait une main sur la clôture et d'un bond, elle se trouvait de l'autre côté.

Pour continuer les travaux du père, il y avait deux voyages à faire par hiver pour aller vendre les produits de la ferme. Petrus prit pour compagnon de route M. Isidore Cosset, homme âgé qui avait de l'expérience dans ce genre de commerce. Les frais de voyage n'étaient pas dispendieux. Descendus à une maison de pension, la robe de carriole placée près du poêle servait de lit de

repos et les repas se prenaient à même le sac de provisions. Le lendemain avait lieu le départ et il fallait revenir le même jour. Quelquefois, c'était tard dans la nuit. Ce retour était désiré par les enfants à qui l'on apportait de la ville, pommes et sucreries. Les viandes et le grain se vendaient à Québec. Le bois se donnait ou on le brûlait, après l'avoir amassé en abattis. "Ah! disait plus tard M. Pierre Carignan, nous en avons donc brûlé du chêne et du beau merisier." Par la suite, les cultivateurs transportèrent leur bois à Montréal, en bateau, où il se vendait assez bien. Ils faisaient de la coopérative, louaient un bâtiment, le chargeaient et mettaient leur bois sur le marché. Le petit-poisson ajoutait aussi au revenu de l'habitant. M. Uldoric Carignan, marchand des Trois-Rivières, dit qu'il a fait ce commerce, et c'était le bon temps.

Madame Carignan filait, tissait, habillait tout son monde à même les produits de la terre. L'hiver, on portait de l'étoffe du pays, et l'été de la toile. Les bottes sauvages, les souliers sauvages étaient les chaussures ordinaires. Petrus racontait que pour aller voir sa blonde, il acheta une paire de bottes, en veau français qu'il paya cinq piastres. C'était dispendieux, car cinq piastres en ces années-là représentent vingt-cinq piastres de notre argent. Aussi, il fallait voir si on ménageait ces bottes-là. Elles durèrent longtemps. Petrus épousa Elmire Bailly. Alphonse devenu forgeron reçut un emplacement sur le bien, où on lui aida à se construire une maisonnette. Il y installa sa femme, Eléonore Cosset. Joseph essaya d'abord de la navigation. Son frère lui acheta de Norbert Arcand, la moitié d'une goélette nommée "l'Omphale" au prix de quatre vingt-quinze louis dont vingt-cinq furent payés comptant. La santé du marin ne fut pas à la hauteur de sa tâche. Joseph abandonna la mer pour la terre. Il acheta une ferme à Saint-Luc; mais les malheurs pour lui se succédaient. Il perdit jusqu'à deux chevaux dans le même hiver. Heureusement, Petrus était toujours là pour lui en donner d'autres. Joseph avait épousé Rose de Lima Leblanc.

Marie unit son sort à celui de Léonard Lacroix, menuisier,

bras droit de M. le curé Marcoux. M. Lacroix avait apprivoisé une corneille, elle le suivait partout. Un jour qu'il était occupé à réparer le clocher de l'église, sa fidèle compagne voletait autour de lui et sans crier gare, elle saisit un de ses outils et s'enfuit à tire d'ailes. Elle était voleuse, taquine et ne cherchait qu'à jouer des tours. Ce fait nous rappelle les pies des légendes qui dérobaient bijoux et pierres précieuses.

Zoé épousa Léandre Hébert et demeura sur la terre voisine de celle de sa mère.

Joseph, Alphonse et Marie vécurent assez longtemps pour célébrer le même jour leurs noces d'or. Ce fut une fête, comme il ne s'en était jamais vu dans la paroisse.

Isaïe, cultivateur, épousa Lucie Doucet. Le père de Lucie, M. David Doucet de Bécancourt, avait été un des premiers colons de Saint-Maurice. Son gendre hérita du vieux bien et le fit valoir. Ils eurent trois enfants: Hormisdas, agent d'immeuble et fonctionnaire civil aux Trois-Rivières, Adonaï qui tient une maison de pension à la Grand'mère et Virginie, madame Morin. M. et Mme Morin, n'ayant pas d'enfants, en gens charitables, adoptèrent deux orphelins.

Les enfants d'Hormisdas nés de son mariage avec Mlle Meunier, sont Jean-Baptiste, Berthe, Gertrude, Rose-Alma, Antoinette, Jeanne et Anne-Marie.

Onésime, fils de Pierre, le dernier de la famille, eut une jeunesse laborieuse. Tous les matins, il faisait trois milles et demi à pieds pour se rendre à l'école du village tenue par M. Godefroy Beaudoin. Dans la belle saison, il ne se chaussait que sur le perron de l'église. Il partait de chez lui, au petit jour, afin d'être rendu à temps pour servir la messe de M. le curé. Ces heures matinales passées au pied de l'autel étaient une semence déposée en bonne terre, elle lèvera, germera et tombera en abondantes bénédictions sur lui et sur les siens. Son cours commercial terminé,

Onésime entra, comme commis chez son professeur qui tenait un magasin de marchandises générales. A 17 ans, on le voit à la ville, commis chez M. Jacques Neault, épicier. En 1865, avec un capital de trois cents piastres il ouvrit une maison commerciale, rue des Forges, qui, en 1918, porte encore son nom honorable et honoré. Il épousa mademoiselle Aglaé Lebel de Kamouraska, femme pieuse et intelligente qui a secondé son mari dans toutes ses charitables entreprises. Dieu a béni quatorze fois ce mariage. Six enfants moururent en bas âge. Les survivants sont Lucien, Emile, Philippe, Cordélia, Eva, Emilia, Augustine et Laure.

Lucien a épousé une demoiselle De Blois. Leurs enfants sont Cécile décédée le 17 juin 1918, à l'âge de 23 ans, après une longue maladie. La regrettée défunte comptait un grand cercle d'amis et cette mort prématurée causa de vifs regrets; les autres encore vivants sont: Antoinette, Angéline, DeBlois, Charles-Edouard, Juliette, Florence, Yvonne et Marthe.

Emile a épousé Bernadette Bourgeois, la fille M. Benjamin Bourgeois zouave; ils ont deux filles: Jeanne et Eva. Lucien et Emile ont succédé à leur père en 1895. Ils continuent à maintenir florissantes les affaires d'une des plus importantes maisons de commerce de la ville.

Philippe, voyageur de commerce, a épousé Alice Malhiot. Cordélia a uni son sort à celui du Dr DeBlois et ne contribue pas peu à la célébrité du Sanatorium de la ville, par la tenue en renom de cette maison connue au loin.

Eva, Sœur Marie-de-Jésus, est religieuse adoratrice au monastère du Précieux-Sang des Trois-Rivières.

Emilie a épousé M. Louis-Napoléon Gagnon qui est décédé à Montréal, en novembre 1917.

Augustine et Laure ont demeuré avec leur mère jusqu'à la mort de madame Carignan arrivée jeudi 29 août 1918, à l'âge de 76 ans et dix mois. La regrettée défunte laisse le souvenir

de la véritable mère chrétienne et de la femme de bien dévouée à toutes les œuvres de charité.

Les funérailles ont eu lieu le samedi 31 août à la cathédrale à 9.30 heures du matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Cette notice serait incomplète si elle ne mentionnait pas les œuvres de charité dont M. Onésime Carignan fut le promoteur. Les Sœurs de la Providence lui ont décerné le titre de bienfaiteur, après un versement de mille piastres pour leurs œuvres. Son portrait est exposé dans leur salon de réception. Il est un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul qui le considérait comme son bailleur de fonds. Lorsque les affaires périclitaient, le trésorier recourait à M. Carignan qui signait aussitôt un chèque de cinquante piastres. Les pauvres connaissaient bien le chemin de son magasin. D'autres s'endettaient et avertissaient leur créancier qu'ils ne pouvaient payer. Il leur disait alors sur un ton mi-sérieux, mi-badin: "Je vais faire vendre votre terre." Or ces gens n'avaient pas de terre.

Un de ses employés qui l'avait servi fidèlement voulut s'établir. M. Carignan lui aida en lui prêtant une somme rondelette; mais le commerce ne prospère pas entre toutes les mains, et le pauvre avoua à son ancien bourgeois qu'il ne pouvait rencontrer sa dette. Celui-ci lui répondit: "Rien ne presse. Tu me rendras cela quand tu pourras." En effet, longtemps après, ce marchand put s'acquitter envers son bienfaiteur. Pour témoigner sa reconnaissance, il a lui-même raconté ce trait, à la mort de celui qu'il pleurait comme un père. Nous pourrions multiplier ces citations, mais en général la main droite de cet homme charitable ignorait les œuvres de la main gauche.

Un jeune homme qui désirait étudier pour entrer au grand séminaire s'adressa à M. Carignan qui le protégea jusqu'à sa prêtrise. Le diocèse d'Ottawa lui doit M. l'abbé Allard. Bref, sa renommée de grand aumônier s'étendit au loin et les Carmélites de

Montréal lui offrirent en vente "une cellule". Il l'acheta. Plus tard, les fils marchèrent sur les traces du père et placèrent aussi leurs capitaux sur des cellules au monastère du Précieux-Sang des Trois-Rivières.

M. Carignan fut élu à plusieurs reprises président de l'Union de Saint-Joseph. Monseigneur Laflèche avait ce paroissien distingué en haute estime. Monseigneur Cloutier, alors curé de la ville, l'appelait son bras droit.

Il fut longtemps échevin.

Aux élections fédérales de 1889, on exerça une pression sur lui pour lui faire agréer la candidature du comté de Champlain. M. Carignan était un humble. Il n'avait jamais cherché les honneurs et cette offre n'aurait pas été acceptée si on ne lui eût fait entendre qu'il servirait la bonne cause et les intérêts du pays. Il se dévoua et il en mourut. Arrivé à Ottawa, obligé de suivre les séances de nuit, de dormir le jour et de prêter l'oreille aux mille bruits de la politique, sa santé en fut ébranlée et les cinq années terminées, il était frappé à mort. Il languit pendant deux ans et mourut le 20 septembre 1897, âgé de 57 ans, pleuré et regretté de tous.

Revenons à Champlain. La famille s'était augmentée. M. Petrus Carignan avait épousé Elmire Bailly. Trois de ses fils mariés avaient amené sous le toit paternel leur jeune femme. Orphir, Emelina Chartier; Louis, Clorinde Cosset, et Zotique, Emma Sauvageau. Ils furent jusqu'à dix-huit à la table de famille. La maison était grande et les cœurs aussi. Il y avait bien quelquefois divergence d'opinions entre cette communauté de frères et de sœurs; mais la cause portée à Petrus était jugée séance tenante et quand il avait dit: "C'est un tel ou une telle qui a raison, la partie adverse se le tenait pour dit et il n'était plus question de ce différend.

Petrus Carignan aimait l'agriculture, il était fier d'être habitant canadien, "l'ouvrier de la terre et le collaborateur du ciel,



Madame Pierre Carignan

l'âme vivante du foyer, le travailleur inlassable des sillons, qui met partout dans nos campagnes sa vie d'intelligence et d'amour; l'habitant avec son costume familier, son torse vigoureux, avec ses mains larges et son regard clair; l'homme de chez nous avec tout ce qu'il personnifie de courage, de gaieté et de vertus, avec ses mœurs pittoresques et ses traditions anciennes." (1)

A la fin de février 1882, un grand deuil entra sous ce toit paisible. La femme de Petrus fut ravie à l'affection des siens, laissant six enfants: Uldoric, Orphir, Zotique, Louis, Marie et Olive.

Madame Pierre Carignan avait atteint ses 90 ans. Elle avait encore sa belle santé, sa vue était aussi bonne qu'à l'âge de quinze ans et elle remerciait Dieu de lui avoir permis de voir les enfants de ses petits-enfants. Le Seigneur avait tenu sa promesse: il avait pris soin de la veuve et des orphelins. Tous vivaient dans l'aisance. Un soir d'hiver, madame Carignan sortit seule, comme elle en avait l'habitude, le pied lui glissa sur la glace. Incapable de se relever, elle se traîna jusqu'à la porte, où, on la trouva toute contusionnée. Le Dr Larue fut appelé en grande hâte, c'était la première fois qu'un médecin lui procurait les secours de son art. Et encore, ce ne fut que pour constater que les parties bleuies par la chute, sur la glace, reviendraient bientôt au naturel et qu'elle n'avait aucune lésion. En effet, quelques jours plus tard, il n'y paraissait plus. Arrivée à 94 ans, elle fut frappée de paralysie et mourut le 16 avril 1890, après trois jours de maladie seulement. Là encore le médecin n'eut rien à prescrire. Ainsi cette vaillante de la terre, véritable femme forte de l'Evangile, a vérifié une fois de plus que l'air vivifiant de la terre, surtout celle qui est baignée par notre beau fleuve, donne santé et longévité à ceux qui lui sont fidèles, qui respirent toute leur vie "la saine et bonne odeur des champs et des rives."

Et l'âme de la grand'mère, de là-haut, chante à ses petites-filles et à toutes les jeunes filles de Champlain ces couplets jolis:

---

(1) M. l'abbé Camille Roy.

"Ne les laisse pas te conter fleurette,
Ils ne peuvent point t'offrir le bonheur.
Ah! garde ton cœur, "*faluron lurette*,"
Ah! garde ton cœur pour un moissonneur!

"Car le ciel te veut à la place même
Où doivent germer les blés d'autrefois.
Aux beaux "cavaliers" qui diront: "Je t'aime".
Réponds fièrement de ta douce voix:

Ah! ne venez pas me conter fleurette,
Vous ne pouvez point m'offrir le bonheur!
Je garde mon cœur, "*Faluron lurette*",
Je garde mon cœur pour un moissonneur!" (1)

Après un veuvage de six années, Petrus contracta un second mariage avec mademoiselle Zoé Chartier. Fort et vigoureux, il pouvait escompter un grand nombre d'années; mais il succomba accidentellement. Une indigestion l'emporta après deux jours de maladie, le 6 mars 1908.

Et le rite usuel s'accomplit pour lui comme pour les ancêtres.

"Le laboureur avait lié toutes ses gerbes et rentré tous ses foins, il fit ses arrangements avec la terre, avec le ciel. Alors, on l'a couché dans ses habits du dimanche, sous le Christ, entre deux cierges, dans *la grand'chambre* tendue de noir. Des parents, des amis sont venus le visiter et prier pour son âme. Le soir, les voisins se sont assemblées pour réciter auprès du mort la grande prière du soir. Et durant trois jours et trois nuits, on l'a veillé... Puis ce fut la levée du corps, le départ dans le lugubre chariot... (2)

---

(1) *Par nos champs et nos rives* Mlle Blanche Lamothe.
(2) "Chez nos gens," Adjutor Rivard.

M. Onésime Carignan à qui comme nous l'avons vu la fortune avait souri n'avait pas oublié tout ce que la famille devait à son frère aîné. Il lui avait proposé d'envoyer en ville Uldoric, pour lui faire suivre un cours commercial chez les Frères. Le jeune écolier demeurait chez son oncle et dans les heures libres, il se rendait utile au magasin. Il acquit bientôt de l'expérience, mais ses études terminées, la terre l'attirait et il se livra, pendant quatre ans, à la culture avec beaucoup d'entrain. Un certain printemps, l'oncle Onésime pria son neveu de venir lui donner un coup de main en attendant les semences. Uldoric n'eût pas voulu désobliger son oncle; mais quand celui-ci lui demanda de demeurer avec lui, il refusa de prendre un engagement. Le travail à l'intérieur le fatiguait et lui donnait mal à la tête, tandis que la vie des champs était pour lui pleine d'attraits et favorisait sa santé; toutefois, il dit à son oncle qu'il ferait un essai. Il demeura; et quatre ans plus tard, il ouvrait à son compte une épicerie qui lui assure une honnête aisance.

Il a épousé mademoiselle Annie Comtois.

Dans ce ménage canadien, il y eut treize enfants. Cinq ont émigré vers le ciel. Sylvio, Marie-Ange, Cécile, Jeannette, Berthe, Gabrielle, Eliane et Simone jouissent encore, au foyer, du bonheur d'une belle vie familiale.

Un jour, on s'aperçut qu'une butte de sable se formait dans le fleuve, vis-à-vis chez Louis Carignan. M. Petrus dit à son fils Uldoric: "Tu ferais bien d'acheter ce buton, plus tard, il y aura une île ici; j'ai toujours entendu dire, par les anciens, que l'île à Bigot avait commencé ainsi." M. Uldoric se rendit à ce conseil et il acheta la butte pour cinquante piastres. Les papiers et les transactions avec le gouvernement lui coûtèrent soixante-quinze piastres. Il lui fallut la signature des terriens pour avoir droit de grève, ce qu'il obtint facilement, car les propriétaires étaient son père et ses frères. D'année en année, la terre s'y accumula et, en 1918, l'île Carignan mesure 175 arpents en superficie. Son propriétaire a refusé une offre d'achat de $50,000. Les arbres plantés sur l'île, il

y a treize ans, ont atteint une hauteur de vingt-cinq pieds. M. Uldoric Carignan y a bâti une maison de campagne. C'est un endroit de pêche. M. Louis Carignan y a pris, il y a quelques années d'une seul coup de seine, deux éturgeons dont l'un pesait cent cinq livres et l'autre, cinquante-six. La seine avait été faite par M. Uldoric. Dans son bonheur, Louis sautait et répétait: Quel dommage qu'Uldoric ne soit pas ici! Il reçut une large part de cette pêche miraculeuse. Ce ne fut pas la seule.

Une autre fois on retira du filet cent cinq poissons.

Cette île est une oasis, mais les insulaires n'y vivent pas à la Robinson. Durant toute la belle saison, les visiteurs y affluent. On a compté Monseigneur Cloutier au nombre des hôtes. Les messieurs du clergé y sont toujours les bienvenus. Madame Carignan fait les honneurs de la villa avec l'urbanité et l'aisance qui caractérisent nos bonnes familles canadiennes.

Orphir a épousé Emélina Chartier. Ses enfants sont: Henri, Arthur qui possède le bien paternel, Philippe, Maria, Anna, Cécile et Léona.

Zotique s'est marié avec Emma Sauvageau. Leurs enfants sont: Lydia, Lucienne, Rachel et Laure.

Louis a épousé Clorinde Cosset. Leurs enfants sont: Gustave Onésime, Eugène qui a le bien paternel, Présilia, Angéline, Léda, Irène, Yvonne et Emilia. Dans cette maison, on connut un jour de désolation sans pareil. La maison se vida, comme autrefois celle de saint Bernard. Le Seigneur se choisit dans une année en ce milieu quatre religieuses. Heureuses les familles qui finissent ainsi en Dieu.

Marie a uni son sort à celui d'Ephrem Mongrain: ils ont deux enfants, Lucien et Catherine.

Olive s'est mariée avec Joseph Sauvageau. Ida, Rachel, Antoinette, Aline et Solphride composent la famille.

Disons un mot des voisins de la famille Carignan au fief Hertel.

M. Joseph Hébert dit Emmanuel avait plusieurs enfants; il laissa son bien à ses deux fils Léandre et David. Ce dernier était bon et serviable. Le printemps, il tournait des moines pour les enfants qui lui en avaient une vive reconnaissance. Il acheta une terre au sud. Elle se trouve être aujourd'hui la dernière de Sainte-Angèle.

Au printemps de 1865, l'année de la grande inondation, il allait périr, étant allé en canot à ses bâtiments; le courant l'entraînait, quand il eut l'idée d'amarrer l'embarcation au pied d'un pommier qu'il escalada jusqu'au faîte. Du haut de cet observation improvisé, il vit des scènes navrantes. La glace du fleuve charroyait maisons, granges et clôtures.

L'autre voisin était François Perrin décédé le 23 mai 1849. Dans sa jeunesse, il avait voyagé dans l'Ouest pour la compagnie de la Baie d'Hudson. Les voyageurs se rendaient jusqu'à Winipeg et le trajet durait trois mois. Lorsqu'ils se trouvaient au milieu des prairies et qu'ils voulaient se procurer de l'eau, les guides leur disaient d'observer les pistes des buffles, qui, eux aussi, lorsqu'ils traversaient ces plaines allaient en bandes se désaltérer aux cours d'eau.

Non loin, demeurait un autre voyageur, Joachim Boisvert, surnommé *le fin*. Il racontait en style imagé ses courses aventureuses. Ses histoires étaient plutôt terrifiantes. Un jour, il avait été forcé de manger "de son semblable". Ils étaient cinq compagnons de chasse. Leurs provisions étaient épuisée et ils ne voyaient pas de gibier. Après un jeûne de cinq jours, ils décidèrent de tirer au sort lequel serait tué pour sauver la vie aux autres.

"Malheureusement, ajoutait-il le lendemain de cet homicide, nous avons rencontré un autre parti de chasse qui partagea ses provisions avec nous. Nous eûmes un regret mortel de ce qui était arrivé."

Le *fin* Boisvert eut une grande épreuve dans sa vie. Il était allé faire les foins sur l'île Valdor. Sa femme l'avait accompagné et elle avait emmené avec elle une petite fille âgée de quatre ans. Le soir au retour, deux canots avaient été liés ensemble et chargés de foin. La mère et l'enfant s'y assirent; mais en traversant le petit chenal qui avait alors une profondeur de quatorze pieds, la mère s'aperçut que les canots se séparaient, saisissant sa fille, elle la lança sur le foin et elle, enfonça sous le canot où elle se noya.

La douleur du mari infortuné fut presque un désespoir. Le soir, se promenant sur la côte, il criait ou mieux, il hurlait son chagrin en lançant des hous-hous comme les sauvages. Les gens effrayés sortaient de leur maison croyant au passage de quelques bêtes féroces. Ils voyaient le *fin* Boisvert déplorant la perte de sa femme que l'onde lui avait ravie. Sa fille Eléonore vécut assez longtemps pour devenir la femme de Alexis Grandmont. Boisvert contracta un second mariage avec Flavie Beaudoin.

Chapitre XXVIII

ADMINISTRATION CURIALE

SOMMAIRE : Messieurs les curés Duguay, Payment, Leduc et Marcoux.—Dévotion au Saint-Sacrement.—Tempérance.—Retraite.

Messire Pierre Duguay fut curé de Champlain d'octobre 1836 à décembre 1843. Il était né à Saint-François-du-Lac, du mariage de Pierre Duguay et de Louise Brisebois, le 8 mai 1786. La carrière sacerdotale de ce prêtre vertueux fut relativement courte, mais bien remplie Il avait été ordonné le 9 mars 1816 et nommé vicaire à Saint-Hyacinthe; en 1819, curé de l'Ile-aux-Coudres et en 1822, de la Malbaie. C'est de ce dernier endroit qu'il se dirigea vers Champlain. M. le curé Duguay était populaire dans la paroisse. Tous les matins, la tabatière à la main, il visitait les vieillards du village; chez lui, il accueillait les gens avec affabilité et bienveillance. Au besoin, il appuyait un avis charitable, un bon conseil d'arguments sonnants. Dans une circonstance, il remit ainsi à flot, un homme influent que la boisson était en frais de démoraliser.

Un jour du mois de décembre 1843, il se rendit à la ville; il était l'hôte de M. le grand vicaire Cooke, lorsqu'il tomba frappé d'apoplexie. Un confrère eut à peine le temps de lui administrer l'Extrême-Onction avant qu'il ne rendît le dernier soupir. Il fut inhumé à Champlain au milieu du deuil de ses paroissiens. Ses qualités lui avaient mérité l'estime de ses supérieurs ecclésiastiques et de ses confrères dans le sacerdoce. Quant aux misères que lui ont créées les esprits forts, elles ont bien assombri ses jours. Il est toujours pénible pour un cœur de prêtre de vivre au milieu des haines, des dissensions et de la discorde.

A sa mort, arrivée en décembre, l'évêque de Québec jeta les yeux pour le remplacer, sur M. Etienne Payment, vicaire de la Baie Saint-Paul. Ce prêtre était né à Sainte-Geneviève de Montréal le 29 août 1818. Il était fils de Bernard Payment et de Marguerite Théroret. Jeune sous-diacre, il avait étudié à la mission du Lac des Deux-Montagnes, les principes de la langue algonquine, dont la différence avec celle des Têtes-de-Boule est peu sensible.

Il s'initia aux travaux des missions en accompagnant M. Dumoulin dans le Saint-Maurice, en 1840. En 1841 il se rendit auprès de ces fervents chrétiens qui promettaient de procurer à son ministère les plus abondantes consolations. Son compagnon fut M. Olscamps, sous-diacre, que Mgr l'évêque de Québec associait aux travaux du missionnaire.

Au mois de décembre 1843, il arrivait à Champlain où il fut bien accueilli. Tout en le nommant curé, Mgr de Québec ne le déchargeait pas de sa mission du Saint-Maurice.

M. Payment était aimé des sauvages qu'il évangélisait. Il avait pris parmi eux un protégé qui se nommait Laframboise, il l'avait amené avec lui et le garda un an au presbytère. Lorsque l'année suivante, M. Payment fut remplacé dans sa mission, les Têtes-de-Boule le pleurèrent. D'abord ils le crurent mort, puis ils dirent à son remplaçant: "Il était notre Père . . . il nous a faits enfants de Dieu . . . il nous a ouvert le ciel . . . Nous l'aimions tant."

A Champlain, la reconnaissance n'était pas aussi générale. Le missionnaire, à son retour, apprenant que des histoires circulaient sur son compte, demanda aussitôt son rappel. Ceux qui ne s'étaient pas mêlés à ces calomnies—c'était le grand nombre—apprirent cette décision avec peine. "Nous allons perdre notre saint Louis de Gonzgue, se disaient-ils, nous n'étions pas dignes de l'avoir pour curé." Ce jeune prêtre aussi vertueux que bon, pieux et charitable, avait de bonnes manières et un extérieur tout en sa faveur. Il partit au mois d'octobre 1844. Les paroissiens de Sainte-Marguerite, comté de Dorchester, puis ceux de Charlesbourg

bénéficièrent tour à tour de ses talents. En 1847, on le compta parmi la phalange héroïque qui brava les périls de l'épidémie, pour secourir les émigrés irlandais que la mort fauchait à leur entrée dans le pays. Il mourut à Charlesbourg le 22 novembre 1861, âgé de 43 ans.

M. le curé Leduc, qui lui succéda, avait un goût prononcé pour les petits animaux blancs: cochons d'Inde, rats blancs, pigeons, chiens laineux blancs fraternisaient à qui mieux mieux sous son toit hospitalier. Cette expression doit être prise dans son sens littéral, car tous logeaient au presbytère. Il ne faudra pas s'étonner si son successeur demande en arrivant des réparations au logis.

A l'époque des catéchismes de la première communion, M. le curé, qui était bon prêtre et très dévoué, ne se dérobait pas à cette obligation, mais il avait sa manière à lui d'encourager les garçons à être attentifs. Il leur promettait, après l'instruction, une promenade sur la grève, pour recueillir les épaves de bois. Ses gars y allaient de tout cœur, et l'époque des catéchismes passée, le brave curé avait son bois de chauffage pour l'hiver.

Nous l'avons vu, au cours de l'histoire, la paroisse était divisée en deux camps. Il suffisait que l'un des deux fût soumis et respectueux envers le curé, pour que l'autre lui fût opposé en tout. Ennuyé, tracassé, M. Leduc tint longtemps tête à l'orage; mais après quatre années de luttes quotidiennes, il fut contraint d'abandonnr la partie. Il écrivait: "Quelles sont les plaintes portées contre moi?

Qu'on dise donc:
Je ne vous aime pas. C'est un point
Dont je ne sais la cause.
Ce que je sais de la chose,
C'est que je ne vous aime point.

Ce prêtre avait voyagé en Europe et ses récits étaient instruc-

tifs et intéressants. Il avait le goût de l'esthétique—on ne s'en serait pas douté—et refusait le laid dans son église. On ne parvint jamais à lui faire installer des tableaux du chemin de la croix de petite dimension et dont les gravures ne lui convenaient pas. A son passage à Paris, il avait fait la connaissance de l'abbé Desgenettes, à Notre-Dame-de-la-Victoire, et plus tard, il agrégea ses paroissiens à l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie.

Après son départ de Champlain, il fut successivement curé de Saint-Joachim et de l'Ange-Gardien où il mourut le 16 octobre 1861, âgé de 70 ans. Il était né à Vaudreuil, du mariage de Charles Leduc et d'Angèle Gauthier.

Messire Denis Marcoux, qui venait, en octobre 1848, prendre la cure de Champlain, était un jeune prêtre de talent et de mérite. Il était né à Québec en 1814. Ordonné en 1837, il avait été vicaire à Saint-François-du-Lac, puis à Gentilly, avec le titre de missionnaire des Bois-Francs, aujourd'hui les Cantons de l'Est. Il a lui-même raconté cette page de sa vie.

"Je me rendis à Saint-Louis de Blandford, où il y avait un commencement de paroisse. MM. Carrier et Larue, curés de Gentilly, avaient plusieurs fois visité cette mission. M. Larue y avait même fait élever une chapelle. Il est vrai, qu'elle n'était qu'ébauchée, faite à l'entretien, garnie de planches, sans voûte et sans sacristie.

"Je me rendis ensuite à Stanfold par des chemins impraticables. Il fallait passer la savane à pieds, la plus grande partie dans l'eau. C'est dans ce triste chemin que M. Edouard Bélanger, troisième missionnaire des Bois-Francs, perdit la vie, avec un de ses compagnons de voyage, en allant aux malades.

"A Stanfold, je me retirai chez M. Prince, frère de Mgr Prince. Cette maison servait de chapelle. A Somerset, je logeai chez M. Basile Lupien, qui avait une potasserie, sur les bords de la rivière Blanche, aujourd'hui Plessisville. Les gens bien disposés s'empressaient de recevoir les sacrements et d'entendre la messe

pour la première fois depuis qu'ils avaient laissé les anciennes paroisses. J'y trouvai (en 1839) 500 communiants."

M. Marcoux fut ensuite curé de Maskinongé et de la Sainte-Famille, ile d'Orléans. En arrivant à Champlain, il fut bien reçu. Les paroissiens s'empressèrent à qui mieux mieux à débarquer ses effets. Pendant trente-six années consécutives, nous allons le voir à l'œuvre. Son sermon d'entrée sur la dignité du sacerdoce nous montre le prêtre homme de Dieu et homme du peuple. Cet idéal, il allait le vivre.

Vers 1850, le saint curé d'Ars émerveillait les populations de la France par sa piété, sa sainteté et son zèle apostolique pour sa paroisse. En suivant pas à pas le vénéré M. Marcoux, un rapprochement s'impose. Le curé canadien et le bienheureux Vianney recouraient aux mêmes moyens pour arriver tous deux au même résultat.

M. Marcoux prélude par inculquer à ses ouailles une plus grande dévotion au Saint-Sacrement; il groupe son peuple au pied des autels, se constitue le premier et fervent adorateur, réunit un concours de prêtres et donne beaucoup de solennité aux exercices des Quarante-Heures qu'il rétablit.

M. Vianney avait dans sa paroisse une zélatrice dans la châtelaine d'Ars, M. Marcoux a aussi la dernière des Pezard, descendant des seigneurs de Champlain, Mme Lanouette. Cette fervente chrétienne monte la garde d'honneur. Elle est secondée par Mlle Agnès Hamel, institutrice qui dirige son jeune bataillon vers le saint lieu, puis les gens de bonne volonté ne manquent pas autour de l'église et du matin au soir, on répare, on adore et l'on prie. C'est déjà un gage de succès. La première grâce qui va jaillir du saint autel est une croisade de tempérance. Le petit baril de rhum de la Jamaïque était dans toutes les familles. C'était la provision de l'année. Sans doute, tous n'en faisaient pas d'abus, mais c'était l'usage. On offrait le petit coup d'appétit, on saluait un visiteur, on en présentait aux parents, aux amis, à l'occasion d'un baptême, d'une noce, même d'un enterrement. On trin-

quait les jours de fête et on noyait son chagrin aux heures de l'épreuve. Dans les maisons où le baril ne suffisait pas, on revenait à la charge et ceux-là étaient de la "société de la petite cruche".

Nos aïeux buvaient ferme, mais la boisson n'était pas falsifiée et les abus n'étaient pas aussi déplorables que de nos jours. Toutefois le mal grandissait et le curé appella à son aide M. le grand vicaire Mailloux, apôtre de la tempérance. Empêché par la maladie de donner une retraite, il vint cependant établir cette société dans la paroisse, le 2 août 1849. Sa parole éloquente et vibrante, son accent convaincu divulgua si bien le rôle du démon de l'ivrognerie, que la majorité des chefs de famille, par un beau geste, prit la croix noire, et jura fidélité à la vertu de tempérance. Cette cérémonie touchante eut lieu en présence de Mgr Demers, évêque de Vancouver, alors en tournée de quête dans le Bas-Canada, de M. le grand vicaire Cooke et de quinze prêtres.

Un hôtelier avait sa licence pour l'année, il en fit généreusement le sacrifice, renvoya la boisson en magasin à Québec, et depuis, il n'y eut plus d'auberge dans la paroisse. Cet acte héroïque attira la bénédiction dans cette famille. Ce fut là que Dieu choisit le premier Franciscain de la paroisse devenu missionnaire en Chine.

Un converti racontait aux intimes ce qui lui en avait coûté pour triompher de son défaut. Son cas était exceptionnel.

Monsieur N. a usé d'une manière immodérée de boissons enivrantes pendant plusieurs années; mais au lieu de commettre toutes les iniquités, bassesses et dévergondages que font généralement les intempérants, il buvait seul, ne sortait jamais quand il était gris, ne disait jamais un mot plus haut que l'autre, ne faisait pas de misère à sa famille ni à qui que ce soit. En un mot, c'était un "ivrogne modèle". Un jour qu'il avait bu plus que d'habitude il tomba dans sa cave et faillit y perdre la vie. Il fut retiré de là inconscient et gravement blessé. Après sa guérison, en homme intelligent et énergique, il promit de ne plus prendre de boissons enivrantes. Cet engagement, il le garda fidèlement jusqu'à sa mort arrivée quinze ans plus tard.

M. N. ne parlait jamais, sauf à de rares intimes, du temps où il faisait usage immodéré de boissons enivrantes. Dans un de ces moments d'épanchement, il a dit qu'on ne peut jamais se faire une idée des combats qu'il a livrés contre cette tentation. Néanmoins, par son énergie et avec l'aide surnaturelle qu'il implorait, aidé de sa vertueuse épouse, il a fait mentir le proverbe "Qui a bu, boira", car il n'a plus bu.

Un autre brave fut M. Zinzin Carignan. Dangereusement malade, le médecin déclare à la famille que son patient va bientôt mourir. "Vous pouvez le sustenter avec un peu d'eau de vie!"

—Je n'aimerais pas à le faire sans l'en avertir, répondit le fils du mourant, car mon père est de la tempérance. On lui dit la prescription du médecin.

—Certes non, déclara-t-il, avec un beau geste, j'ai beaucoup bu dans ma jeunesse; mais je ne boirai certainement pas sur mon lit de mort.

La société de tempérance avait besoin de fortes bases. Aussi M. Marcoux ne négligea rien pour assurer la persévérance des ligueurs.

Nous sommes aux plus beaux jours de la paroisse de Champlain. Après soixante-huit ans, on en conserve encore le souvenir. Une grande retraite, chose inouie! réunit les paroissiens autour de la chaire. Le prédicateur est le R. P. Sachez, Jésuite français arrivé depuis huit ans dans le pays. Grand et robuste, cheveux roux, œil perçant, orateur de marque, il eut vite conquis son auditoire. Les maisons se vidaient, l'église et la sacristie se remplissaient. C'était de l'enthousiasme, de la ferveur: chacun se faisait apôtre.

Quelques habitants, gens respectables et respectés en affaires, par une indifférence inexplicable, ne remplissaient plus depuis quinze et même vingt ans leur devoir pascal, s'abstenaient des offices

de l'église, bref, ils vivaient en athée. Madame Déry tout émue de voir son père sur cette pente fatale, le prie et le supplie de se rendre aux exercices de la retraite.

—Eh bien non! vois-tu, ma fille, je suis bien comme cela, j'y reste.

—Mais enfin, papa, ne craignez-vous pas l'enfer ?

—Non, c'est un lieu comme un autre. Un peu plus ennuyant. Mais moi, je suis bien partout, je m'y ferai.

Toutefois, par condescendance, il consentit à assister à un sermon. Le lendemain, les pénitents étaient assis sur les bancs de la sacristie. On attendait son tour pour entrer au confessionnal. Le vieillard prit son rang. Malheureusement, les confessions cessèrent avant qu'il se fût présenté. Le jour suivant, M. Pascal Grandmont était encore à sa place de la veille. On le reconnaissait facilement à sa tête blanche et à son capot de cuir. Le curé avait-il donné le mot au prédicateur ? L'histoire ne le dit pas, toujours est-il qu'après avoir entendu deux ou trois confessions, le Père Sachez sort du confessionnal, s'en va prendre par la main le vieux renard qui, docile comme un enfant, vient tomber à genoux aux pieds du prêtre. Lorsque le vieillard se releva toutes les poitrines se soulevèrent d'aise, et n'eût été la sainteté du lieu, les gens l'eussent acclamé et félicité, tant il est vrai que sur la terre comme au ciel, il y a plus de joie pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes.

La communion générale qui clôtura la retraite en fut une dans toute l'acception du mot. Pas un paroissien ne s'abstint du banquet divin. Le R. P. Sachez heureux et ému en renvoyait la gloire à Dieu, et le bon curé pleurait de bonheur. Il n'avait jamais trouvé sa paroisse si belle. On eût dit qu'il avait comme une vision de toutes ces âmes lavées et régénérées dans le sang de Jésus.

La seconde retraite eut lieu dix ans plus tard, en 1860. Elle fut prêchée par le R. P. Beaudry, Jésuite, et eut de bons résultats.

En 1865, les RR. PP. Lagier et Bournival, O. M. I., prêchent la troisième retraite et soulèvent la population par leur éloquence, et la convertissent au Seigneur par leur touchante onction. Ils établirent "l'Union de Saint-Joseph" pour réagir contre l'intempérance et l'usure et fondèrent la société du "Rosaire vivant" parmi les femmes pour combattre le luxe.

Le Rosaire est une arme de salut. Aux mains des dévots serviteurs de Marie, il fit des merveilles. Le 20 mars 1874, le R. P. Bourgeois, Dominicain de Saint-Hyacinthe érigea solennellement dans la paroisse la confrérie du Saint-Rosaire. Depuis le chapelet se dit publiquement tous les dimanches. Le premier, après la messe, le deuxième, avant les vêpres et le troisième une demi-heure avant l'angelus, en été, et vers 4 heures en hiver.

Une grande grâce, une immense faveur fut ménagée aux paroissiens de Champlain. Le 31 janvier 1874, ils étaient groupés autour de la chaire, le prédicateur était le Père Sachez, qui, vingt-cinq ans auparavant leur avait annoncé la bonne parole et avait ramené les brebis au bercail, de sorte qu'il n'y eût plus dans la paroisse qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Dieu renouvela dans ces jours de salut les merveilles de la première retraite. Les âmes furent profondément émues, assiégèrent le confessionnal et se présentèrent à la sainte Table. A la clôture de la retraite, M. J.-G. Lamothe, marguillier du banc, présenta l'adresse suivante: "Révérend Père, permettez aux habitants de la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain de vous exprimer les sentiments dont leurs cœurs débordent après ces jours de salut.

"Déjà, il y a vingt-cinq ans, nous avons eu le bonheur de vous voir paraître au milieu de nous pour prêcher une retraite, dont les nombreux survivants ont gardé un précieux et salutaire souvenir.

"Cette année notre vénérable curé, en nous annonçant la bonne nouvelle d'une retraite, a encore ajouté à notre joie en nous disant que cette retraite serait prêchée par le même Révérend Père Sachez, dont le nom et le souvenir sont demeurés en si grande vénération parmi nous.

"Nous avons donc attendu avec anxiété le moment de l'ouverture des exercices de cette retraite, moment qui fait époque dans la vie du chrétien catholique.

"Nous avons encore eu l'avantage de voir et d'entendre le brave missionnaire dont les cheveux ont blanchi au service de Dieu. Votre parole, Révérend Père, a pénétré jusqu'à nos cœurs. La grâce de Dieu y est descendue abondamment et a répandu en nous la joie et la tranquillité que donne toujours une bonne conscience.

"Nous vous remercions donc, Révérend Père, du zèle avec lequel vous nous avez instruits du haut de la chaire de vérité.

"Soyez persuadé que nous garderons toujours le souvernir du bien que vouş nous avez fait, et pour le temps et pour l'éternité.

"Les Confréries du Saint-Scapulaire, de l'Immaculée Conception et de l'Apostolat de la Prière, que vous avez établies en cette paroisse, sont des monuments qui nous rappelleront toujours l'époque de votre passage parmi nous.

"Nous faisons des vœux pour la conservation de vos jours sur cette terre, afin qu'il nous soit donné de vous revoir encore au milieu de nous.

"Nous vous prions, Révérend Père, de vouloir bien accepter nos remerciemets pour tout le bien que vous nous avez fait, et soyez persuadé que nous ferons tous nos efforts pour suivre la voie droite que vous nous avez tracée et qui nous conduira bien sûrement au ciel.

"Notre-Dame de la Visitation de Champlain, ce sixième jour du mois de février, 1876.

(Signé) J. G. Lamothe, Premier Marguillier,
J. Beaudoin, Maire
A. N. Grandmont, Marguillier
Joseph Marchand, Marguillier
Léonard Lacroix, Marguillier
Léandre Hébert, Marguillier.

Au nom des autres paroissiens."

Le Père Sachez répondit:

"Bons habitants de Champlain,

"Je suis très sensible aux sentiments que vous m'exprimez par votre mandataire, un des marguilliers. Mais s'il y a eu quelque bien de fait dans la paroisse, je dois dire: *Non nobis*, ce n'est pas à nous qu'il faut l'attribuer, mais à Dieu, auteur de tout ce qui est bon. Sans doute, il se sert des hommes pour l'accomplissement de ses desseins, mais les instruments sont peu de chose quand on porte ses regards plus haut et qu'on considère la main qui les fait agir.

"Mais s'il y a quelqu'un, habitants de Champlain, que vous devez remercier en ce jour, c'est votre vénéré Pasteur, dont le cœur est rempli de sollicitude pour vous et de zèle pour la gloire de Dieu. Que le ciel le lui rende au centuple et lui accorde sur cette terre la fidélité de son troupeau. Car la plus belle récompense d'un bon Père qui aime ses enfants est leur bonne conduite. Votre curé peut rendre de vous un bon témoignage, je n'en doute nullement. La paroisse de Champlain peut être considérée comme une paroisse modèle dans laquelle règnent à un haut degré l'union et la paix. Dernièrement, je lisais avec admiration le rapport de l'assemblée que vous avez faite pour l'érection d'une nouvelle église. Ce rapport a témoigné devant tout le pays du bon esprit qui règne parmi vous. Continuez comme vous avez commencé: restez unis

jusqu'à l'accomplissement de cette grande entreprise, comme vous l'êtes aujourd'hui à son début, et soyez certains que Dieu vous aidera

"Vous exprimez le désir de me voir encore au milieu de vous. C'est la seonde fois que votre vénérable curé me procure ce plaisir, et ce sera avec joie que je reviendrai dans cette paroisse, si Dieu m'accorde assez de jours; mais il ne faudra pas laisser écouler vingt-cinq ans. Avec la grâce du ciel je ne désespère pas de vous revoir encore une fois.

"La semaine que je viens de passer au milieu de vous a été pour moi une semaine de plaisir et de bonheur. On ne ressent pas la fatigue quand le cœur est content et quand les yeux contemplent le beau spectacle d'une population pieuse, fervente, empressée. J'ai vu avec joie votre assiduité, votre attention, votre zèle à profiter de ces moments de salut, et aujourd'hui j'en vois les précieux fruits. Restez donc unis de cœur à Jésus-Chrsit et persévérez dans vos bons sentiments.

"Depuis vingt-cinq ans, beaucoup ont quitté cette terre et sont allés recevoir leur récompense. Maintenant c'est mon tour, et mes cheveux blanchis me disent que le moment approche. Cependant j'espère venir vous dire auparavant un dernier adieu dans votre nouveau temple. Ainsi donc, chers habitants de Champlain, adieu dans les cœurs bien-aimés de Jésus et de Marie. Adieu, au revoir au ciel."

La sixième retraite fut prêchée par les RR. PP. Linden et Hendricks, Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré.

M. Marcoux a écrit: "Les gens ont mis le plus grand empressement à écouter les instructions pleines de force et d'éloquence donnés par les Révérends Pères.

"La retraite a commencé par l'érection d'un nouveau chemin de Croix faite par Mgr Laflèche et elle s'est terminée par la bénédiction d'un grand cruxifix placé à l'entrée du chœur. Les RR.

Pères ont renouvelé les exercices l'année suivante, selon leur louable habitude et au grand avantage des paroissiens."

Dans le trésor de l'église de Champlain, se trouve une relique insigne de la vraie croix. M. le curé Marcoux l'avait eue du vénérable Monseigneur Bourget, le 18 septembre 1868. Pour faire vénérer cette relique aux fidèles M. le curé avait obtenu l'autorisation de l'ordinaire, le 2 octobre de la même année.

Chapitre XXIX

La Seigneurie de Champlain.

Par le cadastre de 1854, nous voyons que la valeur de la seigneurie de Champlain s'élève à $4106.53; que le prix du blé est de $1.10 le minot et que la valeur des volailles est de $0.16 et deux tiers. M. Martineau était agent.

Dans ses notes, le notaire qui avait une pointe d'ironie a conservé une lettre dans laquelle on fait appel à sa générosité en faveur de censitaires nécessiteux.

"J'espère, y est-il dit, que votre cœur compatissant jettera un œil favorable sur la veuve et les orphelins". Le notaire a écrit au bas de cette page: "Beau modèle de style épistolaire."

Sur le plan de la seigneurie fait en 1856, par Hilarion Legendre, arpenteur, sont inscrits les noms des censitaires du village Ayotte — aujourd'hui Saint-Luc — établis sur les rives nord et sud de la rivière Champlain.

Uldoric Trudel, Honoré Dusureau, Bellarmin Massicotte, O. L. Richardson, numeros quatre et cinq du cadastre, Alphonse Beaudoin, Thomas Rafter, Edward Byatt, Jean Dubé, Joson Turcot, Benjamin Massicotte, Joseph Cosset, Pierre Cosset, Denis Dubois, François et Moïse Cosset.

M. Théodore Lottinville ayant été nommé curé de Saint-Narcisse, ne fut pas lent à constater la pauvreté de ses paroissiens et il chercha à y remédier dans la mesure du possible. Les rentes exigées par le seigneur lui parurent trop élevées, aussi fit-il signer des requêtes pour obtenir des diminutions. Les raisons invoquées

étaient les coulées, les terrains rocailleux "et la difficulté d'égoutter les terres causée par la rivière à la Lime et par divers ruisseaux tellement plats qu'ils se répandent sur les terres dans tous les coups de pluie. La grande sécheresse advenue dans le cours de l'été de 1862 a causé des dommages incalculables par les feux de forêt qui se sont répandus dans les bois et qui les ont tous détruits jusqu'aux clôtures dans les champs."

De leur côté, les paroissiens de Saint-Luc qui habitaient le grand pays brûlé exposaient au seigneur que "toute cette grande étendue de terre formant environ deux mille arpents en superficie est toujours demeurée inculte"; et les soussignés demandent une aide pécuniaire pour mettre ce campeau de terre en état de culture. Que ces savanes auraient besoin d'être asséchées au moyen de fossés et décharges. Les réquérants étaient Léonard Lacroix, Norbert Gingras, L. Ed. Dubord, Hubert Sauvageau, Joseph Octave Dubord, Uldoric Trudel.

En réponse à la première requête, Michel Trudel, Prosper Brouillet et Louis Carignan résidant à Saint-Narcisse, furent nommés pour visiter les terres et en faire rapport.

Les censitaires nommés sont, au premier rang: Eloi Brouillet, François Baril, Michel et Léandre Trudel, Magloire Brouillet, Pierre Lebœuf, Jean Bronsard, Joseph Massicotte, François Godchere, Modeste Massicotte, Mme veuve Antoine Baribeau, Joseph Adam, Mme veuve Jean Félix Godin, Joseph Simon Ayotte, Dominique Quessy Leblord, Louis Bronsard, François Massicotte, Léger Trépanier, Raphael Veillet, Louis Massicotte, Jean Lacoursière, Edouard Cosset, Joseph Brouillet, père.

Au second rang.

Pierre Ayotte, F.-X. Baribeau, François Massicotte, Onésime Baribeau, Maxime Robert, Joseph Brouillet, Hubert Cosset, Dolphis Cosset, Thomas Brouillet, Joseph Simon Ayotte, F.-X. Gervais, Pierre Lebœuf, Hilaire Jacques Massicotte, Marie Veillet,

F.-X. Massicotte, Hubert Frigon, Urbain Drouin, Edouard Cosset, Dieudonné Hamelin, Pierre Brouillet, Benjamin Arseneau, Edouard Dessureau, Ménard Lemieux, Michel Trépanier, Joseph Trépanier, Moïse Cilse, Louis Arseneau, Louis Massicotte, Hilaire Cosset, Hilaire Trépanier, Firmin Saint-Arnaud.

TROISIEME RANG.

Hubert Gervais, Hubert Nobert, F.-X. Nobert, Hubert Nobert, Joseph Mathon, père, Cyrille Nobert, Charles Rousseau, Antoine Marion, Pierre Rousseau, Alfred Boisvert, Gabriel et Jean Deschamps, Joseph Simon Ayotte, père et fils, Thomas Bergeron, Numidie Saint-Arnaud, Michel Trépanier, Joseph et Pierre Brouillet, Frs. Veillet, Toussaint Deschamps, Jean Prénouveau, Jean Trépanier, Georges Saint-Arnaud, Isidore Cosset, Edouard Gervais, Paschal Grandmaison, Moïse Normandin, Antoine Normandin, Frs. Rousseau, Pierre Simon Ayotte, Hilaire Cosset, David Massicotte, Louis Turcot, Pierre Normandin, Louis Mathon, F.-X. Cosset, Jean Rousseau, Adrien Trudel.

M. Wickstead prit en considération les remarques des délégués et réduisit les rentes des censitaires. Il remit aussi les arrérages. "Aimant mieux, écrit-il au bas du document, faire cela que de payer les taxes pour les chemins dont je suis actuellement chargé, je donne les mêmes réductions au Pays Brûlé."

Ces arrangements ont été signés le 4 janvir 1867.

A la date du 3 décembre 1868, M. Martineau écrivait au seigneur Wickstead "Je ne puis vous dire comment s'est opérée la réduction de l'indemnité seigneuriale. Tout ce que je sais, c'est qu'elle a eu lieu en 1862, pour la première fois et que je n'ai retiré cette année-là que $230 contre $247 en 1858. Je vais écrire au bureau des terres et je vous ferai connaître la réponse de ces messieurs". L'agent dit ensuite que les arrérages des rentes se montent à $4554. La pauvreté des gens en est la raison. Si nous poursuivons, la plupart des terres ne valent pas les frais de cour.

Le seigneur avait payé pour les taxes d'école $17.02; mais à l'avenir M. Martineau dit qu'il ne fera rien sans l'ordre de M. Wickstead, car il a été informé par M. l'avocat Bourdages que le juge Pollette avait rendu un jugement dans une cause contre le seigneur Trigg de Nicolet. Le Juge a fait remarquer que les seigneurs ne sont plus obligés, depuis 1854, de payer le quarantième comme autrefois. Il n'y a plus de seigneuries et les seigneurs sont des créanciers de rentes constituées et ils ne sont pas obligés de payer les taxes d'école ou autres, à moins qu'il ne s'agisse de terres non concédées.

Les fiefs Hertel et Marsolet.

Le 21 décembre 1802, François Chorel Dorvilliers avait concédé à Thomas Coffin un terrain du fief Hertel de sept arpents sur quatre vingt-huit, borné par les terres non-concédées à quatre-vingts arpents du fleuve, joignant au nord-ouest la ligne seigneuriale de Champlain, au sud-ouest la concession faite par Pierre Melchior de Champlain et par derrière, l'arrière ligne du fief Hertel.

De son côté Josph Dubuc concédait aussi à M. Coffin sur la rive nord de la rivière Champlain un campeau de terre dans le fief Hertel de dix arpents et demi de large sur quarante arpents de profondeur, joignant en arrière la ligne qui sépare le fief de l'ancienne seigneurie des Jésuites au Cap, et des deux côtés, les terres de Joseph Chartier.

Jean-Baptiste Chartier a conservé sa part des fiefs Hertel et Marsolet. Antoine a vendu la sienne à M. Thomas Burn, avocat de de Trois-Rivières. William, son fils, en confia l'agence à M. Martineau. Les pouvoirs sont datés du 22 décembre 1868.

M. A. W. Kinnear de Saranac Lake, New-York, possède aussi une partie des fiefs Hertel et Marsolet. M. Ernest Dubord est son agent depuis trente ans. Les censitaires de M. Kinnear sont, dans

CHAMPLAIN.

Laurent et Ephrem Chartier, Oscar Biron, Thomas Rivard, Dolphis Chartier, Siméon Langevin, Philéas Côté, Louis Vézina, Saul Toupin, Frs. Toupin, Adélard Grandmont.

COTEAU SAINT-PIERRE, CHAMPLAIN.

Joseph Antoine Marchand, Louis Odule Marchand, Ureice Marchand, Arthur Normandin, Richard Marchand.

SAINT-LUC.

Philippe Toutant, Xavier Massicotte, Georges St-Arnaud, Joseph Léveillé, Xavier Normandin, Gédéon Morinville, Arthur et Adolphe Beaudoin, Noé Beaudoin, Luc Carignan, Edouard Beaudoin, Zotique Dubois, Johnny Houle, Louis St-Arnaud.

Noms des censitaires des fiefs Hertel et Marsolet appartenant aux héritiers Burn.

CHAMPLAIN

Wm. Cossette, Laurent et Ephrem Chartier, Thomas Rivard, Siméon Langevin, Louis Langevin, Joseph A. Labissonnière, Noé Rivard, Gustave Morinville, Xavier Dubord, Louis Vézina, Ernest Marchand, Mme Joseph Toupin, Arthur Grandmont, Arthur Z. Bailly, Cléophas Cossette, Arthur Carignan, Louis Carignan, Mme Hubert Turcotte, Mme Ernest Montambault.

COTEAU SAINT-PIERRE, CHAMPLAIN.

Arthur Janvier, Gustave et Zotique Carignan, Louis Odule Marchand.

Saint-Luc.

Onésime Fugère, Nazaire et Gédéon Normandin, Ad. Beaudoin, Edouard Houle, Jules Nault, Hermidas Nault, Joseph de Montigny, Johnny Houle.

Saint-Maurice.

Georges Gignac, Adolphe Langevin, Alfred Morin, Joseph Toupin, fils de Noel, Ignace Masson, Eugène et Joseph Toupin, Noël Toupin, Georges Shiller, Joseph Dargis, Avila Harnois, Henri Laprise, Willie Beaudoin, Godfroi Harnois, Arthur Toupin.

Progression de la population dans le village de la paroisse depuis 1817.

Aussi longtemps que l'église, la deuxième construite en 1700 a subsisté dans le bas de la paroisse, on ne trouve aucun indice ou renseignement sur les noms des emplacitaires qui pouvaient habiter proche de l'église, et probablement qu'il n'y en avait pas, car à cette époque que l'on peut considérer comme l'état d'enfance de la paroisse, le seul revenu des habitants était la culture de la terre, la chasse et la pêche, mais les bénéfices de ces deux dernières occupations étaient bien aléatoires; ainsi les artisans comme forgeron, menuisier, maçon et qui habitaient la paroisse ne pouvaient certainement pas se faire un salaire avec leur seul métier pour pourvoir aux besoins de leur famille, nous devons supposer que, en même temps qu'ils exerçaient leur métier, les artisans s'occupaient des travaux de la terre qui leur promettaient un revenu plus assuré, conséquemment ils résidaient sur leurs terres.

Dix ans environ après que la troisième église fût bâtie c'est-à-dire vers 1818, on voit par un document de la censure seigneuriale qu'il y avait trois emplacements près de l'église, pris sur la terre de Joseph-Octave Massicotte, possédée dans le temps par Alexis Lamothe qui l'avait concédée. Les noms des emplacitaires étaient: Michel Dubord, Jean-Baptiste Lefebvre-Lacroix et Georges Joubin Boisvert.

Le village n'était alors qu'un grain de senevé à peine enfoui en terre pour germer.

De 1850 a 1860.

A cette date, il y avait vingt emplacements dans le village possédés par des artisans et des navigateurs pour la plupart.

Voici les noms des anciens propriétaires et de ceux qui les représentent aujourd'hui

Antoine Lamothe, navigateur........Emile Marchand.
Olivier Lamothe navigateur..........Denis Lamothe.
Baptiste Lacroix, menuisier.........Arthur Toupin.
Charbonneau, forgeron................Bruno Dussault.
Marcel Lahaye, journalier.............Ed. Sauvageau.
Joseph Beaudoin, navigateur.........J. N. Beaudoin.
François Beaudoin, journalier.......Ecole des garçons.
A. J. Martineau, notaire...............Dr H. Marchand.
Baptiste Lacombe, bedeau.............Couvent des Religieuses du B. P.
Adolphe Constantin, forgeron........Léger Beaudoin.
Norbert Arcand, boulanger............Wilfrid Arcand, son fils.
Joseph Toutant, cordonnier............Louis Toutant, son fils.
Pierre-Isidore Marchand ....Pierre Vézina.
St-Pierre, forgeron.........................Veuve Ed. Malhiot.
Ferdinand Brunelle, navigateur.......Arthur, son fils.
Pierre Carignan, charpentier,.........Thomas Pintal.
Alexis Pepin, navigateur................Georges Hamelin.
Pierre Gagnon, navigateur..............Veuve Alphonse Hamelin.
Damase Carpentier, navigateur..
Alphonse Hamelin, senior, cord......Albert Carpentier.

1918.

Le village actuel de la paroisse de Champlain est certainement un des plus beaux de la province. Il est bâti dans un sol parfaitement uni, comme d'ailleurs toute la paroisse, il longe le fleuve,

absolument sur ses bords, car plusieurs maisons sont bâties à cent pieds du rivage, la côte du fleuve à cet endroit mesure vingt à vingt-cinq pieds d'élévation, la hauteur de l'eau, dans les plus grandes inondations, était loin d'atteindre cette hauteur. Tous les villageois rivalisent de zèle pour planter des arbres, surtout des érables, emblême de notre nationalité. La culture des fleurs y est aussi en honneur. On peut dire que pas un village n'est mieux ombragé que celui de Champlain. Toutes les habitations ont leur nid de verdure et de fleurs; quelques maisons sont enfouies dans des massifs de cent à cent cinquante érables. Les habitations sans être somptueuses sont très élégantes et de bon goût. L'église est un beau monument pour une campagne et témoigne de la foi et du dévouement de ses habitants pour la gloire de Dieu. Le couvent des religieuses du Bon-Pasteur de Québec est une bâtisse très comfortable pour ses fins; il est en brique à quatre étages, très bien aménagé avec toutes les améliorations modernes de chauffage ainsi que pour l'hygiène, une école ménagère est attachée à l'institution dans une bâtisse spéciale y attenant, toutes les élèves en suivent les cours. Le nombre des élèves est de cent trente, sous la direction de huit religieuses. L'école des garçons est une belle bâtisse avec une installation parfaite. Quoique école modèle, l'instituteur fait suivre un cours académique à ceux de ses élèves qui sont arrivés à ce cours. Cent quinze élèves fréquentent l'école. L'instituteur est aidé de trois sous-maîtresses. Ces deux maisons d'éducation sont bâties dans des endroits tout à fait idéals. Ils dominent tous deux la côte du fleuve et reçoivent la brise encore humide et fraîche de l'onde qui coule à ses pieds; le coup d'œil que l'on prend pour la naviagtion ainsi que pour l'horizon qu'on y découvre ne peut-être surpassé; on voit Saint-Pierre-les-Becquets, Gentilly, Bécancourt, Sainte-Angèle, Saint-Grégoire et jusqu'à l'entrée du lac Saint-Pierre.

En 1918, le village compris dans ses limites *claires*, non dans ses limites incorporées qui sont un peu plus restreintes, compte au-delà de cent cinquante maisons. Le grain de sénevé mis en terre en 1818, a poussé des rameaux considérables et si ce ne sont pas des oiseaux qui viennent se jouer dans ce feuillage, c'est une popula-



tion de huit cents âmes, heureuse et gaie, en général à l'aise, qui passe sous ces verts rameaux et qui bientôt sera remplacée par une nouvelle qui continuera de s'accroître.



Mgr COOKE
1er Evêque des Trois-Rivières

Chapitre XXX

Les miettes de l'histoire

De 1852 à 1878, les papiers de la paroisse renferment nombre de renseignements très courts et en apparence sans lien entre eux, mais en les classifiant comme nous faisons ci-dessous, on y trouvera matière d'instruction sur plus d'un sujet qui revient, chaque jour, dans la causerie de famille et c'est par là même un chapitre de référence qui nous manquerait si nous avions dédaigné ces petits faits. En réalité, il n'y a rien de petit dans les choses qui nous concernent et ceci en est la preuve.

Evêques

1863, 5 décembre. Quête pour l'évêque. On demande deux chelins par famille. Collecteurs: Pierre-Hercule Turcotte, Joseph-Charles Pépin, Hubert Sauvageau, Antoine Hamel, Maxime Rivard, F.-X. Sauvageau.

1864, 18 octobre. Aux Trois-Rivières, noces d'or de Mgr Cooke. Dix évêques présents.

1864. Quête de l'Enfant-Jésus pour l'évêque.

1867, 27 janvier. M. le grand-vicaire Laflèche nommé coadjuteur de Mgr Cooke. Contribution pour son trousseau. Bazar dans ce but, partageant avec les dons aux pauvres.

Le 24 février, on demande des prières pour Mgr Laflèche.

1867, 9 juin. Avis est donné que Mgr Laflèche sera à Cham-

plain le jeudi, 13 de ce mois, venant de Saint-Luc et partira le samedi pour se rendre à Batiscan.

1869, 28 février. Le curé annonce que la messe de l'Union Saint-Joseph aura lieu jeudi le 4 mars et que le sermon sera donné par Mgr Laflèche. La veille il y aura conférence sur Rome et la Terre Sainte par M. Guillemette. On fait une quête qui rapporte $40 pour faciliter le voyage à Rome de Mgr Laflèche.

1870, 8 mai. Prières pour Mgr Cooke décédé à l'âge de soixante-dix-huit ans. Le 30 mai service solennel à son intention.

1871, 8 janvier. Visite de Mgr Laflèche. Bazar. Entretien sur Rome. Entretien de M. Côté, procureur du séminaire de Nicolet, sur les principaux sanctuaires de Rome.

1871, 30 mai. Visite de Mgr Laflèche avec le Père Boyer.

1872, 28-30 mai. Visite pastorale.

1875, 13 juin. Visite de Mgr Laflèche.

1876, 20 janvier. Grand'messe du Saint-Esprit. Mgr Laflèche présent. Assemblée, bonne entente. Satisfaction.

1878, 16 juillet. Mgr Laflèche bénit la pierre angulaire de l'église.

Pretres

1854, 6 janvier. M. Aubry, de l'évêché des Trois-Rivières, prêche le jubilé.

1854, 10 septembre. Service pour le repos de l'âme de Messire F. X. Marcoux, frère du curé de Champlain et ancien curé de la paroisse.

1856, 1er novembre. Instruction sur les missions, par M. Laflèche.

1857, 15 février. Les Quarante-Heures sont prêchées par M. Guillemette, vicaire à Saint-Maurice.

1857, 6 décembre. Recommandé aux prières: M. le grand-vicaire Loranger qui avait été curé à Chmplain durant dix-sept ans.

1858, 14 février, M. Guillemette, missionnaire à Saint-Tite, prêche les Quarante-Heures.

1859, 16 janvier. Le Rév. Père Beaudry, S. J., donne les sermons des Quarante-Heures.

1860, 24 janvier. Retraite prêchée par le Rév. Père Beaudry, S. J. collecte: $68.

1861, 20 juillet. Prières pour M. Leduc, ancien curé de Champlain, décédé à l'Ange-Gardien. Le 17 novembre, prière pour M. Paiement, ancien curé de Champlain décédé à Charlesbourg.

1862, 23 février. Les Quarante-Heures prêchées par M. Noiseux, curé de Saint-Etienne. Le 8 juin, le curé recommande aux prières sa mère décédée quelques jours auparavant.

1863, 11 janvier. Service chanté pour M. Leduc, ancien curé.

1863, 1er février. Les Quarante-Heures prêchées par le Père Bournival, O. M. I.

1865, 18 février. Retraite prêchée par les Pères Lagier et Bournigal, O. M. I.

1865, 19 mars. Grand'messe de la Société Saint-Joseph, dont Mgr Cooke approuve la fondation.

1865, 3 juillet. Jubilé prêché par M. le grand-vicaire Laflèche.

1866, 1er janvier. Statistique pour montrer la nécessité d'une nouvelle église. Il n'y a à présent que 145 bancs.

1866, 11 mars. La Saint-Joseph. Allocution de M. le grand-vicaire Laflèche sur les missions du Nord-Ouest.

1866, 25 mars. Prières pour M. Bailey, curé de Saint-Pierre qui vient de mourir.

1867, 27 janvier. Le R. P. Lagier, O. M. I. prêche les Quarante-Heures.

1867, 24 février. Décès de M. Télesphore Lacoursière, ancien curé de Warwick. Le service aura lieu à Sainte-Geneviève, l'enterrement à Batiscan, dans l'église neuve.

1868, 26 janvier. Sermon par M. Legris. M. Marcoux, le curé est malade. Le 2 février, il est un peu rétabli.

1868, 16 février. Le R. P. Lessers, O. M. I. prêche un Triduum.

1868, 23 février. Sermon par le R. P. Lessers. Le 15 mars, M. Béliveau, ancien curé, aide M. Marcoux pour les pâques. A la fête de saint Joseph, M. Béliveau donne le sermon.

1869, 2 février. Les Quarante-Heures prêchées par M. Guillemette, curé.

1870, 16 janvier. Jubilé. Sermons par MM. Prince, Lottinville, Caron.

1871, 12 février. Les Quarante-Heures prêchées par M. André Pelletier, directeur du collège de Sainte-Anne-la-Pocatière.

Le 23 décembre, sermon par M. Elphège Godin, du séminaire des Trois-Rivières.

1872, 14 janvier, sermon de M. Cooke, vicaire d'Acton. Le 21 janvier, retraite prêchée parle R. P. Lagier. C'est pendant les jours de votation aux élections. Le 7 octobre, sermon de M. Elphège Godin. Le 28 septembre, instruction par M. Rheault, directeur du collège des Trois-Rivières. Le 1er octobre, sermon de M. Baril. Le 15 décembre, sermon de M. le grand-vicaire Caron. Le 25, arrive M. Louis S. Brunelle, vicaire.

1873, 6 janvier. Sermon de M. Brunelle. Le 18 février, les Quarante-Heures prêchées par MM. Legris, Lottinville, Panneton, Prince. 900 communions. Le 23 mars, M. Nobert remplace M. Brunelle. Le 23 novembre M. Bouchard, prêtre invalide, vient demeurer avec M. Marcoux. Le 8 décembre, sermon de M. Bouchard.

1874, 10 janvier. Les Quarante-Heures. Mgr Laflèche présent. Sermon par M. Godin du séminaire des Trois-Rivières et M. Tessier, vicaire à Bécancour. Quête pour le collège des Trois-Rivières. Le 8 mars, prières pour le R. P. Lagier, décédé subitement en prêchant une retraite à l'Ile Verte.

1875, 31 janvier, M. Ling prêche les Quarante-Heures, 945 communions. Le 26 septembre il prêche le jubilé.

1876, 29 janvier. Retraite donnée par le R. P. Saché qui avait prêché dans la paroisse en 1851. Il dit que c'est une paroisse modèle. Le 30 juin M. Chandonnet, vicaire à Yamachiche fait une instruction sur la prière. Le 3 septembre M. Généreux est nommé vicaire. Le 10 du même mois, le R. P. Léonard, missionnaire de Restigouche donne une instruction. Le 12 novembre, instruction sur l'Œuvre de Saint-François-de-Sales par M. Ling.

1877, 4 février. Les Quarante-Heures prêchées par M. Le-

gris. Quête pour le denier de Saint-Pierre. Le 22 juillet, *Triduum* prêché par M. Grenier du séminaire des Trois-Rivières. Le 2 septembre, M. Elphège Dussault, vicaire.

1878, 8 septembre. Sermon par M. Blondin.



EGLISE

1852, 25 décembre. Nouveau chemin de croix.

1853, 27 juin. Mgr Cooke, présent, décharge les marguilliers, depuis le sieur Narcisse Dubord, en exercice depuis 1845, jusqu'à et y compris le sieur Moïse Beaudoin, marguiller pour l'année 1852. Monseigneur approuve la remise des arrérages de la vente des bancs de J.-B. Toutan et Joachim Goyette qui devront payer seulement depuis le 1er janvier 1854. On devra acheter une garniture de grands chandeliers, avec la croix pour le maître-autel. Les estrades de chaque côté du chœur seront remplacées par un fauteuil sur marche pour le célébrant. Baisser d'un demi-pouce la pierre du maître-autel. Redorer les deux statues du chœur.

1853, 4 septembre. Vingt-cinq louis pour un harmonium.

1853, 23 octobre. Soixante-quinze louis pour un orgue Stein.

1854. Assurance: l'église pour treize cents louis, la sacristie cent louis, le presbytère quatre cents louis.

1854, 2 décembre. Assemblée au sujet du banc seigneurial, le seigneur est de religion séparée.

1855, 18 mars. Assemblée au sujet du bedeau. Le 25 mars on engage Uldoric Trudelle comme sacristain. Il est beau-fils de l'ancien bedeau. Sa femme est sacristine. Salaire trente louis par année. La fabrique donne un quart d'arpent de la

prairie sur le fleuve pour construire la maison du bedeau et fournira la moitié du coût, M. Marcoux l'autre moitié. Le 7 juin, nouvelle chapelle pour le reposoir au bas de la paroisse.

1856, 20 juillet. Etablissement de la fête de la Sainte-Enfance. Le 14 septembre, la chapelle de l'Archiconfrérie sera changée à l'occasion de l'achat d'une statue de la sainte Vierge. Cette chapelle, du côté de l'épitre appelée jusqu'à ce jour chapelle Saint-Joseph et Sainte-Famille. La chapelle Saint-Joseph sera du côté de l'Evangile, autrefois chapelle Sainte-Geneviève.

1857, 20 juillet. Ordonnance de la visite pastorale: Redorer la coupe et la patène du premier calice. Achat d'un calice plus grand et plus beau. Agrandir la sacristie.

1858, 20 mars. Allonge de la sacristie, construction nouvelle en brique adjoignant l'anciene, conservée en partie, ce qui fera une sacristie de 40 x 30 pieds et les murs auront $10\frac{1}{2}$ de hauteur. Réparations à l'église.

1862, 8 décembre. On achète un corbillard chez Trottier, aux Trois-Rivières.

1869, 14 novembre. On annonce qu'il y aura le prochain mercredi, bénédiction d'une cloche par le grand-vicaire Caron. En voici l'acte:

En 1869, le 7 novembre, avant-midi, par moi, soussigné vicaire-général, administrateur de ce diocèse, a été bénite sous les noms de MarieJoseph Arline Sara Bernardine, une cloche du poids de 719 lires, achetée des deniers de la fabrique au montant de 383 piastres et demie, y compris le prix de la monture et appareil pour la faire mouvoir. Cette cloche a été présentée à la bénédiction par l'honorable John Jones Ross, conseiller législatif et son épouse dame Arline Lanouette de Sainte-Anne de la Pérade et par Alphonse Dubord, écuyer, médecin et son épouse, dame Sara Buteau, de la cité des Trois-Rivières et par Nazaire Gagnon, écuyer

négociant de cette paroisse et son épouse dame Bernardine Martineau représentée par sa sœur demoiselle Virginie Martineau, en présence de M. Jean Prince, curé de Saint-Maurice, Etienne Guertin, curé de Saint-Luc, S. de Carufel, vicaire de Saint-Maurice, Denis Marcoux, curé de cette paroisse, W. I. Fréchette, curé de Batiscan, I. Gouin, curé de Saint-Stanislas et d'un grand concours de fidèles.

Chs-Olivier Caron, prêtre, vicaire-général, administrateur du diocèse.

1875, 19 décembre. Permission demandée pour construire une église, signée par 163 personnes formant une majorité de 58.

1875, 9 mars. Le curé exprime le désir que la chapelle dans le chœur soit dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. Le 17 décembre 1876, pendant la visite de paroisse, le curé constate avec bonheur que l'image du Sacré Cœur se trouve dans la plupart des maisons.

1876, 9 mars. Assemblée pour élire les syndics de la construction de l'église. Le 15 octobre on arrête les travaux à cause de la mauvaise récolte et de la rareté de l'argent.

1878, 30 mai. On commence à démolir l'ancienne église. Le curé fait ses adieux à ce temple. Le 16 juillet, Mgr Laflèche bénit la pierre angulaire.

***

	Baptême	Mariages	Sépultures Adultes	Sépultures Jeunes gens
1851	62	13	9	12
1852	77	12	12	12
1853	69	14	6	17
1854	82	25	13	32
1855	74	17	10	14
1856	93	3	8	17

	Baptême	Mariages	Sépultures Adultes	Sépultures Jeunes gens
1857	70	11	12	8
1858	68	10	16	11
1859	69	13	15	15
1860	69	12	8	9
1861	75	17	17	17
1862	58	15	12	7
1863	62	17	13	11
1864	58	12	13	13
1865	60	13	11	14
1866	60	8	9	8
1867	70	18	13	19
1868	66	12	17	23
1869	63	14	19	8
1870	47	8	16	8
1871	63	11	11	20
1872	59	15	24	18
1873	69	6	15	19
1874	68	20	14	18
1875	81	18	11	41
1876	71	13	16	20
1877	76	13	9	12

***

Durant les dix années finissant avec 1859, il y a eu 280 sépultures dont 140 de grandes personnes.

1861, temps pascal, 1012 communions. La paroisse doit compter 1200 communiants.

1865, il y a 41 premières communions.

1866, 50 premières communions, et 1050 communions de toutes personnes. La paroisse compte 250 propriétaires.

1875, 136 confirmations.

Couvent

1869, 18 juillet. Première annonce d'un couvent. Les Sœurs de l'Assomption viendront dans deux ans.

1870, 27 février, annonce d'un bazar pour aider à la construction du couvent. Le 28 août on avertit que les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec arriveront le lendemain.

1871, 6 janvier. Après les vêpres, on montera le clocher du couvent.

1873, 15 juin. Procession du Saint-Sacrement, les Sœurs y prennent part avec leurs élèves pensionnaires et externes.



Saint-Luc

1853, 10 novembre. M. le grand-vicaire Loranger incorpore les habitants du village de la rivière Champlain à la paroisse de Saint-Maurice. Le décret est lu, le 22 décembre, à la porte de l'église de Saint-Maurice et à la porte de la maison d'Elie Dubois. M. Joseph Bailey, curé de Saint-Maurice, et M. Cyrille Richard, témoins. Les gens du village en question n'ont qu'une lieue à parcourir pour se rendre à l'église de Saint-Maurice, contre trois pour aller à Champlain.

1859, 16 janvier. Les habitants du village Ayotte et de la rivière Champlain auront une chapelle, sous le vocable de Saint-Luc, étant très éloignés de Champlain et les routes mauvaises. La paroisse les aidera. Le 3 avril suivant on construit la chapelle de Saint-Luc. Le 9 mai, le curé de Champlain bénit la croix sur le terrain. Le 11 décembre, on fait la quête de l'Enfant-Jésus, à Champlain, pour la paroisse Saint-Luc.

1860, 9 septembre. Bénédiction de la cloche de Saint-Luc.

à Champlain. Durant l'après-midi, vers deux heures, Mgr Cooke avait bénit la chapelle. On manifeste beaucoup de zèle. Le 23 septembre on devait dire une messe d'action de grâces dans la chapelle de Saint-Luc, mais elle est remise au 3 octobre, à cause d'un service et enterrement. Le 2 décembre confessions à Saint-Luc et le 4, messe.

1861, 17 mars. Les Pâques à Saint-Luc sont mentionnées. Le 17 novembre décès d'Antoine Lahaie, de Saint-Luc. Le 1er décembre, M. Desilets chargé de la desserte de cette nouvelle paroisse.

1863, 30 octobre. On lit le décret concernant la paroisse Saint-Luc.

***

1851, 30 novembre. Le curé dit: "Je ne me mêle pas d'élection, mais vous devez voter en conscience pour un membre capable de faire honneur au comté par ses principes religieux et civils. Attention aux faux serments et à la boisson!"

1867, 15 décembre. "Souvenez-vous que, demain, vous êtes appelés au chef-lieu du comté pour élire un membre."

***

Petit poisson

1853, 9 janvier. Il ne faut pas travailler à la pêche pendant les offices divins.

1854, 22 février. Grand'messe d'action de grâces pour la pêche abondante de cette année.

1855, 10 juin. Grand'messe pour bénir la chasse, mais pas de chasse ni de pêche le dimanche.

1859, Noel. La pêche du petit-poisson fait défaut.

1870, 16 janvier. La pêche du petit-poisson est manquée. Il y avait eu du désordre dans la paroisse avant cela.

1871, 27 janvier. La pêche a été des plus abondantes, on l'évalue à $6,000.

ACCIDENTS

1852, 13 juin. Le curé permet de travailler (c'était le dimanche) à renflouer le bâtiment d'Antoine Lamothe qui s'est échoué au rivage "et que tout marche avec ordre". Le 11 juillet. Grand incendie à Montréal. Le 18 de ce mois quête pour les incendiés.

1854, 2 avril. Les navigateurs font chanter une messe pour attirer la bénédiction du ciel sur leurs voyages de la saison prochaine. Le 9 juillet. Granges renversées, etc. par une tourmente de vent. On demande d'aider ceux qui ont souffert des dommages en cette occasion. Le 6 août. Grand'messe d'action de grâce par l'équipage d'un bateau à vapeur qui a été préservé de maladie. Ce sont des gens de Champlain.

1857, 14 mai. On prie les âmes charitables de bien vouloir aider, aujourd'hui, après les vêpres, à transporter la maison d'Hector Vézina. Le 18 octobre. Appel de secours en faveur de Magloire Chartier qui vient de perdre par le feu tous ses bâtiments et son grain. Le 22 novembre suivant, un dimanche, permission de travailler pour mettre les bâtiments de Dosithé Morin en sûreté.

1858, 14 février. On demande de venir aider à Isaïe Montambeau qui a perdu ses bâtiments par le feu. Le 31 mai. Permission de lancer un bâtiment le dimanche pour profiter de la marée. C'est un cas de grande nécessité.

1861, 28 avril. Appel en faveur de Joseph Petit dont le moulin a brûlé ce matin.

1862, 9 février. Qu'on porte secours à Jacques Beaudoin, de Saint-Luc, passé au feu, hardes et grains.

1865, 23 avril. La plus grande inondation de mémoire d'homme. Le 15 octobre. Il faut donner de l'aide à Moïse Toupin qui a perdu par le feu tout son grain; un autre habitant, son foin dans la même grange.

1866, 23 septembre. Permission de travailler le dimanche pour sauver la récolte qui a beaucoup souffert du mauvais temps.

1866, octobre. Grand incendie à Québec. On organise des secours à Champlain.

1867, 12 mai. On est prié d'aider à transporter la maison de Louis Turcotte, père, après vêpres.

1868, 4 octobre. Incendie chez Alexis Grandmont. Le 22 novembre, celui-ci fait des remerciements publics pour l'aide qu'il a reçue.

1870, 10 juillet. Ravages de sauterelles dans les grains. "Evitez les murmures, faites pénitence et corrigez vos fautes" dit le curé dans son prône.

1871, 4 juin. Grand dommage causé par le vent, surtout chez la veuve d'Ephrem Dubord. Lui donner de l'aide après les vêpres. La grange etc., abattus.

1871, 14 juillet. Pendant un orage épouvantable, à Saint-Staniaslas, Pierre Trudel, fils de Dolphis, a été tué.

1874, 8 novembre. On aide Elie Grandmont qui vient de perdre sa maison par le feu.

1876, 16 juillet. Prières publiques dans les endroits où les sauterelles ont fait des dommages. 6 août. Permission de travailler le dimanche, après les vêpres, à retirer du fond de l'eau un bâtiment qui est dans le bas de la paroisse.

1876, 1er octobre. Quête pour les incendiés de Saint-Hyacinthe.

1877, 7 janvier. Quête pour les pauvres. C'est la première annonce de ce genre à Champlain. Le 15 juillet suivant prières pour apaiser la colère de Dieu et détourner les fléaux. Le 16 juin, litanies de saint Roch, procession dans toute la paroisse, chant du *Miserere* aux croix.

***

Noyés et autres.

1852, 29 août. Prières pour l'âme d'Alexis Toutant noyé dans le lac Ontario. Le 10 octobre, prières en faveur de deux jeunes gens de cette paroisse qui partent pour l'Australie.

1853, 6 août. *Libera* à l'issue de la messe pour F.-X. Chorel d'Orvilliers décédé au lac Maskinongé le mois d'avril précédent.

1854, 21 mai. Prières pour Isidore Beaudoin noyé dans les chenaux neuf jours auparavant. Le 27 août, prières pour Jean Beaudoin décédé à Sandwich, du choléra.

1855, 23 décembre. Service pour Philippe Cossette décédé en Californie il y a deux mois.

1857, 29 novembre. *Libera* pour Jean Grandmont tué en Californie.

1858, 8 août. Demande de prières pour Alexis Toutant décédé aux Trois-Rivières durant la semaine passée.

1861, 31 mars. Prières pour Emile Brunelle noyé aux Trois-Rivières la semaine qui vient de s'écouler.

1861, 21 juillet. Prières pour la veuve de J.-Baptiste Olscamps décédée récemment à Saint-Stanislas.

1862, 7 septembre, dimanche. On recommande aux prières l'âme d'Alphonse Beaudoin, navigateur, noyé à Montréal et enterré à Champlain mercredi dernier.

1864, 15 mai. Prières pour Edouard Brunelle, fils de Moïse, décédé aux Etats-Unis.

1870, 7 août. Prières pour François Carpentier noyé dans cette paroisse jeudi dernier.

1872, 21 juillet. Prières pour Camille Beaudoin dont le corps a été tiré de l'eau et inhumé dans le cimetière de Sainte-Flore. Aussi pour Joseph Mongrain pilote que l'on croit noyé dans un naufrage, l'automne dernier.

Joseph Mongrain était un honnête et brave jeune homme. L'avenir lui souriait. Pour avoir ses diplômes de pilote, il lui fallait faire un voyage outre-mer. Ce pas lui coûtait. Il avait comme un pressentiment qu'il n'en reviendrait pas. Il se prépara en conséquence. Il alla voir le curé du Cap, M. Luc Desilets, en grand renom de sainteté et lui dit ses appréhensions. Le pieux curé l'encouragea, lui promit de le recommander à Notre-Dame du Rosaire. Il lui demanda le nom du navire sur leqeul il s'embarquait. Le curé l'écrivit.

—Tous les matins, lorsque je dirai la sainte messe, ce papier sera sur l'autel, je demanderai à la sainte Vierge de prendre le navire, ses passagers et l'équipage sous sa protection. Joseph donna ensuite une aumône pour faire brûler des cierges.

Par une singulière coincidence, à la veille du départ, il échangea sa place de traversée avec un marin et embarqua sur un autre bâtiment, sans avoir le temps de prévenir les siens. Bientôt après,

le navire sur lequel il avait d'abord pris son passage fut signalé comme arrivé au port. Ce qui rassura les parents et les amis sur son compte. Mais les jours, les semaines et les mois se passèrent sans que le voyageur donnât de ses nouvelles. Quant on alla aux informations, on apprit son naufrage.

1872, 22 septembre. Prières pour William Carignan noyé dans la rivière Ottawa et enterré à Champlain.

1873, 4 mai. Prières pour Narcisse Cossette, voyageur, fils d'Isidore, décédé au lac Supérieur. Aussi pour Jean Toutant décédé au lac Huron.

1873, 21 décembre. Prières pour madame Lanouette (née P. de Champlain) décédée aux Trois-Rivières chez les Sœurs de la Providence. Service anniversaire le 15 décembre 1874.

1874, 19 juillet. Prières pour Irénée Dubord, fils d'Isaïe, noyé hier et dont le corps n'a pas été retrouvé.

1874, 26 juillet. Service d'Edouard Turcotte noyé cet hiver.

1875, 8 août. Prières pour Jean Grandmont, assassiné aux Etats-Unis. Reconnu par un de ses frères

1876, 9 juillet. Prières pour Joseph Turcotte, fils de Léon, noyé.

1876, 23 juillet. Prières pour Uldoric Marchand, noyé à Ottawa.

1878, 8 décembre. Service pour Octave Hamelin noyé au mois d'octobre drnier.

Son père, Pierre Hamelin, honnête cultivateur, époux de Reine Dontigny, était resté veuf avec cinq enfants. Par charité, sa cousine, Basilisse Dubord, vaillante chrétienne se dévoua

pour les élever. Peu de temps après qu'elle eût assumé cette tâche, Pierre Hamelin était à couper du bois de chauffage sur sa terre, lorsque son fils Octove lui cria: "Papa reculez-vous, l'arbre va tomber de votre côté." Malheureusement, le père s'orienta mal et il fut écrasé par la chute de l'arbre.

Basilisse restait le seul support des orphelins. Ils possédaient pour tout bien, un arpent de terre, elle le leur conserva intégralement, envoya les enfants à l'école et en fit d'honnêtes paroissiens.

Hercule, ingénieur, puis capitaine d'un bateau à vapeur, entoura les vieux jours de la bienfaitrice de la famille, de reconnaissance, de bien-être et d'affection. Il avait l'habitude de dire: "N'eussé-je qu'une bouchée de pain, je me l'arracherais de la bouche pour la donner à ma tante." Il avait plus.

Que Basilisse n'a-t-elle vécu assez longtemps pour voir le beau jour du 30 septembre 1918! Un de ses arrière-neveux, l'abbé Eddy Hamelin, était ce jour-là ordonné prêtre dans l'église de Champlain. Du haut du ciel, les élus doivent s'associer à ces pures joies de la terre et leur bonheur doit s'en accroître!

Terminons ce chapitre des "Miettes" par le fait suivant:

Hyppolite Denis s'était marié après un épisode assez tragique. Mécanicien à bord d'un bateau à vapeur qui faisait le trajet entre Montréal et Québec, il remarqua parmi les passagers, une grande jeune fille qui pleurait à chaudes larmes. Les sanglots l'oppressaient. Hyppolite supposa qu'elle venait de quitter une personne chère et que bientôt elle se consolerait. Il n'en fut rien. Plus le bateau avançait, plus la peine de l'infortunée était grande. Cœur compatissant, le bon mécanicien eut désiré s'enquérir de la cause d'une douleur si profonde; mais l'étrangère ne parlait pas français. Il fit appel au capitaine. Ce dernier apprend que cette jeune fille est née en Allemagne, que son père et sa mère avaient émigré en Amérique, qu'ils étaient morts à New-York. Seule et sans ressources, on l'avait dirigée vers Québec et de là embarquée

pour Montréal, où elle ne connaissait personne. Cette histoire nâvrante toucha Hypolite Denis.

—Dites-lui s'il vous plaît, capitaine, qui je suis, vous me connaissez, je suis un honnête homme, je vais la prendre sous ma charge, je la placerai dans une bonne maison à Montréal et je payerai sa pension, qu'elle ne pleure plus.

La jeune fille remercia et sécha ses larmes. Il fut fait tel que convenu.

Trois mois plus tard, le bienfaiteur demanda à sa protégée si elle consentirait à devenir sa femme. Sur une réponse affirmative le mariage eut lieu et cette union fut heureuse. Les époux demeuraient à Montréal, ils eurent des enfants.

Malheureusement, Denis devenu capitaine de berge, se noya dans la rivière Chambly, en juin 1849. Sa veuve épousa plus tard, à Champlain, Léon l'Heureux, menuisier de Sainte-Geneviève.

Hyppolite Denis était originaire des Ecureuils, comté de Portneuf. Son père avait acheté une terre à Champlain qu'il vendit à Abraham Laganière. Ce dernier l'a léguée à ses enfants.



MGR LAFLECHE
2e Evêque des Trois-Rivières

Chapitre XXXI

EXPANSION DE LA VIE CATHOLIPUE

SOMMAIRE: ERECTION DU DIOCESE DES TROIS-RIVIERES.—MONSEIGNEUR COOKE PREMIER EVEQUE.—MONSEIGNEUR LAFLECHE CO-ADJUTEUR.—LOI DE LA MILICE.—SOCIETE SAINT-JOSEPH.—SA SAINTETE PIE IX.—LES ZOUAVES.—EMIGRATION DES CANADIENS AUX ETATS-UNIS.—LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

En 1852, le district des Trois-Rivières fut érigé en diocèse. Ce fut un bienfait pour notre région, aussi cette mesure fut-elle bien accueillie par le peuple, mais le clergé se montra moins enthousiaste.

Québec! C'était le palais épiscopal où les prêtres retrouvaient la maison paternelle, l'évêque qui leur avait conféré le sacerdoce, le père qui les accueillait dans les moments de difficultés et d'angoisse, le séminaire où ils retrempaient les forces de leur âme et toutes les énergies de leur apostolat, le lieu cher où se rencontraient des amis de toujours. La division du diocèse allait dénouer peu à peu tous ces liens. Le bien ne se fait pas sans sacrifice et le clergé des Trois-Rivières fut à la hauteur de la situation. L'évêque nommé fut le premier à protester de son inviolable attachement à son métropolitain. Monseigneur Cooke irait chercher auprès de lui lumière et conseil; le diocèse des Trois-Rivières ne serait qu'un prolongement de celui de l'archidiocèse; ce qui ferait loi là-bas, serait obligatoire ici.

M. Marcoux, curé de Champlain pensait de même et jusqu'à sa mort, on le verra fidèle à ses amitiés québecquoises, témoin

celle qu'il avait vouée à Monseigneur Cazeau. Mais au début, il dut lui en coûter.

Le nouveau diocèse était pauvre et pour subvenir aux frais de l'érection et de l'entretien de l'évêque, il fallut souscrire des sommes rondelettes. La valeur réelle de la paroisse de Champlain était de *cent soixante-quinze louis, sa valeur imposable de cent dix*, la contribution du curé fut de quinze louis et huit chelins. Désormais, M. Marcoux mettra tout son zèle et son application à faire comprendre à ses paroissiens que leurs aumônes, pendant un certain nombre d'années, devaient être versées pour la cathédrale. Et quand la somme faiblissait tant soit peu, il excitait leur zèle, poussait même à l'émulation en faisant connaître le montant souscrit par telle paroisse qui ne faisait que de surgir. Il rappelait aux souscripteurs l'avantage qu'ils avaient d'avoir part à une messe mensuelle à perpétuité.

La consécration du premier évêque des Trois-Rivières eut lieu le 18 octobre 1852 et sa première visite pastorale fut fixée au 27 juin 1853. Le dimanche 29, M. Léandre Hamelin, secrétaire de Monseigneur Cooke fait l'office. A Champlain, l'évêque trouvait des cultivateurs à l'aise, bien disposés, de fervents chrétiens qui s'agenouillèrent avec dévotion sous sa main bénissante. Comme don de joyeux avènement, il demanda aux marguilliers, pour terminer un malheureux procès, de remettre les arrérages dûs pour la rente des bancs de J. B. Toutant et Joachim Goyette.

La dernière visite pastorale avait eu lieu en 1847. Aussi les confirmés se trouveaint-ils nombreux. Voici leurs noms.

Confirmes en 1853.

Garçons: Eugène Duval, Jean Dubord, Adolphe Pintal, Godefroy Toupin, M. Pintal, Pierre Lacroix, Calixte Sauvageau, Edmond Sauvageau, Charles Rousseau, Adolphe Chartier, Pierre Carpentier, Pierre Lahaie, Jacques Dontigny, Aimé Laganière, Aghbert Chorel Dorvilliers, Onésime Jourdain, Joseph Pépin,

Louis Laganière, Théophile Mongrain, Siméon de Montigny, Pierre Bailli, Antoine Marchand, Joseph Morinville, Olivier Toupin, Joseph Marchand, Théophile Marchand, George Turcotte, George Gignac, Zéphirin Lacroix, Joseph Dubé, François Cossette, Augustin Gignac, Philippe Cossette, Joseph Dubord, Philippe Rousseau, Zéphirin Chartier, Alphonse Beaudoin, François Beaudoin, Louis Alexandre, François Beaudoin, Alexandre Fugère Hubert Beaudoin, Olivier Boisvert, Léon Turcotte, Moïse Hébert, Philadelphe Polette, Fortuné Marchand, Onésime Dussault, Isaïe Goyette, Alfred Morin, Edouard Toutan, Zéphirin Polette, Hubert Toupin, Joseph Toupin, Célestin Brunelle Télesphore Sauvageau, Louis Lacroix, Moïse Toupin, Isaïe Carignan, Joseph Dubois, Eugène Marchand, Henri Davies, Olivier Beaudoin, Télesphore Gagnon, Joseph Déri, Norbert Marchand, Ursice Dubord, Louis Sauvageau.

Filles: Basilisse Turcotte, Irène Martineau, Marie Lottinville, Philomène Marchand, Eléonore Carpentier, Zoé Fugère, Césaire Fugère, M. Onésime Leblanc, Adelaïde C. Dorvilliers, M. Clarince Hamelin. Olive Bailli, M. Arline Lamotte, Olive Dontigny, Séraphine Dontigny, M. Célanire Fugère, Adéline Pepin. Victoire Alexandre, Emilie Carpentier, Adéline Fugère, Olive Dontigny, Emilie Fugère, Emilie Brunelle, Philomène Périgny, Rose Dubois, Julie Toupin, Caroline Carpentier, Zoé Beaudoin, Aline Morinville, Marceline Dubord, Emilie Ch. Dorvilliers, Zoé Massicotte, Rose Lahaie, Emilie Fugère, Emma Rousseau, Joséphine Dubord, Agnès Morin, Henriette Sauvageau, Clarisse Lacroix, Caroline Morinville, Léocadie Toutan, Eucharistе Turcotte Mary Filiard, Marie Dubois, Caroline Gouin, Marguerite Moreau, Valérie Martineau, Philomène Leblanc, Eulalie Fugère, M. Eléonore Toupin, Philomène Fugère, Eléonore Clément, Rose Laganière Odile Sauvageau, Célanire Sauvageau, Henriette Beaudoin, Jessé Carpentier,Sara Pintal, Domithilde Morinville, M. Odile Boisclair Louise Dubois, Emilie Cossette, Marguerite Gignac, Philomène Carpentier, Henriette Larivée, Aurélie Marchand, Honora Marchand, Marguerite Montambeau, Zoé Boisvert, Arline Carpentier, Joséphine Dontigny, Henriette Chartier, Vitaline Leblanc, Emilie

Lahaie, Basilisse Chartier, Basilisse Dubord, Agnès Chartier, Elmire Morinville, Basilisse Cossette, Louise Hamelin, Sara Lahaie, Alodie de Montigny, Sara Brunelle, Céline Toupin, Sophie Duchesne, Henriette Laganière, Sara Durand, Arline Dubois, Philomène Toupin, Elzire Carignan, Hélène Morin, Eléonore Montanbeau, Philomène Caïlla, Adéline Dubois,Julie Dontigny, Zoé Lahaie, Bernardine Martineau, Basilisse Lacroix, Georgina Brunelle.

L'évêque reviendra en 1857 et en 1862. Cette dernière visite est annoncée comme suit par M. le curé: "Mgr Cooke arrivera dimanche, le 17 août, venant de Batiscan. Les habitants du bas de la paroisse attendront qu'il soit passé pour marcher à sa suite. On balisera. Les gens seront à genoux sur le passage. A Saint-Maurice et à Sainte-Geneviève, les routes étaient bien ornées." Plus tard, le curé remercie les paroissiens de la belle réception faite à l'évêque et ajoute que Sa Grandeur a été satisfaite.

En janvier 1867, la nomination de Monseigneur Laflèche, comme évêque d'Anthédon et coadjuteur de Monseigneur Cooke ne fut nulle part accueillie avec plus d'enthousiasme qu'à Champlain. La brillante réputation de l'évêque élu, comme orateur de la chaire sacrée, son grand renom de sainteté, ses travaux de missionnaire et le mal qu'il s'était donné pour relever les finances du diocèse, tout contribuait à faire acclamer Monseigneur Laflèche avec bonheur et transport.

Avant son départ pour la Rivières-Rouge, en 1847, c'était à Champlain qu'il avait chanté sa dernière grand'messe dans le Bas-Canada. C'est là qu'il avait fait ses adieux à sa bonne mère qu'il ne devait plus revoir ici-bas. A son retour des missions en 1856, il avait été invité par M. le curé Marcoux à faire connaître aux paroissiens la belle œuvre de la Propagation de la Foi. L'âme encore tout imprégnée des grandes émotions éprouvées au pays des neiges, dans les traineaux conduits par les chiens, dans les portages difficiles à faire, l'orateur narrait ses voyages en un langage imagé et châtié, admiré de tous. Le naturel, la simplicité s'alliaient chez lui

à la grandeur des pensées, aux sentiments nobles et élevés qui le faisaient applaudir par les savants, les lettrés, en même temps qu'il était compris du peuple. Ses conférences sur les missions du Nord-Ouest étaient d'un piquant qu'on peut difficilement rendre. Sa voix juste et sonore mêlait à l'intérêt du récit, le chant de guerre des Sauvages ou leurs cantiques en Cris. Les anecdotes sur les Bourgeois de la Compagnie ou des grands enfants des bois émaillaient ses discours d'un charme particulier. Ses comparaisons prises dans la nature révélaient le prêtre qui avait médité dans la solitude les grandes vérités du salut.

M. C. J. Magnan écrit dans "Au service de mon pays":

"Nous étions fiers de notre saint évêque, Monseigneur Laflèche. Combien son éloquence nous enthousiasmait et nous édifiait tout à la fois. Quand Monseigneur abordait la question nationale canadienne française, la survivance de notre nationalité par l'union intime des sentiments religieux et patriotiques, par la conservation des traditions familiales, par l'agriculture, l'économie domestique, l'épargne, la tempérance, il s'élevait à la plus haute éloquence et jetait en nos âmes d'enfants et de jeunes gens une semence incorruptible."

En apprenant l'élévation de Monseigneur Laflèche à l'épiscopat, les paroissiens de Champlain décidèrent aussitôt, dans une assemblée, qu'on tiendrait un bazar pour contribuer au trousseau de l'évêque. Le résultat fut magnifique.

La première visite pastorale de Monseigneur d'Anthédon dans Champlain fut une véritable entrée triomphale. L'envoyé de Dieu était allié à plusieurs familles de la paroisse. Cette visite fut prévue et préparée longtemps d'avance par M. le curé Marcoux. Les paroissiens étaient invités à rencontrer Sa Grandeur qui, à sa sortie du Cap, se rendait à Saint-Luc par la route de l'église. Ces chemins seraient balisés et les voitures devaient suivre le cortège. Arrivé à Champlain, le jeudi, 9 juin, Monseigneur n'en repartit que l'après-midi, du samedi pour aller bénir la nouvelle

église de Batiscan. Le séjour de l'évêque dans la paroisse fut une source de grâces abondantes. Monseigneur aimait la population rurale, la vie des champs. Il bénit du plus profond de son cœur cette belle campagne arrosée par le Saint-Laurent. Sa Grandeur admira l'ordre dans lequel se trouvaient les finances de la paroisse, ses registres datant de 1679. Monseigneur entrevit que la paroisse pouvait faire de nouveaux pas vers le progrès. Mais pour cette fois, il n'en dit rien.

Milice.

Le 15 novembre 1868, le lieutenant-colonel Lamontagne, au nom du major de brigade, avait adressé une lettre à M. le curé de Champlain, le priant d'expliquer à ses paroissiens la loi de la milice passée à la dernière session du parlement fédéral.

M. le curé se rendit à ce désir. Il dit que cette loi oblige tout homme au service militaire. Les divisions en quatre classes sont comme suit:

1ère classe, homme de 18 à 30 ans, garçons ou veufs.
2e classe; hommes de 30 à 45 ans, garçons ou veufs sans enfants.
3e classe, hommes de 18 à 45 ans, mariés ou veufs sans enfants.

4e classe, hommes de 45 à 60 ans.

Il n'y a pas actuellement au pays de menaces de guerre. Il s'agit de former des compagnies de volontaires. Ceux qui en feront partie seront exemptés du tirage au sort jusqu'à ce que toutes les autres classes de miliciens soient enrôlées. Le curé termine en disant: "J'espère que la paroisse de Champlain ne restera pas en arrière et ne manquera pas l'occasion de gagner les $600 par compagnie mentionnées par le major de brigade, suivant le *bill* de la milice.

Le dimanche suivant, M. Marcoux ajoutait qu'il avait appris

avec plaisir que des jeunes gens de la paroisse avaient suivi le cours d'instruction, à l'Ecole militaire où ils avaient obtenu leur brevet. Ils seront probablement les futurs officiers.

Certaines gens sont scandalisés de ce que je parle en chaire de la milice. Mais, mes Frères, qui doit vous en parler, si ce n'est votre pasteur, puisqu'il est obligé de vous faire connaître vos devoirs et vous encourager à les accomplir. Eh bien! est-ce que des chrétiens ne doivent pas être soumis aux lois du pays? Et celle de la milice n'en est-elle pas une adoptée par vos représentants à la Chambre des Communes? Devez-vous vous y soumettre ou non? Celui qui n'obéit pas aux lois désobéit à Dieu, parce que toute autorité vient de Dieu. C'est l'apôtre saint Paul qui nous le dit. Et l'on sera surpris qu'un prêtre traite ce sujet en chaire? S'il ne le faisait pas, il ne ferait pas son devoir, car il doit recommander l'obéissance à la loi."

Nous ne saurions passer sous silence la piété filiale de M. le curé Marcoux pour l'Eglise et pour son représentant sur la terre. Dans ses prônes, il tenait ses paroissiens au courant des nouvelles du Souverain Pontife. "Dans la foi de Pierre" était le cri de son âme, il encourageait l'œuvre du denier de Saint-Pierre, y contribuait pour sa large part, exhortait les gens à s'attrister avec le Père commun des fidèles dans les épreuves qui assaillaient la barque du Pêcheur, et à se réjouir quand il y avait une éclaircie à l'horizon.

Voici une note du curé inscrite au volume "Documents à conserver".

En 1870, les membres de la Société de Saint-Joseph ainsi que les associés du Rosaire Vivant ont pris la résolution de présenter une adresse au Souverain Pontife pour lui demander sa bénédiction, tant sur leurs associations que sur le couvent que l'on projetait d'établir pour l'éducation religieuse des enfants de la paroisse. Sa Sainteté Pie IX a bien voulu donner une réponse favorable comme on peut le voir par la lettre suivante.] C'est par l'entremise de

Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, évêque d'Anthédon, coadjuteur de Monseigneur Cooke, évêque des Trois-Rivières, que l'adresse a été présentée à Sa Sainteté. Monseigneur Laflèche étant alors à Rome pour le concile du Vatican.

Cette adresse devait être signée par tous les paroissiens, hommes femmes et enfants. A l'issue de la messe, le Curé se tint à la sacristie pour recueillir les signatures. A une heure, pas de catéchisme, on continue à signer, ainsi qu'après les vêpres. La réponse arriva et fut adressée au digne curé. Ce fut d'une voix émue, les yeux voilés de larmes qu'il en communiqua le texte du haut de la chaire. Lisons nous aussi.

"Nous avons reçu dernièrement des lettres pleines de respect et de vénération datées du 27 février dernier souscrites par vous et par les associés de la société de Saint-Joseph et par les pieuses Sœurs de la société du Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie établies dans votre paroisse. Par ces lettres nous avons connu avec une grande consolation, et le zèle dont les associés de l'Union Saint-Joseph, pour promouvoir le but que cette société a en vue, et les pieuses intentions dont sont pénétrées les dites Sœurs du Rosaire, pour fonder une maison religieuse dans votre paroisse.

"La religion remarquable et la bonne volonté qui brillent avec éclat dans votre lettre, mon cher fils, ainsi que chez les membres des deux Confréries nous sont bien agréables et nous les recommandons avec louange au Seigneur. Nous prions avec toute l'affection de notre cœur le Dieu tuteur et donateur de tous dons, qu'il répande abondamment les richesses de sa grâce sur les deux sociétés et que selon vos pieux désirs et ceux des associés, qu'il regarde favorablement vos bonnes intentions pour le bien et l'accroissement de la religion et l'avantage de votre paroisse.

"Nous répondons avec affection paternelle à vos vœux et à ceux de vos sociétés et de votre paroisse qui démontre votre piété filiale envers Nous et pour gage de tous les biens et de la même charité Nous accordons avec amour la bénédiction apostolique à

vous, cher fils, à tous les frères et sœurs de la dite société et à tous les fidèles de votre paroisse.

"Donné à Rome auprès de saint Pierre, vingt juillet 1870, vingt-cinquième année de Notre Pontificat.

Pie IX."

Il est une page de l'histoire du Canada, au XIXe siècle, que la postérité lira avec admiration. En 1868, il se fit un grand mouvement dans le pays pour voler au secours du Pape-Roi, du bien-aimé Pie IX assiégé par l'inique invasion piémontaise. Cinq cents jeunes Canadiens se sont enrôlés sous les étendards du Pape et ont offert leur sang, leur vie pour la plus noble des causes, celle de la sainte Eglise.

Ils s'unissaient à la fleur de la noblese française et belge pour défendre le droit opprimé. Quand on présenta au général Cugia la liste des morts et des blessés qui tombèrent à Castelfidardo, il s'écria: "Quels noms! On dirait une liste d'invitation à la cour de Louis XIV."

Nos zouaves quittèrent patrie, famille, avenir, pour aller à leurs frais personnels payer à Rome leur tribut du sang, leur denier de Saint-Pierre.

Inutile de dire avec quel bonheur la paroisse de Champlain vit entrer un de ses fils, M. Octave Cossette, dans le corps des zouaves pontificaux. Le départ du vaillant croisé donna lieu à une fête de paroisse remarquable. Son curé le félicita et le bénit du haut de la chaire. Une quête fut faite au bénéfice du partant.

La mémoire glorieuse des Zouaves canadiens s'est conservée fidèlement à Rome et aussi en France. Rien jusqu'alors ne nous avait fait connaître plus avantageusement en Europe.

Le départ des nouveaux croisés fut salué à Montréal par Monseigneur Laflèche, alors l'orateur le plus populaire du Canada.

Après avoir résumé les luttes de l'Eglise contre Satan, monseigneur fit allusion aux futurs croisés:

Parmi nous, les soldats de la patrie et de la cause de Dieu sont toujours vivants, vous les voyez, les voici! Ah! le spectacle grandiose, auquel il nous est donné d'assister ce soir, a quelque chose de bien propre à consoler et à réjouir tous les cœurs vraiment canadiens catholiques. Voyez! Cette immense basilique renferme en ce moment, dans son enceinte, des citoyens accourus de tous les points du pays, pour contempler les nouveaux soldats de la patrie et du Christ, et pour donner à cette démonstration sans pareille dans nos annales un caractère véritablement national. Cette foule immense, qui se presse ici et aux alentours, vient applaudir, par sa présence, et ses aumônes, à la foi et au dévouement de ses braves, et c'est le Canada tout entier, noblement représenté par elle, qui y applaudit....

Quant à vous, jeunesse au cœur noble et généreux, avant de vous dire combien j'admire les sacrifices que vous venez offrir au pied de l'autel, en présence de Dieu et de votre patrie, je vous félicite de l'honneur que le Seigneur vous a fait en vous choisissant, de préférence à un grand nombre d'autres, pour remettre entre vos mains les intérêts de sa cause et la défense de son auguste représentant sur la terre, le Pape, notre Saint-Père. Ce ne sont pas même tous les hommes de bonne volonté qui sont appelés à combattre directement, par la croix ou par l'épée, les combats du Seigneur.

Mes chers enfants, le Seigneur choisit lui-même les soldats de sa cause. Pour abattre l'orgueil de ses ennemis, il ne veut point de cœurs timides, point d'hommes amis de leurs aises. Ceux-là ne sont point propres à combattre les combats du Seigneur. Non. Il faut des hommes de cœur, des hommes de dévouement et de sacrifices capables de supporter les fatigues et les privations de la vie militaire, capables d'affronter la mort sans sourciller. Tels étaient les trois cents soldats de Gédéon; tels sont, sans doute, tous ces généreux jeunes hommes qui se dirigent de tous les pays

catholiques vers la capitale du monde chrétien. Voilà ce que tu es toi-même ô élite de la jeunesse canadienne, que je contemple présentement dans ce sanctuaire avec tant de bonheur et une si légitime fierté . . .

Vous êtes heureux, généreux enfants du Canada; vous êtes heureux du glorieux choix qui vient de tomber sur vous. Ce choix vous honore singulièrement en vous associant aux milices célestes qui ont commencé, les premières, cette grande et longue lutte du bien contre le mal dont nous avons esquissé rapidement les phases principales. Ce choix vous associe encore à la glorieuse phalange des martyrs, à ces valeureux croisés, vos ancêtres, à ces nobles et preux chevaliers, qui tous ont défendu jusqu'à la mort, en des temps et sur des théâtres divers, la cause que vous allez vous-même défendre aujourd'hui sur le plus célèbre des champs de bataille. La terre d'Italie que, dans quelques jours vous allez fouler sous vos pieds, est encore toute teinte, que dis-je, toute fumante du sang des héros chrétiens. C'est là, dans ces champs si fertiles en héroïsme et en dévouement surhumains, que des légions de chrétiens, nos pères, nos frères dans la foi, ont conquis la couronne des héros, la palme de l'immortalité. C'est de là que des millions d'entre eux sont partis pour aller chanter dans la céleste patrie, au milieu d'une ivresse inexprimable, le cantique d'une éternelle victoire. Courageux enfants de l'Eglise, marchez donc sur leurs traces. Que le Dieu des armées, qui vous a jugés dignes de cet honneur, vous soutienne de son bras tout-puissant! Que le chef des saintes milices, l'Archange Michel, le protecteur et le défenseur de l'Eglise militante marche devant vous, qu'il porte la terreur dans les ennemis que vous rencontrerez, qu'il vous fasse pénétrer sains et saufs au milieu des bataillons ennemis et avec vous l'épouvante et la défaite!

Le vénérable évêque de Montréal va dans l'instant appeler toutes les bénédictions du ciel sur le drapeau immaculé qui flotte au-dessus de vos têtes et qui a le privilége d'attirer en ce moment tous les regards . . .

Oh! mes chers enfants, recevez-le avec confiance ce drapeau que l'Eglise du Canada remet ce soir entre vos mains. Il porte dans ses plis les bénédictions du ciel et l'honneur national. Avec quel intérêt le Canada le suivra de ses sympathies et de ses voeux, sur les divers champs de bataille où vous allez le porter. Ah! que toujours vous le teniez haut et ferme au champ du devoir et de l'honneur. Il a la blancheur du lys, vos ancêtres en ont toujours conservé l'éclat; prenez garde qu'il ne lui soit imprimé aucune tache. Qu'il serve simplement à inscrire en caractères indestructibles et même sanglants, s'il le faut, les faits glorieux accomplis par chacun de vous. Puis au retour de cette grande expédition, revenez le suspendre aux voutes de cette basilique, afin qu'il apprenne aux générations futures comment la jeunesse canadienne de notre temps entendait et pratiquait la défense de la foi qu'elle avait reçue de ses pères.

Et vous, Canadiens, pendant que votre jeunesse prodiguera son sang, vous ne serez pas avares de vos deniers, ni de vos prières.

Et vous, parents généreux, qui fîtes à Dieu l'offrande de ces chers enfants, quelle est votre part en ce grand jour? C'est, nous le comprenons bien, celle du sacrifice; mais d'un sacrifice extrêmement noble et méritoire, puisqu'il est à la fois si pénible à la nature et si profitable à la religion,à la patrie et à toute la société. La séparation a toujours quelque chose de cruel, et malgré vos efforts pour les retenir, des larmes brûlantes s'échappent de vos yeux. Ah! ne les cachez pas ces larmes: elles vous honorent et font l'éloge de vos fils; elles attestent la puissance de la grâce dans vos coeurs. Mais regardez au pied de la croix et vous verrez que la très bonne Vierge Marie a bien souffert aussi dans l'offrande de son divin Fils. Vous unirez donc, en parents chrétiens, votre sacrifice au sien, votre résignation à la sienne; et vous trouverez dans cet acte, non seulement la force, Dieu vous l'a déjà donnée, mais la joie même du sacrifice. Cependant, comme la souffrance a son heure, le bonheur, la réjouissance a aussi la sienne. Au retour de ces chers enfnts, couronnés de mérites et de gloire vous goû-

terez quelque chose des ineffables consolations qui ont inondé l'âme de la Mère du Sauveur au jour de la résurrection.

Si, à la gloire des héros, le Seigneur voulait ajouter pour quelques-uns d'entre eux la palme du martyre, vous vous montrerez non moins courageux que cette héroïque mère des Machabées, qui offrit, en un même jour, ses sept enfants pour la défense des lois de Dieu et de la patrie. Vous imiterez encore l'exemple de cette épouse admirable qui, apprenant la mort glorieuse de son époux aux champs immortels de Castelfidardo, ne put trouver de plus grande consolation en ce terrible instant que de presser son jeune enfant sur son cœur et de l'élever dans ses bras vers le ciel en disant: "Toi aussi tu seras soldat!"

Partez maintenant, soldats du Christ et de la vérité, partez. Allez jusqu'à Rome, sur ce théâtre des grands événements de l'histoire, sur ce sol arrosé du sang des saints, dans cette ville dont le nom rappelle l'éternité. Allez-y défendre notre Père attaqué, notre Mère outragée, nos frères dépouillés et trahis. Allez prendre dans la milice sacrée du Pontife la place que le Canada doit revendiquer au milieu des nations. Allez porter aux Italiens l'écho de la voix de Pierre et de Paul parvenue jusqu'ici et leur demander ce qu'ils veulent faire de la foi catholique. Dites-leur que les confins de l'univers se soulèvent d'indignation à la vue de leur ingratitude, et qu'ils réclament impérieusement, au centre du monde, le petit coin de terre que la divine Providence avait donné au Vicaire de Jésus-Christ pour faire rayonner de là sur eux la lumière et la vie. Dites aussi à la vieille Europe, par vos actes plus que par vos paroles, que si, par impossible, elle n'a plus de place chez elle pour l'Epouse de Jésus-Christ qui l'a formée, nourrie et sauvée, il y en a en ces lieux; dites combien nous serions heureux de recevoir sur nos bords son auguste Chef, et de lui offrir, dans son exil, sur le sol hospitalier du Nouveau-Monde, l'air, l'espace et la liberté!...

Citant cette page d'histoire, l'auteur de la vie de Monseigneur Laflèche ajoute: "Voilà résumé le fier et tendre langage

que fit entendre le héros de la Prairie sauvage à cette jeunesse généreuse qui s'en allait combattre et mourir si loin, dans les plaines mêmes d'où les antiques légions se répandirent sur le monde.

"C'est donc avec une cordiale sympathie et une reconnaissante admiration que notre pensée ravie, en rappelant le souvenir de Monseigneur Laflèche, remonte aux héros canadiens, à ces jeunes zouaves qu'il glorifiait autrefois, sans oublier ceux, en plus grand nombre, qui se couvrent de gloire sous nos yeux. Monseigneur Laflèche fut véritablement l'introducteur de l'héroïsme canadien sur la scène militaire du vieux monde."

Depuis 1840 un courant d'émigration entraînait les Canadiens-Français vers les Etats-Unis. Le curé de Champlain en gémissait. Un jour, il dit à ses paroissiens: "Savez-vous ce qui est arrivé dernièrement ? Un étranger américain est venu engager un certain nombre de jeunes filles pour travailler dans les manufactures. Ces personnes se sont fiées imprudemment à l'inconnu qui leur donnait à entendre qu'elles auraient de l'ouvrage aux Etats-Unis. Arrivé de l'autre côté des lignes, l'embaucheur apprit que les manufactures employaient moins de monde. Pour ne pas perdre son argent, il a renfermé des jeunes filles dans une maison d'où elles ne pouvaient sortir et elles furent condamnées au pain et à l'eau pendant plusieurs jours.

"Que deviennent ces personnes qui laissent leur paroisse, leur famille pour des pays étrangers ? Vous savez à quels dangers pour le corps et pour l'âme, elles sont exposées. Monseigneur Laflèche vous les a fait connaître. Ecoutez donc la voix de Dieu qui vous parle par votre évêque. Souvenez-vous que ces avis vous ont été donnés par un père, un pasteur rempli d'amour et de charité pour vos âmes ..."

En effet, Monseigneur Laflèche considéra toute sa vie l'émigration comme la plaie vive du Canada et jusqu'à la fin de ses jours, il travailla à y porter remède. "Sur un ton inspiré et avec la foi des martyrs, il disait les dons heureux et les charmes de la terre natale

qui entretient chez les peuples honnêtes et fidèles le souvenir des aïeux." (1)

Ecoutons ces paroles:

"La terrible épidémie de 1848 a fait beaucoup d'orphelins parmi les émigrés venus de la vieille Europe. La charité chrétienne s'empressa de les recueillir et de les faire entrer dans nos familles canadiennes. Là, ils ont été reçus avec bienveillance et mis sur un pied d'égalité avec les autres enfants de la maison. Devenus hommes aujourd'hui, ils parlent la même langue et ont la même foi que leurs parents adoptifs. Ils ont les mêmes usages, les mêmes coutumes que leurs frères et sœurs d'adoption. Au point de vue national, ils ne sont plus ce que la naissance les avait faits, Allemands, Ecossais ou Irlandais; mais ils sont Canadiens, c'est-à-dire ce que l'éducation les a faits. La fièvre de l'émigration aux Etats-Unis des Canadiens, épidémie non moins terrible, en un sens, que le typhus de 1848, a enlevé à ce pays des milliers de braves familles. Allez (comme je l'ai fait) les visiter dans leur nouvelle patrie, entrez dans leurs maisons, qu'y trouvez-vous? Un père, une mère canadiens-français, nés et élevés catholique dans le Bas-Canada. Interrogez les enfants, faites les parler. Le père et la mère vous répondront en français qu'ils ont quitté le Canada depuis quinze ans, vingt ans; que depuis ils ont parfaitement appris l'anglais; qu'ils s'appelaient autrefois Boisvert, Lamontagne; mais qu'aujourd'hui on les nomme *Greenwood*, *Mountain*. A vos questions en français les enfants, un peu étonnés d'entendre cette langue vous regarderont ne disant (I dont' understand). Suivez-les le dimanche, vous verrez qu'un certain nombre ne fréquentent aucune église; que plusieurs vont avec leurs enfants, les uns au temple méthodiste, les autres au temple presbytérien, etc. En fréquentant la maison pendant quelques jours, vous ne tardez pas à vous convaincre que les idées, les mœurs, les usages américains l'ont complètement envahie. Or,

---

Vie de Mgr L. F. Laflèche, 309.

je vous le demande, une famille canadienne-française où l'on n'est plus catholique, où l'on a adopté les mœurs et les coutumes des Américains, à quelle nationalité appartient-elle ? Que lui reste-t-il de la nationalité de ses ancêtres ? Rien. Ils sont Américains et nullement Canadiens".

Au Congrès catholique de Québec en juin 1880, Mgr Laflèche dira:

Nos chers compatriotes des Etats-Unis ont ici un sol magnifique dont la fertilité attire de tous côtés des colons étrangers. Et pendant que des pays étrangers nous arrivent des milliers de colons, les enfants de ce sol si beau, si fertile de notre cher Canada, s'en vont demander à l'étranger ce qu'un peu de travail leur donnerait ici. Pourquoi cela, parce qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'obligation de défricher. Cette loi qui nous est faite de travailler, comment l'observons-nous ? Je ne veux pas faire l'examen de conscience de chacun. Je laisse à chacun de le faire pour lui-même.

Il y a une quarantaine d'années, commença (vers 1840) la dernière grande émigration. Les paroisses de nos seigneuries commençaient à déborder. On se trouvait à l'étroit. Alors on jeta les yeux au loin et l'on aperçut deux grandes voies, l'une qui conduisait vers les Etats-Unis, qui tendaient les bras à nos pauvres enfants et les attiraient par des promesses aussi éclatantes que peu réalisables; l'autre s'enfonçait dans les bois et montrait au pauvre colon un travail constant et difficile, mais aussi après cela le bonheur et l'aisance: c'était la vie de la colonisation qui demandait du courage, mais aussi qui devait récompenser les efforts de ce courage si patriotique.

Un grand nombre de jeunes Canadiens à l'âme courageuse se sont dit: nous demeurerons dans notre cher et beau pays, nous demanderons à ce sol qui nous a vus naître ce dont nous avons besoin. Ils se sont enfoncés dans la forêt, ils ont travaillé pendant de longues années, préférant se nourrir de l'herbe des champs de la patrie, que du pain de l'étranger. Et Dieu a récompensé leur

courage. Toutes les années qui passent voient leurs champs se couvrir de riches moissons. Ils ont de jolies petites maisons, de belles églises en pierre, dont la croix, à l'ombre de laquelle ils vivent dans le bonheur et l'aisance leur rappelle qu'ils sont l'honneur et la force de notre nation.

Mais voyons ce que sont devenus ceux qui ont préféré entrer dans la voie de l'émigration. Quel a été et quel sera leur sort? Leur sort dans l'avenir sera ce qu'il a été dans le passé. Ils nous ont quittés, nos cher amis, dans l'espérance de trouver aux Etats-Unis une vie plus facile et du pain qui ne leur serait pas nécessaire de gagner à la sueur de leur front. Tristes illusions, messieurs, comme vous allez le voir. Arrivés là, il leur a fallu se soumettre à la loi du travail, car, messieurs, ce n'est pas une loi nécessaire, obligatoire seulement ici; en quelque endroit de la terre que nous allions, nous la retrouvons et il faut s'y soumettre. Il n'y a que les voleurs qui vivent sans se soumettre à cette loi. Et ceux-là, messieurs, la justice sait bientôt leur faire expier leurs crimes.

Notre brave colon travaille; oui, tous les jours il arrose de ses sueurs la terre qu'il cultive, mais le soir en arrivant dans sa maison il reçoit le sourire et le baiser de sa femme. Il voit se grouper autour de lui sa nombreuse famille, il est heureux et la bénédiction du ciel est sur lui, sur sa famille, sur ses champs.

Mais aux Etats-Unis tant que le commerce est florissant, c'est bien, on a de l'argent en quantité. L'on s'amuse. Mais un jour on a dit à ces Canadiens: nous n'avons plus de travail à vous donner, et alors dans leur stupeur ils se sont regardés, ils se sont dit que faire, nous n'avons pas un sou? Il vous reste, leur-a-t-on dit alors, une ressource, faites-vous soldats, allez combattre des combats qui ne sont pas les vôtres. Ces fortunes que nous avons faites avec les sueurs de vos fronts, allez maintenant les défendre avec votre sang. Et, si messieurs, les renseignements que j'ai eus sont exacts, le nombre de nos pauvres Canadiens qui se sont fait égorger dans cette guerre fratricide du Sud et du Nord pour une cause qui n'était pas la leur est de 45,000. Je comprends le

noble métier du soldat. Qu'un jeune homme plein de force se lève pour défendre le toit paternel, pour protéger son vieux père et sa vieille mère, sa femme et ses enfants, je comprends cela. C'est un sacrifice héroïque, et ce jeune homme combat pour le devoir, et en tombant il tombe martyr du devoir; mais quel nom donner à celui qui combat pour une cause qui n'est pas la sienne, et des hommes qui ne sont pas des ennemis ?

Deux courants se sont donc établis, l'un vers la colonisation, l'autre vers l'émigration. Ceux qui se sont laissés emporter par le premier, jouissent maintenant d'une aisance qui suffit à leur bonheur. Ceux que le second courant a entraînés aux Etats-Unis éprouvent un sort digne de lamentations. Et en songeant à eux l'on ne peut s'empêchr de répéter cette parole du roi-prophète : "*Superflumina Babylonis illic sedimus et flerimus quum recordaremur Sion*". Nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babylone et nous avons versé des larmes en songeant au pays que nous avons perdu . . .

Lors de la guerre de sécession, les Américains venaient acheter des remplaçants au Canada. Louis Toutant, jeune homme de talents avait fini à 17 ans son cours d'études au séminaire des Trois-Rivières; orphelin de père, il avait été protégé par M. le curé Marcoux. Qul ne fut pas le chagrin du protecteur en apprenant que le jeune homme avait envoyé trois cents piastres à sa mère et qu'il était devenu soldat américain. Blessé, il revint à Champlain, où le Congrès lui paye une pension qui fut d'abord de douze piastres par mois, mais qui se monta ensuite à vingt-quatre piastres.

Un des regrets des habitants de Champlain était de ne pouvoir garder leurs fils auprès d'eux, toutes les terres étaient défrichées. Il fallait consentir à l'exode. M. le curé Marcoux aurait voulu les retenir dans les paroisses nouvelles qui s'ouvraient dans les territoires de Champlain ou les diriger vers les Cantons de l'Est ; mais hélas ! les Etats-Unis avaient la préférence. Les Américains faisaient miroiter à leurs yeux de gros salaires, une vie facile. Ceux

qui y étaient établis et qui venaient se promener au pays faisaient des dupes. Le curé en gémissait.

Au recensement de 1873, il inscrit avec douleur "quarante-six jeunes gens absents aux Etats-Unis et dans les chantiers; neuf familles parties pour les Etats-Unis." Les maisons étaient fermées, les terres abandonnées. Cela faisait mal à voir. Heureusement d'autres paroissiens comprenaient mieux leur devoir. Ils entendaient cette "voix du pays de Québec" écoutée plus tard par Maria Chapdelaine, l'héroïne de Louis Hemon, une courageuse fille de colon qui ne sait pas encore si elle ira dans un grande ville des Etats-Unis ou si elle restera attachée à sa rude besogne.

"Alors une voix plus grande que les autres s'élève dans le silence: la voix du pays de Québec, qui était à moitié un chant de femme et à moitié un sermon de prêtre.

"Elle vint comme un son de cloche, comme la clameur auguste des orgues dans les églises, comme une complainte naïve et comme le cri perçant et prolongé par lequel les bûcherons s'appellent dans les bois. Car en vérité tout ce qui fait l'âme de la province tenait dans cette voix: la solennité chère du vieux culte, la douceur de la vieille langue jalousement gardée, la splendeur et la force barbare du pays neuf où une race ancienne a retrouvé son adolescence.

"Elle disait:

"Nous sommes venus il y a trois cents ans, et nous sommes restés. Ceux qui nous ont menés ici pourraient revenir parmi nous sans amertume et sans chagrin, car s'il est vrai que nous n'ayons guère appris, assurément nous n'avons rien oublié.

"Nous avions apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons: elle sont toujours les mêmes. Nous avions apporté dans nos poitrines le cœur des hommes de note pays, vaillant et vif, ausi prompt à la pitié qu'au rire, le cœur le plus humain de tous les cœurs humains: il n'a pas changé. , Nous avons marqué un plan du con-

tinent nouveau, de Gaspé à Montréal, de Saint-Jean d'Iberville à l'Ungava, en disant: Ici toutes les choses que nous avons apportées avec nous, notre culte, notre langue, nos vertus et jusqu'à nos faiblesses deviennent des choses sacrées, intangibles et qui devront demeurer jusqu'à la fin.

"Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler des barbares; ils ont pris presque tout le pouvoir; ils ont acquis presque tout l'argent; mais au pays de Québec rien n'a changé. Rien ne changera, parce que nous sommes un témoignage.

"De nous-mêmes et de nos destinées, nous n'avons compris clairement que ce devoir-là: persister... nous maintenir. Et nous nous sommes maintenus, peut-être afin que dans plusieurs siècles encore le monde se tourne vers nous et dise: Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir... Nous sommes un témoignage.

"C'est pourquoi il faut rester dans la province où nos pères sont restés, et vivre comme ils ont vécu, pour obéir au commandement inexprimé qui s'est formé dans leurs cœurs, qui a passé dans les nôtres et que nous devons transmettre à notre tour à de nombreux enfants: Au pays de Québec rien ne doit mourir et rien ne doit changer..."

La vie civile et patriotique était débordante à Champlain. La cour se tenait au presbytère. C'est dire qu'on y intentait peu de procès: les causes se réglaient à l'amiable.

La Saint-Jean-Baptiste était célébrée avec entrain. Celle de 1886 a fait époque. Ce fut aussi la dernière à laquelle assista M. Marcoux. Mais ce jour-là, il était encore à la tête de son troupeau. Toute la population était sur pied. Dès le matin, le village prenait un air de fête. Chaque habitation arborait ses drapeaux et décorait ses murs de draperies ornées de feuilles d'érable. Sur la façade du couvent, on lisait les inscriptions "DIEU ET PATRIE" "NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS". Au-dessus de la porte d'entrée, le drapeau canadien déroulait gra-

cieusement ses plis, les arbres du parterre étaient pavoisés d'étendards aux multiples couleurs.

Une messe solennelle fut chantée. M. le chanoine F.-X. Cloutier, curé de la ville, plus tard promu à l'évêché des Trois-Rivières, prononça un remarquable sermon. L'orateur du jour avait dès cette époque, la louable coutume de placer ses discours dans le cadre historique qui leur convient. Il compara cette fois le vieux monde au nouveau. Il fit un rapprochement entre la condition du cultivateur de l'Europe et celui du pays, de Champlain en particulier. Cette comparaison était à notre avantage. M. le chanoine trouvait notre agriculteur plus heureux que celui de France. Il engagea ses compatriotes à aimer notre beau pays, son patron et notre Mère la sainte Eglise.

Une grande procession se forma Elle se composait de chars allégoriques: Education, Industrie, Commerce, Agriculture, Colonisation, Métiers. Rien de plus pittoresque que les décors. Le défilé se fit aux sons de la fanfare. Des discours patriotiques furent prononcés par le Dr Marchand et autres.

A deux heures, grand branle-bas vers le coteau, lieu de rendez-vous pour le pique-nique. La joie, la gaieté, un bel entrain régnèrent parmi les convives. Le soir, les feux de la Saint-Jean-Baptiste et des pièces pyrotechniques illuminèrent la campagne et jetèrent un dernier reflet sur les bonheurs du jour.

Les organisateurs de la fête MM. Napoléon Hardy et Joseph Lamothe avaient droit aux éloges qui leur furent chaleurusement prodigués.

Chapitre XXXII

LE JUBILE SACERDOTAL DE M. LE CURE MARCOUX.

VOTRE VIE NOUS APPARTIENT, VOS OEUVRES SONT A NOUS.

1837-1887

Cinquante ans passés au service des autels, à la direction des familles aux travaux de la sanctification des âmes est une grande, noble et fructueuse carrière. Quelle existence peut être plus précieuse en elle-même, et plus utile à la société. C'est donc à bon droit qu'on en célèbre le terme et qu'on honore les hommes qui l'ont fournie. Les fêtes dont la raison peut être aussi bien justifiée sont rares.

Celui qui a consumé sa vie à glorifier Dieu et à consoler, fortifier et sauver ses frères, mérite assurément d'être donné en exemple à la société et ceux qui ont bénéficié de ses travaux ne sauraient trouver une meilleure occasion de se réjouir et de témoigner leur reconnaissance.

C'est ce qui est arrivé à Champlain. Les paroissiens ont célébré le 10 octobre, le 50e anniversaire de l'ordination sacerdotale du Révérend D. M. Marcoux, chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières et ancien curé de la paroisse.

Ce vénérable prêtre appelé par son évêque à faire partie du chapitre diocésain lors de sa création, est si bien connu dans le district et dans les environs par sa vertu, son attachement inaltérable au devoir, sa soumission à ses supérieurs, son dévouement envers ses ouailles et à toutes les bonnes causes, qu'il est inutile d'en faire

l'éloge. C'est le type caractéristique du bon et saint prêtre tel que l'enseignement nous le décrit et que la tradition sacerdotale nous le montre.

Il a été curé de Champlain pendant trente-huit ans, après avoir occupé d'autres postes, durant l'espace de douze ans, sous les évêques de Québec. Depuis un an, il était retiré du ministère à raison de ses infirmités; mais il demeurait toujours dans la paroisse qu'il continuait d'édifier par ses exemples et ses conseils. Il est l'hôte du Révérend P. Marchand, le curé actuel. Attaqué d'une paralysie qui lui avait enlevé l'usage d'un bras, il est mieux depuis quelque temps et peut de nouveau, à sa grande consolation, continuer à offrir le saint sacrifice de la messe.

Les anciens paroissiens n'ont point voulu laisser passer le cinquantenaire de son ordination sans lui exprimer solennellement les sentiments de vive affection qu'ils ont toujours eus pour lui et sans le remercier des nombreux bienfaits dont il les a comblés dans sa longue carrière. Parmi ses œuvres on doit noter le beau couvent dont il a doté la paroisse et la magnifique église qu'il a fait récemment construire.

Dès la veille de la fête, un nombreux clergé venu de ce diocèse et des diocèses voisins, ayant à sa tête sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières, se réunit auprès du vétéran du sacerdoce.

La démonstration commença par une très jolie séance que donnèrent les élèves du couvent de Champlain.

En voici le programme:

Cantate	Le martyre de sainte Philomène.
Adresses	Reconnaissance et souvenir.
La mission sublime du prêtre.	Chœur final.

Les sentiments exprimés dans les divers morceaux indiqués étaient exquis et la diction pleine de délicatesse. Nous donnons ci-dessous l'adresse présentée au Révérend D. M. Marcoux, et la réponse de M. le Chanoine.

Très vénéré Père,

Le pieux anniversaire de votre prêtrise prend aujourd'hui un caractère nouveau: il devient une fête solennelle à la fois célébrée par le ciel et par vos enfants. Oh! c'est que ce jour si mémorable nous rappelle que tout un demi-siècle est révolu depuis votre promotion au sacerdoce. Oui, notre pensée repose tout attendrie, sur cette époque où recevant l'onction sainte qui vous faisait Ministre du Très-Haut, vous montiez, pour la première fois, à l'autel de l'auguste sacrifice pour y élever vers l'Eternel le calice du salut et de l'action de grâces. Que se passa-t-il en votre âme en cet ineffable moment? C'est le secret de Dieu. Mais nous savons qu'en accomplissant ce premier acte de votre sublime ministère de prêtre, vous avez dans l'ardeur de votre foi, consacré votre existence entière au sacrifice et à l'abnégation. Et depuis lors chacun de vos jours a été marqué par des œuvres d'un zèle tout apostolique pour la gloire de Dieu.

Nous, enfants de cette paroisse où vous avez semé tant de bienfaits, nous n'avons pu demeurer étrangères ni à votre zèle, ni à votre dévoument; plus d'une fois nous en avons ressenti les salutaires effets. En tout temps, vénéré Père, vous nous avez entourées de votre paternelle sollicitude. Voulant nous assurer les précieux avantages d'une instruction solide et chrétienne, vous avez jeté les bases de cette institution, où nos jeunes années viennent s'abriter à l'ombre des autels du Seigneur. Vous vivrez dans votre œuvre et le temps en redescendant la pente des âges redira votre nom en le faisant bénir et révérer de tous. Et nous en vous conservant toujours le titre de Père, nous marcherons dans la vie, appuyées sur votre souvenir.

Que le Dieu rémunérateur du bien donne à votre âme tout ce qui peut la consoler en son exil sur la terre. Qu'il accorde à votre cœur paternel tout ce qui peut le réjouir, enfin qu'il ménage à chacun de vos jours la paix inaltérable, la douce sérénité d'un ciel sans nuage. Tels sont les accents de notre prière en cette fête de votre jubilé sacerdotal où chaque fibre de notre cœur s'harmonise

pour vous chanter, vénéré Père, dans la reconnaissance et l'amour filial.

Mes Révérendes Sœurs et mes chères enfants,

Vous voulez bien me féliciter à l'occasion de mon cinquantenaire sacerdotal, me couvrir de l'expression de votre reconnaisance et me combler de vœux et de souhaits ardents.

Je vous remercie de tout mon cœur des sentiments qui vous animent et de votre généreuse démarche dans ce jour si solennel pour moi. Je vois là une nouvelle preuve de la délicatesse de votre cœur et de la piété filiale qui vous a toujours caractérisées.

Mais hélas! faut-il le dire, vous vous exagérez les fruits d'une carrière qui tout naturellement devait appartenir à Dieu et aux hommes et surtout à l'enfance.

Plaise au ciel que le Seigneur porte un jugement aussi favorable sur des jours que je ne trouve pas moi-même aussi bien remplis, sur des preuves imparfaites et inachevées. Vous avez tracé le programme que j'aurais dû exactement remplir et que votre affection trouve trop facilement exécuté.

Veuillez donc demander à Dieu dans l'ardeur de votre piété et de votre zèle, de vouloir miséricordieusement combler par sa grâce les lacunes qui s'y trouvent et m'aider dans mes vieux et derniers jours à offrir au ciel une digne compensation. Vos prières qui sont celles de l'innocence et de la candeur plus encore que vos si bonnes paroles me seront sur le déclin de l'âge une douce consolation et un vrai motif d'espérance.

Quant à vous, mes bonnes Sœurs et chères élèves, continuez à apprécier à sa valeur le précieux avantage d'une éducation chrétienne, vous charitables maîtresses, pour la donner avec l'intelligence et le dévouement constant et inaltérable que vous y mettez; vous

dociles élèves, pour la recevoir avec la joie, le respect et le profit qu'elle mérite. Car, comme vous le faites très bien sentir, l'éducation que l'on reçoit à l'ombre des institutions dirigées par l'Eglise est le véritable gage de l'avenir, tant pour les personnes individuellement, que pour les familles et la société. Je serai bien heureux à la fin de ma carrière et déjà grandement récompensé si les conseils et le peu d'encouragement que j'ai pu donner au couvent de Champlain ont contribué en quelque chose à vous favoriser dans la culture de cette véritable et solide éducation, si féconde en toute espèce de bons résultats.

Sa Grandeur Monseigneur des Trois-Rivières, répondant aux paroles qu'on lui avait adressées, termina la séance par de belles considérations sur les avantages de l'éducation, des conseils aux élèves et des remercîments aux dévouées Sœurs du Bon-Pasteur.

Une chaine de 50 anneaux dorés suspendue en festons au plafond de la salle représentait très symboliquement les années du bienfaiteur que l'on fêtait.

Pendant la soirée, le corps de musique fit entendre ses plus joyeux accords, un brillant feu d'artifice fut tiré de la place de l'église, par les citoyens et les maisons du village furent brillamment illuminées.

Le lendemain, une grand'messe solennelle fut chantée par le chanoine Bochet, accompagné d'officiers sacrés qui étaient les anciens vicaires, du Révérend M. Marcoux, MM. Blondin et Gravel, curés de Saint-Félix, et de Saint-Jacques. Sa Grandeur assistait au trône. En face de Monseigneur, sur une estrade spéciale apparaissait le héros de la fête couronné de cheveux blancs, mélancoliquement absorbé dans la prière, l'action de grâces et le souvenir du passé. La foule des fidèles encombrait l'église ornée de ses plus brillantes parures.

Le chœur de la paroisse fit entendre avec succès les plus beaux morceaux de son répertoire.

L'office se termina par le chant du Te Deum entonné au pied d'un autel resplendissant de lumières, d'une voix fort émue par celui dont l'heureuse carrière attirait tant de sympathies. L'hymne de la reconaissance s'exhalait de tous les cœurs vers le ciel comme un encens d'agréable odeur. Il faut avouer, qu'un tel spectacle est de nature à produire une impression profonde et qu'il n'est pas un léger encouragement à bien remplir le devoir, au milieu des souffrances et des difficultés de la vie.

Monseigneur des Trois-Rivières avait donné après l'Evangile un magnifique sermon sur la dignité, l'autorité et les précieux fruits de la mission sublime du prêtre.

Il l'avait fini par une heureuse allocution au héros de la fête dans laquelle il rendit un très juste témoignage aux vertus sacerdotales du Révérend Chanoine ainsi qu'à ses travaux et ses mérites. Pendant cette touchante scène qui rappelle à l'esprit celle du dernier des jours, et qui est déjà elle-même le prélude des récompenses, l'émotion gagnait bien des cœurs et les larmes coulaient de bien des yeux.

La cérémonie religieuse fut suivie d'une autre un peu plus profane, mais non moins émouvante.

Le pieux et vénérable vieillard, objet de la démonstration, vint lentement et avec peine s'asseoir dans un fauteuil préparé près de la balustrade à l'entrée du chœur.

Là sous les yeux de l'évêque, en présence du clergé et des fidèles, Monsieur J. Lamothe lut au nom de la paroisse et au milieu d'un profond silence, l'adresse suivante.

Révérend Monsieur,

Les citoyens de cette paroisse s'empressent en ce jour mémorable, de venir déposer à vos pieds leur part du tribut d'hommages et de félicitations qui s'élèvent de toutes parts à l'occasion du jubilé de votre sacerdoce.

Il est juste en effet que ceux-là qui ont été surtout l'occasion, l'objet et les témoins de travaux apostoliques qui ont rempli cette longue et glorieuse carrière d'un demi-siècle, où chacun a eu tour à tour sa part de votre paternelle sollicitude, soient au premier rang de ceux que le glorieux anniversaire réunit autour de vous.

Bien des événements ont marqué le cours des années écoulées depuis ce premier jour de votre vie sacerdotale; bien des âmes à l'origine de leur existence ont reçu par vos mains l'eau régénératrice qui ouvre la vie du chrétien; bien des existences ont passé devant vous, bien des dévouements ont occupé votre cœur, bien des sollicitudes ont partagé votre âme, et cependant nous pouvons le dire avec vérité, ici, au milieu de nous, s'est concentrée toute l'ardeur de votre zèle, s'est usée la vigueur de vos années et s'est dépensée votre riche et féconde existence. Votre vie nous appartient, vos œuvres sont à nous.

Depuis 1848 la paroisse de Champlain a été le théâtre de vos travaux et de vote zèle; donc, pendant une période de trente-huit ans, vos paroissiens ont eu sous les yeux le modèle accompli du bon prêtre, du fidèle dispensateur des dons de Dieu; pendant trente-huit ans enfin vous avez mis en pratique devant nous les paroles de l'apôtre qui nous révèlent le sublime de la charité: "Pour ce qui est de moi, je donnerai volontiers tout ce que j'ai et me donnerai encore moi-même pour le salut des âmes."

Deux monuments perpétueront aux générations futures de cette paroisse le zèle, l'amour et le dévouement que vous n'avez cessé un instant de porter à vos paroissiens et à leur avancement matériel, intellectuel et moral: le superbe couvent qui orne les rives du grand fleuve, et dont l'étranger en passant, remarque avec admiration les proportions et l'élégance: cette superbe maison a été érigée sous vos auspices. Pour sa prospérité, vous ne vous êtes refusé à aucun labeur, aucun sacrifice, et grâce à votre courage et à votre persévérance, votre œuvre a prospéré et prospérera toujours, car elle a été bénie de Dieu. Aujourd'hui, les jeunes personnes de la paroisse tout en puisant dans le couvent dirigé par les Révé-

rendes Dames du Bon-Pasteur une éducation saine et morale, bénissent celui qui l'érigea.

Cette magnifique église qui nous abrite en ce jour, au sein de laquelle une foule reconnaissante s'empresse de venir déposer à vos pieds le tribut de leurs hommages et de leurs félicitations, a été érigée sous l'impulsion de votre zèle, elle est votre œuvre; nous sommes fiers de posséder en ce jour ce digne monument élevé à la gloire de Dieu dont les deux clochers superbes, en dominant fièrement cette proisse, couvrent de leur ombre bénie votre ancien troupeau.

Voilà quelques-unes des œuvres de sacerdoce de celui que Dieu nous conserve encore et dont le front nous apparaît en ce beau jour ceint d'une triple couronne: la couronne de la vieillesse, la couronne de la vertu, la couronne du sacerdoce.

Le cœur pénétré de reconnaissance pour les bienfais reçus de votre part, vos anciens paroissiens de Champlain adressent au divin Cœur que vous aimez tant les plus ferventes prières pour le supplier de conserver encore bien longtemps une existence aussi précieuse et de vous préparer, lorsque votre carrière terrestre sera terminée, une demeure dans les tabernacles éternels.

Le Révérend M. Marcoux répondit comme suit:

Aux paroissiens de Champlain, mes bien chers et anciens paroissiens,

J'accepte avec bonheur et non sans une vive émotion, l'expression de votre affection et de votre reconnaissance dans ce grand jour où vous célébrez le cinquantième anniversaire de mon sacerdoce et je vous en remercie très sincèrement.

Vous comprenez facilement combien il m'est doux de rencontrer mes anciennes ouailles dans une pareille circonstance et de recevoir d'elles un témoignage semblable. Quel est le père qui

pourrait être insensible à de telles démonstrations de la part de ses enfants? Or le prêtre est un véritable père selon la grâce, au milieu de ses paroissiens; les liens qui l'attachent sont peut-être plus forts que ceux de la nature. Quoi donc pourrait mieux consoler et réjouir ma vieillesse que cette manifestation de vos bons sentiments, surtout dans le moment où mes forces ne peuvent plus répondre aux besoins de mon cœur.

Vous venez d'énumérer avec ostentation les services que tout pasteur doit rendre à ses ouailles et vous m'en faites un grand sujet d'éloges.

Il est juste de reconnaître que le prêtre, dans son auguste ministère, rend en effet d'inappréciables services à ses paroissiens, des services dont les effets ne se mesurent que par l'éternité et dont les jours d'ici-bas sont remplis. Qui pourrait à la vérité compter et apprécier à leur valeur les bienfaits qui découlent du ministère sacré, soit dans l'âme des fidèles, soit au sein des familles, soit dans toute l'étendue d'une paroisse. Sous ce point de vue, vous avez mille fois raison de témoigner votre reconnaissance. Je suis heureux de voir que vous le faites dignement, parce que c'est une preuve consolante que vous goûtez les dons spirituels et que vous avez profité de l'enseignement que j'ai dû vous donner. Mais n'oubliez pas que ces grands bienfaits vous sont arrivés par la pure grâce de Dieu et que c'est au divin Rédempteur et à son Eglise que vous en êtes redevables, que par conséquent c'est au Seigneur même que vous en devez rendre de très justes actions de grâces. Nous, prêtres du vrai Dieu, nous ne sommes que les canaux par lesquels ces grâces si précieuses arrivent jusqu'à vous.

Dans la considération de ces bienfaits, il est une chose que vous passez sous silence, mais dont le pasteur reste frappé et ne peut détourner les yeux, principalement quand il arrive au terme de la vie: c'est la responsabilité, c'est le compte qu'il doit rendre. Vos cœurs de fils, je le sais, cherchent dans la présente démonstration à me procurer quelque joie, quelque bonheur qui me fasse oublier les ennuis, les misères de la maladie et de la vieillesse. Vou-

lez-vous me donner une consolation encore plus grande et plus durables? Eh bien! veuillez donc conserver avec soin dans vos famille, de génération en génération, le dépôt des vérités que je vous ai enseignées et qui continueront à vous être exposées par le ministère de vos pasteurs. Le souvenir vif et profond de ces enseignements suppléera peut-être au bien que j'aurais dû faire au milieu de vous et dont Dieu me demandera bientôt compte. Veuillez surtout adresser de ferventes prières pour moi, afin que le Dieu de miséricorde touché de votre constante piété filiale et de vos charitables supplications, jette un voile de pardon sur les fautes échappées à ma faiblesse et me reçoive, comme vous dites, dans ses éternels tabernacles où je pourrai vous attendre en sûreté.

Vous faites allusion au temple et au couvent que nous avons ensemble élevés pour la gloire de Dieu et le bonheur de vos enfants. Vous n'ignorez pas que c'est vous qui avez eu la grande part dans ces constructions importantes. Je n'ai guère droit qu'à l'honneur de vous avoir dirigés. C'est ici le lieu et le moment de rendre un hommage public et très mérité à votre générosité et à votre dévouement, à votre esprit de religion, d'union et de concorde qui restera consigné dans ces œuvres comme un exemple vivant pour vos descendants.

Mais je vais aller encore plus loin et dire que ces édifices seront un monument permanent de votre affection spéciale pour le prêtre. En effet, vous auriez pu attendre quelques années surtout pour construire votre église qui fait maintenant l'honneur de votre paroisse. Vous avez voulu l'élever plus tôt et la parachever entièrement pour que votre pasteur en pût jouir dans sa vieillesse. Grâces vous en soient rendues. Vos arrière-petits-fils pourront dire avec vérité, gloire et édification en montrant le temple du Seigneur: "Voici ce que nos pères ont fait pour montrer non-seulement combien ils aimaient la religion, mais combien ils aimaient leurs pasteurs."

Je tâcherai, mes bien-aimés paroissiens, de lutter avec vous de générosité et de reconnaissance, selon mes faibles forces, et

d'employer les moments qui mes restent à passer sur cette pauvre terre, à prier de plus en plus pour vous afin que le Seigneur vous comble ainsi que vos enfants, de ses plus abondantes bénédictions, et afin de vous prouver aussi que l'amour est plus fort que la mort.

Je ne puis laisser passer l'occasion présente sans remercier du plus profond de mon cœur Sa Grandeur Monseigneur des Trois-Rivières de l'honneur qu'elle me fait d'assister à la célébration de mon jubilé sacerdotal. C'est le couronnement de tant de bontés de sa part, dont elle a toujours daigné entourer mon humble carrière. Qu'elle soit mille fois bénie de cette nouvelle bienveillance, c'est la plus grande consolation qu'elle puisse donner à son vieux serviteur. Je vous remercie aussi affectueusement, mes très chers frères, qui êtes venus unir vos prières aux nôtres et m'honorer de votre présence dans ce jour si mémorable pour moi. Dieu vous rende en son temps, à tous avec usure, ce que vous venez de faire pour moi.

Pourrais-je oublier dans un tel moment mon charitable et généreux successeur qui a tant fait, tous les jours, pour me rendre la vie agréable et douce, pour me faire oublier l'ennui de mes infirmités, et qui porte encore, en bonne partie, le faix et les fatigues de cette grande démonstration. Des remerciements ne suffiront pas, que Dieu entende ma prière et qu'Il lui accorde la récompense la plus agréable au cœur du prêtre, celle d'un ministère rempli de toutes sortes de succès et de bénédictions jusqu'à la plus grande vieillesse.

A la suite de cet échange de sentiments, d'éloges, de remerciements bien mérités de part et d'autre, chacun se retira le cœur gonflé d'émotion, persuadé qu'il n'y a rien de meilleur au monde que le devoir accompli et que la terre n'est bien vraiment qu'un lieu de pèlerinage.

Au reste, les paroissiens de Champlain peuvent être satisfaits de leur démonstration. Ils se sont noblement acquittés de leur devoir de fils reconnaissants. Il n'y a pas de doute que le R. M.

Marcoux si cher non-seulement à ses paroissiens mais à tous ceux qui le connaissent, emportera le souvenir de ce beau jour comme une douce consolation jusque dans l'autre vie.

La jeunesse de la paroisse apprendra dans une magistrale leçon comme il est beau et grand, devant Dieu et devant les hommes, d'aimer ses paroissiens et d'en être aimé.

(Le *Trifluvien*, octobre 1887.)

Citons de nouveaux échos de ce beau jour.

Au Révérend Monsieur le Chanoine D. Marcoux.

Bien-aimé pasteur,

Nous saluons avec bonheur et enthousiasme le jour trois fois béni du cinquantième anniversaire de votre avènement au sacerdoce et nous unissons nos voix à celles de tous ceux qui, plus heureux que nous, vous présentent en personne, leurs hommages et leur vénération. Oui, bien-aimé Pasteur, si parmi les fatigues et les ennuis que nécessite la vie collégiale nous sommes heureux de rencontrer quelquefois un beau jour qui nous fasse oublier le passé, tourner le dos à l'avenir, pour ne songer plus qu'au bonheur présent, nous pouvons dire que votre fête y ajoute encore quelque chose.

Témoins, il est vrai, que d'une partie de votre longue carrière sacerdotale, cependant nous savons l'apprécier; vos bienfaits ne sont pas tombés sur des cœurs ingrats. Si jusqu'ici nous avons pu paraître indifférents, que les sentiments d'amour, de respect et de reconnaissance que nous vous prions d'agréer en ce jour, parlent en notre faveur et vous montrent ce que nous avons toujours été pour vous. La Providence nous retient loin de vous, mais nos cœurs, vous les avez. Nous adressons au ciel de ferventes prières pour que Dieu ajoute encore de longs jours à une vie qui nous est si chère, persuadés que nous sommes, qu'ils ne feront qu'embellir la couronne de gloire que les anges vous préparent dans l'éternité.

Oh! qu'il était beau ce jour de mil huit cent trente-sept, où jeune encore, vous gravîtes pour la première fois les degrés du nouveau calvaire, pour offrir à l'Eternel la rançon du genre humain! Là votre cœur s'enflamma d'un feu dont l'intensité devait augmenter avec le temps, car les années se sont amoncelées sur votre tête, vos cheveux ont blanchi à l'ombre du sanctuaire, mais nous avons toujours trouvé en vous le pasteur zélé et infatigable qui ne comptait ni les peines ni les fatigues dans la charge que Dieu lui a confiée.

Vous travailliez à la vigne du Seigneur, vous vous plaisiez à la féconder de sueurs sans cesse renaissantes, car votre foi vous présentait à l'esprit les douces paroles que Dieu adressera au jour du jugement au bon et fidèle serviteur; c'en était assez.

Pour nous, connaissant le crédit que vos mérites vous ont acquis près de Dieu, nous sollicitons humblement votre bénédiction.

Nous sommes, bien-aimé Pasteur, avec la plus sincère gratitude.

VOS ENFANTS DU SÉMINAIRE.

Séminaire de Saint-Joseph,
Trois-Rivières, 10 octobre 1887.

Au Révérend M. Denis Marcoux,

Permettez-nous, Vénérable Père, de vous offrir l'hommage de nos vœux et les souhaits les plus sincères que nous formons pour votre bonheur en cet heureux jour, et daignez accepter ce minime cadeau comme témoignage de notre gratitude et de notre profond respect pour notre Vénéré Père.

Vos enfants dévouées,

LES FILLES DE MARIE IMMACULÉE.

Révérend M. D. Marcoux, Archiprêtre,

Monsieur le Curé,

Que je serais heureux s'il m'était donné de réunir aujourd'hui les membres de ma famille!

Comme autrefois je me dirigerais avec eux tous vers votre demeure où, formant autour de vous un cercle d'amour et de reconnaissance nous vous présenterions nos vœux et nos sincères félicitations. Nous voulons, du moins vous assurer que nous partageons la joie universelle qui règne aujourd'hui dans la paroisse de Champlain à l'occasion du cinquantième anniversaire de votre élévation au sacerdoce.

Le saint roi David proclame dans un de ses plus beaux psaumes qu'un seul jour de demeure dans les tabernacles du Dieu vivant vaut mieux que mille partout ailleurs. A quel prix estimerait-on un demi-siècle de séjour à l'ombre des autels de la nouvelle alliance ? Pour apprécier, à leur juste valeur, des jours si nombreux et si pleins de mérites, il ne faut rien moins que cette divine balance dont les plateaux peuvent être équilibrés par le poids d'une éternelle gloire.

Laissant donc les anges chanter le rare privilège de l'heureux prêtre que le ciel comble ainsi d'honneur et de bénédictions, nous unissons nos prières aux vôtres pour remercier Dieu des faveurs insignes qu'il a répandues sur votre carrière sacerdotale. Les croix mêmes que vous y avez rencontrées sont des présents de sa droite, puisqu'aujourd'hui, appuyé sur leurs bras puissants, vous vous acheminez, plein de joie et d'espérance, vers la bienheureuse patrie.

Si le pénible état de santé où vous ont réduit les incessants travaux d'un long ministère est de nature à vous attrister parfois, nous vous disons avec Louis XIV s'adressant au grand Condé: "Comment pourrait-on marcher lestement, quand on est, comme vous, chargé de tant de lauriers."

Nous nous réjouissons d'être du nombre des conquêtes que vous avez faites à l'Eglise en nous régénérant dans les saintes eaux du baptême. Par vos paroles et vos exemples vous nous avez attachés plus fermement à cette divine Mère. Puissions-nous demeurer toujours fidèles à vos sages enseignements et compter un jour parmi vos immortelles victoires!

Pour qu'il en soit ainsi, Monsieur le Curé, daignez vous rappeler devant Dieu, celui qui sollicite pour lui-même et pour sa famille la faveur d'une bénédiction.

Je demeure, avec le plus profond respect,

Monsieur le Curé,

Votre reconnaissant paroissien,

N. GAGNON.

Champlain, 10 octobre 1887.

La mort de M. le chanoine Denis Marcoux fut un deuil pour la paroisse, pour le diocèse et en particulier pour Monseigneur Laflèche.

A son oraison funèbre, Monseigneur après avoir retracé la carrière ecclésiastique de l'ancien curé de Champlain, vanta son amour du travail, son désintéressement.

"Il était désintéressé, dit Sa Grandeur, sa généreuse paroisse versait entre ses mains des ressources abondantes, il ne recevait que pour donner, pourvoyant largement à la dignité du culte, à l'entretien de ses écoles, aux besoins des pauvres, et venant au secours des œuvres diocésaines, en particulier à celle du séminaire.

"Il était patriote; il l'a bien montré en favorisant la colonisation, l'agriculture et en ne restant étranger à aucune des questions vitales de notre religion et de notre race.

"Il aimait l'Eglise. Il aimait le Pape. Il aimait son évêque— que de fois il me l'a prouvé, se déclarant prêt à suivre toutes mes directions."

Monseigneur conclut ainsi:

"C'est avec une vive peine et un profond regret que nous voyons disparaître du milieu de nous cette vénérable figure. Nous garderons pieusement son souvenir, et nous demanderons à Dieu de conserver parmi nous ces traditions de dignité et de distinction, d'esprit surnaturel et de zèle pastoral qui ont fait l'honneur du clergé canadien et que M. le chanoine Marcoux personnifiait à un haut degré. Nous prierons Notre-Seigneur Jésus-Christ de donner au plus tôt à ce bon et fidèle serviteur la récompense méritée par ses vertus et par ses œuvres."

Chapitre XXXIII

LE COUVENT DE CHAMPLAIN.

SOMMAIRE: LA FONDATION DU COUVENT.—LES OUVRIERES DE LA PREMIERE HEURE.—AGENDA DE 1870 A 1912.

Il y avait un siècle que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame avaient quitté Champlain quand, le 1er septembre 1870, s'ouvrit un nouveau couvent. Il fut placé sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, et la direction en fut confiée aux religieuses du Bon-Pasteur de Québec.

Commencé sous d'humbles auspices, comme le grain de sénevé de l'Evangile, il ne pouvait que grandir. Dans le principe, ce n'était qu'une maison d'école que messieurs les commissaires faisaient bâtir dans le village pour une école modèle. Monseigneur suggéra d'en faire un couvent. Ce désir entrait parfaitement dans les vues du curé et des paroissiens qui ne désiraient rien tant que d'avoir au milieu d'eux des religieuses enseignantes. La maison fut agrandie; elle mesurait soixante et un pieds de longueur sur trente de largeur; elle n'avait qu'un étage et des mansardes pour dortoir.

L'encouragement des débuts fut un présage de prospérité. Dès le premier mois, les élèves étaient au nombre de cent. Ce chiffre dit bien haut que les habitants de Champlain et des environs comprenaient, dès lors, l'importance de l'instruction. S'il est vrai que celui qui a trouvé un ami a trouvé un trésor, que dirons-nous d'une paroisse qui possède des religieuses? Avec l'Esprit-Saint, parlant de la Sagesse, acclamons les vierges institutrices par ces paroles:"Tous les biens me sont venus avec elles."



1. Sr M. de St-Thomas d'Aquin — 2. Sr Marie-Joseph
3. Sr M. de Ste-Louise — 4. Sr M. de St-Louis





COURTE BIOGRAPHIE DES FONDATRICES.

Sœur Marie de St-Thomas d'Aquin, née Virginia Jones, fut la supérieure de 1870 à 1871. Cette année écoulée, elle était rappelée à la maison-mère pour prendre la direction générale de l'enseignement dans l'Institut—charge qu'elle remplit jusqu'en 1913. Elle est actuellement (1918) la seul survivante des ouvrières de la première heure.

Sœur Marie-Joseph—Annie Prendergast—s'acquittait avec beaucoup de zèle de son double rôle d'assistante et de maîtresse des pensionnaires. Après son départ de Champlain, en 1871, on la trouve successivement en diverses maisons du Bon-Pasteur, et finalement à la maison-mère où elle prodiguait son dévouement aux pauvres Madeleines repentantes. Le 18 mars 1910, le Seigneur la rappelait à lui; elle entrait dans cet ineffable repos qu'aucun bruit de la terre ne saurait troubler.

Sœur Marie de Sainte-Louise—Henriette Beaudet—était chargée du cours modèle, secondée par Sœur St-Thomas d'Aquin. Il est digne de remarque que bon nombre de ses élèves d'alors ont embrassé la vie religieuse ou la vie sacerdotale. En ces premiers temps de la fondation, les petits garçons étaient admis aux classes du couvent. En 1872, Sœur Sainte-Louise quitta Champlain. Quand tout lui promettait une longue vie, elle fut atteinte de consomption, et succomba à ce mal inexorable le 11 mai 1885. Sa mémoire est restée douce et chère dans toutes les maisons qui ont bénéficié de son beau dévouement.

Sœur Marie de Saint-Louis—Pauline Pelletier—enseignait aux élèves du cours élémentaire conjointement avec Sœur Marie-Joseph. On la vit à ce poste jusqu'en 1872, où elle quittait le couvent de Champlain pour y revenir plus tard en qualité de supérieure locale. Son caractère énergique, ses vertus fortes et généreuses devaient l'appeler aux fonctions les plus importantes de la Communauté. A plusieurs reprises, elle fut supérieure générale de l'Institution. Le 6 novembre 1912, une angine de poi-

trine l'emporta presque subitement. Sa disparition causa un grand deuil au milieu de sa famille religieuse.

Pour donner un résumé de l'histoire de cette maison d'éducation, nous avons la bonne fortune de feuilleter un carnet où sont consignés au jour le jour, les principaux événements. Nous les donnerons tels qu'ils sont inscrits. C'est un plaisir de lire des pages qui, bien qu'elles n'aient pas été écrites en vue de la publication, renferment, dans un style qui plaît, des faits intéressants et des sentiments qui honorent celles qui les expriment.

Le 29 août 1870, les fondatrices du couvent arrivaient à Champlain. Elles étaient accompagnées de la Mère Supérieure de Québec, Sœur St-Vincent-de-Paul, et de Sœur Ste-Marie. Messieurs Bailly, Laganière, Beaudoin et Martineau eurent la délicate attention de les aller chercher à Batiscan et de les conduire au presbytère de M. Marcoux, où elles furent accueillies avec cette cordialité franche et vraie qui fait oublier un toit étranger. Le 31 août, elles assistèrent à une grand'messe célébrée pour deux fins: d'abord pour prier Dieu de bénir le voyage d'un jeune zouave, M. Octave Cossette, qui partait le jour même pour Rome, et puis pour obtenir les bénédictions du Ciel sur le couvent. Jamais l'assistance ne fut si impressionnée que pendant le Saint Sacrifice, surtout lorsque, d'une voix émue, Monsieur le Curé parla de la générosité de celui qui n'avait pas faibli devant les larmes d'une mère éplorée, et qui bientôt quitterait parents, amis, pour voler à la défense du Saint-Siège. A ce moment, on vit le soldat du pape essuyer furtivement une larme. Monsieur le Curé voulut aussi faire allusion aux nouvelles missionnaires. Il appuya sur la grandeur de l'œuvre et le bien qu'elles auraient à faire.

Agenda

2 Septembre 1870.—Nous prenons possession de notre nouvelle demeure, qui est loin d'avoir les dimensions d'un couvent; mais, malgré l'exiguité du local, nous parvenons, grâce à maintes com-

binaisons, à satisfaire les premières exigences et à nous installer assez convenablement.

15 *septembre*.—Monsieur le Curé vient bénir cette maison que nous habiterons désormais avec les anges du Seigneur. Le digne pasteur est accompagné de plusieurs membres du clergé dont la présence a rendu la cérémonie plus solennelle. Agenouillés dans la salle de communauté, ces messieurs ont chanté le *Veni Creator*, puis Monsieur le Curé fit le tour de la maison en y appelant les bénédictions du Ciel. Furent présents: MM. les abbés Denis Marcoux, curé de Champlain, Fréchette, curé de Batiscan, Dupuis, curé de Ste-Anne de la Pérade, Prince, curé de St-Maurice, Guertin curé de St-Luc, Lottinville, curé de St-Narcisse, Désilets, curé du Cap de la Madeleine, Rheault, procureur de l'évêché de Trois-Rivières, Raîche, vicaire à St-Maurice, Tessier, vicaire à Batiscan. Etaient aussi présents Messieurs les Commissaires de l'école du village et plusieurs autres personnes.

8 *octobre*.—Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières, se rendant à Ste-Anne, a bien voulu arrêter ici, voir cette colonie de religieuses qui lui vient d'un autre diocèse. Monseigneur a visité les classes et béni les élèves à qui il a dit: "Mes enfants, la bénédiction donnée au nom de Dieu produit "toujours un bien; c'est comme une rosée céleste qui tombe sur "l'âme et la rafraichit. Parfois, après une pluie abondante, "vous avez vu, n'est-ce pas, l'herbe reverdir, le grain s'élever, le "blé mûrir à vue d'œil. Eh bien! cette pluie est l'image de la "bénédiction que vous avez naguère reçue de Notre Saint Père le "Pape,et celle qu'en qualité de pasteur, je vous donne aujourd'hui, "est comme la rosée du matin qui vient continuer le bien opéré par "la pluie d'hier."

Monseigneur a aussi adressé quelques mots aux religieuses: "Pour vous convaincre, dit-il, de la sublimité de votre mission, "il faut considérer le grand cas que Jésus a fait des enfants. En "effet, le divin Maître n'a-t-il pas dit : "Laissez venir à moi les

"petits enfants. Le royaume des cieux est à ceux qui leur res-
"semblent."

16 novembre.—Le nombre de nos élèves augmentant toujours, une aide nous est accordée dans la personne de Sœur St-Stanislas.

1er janvier 1871.—A 9 heures ce matin, les membres de l'Union St-Joseph, pour honorer leur saint patron, faisaient chanter une messe solennelle, à la suite de laquelle devait avoir lieu la bénédiction de la cloche du couvent. La ferveur de tous était ranimée par l'espoir d'entendre Monseigneur Laflèche. Voici un court résumé du sermon de Sa Grandeur: Après avoir dit que le progrès ne consiste pas dans la prospérité du commerce, dans l'abondance de la moisson, mais dans le développement donné à l'éducation chrétienne et la pratique des vertus, Sa Grandeur félicita la population de Champlain d'avoir opposé une digue à l'ivrognerie, au luxe et à l'ignorance en établissant: 1o l'Union Saint-Joseph dont les membres sont partisans zélés de la tempérance; 2o la société du Rosaire vivant, formée parmi les personnes du sexe, pour triompher de la vanité, et élever un monument à la modestie chrétienne; 3o enfin, en établissant un couvent dans la paroisse. Disant comment il s'en réjouit, Monseigneur ajouta: "Les enfants y apprendront à connaître Dieu et à s'instruire des vérités du salut. Cette Institution religieuse que vous avez fondée, grandira, prospérera et sera, dans cette paroisse, comme un arbre dont les fruits nourriront les jeunes générations de l'avenir."

Bénédiction de la cloche du couvent

Lorsque au nom des donateurs, Monsieur le Notaire Martineau avait prié Monseigneur de bénir la cloche du couvent, sa demande avait été appuyée de cette raison: "C'est afin, avait-il dit, que la Religion puisse parler aussi haut et aussi loin qu'il convient à l'oreille de l'enfant, et qu'il ne puisse entendre d'autre voix que la sienne." Belles paroles dignes d'être rappelées ici. La bénédiction de la cloche s'est faite avec solennité. Les parrains et marraines étaient des amis dévoués de l'Institution. Après un

court préambule, Monseigneur explique le rite de la bénédiction des cloches, puis il dit: "Tout parle dans l'Eglise. La voix de la cloche est celle de l'autorité, de la règle, de l'ordre. L'autorité: le commandement doit être ferme et se faire avec douceur; la règle: chaque jour, à chaque heure, cette voix de la cloche se fera entendre. D'abord avant l'aurore, lorsque tout sommeillera encore autour de l'habitation sur laquelle elle sera placée, la cloche invitera celles qui sont dans cette enceinte à offrir leurs cœurs à Dieu avec l'encens de leurs prières. Cette cloche est aussi l'emblême de l'ordre: elle indiquera l'heure des principales actions qui composent les journées d'une religieuse; le matin, elle appellera les enfants du village à l'école, et ils y viendront recevoir le pain de l'intelligence distribué par la charité de celles à qui vous avez confié le soin de leur éducation."

Avant de terminer, Sa Grandeur dit: "Je lisais dernièrement dans les journaux un fait qui a passé inaperçu, mais qui m'a profondément fait réfléchir. Je lisais que dans la pauvre France, où, de nos jours les choses de Dieu sont en oubli, où la guerre la plus acharnée se prolonge sans aucun espoir pour les assiégés; dans ce pays, donc, véritable enfant prodigue, on a offert les cloches des églises pour en faire des canons. Ainsi, me suis-je dit, pour les malheureux Français, la voix de la miséricorde va se taire, pour laisser tonner la voix de la justice, puissamment exprimée par le bruit formidable du canon" Ici, le vénéré prédicateur forme le vœu qu'en notre patrie la cloche soit toujours un symbole de paix et de bénédiction.

14 janvier 1971.—Nous extrayons du *Journal des Trois-Rivières* les détails suivants sur la fête de lundi dernier:

Lundi, s'ouvrait à Champlain, sous le patronage du Révérend Monsieur Marcoux, le bazar déjà annoncé et fait dans le but de venir en aide au couvent, fondé l'année dernière par les Révérendes Sœurs du Bon-Pasteur. Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, sur l'invitation qui lui en avait été faite, avait bien voulu s'y rendre, pour donner aux citoyens de cette paroisse un entre-

tien sur le voyage qu'Elle fit à Rome lors du Concile œcuménique. L'église avait été préparée pour la circonstance et offrait un beau coup d'œil. A 7 h. du soir, elle était remplie d'une foule avide d'entendre Monseigneur Laflèche. En termes tour à tour pittoresques et touchants, Sa Grandeur captiva son auditoire pendant plus d'une heure. Tout a été pour l'éloquent orateur l'occasion d'observations piquantes: Londres, la grande ville commerciale; Paris, la ville du plaisir; Rome, la ville des saints et des martyrs. Il a été particulièrement ému en parlant de sa visite aux champs de bataille de Castelfidardo où vit la mémoire des zouaves, et à la maison de Nazareth divinement embaumée des plus humbles vertus.

18 septembre 1872.—Bénédiction de la chapelle. Voici l'acte consigné dans les annales:

"Vu l'indult du 14 septembre 1870, permettant aux religieu-"ses du Bon-Pasteur d'avoir une chapelle ou oratoire public, pour "y conserver le Saint Sacrement dans leur maison, vu la permis-"sion accordée par Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, évêque "des Trois-Rivières, en date du 11 septembre 1872, d'exécuter "le dit indult selon sa teneur, parce qu'il le reconnaît authentique; "nous, Vicaire général soussigné, avons béni aux fins susdites "l'oratoire des dites religieuses, y avons célébré la messe, et dé-"posé le Saint Sacrement dans le tabernacle de l'autel, et en avons "remis la clef au Révérend Monsieur Denis Marcoux, curé du lieu.

"En foi de quoi, le dit curé ainsi que les sœurs de la mission "ont signé avec nous.

"Sœur St-Philippe, Supérieure
"Sœur St-André, assistante
"Denis Marcoux, curé
"Charles-Olivier Caron, Vicaire général."

24 mai, 1882.—Pose de la première pierre du couvent neuf qui s'élève non loin, en face de l'église, sur la côte dominant le Saint-Laurent. La cérémonie est présidée par Monsieur le Curé de Champlain, M. l'abbé D. Marcoux.

19 janvier 1883.—Nous avons fait nos adieux à notre petit couvent où tout semblait vouloir nous retenir. Etrange disposition de l'âme! Involontairement nous étions attendries. Devant notre pensée, se déroulait une vision du passé: nous les revoyions ces figures sympathiques, qui nous ont souri à notre arrivée à Champlain; nous les sentions battre, ces grands cœurs, qui nous ont alors donné un si noble dévouement. Notre reconnaissance aurait voulu les immortaliser. Elle était toute présente à notre esprit, cette génération d'enfants qui a passé là et qui s'est dispersée au chemin de la vie, nos vœux les accompagnent. Le couvent neuf dont nous prenons possession est vaste, rempli de soleil, offrant tout le confort désirable. Nos élèves ne pourront qu'y être joyeuses. Il faut dire que le site est enchanteur, et, de toutes parts, s'étale une belle nature. Une ère nouvelle s'ouvre pour nous avec de riantes perspectives. Comptons sur la rosée du Ciel qui féconde les œuvres de Dieu.

16 mai 1883.—C'est la fête des arbres et grand congé. Monsieur l'abbé Marcoux a fait des plantations devant l'église et autour du couvent. Que ce sera beau dans quelques années de jouir de la vue et de l'ombrage de cette verdure! A nos futures remplaçantes est réservé ce plaisir; toutefois leur bonheur ne sera pas plus grand que celui que nous éprouvons en voyant l'intérêt que nous porte notre vénéré pasteur.

24 août 1884.—Avec grande joie nous apprenons que monsieur le curé est nommé chanoine du chapitre de la cathédrale des Trois-Rivières.

4 juin 1886.—Tous les jours, nous allons faire une lecture à notre cher fondateur que la maladie retient à la chambre. Ce vénéré et saint prêtre est admirable de résignation et de confor-

mité à la volonté de Dieu. Bien qu'il semble prendre du mieux, il sera très longtemps sans dire la messe, vu la paralysie et l'immobilité de son bras. Cet après-midi, nous avons passé une demi-heure à lire des notes qu'il nous a présentées. Il paraissait jouir de revivre le passé. Les feuillets que nous joignons à ces pages, diront les travaux entrepris par monsieur l'abbé Marcoux.

22 mai 1889.—Jour de deuil! Notre digne et bien-aimé Père, monsieur le chanoine Marcoux, s'est endormi du dernier sommeil à une heure et demie, cet après-midi. Sa fidèle ménagère, comme par un pressentiment, se rendit instinctivement auprès de lui; la mort avait déjà refroidi les membres du malade. Dieu avait voulu lui épargner les frayeurs des dernières luttes. Nous perdons en monsieur l'abbé Marcoux, un père dévoué, un ami sincère et le fondateur de notre couvent. Depuis trois ans, il est vrai, il n'exerçait plus le ministère sacré au milieu de nous, mais ses conseils, son affection et sa paternelle sollicitude nous étaient restés. Ses jours ont été pleins devant Dieu!

24 mai 1889.—Les funérailles du regretté M. Marcoux ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de prêtres et de personnes venus de tous côtés. Monseigneur Laflèche a prononcé l'oraison funèbre et le service a été chanté par monsieur le chanoine Rheault. Nos regrets sont partagés de tous.

4 février 1895.—Le Révérend monsieur F.-X. Cloutier, curé des Trois-Rivières, arrive comme prédicateur de nos soixante élèves auxquelles est accordée la grâce d'une retraite. L'onctueux sermon d'ouverture les impressionne fort, et les plonge dans le sérieux de la réflexion et du recueillement. Tout nous fait présager que ces jours seront profitables autant que nous le souhaitons, et que le demandent nos prières.

7 février.—Clôture de la retraite. Monsieur l'abbé Cloutier enrôle dans les congrégations celles qui ont été jugées dignes. Le nombre n'est pas restreint de ces heureuses petites élèves, car elles sont bonnes, nos fillettes, et la retraite les a rendues encore meil-

leures. Ainsi particulièrement dévouées à Marie et à leurs saints anges, n'est-il pas vrai que la victoire leur sera plus facile dans les combats de la vie?... Oh! puissent-elles garder souvenir de cette retraite bénie, et ne se laisser jamais séduire par la voix enchanteresse des sirènes! C'est contre la séduction de ces trompeuses, que les a mises en garde l'apôtre zélé de leurs trois jours de bonheur.

10 décembre 1896.—Grande panique après déjeuner. Au moment où les élèves montaient à la salle d'étude, elles virent des flammes sortir par la bouche de la fournaise du passage, et l'on s'aperçut bientôt que toute la partie du plancher qui entourait le tuyau était embrasée. Un charitable voisin accourut à notre appel le plancher sauta bien vite sous les coups de sa hache, puis, au moyen d'extincteurs chimiques, on parvint heureusement à éteindre le feu. Nous n'eûmes qu'à remercier le Ciel de nous avoir préservées.

10 déc. 1898.—Pendant la messe de nos Quarante-Heures, un instant avant la consécration, voilà bien qu'un cierge tombe, met le feu à une draperie; en un clin d'œil, la flamme se joue du baldaquin en point, des fleurs de l'autel, des rideaux des fenêtres, et s'étend de plus en plus. Trois miroirs, du sommet de l'autel, tombent, entraînant avec eux les souches, deux lampes et même l'ostensoir... Le danger est imminent, l'excitation générale... Le fruit de tant de sacrifices et de labeur va-t-il, hélas! s'évanouir en fumée?... Non, la Providence était là veillant encore une fois sur nous. Grâce à la présence d'esprit des assistants, un désastre fut évité.

1er juin 1898.—Sa Grandeur, monseigneur, Laflèche arrivée hier en cette paroisse, daigne nous honorer quelques instants de sa visite. Monsieur le curé et les autres membres du clergé de Champlain l'accompagnent. Musique et chant ont joyeusement acclamé notre premier pasteur. Dans son allocution aux élèves, Monseigneur a beaucoup parlé du ciel. Il dit qu'à son âge, on y pense souvent... car le voyage de l'éternité approche... Avec les religieuses, Monseigneur s'est montré particulièrement pater-

nel, et là encore, la pensée du ciel fut dominante. Avant de nous quitter, Monseigneur voulut nous accorder la permission d'avoir le Salut du Saint Sacrement tel qu'accordé à notre maison-mère dans l'archidiocèse de Québec. Demain la cloche paroissiale annoncera le départ de notre évêque, et chacun de se demander: le reverrons-nous?..

14 juillet 1898.—Nos tristes pressentiments se réalisent: monseigneur notre Evêque n'est plus! Nous pleurons celui qui nous a toujours entourées de sa sollicitude pastorale, qui s'était fait le protecteur de notre œuvre, et que nous considérions comme un père tendre et bon.

14 juin 1899.—Nous recevons la nouvelle officielle de la nomination de monseigneur F.-X. Cloutier à l'évêché des Trois-Rivières. Nous sommes d'autant plus heureuses que nous retrouverons dans le nouvel élu, un père que plusieurs d'entre nous ont vu et connu de près. Peut-on ne pas se souvenir de la retraite qu'il donna à nos élèves il y a quatre ans? Longue vie et bonheur à notre nouveau pasteur!

29 septembre 1912.—Monsieur l'abbé P.-H. Marchand fait ses adieux à la paroisse de Champlain que, depuis 1886, il dirigeait sagement. Ses accents émus ont remué tous les cœurs; mais personne n'a été touché plus que nous qu'il a comblées de si nombreux bienfaits. Nos annales ont enregistré, de sa part, plus d'un don généreux enveloppé de silence et de discrétion. Jamais sa main gauche n'a su ce que donnait sa main droite. L'ostentation n'avait pas place en son esprit. Lui qui applaudissait si chaleureusement aux faveurs conférées à ses amis, n'en désirait aucune pour lui-même. Quand en 1899, il fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale des Troix-Rivières, il s'étonnait de ce que l'on ait pu penser à lui pour une telle promotion. C'était un humble!

20 octobre 1912.—Monsieur l'abbé P. Cloutier, frère de monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières, vient nous faire sa première

visite en sa qualité de curé de Champlain. Nous voilà de nouveau placées sous d'heureux auspices.

Le couvent de Champlain a prospéré sous la bénédiction sainte des dignes prélats qui ont occupé le trône épiscopal des Trois-Rivières. Cette institution a grandi par l'impulsion énergique que lui ont donnée le zèle et le dévouement des prêtres éclairés qui ont été à la tête de la paroisse.

Il ne faut pas oublier non plus avec quelle généreuse spontanéité les paroissiens ont su, en toute occasion, veiller sur les intérêts de leur Couvent. Par là, ils ont prouvé que c'est à bon droit qu'ils sont connus comme promoteurs de progrès, et amis de l'éducation.

Chapitre XXXIV

GLANES PAROISSIALES DE 1886 A 1912.

SOMMAIRE: VISITE PAROISSIALE DE 1886.—FELICITATIONS DE MONSEIGNEUR LAFLECHE SUR L'ETAT DES FINANCES—ARRIVEE DE M. LE CURE P. H. MARCHAND.—BONS RAPPORTS ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU CURE.—CONFERENCE DU REVEREND PERE FREDERIC.—JUBILE DE LEON XIII.—VISITE DES ELEVES DU SEMINAIRE.—NOCES D'OR DE M. ET MME NORBERT ARCAND.—LA FAMILLE DE M. GODFROI BEAUDOIN.—MARIAGES DE MM. ARTHUR BEAUDOIN ET LUCIEN HARDY.—EN CORVEE AU PAYS BRULE.—ACHAT D'UN ORGUE.—M. LE CHANOINE CLOUTIER DEPUTE DE L'EVEQUE.—DERNIERE VISITE EPISCOPALE DE MONSEIGNEUR LAFLECHE.—MONSEIGNEUR CLOUTIER, EVEQUE DES TROIS-RIVIERES.—LA VISITE DU PREMIER PASTEUR EN 1900.—CONSTRUCTION D'UN PRESBYTERE.—M. LE CURE MARCHAND DEMANDE SA RETRAITE.—SA BIOGRAPHIE.—NAISSANCE DE PIERRE, LE JOUR DE L'ASCENSION.—PREDICTION DE LA GARDE-MALADE.—ETUDES AU SEMINAIRE DE NICOLET.—LE VICAIRE.—CURE A SAINT-NARCISSE ET A CHAMPLAIN.—SES VERTUS.—ADMINISTRATEUR MODELE.—LE CHASSEUR.—IL SURPREND DES VOLEURS.—SON DEPART DE CHAMPLAIN.—ELOGE FUNEBRE PAR MONSEIGNEUR CLOUTIER DANS LA CATHEDRALE.—IMPOSANTES FUNERAILLES A CHAMPLAIN.

En juillet 1886, Monseigneur Laflèche dans sa visite pastorale donne un aperçu de l'état de la paroisse.

Population toute catholique, 1728 âmes, baptêmes en 1885, 70; mariages 4; sépultures 39; communiants 1160; confirmés 259; écoles 6 et un couvent; revenu de la fabrique en 1885 $8943.-00; dette passive $13,750.00; dette active $68.50; revenu de la cure $1,225.00; familles catholiques 290; cultivateur payant la dîme 148; emplacitaires 142:40 seulement paient le supplément.



EGLISE DE CHAMPLAIN

Notes sur le coût de l'église neuve: Dépenses des syndics: Entreprise de Gédéon LeBlanc $18,000.00; dépenses casuelles des syndics $398.00; intérêts sur emprunts $2,807.18; dépense totale des syndics $22,166.61. Recettes des syndics: Par répartition collectée $22,012.00; arrérages dûs $25.00; déficit $129.61. Décoration intérieure par la Fabrique.

Entreprise de Gédéon LeBlanc $11,000.00; augmentations $715.82; entreprise de Meloche, peintre $2,750.00; augmentations $230.41; coût cotal de l'intérieur 14,696.23; coût total de l'extérieur $18,960.44.

L'église complètement finie a coûté $33,656.67.

"L'église est aujourd'hui complètement achevée et nous sommes heureux de pouvoir offrir aux paroissiens nos félicitations pour les succès qu'ils ont obtenus dans la décoration de cet édifice, comme nous l'avons fait pour la construction extérieure il y a sept ans.

"Nous les félicitons également pour la fidélité et l'exactitude avec lesquelles ils ont payé leur répartition, comme le prouve le faible montant des arrérages qui n'est que de vingt-cinq piastres sur un montant de vingt deux mille.

"Il reste dû par la fabrique pour la décoration de l'intérieur de l'église une somme de $13,750.70 donnant un intérêt de $825.04 à 6% et le revenu de la fabrique est insuffisant pour faire face à ces intérêts et aux dépenses courantes du culte. Il faut en conséquence que la paroisse vienne en aide à la fabrique, et nous l'engageons à le faire en payant encore trois demi-versements de la répartition, ce qui fera environ $2800.00. La fabrique avec ce secours pourra faire honneur à cette dette. Mais il faudra administrer le tout avec la plus grande économie. En attendant, il faudra autant que possible réduire les intérêts à 5% et même à 4%".

M. Marcoux malade et âgé, heureux de l'approbation de son évêque, demanda sa retraite.

Son successeur fut M. le curé P. H. Marchand. Il laissait la paroisse de Saint-Narcisse, non sans regret, car au milieu des paroissiens qu'il entourait de sa paternelle sollicitude, il avait vécu des jours heureux.

Arrivé à Champlain au mois d'octobre 1886, il y fut salué avec bonheur. La réputation de prêtre vertueux et d'administrateur habile l'avait devancé. Inutile de dire que ses rapports avec son prédécesseur furent marqués au coin de la plus cordiale charité. Le nouveau curé, outre la desserte de sa paroisse, avait une constante préoccupation: honorer le vétéran du sanctuaire qui vivait sous son toit, entourer ses vieux ans de chrétiennes et douces consolations.

Il fit célébrer les noces d'or de M. le chanoine Marcoux avec une piété filiale qui a laissé un beau souvenir dans la paroisse. Puis, quand Dieu appela à lui son fidèle serviteur, M. le curé Marchand lui fit des funérailles solennelles.

Revenons à 1886, M. Pierre Marchand ouvre les livres de la Fabrique et persuadé que ce sont les bons comptes qui font les bons amis, il s'efforce par tous les moyens possibles de libérer la paroisse de la dette contractée pour la construction de l'église. Il y réussira. Mais tout en travaillant à atteindre ce but, il ne négligeait rien de ce qui contribuait à l'honneur du culte et à maintenir les traditions de la paroisse. Il invita le Révérend Père Frédéric, custode de Terre sainte, à parler des sanctuaires de la Palestine et il remit au pieux conférencier une belle aumône.

Le jubilé de Léon XIII fournit l'occasion d'exercices pieux et solennels.

Le 3 juin 1888, la communauté du séminaire des Trois-Rivières

fut invitée à chanter un salut au Saint Sacrement : la réception fut cordiale et les agapes fraternelles.

Un mois plus tard, il conduisait ses paroissiens en pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine pour y prier Notre-Dame du Rosaire.

En 1889, le mardi de la Sexagésime, M. Norbert Arcand, époux d'Adélaïde Dussault, célébrait ses noces d'or. Ce fut une joyeuse fête, toute la paroisse assista à la messe. Le vieux couple était aimé et estimé et on s'empressait de rendre grâce.

La même année vit un double mariage dans la famille de M. Godfroi Beaudoin ; ceux d'Arthur et de Joséphine.

Monsieur Godfroi Beaudoin.

Monsieur Godfroi Beaudoin appartenait à une famille souche, très en vue dans la paroisse. Il était fils de René Beaudoin, cultivateur, et de Marie Durand dit Chartier. Il fit son cours classique, puis il alla étudier l'anglais et la médecine aux Etats-Unis où il exerça sa profession pendant quelques années, mais excessivement nerveux, il ne pouvait faire aucune opération chirurgicale. Revenu à Champlain, il épousa à la mi-octobre 1849, Léocadie Toutant, fille de Toussaint et de Victoire Marchand, prit la direction de l'école et ouvrit ensuite un magasin.

Monsieur Godfroi Beaudoin est un des paroissiens qui a le plus contribué à la prospérité de la paroisse et son mérite fut reconnu : il fut maire pendant dix-huit ans, aussi préfet du comté et président de la commission scolaire.

Son commerce étant devenu florissant, il ouvrit un second magasin à Saint-Narcisse. Il perdit sa femme le 10 avril 1859. Elle avait donné le jour à six enfants dont cinq sont morts en bas âge.

Edmond le seul survivant étudia au séminaire des Trois-Rivières. A dix-sept ans, il avait terminé son cours. Il était confrère de classe de MM. les Juges Lamothe et Duplessis. Il eût

voulu se faire prêtre, mis il mourut dès sa sortie du collège, victime de son zèle pour Jésus Eucharistie. Le jour de la Fête-Dieu, en jouant de la clarinette, il contracta une fluxion de poitrine. Sur son lit de mort, il disait: "Je suis bien jeune pour mourir."

M. Godfroi Beaudoin épousa en secondes noces Julie Bellerive du Cap-de-la-Madeleine.

De ce second mariage sont issus: Arthur importateur d'articles religieux et bien connu sur les marchés européens. Dans l'intérêt de son commerce, il a visité la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie et une partie de l'Allemagne.

Emma étudia chez les Ursulines des Trois-Rivières et quitta l'institut avec les honneurs décernés aux élèves du cours académique: diplôme et médaille d'or. Elle épousa M. Bailly, marchand.

Borromée, célibataire, s'établit à New-York.

Joséphine épousa en juillet 1889 monsieur Lucien Hardy, libraire, à Sorel. Il était fils de monsieur Napoléon Hardy et de dame Délina Lanouette, sœur de madame Ross, femme de l'honorable Premier ministre de la Province. M. Hardy avait donné le terrain pour bâtir le couvent de Champlain.

Léda est religieuse de la Providence. Depuis nombre d'années, Sœur Constantin dirige un des plus beaux et des plus grands hôpitaux du monde entier, à Seattle, Washington. Le sixième et dernier est mort à l'âge de deux ou trois ans.

Monsieur Godfroi Beaudoin termina sa carrière, à l'âge de 54 ans, en 1878. Son fils Arthur était alors en rhétorique au séminaire des Trois-Rivières. Il abandonna ses études pour aider madame Beaudoin qui se trouvait à la tête d'une importante maison de commerce. M. Arthur Beaudoin hérita du bon souvenir attaché à la mémoire de son père. Il épousa en juillet 1889 mademoiselle Eva, fille de M. Olivier Trudel, libraire aux Trois-Rivières et nièce de M. l'abbé Moïse Proulx, curé de Saint-Tite.

A l'automne de 1889, pour aider à fournir du combustible au couvent, M. le curé Marchand demanda une corvée peu banale: aller chercher de la tourbe au Pays brûlé. Cela se fit avec un bel entrain et cet hiver-là, religieuses et élèves se chauffèrent au feu de la charité.

Durant la visite pastorale de cette même année, Monseigneur Laflèche suggéra aux paroissiens de faire l'achat d'un orgue pour donner plus de solennité aux offices de l'église. Ils y mirent le temps. Ce n'est qu'en 1894 qu'eut lieu l'inauguration. L'instrument avait été acheté de M. Brodeur et avait coûté deux mille piastres. Tous en étaient très satisfaits et l'organiste, M. le notaire Marchand, sut en tirer de mélodieux accords.

"L'orgue comme l'a si bien dit M. l'abbé Camille Roy, est le royal instrument que la liturgie fait trôner dans nos églises, qu'elle érige pour le sacrifice de la louange en face de l'autel où s'accomplit le sacrifice eucharistique et pour lequel elle réserve de spéciales bénédictions.

"Dans le temple où affluent tant de prière et tant de souvenirs, il fallait une voix particulièrement belle et large pour recueillir toutes ces choses, pour les accorder en une sainte et souveraine harmonie; aussi est-ce avec raison qu'au moment où s'achève la restauration de l'église, l'on a voulu y installer, y faire régner cet orgue qui y traduira désormais en son langage puissant ce que disent ici tour à tour les accents de la prière et les souvenirs de l'histoire."

Quatre années se passent. Le temps s'envole sans incidents remarquables. A la visite épiscopale en 1898, M. le chanoine F.-X. Cloutier, qui précédait Sa Grandeur laissa au registre le compte-rendu suivant:

"Le 23 mai 1898, nous soussigné, avons examiné et vérifié les comptes de la fabrique de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, et les avons trouvés tenus avec ordre et exactitude.

"La dette passive de cette fabrique, au 13 mars 1898, était de $7,900.00; la dette active de $361.20; balance passive $7,538.80.

"Le revenu ordinaire et moyen tel qu'il appert par les deux redditions de comptes faites depuis la dernière visite pastorale, à savoir le 14 mars 1897 et le 15 mars 1898, est comme suit: recette $1,916.61; dépense $1073.57; revenu net $843.0. La dette passive porte intérêt à 5% et la dette active est sans intérêt. La situation de cette fabrique est bonne, si l'administration continue à être prudente et soignée. Le revenu annuel, après avoir couvert les intérêts, donne environ $400 d'amortissement, et il n'y a pas de dépense considérable en perspective.

"Il y a quelques négligences pour le paiement de quelques arrérages. Nous voyons par une résolution prise à la dernière assemblée qu'on est à y voir. Les assurances se montent à $12,600.-00, dont $9000 sur l'église, $2000 sur la sacristie, et $1,600 sur le presbytère. Il nous semble que ce montant d'assurance ne garantit pas suffisamment l'église et la sacristie et qu'il devrait être doublé. Il reste dû sur la répartition $168.52, qui sont considérés comme valant peu de chose. Le revenu de la cure est comme suit: Par dîme $836.38, par casuel $335.25, par supplément $206.00, total $1,377.62. Cet état comprend, comme de droit, la partie dépensée par le curé.

"Nous avons aussi examiné et trouvé en bon ordre les registres suivants: Registres des baptêmes, mariages et sépultures, Documents à conserver, Premières communions, Confirmations, le très Saint-Rosaire, Tiers-ordre de Saint-François, Scapulaire de Notre-Dame du Mont Carmel, de l'Apostalat de la Prière, l'Association des Familles, l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie."

Le 2 juin, le vieil évêque d'une main tremblante consigne les faits suivants:

"Prédicateur de la visite, le Révérend Père Bernard de la

maison des Franciscains de Montréal, secrétaire, M. Télesphore Giroux, diacre du séminaire des Trois-Rivières. Nous approuvons le rapport ci-dessus de notre délégué, M. F.-X. Cloutier, chanoine pour l'examen des comptes de la fabrique et de son état financier. La population est de 1,573 âmes, la bibliothèque renferme trois cents volumes."

Un mois plus tard, le vaillant pontife tombait au champ d'honneur, en plein exercice de sa charge épisopale âgé de 79 ans. (1).

Lorsque le 14 juin 1899 fut annoncée la nouvelle de l'élévation à l'épiscopat de Monseigneur Cloutier, ce fut dans Champlain comme une explosion de joie. Sa Grandeur s'était depuis longtemps signalée par les hautes qualités d'un ministère des plus féconds. Elle s'était acquis la réputation d'un chanoine et d'un curé dont l'action pieuse et zélée avait creusé dans la ville un sillon que couronnaient alors les plus belles moissons. L'évêque élu avait cinquan-

---

(1) Le seigneur de Champlain, mourut au mois d'août 1878, dans sa centième année. Il était né en décembre 1778.

M. Wickstead était bon et charitable pour ses censitaires. Si l'un d'eux éprouvait une perte, soit par le feu ou autre accident, il lui remettait aussitôt en totalité ou en partie ses rentes. Il avait pitié des veuves et des orphelins. Il exempta un nommé Byatt, qui s'était gelé les mains de payer les cens et rentes pour le reste de sa vie.

A Champlain, M. Wicksteed était connu et aimé. Il descendait chez ses agents. Bien entendu, on ne lui présentait pas de notes à payer, car il venait en ami. Mais le grand seigneur marquait son passage par des largesses: cadeaux magnifiques à ses hôtes, larges pourboires aux domestiques. Tous les ans les pauvres avaient leurs étrennes et dès qu'il y eut un couvent dans la paroisse, les bonnes Sœurs reçurent aussi leur part.

Il fut sincèrement regretté.

te ans: la population était subjuguée par sa bonté, sa charité sans réserve, son zèle sans mesure, ses œuvres dont les écoles de la ville et l'hôpital sont les deux plus magnifiques fleurons.

Aussi fut-il dans l'ancienne paroisse de Champlain le pontife béni qui vient au nom du Seigneur!

La première visite pastorale de Monseigneur Cloutier eut lieu les 23, 24 et 25 juin de 1900. M. l'abbé H. Baril vicaire général en était le prédicateur et M. l'abbé Ubald Marchand, chancelier du diocèse, le secrétaire.

L'entrée de l'évêque fut saluée par les vivats de tout le peuple qui laissait éclater sa joie, exploser sa confiance de voir revivre Monseigneur Laflèche dans un cœur si paternel, si large, si bon, si généreusement apostolique!

Les drapeaux dont les couleurs portaient les insignes du Sacré-Cœur, ondulaient sous la brise. L'église étincelait de lumières, et dans ses riches draperies, ses festons, ses banderoles, dans les chants de sa maîtrise recevait son seigneur et pontife.

Avec quels accents émus Monseigneur Cloutier définit son programme, continuation de celui de Monseigneur Laflèche. Et cette promesse, il l'a si bien tenue que dix ans plus tard, Monseigneur Roy pourra dire: "Monseigneur Cloutier a recueilli avec l'héritage de son prédécesseur, le verbe et l'âme de ce véritable apôtre de l'Eglise canadienne."

Sa Grandeur écrit au registre après avoir consigné divers items:

"L'administration spirituelle de cette paroisse est faite avec ordre et succès. Il y a de la foi, de la piété, et du zèle pour les bonnes œuvres. Nous félicitons particulièrement les paroissiens de n'avoir pas parmi eux de débits de boisssons enivrantes: c'est un grand danger de moins pour les jeunes gens et pour les chefs de famille. L'administration temporelle est très bonne. La



PRESBYTERE DE CHAMPLAIN

dette passive de la fabrique est de $7,075.00 à 5%. Le revenu annuel est de $1,400., la dépense de $650. et les intérêts de $350. ce qui laisse chaque année un amortissement de $400. Cette situation est très satisfaisante, attendu qu'il n'y a pas de dépense considérable en perspective....."

Une des recommandations de Monseigneur Cloutier concerne le cimetière où les jeunes générations vont écouter les voix du passé, entendre les conseils d'outre-tombe. (1).

---

(1) Ecoutons en particulier la voix de Marie Toutout fille d'Antoine et d'Arthémise Turcotte.

Les enfants d'Antoine étaient:

Marie dont nous allons nous occuper.

Arline, jeune fille distinguée qui deviendra madame Bailly.

Bruno, Georgina, Philippe qui mourut jeune, une fillette infirme qui s'envola aussi vers le ciel encore adolescente.

Thomas et Léon qui devaient fournir une plus longue carrière.

Marie était la favorite du grand-père. De son côté, sa petite-fille lui témoignait tous les égards possibles. A dix-sept ans, Marie ne songeait qu'à se faire religieuse. Mais Dieu va lui demander une autre immolation: celle du désintéressement.

Louis Veuillot dans "l'Ecole du cœur" a écrit:

"Je veux être le buisson qui donne un peu d'ombre sur le chemin, la brise qui rafraîchit la plaine, la fleur perdue dans l'herbe, le chant d'oiseau qui réjouit le passant. Passant, mon frère, je t'aime et ne te demande rien. Prends l'ombre du buisson et la fraîcheur de la brise, et le parfum de la fleur et le chant de l'oi-

L'œuvre principale de l'administration de M. le curé Marchand fut la construction d'un nouveau presbytère. Comme toujours, il mena cette entreprise à bonne fin. Tout alla pour le mieux dans la plus belle des paroisses jusqu'au mois de septembre 1912. La santé du curé faiblissait, il voulait préparer dans le

---

seau. Dieu te les donne, prends, oublie, va et de ton bonheur ne rends grâce qu'à Dieu."

Ce programme, Mlle Toutant l'a vécu.

M. E. Z. Massicotte nous écrit à son sujet: "J'ai conservé de Mlle Toutant un souvenir inaltérable. Née à Champlain, elle fut employée à la librairie Rolland pendant trente ans. Elle est morte à Montréal le 26 mars 1911 âgée de 59 ans. Elle pensionnait chez les Sœurs de la Congrégation, rue St-Jean-Baptiste. Elle était invariablement vêtue d'un costume semi-religieux, consistant en une robe et une collerette noires. Très intelligente, bonne, soumise, minutieuse, active, elle fut une employée modèle. Ce qui la caractérisait surtout, c'était son esprit d'abnégation. Son salaire passait en bonnes œuvres. A ma connaissance, elle a fait instruire deux neveux dont l'un est médecin; elle subvenait aussi à l'entretien d'une nièce aveugle chez les Sœurs grises, à Nazareth. Il était impossible de voir Mlle Toutant sans être frappé de la pureté et de la tranquillité d'âme qui se reflétaient sur sa figure."

Ce témoignage qui est celui de tous ses contemporains honore sa mémoire.

Lors de son décès, les magasins de la librairie Rolland furent fermés pour permettre aux employés d'assister aux funérailles. M. Léon Rolland accompagna le corps de la défunte jusqu'à Champlain où eut lieu l'inhumation.

Puisse la charité humble et douce, franche et désintéressée de Mlle Toutant rendre nos cœurs plus alertes au service de Dieu!



M. le Chanoine Pierre Marchand

calme de la solitude les années éternelles. Elles venaient à grands pas. Soudainement, après une visite au Saint Sacrement, M. P. H. Marchand tomba foudroyé.

Sa carrière a été retracée par son frère, M. le notaire Eugène Marchand, à la demande de M. le curé Prosper Cloutier.

Nous lui cédons la plume après avoir ajouté quelques lignes concernant la famille.

Pierre Hyacinthe Marchand naquit le 20 mai 1841, à Batiscan, ou sur les confins de la paroisse de Champlain de parents canadiens français, descendants des Normands de vieille race et chrétiens de vieille foi. Son père, le capitaine Alexis, était l'homme le plus en vue de la paroisse, cultivateur laborieux, jouissant d'une honnête aisance, secourable aux miséreux, il était le bras droit des curés de Champlain et de Batiscan, en même temps qu'il prêtait aide et appui à l'autorité civile.

De sa mère, Pierre tenait aussi un bel héritage d'exemple et de souvenirs.

Henriette Bellisle était née à Deschambeault du mariage de Louis et de Scholastique Chavigny de la Chevrotière. Son frère Louis fut curé de Saint-François de Montmagny l'espace de trente-deux ans, puis curé de Saint-Edouard de Lotbinière pendant une douzaine d'années.

Pierre était le troisième enfant d'une famille qui devait en compter dix: Louis qui se noya à l'âge de quinze ans; il étudiait au collège de Nicolet et il désirait se faire prêtre. Pierre, Hubert, Eugène et Jacques, Julie, l'aînée qui demeura neuf ans chez son oncle à Lotbinière de 1866 à 1875 comme gouvernante; elle ne quitta ce poste que pour remplir les mêmes fonctions chez son frère. Emilie, Sœur Sainte-Flore de la Congrégation de Notre-Dame, Domitilde, Sœur Marie-Eugène de la Providence, Supérieure au couvent de Seattle. Anna, Madame Bouchard, décédée. Adèle, épouse du Dr Paquet, décédée.

La naissance de Pierre coïncida avec le jour de l'Ascension. La garde-malade étant sortie au moment où l'enfant faisait entendre ses premiers cris, remarqua que l'on sonnait le *sanctus*. En entrant, elle dit à la mère:

—Il faudra prendre bien soin de ce cher petit. Il sera prêtre. Il est né au son de la cloche du *sanctus*. La prédiction se réalisa. Il étudia au séminaire de Nicolet où il termina son cours en 1862. La même année, il entra au grand séminaire. Il fut ordonné prêtre par Monseigneur Cooke, le 24 septembre 1865 et immédiatement envoyé vicaire à Saint-Léon où il ne résida qu'un an; en 1866, il dut abandonner le ministère pour cause de santé. Dès qu'il fut rétabli, il passa quelque temps chez M. Dupuis, curé de Sainte-Anne de la Pérade dont il a conservé le meilleur souvenir. En 1871, il fut vicaire à Saint-Thomas de Pierreville; en 1875 curé de Saint-Narcisse; en 1886 nommé curé de Champlain, il y exerça le saint ministère jusqu'à l'automne de 1912. Il avait été nommé chanoine honoraire de la cathédrale des Trois-Rivières en 1899.

La vie de M. le curé Marchand se résume dans la pratique de ces deux belles vertus: humilité et charité.

La Providence ne lui avait pas dévolu ces grands talents d'éloquence ou autres dons extérieurs brillants qui certainement sont des qualités précieuses et que Dieu accorde à certains hommes pour pouvoir exercer avec plus de force et d'efficacité la carrière qu'ils doivent remplir, soit dans l'Eglise ou dans le monde; cependant ses instructions et ses sermons étaient toujours pleins d'onction et plaisaient par leur bon sens, le naturel et la manière pratique dont ils étaient dits; avait-il quelques abus, quelques vices à reprendre ou à flétrir, il le faisait toujours sans fracas, sans tonner de la voix ou par des mouvements impétueux, c'était par la raison, par l'appel à la réflexion de la part des coupables, et par les moyens de douceur et de conciliation. Rarement, il manquait son but, car je ne crois pas que M. le curé Marchand n'eût à gémir amèrement sur des vices, abus ou autres désordres dans la paroisse.

Sa meilleure prédication—et dans celle-là il excellait—c'était l'exemple. Et cette prédication n'est-elle pas aussi et même plus efficace que les grands discours et les envolées d'éloquence qui produisent l'admiration de l'auditoire pour l'orateur, mais ne convertissent guère le pécheur.

Loin de là à dire qu'il faut bannir l'éloquence de la chaire, ce serait absurde, mais cela tend à prouver que le prêtre éloquent ou non dont la mission divine est de sauver les âmes, peut y parvenir par des talents que Dieu lui a confiés quels qu'ils soient.

La vocation de M. Pierre Marchand à l'état ecclésiastique était évidente; et il s'y montra fidèle; il passa sa vie dans l'exercice du saint ministère de l'église à son presbytère et de son presbytère à l'église; dès l'aurore, il était au confessional et passait ensuite la journée à la dispotition de ses paroissiens. Il était d'une ponctualité qui restera légendaire. L'heure d'un office, d'une messe, d'une réunion était-elle arrivée qu'il laissait tout autre occupation, même la confession, pour faire sans retard le travail qu'il devait exécuter, sauf à continuer ensuite ce qu'il avait laissé auparavant.

Jamais il ne s'est mêlé plus que de besoin aux affaires temporelles de ses paroissiens, aussi ces derniers lui furent-ils reconnaissants de ce désintéressement dans les choses qui les regardaient plus spécialement.

Pendant tout le temps qu'il a été curé de Champlain, jamais il n'est survenu aucune discorde entre le pasteur et le troupau pour troubler tant soit peu la bonne harmonie; quant aux ingrats qui sont de tous les pays et de tous les climats, il les désarmait par sa douceur et sa charité.

Homme excellemment doué comme administrateur, il géra les affaires temporelles de l'église avec une économie et une prudence qui lui ont attiré la reconnaissance universelle de ses paroissiens.

Une digression pour entrer dans la vie plus intime du curé.

M. Pierre Marchand, comme il a été dit plus haut, était avant tout curé dévoué, mais il avait une passion dominante, passion irrésistible qui le tirait quelquefois de son presbytère pour une autre occupation que celle du bon pasteur qui est de courir après les brebis égarées. Le curé courait sus aux canards et autre gibier. Quand le printemps ou l'automne on commençait à voir se couvrir les battures de Champlain et de Gentilly de canards, outardes, sarcelles, becs-scies et autres, il n'y tenait plus; en un instant, fusil, gargousse et tout l'attirail de la chasse était enfoui dans la chaloupe, et il prenait le large. Après avoir passé une journée entière à courir le gibier, il revenait le soir, sa gibecière bien garnie. Il était adroit chasseur et habile tireur.

Un exploit accompli par M. le curé Marchand démontre qu'il n'était pas dépourvu de courage et que s'il était redoutable chasseur de la gent emplumée, il l'était aussi pour les gibiers de bagne.

Nous étions dans l'automne de 1907. Eveillé par un bruit insolite, vers les deux heures du matin, le curé n'hésite pas à supposer que c'était quelque cambrioleur qui venait faire une ronde nocturne chez lui. Il se lève, saisit le fusil qu'il tenait constamment dans sa chambre et se dirige à pas de loup vers l'endroit d'où venait le bruit. Il aperçut deux hommes qui achevaient de démolir la fenêtre; grâce à l'obscurité qui régnait dans la pièce, il n'avait pas été vu des bandits. Il s'avance vers eux sans être remarqué. Sur son passage, il heurte un siège. A ce bruit, les cambrioleurs se voyant découverts prirent la fuite, mais le curé se précipitant par l'ouverture de la fenêtre, vise un peu au juger, fait feu et le misérable qui se trouvait en arrière, reçut la charge de plomb dans le bas des reins, dans l'endroit où un organe vital ne peut être attaqué. Aux cris de douleur du malheureux, le curé constata qu'il avait touché juste. En effet, une couple d'heure après, on venait requérir son ministère pour un étranger qui endurait des souffrances atroces. A quatre arpents du presbytère, gisait le malfaiteur qui avoua tout.

Plus tard, il fut condamné par la justice à sept ans de bagne.

On trouva sur ce cambrioleur, divers objets de valeur qui furent reconnus à l'enquête comme ayant été volés dans deux presbytères, près de Québec, quelques jours auparavant.

Le curé a toujours dit en parlant de ce fait qu'il n'avait pas eu l'intention de tirer sur les voleurs, mais plutôt de leur donner un bon coup de crosse de fusil pour les étourdir si possible. Mais quand il les vit se sauver, il perdit contenance et tira sans miséricorde, visant cependant un peu bas pour éviter une blessure mortelle.

M. Pierre Marchand sentant le poids des années s'accumuler sur sa tête, demandait à l'évêque sa retraite depuis deux ou trois ans. Il donnait pour raison qu'il se faisait vieux, que plusieurs travaux et réparations à l'église et à la sacristie étaient d'urgence, qu'il serait préférable que son successeur les fit exécuter que devant en jouir, il les ferait faire à son goût. Mais Monseigneur Cloutier le supplia de rester à la tête de sa paroisse. Enfin en 1912, Sa Grandeur put accéder au désir de son vétéran dans le sacerdoce. Ce fut à regret.

M. le curé Marchand aurait désiré ne jamais laisser la paroisse. Il aimait tant tous ses habitants; ils étaient non seulement ses paroissiens mais ses amis sincères et dévoués. Champlain était pour ainsi dire son lieu natal mais une considération pleine de délicatesse lui fit abandonner l'intention de demeurer à Champlain, du moins pour un temps. Il présuma qu'il était préférable pour son successeur, M. Prosper Cloutier de le laisser faire la connaissance de ses nouveaux paroissiens, sonder leur partie faible, connaître leur mérite, en un mot s'acclimater avec eux. D'un autre côté, lui qui avait dirigé la paroisse pendant vingt-six ans, en restant, il était exposé voir ses anciens paroissiens lui continuer leur confiance, solliciter des conseils et des encouragements, conséquemment, il se serait trouvé deux aviseurs, en diverse matière, chose qui aurait pu produire des abus et aurait fatigué l'ancien

curé qui voulait, en laissant sa cure, abandonner toute responsabilité.

Nous dirons en passant que M. le curé Cloutier était loin de redouter un conflit. Il offrit à l'ancien curé le meilleur appartement de son presbytère, mais M. Marchand le remercia de ses offres généreuses et s'installa à l'hôpital Saint-Joseph, aux Trois-Rivières. Là, délivré de tous soucis et responsabilité, il consacrait son temps à la prière d'abord, puis à la visite des prêtres de l'évêché et du séminaire et de ses connaissances de la ville.

Malgré les distractions qu'il se donnait, il avait un bien détestable compagnon qui le suivait partout sans désarçonner jamais, c'était l'absence de la paroisse de Champlain, de son fleuve, de ses compagnons de chasse, de tous ses amis, jeunes et vieux, aussi avait-il décidé de revenir y passer au moins la belle saison, mais la mort le frappa le lundi soir, 7 juillet 1913, à la sortie d'une visite au Saint Sacrement.

Jeudi matin, dans le sanctuaire de la cathédrale, furent transportés les restes mortels du regretté défunt. Une foule nombreuse, prêtres et laïques, venue de tout le district, et particulièrement de Champlain et de Batiscan, envahissait la vaste église.

L'office divin fut chanté pr M. le chanoine Tel. Laflèche, curé de Sainte-Anne, assisté des abbés E. Brunelle et Ans. Trudel, anciens vicaires du vénérable curé.

Aux quatre coins du cercueil se trouvaient Mgr H. Baril, V. G. Mgr D. Gérin, les chanoines Moreau et Trahan.

Au chœur de l'orgue sous la direction de MM. Gauthier et Paradis, les chantres exécutèrent d'une voix puissante, la messe de Requiem.

Avant l'absoute, S. G. Monseigneur Cloutier fit l'éloge funèbre. Après une rapide esquisse biographique l'orateur s'appli-

qua à montrer quel fut le trait caractéristique de la vie du cher disparu. Ce fut en tout, une parfaite régularité; ce fut un homme d'ordre, un amant passionné de la sainte discipline qui mène à Dieu et fait vivre de Dieu et pour Dieu.

Cette parfaite régularité fit de l'abbé P. Marchand, un prêtre modèle, 1o dans sa vie privée journellement consacrée aux exercices pieux qui sont l'aliment de l'âme, à l'étude qui nourrit l'intelligence.

2o Prêtre modèle dans les soins du ministère; jour et nuit, il est à la disposition de ses ouailles.

3o Prêtre modèle dans l'administration de son bénéfice.

Cette parfaite régularité comporte d'incessants et durs sacrifices que M. le curé Marchand accepta toujours d'un cœur heureux. De cette façon, son exemple est une perpétuelle, forte et persuasive prédication. Il est bien ce que le Christ exige de ses ministres: qu'ils demeurent la lumière du monde et le sel de la terre.

Le dévoué pasteur se distingua encore par sa grande bonté de cœur et une prédilection marquée pour les pauvres et les institutions charitables; toutes ces bonnes œuvres se dérobant, par ailleurs, sous le voile d'une parfaite modestie. Quoique subite, la mort n'a pas dû le prendre à l'improviste, ses mérites l'avaient précédé là-haut.

En terminant, Monseigneur rendit un juste tribut d'hommage à Melle Julie Marchand, sœur du curé qui lui fut une aide dévouée.

L'absoute fut chantée par Monseigneur l'Evêque.

La dépouille mortelle fut transportée à Champlain et exposée dans l'église. Tout l'après-midi et même dans la nuit qui a précédé l'enterrement, les paroissiens vinrent en foule prier pour le repos de l'âme de leur ancien pasteur. Cette parade de la recon-

naissance est le plus beau titre que des enfants aimants, soumis et respectueux pouvaient offrir à leur dévoué Père dans l'ordre spirituel.

Le lendemain, au milieu d'un grand concours de prêtres du diocèse, de toute la paroisse de Champlain et des paroisses environnantes, avait lieu le service et l'inhumation du vénéré défunt dans la crypte de l'église. Le célébrant était M. le curé Cloutier, qui pouvait à peine maîtriser son émotion, car la mort soudaine de son prédécesseur et ami l'avait particulièrement ému. Il était assisté de MM. E. N. Lessard, curé de Saint-Louis de France, et Ans. Trudel, curé de Saint-Thomas de Caxton.

L'on remarquait dans le chœur MM. les abbés U. Marchand, chancelier, H. Trahan, chanoine, J. T. R. Laflèche, chanoine, curé de Sainte-Anne, J. A. Lesieur curé de Sainte-Geneviève, P. A. Bellemare, curé de Batiscan, J. N. Roy, curé de St-Thomas de Pierreville, J. E. Paquin, procureur de l'Evêché, A. Beauchesne, de Shelburn, Vermont, E. Brunelle, vicaire de Champlain, A. Comtois, du séminaire des Trois-Rivières, Avila Ferron, vicaire de Batiscan.

Monsieur le chanoine P. H. Marchand était dans la soixante-treizième année de son âge.

Chapitre XXXV

FETES EN L'HONNEUR DE MONSIEUR LE CHANOINE PROSPER CLOUTIER.—UNE GRANDE SEMAINE A CHAMPLAIN.

SOMMAIRE: MESSE SOLENNELLE.—SERMON PAR MONSIEUR LE CHANOINE UBALD MARCHAND.—ADRESSE LUE PAR MONSIEUR LE DEPUTE J. A. LABISSONNIERE.—REPONSE DE MONSIEUR LE CURE.—ALLOCUTION DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DES TROIS-RIVIERES.—MANIFESTATION DES JEUNES.—LE CONCERT.—UNE GRANDE SEMAINE A CHAMPLAIN.

M. Prosper Cloutier nommé curé de Champlain le 29 septembre 1912 est le frère de Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières. Le portrait de la famille qui compte cinq religieuses et trois prêtres avait été présenté à Sa Sainteté Léon XIII par Monseigneur Laflèche. Les ancêtres de la famille Cloutier venaient de Mortagne dans la Perche. Zacharie était menuisier et cultivateur; mais ses descendants furent tous cultivateurs. Jean, le père du curé, fut un des pionniers de Saint-Prosper.

M. le curé s'honore de son ascendance et il témoigne beaucoup de considération à la classe agricole à laquelle il donne tous les encouragements possibles.

Il n'y avait pas encore un an que M. Prosper Cloutier était curé de Champlain quand eurent lieu dans la paroisse de grandes démonstrations en son honneur, à l'occasion de sa nomination de chanoine honoraire du chapitre de la cathédrale des Trois-Rivières. C'était le 17 août 1913. Dès samedi matin les principales demeures du village s'étaient parées de leurs guirlandes et de leurs drapeaux; car le midi même, Sa Grandeur, Monseigneur Cloutier devait arriver, suivie de tout un nombreux contingent de prêtres spécialement invités à prendre part aux manifestations du lendemain.

La messe fut célébrée par le nouveau chanoine, accompagné de MM. les abbés Mélançon comme diacre et Brunelle comme sous-diacre. Le sermon fut donné par M. le chanoine Ubald Marchand, chancelier du diocèse. Nous en donnerons quelques extraits.

"Le prêtre est l'ambassadeur et le ministre de Dieu; il est le dispensateur de ses divins mystères. Mais il est aussi dans la milice chrétienne un chef de bataillons. Or, les deux devoirs principaux d'un chef sont de marcher à la tête des siens et de se dévouer pour eux. C'est ce que les saintes Ecritures expriment en ces deux mots: *Ante eas vadit et: Impendam et super impendar ipse pro animabus vestris.*

"Il marche en tête, parce qu'il est la lumière de sa paroisse. C'est au prêtre qu'il appartient de faire connaître la vérité sur Dieu, sa bonté infinie, sa justice inaltérable, sa sainteté et sa toute puissance qui remportera la victoire définitive sur les esprits méchants. C'est au prêtre qu'il appartient d'enseigner la vérité sur le monde, sa création, sa rédemption et sur le dernier jour qui sera enfin celui de la justice. C'est encore au prêtre qu'il appartient de faire connaître la vérité sur l'homme, sa chute originelle, ses combats, ses épreuves et sur le but suprême vers lequel il s'achemine chaque jour de sa vie.

"Voilà le trésor des vérités que le prêtre est appelé à faire connaître et que Notre-Seigneur est venu confirmer par ses paroles et ses prédications; qu'il a scellé par ses miracles et par sa mort.

"Ce trésor en effet ce n'est pas l'homme qui l'a découvert, qui l'a amassé par son travail et son industrie, car c'était au dessus de ses forces. Vraiment, y eût-il appliqué pendant des siècles toutes les ressources de son intelligence et de son génie, il y eût perdu sa peine. On a pourtant essayé et on essaye encore, aujourd'hui de pratiquer des brèches dans ce trésor, mais en vain. Il y a encore et il y aura sans doute jusqu'à la fin des temps des esprits rebelles à l'action de Dieu, comme il y a des yeux malades qui ne peuvent supporter la lumière du jour. Ceux-là, bien

loin de marcher dans la lumière, gravitent avec peine autour de la vérité sans jamais pouvoir l'atteindre et restent plongés dans les ténèbres et le désordre. Ce que l'un a échafaudé après les plus grands efforts est détruit par celui qui lui succède; ce que l'un affirme est mis en doute par un autre, puis nié par un troisième; chaque siècle, chaque pays, chaque école a son système. C'est l'histoire de la tour de Babel qui se répète. Les hommes qui veulent s'élever jusqu'au ciel sans le secours de Dieu n'aboutissent jamais qu'à la confusion.

"Ce trésor de la vérité que le prêtre a la charge d'enseigner, pour qu'il ne pût être altéré dans le cours des temps, a été déposé par Jésus-Christ lui-même dans l'arche sainte de son Eglise, dont il a dit que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle.

"Ce sont les prêtres qui doivent faire écho à la voix de Jésus-Christ. Le divin Sauveur qui a ensemencé le monde de sa parole vivante a suscité et suscite encore chaque jour des légions de semeurs et d'ouvriers qui se lèvent sur ses pas pour combattre l'erreur, délivrer les âmes et les pousser dans la lumière, dans la paix et la sécurité des enfants de Dieu.

"Les prêtres sont bien les gardes établis sur les murs de Jérusalem, gardes dont le prophète Isaïe a dit: "Tout le jour et toute la nuit, jusqu'à la fin, ils feront entendre leurs voix. Vous qui avez la pensée du Seigneur, ne vous taisez point, ne faites point silence, jusqu'à ce que Jérusalem soit affermie et qu'elle reçoive le tribut de toute la terre."

"Le prêtre marche en tête non-seulement par ses lumières, mais encore par ses vertus laborieusement acquises et solidement fondées. Il est le sel de la terre. Autant qu'il peut, il ennoblit sa vie par des reflets de perfections divines, par la reproduction, ou du moins, par une imitation fidèle du modèle le plus parfait qui ait jamais paru et jamais pu paraitre. *Sacerdos alter Christus*, le prêtre est un autre Jésus-Christ.

"Tous les jours, par ses sublimes fonctions, le prêtre est appelé à ressembler davantage à Notre-Seigneur qui est notre divin modèle. Entre le Cœur de Jésus et le cœur du prêtre, les communications ne sont jamais interrompues. Car le prêtre est l'homme de la prière; prière à l'office divin, prière au saint autel, dans l'administration des sacrements, prière pour les mille besoins des âmes dont il a la charge et dont il désire tant le salut, prière pour obtenir de Dieu qu'il l'éclaire, qu'il lui vienne en aide à chaque instant.

Enfin, le prêtre, c'est le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.

"Je donnerai tout et je me donnerai moi-même pour le salut de vos âmes".

Ces paroles caractérisent bien le prêtre continuateur de l'œuvre de Jésus Christ. Vous savez avec quelle délicatesse infinie, avec quelle ineffable tendresse le Divin Maitre traitait les âmes. Chaque page de l'Evangile est remplie des témoignages de sa bonté miséricordieuse.

"Si je ne me fais illusion, ce portrait du prêtre est bien aussi celui de votre curé. Partout où il a été, il a porté la lumière, il a marché en tête; il a été un homme d'œuvres et de dévouement. Vicaire, il a été sans cesse le coadjuteur fidèle de son curé dans le gouvernement des âmes. Curé, il a toujours été dévoué à son évêque, et s'est dépensé sans compter pour le bien des âmes qui lui étaient confiées. Les paroissiens de Saint-Etienne et de Saint-Narcisse sont là pour affirmer que je ne me trompe pas. Et vous-mêmes qui l'avez vu à l'œuvre, depuis qu'il est au milieu de vous, vous savez mieux que personne que mes avancés sont bien fondés.

"Aussi, lorsqu'il s'est agi de combler le vide opéré dans le chapitre par la mort du regretté monsieur Marchand qui a été ravi si promptement à notre affection et dont le souvenir nous est si cher, le chapitre a été heureux de proposer à Sa Grandeur le nom de votre bon curé. Ce choix, tombant sur celui qui avait déjà

été jugé digne d'occuper la cure de Champlain, en remplacement du cher disparu, ne pouvait pas ne pas être agréé. Il l'a été et a donné lieu à la fête tout intime de ce jour.

"Monsieur le curé, comme enfant de cette paroisse et comme membre du chapitre, c'est avec bonheur que je vous offre en ce jour mes plus cordiales félicitations et que je vous dis du fond du cœur: *Ad multos et faustissimos annos.* J'ajoute, comme je vous l'écrivais: le chapitre vous ouvre ses portes toutes grandes, vous êtes le bienvenu au milieu de nous.

"Pour vous, chers co-paroissiens, laissez-moi vous féliciter de l'heureuse idée que vous avez eue de célébrer par une fête paroissiale l'élévation de votre bon curé à la dignité de chanoine honoraire de la cathédrale des Trois-Rivières. Sans doute, il n'était pas besoin de la cérémonie de ce jour pour lui permettre d'être bien au fait des bons sentiments dont vos cœurs sont remplis. Ayant déjà appris à vous connaître, il sait que les sentiments qui vous animent sont les sentiments de fils dévoués envers leur père. Mais il ne peut lui être désagréable que dans cette circonstance, vous lui manifestiez ces sentiments avec un peu plus d'éclat. Pour moi, je suis heureux de me trouver dans vos rangs en compagnie de Sa Grandeur et de plusieurs confrères, pour m'associer à votre démonstration si sincère de piété filiale et d'attachement à votre digne pasteur. Et puissions-nous tous garder de la fête intime de ce jour un avant goût du bonheur du ciel".

La messe terminée, M. le député, J. A. Labissonnière s'avance dans le sanctuaire, accompagné du marguillier en charge, pour présenter, au nom de la paroisse à l'hôte de ces fêtes, l'adresse qui suit.

VÉNÉRÉ PASTEUR,

Un air de fête plane aujourd'hui sur la paroisse de Champlain. Ce temple a revêtu ses plus beaux ornements. Les drapeaux flottant partout annoncent un événement heureux. Vénéré pasteur,

c'est vous la cause de notre joie, c'est pour vous que sont déployées ces pompes religieuses. C'est votre élévation à la dignité de chanoine honoraire du chapitre de la cathédrale qui nous fait réunir en ce moment pour vous offrir nos félicitations et nos hommages en même temps que nos vœux de bonheur et de longue vie.

Nous le faisons avec d'autant plus de joie et d'empressement que c'est la première fois que l'occasion nous est donnée de vous exprimer publiquement notre reconnaissance. Nous aurions désiré, lors de votre arrivée dans cette paroisse, vous offrir nos hommages et vous souhaiter la plus cordiale bienvenue. Mais les circonstances ne l'ont pas permis.

Ainsi, vénéré pasteur, nous avons attendu avec impatience un moment favorable pour vous rendre ce devoir, et Dieu soit béni, il se présente aujourd'hui avec les circonstances les plus heureuses.

Nous avons donc, Vénéré Pasteur, à vous exprimer notre bonheur de vous voir exercer le ministère au milieu de nous et en même temps à nous féliciter pour la dignité dont Sa Grandeur Monseigneur nous honore en vous choisissant pour un de ses conseillers de confiance.

Oui, nous sommes contents de vous voir au milieu de nous. Le renom de vos vertus et de vos qualités à précédé votre arrivée dans la paroisse de Champlain. Vous n'étiez pas encore au milieu de nous, que déjà nos cœurs vous étaient gagnés. Quelques jours de votre présence ici ont suffi à nous confirmer dans la haute idée que nous avons de vos vertus sacerdotales.

Aussi rien d'étonnant de voir que l'autorité religieuse a jeté les yeux sur vous pour distribuer ses honneurs. C'est un couronnement à votre charité, à votre zèle infatigable, au dévouement sans bornes que vous avez toujours montré depuis que vous exercez le ministère sacerdotal.

On dit que le prêtre doit-être l'homme de Dieu et l'homme

du peuple. Ces deux qualités se rencontrent parfaitement en vous. Vous êtes vraiment l'homme de Dieu puisque vous nous le faites si bien connaître par l'éloquence sacrée de vos prédications. Vous êtes l'homme de Dieu en nous le faisant aimer et servir par vos exhortations et vos exemples et en nous le faisant si bien glorifier par la magnificence des cérémonies religieuses. Vous êtes l'homme de Dieu, puisque vous êtes toujours à votre poste pour revendiquer les droits du Très-Haut quand ils sont méconnus. Vous êtes enfin l'homme de Dieu dans votre zèle ardent à extirper le blasphème, l'intempérance et les vices de toutes sortes.

Vous êtes aussi l'homme du peuple puisque vous prenez si bien ses intérêts spirituels et matériels. A ceux qui souffrent vous êtes un ami, un consolateur; vous les visitez et vos paroles bienfaisantes versent sur leurs douleurs un baume divin qui console et fortifie. Vous êtes l'homme du peuple, puisque vous nous avez assistés dans les calamités qui sont venues fondre sur nous. Dans la maladie contagieuse qui est venue nous éprouver, vous avez arrêté le bras de la colère divine. Dans un fléau qui menaçait de détruire nos forêts et nos campagnes, vous nous avez donné l'exemple de la supplication pour obtenir du Tout-Puissant, pardon et miséricorde. Vous êtes l'homme du peuple, puisque vous vous associez à tous nos malheurs en prodiguant partout les encouragements et les conseils qui mènent sûrement au succès de nos entreprises. Mais vous vous êtes surtout montré l'homme du peuple lorsque vous avez fait refleurir les œuvres sociales destinées à procurer le bien dans tous les rangs de la société. Le prêtre, pour répondre aux besoins du temps doit être un prêtre d'action sociale. Cette qualité paraît en vous Vénéré Pasteur, avec beaucoup d'éclat puisque l'on vous reconnaît aujourd'hui comme le promoteur et le fondateur des œuvres sociales de la paroisse de Champlain. Il suffit de nommer la Caisse populaire, le Cercle d'étude des jeunes gens et tant d'autres associations bienfaisantes qui ont déjà produit les meilleurs résultats.

Aussi, vénéré Pasteur, en présence de toutes ces hautes qualités qui vous honorent, les paroissiens de Champlain, vos enfants,

sont heureux de vous exprimer leur reconnaissance et de vous témoigner leur attachement et leur amour filial.

Que votre carrière, au milieu de nous, soit longue et heureuse, c'est le dernier vœu de nos cœurs.

Maintenant Monseigneur, nous avons aussi un devoir bien doux à remplir à votre égard. C'est de vous offrir nos plus sincères remerciements pour la bonté que vous avez eue, de venir rehausser par votre honorable présence l'éclat de cette fête et d'avoir voulu honorer notre vénéré Pasteur d'une dignité qui nous honore également. Quand un soldat voit son commandant élevé en grade, il est content. De même quand un chrétien voit l'Eglise élever son Pasteur, il se sent lui-même élevé.

Nous remercions également l'orateur sacré du jour qui, tout en mettant en relief les brillantes qualités dont notre digne Pasteur est doué, nous a donné une si haute idée de la vie sacerdotale.

Un merci cordial aussi à tous les autres membres du clergé qui ont bien voulu prendre part à cette fête intime et religieuse.

Les paroissiens de Champlain.

Cette adresse présentée, M. le chanoine Cloutier se lève tout ému. Et dans un discours reflétant la bonté, le dévouement et l'amour des âmes, il remercie cordialement ses paroissiens des marques de reconnaissance et de sincère considération qu'ils lui témoignent en ce beau jour, leur promet la réciproque, c'est-à-dire un zèle sans bornes et une générosité inouïe pour tout ce qui les concerne; et fait rejaillir sur eux tous les honneurs dont Sa Grandeur l'a comblé en le décorant du titre de chanoine.

Monseigneur Cloutier qui avait bien voulu présider cette fête paroissiale, prend la parole à la demande de M. le curé. Après avoir à son tour, félicité l'heureux dignitaire et les bons paroissiens

de Champlain qui savent si bien témoigner leur reconnaissance, il s'applique à commenter la constitution d'un diocèse.

Cette grandiose cérémonie parachevée, chacun retourne à son foyer, emportant un profond souvenir de cette manifestation publique, et attendant avec hâte l'exécution du grand concert préparé aux mêmes fins.

Cependant, avant ce concert, il y eut une autre manifestation: celle des jeunes. Il est impossible de rapporter ici la profonde impression que laissa dans toutes les âmes cet acte de considération et de reconnaissanc de la part de la jeunesse tant ouvrière qu'écolière. Il faisait plaisir à voir tous ces fiers jeunes gens réunis autour de lur zélé président pour présenter à leur pasteur l'hommage de leur reconnaissance et de leur amour. Et encore il faisait plaisir à voir avec quelle générosité ils s'étaient imposé quelques sacrifices pécuniers à l'effet de présenter au héros de leur fête, comme signe extérieur des sentiments de leurs cœurs, un magnifique cadeau. Ah! la jeunesse de Champlain vient d'accomplir un grand geste; et ce geste reste vivace dans l'âme de tous ceux qui en ont été les heureux témoins, et prouve hautement l'inopportunité, pour elle, du reproche du poète:

Prêtez-moi vos vingt ans,
Si vous n'en faites rien.

Voici l'adresse présentée par M. H. Bailly, président du cercle des jeunes gens.

Monsieur le Curé,

Votre élévation à la dignité de chanoine de la cathédrale des Trois-Rivieres est une grande source de joie pour vos fidèles et dévoués paroissiens. Tous vous en ont donné une preuve palpable par la magnifique adresse et le riche cadeau qu'on vous a présentés ce matin, à l'issue de la cérémonie grandiose préparée en votre honneur.

Mais de tous ces cœurs qui se réjouissent aujourd'hui et de ces âmes qui jubilent, il en est qui battent cependant plus fort que les autres et qui sont remués plus profondément.

Et ces cœurs tressaillent d'une allégresse à la fois plus éclatante et plus légitime; et ces âmes, rendent gloire à Dieu d'abord, puis félicitent Monseigneur notre évêque, de l'heureux choix qu'il a fait en vous désignant comme le digne successeur de feu M. le curé Marchand, de sainte et vénérée mémoire, comme chanoine honoraire du chapitre de ce diocèse. Je suis au comble du bonheur de vous les présenter: ce sont les cœurs et les âmes de cette jeunesse qui porte haut l'étendard du bien et de l'honneur; de votre jeunesse comme vous vous plaisez à la désigner.

Oui, M. le curé, plus que quiconque nous avons sujet de nous réjouir de votre décoration du titre de chanoine. Car n'est-il pas tout à fait légitime que la jeunesse vous rende un hommage plus sincère et plus grand, elle qui a été et qui est encore l'objet de votre plus grand souci?

Oh! nul ne sait mieux que nous votre dévouement pour les jeunes! Nul ne sait mieux que nous ce que vous avez fait pour donner à la jeunesse un idéal sublime à poursuivre et un nouveau point d'orientation pour la conduire dans les sentiers du bien et de l'honneur!

"Champlain", a dit un ami des jeunes, "est un foyer d'œuvres magnifiques". Cependant à venir à l'automne dernier il y manquait quelque chose. L'assurance du lendemain. La semence avait jusque-là rapporté une généreuse récolte. Mais que serait la moisson nouvelle?

Alors comprenant que la jeunesse avait besoin plus que jamais de s'organiser; comprenant l'importance de jeter les fondements d'une association pour réunir dans une commune pensée tous ces cœurs vaillants et fiers, qui n'attendaient plus, pour prendre leur

osition sociale, qu'un cri de ralliement, sans tarder, vous nous avez donné la plus large part de votre attention.

Un appel vibrant se fait entendre du haut de la chaire; et brandissant le drapeau de l'A. C. J. C., vous êtes accouru au devant de vos jeunes gens pour les abriter sous cet étendard renfermant dans ses plis l'amour de la Religion et de la Patrie.

A ce geste éclatant de la part de notre dévoué pasteur, nos jeunes cœurs bondissent et, touchés des services que l'Eglise et notre pays attendent de nous, nous répondons généreusement à cette requête, et voilà que déjà nous étions organisés, que déjà nous saluions la naissance du Cercle Cloutier.

Le Cercle Cloutier était fondé.—Mais depuis cette heure solennelle où nous sommes apparus comme quelque chose digne d'une attention spéciale, qu'avons-nous fait ?

Ah! il serait trop long de rapporter ce soir tout ce que nous avons à notre crédit.

Nous n'avons qu'une année d'existence il est vrai, mais déjà nous avons à enrégistrer dans les annales de notre histoire de grandes choses qui rediront hautement et le dévouement de notre curé et la générosité de nos cœurs.

Rappelons-nous seulement ce magnifique banquet qui marque à la fois le couronnement d'une saison de joyeux amusements et l'aurore d'une grande réaction dans les rangs de notre jeunesse; et cette réception grandiose que le cercle sût faire aux vaillants chevaliers de l'A. C. J. C., le premier juillet dernier. Oui, ils furent grandioses, sublimes mêmes, ces deux événements ? Mais à qui en revient la plus large part de mérite sinon à vous, dévoué pasteur ? A vous tout le mérite d'avoir procuré à notre belle paroisse l'occasion de se signaler et d'étendre bien loin sa renommée. A vous tout le mérite d'avoir attiré sur nous les regards bienveil-

lants de l'élite de cette vaste association qui déjà étend ses ramifications d'un bout à l'autre du pays.

Eh bien! après avoir travaillé ainsi à procurer tant d'honneurs à votre paroisse, n'est-il pas juste qu'on vous honore à votre tour?

Oui, M. le curé, tous les hommages que nous vous rendons vous sont bien mérités.

Et c'est avec la plus grande sincérité que nous vous présentons nos félicitations, que nous formulons les vœux les plus ardents de santé et de bonheur et que nous vous prions d'accepter, comme gage de notre reconnaissance, ce modeste cadeau.

Les membres du Cercle Cloutier, de Champlain

A la suite de cette adresse et de la réponse de M. le curé, qu'il est inutile de rapporter ici, car tous, tant que nous sommes, nous connaissons le dévouement et l'amour que le prêtre porte à la jeunesse, on procède à l'exécution du chant et de la musique au programme de notre concert.

Nous ne pouvons tarir d'éloges à l'endroit des jeunes artistes qui ont prêté leur concours.

Les applaudissements et les rappels réitérés de l'auditoire prouvent bien haut leur réel talent; et comme l'a fait remarquer, dans son discours de remerciements, M. le secrétaire du comité d'organisation des fêtes de ce jour, leur succès fut complet.

D'ailleurs ces jeunes artistes ne furent pas invités à contribuer, qui de leur voix, qui de leur art musical, à rehausser l'éclat de ces fêtes sans qu'on sût à qui l'on s'adressait. MM. Béland et Quesnel étaient connus de renommée; qui n'avait pas entendu parler de l'opéra de "Joseph" joué avec si grand succès au séminaire des Trois-Rivières?

Mesdemoiselles Marie Bailly, Elmira Marchand, Anna Beaudoin et M. P. A. Marchand, n'étaient pas étrangers à la scène de Champlain.

Quant à Melle Maria Chaffers, tout inconnue qu'elle était, elle n'a pas fait que remplir son rôle de violoniste, elle s'est révélée artiste de mérite et par conséquent n'a pas trompé ceux qui ont sollicité son gracieux concours.

Donc le concert donné en l'honneur de M. le curé P. Cloutier, à l'occasion de sa nomination de chanoine honoraire du Chapitre de la cathédrale des Trois-Rivières est digne de celui qui en était l'objet, et de l'auditoire choisi qui y a pris part et de ceux qui se sont dévoués à son organisation.

Un remerciement des plus sincères aux demoiselles et messieurs qui y ont pris part.

Jugeons de son succès par le programme lui-même:

PROGRAMME

Entrée—Duo de piano—Melles E. Marchand et A. Beaudoin.

Les deux grenadiers—Chant de Pâques—M. J. Quesnel.

Solo de Violoncelle——Sérénade badine——P. A. Marchand

Tarentelle, par Dubois ——Melle Marie Bailly.

Solo de piano, la castagnette——E. Marchand.

Air de Joseph, Hosanna gloire à Dieu——M. A. Béland.

Duo de Violon et Violoncelles—Melle M. Chaffers et M. Marchand

Noel d'Irlande, O. Carillon——M. J. Quesnel.

Solo de Piano, Polka de la Reine————Melle A. Beaudoin.

Colette, par Chaminade————Melle M. Bailly.

Solo de Violon, Sourire d'Avril — Mlle M. Chaffers.

Romance de Joseph ————M. A. Béland.

O Canada, terre de nos aïeux————Chœur.

Discours de remerciements.

Le concert terminé, tandis que les derniers échos des applaudissements lancés à l'adresse des artistes se perdaient au loin dans le silence du soir, on se dirigea sur la place de l'église où devait avoir lieu un splendide feu d'artifice, digne couronnement de cette journée de bonheur.

En effet le feu d'artifice fut très bien réussi, et Monseigneur lui-même montra son étonnement à l'égard de ce succès.

En somme, ce dimanche, 17 août 1913 fera époque et dans la vie de chacun des paroissiens de Champlain et dans les annales de l'histoire de la paroisse.

Ce fut une journée mémorable et Dieu lui-même doit être fier de Champlain, car en honorant son prêtre, c'est lui-même que cette paroisse honore.

Monsieur le chanoine Cloutier aime à donner aux cérémonies du culte toute la dignité possible. De plus, il rehausse par de belles démonstrations les fêtes paroissiales; aussi les fêtes grandioses n'ont-elles pas manqué à la paroisse depuis son arrivée. Les citer toutes est une impossiblité; arrêtons-nous à celles que l'on a nommées avec raison, "Une grand semaine". Elles ont été décrites par un écrivain de marque dont les armes sont bien four-

bies, et publiées dans "Le Bien Public", édition du 12 février 1914.

A CHAMPLAIN

Une grande semaine

La paroisse de Champlain vient de vivre une semaine qui marquera dans son histoire. A l'appel de son pasteur, elle a suspendu le cours de sa vie ordinaire pour se renouveler dans la halte salutaire d'une superbe retraite.

Pendant huit jours, la population entière a mis à suivre les exercices un entrain, une générosité admirables. Aussi bien, de quels bienfaits la bonté de Dieu n'a-t-elle pas comblé ses fidèles enfants de Champlain! Il faudrait pour s'en rendre compte, pouvoir pénétrer à l'intérieur des consciences, sonder les plaies guéries, les cœurs fortifiés, les esprits éclairés, les âmes relevées et orientées vers le bien. On peut toutefois se faire une idée de ce travail de rénovation intérieure par les consolants spectacles qui l'ont manifesté à l'extérieur.

Dévotion à la Sainte Eucharistie qui amène chaque jour une foule de huit cents personnes à la sainte Table. Esprit de foi et de sacrifice qui porte cent six hommes et cent soixante femmes à revêtir l'habit de pénitence des Tertiaires.

Victoire de la tempérance dans cette levée en masse des hommes et des jeunes gens qui, à la face de l'autel et la Croix noire en main, promettent d'être sobres et de combattre le fleau de la boisson.

Conquête définitive de la paroisse à la Tempérance par ce règlement de prohibition qui est voté d'emblée, sans un seul opposant, à la fin de la retraite.

Les prédicateurs de la retraite de Champlain étaient les RR.

PP. Mathieu et Joachim. La parole simple, forte, apostolique des bons missionnaires a produit une impression profonde et qui sera durable. Il faut renoncer à reproduire même un sommaire de ces précieux enseignements. Nous voulons au moins noter quelques sujets:

L'éducation des enfants.—Fausse éducation donnée de nos jours, éducation molle où il n'y a plus de place pour l'obéissance et le sacrifice. Conséquence: le caractère des enfants est sans force, leur cœur sans vertu. On ne fait pas un vrai chrétien sans lui donner un caractère bien trempé, un cœur pétri de religion et d'amour de Dieu, une âme capable de souffrir et de se dévouer. Puissance souveraine de l'exemple des parents, nécessité de la surveillance assidue depuis le bas âge jusqu'à la jeunesse pour la préservation de la vertu des enfants.

Tempérance. Nous savions que la boisson fait beaucoup de mal, mais jamais nous n'avions compris à ce point la profondeur et l'étendue de ses ravages.

Quelle cause de ruines pour l'individu, la famille, la société! Quelle source empoisonnée de misères morales, de honte et de souffrance, d'immoralité et de perdition! Que la Croix du Christ règne désormais sur notre paroisse et dans tous nos foyers, et qu'elle chasse à tout jamais de chez nous le démon de la boisson!

La bonne Presse. C'est le sermon qui a le plus frappé les esprits.

Coup d'œil rapide sur ce que l'Eglise, l'apôtre, le prêtre, ayant dans la bouche les paroles de vie et dans la main la lumière qui dissipe les ténèbres, a fait pour le bonheur de la société, dès les premiers siècles de l'Eglise. Tous les peuples arrachés au paganisme et à la servitude recouvrent leur autonomie, leur liberté et marchent à la lumière du Christ vers la prospérité, la grandeur et la gloire.

Heureux et prospères tous ces peuples tant que fidèles à la Vérité, au Christ, à l'Eglise, au prêtre; chatiés ces mêmes peuples, écrasés, dès qu'ils tournent le dos au Christ, que la voix de l'Eglise, la parole du prêtre ne sont plus écoutées.

La France surtout, qui a donné pendant tant de siècles de fidélité, le plus magnifique exemple de prospérité et de grandeur, la malheureuse France est écrasée dans le sang et la boue du moment qu'elle n'entend plus la voix de ses pasteurs.

La France s'est donné d'autres maîtres: les juifs et les francs-maçons, deux chancres affreux, qui lui arrachent le meilleur de sa vie.

Notre pays marche rapidement vers les mêmes malheurs.

Le peuple canadien, qui doit au prêtre tout ce qu'il a de plus sacré: sa religion, sa langue et ses libertés, n'est plus reconnaissable. Le prêtre, l'évêque même, n'est plus pour lui l'autorité digne de toute confiance et de tout respect.

Les esprits sont travaillés, et ce travail se fait, tantôt dans l'ombre, tantôt dans la lumière, dans les conversations, les discours, les écrits, les journaux surtout, dont un bon nombre qui valent moins que rien ou sont franchement pervers arrachent sournoisement le peuple au prêtre en semant la défiance et le doute.

Le pape, alarmé du terrible danger qui nous menace, nous supplie de prendre le seul remède efficace: *la bonne presse, la presse indépendante des partis, la presse catholique.*

Il nous montre le journal catholique comme un besoin plus pressant que celui de bâtir des églises et des écoles.

C'est un devoir et un devoir sacré d'ouvrir les yeux, de comprendre et d'agir.

Le pape a parlé, le salut est là!

Malheur au peuple canadien s'il a déjà l'esprit trop perverti pour entendre, comprendre et obéir à la voix du chef de l'Eglise et à la voix de ses évêques et de ses prêtres.

Le dernier jour

C'est dimanche. La retraite va finir. L'église est trop petite pour contenir la foule qui se presse au dernier exercice. Les hommes vont prendre la Croix de Tempérance. Ils s'ébranlent en rangs pressés au chant du cantique:

Tempérance, Tempérance,
Sois l'espérance
Et l'appui de nos cœurs.

Ils ont envahi le sanctuaire et chantent toujours. Tout à coup le silence se fait. Le Père prédicateur leur rappelle le sens de la démarche qu'ils font, la solennité de l'engagement qu'ils vont prendre. Et maintenant, leur dit-il, promettez-vous à Dieu de respecter sa Croix, de garder votre parole, d'être sobres et de combattre l'intempérance? Les bras se lèvent, les croix s'agitent au-dessus des têtes, toutes les voix se fondent dans une affirmation qui retentit comme un tonnerre: je le promets!

Mgr l'Evêque est là. Il a daigné apporter à ses enfants de Champlain le bonheur de sa présence. Il se lève pour les féliciter, leur dire sa joie et les encourager. Sa voix vibre d'émotion, sa parole est forte et empoignante. C'est en des moments comme celui-ci, dit-il, que l'on sent comme la terre est vile, comme la vie est peu de chose, et comme il est vrai que nous sommes faits pour le ciel. Là est notre patrie. Ici nous passons, pour souffrir et combattre contre de nombreux ennemis. Vous venez d'en terrasser un qui nous fait bien du mal: l'intempérance. Soyez fidèles, continuez la lutte par l'exemple, par l'action, par les œuvres. L'une des œuvres que je vous recommande est celle de la presse, du bon journal. Je vous répète ce que veut le Pape, que les catholiques lisent et encouragent des journaux catholiques. Nous

avons notre journal catholique: *Le Bien Public.* C'est pour vous, pour vos âmes, pour la sauvegarde de votre foi..

Vos ennemis se liguent pour vous arracher votre foi, liguez-vous pour la défendre. Ecoutez la voix de l'Eglise, de votre évêque, de vos pasteurs. Ils vous indiquent le chemin du devoir et du salut. A vous d'y marcher. L'obéissance est pour vous le gage de la victoire.

La bénédiction du Saint-Sacrement termine la cérémonie. Les hommes sont toujours dans le sanctuaire. Ils chantent de toute leur âme des paroles de foi et d'amour au Christ qui les regarde par l'œil d'or de l'ostensoir. Et quand Dieu les a bénis, leurs voix mâles et vibrantes s'élèvent de nouveau pour faire monter vers Lui les accents de la louange et de la réparation: Dieu soit béni! Béni soit son saint nom! Béni soit Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme!

La Conclusion

Le lendemain, les hommes de Champlain, après avoir communié, sortent de l'église pour se rendre au bureau de votation. Ils vont donner le coup de mort au démon de l'intempérance en établissant chez eux un règlement de prohibition. En deux heures, 151 citoyens enregistrent leur vote pour la prohibition; pas un seul ne vote contre.

Le diable en bouteille est exilé à l'unanimité!

Bravo Champlain! Merci pour ce beau geste et pour ce grand exemple!

Après une pareille semaine et de tels événements, on sent le besoin de crier un grand merci à Dieu. Car c'est lui qui fait que les humbles semences des hommes produisent de si consolantes moissons. C'est lui qui, déversant à larges flots les eaux purifiantes de sa grâce, lave les âmes de leurs souillures et les rend si bel-

les en leur parure divine, que la terre qu'elles habitent semble être un coin du ciel. Oh! la belle chose qu'une paroisse chrétienne où tous les cœurs sont unis dans la grâce et la paix de Dieu!

E. C.

(*Le Bien Public*, le jeudi 12 février 1914)



MONUMENT DU SACRÉ-CŒUR

Chapitre XXXVI

INTRONISATION DU SACRE-COEUR.—ORDINATIONS SACERDOTALES.

SOMMAIRE:—FETES MEMORABLES DU 22 SEPTEMBRE 1918.—ORDINATION DE MM. LES ABBES DONAT CLOUTIER, GEORGES CARON ET EDDY HAMELIN.—SERMON PAR LE R. P. GILLES MARCHAND O. M. I.—LE MONUMENT.—SERMON PAR LE R. P. PINTAL, REDEMPTORISTE.—ALLOCUTION ET BENEDICTION PAR MONSEIGNUER CLOUTIER, EVEQUE DES TROIS-RIVIERES.—CONSECRATION DE LA PAROISSE DE LA MUNICIPALITE, DES NAVIGATEURS ET DES ELEVES DES ECOLES AU SACRE-COEUR'—PROMESSES ATTACHEES A LA CONSECRATION AU SACRE-COEUR DE JESUS.

"Paroisse de Champlain, réjouis-toi, tes enfants sont venus vers toi, ils sont venus nombreux; ils sont venus de près et de loin."

La cause de cette allégresse générale est qu'en ce dimanche du 22 septembre 1918, deux fêtes mémorables s'inscrivent au livre d'or des annales de la paroisse: l'ordination sacerdotale de trois abbés et l'intronisation du Sacré Cœur. La foule des visiteurs qui se pressent sur les routes, les maisons pavoisées, l'arrivée de monseigneur Cloutier accompagné des principaux dignitaires de l'évêché et d'un nombreux clergé, le carillon des cloches qui renvoie des Laurentides au fleuve son écho sonore, tout proclame que les âmes vibrent à l'unisson. Toutefois, la nature a mis une note triste dans ce premier jour d'automne. Le vent souffle fort et détache des arbres les feuilles jaunies qui jonchent le sol. Mais à l'intérieur de l'église on n'entend que la douce harmonie des orgues et des chants sacrés qui élèvent les cœurs vers Dieu.

A la messe de neuf heures, l'ordre de la prêtrise fut conféré à MM. les abbés Donat Cloutier, Georges Caron et Eddy Hamelin.

Les cérémonies se déroulèrent avec leur majestueuse grandeur et quand le R. Père Gilles Marchand monta en chaire, l'auditoire déjà pieusement impressionné écouta attentivement l'orateur sacré.

Lisons ce mémorial du jour.

Sicut tu me misisti in mundum et ego misi eos in mundum.

De même que vous m'avez envoyé dans le monde ainsi je les ai envoyés.

S. Jean, XVII. 18.

Monseigneur, mes Frères,

C'est par ces paroles que Jésus terminait sa prière sacerdotale. L'heure tant désirée du sacrifice était arrivée. Dans quelques instants sur le Calvaire, il allait par sa mort réparer l'outrage que l'humanité avait fait à son Créateur, puis c'en sera fini de son pèlerinage sur la terre. Cependant l'œuvre de la Rédemption était loin d'être achevée. Sans doute, la Bonne Nouvelle était annoncée; mais elle n'avait guère franchi les confins de la Galilée. L'Eglise avait pris naissance dans le Cœur de Jésus, mais elle n'était pas encore devenue la lumière du monde, elle n'avait pas réuni dans son sein toutes les nations de la terre. Aussi bien à ce moment suprême des adieux Jésus se choisit des continuateurs et les investit d'une mission semblable à la sienne.

"Père saint, s'écrie-t-il dans son ardente prière, je vous ai glorifié, l'œuvre que vous m'avez confiée, je l'ai achevée, les disciples que vous m'avez donnés, gardez-les dans votre amour, sanctifiez-les dans la vérité et de même que vous m'avez envoyé dans le monde, ainsi, je les envoie moi-même" (S. Jean XVII). Qu'ils aillent porter à toutes les nations la nouvelle du salut; qu'ils aillent répandre la vérité et dissiper les ténèbres dont le démon enveloppe le monde; qu'ils aillent annoncer votre amour et l'allumer dans

tous les cœurs. "et voici que je serai avec eux jusqu'à la fin des temps." (S. Math. XXVIII, 20).

C'est parce qu'ils ont entendu ces paroles du Maître que des phalanges de prêtres et de missionnaires se sont levés, ont pris rang à la suite des étendards du Christ, et son amour au cœur, son évangile sur les lèvres, sont allés faire entendre son nom aux quatre coins de la terre. C'est encore par la vertu de ces paroles, qu'il y a un instant, dans ce sanctuaire, on confiait à de jeunes lévites une mission divine en les revêtant du sacerdoce. Renouvelant le geste du divin Maître, le Prélat consécrateur les envole à travers le monde, comme d'autres apôtres, faire l'œuvre de Dieu, continuer la mission du Rédempteur.

Quelle est donc cette œuvre que le prêtre doit poursuivre sur la terre, et comment en s'en acquittant peut-il être appelé le continuateur de Jésus-Christ? Voilà la double question que vous vous posez aujourd'hui, voilà le double mystère que signifient les rites sacrés dont nous sommes témoins et qu'il nous faut méditer en ce moment.

Prions le Cœur de Jésus de nous en donner une juste intelligence et de remplir nos âmes de l'amour dont son sacerdoce est le principe. Que la Vierge Marie, associée du Grand Prêtre de la loi nouvelle nous dévoile les grandeurs du sacerdoce et nous montre dans les nouveaux élus la continuation et l'image de son divin Fils.

I

La mission de Notre-Seigneur Jésus-Chrsit sur la terre peut se résumer ainsi: Il est venu rendre à son Père la Religion que l'humanité était impuissante à lui rendre, il est venu se substituer, par son sacrifice surtout, aux oblations imparfaites de l'ancienne loi.

L'homme, mes Frères, est un être naturellement religieux. Il y a dans sa nature une lumière divine qui le porte d'instinct au

delà du temps et de l'espace vers son Créateur, il y a dans son âme une soif d'amour qu'aucune créature ne peut étancher et qui ne trouve de repos qu'en Dieu, le souverain bien. Cette religion il ne peut la contenir en lui-même, il faut qu'elle déborde de son cœur, qu'elle se manifeste à l'extérieur, et parmi toutes les manifestations, il en est une plus expressive que toutes les autres, qui les résume toutes et à laquelle toutes les autres se rapportent, c'est le sacrifice.

Choisir d'entre les biens de la terre ce qu'il y a de plus pur et de plus précieux, conduire la victime à l'autel pour y être immolée, s'unir à cette victime, s'imprégner des sentiments de dépendance et d'anéantissement que signifie l'immolation, c'est du même coup reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toute créature, satisfaire aux exigences de sa justice le remercier de ses bienfaits et le prier de s'intéresser sans cesse à notre indigence, c'est en un mot lui rendre la religion qu'exigent ses divines perfections, aussi bien a-t-on reconnu partout le sacrifice comme l'acte capital du culte. Adam à peine sorti des mains de son Créateur lui offre un sacrifice; aussitôt délivré du déluge, Noé dresse un autel pour l'immolation des victimes, et la loi de Moïse est pleine des prescriptions divines concernant les sacrifices. Là même où la voix de Dieu ne s'est fait entendre autrement que par ces aspirations intimes si profondément gravées dans la nature humaine, chez les peuples infidèles, au milieu de la barbarie, on a recours au sacrifice pour apaiser ou se rendre propices les divinités que l'on adore.

Mais ces sacrifices idolatriques, Dieu les eut toujours en horreur, ceux du peuple juif même, n'ont jamais pu lui rendre un honneur proportionné à son excellence. Il ne les accueillit que comme des figures destinées à maintenir dans le monde, la foi au grand et unique sacrifice de l'alliance nouvelle. C'est le Christ lui-même qui nous l'apprend par la voix du psaume six. "*Sacrificium et oblationem noluisti*" (Psaume 39). Vous n'avez plus voulu de ces sacrifices, de ces oblations imparfaites, "*holocaustum et pro peccato non postulasti*". (Ps 39.) L'holocauste même s'est trouvé insuffisant à vos yeux devant la grandeur du péché "*Tunc ecce venio.*" (Ps 39) Voilà que je viens, moi, votre Fils, votre égal en

dignité, voilà que je viens revêtu de la nature complète, je viens vous offrir ce sacrifice qu'ont annoncé les prophètes et qui doit enfin réjouir vos regards et apaiser votre colère.

Il vint en effet, mes Frères, et dès son entrée dans le monde, il soupira vers l'heure de l'immolation, et quand elle fut venue, malgré les terreurs de la nature, il accepta avec amour le calice de la passion, "*ad hoc veni*", c'est pour cela que je suis venu, pour mettre sur l'autel une hostie digne de votre sainteté. Mais pour l'immolation de cette victime incomparable il fallait un prêtre muni d'un pouvoir tout divin, et le Christ fut sacré prêtre, il le fut de toute éternité, par un serment solennel: "*Juravit Dominus tu es sacerdos in æternum.*" (Ps 110).

Il vint donc unissant dans la même personne le pontife et l'hostie du sacrifice. Pendant trente-trois ans, il gravit péniblement les pentes du calvaire et quand il fut parvenu au sommet, dans un holocauste sublime il s'offrit à son Père.

Ah! mes Frères que tout est grand dans ce spectacle. La victime qui expire sous les tortures du crucifiement, c'est un Dieu; et l'acte sacrificateur, c'est un acte d'amour infini que seul un Dieu pouvait accomplir. Oh! l'heure bénie. Quand sur le Golgotha retentit le cri suprême de l'amour épuisé "*Consummatum est.*" (S. Jean XIX) Quand l'âme de Jésus se détache de son corps et qu'à ce spectacle d'un Dieu mourant, la nature semble s'anéantir, c'est alors que la Religion de l'humanité atteignit l'apogée de sa perfection. Et qu'elles cessent maintenant les plaintes des patriarches, qu'il reste muet le temple de Jérusalem, qu'il soit même détruit de fond en comble, que le sang des victimes cesse de rougir l'autel de propitiation; l'attente du monde est comblée. "*Habentes Pontificem magnum, J. C. Filium Dei* (Hebr. IV.) nous avons un grand prêtre, Jésus-Christ, Fils de Dieu ... *pontifex futurorum bonorum* (Heb. IX.) c'est le Pontife des biens que nous espérons, nous avons un sacrifice, une oblation parfaite "*una enim oblatione*, par cette seule oblation, il a consommé dans la perfection tous ceux qu'il a rachetés."" (Heb. X.) Il n'a pas besoin, comme le

grand prêtre d'Israel, d'entrer chaque année dans le Saint des Saints, pour y renouveler son sacrifice, une seule fois pour toutes, il a pénétré dans ce temple que la main de l'homme n'a pas construit, il y demeure éternellement présentant à son Père le sang qu'il a répandu sur la croix et d'où découlent pendant des siècles des flots de grâces qui inondent la terre et en feront germer d'abondantes moissons pour les célestes demeures.

Devenu depuis le centre unique de toute la Religion, le médiateur par lequel devront passer tous les dons du ciel, toutes les offrandes de la terre, conservant dans la gloire son état de victime, "Il se tient, nous dit saint Jean, devant les yeux ravis de son Père, semblable à un agneau immolé". (Apoc. V) "interpellant toujours pour nous, ajoute saint Paul, par des gémissements inénarrables". (Rom. VIII.) Une foule immense de toute nation, de toute tribu, de tout peuple entoure son autel, les anges lui forment une brillante couronne, pendant que des vieillards, vêtus de blanc, des auréoles au front, se prosternent sans cesse devant lui et tous répètent le même cantique. "Amen, la louange, la gloire, la sagesse, l'action de grâces, l'honneur, la puissance et la force soient à notre Dieu et à l'Agneau de qui vient le salut pour les siècles des siècles. (Apo. V.)"

II

Tel est, mes Frères, l'acte de Religion infini que Jésus-Christ au nom de l'humanité rendit à son Père. Ce n'était pas encore assez cependant pour épuiser l'amour sans bornes de Dieu. Il voulut que toutes les générations aient à leur portée les biens que la Passion de Jésus-Christ nous avait acquis, il voulut perpétuer le sacrifice du calvaire, le renouveler même des milliers de fois chaque jour et par tout l'univers, il voulut nous donner des autels, et sur ces autels immoler l'hostie que l'amour avait immolée sur la croix.

Mais qui donc osera s'approcher de ces autels, qui pourra s'arroger des droits sur la victime qui y repose ? Nul, mes Frères,

ne le pourra que celui de qui il a été dit: "Il nous fallait un grand prêtre saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs et élevé au-dessus des cieux". (Heb. VII.) Pour remplir un aussi redoutable ministère, il n'y a que le prêtre du calvaire qui par le serment de Dieu a reçu un sacerdoce qui ne se transmet point et demeure éternellement. Si apparemment, il se sert sur la terre d'autres êtres pour remplir ce ministère, si vous les voyez s'approcher de l'autel, croyez qu'ils ne sont autre chose que ses ministres, ses instruments, croyez qu'ils ne font que prolonger l'action sacerdotale du Christ qui demeurera toujours l'unique prêtre de l'alliance nouvelle. Or vous avez aujourd'hui une preuve palpable qu'il en est bien ainsi. Ce temple vient d'être merveilleusement transformé. La Trinité sainte l'a rempli de sa puissance et de sa majesté; descendant du ciel, la Vierge Marie et les légions angéliques y sont venues se tenir en adoration pendant le mystère qui s'accomplissait. Vous avez vu le Pontife élever ses mains suppliantes vers le ciel pour solliciter la bénédiction, la sanctification, la consécration des élus du Seigneur prosternés dans le sanctuaire, puis remplis, d'une vertu divine, avec les prêtres qui l'assistent, il les a posées sur le front incliné des ordinands. C'était l'heure de la grâce; recueillis, unissant vos prières à celles de l'Eglise, vous êtes demeurés en adoration pendant que l'Esprit vivificateur faisait son œuvre. L'huile sainte, symbole de la vertu divine, a ruisselé, elle a consacré leurs mains, elle les a préparés à recevoir les instruments du sacrifice, et la vertu sacerdotale s'est imprimée dans leur âme la marquant pour l'éternité.

Voulez-vous sonder maintenant la profonde transformation qui vient de s'opérer, contemplez la suite des rites saints. Pendant que les nouveaux consacrés se tiendront à genoux, sur le pavé du sanctuaire, vous verrez le Pontife gravir les degrés de l'autel, et là, penché sur l'hostie sans tache, il redira avec ceux qu'il vient d'ordonner les paroles de Jésus à la dernière cène: "Ceci est mon corps (S. Luc XXII) et le pain deviendra le crops adorable de Jesus-Christ, ceci est mon corps, mon propre corps, le corps de celui-là même qui parle, le corps qui a été livré pour vous "*quod pro vobis datur*" (S. Luc XXII) puis, sur le calice: "Ceci est mon sang",

(S. Luc XXII.) et ce ne sera plus du vin, mais le sang de Jésus-Christ celui qui a été versé sur la croix "*qui pro multis effunditur*" (S. Mat. XXVI.) Ceci est mon sang, mon propre sang, à moi, nouveau Christ qui ne fais ici, qu'exécuter ses dernières volontés. Faites ceci en mémoire de moi. (E. Cor. XI) qui n'ai d'autre délice que de remplir la mission qu'il m'a confiée "*pro Christi legatione fungimur*" de renouveler le mystère de la dernière cène et celui du calvaire.

Voilà ce qu'a produit l'imposition des mains et la consécration sacerdotale. Elle a changé ces hommes et par une ineffable transformation, elle en a fait des Christ, des Dieu. Au plus intime de leur âme, ella a gravé le caractère du Christ. C'est la figure de Jésus-Christ, sa personne adorable avec tous ses attributs qui s'imprime profondément dans le prêtre et le transfigure. C'est un sceau divin, ineffaçable, que la mort même respectera et qui pendant toute l'éternité nous fera voir le Christ dans le prêtre. Grâce à cette transformation, il pourra empruntant le langage de Jésus, opérer le mystère de la sainte Eucharistie, usant de sa puissance, il pourra distribuer au peuple fidèle les dons que nous a valus la Passion, se revêtant de ces sentiments de prêtre et de victime, il reproduira sur nos autels l'holocauste du calvaire, il pourra se présenter près du trône de Dieu au nom de l'Eglise, et le Père éternel reconnaissant en lui l'image parfaite de son Fils accueillera sa prière et aura pour agréables les offrandes qu'il lui présentera.

S'il nous était donné de voir une âme marquée du sacerdoce, c'est le Christ lui-même que nous contemplerions et le Christ dans ce qu'il possède de plus saint, de plus auguste. Mes Frères, si la raison se confond et se tait devant ce mystère, laissons parler notre foi. Elle nous dira que lorsque le prêtre parle, c'est le Christ qui continue son œuvre d'évangélisation, quand il prie, sa prière est celle de Jésus celle que le Père entend toujours, quand il consacre le pain et le vin, c'est l'œuvre de Jésus au cénacle qu'il renouvelle, quand il juge au saint tribunal, c'est Jésus qui rend par ses lèvres des arrêts que le ciel ratifie. Elle nous apprendra encore

que le prêtre, c'est toute la Religion de l'humanité, c'est notre intermédiaire officiel pour aller à Dieu, c'est lui qui porte au ciel les dons de la terre, lui qui en fait descendre les bienfaisantes rosées de grâces qui jettent dans notre exil quelques gouttes de bonheur et des germes d'espérance. Le Prêtre, mes Frères, c'est le Christ perpétuel, c'est le Christ qui passe au milieu de nous, le Christ qui demeure, prie et souffre avec nous, c'est le Christ qui triomphera un jour avec nous.

Devant tant de gradeurs, mes Frères, devant ce spectacle du Christ s'identifiant avec le prêtre et continuant par lui les augustes mystères de la Passion, quels seront nos sentiments? Ce seront des sentiments de profonde reconnaissance. Avec la sainte Eglise qui par un prodige de fécondité vient de se donner de nouveaux époux, avec votre digne Pasteur qui en communiquant son sacerdoce s'est créé des auxiliaires dans l'œuvre de sanctification qu'il poursuit, nous chanterons l'hymne de la reconnaissance. "*Quid retribuam Domino*" (Ps 115.) redirons-nous avec notre chère Patrie, heureuse de voir s'accroître la tribu sacerdotale qui l'a formée et lui a inculqué les nobles vertus qui font son honneur et sa gloire.

"*Quid retribuam Domino*" chanterons-nous, unissant nos voix à celles des familles chrétiennes, des mères héroïques qui aujourd'hui donnent à l'Eglise le fils de leur amour. Nouvelles mères des Machabées, votre humilité s'étonne que cet enfant qu'auréole aujourd'hui la couronne sacerdotale soit bien le vôtre. Mais, souvenez-vous de vos prières, de vos exemples, de vos leçons de vertu inspirées dès l'âge le plus tendre, souvenez-vous de vos douleurs, de vos sacrifices, d'un grand malheur chrétiennement supporté et vous aurez la réponse à l'énigme. Aujourd'hui, les deuils sont passés, une sainte joie a succédé aux pleurs, le Seigneur s'est plu à vous exalter, comme il exalta un jour sa propre mère, mère vous aussi d'un Christ, chantez avec toutes les âmes qui partagent votre joie: *Quid retribuam Domino.*

Ah! tous ensemble que pourrons-nous donc lui rendre qui soit

digne de ses dons? Dans notre impuissance, tournons nos regards vers les nouveaux élus. Dans un instant, vous monterez à l'autel; tous les jours de votre vie que nous souhaitons longue et féconde vous y reviendrez. Prenez alors l'hostie devenue le corps de Jésus-Christ, prenez le calice du salut, élevez vos mains supphantes vers le ciel, offrez à Dieu la seule victime capable de charmer ses regards, offrez-la pour notre salut, pour le salut de l'univers entier "*pro nostra et totius mundi salute*". (Missel. Can. 12-1-11) pour notre Mère la sainte Eglise, pour la Patrie, pour le Pasteur et les fidèles de ce diocèse, de cette paroisse pour que de nouvelles vocations sacerdotales y germent et y fleurissent, et ainsi vous aurez rempli votre office de prêtres, vous aurez rendu à Dieu une religion parfaite.

Mais si les grandeurs du sacerdoce vous effraient, si ses responsabilités (et de nos jours elles pèsent bien lourdes sur de faibles épaules) si ses responsabilités vous font trembler, ne perdez pas courage. Voyez au pied de la croix celle qui se tient debout assistant dans l'acte suprême de sa vie le Grand Prêtre de la nouvelle alliance. Croyez que, près de votre autel, elle remplit le même office et qu'elle ne vous laissera pas succomber sous le fardeau. Offrez donc à Marie, Vierge-Prêtre, les prémices de votre sacerdoce, les premiers élans de votre nouvelle ferveur, consacrez-lui tout votre avenir sacerdotal, et appuyés sur sa puissante médiation, obtenez que nous allions tous jouir avec elle et son divin Fils de l'éternité bienheureuse, gage de la bénédiction que nous sollicitons, Monseigneur, de votre paternelle bonté.

Ainsi-soit-il.

Un magnifique banquet présidé par monseigneur l'évêque fut servi dans la grande salle du couvent. Au dessert, une délégation du couvent de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui a pour supérieure la Révérende Mère Sainte-Jeanne de Valois, sœur de Sa Grandeur et de M. le curé de Champlain et tante de l'un des ordonnés, fut bienvenue. Les déléguées étaient mademoiselle Jeanne d'Arc Yvon, fille de M. le chef de gare de Champlain et mademoiselle Pintal, fille de madame Bruno Pintal et parente de M. l'abbé

Hamelin. Les deux fillettes offrirent, avec beaucoup de grâce, des félicitations, des vœux et des fleurs. La première à monseigneur des Trois-Rivières et la seconde à son cousin.

Sa Grandeur, dans une vibrante allocution, parla de la dignité du prêtre, et fit voir quel honneur c'était pour les familles et pour les paroissses de donner à l'autel un ministre du Seigneur. M. l'abbé Hamelin remercia monseigneur des souhaits formulés à l'adresse des nouveaux lévites.

A trois heures, eut lieu la bénédiction solennelle de la statue du Sacré-Cœur.

Un monument superbe s'élève en face de l'église, au centre du terrain.

Ce monument, grandeur naturelle, modèle de Montmartre repose sur un piédestal de plusieurs marches de hauteur. Il a coûté cinq mille piastres. Il est à tous, étant l'œuvre de tous. Les riches ont offert leur or et les pauvres leur obole. Maintenant, le Sacré Cœur ouvre aux uns et aux autres ses bras et son Cœur.

Le R. P. Pintal, dans un éloquent et substantiel sermon, dévoile la charité du Cœur de Jésus et invite l'auditoire à lui rendre amour pour amour.

Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus

Voici votre Roi qui vient à vous
plein de mansuétude. *Matt.* 22.

Dans les temps si profondément troublés que nous traversons, il n'est pas de spectacle plus réconfortant que celui que nous présente la sainte Eglise. Le monde tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, c'est la mer agitée, soulevée par d'effroyables tempêtes;

l'Eglise, c'est le port assuré, fermement appuyé sur la toute puissante parole de son Fondateur "Jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre toi." Le monde actuel, c'est le royaume de la terre "*regnum terræ*" où les passions les plus violentes se donnent libre cours, où l'ambition divise les cœurs, où la soif de la vengeance arme les peuples contre les peuples; l'Eglise, c'est le royaume du ciel "*regnum cœli*" où la paix réunit les esprits et les cœurs, où les fidèles de toute nation et de toute langue adorent un même Dieu, invoquent un même Sauveur, aspirent à une même patrie qui est le ciel.

D'où vient un contraste aussi complet? D'un côté le monde comme pris de vertige et de folie marche à pas précipités vers sa ruine; de l'autre, l'Eglise, en dépit des précautions, poursuit par toute la terre, son œuvre de salut. Que manque-t-il au monde pour voir cesser ces luttes gigantesques qui accumulent tant de ruines et font couler tant de sang et de larmes? Et que possède donc la sainte Eglise qui lui assure une existence et un apostolat toujours fécond et toujours victorieux? Deux choses: un principe d'autorité qui s'impose et un foyer de charité qui se dévoue. Une autorité qui s'impose, c'est-à-dire qui parle au nom de Dieu et qui sait faire plier non seulement les têtes, mais surtout les consciences sous le joug de l'obéissance. Une charité qui se dévoue, c'est-à-dire qui déborde du cœur, qui va au devant de la souffrance pour y compatir, pour la soulager, pour faire briller à ses yeux l'auréole de l'éternelle récompense. Voilà les deux choses, les deux forces que le monde ne possède pas et dont l'Eglise est l'éternelle dépositaire. Et sur quoi donc, me demanderez-vous, s'appuie la souveraine autorité de l'Eglise? A quelle source s'alimente son inépuisable charité? Chers fidèles de la belle paroisse de Champlain la réponse à cette question vous l'avez vous-mêmes inscrite sur la pierre et le bronze, elle se dresse dans ce superbe monument que vous avez érigé avec tant de munificence en face de votre église, c'est le Cœur de Jésus.

Le Cœur de Jésus en effet, c'est le cœur de l'Eglise en qui demeure et se survit pour perpétuer ici-bas et jusqu'à la fin des siècles sa mission de Redempteur. Si l'Eglise possède et exerce

une autorité vraiment souveraine, c'est donc parce que le Cœur de Jésus est le Cœur d'un Roi devant qui tout genou doit fléchir et toute volonté doit se soumettre. Si l'Eglise déborde d'une charité inextinguible, c'est que le Cœur de Jésus est le Cœur d'un Roi débonnaire qui ne règne que pour sauver ses sujets et les rendre heureux.

Ces deux vérités qui nous dévoilent les trésors infinis cachés dans ce Cœur divin sont clairement exprimées dans mon texte: "*Ecce Rex tuus*", le Cœur de Jésus se présente à nous comme le Cœur d'un Roi. *Venit tibi mansuetus*... il vient à vous tout rempli de mansuétude et de charité. Ces deux vérités si profondes et si consolantes dont ce monument restera l'éloquente affirmation, c'est pour moi, enfant de la paroisse, un honneur et un bonheur de vous les développer avec le secours et l'appui de la très sainte Vierge Marie dans le sein de laquelle a été formé le Sacré-Cœur de Jésus.

I

Coeur de Jesus, Coeur d'un Roi.

Un orateur chrétien a prononcé dans une circonstance mémorable, cette parole plus mémorable encore: Dieu seul est grand. Il aurait pu dire: Dieu seul est vraiment Roi; à lui seul par conséquent honneur et gloire "*Regi sæculorum immortali soli Deo honor et gloria.*" Or la foi nous l'enseigne. Jésus-Christ est vraiment Dieu, consubstantiel à son père, aussi saint Paul le proclame-t-il le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs "*Rex regum et Dominus dominantium*".

Les rois de la terre sont tels que souvent par un événement souvent fortuit, un héritage, un coup d'état, une révolution, une conquête hardie les a placés sur le trône; mais ce que la naissance a donné, la mort l'enlève d'un seul coup, ce que la fortune a édifié, le malheur veut le renverser; c'est l'histoire de tous les siècles, c'est surtout l'histoire du siècle lamentable que nous traversons;

les trônes qui paraissent les plus solides ont volé en éclats, les couronnes que les siècles avaient rendues vénérables ont été flétries et brisées par la révolution d'un jour.

La royauté de Jésus au contraire, parce que c'est la royauté d'un Dieu, domine tous les siècles et triomphe de toutes les révolutions.

Sa Royauté a pour premier fondement son titre de Créateur. N'est-ce pas lui en effet qui a tiré l'univers du néant avec tout ce qu'il renferme; aussi son domaine royal est-il absolu, souverain, universel. Ne l'oubliez jamais, mes Frères, les biens de la terre appartiennent à Dieu avant de vous appartenir et alors vu qu'ils sont votre propriété ils ne cessent pas d'être et de rester la propriété de Dieu qui a tout créé par sa puissance. C'est lui aussi qui a créé le chef-d'œuvre de l'univers qui est l'homme; que dis-je, pour bien marquer son domaine et son droit de propriété sur l'homme il a voulu imprimer au plus profond de son être son image et sa ressemblance *faciamus hominem*

La royauté de Jésus a encore pour fondement sa Providence universelle. Jésus-Christ est Dieu, c'est donc lui qui soutient, conserve, dirige et gouverne tout; comme un roi sage et puissant s'intéresse à tout ce qui se passe dans son royaume, ainsi la Providence de ce Roi du ciel prend intérêt et donne son concours, à tout ce qui se fait ici-bas.

Depuis l'astre resplendissant qui brille au firmament, jusqu'à l'atôme imperceptible qui se baigne dans un rayon de lumière, depuis les montagnes gigantesques dont les cimes neigeuses se perdent dans la nue jusqu'aux grains de sable qui couvrent le rivage de nos rivières; depuis les arbres géants de nos forêts jusqu'aux épis de blé qui se balancent dans la plaine; depuis les animaux terribles qui peuplent les déserts jusqu'aux petits insectes qui voltigent en bourdonnant, rien n'existe, rien ne vit, rien ne se meut que par l'action et le concours de la divine Providence. Mais c'est surtout sur la vie et l'activité de l'homme que cette Providence

s'exerce admirablement. Sans détruire sa liberté, Dieu accompagne l'homme du berceau à la tombe et l'aide efficacement à remplir sa destinée; si l'homme pense, s'il agit, s'il entreprend l'exécution d'un dessein il lui faut pour agir et pour exécuter son œuvre l'action et le secours de Dieu.

Et pour atteindre la fin surnaturelle à laquelle il a été élevé, Dieu donne à l'homme le don ineffable de sa grâce et cette grâce imprègne notre âme dans tout son être, l'élève à une vie divine, l'éclaire sur des vérités que la raison ne peut comprendre, lui donne la force et la constance dans la pratique de la vertu et couronne ses efforts en lui décernant la palme du salut.

Mais, Jésus-Christ n'est pas seulement Dieu, il est aussi un homme, en tout semblable à nous. Or nous considérons Jésus-Christ non plus comme Fils de Dieu, consubstantiel à son Père, mais comme fils de l'homme, né de la Vierge Marie, nous devons encore le reconnaître et le proclamer comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs. Il est notre Roi parce qu'il nous a rachetés, il a donc sur nous un droit véritable de conquête. Mes Frères, vous le savez, l'homme avait péché contre Dieu et durant quarante siècles, il gémissait sous l'esclavage du démon; quarante siècles de misères, d'ignorance et de remords; il fallait cette longue expiation pour bien montrer à l'homme et l'étendue de sa faute et le prix de sa rédemption. Mais enfin arrive l'heure de la justice et de la miséricorde, et du ciel nous descend un Sauveur qui doit venger l'honneur d'un Dieu outragé; sauver l'homme perdu, arracher au démon sa puissance quarante fois séculaire et établir à sa place un royaume éternel de paix, de vertu et de bonheur. Ce Sauveur, c'est Jésus-Christ. Il est donc notre Roi; il l'est par un véritable droit de conquête. Aussi, voyez-le, il n'est qu'au berceau que déjà les anges chantent les gloires futures de son règne, les mages de l'orient voient son étoile et s'écrient: voila le signe du grand Roi "*hoc signum magni regis*" et s'en viennent tout droit a Bethléem frapper à la porte du palais des princes des prêtres en disant: "*Ubi est qui natus est Rex Judæorum*". Où est né le Roi des Juifs?

Mais que la terre ne tremble pas. Jésus-Christ ne sera pas un conquérant comme on l'entend de nos jours, il ne promènera pas la torche incendiaire, il ne mettra pas tout à feu et à sang! Oh non! Jésus-Christ vient sauver et non détruire; il ne versera d'autre sang que le sien et n'arborera d'autre étendard que l'arbre de la croix "*regnavit a ligno Deus*". Enfin cette royauté que Jésus-Christ a conquise par l'effusion de son sang, Dieu l'a ratifiée du haut du ciel. C'est saint Paul qui le proclame. En retour de l'obéissance de son Fils, Dieu lui a donné un nom au-dessus de tout nom, un nom si grand, si glorieux que devant lui tout genou doit fléchir au ciel, sur terre et dans les enfers.

Jésus-Christ est vraiment Roi; il faut donc qu'il règne: *oportet illum regnare.*"

Il faut qu'il règne sur nos esprits, il faut qu'il règne sur nos cœurs il faut qu'il règne sur notre vie. Il règnera sur nous, si nous obéissons à ses lois, si nous fuyons le péché qui est une révolte contre lui, il règnera sur nous si nous gardons intacte la foi de notre baptême, si nous ne rougissons jamais de l'Evangile et si nous conformons notre conduite à sa divine volonté. Heureuse fidélité, glorieuse obéissance, car le Roi que nous servons n'est pas un tyran, un Roi dur et cruel qui domine par la terreur de ses armées et la crainte de ses châtiments; non, Jésus-Christ Roi tout puissant, est encore surtout un Roi débonnaire, plein de douceur et de mansuétude. *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus.*

II

Roi plein de mansuetude.

C'est ici que nous apparait dans toute sa radieuse beauté le Sacré Cœur de Jésus. Si Jésus est Roi c'est par son cœur qu'il veut régner. Le cœur est déjà dans l'homme ce qu'il y a de plus puissant et de plus tendre, de plus fort et de plus subtil de plus sensible et de plus constant, de plus merveilleux enfin. C'est par lui que la vie commence chacun de ses battements, en mesure la durée, et

lorsque approche l'heure suprême, avant de faire place au froid de la mort, c'est en lui que la vie trouve son dernier refuge.

Le cœur, c'est encore l'organe qui ressent le plus vivement le contre-coup de nos affections; la joie le dilate, la douleur l'oppresse, l'amour et la compassion l'attendrissent et l'attirent vers la souffrance pour y compatir et la soulager. Voilà pourquoi les hommes comme de concert ont pris le cœur pour symbole de toutes leurs affections et surtout de l'amour qui en est la source.

Ces notions étant posées, regardez maintenant le Cœur de Jésus! Ce Cœur puisé et formé dans le sein de Marie est un cœur de chair sensible à toutes les affections, comme le nôtre; mais ce Cœur a été uni au Verbe de Dieu, il a donc reçu de la divinité une force de dévoûment, une expansion d'amour et de miséricorde capable d'embrasser le monde entier, de soulager toutes les misères, de bénir toutes les souffrances. Aussi voyez-le! Il descend du ciel pour nous sauver... il aurait pu naître dans la splendeur d'un palais, dans un berceau couvert de pourpre et d'or: son palais fut une étable; son berceau, une crèche... et sa pourpre royale furent de pauvres langes dont sa mère l'entoura à sa naissance. Pourquoi une aussi lamentable pauvreté, pour compatir à la nôtre et pour mériter en retour les richesses impérissables de la grâce "*propter vos egenus factus est cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis.*

Voyez-le dans la boutique de son père à Nazareth: lui qui a déposé dans les entrailles de la terre ces mines d'or et d'argent, il est là qui travaille comme un charpentier, il manie la scie et le rabot avec son père nourricier. Pourquoi un si dur labeur? Parce que le Cœur de Jésus aime les pauvres, les humbles, les hommes du peuple pour la plupart condamnés au dur travail et il a voulu partager leur condition, afin d'adoucir leurs fatigues par son exemple et de sanctifier leur labeur par ses mérites. Voyez-le dans sa carrière publique; il prêche, c'est pour bénir les foules qui se pressent autour de lui, c'est pour béatifier ceux qui sont dénués des biens de la fortune, ceux qui sont doux, ceux qui pleurent, ceux

qui sont victimes d'une injuste persécution. Il rencontre les petits enfants, leur innocence provoque ses tendresses: "laissez-les venir à moi, dit-il, car c'est à eux et à ceux qui leur ressemblent qu'appartient le royaume des cieux."

Les miracles qu'il opère sont tous des miracles de charité et de miséricorde, il parle, il commande, il lève sa main toute puissante, mais on le voit, on le sent, c'est son Cœur qui agit.

Un jour il rencontre un convoi funèbre: c'est une pauvre veuve qui suit en pleurant le cadavre de son fils unique; le Cœur de Jésus ne peut pas supporter un aussi douloureux spectacle, il s'approche, il arrête le convoi funèbre, touche le corps du jeune homme et dit: "Jeune homme, lève-toi, je te l'ordonne". Et ajoute d'un trait caractéristique l'évangéliste il le rendit à sa mère.

Plus tard, une foule de cinq mille personnes le suivit durant trois jours ...ravis de la sagesse de ses paroles et de la grandeur de ses miracles, ces cinq mille personnes avaient oublié toute nourriture corporelle. Après trois jours, Jésus jette un regard sur ces hommes, sur ces femmes et ces enfants et son Cœur se sent pris de pitié: *Misereor super turbam*. Si je les renvoie à jeun, plusieurs vont défaillir sur la route, c'est alors qu'il accomplit ce grand et mystérieux miracle de la multiplication des pains, le prélude et le frappant symbole de la multiplication de son corps sous l'apparence du pain eucharistique.

Le Cœur de Jésus a même connu les charmes pleins de douceur d'une sainte amitié; l'Evangile nous rapporte que dans ses voyages à travers la Judée, il avait à s'arrêter sous le toit hospitalier, à Béthanie, où vivaient Lazare et ses deux sœurs Marthe et Marie, il y entrait, partageait leur repas, conversait familièrement avec eux, tout comme un ami sincère et dévoué agit avec ses amis. Or un jour la maladie s'abat sur Lazare et le conduit aux portes du tombeau, aussitôt on envoie un messager à Jésus: venez en toute hâte, celui que vous aimiez est malade. Hélas, quand Jésus arri-

va, la mort avait fait son œuvre et Lazare était déjà dans sa tombe. Jésus entre, voit Marthe et Marie tout en larmes, elles le conduisent vers le cercueil en lui disant comme un tendre reproche: "Si vous aviez été présent notre frère ne serait pas mort." Jésus devant ce deuil et cette douleur se sent pris au Cœur; c'est plus qu'un sentiment de sympathique tendresse, c'est un trouble profond, c'est un frémissement de tout son cœur "*infremuit spiritu*", il ne peut se contenir et des larmes abondantes coulent de ses yeux divins "*et lacrymatus est Jesus.*"

Les pécheurs trouvent grâce devant son Cœur ou plutôt, ils sont convertis par le seul aspect de sa tendresse, témoin la Madeleine qui vient se jeter à ses pieds noyés dans les larmes du repentir, témoin l'apôtre Pierre qu'un regard attristé transforme en un modèle parfait de pénitent. Mais ce qu'il faut à ce Cœur divin, c'est plus que des paroles de tendresse, plus que des bienfaits et des miracles; un amour plus fort le presse, il lui faut se donner, se dévouer, s'immoler pour ceux qu'il aime. L'heure du grand sacrifice est marquée dans les décrets de son Père, elle va venir elle approche et cependant cette heure qu'il appelle sienne, tarde trop à ses désirs, il a hâte de se jeter dans cet océan de souffrances, dans ce Baptême de sang "*baptismo habeo baptizari* .. "Enfin cette heure venue, oh! comme le Cœur de Jésus se dilate "*surgite eamus,*" dit-il à ses disciples, levez-vous et marchons." Où donc? C'est sans doute au triomphe qu'il marche, il va sans doute gravir les degrés d'un trône .. Le triomphe qui l'attend, c'est l'agonie et la mort .. le trône qu'il va gravir, c'est la croix du Calvaire "*regnavit a ligno Deus*". Salomon avait donc bien raison de s'écrier "*fortis est ut mors dilectio*", l'amour est fort comme la mort mais non, pour le Cœur de Jésus, Salomon disait encore trop peu, car l'amour de Jésus-Christ est plus fort que la mort: son Cœur n'a pas voulu quitter la terre, il a voulu se survivre à lui-même, continuer à se dévouer, à se donner, à s'immoler pour nous! Qu'est-ce donc que l'autel, n'est-ce pas le Calvaire perpétuel où le Cœur de Jésus est toujours présent pour être pour nous un ami qui console, une nourriture qui soutient nos âmes fatiguées, une victime d'amour qui s'immole sans cesse pour notre salut.

Voilà le Cœur de notre Roi! Peut-on désirer un roi plus grand et plus puissant? Peut-on concevoir un cœur plus tendre, plus miséricordieux, plus compatissant? Eh bien! chose triste à dire, ce roi n'est pas connu, ce roi n'est pas servi comme il devrait l'être Ce Cœur n'est pas aimé comme il le mérite! Telle est la plainte qui est sortie un jour de ce Cœur blessé. Cette plainte, mes bien chers frères, n'est pas restée sans écho dans vos cœurs de chrétiens; vous y avez répondu dignement en offrant au Sacré Cœur de Jésus, un trône public et glorieux au milieu de votre paroisse, en face de votre église où chaque dimanche vous venez remplir vos devoirs religieux. De ce trône le Sacré Cœur va rayonner dans toutes les familles de Champlain, il va y raviver les belles traditions de piété que nos ancêtres nous ont léguées, il va bénir les parents et leurs enfants, les maîtres et leurs serviteurs, les riches et les pauvres.

Oh! puisse-t-il devenir une source inépuisable de grâces et de bénédictions! Que ces grâces et ces bénédictions se répandent avec surabondance sur le vénérable Curé de votre paroisse, comme une digne récompense du zèle ardent et éclairé qu'il met à répandre partout la dévotion au Sacré Cœur de Jésus!

Que ces grâces et ces bénédictions enfin se répandent sur toutes vos âmes, qu'elles les gardent de tout péché, qu'elles les maintiennent dans la pratique de toutes les vertus, qu'elles les conduisent au séjour de l'éternelle félicité où tous nous chanterons les gloires et les triomphes du Sacré Cœur de Jésus. Ainsi-soit-il.

A la suite du sermon, avant de procéder à la bénédiction, Monseigneur des Trois-Rivières, fervent apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur, dit aux fidèles réunis:

Mes chers Frères,

Je voudrais ajouter quelques mots à l'éloquente prédication que vous venez d'entendre, dans le but de préciser davantage, si

c'est possible, l'objet que l'on s'est proposé, en érigeant votre beau monument au Sacré-Cœur.

Rappelons d'abord succinctement en quoi consiste la grande dévotion au Cœur de Notre-Seigneur.

La dévotion au Sacré-Cœur est le culte de l'amour divin, car le cœur est le symbole de l'amour. Celui donc qui veut pratiquer cette dévotion considère les manifestations de l'amour de Dieu, dont les principales sont la création, la providence, la rédemption, la sanctification, l'Eucharistie et le ciel.

La création des esprits angéliques, celle de l'homme, celle de la nature matérielle n'étaient pas nécessaires au bonheur de Dieu, qui était infiniment heureux par lui-même et en lui-même. Mais par acte d'amour il a fait jaillir du néant une infinité d'êtres variés de forme, de grandeur, de puissance et de beauté, afin d'avoir des sujets qu'il pourrait aimer et dont il pourrait être aimé.

Et cette création, il ne l'abandonne pas au hasard, ni à elle-même; mais il la surveille par sa providence, il la conduit en respectant sa liberté, il l'entoure de soins jaloux, jusqu'à ce point que, comme le dit la Sainte Ecriture en parlant de l'homme, pas un cheveu de notre tête ne tombe sans qu'il le veuille.

Mais l'homme a péché, et sa faute s'attaquant à Dieu a une portée infinie. Il lui faut un rédempteur, et un Dieu seul peut l'être. Alors, le Fils descend sur cette terre, s'incarne, vit et meurt au milieu de nous.

Sa vie cachée trace par l'exemple le chemin du ciel; sa vie publique enseigne la doctrine qu'il faut croire pour être sauvé; sa passion si cruelle et sa mort si ignominieuse paient notre rançon.

L'œuvre du salut, qui embrasse tous les siècles se continuera par l'Eglise qu'il a fondée. L'Eglise, épouse de Jésus-Christ, animée de son esprit vivificateur, exerce dans les âmes toutes les

merveilleuses opérations de la grâce. Ses ministres enseignent, sanctifient et gouvernent; ses religieux se dévouent dans les œuvres de charité spirituelles et corporelles; ses enfants, exposés aux dangers du monde, comme Daniel à la férocité des lions, luttent et triomphent par la puissance du souffle divin.

Au reste, Jésus est avec eux. Il les attend dans l'Eucharistie, pour s'immoler de nouveau en leur faveur, pour les nourrir de sa chair sacrée, les abreuver de son sang, et leur faire ainsi supporter les rigueurs de l'exil et accomplir heureusement leur pèlerinage terrestre.

Le ciel est notre commune patrie, l'amour divin nous y ramène. Le ciel, absence de tous les maux, réunion de tous les biens, où l'intelligence s'illumine des clartés divines et où le cœur s'épanouit dans l'amour éternel.

Celui qui médite bien ces vérités, ne peut manquer de répondre à l'amour de Dieu par l'amour le plus vif et le plus constant. Il aime Dieu de toutes ses forces, et par suite de cet amour il aime le prochain comme lui-même. Et c'est là toute la loi. *Plenitudo legis est dilectio.*

Aussi, s'adonne-t-il avec zèle à la pratique de la vie chrétienne, dont le résumé est encore dans cette parole du divin Maître: Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Par l'humilité, en effet, tous les rapports avec Dieu sont bien réglés, et par la douceur, tous les rapports avec les hommes. Et c'est l'ordre parfait, et dans l'ordre c'est la paix et le bonheur. *Et invenietis requiem animabus vestris.*

Maintenant cette dévotion peut se pratiquer de trois manières différentes, seul, ou en famille ou en société.

Elle a donc trois modes distincts:

1o Le mode individuel. Chacun s'y adonne pour son compte

personnel, et il a déjà part par là à ces belles promesses de N. S.: Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires à leur état—Je les consolerai dans leurs peines—Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.

Dans ce mode, la pratique la plus recommandée est celle de la communion réparatrice, surtout celle du 1er vendredi du mois.

2o Le mode familial. La famille, comme l'individu, doit ses hommages au Cœur de N. S. Et de ce côté encore nous avons les promesses les plus consolantes: Je mettrai la paix dans leurs familles—Je bénirai les maisons où l'image de mon Sacré Cœur sera exposée et honorée.

Ici, la principale pratique est celle de la prière en commun. Quel beau spectacle que de voir le père, la mère et les enfants réunis au pied de la croix, ou devant l'image du Sacré-Cœur, rendant à Dieu leurs hommages, demandant pardon de leurs péchés, remerciant des grâces obtenues et sollicitant de nouvelles faveurs. Ce spectacle est si beau qu'il ravit le cœur de Dieu. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit: Si vous vous réunissez deux pour prier, je serai au milieu de vous. C'est dire que leur prière est toujours exaucée.

3o Le mode social. La société elle-même, qui est la réunion des familles, doit pratiquer le culte du Sacré-Cœur. Car Jésus en est le roi comme créateur et comme rédempteur. Que notre société a besoin de la protection du Cœur de Jésus! Adveniat regnum tuum! Sans doute, il n'en est pas de notre jeune pays comme des pays de l'ancien monde, qui ont tourné le dos au Christ, et qui sont aujourd'hui sous le coup de la terrible vengeance de Dieu, *Reges eos in virga ferrea* Là on a osé prononcer le mot des ennemis du Christ Sauveur: *Nolumus hunc regnare super nos*; on a voulu constituer la société sans Dieu et en dehors de sa loi; on n'a regardé que les choses du temps présent, on a nié l'éternité; et Dieu s'est montré.

Après de nombreux et solennels avertissements donnés par l'Eglise, après des siècles de patience et de miséricorde, Dieu a pris

sa cause en mains, et il a frappé pour châtier et convertir, et les hommes sont tombés, comme les épis sous la faux du moissonneur, ils sont tombés par millions et par millions, et la douleur sous ses formes les plus aigues s'est répandue par toute la terre. Nous-mêmes nous avons été très sensiblement atteints, nous avons été frappés dans la fleur de notre jeunesse. Et nos mères se sont désolées, et nos sœurs ont pleuré, et nos enfants ont gémi. Au deuil s'est jointe la privation, la misère, la souffrance. C'est que nous aussi, nous étions coupables, et nous avions mérité d'être châtiés.

Certaines parties de notre société sont, en effet, gangrenées. Voyez ce qui se passe dans les sphères gouvernementales et administratives: A tous les degrés, on trouve le péculat, la concussion, l'irréligion, l'ambition des honneurs. Dans les affaires publiques, il n'y a guère plus d'honnêteté, de respect des engagements, de conscience. Si vous regardez vers les classes populaires, vous trouverez la haine des grands, le désordre des mœurs, la soif des jouissances.

A tous ces maux le règne du Sacré-Cœur apportera le remède. *Oportet illum regnare.....*

C'est dans le but de rendre plus facile le règne de Jésus dans la société, que l'on dresse sur les places publiques de magnifiques statues du Sacré-Cœur. Ces monuments doivent dire au peuple qu'en toutes choses publiques et privées, il faut être disciple du Christ, observateur de sa loi sainte, marchant sans cesse sur ses traces, pour accomplir ainsi heureusement le pèlerinage de la vie présente.

Ainsi donc, mes chers frères, quand vous viendrez prier au pied de ce monument, quand vous le saluerez à votre passage ou que vous le contemplerez de loin, rappelez-vous ce qu'il vous dit, comment il vous prescrit d'être bons et fervents chrétiens dans votre vie publique comme dans votre vie privée; et en retour de votre fidélité, le Sacré-Cœur vous donnera la paix de l'âme, qui est un gage assuré du bonheur futur. Ainsi soit-il.

Le soir, à sept heures et demie, vêpres et salut solennels chantés par M. l'abbé Hamelin. Immédiatement après le salut, la foule se rendit en procession au monument et assista à la consécration publique des deux municipalités. Le maire du village, M. Pierre Germain, lut l'acte de consécration dont voici le texte:

"Cœur sacré de Jésus, humblement prosternés devant vous, le Maire et les conseillers de la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain en leur nom et au nom de la municipalité qu'ils représentent, vous offrent l'hommage de leur foi et de leur amour; ils reconnaissent vos bienfaits passés et ils désirent se placer sous votre protection toute spéciale.

"Vous êtes le Roi suprême des peuples et des individus, nous nous inclinons avec amour devant votre royauté bienfaisante et si douce. Vous êtes la suprême autorité et nous croyons que toute autorité vient de vous et que toutes les lois doivent toujours être l'écho de votre volonté sainte. Vous êtes la voie, la vérité et la vie; nous savons que nulle cité, nulle communauté ne peut être paisible, heureuse et prospère sans vous.

"En conséquence, nous proclamons publiquement notre volonté de toujours remplir notre mandat dans une dépendance fidèle de votre autorité souveraine.

"Nous nous efforcerons de réprimer tout abus, tout désordre et tout ce qui répugne à la morale chrétienne, tel que nous l'enseigne l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

"Nous ne voterons jamais un règlement qui serait contraire à la conscience chrétienne ou aux lois de l'Eglise.

"Nous nous inspirerons toujours dans nos délibérations de votersuivant le saint Evangile qui est la loi de toute paix, de tout progrès et de toute civilisation.

"Cœur Sacré de Jésus, bénissez-nous avec tout notre peuple.

Que votre miséricorde écarte de nous les fléaux que nos fautes auraient mérités; donnez-nous les biens que vous accordez aux peuples que vous aimez; que par vous l'honneur, une honnête aisance et l'harmonie des cœurs règnent toujours au milieu de nous.

"Et que toujours aussi, votre peuple, par sa fidélité aux lois de l'Eglise, sa piété envers votre divin Cœur, vous soit un sujet de consolation et de joie. Ainsi-soit-il."

Monsieur le Maire J.-A. Labissonnière, lut l'acte de consécration de la paroisse.

Le R. P. Pintal, s'adressant aux Navigateurs, leur dit:

Bien chers Navigateurs,

Notre-Seigneur voyageait un jour avec ses disciples sur les bords du lac de Génézareth, lorsqu'une affreuse tempête se déchaina soudain. Le vent se mit à souffler avec violence, les vagues se soulevèrent, menaçant à chaque instant d'engloutir la barque qui portait Jésus ou de la briser contre les écueils. Or durant cette tempête, Jésus se trouvait à l'extrémité du navire et dormait d'un sommeil mystérieux. Les apôtres épouvantés s'approchent de lui et s'écrient: "Maître, sauvez-nous, nous allons périr." Jésus se réveille, commande au vent et à la mer courroucée et aussitôt, il se fait un calme parfait.

Chers navigateurs, ce trait de l'Evangile m'est venu naturellement à la mémoire quand votre vénérable Pasteur m'a demandé de vous adresser quelques mots à l'occasion de la considération d'un monument à l'installation duquel vous avez concouru avec tant de générosité.

Cet acte de piété paroissiale ne restera pas sans récompense; le Sacré Cœur ne se laissera jamais vaincre en générosité; il témoignera sa reconnaissance en vous comblant de ses faveurs divines et

en vous entourant de sa protection au milieu des nombreux dangers auxquels votre dure carrière vous expose bien souvent.

Ces nombreux dangers regardent en premier lieu votre vie corporelle. Sans doute, notre vie partout où elle se déroule rencontre des périls; aussi le divin Maître nous donne-t-il ce salutaire avertissement: "Soyez toujours prêts, car vous ne savez ni le jour ni l'heure où le Fils de l'homme viendra vous demander compte de votre vie." Mais il est évident qu'après la vie du soldat en campagne, c'est celle du marin qui est la plus exposée. Les vents qui se déchaînent, les vagues qui s'élèvent comme des montagnes, les écueils qui se cachent sous les flots, les brouillards qui empêchent de distinguer la route à suivre, voilà autant de dangers au milieu desquels les navigateurs les plus expérimentés trouvent souvent un lamentable trépas. Aussi chaque fois qu'ils entendent le mugissement de la tempête et le brisement des flots contre les rivages, vos enfants et vos épouses sont saisis de frayeur; leurs cœurs se serrent d'angoisse dans l'appréhension des dangers qui vous menacent. Désormais, chers amis, une pensée forte et puissante ranimera vos courages et tranquillisera le cœur de vos épouses et de vos enfants; c'est la pensée qu'en face de votre chère église paroissiale, se dresse le Sacré Cœur de Jésus, la figure et les mains tournées vers notre grand fleuve, prêt à calmer ses tempêtes et ses flots comme il a fait jadis sur le lac de Génézareth. Priez-le donc avec ferveur avant d'entreprendre vos voyages, priez-le durant vos voyages, priez-le quand la tempête gronde, et lorsque le navire que vous dirigez passe devant Champlain. Oh! ne manquez pas de tourner vos regards et vos cœurs vers le lieu où se dresse avec tant de majesté le monument du Sacré-Cœur pour le saluer par une prière fervente. Alors, je vous le dis avec assurance, le Cœur de Jésus vous protégera contre tous dangers.

Mais, votre carrière, chers amis, vous le savez mieux que moi, est aussi féconde en dangers pour la vie de vos âmes.

On compare souvent le monde à une mer qu'il faut traverser et notre âme à une barque ballottée par ses flots. La comparaison

est juste. Or, sur la mer du monde, on rencontre des vents contraires, des écueils, des brouillards épais, on y assiste hélas! à de tristes naufrages. Quels vents déchaînés que les tentations du démon! quels perfides écueils que les mille occasions de péché dont le monde est rempli! quels brouillards épais que les fausses maximes, que les principes impies que l'on entend partout quels tristes naufrages que ceux d'une âme séduite, entraînée et tombant dans l'abîme du péché! Or, ces dangers et ces naufrages, je le répète, on les rencontre, plus qu'ailleurs, dans la vie du navigateur. Soit sur le navire, soit au port d'escale, soit dans les hôtels, où tranquilles vous attendez le signalement des vaisseaux dont la direction vous revient, que de fois vous venez en contact avec des gens connus ou inconnus qui sont pour vous de véritables écueils de péché; que de fois, vous entendez des discours qui sont contraires à votre foi et aux bonnes mœurs, que de fois on vous invite, on cherche à vous entraîner là où le naufrage attend votre âme. Oh! alors, chers navigateurs, que la pensée du Sacré Cœur de Champlain retrempe votre piété et votre courage, que sa divine figure se dresse devant vous pour vous rappeler la foi de votre baptême et le Dieu de votre première communion, et pour vous maintenir dans le chemin du devoir et de l'honneur chrétien.

Sur la tombe d'un grand général, on avait écrit ces mots: "*Sta viator heroem calcas*, Passant, arrêtez, la terre que vous foulez recouvre le corps d'un héros." Chers navigateurs, lorsque dans vos voyages, vous vous heurtez à des amis indignes de ce nom, à des voyageurs impies et corrupteurs, quand leurs paroles offensent la pudeur ou la piété dites bravement: "Arrêtez, taisez-vous ou retirez-vous, car celui à qui vous parlez est et veut être plus qu'un héros selon le jugement du monde, il veut être un ami fidèle et dévoué du Sacré-Cœur. Il a concouru à lui dresser un superbe monument en face de l'église de sa paroisse, il ne veut pas lui manquer de parole et le trahir par le péché."

Ayez de pareils sentiments, chers amis; soyez de véritables amis du Sacré-Cœur, par votre générosité et par votre piété. Priez-le souvent avec ferveur et confiance et le Sacré Cœur vous

protégera contre l'écueil du péché; votre âme, comme un navire majestueux, traversera sans danger la mer orageuse de ce monde et arrivera, chargée de bonnes œuvres, au port de la bienheureuse éternité. Ainsi-soit-il.

L'acte de consécration des navigateurs fut lu par M. le capitaine Alphonse Cossette.

"Divin Cœur de Jésus, nous voici prsternés en votre sainte présence dans les sentiments de la reconnaissance la plus vive pour tous vos bienfaits et de l'amour le plus ardent pour votre ineffable bonté. Au nom de Notre-Dame de la Visitation, notre Mère du ciel, au nom de saint Joseph, notre glorieux Protecteur, Cœur de Jésus, ayez pitié de nous.

"Afin de répondre à vos appels réitérés, afin de hâter le règne de votre Cœur adorable, ô Jésus, nous vous consacrons, sous les auspices du Cœur de Marie et sous la protection de notre bien-aimé Protecteur saint Joseph, notre société de navigateurs.

"Nous vous consacrons tous nos efforts, toutes nos épreuves et les dangers si nombreux auxquels nous sommes constamment exposés.

"Ayez pitié de nos compagnons qu'une mort prématurée a arrachés à leur famille. Etendez sur nous votre main secourable comme vous le fîtes autrefois pour les apôtres sur la mer de Galilée. Préservez-nous surtout des dangers qui menacent le salut de notre âme. Régnez sur nos intelligences et sur nos cœurs; soyez le Maître de nos esprits et de nos volontés; rendez notre foi docile aux ordres de notre Mère la sainte Eglise; préservez-nous des erreurs modernes; soyez le Roi de nos familles; faites que nous marchions toujours dans le chemin de l'honneur par la fidélité à nos promesses de tempérance. Ainsi nous vous verrons divin Jésus après la laborieuse nuit de la vie, debout sur l'éternel rivage nous tendant la main, nous ouvrant votre Cœur où nous irons jouir des délices d'un amour sans fin. Ainsi soit-il."

La consécration des élèves des écoles fut lue par M. Lucien Dubord.

Un feu d'artifice très bien réussi termina ces grandes démonstrations en l'honneur du Sacré Cœur.

Braves paroissiens, votre part est faite, attendez maintenant en assurance la réalisation des promesses attachées à la consécration au Sacré Cœur. Nous ne citerons que les principales avec les paroles mêmes de la bienheureuse Marguerite-Marie.

"Le Sacré Cœur étant la source de toutes les bénédictions, il les répandra avec abondance dans les pays où cette image sera exposée dans le but spécial d'attirer les cœurs des hommes à cet aimable Cœur.

"La Consécration réjouit singulièrement le Cœur de Jésus.

"Elle fait l'effroi du démon, contre lequel elle est une arme puissante.

"Elle est un préservatif souverain contre le péché mortel.

"Elle fait entrer les âmes dans les voies de la perfection.

"Elle procure la paix aux individus, aux familles et aux sociétés.

"Elle est la clef qui nous ouvre le Sacré Cœur avec tous les trésors qu'il renferme.

"La Consécration sincère met le salut en assurance.

"Ceux qui sont consacrés au Sacré Cœur de Jésus trouveront en lui leur refuge pendant la vie et dans toutes les nécessités, et un asile assuré à l'heure de la mort.

"Si la Consécration est faite d'une façon entière et pratiquée fidèlement, elle donne à toutes les actions un mérite divin et sera le principe d'une grande récompense dans le Ciel."

C'est sur ces promesses consolantes que nous déposons la plume. Puissent-elles toutes se vérifier à votre égard!

FIN

INDEX GENERAL

PAR B. SULTE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES GRAVURES




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 29 06 02 012 5